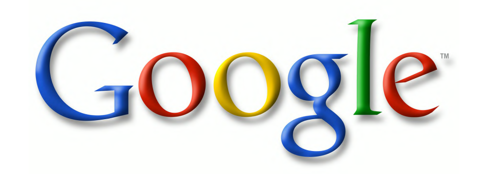
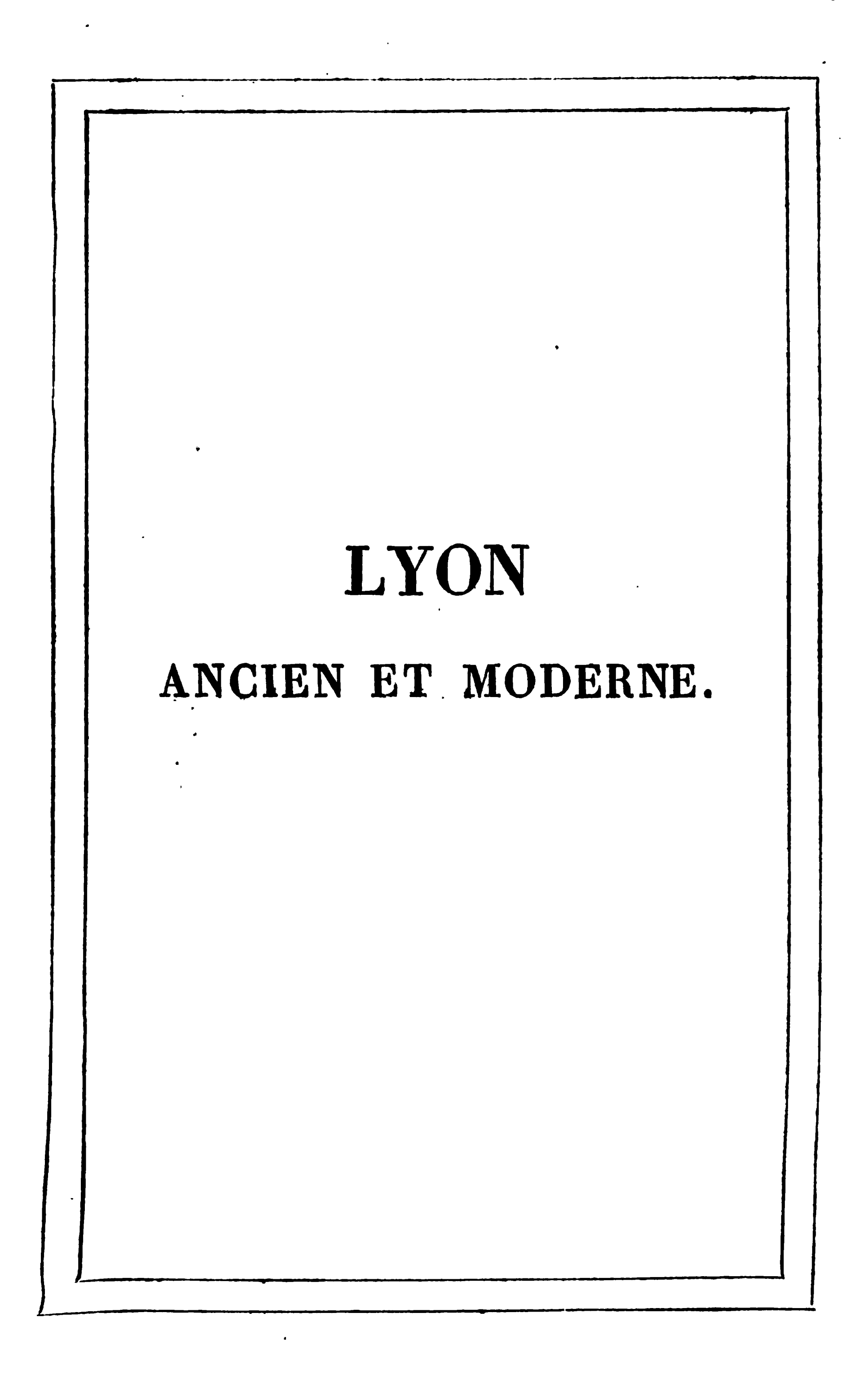






LYON

ANCIEN ET MODERNE.

L. BOITEL,
IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
QUAI ST.-ANTOINE, 36,
A LYON.



LYON
ANCIEN ET MODERNE

PAR LES

COLLABORATEURS DE LA REVUE DU LYONNAIS

SOUS

LA DIRECTION DE LÉON BOITEL

AVEC DES GRAVURES A L'EAU FORTE ET DES VIGNETTES SUR BOIS

PAR H. LEYMARIE.



LYON.

CHEZ L'ÉDITEUR L. BOITEL, IMPRIMEUR,

QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

*

MDCCCXXXVIII.

*

Les monuments peuvent devenir d'importants révélateurs des faits passés. Ce sont des témoignages de gloire ou de malheur, des symboles de croyances perdues ; et chaque débris qui frappe nos yeux rappelle quelque principe que le temps a changé : chaque ruine est la tombe d'une idée sociale. Les vieux monuments forment une véritable bibliothèque en plein air, dont les volumes de pierre ne s'effacent que lentement sous le souffle des siècles. Ils s'effacent cependant, car le temps a beau imprimer fortement son pas sur le sol, la civilisation en recouvre bientôt l'empreinte ; l'humanité s'avance dans le monde comme une caravane dans le désert, et le vent du soir efface les traces laissées par les voyageurs du matin.

Ne hâtons pas du moins cette destruction, profitons de ce qui nous reste du passé pour l'étudier.

Les derniers Bretons.

Emile Souvestre.



*



Depuis quelque temps, il est de bon ton de médire de notre patrie. Il n'y a pas un genre de reproches qu'on lui ait épargné ; pas une injure qu'on ne lui ait adressée, pas une calomnie qu'on ne lui ait jetée à la face. On a exagéré ses défauts, sans lui tenir compte d'une seule de ses qualités. On en a fait une ville prosaïque et monotone ; une ville, que dis-je ? un grand village, triste et mesquin, peuplé d'infirmes et d'ignorants, pavé de fange et d'impuretés. La fumée de ses maisons et la boue de ses rues semblent avoir été les

seules couleurs qu'on ait daigné employer pour en peindre le portrait. Il y a même des voyageurs qui n'ont pas aperçu Lyon en le traversant. Ils ont passé sans transition de Saint-Clair à Perrache ; ils n'ont quitté le faubourg de Vaise que pour entrer dans celui de la Guillotière ; puis, se retournant, à deux ou trois lieues de la ville , ils l'ont découverte tout-à-coup sous un premier rayon de soleil qui perçait à grand'peine sa couronne de brouillards. Là, ils se sont arrêtés et ont commencé leurs descriptions d'après nature. La presse métropolitaine s'en est emparée aussitôt , et nous avons dû regarder dès lors notre réputation comme légitimement et irrévocablement établie.

Chose singulière ! les propres fils de cette malheureuse cité se sont distingués entre tous par leur haine contre leur mère, par leur ingratitude et par leur mépris envers leurs concitoyens. Peut-être, les premières fumées de la gloire parisienne ont-elles obscurci leurs amours d'enfance; peut-être les souvenirs des grandes choses dont leur berceau avait été témoin ont-ils été effacés par l'éclat des réputations contemporaines ! Autant et plus que ces transfuges , nous rendons justice aux génies qui brillent dans la Capitale ; mais nous aussi, nous avons eu nos hommes illustres. Pendant vingt siècles , des noms immortels sortirent de ces mêmes murs , que l'on prétend aujourd'hui n'avoir produit que des Béotiens.

Lyon compte au nombre de ses enfants Germanicus , le maréchal de Saint-André et le duc d'Albuféra.

Lyon a eu ses savants , ses poètes , ses littérateurs , ses artistes ; tels étaient :

Irénée, Sidoine, le diacre Florus, Guy Pape, Champier, Clémence de Bourges, Maurice Sève, les Bellièvre, les de Tournes, Louise Labé,

Paradin, de Rubys, Dolet, les Anisson, les Spon, Ménestrier, Vergier, les Terrasson, Gros de Boze, M.-A. Petit, Pouteau, les de Jussieu, Mongez, J. Vasselier, J.-E. Montucla, Bourgelat, Rosier, Jacquard, Ampère, Camille Jordan, Dugas-Montbel, Ballanche et Degérando ;

Les architectes Philibert de l'Orme, Rondelet, Perrache ;

Les sculpteurs Coustou, Coysevox, Chinard, Lemot;

Les peintres Cl. Corneille, Jacques Stella, H. Leblanc , J. Cretel, Hennequin, Dubost;

Les graveurs Claudine Stella, Louis Cars, Poilly, Drevet le père, les Audran , J. de Boissieu, etc.

Certes , les noms que l'on vient de lire ne sont point éphémères, et, parmi les célébrités de notre époque, il en est plus d'une qui, si la chose était possible , troquerait le sien avec l'un d'eux, et n'aurait qu'à se louer de l'échange.

Mais c'est peu que d'avoir blasphémé l'autorité littéraire et artistique de notre patrie, on a voulu encore, par quelques traits de plume, la dépouiller de tous ses avantages physiques et matériels. Nous essayerons, dans ce livre, de la réhabiliter aux yeux de la génération présente, sous ce point de vue comme sous l'autre.

En effet, sans parler du panorama prodigieux qui, pour le spectateur placé sur la terrasse, se déroule autour de la colline de Fourvières; sans décrire les campagnes merveilleuses qui nous entourent, depuis le Beaujolais jusqu'au mont Pilat, et depuis les Balmes Viennoises jusqu'aux montagnes du Forez, que d'aspects nouveaux et variés, que de tableaux pittoresques et grandioses ne peut-on pas embrasser dans le sein même de la ville, et sans sortir de ses murs ? Disons-le sans hésiter, il est bien peu de cités qui, sous ce rapport, puissent le disputer à Lyon. Il en est qui le surpassent en

grandeur; d'autres, par leur population ou par leur importance; quelques-unes par leur ancienneté; on en trouve de plus confortablement bâties, sous un ciel plus doux et plus pur; beaucoup d'autres voient se balancer une forêt de mâts dans de vastes ports, et se croiser dans des rues plus élégantes un peuple mieux fait et mieux vêtu. La vue de la mer ou les immenses rideaux des Alpes ajoutent bien des charmes à quelques-unes : Marseille a son port et son ardent soleil; Bordeaux, ses quais de palais et ses royaux édifices; Strasbourg, son église sans pareille; Rouen, de vieilles rues pleines de style; Nantes, sa rivière; Toulouse, son capitole et ses souvenirs; Naples se baigne dans le plus beau golfe du monde; Rome s'impose une cruelle indigence pour dorer ses mille basiliques; Gènes lance sur l'azur de la Méditerranée deux promontoires réunis par des palais de marbre; Venise, triste et délaissée, pleure au milieu de ses lagunes sa gloire et sa magnificence déchues; Florence voit l'herbe pousser dans des rues peuplées de merveilles, et ses hôtels crouler faute d'habitants; Londres compte dans ses bassins les flottes de tout l'univers; Paris, enfin, dispense à un monde d'artistes son or et ses lauriers.

Ces différentes villes ont leur caractère spécial; Lyon est de toutes la plus pittoresque. Lyon n'a pas la mer, comme Lisbonne; Lyon n'a pas les Alpes, comme Genève; Lyon n'a pas un peuple innombrable, comme Constantinople ou Saint-Pétersbourg; mais il a de majestueux rochers sur lesquels s'étagent de grandes lignes de fabriques; il a des plateaux sévères chargés de tours et de vieux couvents; de nobles plaines sillonnées par de puissants fleuves, des horizons divins, un ciel toujours varié; il a des bosquets au milieu des maisons, de fraîches *villas* qui se mirent dans deux rivières, des ponts magnifiques qui joignent ses plaines à ses co-

teaux. Des clochers élancés, des flèches altières, de hautes murailles noircies par les ans surgissent du sein de ses rues décrépites. Vingt siècles ont couvert de mousse, comme d'une vénérable patine, ses antiques édifices; les débris romains s'y mêlent aux restes gothiques, les colonnes de granit aux clochetons, les aigles de l'empire à la croix du Rédempteur. On y voit des ruines qui datent de mille ans. Ces aqueducs furent renversés par les Sarrasins; ces remparts, par Septime-Sévère; telle ronce dévore ces murs depuis Néron. Chaque carrefour y porte le cachet de quelque époque; chaque rue reflète les usages du temps qui la vit naître; il en est d'entièrement gothiques, d'autres n'ont pas un pignon qui ne date de la renaissance!

Bien plus, les deux mille ans qui forment la durée de l'existence de Lyon s'y trouvent représentés, chacun par un monument remarquable qui pourrait servir de type, et dont l'étude approfondie serait infiniment précieuse pour l'histoire de l'art dans nos climats.

Dès avant l'ère chrétienne, Rome ne suffisait plus aux Romains. Le peuple-roi, transplanté dans les Gaules, couvre de fabriques somptueuses ce sol fortuné. Les temples, les aqueducs, les thermes, les théâtres, les voies publiques, les tombeaux, les palais impériaux ou particuliers se groupent en foule sur nos coteaux pittoresques devenus le séjour des patriciens et de riches affranchis. Lyon est une seconde métropole; sa splendeur, ses richesses sont désormais proverbiales, et un siècle, tout au plus, a suffi à cette incroyable élévation. Mais bientôt un incendie affreux le détruit de fond en comble: *Lugdunum quæritur;* on le croit perdu sans ressource, lorsque, grâce aux prodigalités et à l'affection capricieuse d'un tyran, il se relève de ses ruines comme par enchantement. Sévère le

saccage à son tour. Plus tard encore, Lyon voit fondre sur lui vingt hordes de barbares, Goths, Vandales, Burgundes, qui le mettent au pillage, le démolissent avec une joie féroce, et recommencent chaque jour, pendant deux cents ans, l'œuvre de destruction ébauchée par le feu, et continuée par le vainqueur d'Albin.

Tout le monde sait quels restes nous devons au séjour des Romains ; ce sont de longues galeries d'aqueducs construits dans trois directions et à trois époques différentes ; un théâtre ruiné qu'on retrouve dans le clos des Minimes ; une naumachie ou amphithéâtre au Jardin des Plantes ; une conserve d'eau à Saint-Just ; des débris de voies romaines au-dessus de Saint-Georges ; partout des colonnes de granit ou de marbre, des médailles, des mosaïques, des statues précieuses, des cippes et des tombeaux d'un rare travail, des fragments de sculptures de tout genre ; enfin, une des plus belles collections d'inscriptions sur pierre, marbre ou bronze, qu'il soit possible de voir.

Bouleversé, atterré par tant de catastrophes, Lyon respire enfin sous les rois bourguignons de la première race. On y élève des autels au Christ, aux martyrs et aux confesseurs de la foi. Des couvents s'organisent, les murailles se relèvent. Notre cité redevient encore une fois métropole, et rêve de nouveau l'avenir le plus heureux. Mais, hélas ! ce doux rêve s'évanouit devant l'invasion des Sarrasins. Peu satisfaits d'un horrible pillage, ceux-ci détruisent encore ce qu'ils ne peuvent emporter, et, non moins barbare qu'eux, leur vainqueur met le comble à cette dilapidation, en ravissant aux communautés et aux églises leurs derniers, leurs plus précieux ornements.

Dès lors, apparaît un nouvel ordre de choses. Une dynastie puis-

sante étend ses bras sur toute l'Europe, et Lyon est une de ses cités de prédilection. L'influence du règne de Charlemagne s'y fait sentir ; les arts y renaissent ; de sublimes cathédrales y remplacent les basiliques étroites et les cryptes mystérieuses des temps primitifs ; le commerce et l'industrie y redoublent d'activité ; enfin, la paix, si long-temps, si ardemment désirée, semble être promise pour toujours à notre patrie. C'est en vain que les races se succèdent sur le trône français ; c'est en vain que d'autres barbares, les Hongrois, passent sur notre territoire et le dévastent ; c'est en vain que les inondations, la peste, la famine, les guerres de religion se montrent à nous tour-à-tour ; ces fléaux ne sauraient plus menacer l'existence de la cité lyonnaise, car la charité, le courage de ses enfants sont inépuisables et réparent tout ; puis, la prévoyance des autorités, l'excellence de la constitution, et la sécurité qu'inspirent de bonnes lois communales cicatrisent promptement ses dernières blessures. La souche du peuple lyonnais est désormais trop profondément implantée dans le sol ; chaque coup qu'elle reçoit de la main du temps l'affermit et la rend plus vigoureuse encore. Ce qui eût anéanti vingt fois une cité moins vivace, consolide la nôtre et lui donne de nouveaux gages d'immortalité.

On pense bien qu'une grande quantité de monuments dut s'élever à Lyon pendant ces longues années de repos. Il n'en est pourtant qu'un bien petit nombre que l'on puisse faire remonter à la période qui sépare Clovis de Charlemagne. Les cryptes d'Ainay et de Saint-Just, l'église de Sainte-Blandine, peut-être, nous paraissent pouvoir y être rangées ; mais à partir du IXe siècle, chaque lustre, pour ainsi dire, est marqué par un jalon artistique. Ainsi l'on peut assigner à l'an 800 la vieille Manécanterie bâtie par Leidrade.

Plusieurs églises, détruites avant la Révolution, remplissaient ici une nouvelle lacune; c'est le cloître de Saint-Paul, ce sont les églises Sainte-Croix, Saint-Michel, etc.

Nous trouvons, en 954, l'église de Saint-Martin d'Ainay.

en 1050 le pont du Change.
1060 l'église de Notre-Dame, à l'Ile-Barbe.
1100 l'église de Saint-Paul.
1150-1200 l'abside de la cathédrale.
1200-1220 la croisée et les nefs de la même église.
1241-1252 le pont de la Guillotière.
1250-1280 la partie inférieure de la façade de Saint-Jean.
1325 les Cordeliers de Saint-Bonaventure, moins la façade.
1400-1450 Saint-Nizier.
1480 la chapelle des Bourbons, à Saint-Jean.
1494-1510 l'église des Cordeliers de l'Observance.
— les maisons des rues St-Jean, Lainerie, Grenette, etc.
1536-1540 portail de Saint-Nizier; — Hôtel particulier embelli par Philibert de l'Orme, rue Juiverie, nº 8; maison de la Renaissance, même rue, nº 4; puits orné, rue Saint-Jean, nº 53.
1600 maisons ornées, rue Tupin, rue Mercière, rue Bourgchanin, etc.
1607 collége de la Trinité.
1617 église du même collége.
1647 Hôtel-de-Ville.
1667 palais Saint-Pierre, etc.

Enfin, le siècle dernier vit s'élever, à Lyon, une foule de monuments plus ou moins remarquables, entre autres, l'église des

Chartreux par de la Monce, l'Hôtel-Dieu, la Loge du Change, l'ancien théâtre, triple ouvrage de Soufflot.

Quant aux constructions de notre siècle, elles sont trop connues et trop faciles à distinguer par leur caractère et leur couleur, pour que nous les citions ici; elles seront néanmoins toutes décrites dans cet ouvrage, chacune en son ordre.

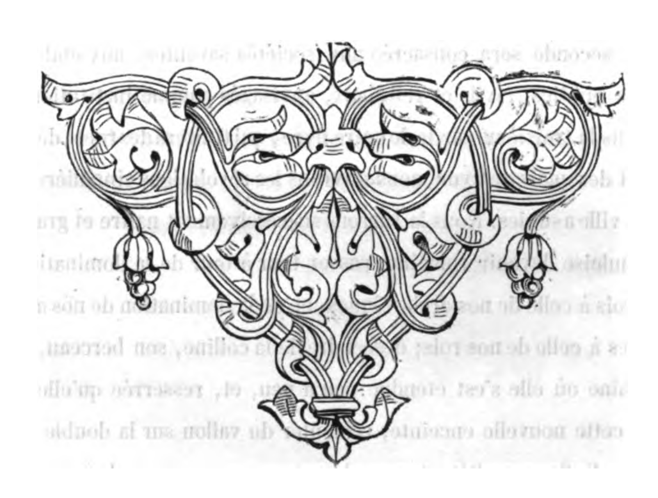
Voilà ce qui rend Lyon si fécond en grands souvenirs, si précieux pour les artistes et les savants, si magnifique aux yeux du voyageur qui recherche les grandes et belles lignes, comme à ceux du philosophe qui fouille dans le passé. Et nous n'avons fait qu'indiquer sommairement les édifices qui représentent les phases de l'art dans notre ville. La première partie de cet ouvrage est destinée à en développer l'histoire sous le point de vue politique, littéraire et artistique.

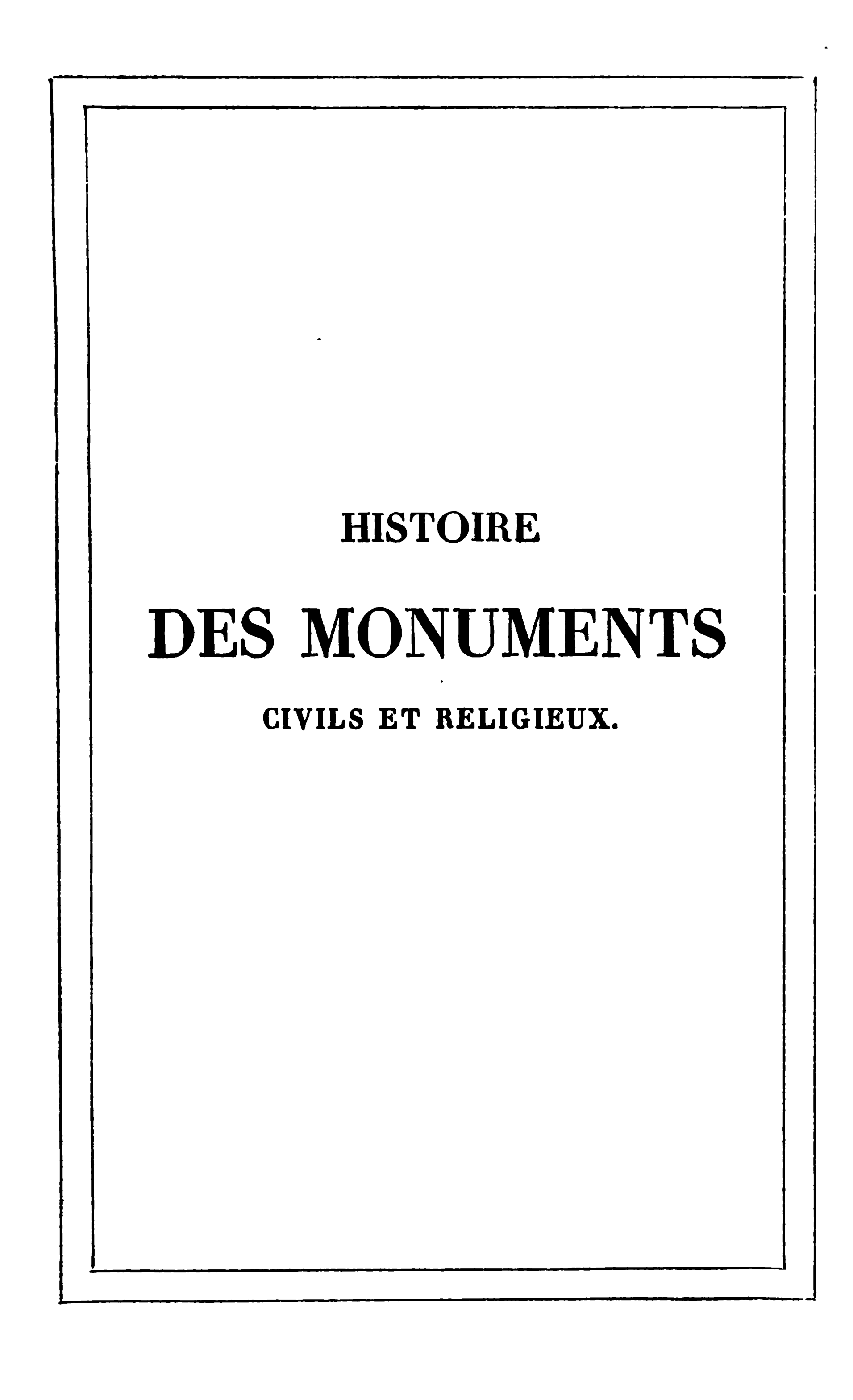
La seconde sera consacrée aux sociétés savantes, aux établissements publics, civils et religieux, envisagés comme institutions.

Dans la troisième partie de notre livre, qui traitera des rues, des places et des quais de Lyon, nous suivrons les révolutions singulières que cette ville a subies. Nous la verrons successivement naître et grandir, de gauloise devenir romaine, passer tour à tour de la domination de nos rois à celle de nos archevêques, et de la domination de nos archevêques à celle de nos rois; descendre de la colline, son berceau, dans la plaine où elle s'est étendue peu à peu, et, resserrée qu'elle était dans cette nouvelle enceinte, remonter du vallon sur la double montagne. Enfin nous l'étudierons dans tous ses repos et dans tous ses mouvements, reconstruisant ce qui n'est plus, pour le faire connaître; puis nous arriverons à notre époque où Lyon, borné par ses côteaux et ses rivières, est obligé de conquérir de nouveau l'espace et d'escalader le ciel afin de loger tous ses enfants.

Notre tâche est longue et pénible, sans doute; mais notre zèle est sans bornes, comme notre amour pour notre patrie; nous pensons que ce sentiment nous vaudra quelques bienveillantes sympathies. Un jour, si l'on vient à traiter le même sujet que nous, on se souviendra, nous osons le croire, que nous avons les premiers tiré nos richesses pittoresques du discrédit et de l'oubli où elles étaient tombées, et que nous avons mis à la portée de toutes les bibliothèques une histoire illustrée de nos merveilles artistiques. Peut-être nous en saura-t-on quelque gré ! Nous l'espérons, du moins, et nous n'ambitionnons pas de plus douce récompense.

H. L.





HISTOIRE

DES MONUMENTS

CIVILS ET RELIGIEUX.

Les Vignettes, Lettres ornées, Têtes de page, Culs de lampe qui figureront dans le texte de cet ouvrage, rappelleront toujours soit une vue ou un monument de Lyon, soit quelques motifs d'architecture empruntés à l'édifice dont nous écrirons l'histoire.

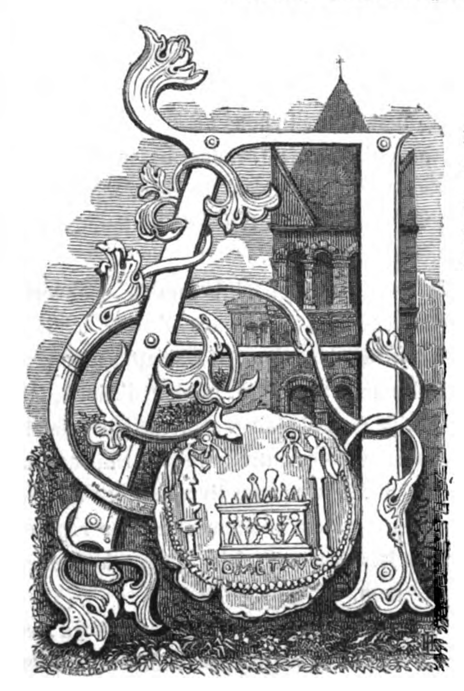




AINAY.

AUTEL DE ROME ET D'AUGUSTE. CRYPTE DE SAINTE BLANDINE. ABBAYE ET ÉGLISE D'AINAY.

PARTIE HISTORIQUE.



INAY ! que de souvenirs vont se réveiller à ce nom ! A combien de transformations diverses ce lieu n'a-t-il pas été soumis ! Que de puissance et de poussière, que de splendeur et de débris se sont superposés là tour à tour ! L'antique et immortel delta sur lequel repose aujourd'hui la grande ruine d'Ainay fut le témoin de bien des contrastes et le théâtre de bien des luttes. La force et la faiblesse s'y sont prises corps à corps ; là, se trouvent confondus pêle-mêle, dans un même champ de repos, l'orgueil de Rome et l'humilité

du christianisme naissant, la folie consulaire et la gloire du martyre, les austérités de la pénitence et les phases de désordres et de luxe de la vie monacale. C'est ici que les premiers trafiquants et les peuples gaulois conférèrent à Lyon la suprématie des Gaules et le sceptre du commerce; c'est ici que s'éleva cette école de la littérature grecque et de la littérature romaine, source de civilisation et de gloire pour la France; c'est ici que le paganisme jeta son dernier et son plus vif éclat; c'est ici enfin que l'église du Christ implanta et fit germer ses premiers fruits sous une pluie de sang.

Ainay! terre sacrée, berceau de notre patrie, tu recèles en ton sein la cendre de bien des siècles, tu t'es élevé sur bien des ossements et sur bien des ruines; puis, à plusieurs reprises, la dévastation est venue tout fouler, tout niveler. Comment oser et pouvoir maintenant fouiller à travers tous tes augustes débris? Qui nous dira le secret de leur antique signification? Sans doute, en voulant mesurer dans notre main cette poussière des générations éteintes, et nous efforcer de leur rendre un souffle de vie apparente, il nous arrivera souvent de laisser échapper de nobles souvenirs; mais il est des choses si grandes par elles-mêmes, que les traces de leur majesté ne disparaissent pas tout entières, et la noblesse du passé de l'histoire se fait jour encore à travers les modestes ruines du présent.

De même que l'origine de toute tradition sainte semble recouverte d'un voile, de même tout ce qui touche à l'histoire d'Ainay s'enveloppe de mystère, et les clartés douteuses qu'on voulait y répandre n'ont fait que redoubler son obscurité première. Le nom d'Ainay, lui-même, est devenu l'objet de mille commentaires soutenus quelquefois avec aigreur, ou se détruisant les uns les autres; il est permis cependant de les concilier entre eux; mais, sans nous livrer encore à cette dissertation qui, pour le moment, resterait incomprise et ne reposerait sur aucune preuve, nous laisserons aux faits le soin de donner eux-mêmes l'explication de ce nom.

Auguste avait chassé de Lugdunum les Barbares du Nord, et comme ce conquérant habile sentait le besoin de fondre les Gaules dans la puissance romaine, afin de donner à celle-ci un rempart contre les incessantes invasions des peuplades sauvages, il voulut dorer

le joug nouvellement imposé aux Gaulois. Auguste comprenait que l'on assure une domination en la rendant de jour en jour plus chère; aussi décora-t-il Lugdunum de tous les genres de gloire. Boulevart de Rome, cette cité vit partir de son sein les quatre grandes voies d'Agrippa, tandis que de gigantesques aqueducs allaient par-dessus les vallées et les montagnes chercher l'eau nécessaire aux nouveaux favoris d'Auguste. Notre cité romaine devint la capitale de l'une des quatre provinces gauloises divisées par l'épée de César. Un palais impérial, un théâtre et des bains s'élèvent à la fois. Mais c'eût été bien peu de s'attacher les Gaules par des embellissements et par une plus grande somme de puissance ; nos pères pouvaient se laisser captiver un moment par des caresses; elles n'auraient pu ni retenir leur esprit enthousiaste et mobile, ni satisfaire cet ardent besoin d'indépendance qui les travaillait jusque dans l'exercice de leur culte druidique. César s'attaque donc à la fois et à leur esprit et à leurs croyances ; d'un côté, le conquérant abolit les Druides en favorisant chez les Gaulois cette tendance à l'enthousiasme qui élève des autels aux divinités d'un jour; Lugdunum s'attache à Rome par la communauté du polythéisme; le paganisme se façonne et couvre de temples notre sol ; nous verrons bientôt la consécration de ce changement dans les croyances de nos pères. D'un autre côté, pour éterniser son œuvre, Auguste veut imprégner les Gaules de l'esprit romain; la culture des mêmes arts et des mêmes littératures doit opérer cette fusion de mœurs. Un athénée est résolu, Minerve sera dotée de son temple. C'est un monument qui doit régénérer les Gaules et qui s'adresse à toutes sans distinction. Où donc sera-t-il élevé ?

Il existait en dehors et aux pieds de Lyon une langue de terre qui allait se perdre au milieu du confluent du Rhône et de la Saône ; cette sorte de delta pittoresque et sauvage, entouré d'îles et franchement isolé des terres, avait, dès le principe, fixé l'attention des Romains. Cet aspect, empreint de mystère, donnait à ce lieu un religieux caractère ; on en avait fait le confin des possessions gauloises, et, suivant l'expression d'Ammien Marcellin, il était devenu la tête des Gaules, c'est-à-dire de la Gaule celtique, qui était nommée Gaule par excellence. Le Rhône amenait en cet endroit les Helvètes ; les routes de

Vienne et de Cularo y conduisaient les Allobroges, et la Saône y apportait tous les peuples du Nord et de l'Ouest. Or, chez les anciens, on gardait la coutume d'élever des temples sur les confins des territoires et des régions; ces lieux étaient nommés *fines templares* ou *fines sacrificales*, parce que les voyageurs y offraient des sacrifices, y déposaient des couronnes de fleurs et faisaient des libations de vin, d'huile ou de lait.

Ce fut dans ce coin de terre consacré par le respect des peuples, que le Romain fonda le temple de Minerve*; l'école des sciences et des arts devint bientôt célèbre; d'habiles professeurs y enseignèrent la langue grecque et la langue latine, ainsi que la législation romaine. Un grand concours de nations se fit à cet athénée; le goût des études et la passion pour les belles-lettres modéra le génie remuant de la Gaule; des artistes adoucirent et remplacèrent les cohortes dévastatrices, Minerve eut sa légion et ses étendards, ainsi que cela résulte de l'inscription d'un monument élevé à la mémoire d'un porte-enseigne de cette légion et découvert dans ces siècles derniers. Enfin la librairie lyonnaise prit dès lors une telle extension que les ouvrages de Virgile, d'Ovide, d'Horace, de Lucrèce, de Cicéron, de Tite-Live, de Salluste s'y vendaient en très-grand nombre et se répandaient dans toutes les villes des Gaules**.

Ainsi s'était opérée une grande révolution dans le caractère gaulois, ainsi Lugdunum avait changé tout à coup d'esprit et de forme, et trois ans avaient suffi à César-Auguste pour achever toutes ces choses. Cependant, après un si long séjour, le conquérant civilisateur s'éloigne et la reconnaissance publique lui est acquise. Les Gaulois, lancés dans la voie du polythéisme, ne se trouvaient pas embarrassés pour formuler leur admiration et leur gratitude pour Auguste. A cette époque, il suffisait de vouloir et l'homme devenait dieu; l'adulation sut bien des fois recourir à cette misérable déification. Soixante nations

* L'existence d'un athénée avant le temple élevé à Rome et à Auguste n'est qu'une supposition gratuite de quelques-uns de nos historiens. Nous ne prétendons pas la défendre ici.

** Clerjon, *His. de Lyon*, 1re partie, livre 8me.

des Gaules se réunissent dans un but commun et entreprennent d'élever un autel ou temple à Auguste *. Le lieu de l'érection fut déterminé un peu au-dessus de l'athénée, *ad confluentem Araris et Rhodani* ** ; et voilà nos peuples à l'œuvre !

Déjà peut-être la figure de ce monument destiné à prolonger une mortelle immortalité se serait effacée de la mémoire des peuples ; mais la numismatique, cette courtisane bavarde et constante, s'est chargée de faire vivre son image. Ses indications servent donc à l'historien pour faire revivre ce que le temps oublie.

Un immense autel de forme carrée et de marbre blanc regardait la colline sur laquelle était bâti Lugdunum. Il était orné d'une couronne de chêne semblable à celle qu'Auguste avait reçue pour avoir sauvé les citoyens du fléau des guerres civiles. On voyait de chaque côté de la couronne deux branches de lauriers qui rappelaient celles que le sénat avaient appendues aux portes du palais de l'empereur à Rome. Le dessus de l'autel était recouvert sur les bords de trépieds emblématiques qui représentaient tout à la fois le pontificat perpétuel d'Auguste et le culte d'Apollon ; la puissance de Rome y était rappelée par d'énormes globes en bronze. La partie supérieure de l'autel était recouverte d'une galerie qui servait, en quelque sorte, de tribunal où venaient siéger les principaux personnages de Lugdunum, lors des exercices littéraires et gymnastiques ***.

Aux deux côtés de l'autel s'élevaient deux colonnes de granit, de vingt-cinq à vingt-six pieds de hauteur, terminées par des bases et par des chapiteaux de marbre, et surmontées de deux Victoires colossales.

Strabon appelle indistinctement cet édifice un temple ou autel magnifique digne d'être considéré ; outre cet autel célèbre, il dit qu'il y

* Tous les historiens de Lyon nous ont conservé les noms de ces nations ; il est inutile de les rapporter ici. De ces 60 nations, 17 appartenaient à la Gaule aquitanique, 23 à la Gaule lyonnaise, et 20 à la Belgique.

** A cette époque, la jonction du Rhône et de la Saône avait lieu un peu au-dessous de l'emplacement qu'occupe l'église d'Ainay.

*** M. Artaud, Autel d'Auguste.

en avait encore un autre qu'il appelle *Grand* *. Ces expressions douteuses ne permettent pas de décider s'il existait ou non un véritable temple dédié à Auguste, et les historiens sont partagés sur ce point de controverse. Quoiqu'il en soit, il paraît à peu près certain que l'autel s'élevait au milieu d'une enceinte très-vaste, découpée en portiques, baignée par les flots du Rhône et de la Saône, et décorée de soixante statues représentant les soixante nations avec leurs emblêmes; on remarquait encore la statue colossale des Gaules. Près de là s'élevait un édifice destiné à servir de résidence au collége sacerdotal **.

Ce monument venait d'être achevé avec de très-grands sacrifices, lorsque Drusus, fils de Livie, frère de Tibère et père de Germanicus, s'arrêta dans Lugdunum. Drusus venait de faire une campagne qui l'avait rendu maître des villes de la Germanie situées en deçà et au-delà du Rhin; il avait apaisé le tumulte qui s'était élevé dans les Gaules à cause d'impositions nouvelles, et désirait rattacher à Rome les provinces gauloises sourdement travaillées et poussées à la révolte par les Sicambres. Ce fut donc avec empressement qu'il accepta l'offre de célébrer lui-même la dédicace du temple d'Auguste. La magnificence des cérémonies, le souvenir d'un grand homme et l'honneur décerné aux Gaulois devaient remplir les vues de son adroite politique.

De toutes parts accourent les soixante nations, et les chefs de la province narbonnaise et viennoise, venus de Nîmes, de Toulouse, de Vienne, d'Arles et de Marseille, forment des députations et représentent la Gaule entière. Ce contact de Lugdunum avec les provinces méridionales put contribuer encore à développer chez nos pères l'amour des sciences et le goût des beaux arts. Lugdunum était tout à coup devenu le centre de toute grandeur et de toute influence au milieu de ces peuples plus ou moins avancés dans la civilisation.

Donc, au premier jour du mois d'août de l'an 740 de Rome, dix ans avant l'ère chrétienne, et le jour même où Claude, fils de Dru-

* Menestrier, *Hist. consulaire de Lyon.*

** Clerjon, 1re partie, livre 9e.

sus, naquit dans le palais impérial de Lugdunum, Drusus vint commencer les cérémonies de la dédicace. Un vaste amphithéâtre, construit provisoirement, s'ouvrait à l'avide curiosité de ces populations neuves encore pour ces genres de spectacle. Cette cérémonie se fit au bruit des acclamations de la foule, et Julius Verecundatus Dubius, Eduen ou Autunois, y fut établi grand-prêtre. Des jeux publics accompagnaient la dédicace, suivant l'usage antique; ils étaient de diverses sortes et nous sont révélés par des médailles, des mosaïques, des inscriptions et des bas-reliefs. Suivant toute apparence, ils se composaient de luttes entre les athlètes de la province lugdunaise, de courses de chars, figurées dans une mosaïque trouvée au confluent du Rhône et de la Saône, sur l'emplacement de l'habitation des prêtres, et déposée depuis dans le Musée de notre ville*; de fanfares, de plusieurs exercices gymnastiques imités des jeux solennels de la Grèce, enfin de disputes d'éloquence entre les rhéteurs de l'Athénée. Les combats de gladiateurs étaient défendus près de l'autel d'Auguste, comme trop capables de réveiller les souvenirs du culte druidique.

Cependant Drusus profita de la réunion de ces peuples pour étouffer tout projet de révolte. La dédicace de cet autel devint l'occasion d'un serment de fidélité et d'alliance cimentées avec Rome; il est à remarquer, en effet, qu'Auguste, pour assurer l'éternité de son apothéose et de sa gloire, voulut lier son nom à celui de Rome, et confondit son triomphe dans celui de sa patrie. L'autel fut dédié à Rome et à Auguste; et les Gaulois, en croyant élever un monument de simple reconnaissance, se trouvèrent par ce fait engagés dans une manifestation de dépendance envers l'empire romain. Mais comme tout sentiment d'orgueil national se vend au prix d'une fête, les Gau-

* Le cirque, dans lequel se donnèrent à cette occasion les courses de char, n'était que provisoire, ainsi que le démontre la mosaïque du Musée. Les loges, où siégeaient les juges, y sont représentées en bois assez grossièrement assemblé; d'ailleurs les Romains n'avaient que fort rarement des spectacles de ce genre, et les magnifiques amphithéâtres de France et d'Italie n'ont certainement pas été destinés à cet usage.

lois s'oublièrent dans des transports d'enthousiasme, et lorsque vint le moment du départ, il fut décidé que le même jour de chaque nouvelle année ramènerait les mêmes fêtes autour du temple. Florus, dans le sommaire du livre CXXXVII de Tite-Live, nous apprend que cet auteur s'est occupé de cette solennité. Par malheur cette décade de Tite-Live est perdue, et nous sommes réduits à regretter de précieux renseignements sur les particularités de ces époques éloignées.

Pour se convaincre de l'importance qu'avait acquise Lugdunum, il suffit d'apprécier l'érection de ce monument dans son principe et dans ses conséquences. D'un côté, soixante nations déterminent sans difficultés le siége de cet autel sur notre sol, et reconnaissent ainsi la suprématie qu'Auguste avait mise au cœur de Lugdunum; d'un autre côté, l'exemple de notre cité est suivi avec empressement par les peuples les plus reculés. La communauté d'Asie consacre un autel à Auguste dans les villes de Pergame et d'Ephèse; celle de Bithynie le fut dans la ville de Nicée, et la province narbonnaise dans la cité de Narbonne. Ce dernier autel eut sa dédicace en l'an 763 de Rome, sous la XXXVIII[e] puissance tribunitienne d'Auguste.

Après cette courte digression, je reviens au temple d'Auguste. Ce nouveau culte eut, comme tous les autres, ses ministres sacrés; notre temple eut son pontife perpétuel, ainsi que ceux de Rome, et parmi ceux qui furent élevés à cette dignité se trouve un Sextus Ligurius, dont le nom nous a été transmis par une inscription. Ces pontifes étaient pris dans les familles riches et illustres, et leur habitude était de manifester la reconnaissance de cet honneur par des jeux publics, de courses et de chariots.

Ce n'était pas assez de créer un pontife, il fallait aussi instituer des prêtres chargés des sacrifices et de l'immolation des victimes, des aruspices chargés d'interroger les entrailles des animaux immolés, et enfin des augures dont le ministère consistait à observer le vol, le chant et la manière dont les oiseaux mangeaient.

Les prêtres * n'étaient point en nombre déterminé; tous les peu-

* Tacite nous apprend qu'on en tira au sort vingt d'entre les premiers

ples voisins voulurent avoir leurs prêtres au temple d'Auguste. On n'était admis à cette fonction et en général à toutes celles du sacerdoce qu'après avoir passé par toutes les dignités municipales et s'être fait initier aux mystères du paganisme *. Bientôt les environs de notre ville furent en quelque sorte pavés de pierres tumulaires élevées aux mânes de ces pauvres prêtres dont on ne se demande même plus ni les noms ni les titres d'orgueil.

Chacune des nations qui avaient contribué à l'érection du temple eut son aruspice. Marius Appius Placidus fut le premier et le chef des soixante ; en considération de cet honneur, nos pères lui accordèrent le privilége d'une sépulture dans la ville.

Les augures eurent aussi leur collége, mais c'est par erreur que le naïf Paradin, l'aigre De Rubys et le savant Spon élèvent à trois cents le nombre des augures. Les trois CCC, cause de cette fausse interprétation, doivent être expliqués par ces mots : *Coloniæ Claudiæ Copiæ* Augustæ. Il est trop invraisemblable, en effet, d'admettre que Lugdunum ait eu trois cents augures, alors que la ville de Rome, foyer et métropole du paganisme, ne compta jamais un collége de plus de quinze augures. Du reste, l'opinion que j'adopte est celle de tous les savants interprètes de l'antiquité **.

Le personnel du sacerdoce restait ainsi fixé, lorsqu'il plut à Tibère de créer un nouvel ordre de prêtres. Ceux-ci furent nommés Augustaux ; ils étaient au nombre de six, à Lugdunum, *Seviri Augustales*, et furent destinés aux soins des jeux. Les Gaulois portèrent une grande vénération à ces ministres, et leurs statues furent le plus souvent élevées sur les bords du Rhône ou de la Saône, et même au milieu des soixante statues des nations. Le temple d'Au-

personnages de la ville, et que Tibère, Drusus, Claude et Germanicus y furent joints par honneur.

* Nous n'employons ici cette expression de paganisme, inconnue à cette époque, qu'afin de rendre plus clairement notre pensée. Le mot spécial nous manque pour désigner sans périphrase le culte romain avant l'adoption du christianisme.

** Menestrier, *Hist. consulaire :* Autel de Lyon.

guste se transforma presque en panthéon. Ceux qui avaient bien mérité de la patrie eurent leurs monuments au confluent du Rhône et de la Saône. Tibérius Antistius Martianus, chevalier romain, envoyé par les empereurs pour recueillir les deniers publics dans les Gaules, reçut l'honneur d'une statue équestre à Lugdunum, devant le temple d'Auguste, par les trois provinces de la Gaule lugdunaise, pour les avoir sans doute traitées avec bienveillance dans la perception des deniers publics *.

A cette époque de la création des Augustaux, ou peu de temps anparavant, une partie des Gaules tenta, mais en vain, de secouer le joug de Rome pour se soustraire à des impôts écrasants. Lugdunum resta fidèle; ce que voyant, Tibère promit à ses principaux habitants de les recevoir dans le sénat romain; en souvenir de cette promesse restée sans exécution, nos pères associèrent le nouvel empereur aux honneurs du temple d'Auguste. Et plus tard, Claude jouit du même privilége. Le P. Menestrier a reproduit l'effigie de plusieurs médailles représentant d'un côté le temple de Lugdunum avec cette inscription : *Rom. et Aug.*, et portant sur le revers la figure de chacun d'un de ces trois empereurs. Eux seuls furent admis à la participation des honneurs de cet autel; on ne doit point confondre celui-ci avec le temple qui fut consacré à Antonin, au bas de la montagne de Fourvières, dans le même endroit où est aujourd'hui la place Saint-Jean. L'autel qui accompagnait ce temple fut, en effet, appelé l'autel des César, parce que dans la suite il fut dédié à Marc-Aurèle et à Lucius Vérus, enfants adoptifs d'Antonin; mais le temple dont nous écrivons l'histoire conserva toujours le titre de sa consécration primitive à Rome et Auguste **.

Tibère meurt : un fou féroce lui succéde; il se nomme Caligula. Avide d'extravagances et d'argent, le fils de Germanicus vient visiter sa bonne et grasse ville de Lugdunum, il la désole; c'est un fléau qui

* On a retiré dernièrement du lit de la Saône, vis-à-vis d'Ainay, un débris de statue équestre que l'on suppose avoir appartenu à celle dont je viens de parler : il a été déposé au Musée de notre ville.

** Clerjon, 1re partie, 12me livre.

ne passa pas et qui s'acclimata chez nos pères. Parmi les malheureux immolés aux caprices et à la rapacité de Caïus Caligula, nous citerons un prêtre du temple d'Auguste, nommé Julius. Dion rapporte que l'empereur le fit mourir non pas tant pour le dépouiller de ses richesses que parce qu'il portait le même nom que lui, sorte d'affectation de rébellion et de tyrannie.

Ce meurtre, précédé et suivi de mille autres, fut commis en 792 ou 793 de Rome.

Une nouvelle institution vint consacrer l'autel d'Auguste, et là encore nous retrouvons les deux mobiles du caractère de Caligula : folie et cruauté. La révolution du temps avait ramené l'anniversaire du troisième consulat de cet homme ; Caligula voulut le célébrer à Lugdunum. Après bien de petites bassesses, et l'étalage d'une mendiante misère (les époques changent la face de la civilisation, mais les travers de l'humanité restent), l'empereur termina son œuvre par la solennité des jeux mêlés. Les historiens ont rapporté, entre autres choses, qu'il se plut à imposer d'humiliantes et barbares conditions aux luttes oratoires des rhéteurs *. Pendant qu'une foule d'orateurs venaient disputer le prix d'éloquence en face de l'autel d'Auguste et devant les juges de l'Athénée, Caligula siégeait avec ces derniers ; puis, lorsque la sentence était prononcée, les rhéteurs, dont les ouvrages avaient rencontré le moins de faveur, étaient condamnés à fournir les prix aux vainqueurs, à chanter leurs louanges, et de plus à effacer leurs écrits avec une éponge ou la langue, s'ils n'aimaient mieux être battus de verges ou plongés dans le fleuve qui baignait les portiques du temple. On ignore combien de temps dura cet usage ; mais on sait que les orateurs ne se laissèrent point arrêter par ces dégoûtantes menaces **.

Une sainte illustration s'attache encore au monument d'Auguste ;

* Suétone, in Caio, XX. Dion, libr. 59.

** Juvénal a parlé de l'effroi qu'elles inspiraient aux concurrents, dans ces deux vers si connus :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

celle-ci du moins a grandi à travers les siècles, parce qu'elle reposait sur la vérité de l'affranchissement des peuples. Les autres illustrations, au contraire, fruits de l'orgueil, de la folie et de la servitude, se sont effacées depuis longtemps de la mémoire publique. C'est à peine si de rares chroniqueurs se chargent de les raviver. Les bienfaits politiques d'Auguste ne s'étaient adressés qu'à la vie matérielle des nations gauloises. Des hochets dorés avaient été jetés au peuple esclave, et celui-ci perdait le souvenir de sa vieille indépendance, usait son antique courage en jouant avec eux.

Mais une doctrine venait de naître, qui proclamait l'existence morale de l'humanité, relevait l'énergie des faibles, brisait la domination des forts, et devait bientôt renverser la prestigieuse influence des grands. Cette voix de l'ame rencontra d'abord peu d'écho sur cette terre des Gaules façonnée à l'arbitraire de la force et du glaive. Aussi, pendant que quelques hommes, venus de l'Orient, prêchaient sur notre sol la morale du Christ, le peuple, ameuté à la voix de ses chefs, et s'attachant aux pompes fastueuses du paganisme, crut devoir s'élever contre le nouveau prosélytisme. De son côté, Rome la guerrière et la païenne sentit le besoin d'extirper ces germes de spiritualisme qui minait sourdement sa puissance. Après avoir défendu d'inquiéter les chrétiens et menacé du dernier supplice ceux qui les accuseraient comme professant le christianisme, l'empereur Marc-Aurèle, gagné par les fausses dépositions des prêtres d'Auguste, ordonna que quiconque tenterait d'introduire un nouveau culte et ne reconnaîtrait pas les divinités de Rome, serait puni de mort.

La calomnie s'était chargée d'ameuter contre les chrétiens la fureur populaire, et comme ceux-ci se retiraient dans des cryptes solitaires pour professer leur foi, on les accusa de fuir les regards de la foule et de cacher à la clarté du jour les abominations de leurs mystères. Or, dans l'année 172 de l'ère nouvelle, Lugdunum se déchaîna dans une horrible persécution contre tous ceux qui portaient le titre de chrétien ; Eusèbe de Césarée nous a transmis la lettre adressée par les frères de Lugdunum aux églises d'Asie et de Phrygie ; le récit de cette persécution dont l'emplacement d'Ainay fut

presque exclusivement le théâtre, se rattache forcément à cette histoire, mais les historiens de Lyon ayant déjà reproduit plusieurs fois cette épître, il devient inutile de la transcrire ici : quarante-sept chrétiens endurèrent le martyre pour le nom de leur maître; six d'entre eux furent exposés aux bêtes, dix-huit succombèrent dans la prison, et vingt-trois furent décapités. Les tortures étaient exercées à plusieurs reprises sur les mêmes confesseurs de la foi, dans des jours de foires, au milieu de l'amphithéâtre qui pourrait bien avoir existé sur l'emplacement occupé par Bellecour*; puis lorsque la force des bourreaux s'était tourmentée et épuisée inutilement, sans assouvir la fureur publique, le grand drame venait se dénouer devant l'autel d'Auguste; là nos courageux martyrs étaient sommés de sacrifier aux faux dieux et mis à mort, s'ils refusaient de le faire. La rage du paganisme ne s'arrêtait pas devant ces ossements sacrés, mais dans l'impuissance où elle se trouvait de faire subir mille morts à ces derniers restes du supplice, elle voulut du moins détruire pour eux, tout espoir de résurrection et d'immortalité : les os furent gardés à vue, brûlés et leurs cendres jettées au courant du fleuve. Parmi ces martyrs on peut citer Pothin ou Photin, évêque de Lyon, vieillard presque nonagénaire, Attalus, Blandine et Ponticus, enfant de quinze ans.

Tous ces faits sont rapportés par Eusèbe, constatés par la tradition et confirmés par les monuments dont nous parlerons plus tard.

Paradin a conservé, dans sa relation textuelle, les détails miraculeux dont se trouve remplie la lettre rapportée par Eusèbe.

Le meurtre des quarante-sept martyrs porta malheur au temple d'Auguste, les taches de leur sang semblèrent s'être attachées à lui pour ternir sa splendeur et ronger sa base; enfin, depuis le jour du massacre, l'histoire l'oublie entièrement jusqu'au jour où l'ébranlement religieux du siècle de Constantin achève de le coucher à terre.

Nous avons traversé l'âge payen de l'histoire d'Ainay; avant de

* L'amphithéâtre qui était près de l'autel d'Auguste et de l'Athénée, sur un terrain très-rapproché de l'église d'Ainay d'aujourd'hui. Voyez Eusèbe, *Hist. ecclés.*, et surtout Grégoire de Tours, *Gloria martyrum*.

nous avancer dans son ère chrétienne, demandons-nous la raison de ce nom conservé, de nos jours.

Grégoire de Tours, racontant la persécution de Lugdunum, dit que les saints martyrs consommèrent leur sacrifice dans un lieu nommé Athanaco*; la conformité de ce nom avec celui d'Athénée a fait croire avec raison que ce monument avait laissé le diminutif de sa dénomination à ce quartier. Du reste, on peut admettre que le nom d'Ainay vient d'αθανατος, immortel, qualification doublement justifiée par le temple d'Auguste immortel, et le martyre des quarante-sept immortels; à l'appui de cette opinion se trouve le nom d'*Athanatenses*, ou *Athanacenses* donné aux martyrs **. Qu'importe, au reste, cette futile dissertation sur un nom, et de quelle influence peut-elle être sur l'enchaînement des faits historiques?

Avant que le christianisme se fût assis sur le trône de Rome, il régnait sur le monde; ce mouvement religieux était monté du peuple à la cour. Constantin n'établit pas un fait, mais il constata simplement son existence, et cette reconnaissance d'une révolution accomplie fut politique autant que consciencieuse; c'est ainsi que s'arracheront toujours les libertés publiques. Toutefois le signal de guerre aux idoles étant parti du foyer du paganisme, courut bientôt l'empire; les persécutés d'hier se ruèrent sur les autels des persécuteurs; la même fureur guida les peuples; la cendre des morts fut retirée des tombeaux païens; toute dévastation se couvrit du voile facile d'un zèle religieux; le triomphe du christianisme fut sur le point d'être déshonoré par le ravage et la violation des tombes; il nécessita même un édit sévère de l'empereur Constantin contre les profanations des sépulcres.

* De gloria martyrum. XLIX.

** Pernetti fait venir Ainay, qu'il écrit Enay, du grec νεως, temple. (ες νεων, vers le temple).

Menestrier l'explique par : *Quasi attinens aquis.* Cette étymologie est la plus forcée.

L'Almanach de Lyon, de 1755, le fait venir de *Amnis* et *Amnis*, puis, par abréviation gauloise, *Ais n ais*, et dans la suite, *Aisnai*, *Esnai*, *Enay*, *Ainay*.

On devine que l'autel d'Auguste fut l'objet d'une prédilection toute particulière dans l'œuvre de ruine; le monument était trop insolent par sa magnificence, trop maudit par ses souvenirs, pour qu'il lui fût permis de souiller plus long-temps la terre des martyrs; on s'acharna sur ses décombres; plusieurs églises sortirent de cette carrière de marbre, mais surtout on voulut que les pierres sur lesquelles avaient siégé les bourreaux s'élevassent en mausolée sur les cendres des victimes. C'est ainsi que, dans l'ordre monumental comme dans l'ordre politique, les mêmes matériaux se transforment souvent et deviennent les organes et les instruments des principes les plus contradictoires.

Suivant la plupart des historiens, il existait déjà sur l'emplacement d'Ainay une crypte creusée en l'honneur des martyrs, et dans laquelle on avait déposé une partie de leurs cendres; mais comme aucune preuve, aucun titre ne sont invoqués, nous restons dans le vague des suppositions. Il n'est point probable que précisément à côté du monument payen et dans un temps où le contemporain Dion mentionne la continuation des fêtes d'Auguste, il n'est pas probable, disons-nous, que les chrétiens aient pu construire secrètement une crypte, ni qu'ils aient osé y confier un dépôt sacré. Sans doute les cérémonies du mois d'août ne conservaient plus qu'un pâle reflet de leur popularité passée, mais l'ardeur des derniers païens devait se concentrer plus violente, on devait donc éviter ses emportements *. D'ailleurs qui nous garantira l'authenticité de ces reliques?

On lit dans la lettre d'Eusèbe ces mots des premiers chrétiens : « Ils jetèrent aux chiens les fidèles qui étaient morts dans la prison,

* Une version pourrait cependant concilier la vraisemblance historique avec l'existence de cette crypte antérieure à Constantin. Les caveaux de la chapelle souterraine auraient servi de prison aux martyrs; on pourrait admettre que saint Pothin et les autres captifs furent retirés des cachots construits sur la montagne et déposés à côté de l'autel d'Auguste, pour être plus rapprochés des lieux du supplice. Cette crypte aurait ainsi recueilli les derniers soupirs de saint Pothin; ce dernier, affaibli par l'âge, était porté sur les bras des soldats pour comparaître devant le tribunal.

et les gardèrent jour et nuit de peur que nous leur rendissions la sépulture. » Et plus bas : « Nous avions cependant un regret bien sensible, principalement à raison de ce que nous ne pouvions donner sépulture aux corps, car la nuit même on ne nous laissait pas l'opportunité de ce faire, et nous ne pouvions trouver moyen de gagner les gardes par présents ni par prières, ni par quelque autre façon que ce fût, tant ils s'opiniâtraient à prendre garde et veiller soigneusement à ce que les derniers ossements n'eussent cet honneur d'être ensevelis. Quelques jours après, n'ayant voulu faire grâce aux chrétiens d'être mis en sépulture, ils brûlèrent les os des martyrs, lesquels étant réduits en cendres, furent jetés au Rhône avec la poudre de la terre, afin que de leurs restes il ne se trouvât rien, en quelque lieu que ce fût. »

Après ce récit, les chrétiens de Lugdunum rapportent que les païens se vantaient d'avoir enlevé aux martyrs le pouvoir de ressusciter, et leur lettre s'arrête là. Nous pourrions donc nous étonner de la réapparition de ces restes, s'il n'avait été rapporté, par de pieuses légendes, que le fleuve rejeta sur ses rives les cendres des martyrs. Je crois donc que ces reliques, réelle ou simple représentation d'un souvenir auguste, furent transportées dans la crypte de S. Pothin, sur laquelle s'éleva depuis l'église de St-Nizier, et restituées plus tard à la crypte d'Ainay.

Selon quelques apparences, vers le règne de Constantin ou peu de temps après, un pieux solitaire, saint Badoul ou Badulphe, priait et veillait dans cette crypte. Sa dévotion excite les sympathies de la chrétienté lyonnaise. Badulphe rassemble une partie des débris de l'autel païen, fait élever une église sur la chapelle souterraine, et la consacre à sainte Blandine. Ce centre de dévotion attire d'autres fidèles, un monastère s'élève pour les recevoir, et, sous la règle de Badulphe, ces solitaires vécurent dans les austérités de la pénitence. Le premier abbé d'Ainay fut inhumé dans l'oratoire qu'il avait élevé. Tels furent les humbles commencements de cette communauté qui, plus tard, devint une puissance active de Lyon. Je n'aurai plus à rapporter que la longue énumération des événements pleins de splendeur ou de désastres qui nous amènent sans interruption jusqu'à nos jours.

Les Huns, sous la conduite d'Attila, ravagent l'oratoire et le mo-

nastère d'Ainay; mais cette institution, plus heureuse que le temple d'Auguste, devait, à chaque nouvelle dévastation, sortir plus brillante de ses ruines. Saint Sabin, abbé d'Ainay, engage Salonius, lyonnais de naissance, évêque de Gênes, selon les uns, de Genève, selon les autres, à faire don d'une partie de ses biens pour rétablir le monastère et l'oratoire; cette église fut mise sous l'invocation de saint Martin, mort à Tours depuis un demi-siècle, et qui était devenu par ses vertus l'objet d'une vénération générale en France. Sabin établit parmi ses religieux une règle d'après les pratiques des anciens pères du désert, et vit grandir près de lui saint Romain, qui alla fonder ensuite l'abbaye de Saint-Claude, au mont Jura.

Ces choses se passaient au milieu du cinquième siècle; vers la même époque, Caretène, mère de Gondebaud, vint fonder, près du monastère d'Ainay, et peut-être sur un terrain qui était déjà de sa dépendance, le couvent et l'église de Saint-Michel; la princesse s'établit supérieure du monastère pour y pleurer la mort de ses deux fils, Chilpéric et Gondemar; puis elle retira auprès d'elle Sigismond et la jeune Clotilde, enfants du malheureux Chilpéric. Il est établi par une note et par un mémoire de 1695, déposés aux archives de la ville, que cette église de Saint-Michel, dont on a mis à découvert les fondations dans le mois de juillet 1829, était autrefois un couvent de religieuses qui dépendait du monastère d'Ainay et appartenait au même institut que les religieux de ce monastère.* Nous aurons l'occasion de revenir sur l'église de Saint-Michel.

Ainay ne profita pas long-temps des bienfaits de Salonius; les Vandales les anéantirent, en ravageant l'église et l'abbaye de Saint-Martin, après avoir dévasté la Bourgogne, à la fin du cinquième siècle.

En 546, saint Anselme, abbé d'Ainay, fait construire dans l'abbaye une autre église, dédiée à saint Pierre; par lui, deux religieux, nommés Geoffroy et Anselme, sont envoyés au bas des monts Lémans. Ils y fondent un monastère qui fut long-temps sous l'obéissance d'Ainay. L'exemple des vertus pratiquées dans ce cloître attira un certain nombre d'habitants dont la réunion forma la ville de Chambéry.

* Clerjon, 2e partie, liv. 1er et 4e.

Sous le règne de Gontran, les Lombards font encore éprouver à l'église et à l'abbaye d'Ainay une dévastation complète.

Au commencement du septième siècle, Ainay embrassa la règle de saint Benoît, qui avait été approuvée par le Saint-Siége, en 590*.

Nous voici au temps de la reine Brunehault, épouse de Sigebert, roi d'Austrasie. Cette femme, mélange impur de bassesse et de grandeur, de froide férocité et de superstitieuse dévotion, couvrit la France de massacres et d'hôpitaux; elle voulut guérir ceux qu'elle n'avait aucun intérêt à égorger, et, toute rouge de sang, elle invoquait les saints, elle élevait des temples en expiation de ses crimes; aussi chaque historien n'a-t-il voulu voir qu'un côté de cette existence inintelligible. Quelques-uns, avec Grégoire de Tours, ont envisagé Brunehault comme un monstre de cruauté; et les autres, sur la foi de saint Grégoire-le-Grand, l'ont dépeinte comme un prodige de savoir, de piété et de grandeur d'ame. Ces tableaux ne sont pas exacts; l'existence de Brunehault est un tout compacte qu'on ne peut diviser sans le détruire, une énigme jetée au monde, et qu'il doit lire tout entière s'il veut en discerner le sens. Ces caractères, où se combinent le fanatisme et le crime, ont été communs à l'époque transitionnelle placée entre la barbarie expirante et la civilisation chrétienne; le nom de Jésus servit trop souvent à couvrir et à pallier d'horribles forfaits; et chez les grands, la soif de despotisme et de sang avait été si ardente, que la douceur de la morale évangélique ne pouvait l'assouvir sitôt. Voilà pourquoi, dans le silence des passions, la voix de la conscience se faisait quelquefois entendre, pourquoi le pardon était sollicité du ciel jusqu'au moment où l'ambition des rois venait à crier à leurs oreilles.

De tous les patrons célestes, celui que l'épouse de Sigebert affectonnait le plus, c'était incontestablement saint Martin: elle se reposait sur lui du soin de la défendre devant Dieu. Pour se le rendre favorable, elle fit construire sous son vocable la magnifique église d'Autun, dans laquelle furent déposés ses restes déchirés, et de plus, elle accabla de faveurs et de somptueux présents l'abbaye de Saint-Martin-d'Ainay.

* *Chroniques d'Ainay*, par J. M. de la Mure.

Cette époque fut si remarquable que plusieurs historiens ont rapporté par erreur à l'année 612 la fondation de ce monastère. Ce qu'il y a de certain, c'est que Brunehault rétablit dans une splendeur royale l'église et l'abbaye d'Ainay, et l'on assure même qu'elle envoya dans cette basilique les reliques de S. Pierre et de S. Paul, dont S. Grégoire lui avait fait présent.

Cent vingt ans après, un horrible fléau passa sur Lyon : les Maures d'Espagne ravagèrent cette ville et détruisirent tous ses monuments, tous ses temples, toutes ses abbayes ; celle d'Ainay subit le même sort ; les religieux et religieuses des villes méridionales de la France se dispersèrent au milieu des montagnes et au fond des bois, ou furent tués dans leurs solitudes. La désolation fut telle dans Lyon que cette ville n'eut point d'archevêque pendant un demi siècle, et que le monastère d'Ainay peut bien avoir été privé d'abbé jusqu'à Aurélien ; celui-ci est du moins le premier qui soit cité. En 859, cet Aurélien, né à Seyssel, en Bugey, d'une famille riche et noble, pria ses frères et parents de lui céder les seigneuries dépendantes de sa succession. Entre celles-ci se trouvait près du Rhône un lieu nommé Saxiacus, Saix ou Seyssel, et plusieurs grandes propriétés contenues en son acte testamentaire de 859. Le testament dont il est ici question fut fait dans la crainte de la fin prochaine du monde, *mundi senio impellente ad occasum;* et toutefois, malgré cette appréhension d'Aurélien, il contient la donation de plusieurs terres et biens destinés à l'érection d'un monastère de l'ordre de saint Benoît, à Seyssel. Ce couvent fut construit. Aurélien ne tarda pas à remplacer Remigius sur le siége archiépiscopal de Lyon, après avoir relevé les ruines de l'abbaye d'Ainay et construit l'annexe de Sainte-Blandine. Un savant historien, Guichenon, a voulu, dans son histoire de Bresse, distinguer Aurélien, abbé d'Ainay, de l'archevêque du même nom qui succéda à saint Rémi; mais nous persistons à croire que notre Aurélien fut cet archevêque. En effet, lorsque, par suite de l'invasion des Normands danois, les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, vinrent se réfugier auprès d'Aurélien, archevêque de Lyon, celui-ci leur offrit un asile dans son monastère de Seyssel, dépendant de celui d'Ainay. Dans un

privilège fait par lui en faveur de ces religieux fugitifs, on remarque ces mots : « Considérant ces choses, moi, Aurélien, archevêque de la sainte Eglise de Lyon, j'ai gracieusement accueilli les exilés, nos frères du monastère des Fossés, que la contagion de l'invasion des païens a chassés de leur sol propre ; et je les ai placés, pour l'amour de Dieu, dans notre monastère héréditaire du nom de Saxiacus *. » Plus bas, ce privilége établit la confraternité d'assistance entre les deux monastères bénédictins des Fossés et de Seyssel.

Toujours, sous l'administration d'Aurélien, on réunit à l'abbaye d'Ainay un monastère de religieuses dénommées dans les anciens titres *moniales athanatenses*. Ce monastère s'étendait jusques sur la place Saint-Michel ; évidemment c'est celui qui fut élevé sur les ruines du couvent fondé par Caretène.

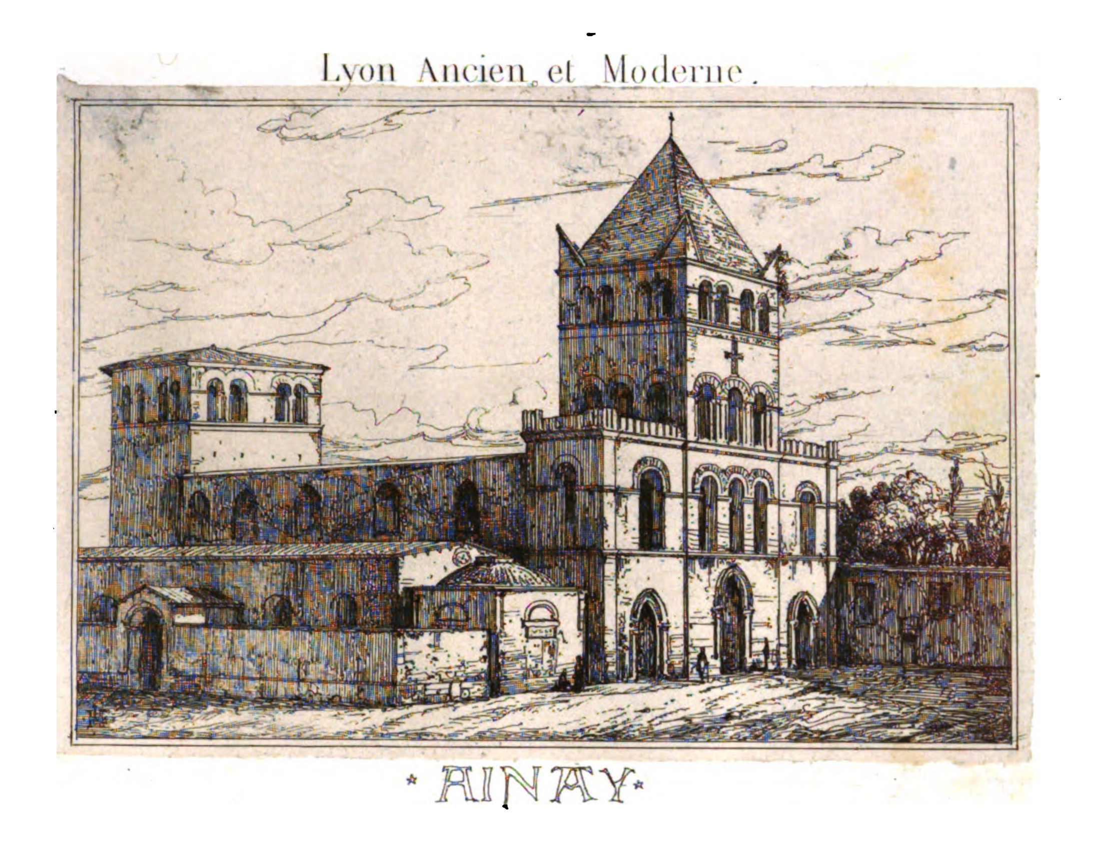
De Rubys nous rapporte que, vers l'an 937, les Hongrois passèrent aux environs de Lyon en regagnant l'Italie; or, comme il leur fut impossible de pénétrer dans notre ville, ces barbares ruinèrent l'abbaye d'Ainay, placée alors en dehors de Lyon. Cette dévastation prétendue n'a point laissé de trace dans l'histoire ; nous aimons à croire qu'elle n'a pas eu lieu.

Vers le milieu du Xe siècle, l'église de Saint-Martin n'avait point encore été réparée ; c'était bien assez pour Aurélien d'avoir construit les annexes de Sainte-Blandine et de Saint-Pierre. Mais, dans l'année 954, Amblard, abbé d'Ainay, entreprit cette réédification ; lorsque, plus tard, il fut élu archevêque de Lyon, le souvenir de son abbaye ne le quitta pas, et sous ses ordres, l'église de Saint-Martin se releva, sans atteindre toutefois le dernier degré de sa magnificence : la mort vint arrêter, dans sa noble entreprise, ce digne prélat, et son œuvre resta longtemps inachevée.

Cependant le désir d'encourager ces institutions pieuses avait gagné toutes les classes de la société. Chaque fidèle venait apporter son offrande ; chaque croyant voulait se mettre sous la sauve garde d'un saint patron et se recommander aux prières réputées toutes puissantes des sociétés religieuses. Il existait autrefois un antique

* Paradin, *Hist. de Lyon*, lib. 2, cap. 25.

Lyon Ancien et Moderne.



* AINAY *

cartulaire* de l'abbaye d'Ainay très-célèbre par l'époque reculée à laquelle il remontait. Ce manuscrit, dont Menestrier a rapporté quelques fragments, contenait deux cent sept contrats passés sous le roi Conrad de Bourgogne, surnommé le Pacifique, qui monta sur le trône en 950, et sous Raoul ou Rodolfe, son fils, troisième du nom, qui régna depuis 994 jusqu'en 1032. Parmi ces titres, se rencontraient plusieurs donations, legs, cens, servitudes, dîmes et autres droits spécifiés en faveur de l'abbaye d'Ainay; ces dons de vignes, terres, bois, cours d'eau, maisons et églises, étaient faits à nos religieux par la piété des fidèles qui, touchés de leurs injustices et de la crainte des jugements de Dieu, confiaient leurs ames et celles de leurs familles à Saint-Martin et à ses moines.

Une des considérations qui servaient le plus activement les intérêts de l'Eglise, c'était indubitablement la crainte de la prochaine fin du monde, dans laquelle le peuple était entretenu. Cette appréhension reposait probablement sur ces paroles apocalyptiques : *Ce monde vivra mille ans et plus;* le vague salutaire de cette expression *et plus* maintenait les sociétés chrétiennes dans un état de pieuse vigilance et de saint détachement des biens de la terre.

Halinard, archevêque de Lyon, fait son testament au milieu du XIe siècle. Par cet acte, il défend d'inquiéter les religieux d'Ainay au sujet de biens qui leur ont été légués; ces biens, provenant du meurtre de quelques juifs, avaient été donnés au monastère par leurs assassins en expiation de leur crime, et notre archevêque semblait approuver ces dons du sang.

La grande accumulation de biens dans les mains des abbés ne tarda pas à convertir l'humilité de leur vie en fastueux étalage d'orgueil.

Vers l'an 1070, Jocerand passe de son poste d'abbé d'Ainay au

* Ce cartulaire n'existe probablement plus. On dit que M. de Jarente, l'un des derniers abbés d'Ainay, l'a emporté à Marseille; M. Achard, bibliothécaire de Lyon, mort depuis peu, le demanda dernièrement à la famille de Jarente, mais elle n'a pas donné l'espoir de le retrouver. Cette perte est vraiment déplorable pour l'histoire de notre ville.

siége du diocèse de Lyon, dont il fut le 60e archevêque. Celui-ci termine l'église de Saint-Martin et charge d'embellissements sa riche abbaye. « Ce furent, dit Paradin, de beaux, somptueux et magnifiques bâtiments, ainsi que l'attestent encore ces grands piliers incrustés et enduits de riche marmoral plus estimé que le marbre naïf, et ces petits piliers de l'enceinte et balustre du cloître. »

Tout-à-fait au commencement du XIIe siècle, le noble Anselme, archevêque exilé de Cantorbéry, vient faire germer, à Lyon, la doctrine de l'immaculée conception de la Vierge. Suivant une vieille tradition adoptée par tous les écrivains ecclésiastiques de l'avant-dernier siècle, et entre autres par le savant Pierre de Marca, une annexe fut construite au côté gauche de l'église de Saint-Martin d'Ainay, et le saint archevêque la dédia à Marie conçue sans tache.

M. l'abbé Pavy assure que, si cet autel ne fut point le premier qui ait été érigé en l'honneur de la conception immaculée, l'église de Cantorbéry serait seule au monde capable de lui disputer ce privilége *.

Le pape Pascal II arriva, quelques années après, à Lyon; Jocerand, alors archevêque, pria le souverain pontife de consacrer l'église d'Ainay. Pascal le fit avec empressement. Le 27e jour de janvier 1106, le pape bénit d'abord le maître-autel et y célébra la messe. En mémoire de cette cérémonie, le chapitre fit paver en mosaïque le sanctuaire. Paradin, parlant de cette mosaïque, dit « que le pavé du chœur est tout de marqueteries et emblêmes à figures d'oiseaux et divers animaux, faits de pièces rapportées, de la grandeur environ d'un grand blanc, de marbre, ophite et porphite de diverses couleurs. » On y voyait l'effigie de Pascal tenant entre ses mains le dessin de la nouvelle église. Au bas était gravée cette inscription latine:

HANC ÆDEM SACRAM PASCHALIS PAPA DICAVIT.

Ensuite venaient quatre autres vers qui, par le bizarre accouplement des lettres, furent longtemps une énigme indéchiffrable. Un

* Voir l'article ANSELME ET THOMAS DE CANTORBÉRY A LYON, 24me livraison de la *Revue du Lyonnais*.

protestant, l'antiquaire Jacques Spon*, découvrit le premier dans ce quatrain un hommage rendu au sacrement de l'Eucharistie**.

> HUC, HUC FLECTE GENU, VENIAM QUICUMQUE PRECARIS;
> HIC PAX EST; HIC VITA, SALUS; HIC SANCTIFICARIS;
> HIC VINUM SANGUIS, HIC PANIS FIT CARO CHRISTI;
> HUC EXPANDE MANUS, QUISQUIS REUS ANTE FUISTI***.

Après la célébration de la messe, le souverain pontife consacra l'autel de Notre-Dame, à main gauche du chœur (dans la chapelle dédiée par Aurélien à l'immaculée conception de la Vierge). Pascal y plaça diverses reliques, parmi lesquelles la crédulité pieuse voyait des cheveux de Marie, un morceau du bois de la crèche où naquit son fils, et un fragment des langes qui l'avaient enveloppé. On avait placé dans cette annexe le plus ancien tableau fait pour célébrer l'immaculée conception.

Le pape bénit enfin l'autel de saint Pothin et de saint Badulphe. On y déposa le corps entier de ce dernier, et un reliquaire qui était supposé devoir renfermer les cendres de Pothin et celles de ses compagnons. C'était sur ce reliquaire que, dans les procès importants, les parties venaient prêter judiciairement leur serment; la crainte du parjure fit longtemps avouer la vérité****.

Pour se reconnaître des honneurs que lui décernait l'abbaye d'Ainay, Pascal, au 2e jour des ides de février 1106, octroie à ce monastère deux ou trois belles églises avec leurs revenus; et, trente-six ans plus tard, le pape Eugène confirme, par une bulle, Guichard,

* Voyez *Recherche des antiquités et curiosités de Lyon.*

** Cette inscription servit plus tard d'argument dans les discussions religieuses suscitées par le calvinisme.

*** Voici la traduction qu'en a faite, en quatre vers, M. Léon Boitel.

> A genoux! à genoux! toi qui veux ton pardon;
> On trouve ici la paix, le salut et la vie;
> Ici Dieu de son sang, de sa chair te fait don;
> Toi qui péchas jadis, croise tes mains et prie.

**** Manuscrit de La Mure.

abbé d'Ainay, et les religieux de son monastère, dans les possessions et biens dont ils jouissaient alors.

Ce douzième siècle fut, à bien des titres, célèbre et avantageux pour le monastère d'Ainay; c'est, en effet, à cette époque que la société chrétienne de Lyon, se souvenant de ses martyrs *athanatenses*, voulut célébrer leur gloire par des réjouissances pieuses. Nous ne citerons de la *Fête des Merveilles* que ce qui se rattache directement à notre sujet.

L'ordre définitif d'une procession fut réglé en 1175, et approuvé dans le chapitre en présence de l'archevêque Jean de Bellesmes. Pendant la célébration de la fête fixée à l'un des jours du mois de juin, tout le clergé de Lyon qui venait en bateaux du faubourg de Vaise à Ainay, traversait processionnellement le chœur de l'église, et allait avec respect baiser une pierre placée sur un pilier près de la sacristie; on la nommait la pierre de saint Pothin. Suivant la tradition, elle avait servi d'oreiller au saint pendant les deux jours qu'il passa dans la prison où il mourut. La fête des *Merveilles* se perpétua jusqu'au règne de Charles VI, mais elle fut abolie par ce monarque pour effacer les traces de la souveraineté des archevêques; on assure d'ailleurs qu'elle était devenue un sujet d'orgies et de débauches*.

Avant de pénétrer plus loin dans cette histoire, il est important de jeter un coup-d'œil sur la puissance civile de l'abbaye. Les grandes donations de terres et de propriétés dont on accabla cette communauté placèrent dans ses mains une force immense; ce fut, pour ainsi dire, une ville dans une ville, une domination dans une domination. Le monastère d'Ainay faisait clôture de Lyon du côté du Rhône; toutefois l'emplacement sur lequel il était construit et ses dépendances n'étaient pas réputés faire partie de la cité. L'Abbé, seigneur haut justicier, faisait garder par ses gens d'armes le cloître et les rivages du Rhône et de la Saône, pour les mettre à l'abri d'une surprise; l'on ne voit pas que jusqu'au XVIe siècle il y ait eu des fortifications. L'abbaye, dans sa juridiction, étendait ses limites depuis le con-

* Clerjon, 1re partie, livre 14me.

fluent, d'un côté jusqu'à la porte de la Francherie, et de l'autre, jusqu'au pont du Rhône; elle tenait ensuite sous sa surveillance une grande partie de la ville.

Tout le quartier d'Ainay, hors le cloître au dedans et au dehors de la ville, ne renfermait que quelques maisons et granges, et le territoire était divisé en quelques grands ténements comme ceux du Plat et de Bellecour, qui étaient possédés par les familles les plus distinguées. Ces ténements étaient placés vis-à-vis l'abbaye d'Ainay, dans une position analogue à celle des propriétés actuelles, vis-à-vis le fisc royal; c'est-à-dire que l'abbé percevait ses droits sur les actes de ventes et de transmissions. Par exemple : dans le XIVe siècle, Jean Le Viste, docteur ès-lois, devint seigueur de Bellecour*, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite de Jean de Varey, conseigneur de Chatillon d'Azergues, pour le prix de seize cents deniers d'or appelés francs. Il en prit l'investiture de Guillaume, abbé d'Ainay, à qui l'archevêque Charles d'Alençon écrivit le billet suivant pour la modération des laods dus par Jean Le Viste :

« Mon cher amy, nous vous certifions que nous sommes convenus avec Jean Le Viste, nostre conseiller et le vostre, touchant la portions des laods qu'il vous devait à cause de son acquisition du ténement de Bellecour, et que nous en avons receu cinquante livres, vous priant de vous contenter de semblable somme, quoyque vostre droit y soit plus médiocre et moindre que le nostre.

Donné à Pierre-Scise, le 12 mars au matin.

CHARLES D'ALENÇON,

Archevêque et comte de Lyon.

Tout autour de l'Abbaye s'étendaient de vastes prairies, des bosquets touffus et de magnifiques jardins.

L'administration de ces grands biens amena de fréquentes discussions avec le gouvernement archiépiscopal de Lyon : dans le courant

* La place Léviste rappelle encore le nom de cette ancienne et puissante famille lyonnaise.

de l'année 1195, plusieurs personnes se noyèrent dans le fleuve du Rhône, l'archevêque de Lyon Jean Ier de ce nom et Humbert, abbé d'Ainay, prétendaient, chacun de leur côté, que la dépouille des submergés leur appartenait exclusivement, en alléguant les droits de pêche, d'invention, d'arrivages et des dépouilles des noyés; l'abbé soutenait que, de tout temps, il avait eu les limites de sa juridiction, et de plus celles dans lesquelles il s'attribuait tout ce que rejetaient le Rhône et la Saône, tels que l'or, l'argent, le bois, le trousseau et les autres restes de naufrage; ces limites, disait-il, s'étendaient sur tout le Rhône, ses deux rives et le chemin de hallage *et a plancu? usque ad Leonem Pontii de Vallibus*, et sur la Saône, depuis la vigne Bursa jusqu'à l'extrémité du confluent. Nous ignorons quelle fut la décision prononcée dans ce débat; mais, plus tard, en l'an 1347, un nouveau différent s'éleva au sujet des limites de la juridiction, entre Monseigneur de Villars, archevêque de Lyon, et Barthélemy, abbé d'Ainay. Les parties consentirent à nommer des commissaires pour connaître des prétentions mutuelles et terminer, par voie amiable, toutes les questions, ainsi que les controverses et différents nés ou à naître. Ces commissaires furent Guillaume de Thurey, doyen de l'Eglise, et Me Chambart Hugonis, obéancier de Saint-Just* et official de Lyon. Ceux-ci, s'étant adjoint Humbert de Saint-Barthélemy, procureur-général de Monseigneur l'archevêque, firent la composition et transaction dont Paradin a extrait quelques points principaux. L'abbaye d'Ainay dût conserver à perpétuité les arrivages, inventions, en quelque chose qu'ils consistassent, et les pêches, ou émoluments de la pêche, depuis le pont du Rhône jusqu'à la tête de l'île de Saint-Irénée, et sur la Saône, depuis les degrés de la maison de la *Francherie* jusqu'à ladite tête de l'île; le milieu du courant du Rhône et de la Saône, vulgairement nommé *dessus*, restait dans le domaine des archevêques. Les limites de la juridiction de l'abbaye partaient desdits escaliers de la maison de la *Francherie*, longeaient Bellecour, le quartier Bourg-Chanin et descendaient jusqu'au Rhône.

* Nous dirons à l'article SAINT-JUST en quoi consistaient les fonctions d'obéancier.

Cette juridiction s'exerçait ainsi : toute juridiction haute et basse, dans les limites ci-dessus désignées, était commune entre l'archevêque et l'abbé d'Ainay : toutes condamnations, compositions et amendes pour quelque cause que ce fut, mais excédant la somme de soixante sols viennois, étaient communes et divisées par moitié entre lesdits seigneurs justiciers, et les autres condamnations, compositions et amendes de soixante sols ou au-dessous appartenaient sans partage au monastère d'Ainay. Cette juridiction devait être exercée par un juge, prévôt, sergent et notaire de l'abbé, et à ses dépens : ces officiers étaient présentés et agréés par l'archevêque, autrement l'abbé était tenu d'en subroger d'autres qui prêtaient, entre les mains du courrier de Lyon *, serment de fidélité à l'archevêque, et promettaient de rendre la justice en respectant les droits des deux seigneurs. Toutes les fois que, pour quelque crime, un accusé était condamné à la mort, à une mutilation de membre ou au bannissement, le criminel devait être livré entre les mains des officiers de l'archevêque pour être exécuté hors des limites de la juridiction d'Ainay, et si, par un des priviléges exclusivement réservés à l'archevêque, celui-ci commuait la peine en amende pécuniaire, la moitié de cette amende revenait à l'archevêque, et l'autre moitié à l'abbé d'Ainay. Le courrier, le prévôt ni les sergents de l'archevêque ne pouvaient exercer aucune juridiction dans les limites ci-dessus désignées, à moins que ce ne fut à la requête de l'abbé on du juge susdit, et dans le cas encore où l'appel serait interjeté devant l'archevêque ainsi que par voie de ressort. Enfin, l'appel pouvait être formé devant l'archevêque ou le juge d'appeau des jugements rendus par le juge de l'abbé, et l'archevêque y avait supériorité et ressort.

Telles étaient les limites et les formes de la juridiction abbatiale.

* Le courrier de Lyon, appelé *Correarius* dans les actes latins et dont le nom peut venir de *curiæ rector* ou de *reorum corrector*, était un des principaux officiers de justice de l'archevêque et du chapitre ; il était comme le prévôt de l'hôtel et le prévôt de la maréchaussée ; il connaissait des crimes qui se commettaient dans la ville, et avait l'intendance de la police sous le sénéchal. Voyez Ménestrier. *Hist. cons.*, pag. 339.

On comprend dès lors combien était imposante l'autorité du monastère d'Ainay, et pourtant nous n'avons vu qu'une partie de sa puissance. Ses droits s'étendaient sur un grand nombre de localités circonvoisines de Lyon. Nous n'en citerons que deux exemples :

L'an 1232, Robert, archevêque de Lyon, fit un accord entre l'abbé d'Ainay et celui de l'Ile-Barbe, au sujet de la garde de la terre de Cuyres, commençant à l'extrémité du faubourg de la Croix-Rousse. L'abbé de l'Ile-Barbe remit à celui d'Ainay tout le droit qu'il pouvait avoir sur cette terre, en suite de la donation qui lui en avait été faite par le seigneur de Montluel, et il promit de ne rien acquérir dans cette terre sans le consentement de l'abbé d'Ainay. Cinquante ans après, Humbert, seigneur de Montluel, qui en était l'avoué et le gardiateur, y étant allé pour recevoir l'hospice et la procuration qui lui étaient dûs à raison de sa garde, arriva le soir de la Saint-Vincent, passa la nuit et y dîna le lendemain; mais Etienne de Varennes, procureur de l'abbé, y fut envoyé pour protester contre le seigneur de Montluel, et pour lui signifier qu'il ne devait point manger en ce lieu, le lendemain du soir où il y avait été reçu. Sur quoi le seigneur de Montluel dit publiquement, en présence de tous ceux de sa suite, qu'il n'avait droit de gîte et de repuë que pour une nuit seulement en ce lieu là, et que c'était à ses frais qu'il y avait dîné ce jour-là.

D'un autre côté, l'abbaye d'Ainay avait un droit de juridiction sur les terres de Chazey et Chasseley, puisque, en 1339, Barthélemy, abbé d'Ainay, fit une transaction avec Guillaume, archevêque de Lyon, touchant les justices de ces deux localités. Cette transaction se fit avec un grand étalage de formes, et les notabilités de Lyon apposèrent leurs signatures au bas de l'acte *.

Indépendamment de tous ces droits, l'abbaye d'Ainay jouissait encore de certains priviléges qu'elle s'était acquis en raison même de la grandeur de ses revenus.

A la date de l'an 1300, nous trouvons cet arrêt :

« Le juge-courrier de la cour séculière de Lyon au prévôt et autres sergents dudit Lyon, salut :

* Menestrier, *Hist. consulaire.*

« Nous mandons et enjoignons, par ces présentes, que vous laissiez jouir paisiblement le cellerier d'Ainay* de la justice et des droits qu'il a à Ainay et ses dépendances, tant dans la vente du vin du mois d'août, que autres choses concernant ladite juridiction. Fait l'an 1300. »

Le roi Philippe-le-Bel adressa en même temps des lettres royales au bailli de Mâcon, gardiateur de Lyon, pour faire mettre à exécution une sentence définitive rendue par le juge-courrier de Lyon au profit du cellerier d'Ainay contre l'archevêque de Lyon.

Trois ans après, le juge de la cour séculière de cette ville rendit une nouvelle sentence au profit de frère Jacques de Bron, cellerier du monastère d'Ainay, contre l'archevêque de Lyon; il y est dit que le frère Jacques, comme cellerier, est dans le droit et possession de vendre le vin au mois d'août dans le village de Saint-Michel, nonobstant qu'il y ait un ban du mois d'août dans la ville de Lyon.

Sans doute, il est indécent de voir les frères religieux renoncer aux méditations de la solitude et aux prières du cloître pour venir se mêler à l'orgie; mais comment pourrait-on s'en étonner, lorsqu'on sait que les abbesses de Saint-Pierre-les-Nonnains vendaient elles-mêmes le vin et tenaient taverne à Lyon? Ceci n'est point de la fiction; nous en trouvons, au contraire, une preuve dans une provision d'officiers de l'archevêque en date de l'an 1384; cette vente était seulement prohibée dans le mois d'août. Eh bien! nous ne craignons pas de le dire, toutes les fois que des corporations religieuses descendent au commerce du monde, la prostitution les gagne; elles perdent en influence morale ce qu'elles accaparent en pièces d'or, le peuple s'habitue à ne voir dans elles que des sociétés ambitieuses et marchandes, et, tôt ou tard, il leur demandera compte de ces trafics civils**.

* Le cellerier, dont le nom dérive du latin *cellarius* ou *cellularius* (de *cella*, cellier), était, dans certains monastères, l'officier chargé de la dépense de la bouche.

** Les religieuses de Saint-Pierre ne faisaient pas ce qu'on appelle un trafic, elles ne vendaient que le vin récolté dans leurs vignes; elles ne tenaient pas plus *taverne* que les bourgeois de Lyon qui comptaient alors parmi leurs

Les époques que nous esquissons ne présentent-elles pas un scandaleux tableau? Les monastères et les villes ou les campagnes sont dans un état de contrastes flagrants. Ici, les enfants gâtés du privilége; là, les parias attachés à la glèbe; ici, la puissance et l'affranchissement d'impôts; là, la misère et les charges; les couvents possèdent les terres et ne traitent avec le fisc que sous le rapport des tributs qu'il leur paie; le peuple, au contraire, plie sous la misère et se voit encore accablé par les exigences toujours croissantes du pouvoir; le peuple enrichit l'Etat, les couvents l'épuisent; il alimente l'armée pour le maintien de tous; ils l'absorbent pour leur propre défense; enfin, il se tue à la peine pour l'accroissement de la grandeur du cloître, et celui-ci consolide son bien-être sur la détresse publique. Plus le monastère est fort, plus il pèse sur la nation; leurs intérêts sont distincts et opposés; on dirait presque qu'il n'entrevoit de condition de vie que dans l'impuissance de mouvement où il retient le peuple. Etrange conséquence d'un principe faussé! Dans leur état de pauvreté primitive, les solitaires priaient; ils enseignaient le monde; parvenus à la puissance, ils perdent de vue le ciel et s'attachent à la terre; ils s'occupent d'eux seuls, prennent goût à la vie et ne songent au pays que pour le pressurer. Voyez les abbés d'Ainay placés dans une circonstance qui touche de très-près les intérêts de notre cité lyonnaise.

Les foires avaient fait Lugdunum ce qu'il était, relevé Lyon bien des fois et maintenu sa prospérité jusqu'à la mort de Lous XI. Au décès de ce prince, la jalousie des autres villes marchandes parvient à priver la nôtre de cet élément de richesse, pour le concentrer à Bourges. On comprend que le maintien de cet état de choses aurait ruiné la fortune de Lyon dans un temps où le commerce ne s'alimentait guère par la correspondance. Aussi « de là, comme bien le pense, une très-grande désolation! le pauvre peuple se lamenta et les marchands en dirent force propos contre les courtisans. Le cour-

priviléges, celui de pouvoir vendre, sans payer aucun droit, le vin de leur cru à la porte de leur cave.

(*Note de l'Editeur*).

roux du ciel n'y étant pas pour rien, on ordonna qu'à l'honneur et louange de Dieu notre seigneur, il fut chanté, à l'intention de la ville, chaque jour deux messes, l'une à la croix de Saint-Jean, et l'autre à Notre-Dame de Saint-Nizier; et que les prêtres fussent avertis qu'ils diront lesdites messes pour la bonne prospérité de la ville, et qu'il plaise à Dieu conduire les affaires d'icelle à bonne fin. »

Cependant, comme ces armes spirituelles n'agissaient pas assez activement, il fallut recourir à des expédients plus prompts. Une démarche fut faite auprès du doyen du chapitre pour le prier d'être le chef d'une ambassade envoyée à la cour; les citoyens de Lyon lui offrirent de contribuer aux frais de son voyage jusqu'à deux cent cinquante livres tournois, en le priant d'engager les gens d'église à fournir le reste, parce qu'ils avaient le plus grand intérêt à la réintégration des foires. Le doyen ne put accepter ces offres, mais il fit assembler les ecclésiastiques, et ceux-ci contribuèrent pour une somme de deux cents livres aux frais de l'ambassade. Que firent les abbés d'Ainay? Ils refusèrent avec opiniâtreté le moindre subside, et les religieuses de Saint-Pierre-les-Nonnains imitèrent cet exemple. Insensés! ils ne comprenaient pas que leur refus et leur faste étaient une insolence et un contre-sens au milieu de la détresse générale. Heureusement on trouva moyen de se passer d'eux, et les foires furent rétablies en 1482.

A l'époque où nous avons laissé l'histoire d'Ainay, c'est-à-dire au commencement du douzième siècle, l'abbaye avait encore de nombreuses années de magnificence à passer.

Jean Rufus, natif d'Izeron, près de Lyon, fut abbé d'Ainay en 1213; il fit bâtir le château de Vernaison, appartenant à son abbaye, et érigea le prieuré de Saint-Thomas en Forez pour dix-sept religieuses.

Innocent IV, chassé des états romains par Frédéric II, empereur d'Allemagne, vient le déposer dans un concile, tenu à Lyon, vers le milieu du treizième siècle; pendant les sept années d'exil passées en notre ville, il s'efforce de tromper son ennui, et passe son temps à lancer des bulles. Ce souverain pontife avait essayé d'introduire trois membres du clergé italien dans le chapitre de Lyon; mais ce-

lui-ci, dans sa mansuétude, avait déclaré qu'il les ferait jeter au Rhône, s'ils se présentaient. Innocent dévora cet outrage en silence, mais il n'épargna rien pour ourdir sa vengeance. Depuis long-temps une sourde dissension couvait entre les citoyens et les comtes ; l'insolente domination des chanoines avait fait naître des sentiments de jalousie et de haine contre eux; le peuple accusait hautement chez le clergé supérieur ce faste et cette arrogance contraires aux dogmes d'un Dieu fait homme dans la pauvreté. Déjà Valdo s'est fait le chaleureux organe de cette généreuse protestation, et l'on sait avec quel raffinement de torture le clergé avait poursuivi la secte des Vaudois. Ce n'étaient plus les classes pauvres qui reproduisaient alors la pensée de Valdo, le commerce de Lyon tout entier cherchait à s'affranchir de l'empire des comtes. Innocent IV saisit d'abord ce besoin de son siècle, et, parce qu'il avait intérêt à humilier le chapitre, il se déclare le protecteur des droits de la cité lyonnaise.

Pour briser d'un seul coup le pouvoir spirituel laissé entre les mains des comtes, Innocent prononce, dans une de ses bulles, « que les églises paroissiales de Lyon jouiront du privilége de ne pouvoir jamais être mises en interdit. »

Le moyen de diminuer l'influence du chapitre était d'assurer l'indépendance et d'augmenter l'autorité des établissements religieux placés sous le contrôle archiépiscopal. Cette considération nous explique les nombreuses faveurs dont Innocent combla l'abbaye d'Ainay. Une première bulle accorde cent jours d'indulgence à ceux qui, depuis le dimanche de la Passion jusqu'à l'octave de Pâques, visiteront le monastère d'Ainay, où repose le corps de saint Martin.* Cette indulgence était une nouvelle source de richesses pour le cloître ; car alors visiter une église, c'était lui porter des offrandes.

Une seconde bulle, datée de 1250, s'adresse encore *à l'abbé des fils chéris du monastère d'Ainay*. Il est dit : que l'aide et la subvention apostolique doivent assistance à ceux qui font profession de vie régulière, et qui ont eu vie religieuse : à ce que par l'incursion et envahissement de quelque téméraire, ils ne soient détournés de leur

* Voyez les bulles de l'année 1248 à l'année 1254.

intention, et que la vertu de sainte religion ne soit aucunement forcée. Innocent prend en sa protection et sauvegarde tout le monastère et tous et un chacun des biens d'icelui, dont il fait le dénombrement général ; enfin, on y lit* : « mais si, toi, maintenant abbé de ce lieu, ou quelqu'un de tes successeurs venoit à mourir, aucun ne sera élevé ici à la place d'abbé par ruse ou par violence, les frères, d'un commun accord, ou la majorité d'entr'eux pourvoiront à l'élection de celui qui possédera la prudence la plus grande, selon Dieu et la règle du bienheureux Benoît. Donné à Lyon, le quinzième des calendes de décembre. » Le souverain pontife pensait préserver ainsi le chapitre et les archevêques à venir, de toute intrigue en matière d'élection.

Frédéric II n'est plus, Innocent IV regagne l'Italie, et semble professer quelque respect pour le chapitre, puisqu'il lui laisse en souvenir la rose d'or, honneur improductif. Sans contredit, ce que le pape fit de plus agréable aux comtes de Lyon, fut d'emmener avec lui Philippe de Savoie, commandant de sa garde, et nommé par Innocent archevêque de Lyon. Un historien ** avance que ce Philippe de Savoie n'avait jamais pris les ordres : nous ne pouvons le croire.

Quoiqu'il en soit, ce double départ mit le chapitre à son aise ; les exactions reprirent leur cours ; les citoyens de Lyon résistent et s'organisent en commune. L'association fut, de tout temps, l'arme dirigée par le peuple contre le pouvoir. De là, les collisions armées ; de là, un interdit fulminé sur Lyon, au mépris de la bulle d'Innocent. La commune lyonnaise s'adresse tout à la fois et au trône et au Saint-Siége.

Ecoutons les plaintes de nos pères : « La coutume de ne recevoir que des gentilshommes dans l'Eglise de Lyon, disaient-ils, n'est-elle pas un abus mondain introduit contre les canons et les anciens usages du christianisme ? Les apôtres étaient-ils nobles ? Et s'il faut absolument avoir des armoiries pour être comte du chapitre, pourquoi n'en aurions-nous pas aussi bien que nos seigneurs tonsurés ? »

Ces récriminations n'obtinrent pas une complète satisfaction ;

* Paradin, *Hist. de Lyon*.

** Clerjon, 3me partie, livre 8me.

mais Louis IX et Rodolphe, évêque d'Albanie, légat du Saint-Siége apostolique, ordonnèrent que l'interdit fût levé, en se réservant d'ailleurs plein pouvoir de prononcer définitivement, selon qu'il leur semblerait juste et raisonnable, sur les points de la contestation.

Rodolphe commit depuis l'abbé d'Ainay, le prieur des frères Prêcheurs et le gardien des Cordeliers pour lever cet interdit. Nous avons trouvé dans les preuves de l'histoire consulaire l'acte que Menestrier a tiré des archives de l'abbaye d'Ainay.

Cet acte constate deux choses : l'autorité de l'abbaye d'Ainay qui attire sur lui l'honneur d'une mission publique en même temps qu'apostolique, et la neutralité du monastère placé en dehors de l'action civile et ecclésiastique. Dans la chaleur de la querelle, l'abbaye d'Ainay était assez forte par elle-même, pour se contenter d'avoir les yeux ouverts sur les conquêtes des deux partis, sans se mêler à la lutte : pourvu que ses droits restassent intacts, que lui importaient les déchirements intérieurs de la cité ? Il lui a fallu le mandat du Saint-Siége avant qu'elle se décidât à se placer entre les deux camps, une branche d'olivier à la main. Cette neutralité de l'abbaye ressort encore d'une bulle d'Alexandre IV. Pendant que l'interdit général pesait sur Lyon, nos abbés obtinrent la faveur insigne de célébrer l'office divin dans le monastère, à ces conditions toutefois que les oraisons et offices seraient récités à voix basse, les portes du cloître fermées, et les cloches silencieuses. Il fallait encore un grand crédit ou de fortes offrandes pour obtenir de la cour de Rome une semblable grâce ; mais l'abbaye d'Ainay n'était embarrassée ni sous le rapport de l'influence, ni sous celui de la fortune ; celle-ci s'accroissait chaque jour, et Girin de Clermont, *de Claramonte*, abbé d'Ainay, en 1250, venait d'être nommé archevêque de Naples.

Encore une criante injustice sanctionnée par une bulle. Aux calendes du mois d'octobre 1273, le pape Grégoire X ordonne que les abbés et religieux d'Ainay ne seront tenus de payer, des dettes faites par leurs prédécesseurs, que celles légitimement exigées par leurs créanciers, après des travaux faits pour l'utilité spéciale du monastère. De sorte qu'un homme chargé de dettes pouvait se soustraire à toute action, en s'introduisant dans l'abbaye d'Ainay et lui faisant

abandon des biens dont il avait la propriété apparente. Il était évident, en effet, que les réclamations des créanciers devaient être repoussées, puisque ces créances n'avaient pas pour cause des travaux faits dans l'utilité spéciale du monastère. Nous pensons aussi que la bulle avait en vue d'éteindre les dettes résultant de folles prodigalités auxquelles s'étaient livrés nos abbés. Quoiqu'il en soit, une nouvelle voie venait d'être ouverte à l'astuce et aux abus de confiance. Pauvre monastère d'Ainay! comment avec ses faibles ressources aurait-il pu faire face aux légitimes exigences de ses créanciers intraitables? Il n'y avait qu'un moyen bien simple de couper court à toutes ces discussions et restitutions. Grégoire X le prit. On se rappelle qu'en 1049, notre archevêque Halinard avait fait quelque chose de semblable au sujet des Juifs pillés et assassinés.

Vers la même époque, Hugues de Boissonnel, abbé d'Ainay, donne à son monastère de grands biens dans la paroisse de Vanche en Forez. Josseran de Larieu succède à sa charge en 1291.

Au commencement du quatorzième siècle, et environ l'an 1307, Philippe-le-Bel conclut, avec l'archevêque de Lyon, le traité de Pontoise, concernant le domaine temporel de cette ville. Les droits de la juridiction et de l'indépendance du monastère d'Ainay ne furent point respectés; ils semblèrent avoir été concédés à l'archevêque ainsi que plusieurs droits de la ville étrangers à notre sujet. Le 16 octobre 1311, l'abbé d'Ainay forme contre ce traité une opposition notariée, déclarant qu'il n'était et n'avait jamais été sujet de l'archevêque et du chapitre en la juridiction temporelle, ni pour ce qui concerne la garde, souveraineté et ressort, qu'il ne leur a jamais obéi en aucune chose; mais qu'il a tenu de tout temps jusqu'à présent, et tiendra (Dieu aidant) à jamais lesdits archevêques et chapitre pour voisins, et s'ils le méritent, pour amis seulement. Le 22 avril 1312, Philippe-le-Bel déclare et ordonne par la pragmatique sanction, que le traité fait avec l'archevêque ne changerait rien aux droits de l'abbaye d'Ainay, et que, pour ce qui la concernait, le tout demeurerait en même état et droit qu'avant ledit accord.

Ainsi qu'il est facile de le voir, la longue énumération des faits qui précèdent se rattache surtout à l'existence civile du monastère,

et dans ce concours de circonstances, la vie spirituelle n'était plus devenue qu'un accessoire nécessaire; depuis ce temps il en fut toujours ainsi.

Dans l'année 1403, sous le règne de Charles VI, les classes pauvres de Lyon se soulevèrent contre le consulat des riches. Paradin a extrait le récit de cette émeute, d'un petit manuscrit dédié à Humbert de Varey, alors abbé d'Ainay, par un de Campès, notaire apostolique et royal, que ledit abbé avait retiré dans son monastère pendant l'insurrection. Il nous suffira de savoir que les gaigne-deniers, bouchiers, bateliers, et autres menus artisans, de leur naturel (et par leur position) faciles à se mutiner, incités par quelques boute-feux qui voulaient tout gouverner, se rassemblèrent en armes et s'élevèrent contre les bons bourgeois de la ville. « Les bourgeois et marchands notables de la ville ont assez gouverné, disaient-ils, nous voulons à notre tour avoir le maniement des affaires publics du consulat et la garde de la ville, sinon nous massacrerons lesdits bourgeois et marchands, et mettrons le feu dans la ville. Quoique pauvres, nous sommes néanmoins aussi capables de gouvernement que les autres. » Ils ajoutaient encore : « Qu'ils estoyent du boys d'où l'on faisoit les roys, ou bien qu'ils ne se soucyoient ni de roy ni de roc. » N'était-ce pas l'expression la plus avancée de la pensée du XVI[e] siècle ? Le principe de la souveraineté du peuple, reconnu plus tard légitime, germait déjà dans les têtes lyonnaises. Mais il advint ce qui se renouvela souvent depuis; les notables de la ville se refugièrent dans les tours et les clochers des églises, le peuple fut armé contre le peuple, et le roi averti de l'émeute envoya son prévôt d'hôtel à Lyon avec bonne et forte garnison; celui-ci « fit brancher et passer par le pendant tout autant qu'il rencontra de cette vermine coulpable de cette sédition; il en fut pris jusqu'à dix au plus des chefs ou constituteurs de la *rebaine* qui eurent les têtes tranchées, lesquelles furent fichées sur le pilori qui lors étoit sur le pont de Saône. »

Pendant l'émeute de notre ville, quel fut le rôle de l'abbé d'Ainay? Garon nous a laissé ces trois vers :

Même l'abbé d'Ainay, en ces célèbres festes,

Une dispute s'étant élevée entre les églises de Saint-Irénée et de Saint-Just, au sujet de la possession des reliques de saint Irénée, de saint Epipode et de saint Alexandre, le pape commit Philippe de Turey, archevêque de Lyon, et son frère Pierre de Turey, cardinal, légat apostolique, pour examiner les reliques et prononcer sur le différent. Le 6 avril 1410, le cardinal se fit assister par Antoine de Brona, abbé d'Ainay, dans la vérification des deux églises. L'avantage fut accordé à celle de Saint-Irénée.

Théodore du Terrail, abbé d'Ainay, à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], fit rebâtir le château de Polien, et soutint avec fermeté les droits de son abbaye. Plusieurs souvenirs sont réveillés par le nom de cet abbé. Théodore du Terrail fut oncle, du côté de sa sœur, de l'écrivain lyonnais Symphorien Champier, qui lui consacra un éloge latin; il fut également l'oncle du célèbre chevalier Bayart!

Le bon chevalier se trouvait à Lyon en 1495, lorsque Messire Claude de Vauldray, chevalier, seigneur de l'Aigle et bailli d'Aval, vint supplier Charles VIII « de lui permettre de dresser une passe d'armes, tant à cheval comme à pied, à course de lance et coups de hache; » ce qui lui fut accordé.

« Bayart, dit Piquet, hors de page depuis peu de temps, un jour passait devant les écus suspendus de Messire de Vauldray. » Hélas! mon Dieu! pensa-t-il en lui-même, si je savais comment me mettre en ordre, tout volontiers je toucherais à ces écus pour savoir et apprendre les armes. » Avec lui était son compagnon Bellabre, qui lui demanda en quoi il songeait et bientôt le sut. « Mon compagnon, mon ami, n'avez-vous pas votre oncle, le gros abbé d'Ainay? S'il ne veut fournir deniers, vous prendrez crosse et mitre. « Et sur ces paroles, Bayart va toucher aux écus.

Toutefois, il fallait trouver argent pour avoir chevaux et accoutrement de tournoi. « Bellabre, dit Bayart à son ami, quel moyen que Monseigneur d'Ainay, mon oncle, me donne de l'argent? — Nous irons, vous et moi, demain matin lui parler, et je pense que nous ferons bien notre affaire. » Ils se levèrent matin, et puis se mirent en un de ces batelets de Lyon, et se firent mener à Ainay. Le premier

homme qu'ils trouvèrent dans le pré, ce fut l'abbé qui disait ses heures avec un de ses religieux. Il savait que son neveu avait touché aux écus de Messire Claude, et se doutait bien qu'il faudrait foncer. » Eh! maître breneux, lui dit-il, qui vous a donné cette hardiesse de toucher aux écus? Il n'y a que trois jours que vous étiez page, et n'avez pas dix-sept ou dix-huit ans, on vous devrait encore donner des verges, vous qui montrez un si grand orgueil » A quoi répondit le bon chevalier : » Monseigneur, je vous assure ma foi qu'orgueil ne me le fit faire. — Quel motif donc? — Désir et vouloir de parvenir par faits vertueux à l'honneur que vos prédécesseurs et les miens ont acquis. — Propos en l'air que tout cela! — Cependant je vous supplie, Monseigneur, vu que je n'ai ni parent ni ami à qui je puisse présentement avoir recours, sinon à vous, que votre bon plaisir soit m'aider de quelques deniers pour recouvrer ce qui m'est nécessaire. — Sur ma foi, répondit l'abbé, vous irez chercher ailleurs qui vous prêtera; les biens donnés par les fondateurs de cette abbaye sont pour servir Dieu, et non pour dépenser en joutes et tournois. — Monseigneur, reprit Bellabre, sans les vertus et prouesses de vos prédécesseurs, vous ne seriez pas abbé d'Ainay. Votre neveu, mon compagnon, est de bonne race, bien aimé du roi; il a vouloir de parvenir, dont dussiez être bien joyeux. Il ne saurait vous coûter deux cents écus pour le mettre en bon ordre, et il vous pourra faire de l'honneur pour plus de dix mille.

Ce propos hardi décida l'abbé, qui les mena en son logis, et leur donna cent écus pour avoir des chevaux, avec une lettre de crédit adressée à maître Laurencin pour fournir tout l'accoutremeut nécessaire. Bien en prit aux deux jeunes compagnons de hâter le pas et d'aller chez Laurencin au plus vite. « Maître Laurencin, mon camarade et moi, venons chez vous, dit Bellabre, de la part d'un digne abbé, Monseigneur d'Ainay. — Il est vrai, répondit le marchand, c'est bien le plus honnête homme que je connaisse, une de mes plus anciennes et de mes meilleures pratiques. Je lui ai bien fait en ma vie pour plus de vingt mille francs de fournitures, et n'ai jamais trouvé un homme plus rond en affaires.... » Ils y firent incontinent déployer draps d'or, d'argent, satins brochés, velours et autres soies, dont ils

prirent jusqu'à la valeur de sept ou huit cents livres. Pendant ce temps, l'abbé d'Ainay, bien aise de se voir dépêché de son neveu, commanda qu'on servît le dîner. Il y avait nombreuse compagnie; force propos roulèrent sur le neveu. Quand l'abbé parla des cent écus et de la lettre : « Sur ma foi, Monseigneur, vous avez bien fait, dit le sacristain; il veut suivre les prouesses de Monseigneur votre grand-père, qui fut si vaillant homme et tous ses parents. Mais vous avez écrit à Laurencin qu'il lui baille ce qu'il voudra; j'ai bien peur qu'il n'en prenne plus que vous n'entendez.—Par saint Jacques, sacristain, dit l'abbé, vous dites vrai..... qu'on m'appelle le maître d'hôtel! » Il vint sur l'heure : « Nicolas, un autre servira pour vous; allez à la ville chez Laurencin, et lui dites qu'il ne baille à mon neveu de Bayart, pour le tournoi de Messire Claude, que pour cent ou six vingt livres, et non pour plus; et ne faites qu'aller et venir. » Nicolas revint tout essoufflé et dit : « Je suis allé trop tard, votre neveu a déjà fait sa foire, et en a seulement pris pour huit cents francs.—Pour huit cents francs! sainte Marie! dit l'abbé, voilà un mauvais paillardeau, je jure que le garnement s'en repentira, courez à son logis, dites-lui bien que s'il ne fait vitement reporter à Laurencin ce qu'il a pris de trop, de ses jours il n'aura denier de moi. » Il ordonna en vain des recherches pour faire rendre gorge à son neveu; mais possible ne fut de le trouver, car il se cacha jusqu'à ce que les tailleurs eussent parachevé l'accoutrement des deux amis, le bon chevalier voulant que son ami fût de sa livrée.

Bayart sortit vainqueur du tournoi. « Dieu veuille qu'il puisse continuer, dit le seigneur de Ligny, mais son oncle l'abbé d'Ainay n'y prend pas grand plaisir, car il a eu ses écus et ses accoutrements à son crédit » Le roi le savait, il se prit à rire et toute la compagnie en fit autant.

Ce tournoi eut lieu dans les prairies de l'abbaye en 1503.

L'archiduc d'Autriche, Philippe-le-Beau, fils de l'empereur Maximilien et père de Charles-Quint, étant venu à Lyon pour traiter avec Louis XII. de la paix entre la France et l'Espagne, vint loger à l'abbaye d'Ainay où il fut malade. Deux années plus tard, c'est-à-dire en 1504, Théodore du Terrail mourut. Le trépas de cet homme permit

d'introduire de grandes dérogations dans les règles de la vie monastique. Plus on s'éloigne de l'origine d'Ainay, plus on voit l'abbaye s'écarter de l'esprit fondateur, et livrer accès aux vanités mondaines.

Jusqu'au commencement du XVIe siècle, le monastère d'Ainay avait été régulier; à cette époque, il fut mis en commende; à l'élection des religieux succéda la faveur royale : la place d'abbé ne fut donc plus envisagée que comme un poste lucratif et honorable; le trône et le Saint-Siége se firent les dispensateurs de ce privilége acheté par des concessions.

Les abbés commendataires furent Philibert Naturel; Antoine de Talaru; le cardinal Louis de Bourbon, parrain d'Henri IV; le cardinal Nicolas de Gadis*; François de Tournon, cardinal, archevêque de Lyon, mort doyen du sacré collége en 1562; Hippolyte d'Est, cardinal, archevêque de Lyon; le cardinal de Ferrare, inhumé à Tivoli en 1572; Vespasien de Gubaldi ou de Gribaldi, archevêque de Vienne; le cardinal de la Chambre; Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui se jeta depuis dans le parti de la Ligue, et laissa passer son bénéfice à Michel Chevalier, maintenu abbé par arrêt définitif; Guillaume Fouquet, mort évêque d'Angers, et enfin Camille de Neufville, archevêque de Lyon.

Sous l'administration plus ou moins directe de ces grands personnages, l'abbaye vit passer bien des révolutions dans son sein; comme elle servait de marche-pied aux honneurs, les ambitieux en firent leur instrument d'adulation. Le couvent de Badulphe et le tombeau des martyrs se transformèrent en maison de plaisance, en hôtellerie royale, en château fort.

Avant de passer aux visites de rois, arrêtons-nous un instant sur un tableau plus sombre. Pendant l'année 1531, Lyon et ses campagnes environnantes furent travaillés d'une horrible sécheresse; la charité, qui de tout temps fut l'ame de notre patrie, sut voler au-devant de bien des misères; aussi vit-on accourir des milliers d'indigents ressemblant plutôt « pures anatomies que personnes vivantes. » Ces malheureux sans asile furent abrités sous des ca-

* De Gaddi.

Se cantonne en ses tours, et à coups d'arbalettes,
Abbat de ces mutins les assauts violents.

Nous croyons que Garon s'est trompé, car Messire de Campès n'aurait pas omis de mentionner cet assaut s'il avait eu lieu. Excusons le versificateur d'avoir voulu jeter de l'intérêt dans son poème, aux dépens de la vérité.

Toutefois, il est certain que l'abbé d'Ainay se fortifia dans son abbaye « de bon nombre d'arbalétriers et autres, selon le temps, armés de javelines, hallebardes et pertuysanes, contre ceste trouppe mutine. » Aidé tout à la fois de ces forces et des gardes du maître des ports, il maintint dans l'inaction les quartiers du Bourg-Chanin et du pont du Rhône, dont il était le seigneur haut justicier; puis, lorsque l'émeute fût appaisée, il admonesta les habitants desdits quartiers de rendre grâces à Dieu qui les avait préservés de la contagion. En récompense de leur fidélité, l'archevêque permit à ces quartiers de faire bénir, par l'abbé d'Ainay, la chapelle du Saint-Esprit *, joignant la

* Cette chapelle remontait aux premières années du 13[me] siécle; les recteurs de l'Hôtel-Dieu, la paroisse Saint-Michel et l'abbaye d'Ainay s'en disputèrent la possession. Clément VII et Alexandre V accordèrent des indulgences à cette chapelle pour la réparation du pont du Rhône; un concile tenu en 1436 confirma tout ce que les papes avaient fait à cet égard. Le nombre de ces indulgences s'élevait à 4520 années, 205 jours de moins dans le purgatoire. En 1516, Léon X accorda un grand jubilé en faveur de ceux qui visiteraient la chapelle du Saint-Esprit pendant les trois jours de Pentecôte, et y porteraient leurs offrandes. Le revenu fut si considérable qu'une querelle terrible s'éleva entre le prévôt d'Ainay, le curé de Saint-Michel et les recteurs de l'Hôtel-Dieu, qui voulaient chacun en retirer la meilleure part. Par arrêt du conseil du 6 décembre 1772, cette chapelle fut démolie parce qu'elle gênait la communication du quai de l'Hôpital et du quai de la Charité. *Clerjon*, 3[me] *partie*, *livre* 4[me].

On a considéré parfois les indulgences comme un juste objet de raillerie; bien souvent cependant elles ont eu pour but l'érection ou la conservation des monuments d'utilité publique. Elles furent justes dans leur principe; c'était faire un saint usage des richesses spirituelles que de les échanger contre des richesses mondaines, à l'avantage de tous. Travailler pour la société, c'est

porte du pont du Rhosne, et une confrérie du Saint-Esprit fut instituée. Ces choses se passèrent aux jours de la Pentecôte. Comme la raillerie est sœur de la défaite, les nouveaux confrères voulurent perpétuer l'anniversaire de l'émeute par la célébration d'une bacchanale. Cette fête porta le nom de *Cheval fol*.

Un homme, couvert d'une toile peinte d'azur et semée de fleurs de lys, se déguisait en cheval, de la ceinture au bas du corps, et, en roi, de la ceinture à la tête. Ce fantôme couronné, ayant un sceptre à la main, accompagné de joueurs d'instruments et suivi de la foule, partait du pont de la Guillotière, parcourait toute la ville en sautant pour tourner en dérision les mutins. La fête venait ensuite se terminer au monastère d'Ainay, au confluent du Rhône et de la Saône. On remarquait anciennement, sur les remparts d'Ainay, un emplacement appelé du *Cheval fol**. C'était-là qu'était précipité, dans le Rhône, un mannequin en paille, monté sur un cheval de bois et enveloppé de flammes.

Une foule immense se rassemblait annuellement sur le quai de l'Hôpital où commençait la fête; des marchands s'y rendaient en grand nombre pour y étaler leurs marchandises : l'usage d'y tenir foire, à cette époque, s'y établit insensiblement, et telle est l'origine de celle qui a lieu chaque année dans cet endroit, aux fêtes de la Pentecôte**.

Pernetti nous apprend que la solemnité du *Cheval fol* fut supprimée parce qu'elle avait dégénéré, et qu'il aurait fallu en arrêter les excès inséparables***.

travailler pour le ciel. Les indulgences impliquèrent cette idée; elles furent une promesse de dispense dans l'éternité contre un prêt dans le temps. Je sais qu'elles eurent leurs abus : quelle sage institution n'a pas eu les siens ? Ces abus seuls prêtaient à la critique de l'histoire ; le principe devait être respecté, il peut amener de bons résultats.

* Le plan de Lyon, joint à l'*Histoire consulaire* du P. Menestrier, offre une représentation figurée de cette fête.

** Breghot du Lut, *Archives du Rhône*.

*** Pernetti, *Les Lyonnois dignes de mémoire*, tome 1, page 151.

bancs élevées à la hâte dans le pré du monastère d'Ainay, et de nombreuses souscriptions recueillies dans la ville permirent de leur faire chaque jour des distributions de vivres, ainsi que dans six autres quartiers. Tel fut le principe de l'institution remarquable organisée depuis sous le nom d'*Aumône genérale*. Les étrangers à la ville restèrent dans les prairies d'Ainay depuis le milieu du mois de mai jusqu'au commencement de juillet suivant; alors la reprise des travaux de la campagne les rappela dans leurs villages.

François 1er, marchant à l'encontre de Charles-Quint dont les armées menaçaient la Provence, vint se loger dans l'abbaye d'Ainay en 1536. Bien des fois il accueillit avec bienveillance, dans ce monastère, les magistrats consulaires de la ville; sur la demande de maître Poyet, le roi ordonne que les gens d'église, qui tenaient presque toutes les seigneuries, rentes et finances du Lyonnais, soient obligés de contribuer aux provisions; que les nations étrangères qui occupaient les superbes hôtels de la ville, et avaient à ferme une grande partie des plus riches abbayes et bénéfices de ce pays, soient également tenues à contribuer aux provisions de grains. Il commanda aux abbés, prieurés et couvents des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, de transporter, pour cette fois, leurs blés et grains en la ville de Lyon; enfin, il octroye des lettres, commissions et traites pour envoyer en Auvergne, Bourgogne, Velay, Forez et ailleurs où il y avait blé, afin de le faire amener à Lyon, en payant raisonnablement les achats et le transport, lequel serait franc de péage.

François 1er s'éloigne et laisse à Lyon son fils aîné. On sait la pleurésie qui vint attaquer le dauphin dans le jeu de paume d'Ainay, après avoir imprudemment bu un verre d'eau fraîche, la mort de ce prince, l'accusation d'empoisonnement portée contre Montécuculli, et l'exécution horrible de ce malheureux, après le retour de François 1er à Lyon.

Le 23 septembre 1541, la cour arrive dans notre ville. François 1er reprend son logement dans l'abbaye d'Ainay; deux jours après, les conseillers de la ville, présentés par Monseigneur de St-André, maréchal de France et gouverneur de Lyon, sont admis au conseil privé du roi. Ce conseil se tenait en la salle basse de l'infirmerie d'Ainay,

en présence de Messieurs les cardinaux de Vendôme, de Ferrare, de Tournon; de Monseigneur le chancelier et de Monseigneur l'amiral. La question des fortifications de Lyon y fut débattue sans être résolue.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis ce second voyage du roi; voici que Charles-Quint fond sur la Champagne et la traverse tout entière. Grande est la terreur dans chaque partie du royaume. Partout s'élèvent des retranchements. Partout on improvise des moyens de défense. André d'Albon préside chez nous aux apprêts de la guerre. Dix-huit mille Lyonnais sont trouvés en état de porter les armes, et s'exhortent à la résistance. Notre ville, protégée d'un côté par les remparts de la Croix-Rousse, de l'autre par les murailles fortifiées de Saint-Just, se trouvait ouverte aux irruptions vers l'abbaye d'Ainay; l'approche du danger fait remédier à tout; des palissades, redoutes et autres ouvrages de défense en terre et en bois s'élèvent dans le pré d'Ainay, protégent le confluent des deux fleuves et complètent la ligne des fortifications de Saint-Just. Heureusement ces préparatifs restèrent inutiles.

Henri II, revenant de visiter les frontières du Piémont en 1548, vint loger dans l'abbaye d'Ainay, où l'attendait la reine Catherine de Médicis *.

Cependant l'époque approchait d'une grande humiliation pour l'abbaye. Trop de faste et trop de puissance y avaient été accumulés au détriment du pays. Les principes d'égalité commençaient à se faire jour dans le monde, et la réforme, gonflée du venin qui tra-

* Henri II fit son entrée à Lyon le dimanche 23 septembre 1548, sur les dix heures du matin. Il partit d'Esnay dans une gondolle expressément faite pour le service et commodité de sa majesté, et sur icelle s'en vint par eau disner au faux bourg de Vaize, au logis du Mouton, où l'on lui avoit dressé une loge, ainsi que d'ancienne coutume, pour recevoir et ouïr les chefs des nations et capitaines des enfants de la ville qui lui venaient faire révérence et hommage.

(*Relation des entrées solennelles de nos rois dans la ville de Lyon*).

vaillait les sociétés, se fit l'instrument de toutes les haines. Par malheur, la réforme, sortie d'un cloître, s'inspira d'une fureur toute monacale. L'ardeur des disputes religieuses l'égara dans une fausse voie. Deux absolutismes se partageaient le monde, celui des trônes et celui du Saint-Siége. Le second était nécessairement subordonné aux complaisances du premier. Il suffisait dès lors de battre en brèche le despotisme royal pour saper l'autorité temporelle de l'Eglise, et rendre au catholicisme son antique pureté.

Les réformateurs ambitieux méconnurent leur mission : sollicités par l'intérêt à caresser le pouvoir dans certaines contrées, ils ne songèrent plus qu'à devenir apôtres d'un culte humanitaire ; ils se déchaînèrent contre Rome, feignirent de confondre les autorités spirituelle et temporelle du Saint-Siége, voulurent toucher aux dogmes impérissables, et le principe civilisateur s'énerva dans l'orgie et la dévastation. Le torrent de la réforme, dévoyé dès sa source, a passé sans rien changer, sans rien améliorer ; seulement il a laissé quelques ruines pour dernières traces de son irruption. Un jour, il traversa Lyon, demandez à nos vieux monuments religieux son œuvre de destruction inutile. Nos temples furent mutilés, et sont restés debout ; la mort fut fouillée et insultée, les sépulcres de nos saints martyrs furent violés, et quelques-uns se refermèrent depuis ; nos monastères furent renversés, et se sont relevés. Le baron des Adrets frappa l'air de son épée ; il se sâlit un moment par des actes de vandalisme, et disparut soudain. L'entreprise était sans but ; elle fut sans résultat.

C'est à cette époque de 1562 que l'abbaye d'Ainay vit renverser de fond en comble son cloître superbe, brûler ses glorieuses archives et détruire ses tombeaux. Ne dirait-on pas que la réforme s'efforça de dérouter l'histoire ?

L'autel sur lequel avaient été déposés le reliquaire de saint Pothin et le corps de Badulphe fut également détruit, et les cendres des morts furent jetées au vent ou à l'eau, comme aux siècles du paganisme. Les calvinistes, en démolissant l'abbaye, respectèrent les remparts qui la protégeaient.

Mais, en vérité, on ne se sent point le courage d'accuser la folie

des réformateurs, alors que l'on songe à la terrible vengeance que le pouvoir tira de la maladresse des chefs. La royauté, échappée à son danger réel, voulut en prévenir le retour. Charles IX organisa froidement la tuerie de ses sujets. La Saint-Barthélemy fut faite cependant au nom de la consolidation de l'ordre public, mais ce capricieux prétexte ne sera jamais une excuse plausible.

Après le ravage des calvinistes, l'abbaye d'Ainay ressuscita dans l'attente d'une dernière mort.

Sous le règne de Henri IV, les remparts d'Ainay furent ornés de plusieurs rangs d'arbres, dont Sully planta le premier. Ces fortifications reçurent une forme régulière pendant le règne de Louis XIII, en 1611. Ce fut alors qu'on éleva le portail d'Ainay, qui se trouvait près de la tête orientale du pont actuel. En 1826, quelques vestiges de cette porte * furent retrouvés, lorsqu'on creusa les fondations de

* Voici l'inscription qui était gravée sur une table de pierre au-dessus du cintre de cette porte :

QVA RHODANO FERT DIVES ARAR QVA DIVIDIT ORBI
ALTER OPES NOVA QUÆ FACIES ASSURGAT ATHENÆ
ANNIBAL AVSONIÆQVE ACIES ET TEMPLA LOQVVNTVR
SVB FIDI FRANCORVM OCVLO CVSTODE LEONIS.

LVDOVICO XIII REGN.
MARIA DE MEDICIS MATRE REGENT.
CAROLO DE NEVFVILLE D. D'HALINCOVRT PRO REGE MERITISS.
BALT. DE VILLARS D. DE LAVAL MERCAT. PRÆF. ILL.
ALEX. BOLLIOUD HOR. CARDON CL. PELLOT ANT. DE PVRES
COSS. ANN. CIↃ IↃC XI.

C'est-à-dire, si nous ne nous trompons : « Là où la Saône opulente apporte au Rhône des richesses que celui-ci distribue au monde entier, Annibal, les armées d'Ausonie et de superbes temples disent quelle nouvelle Athènes s'élève, sous l'œil vigilant qui garde le lion fidèle des Français (*), Louis XIII étant roi, Marie de Médicis, sa mère, régente, Charles de Neufville de Villeroy, sieur d'Halincourt, très-digne gouverneur, Balthasar de Villars, sieur de Laval, très-illustre prévôt des marchands,

(*) Il est inutile de faire observer que l'ŒIL VIGILANT, c'est le roi, et que le LION FIDÈLE, c'est la ville de Lyon.

la maison qui forme l'angle du quai d'occident et de la place Sainte-Claire. Les remparts furent conservés dans le même état jusqu'à l'exécution du projet de Perrache, en 1774 ; ils formaient à cette époque une magnifique promenade, autour de laquelle la vue se perdait agréablement sur des jardins arrosés par les eaux du confluent.

Avant la révolution, on remarquait en cet endroit la maison royale du jeu de l'arc, siége d'une ancienne confrérie érigée en compagnie royale par Charles en 1431; l'emplacement du *Cheval fol* s'y retrouvait aussi.

M. d'Halincourt, gouverneur de Lyon et père de Camille de Neufville de Villeroy, fit sa résidence dans l'abbaye d'Ainay jusqu'à sa

« Alexandre Bollioud, Horace Cardon, Claude Pellot, Antoine de Pures,
« échevins, l'an M. DC. XI. »

Les quatre vers hexamètres, placés au commencement de cette inscription, sont, comme on le voit, très-mauvais, et ne font pas honneur au goût du temps où ils furent composés. Nous doutons qu'*alter* puisse s'employer pour *celui-ci*. *Athenae*, qui nous paraît avoir été mis pour *Athenarum*, si nous saisissons bien la construction assez obscure de la phrase, est un barbarisme. L'auteur a sans doute eu l'intention de désigner *Ainay*, et de faire allusion à une étymologie du nom de ce quartier, qui, par parenthèse, est un peu douteuse. Quant à Annibal, dont il rappelle vaguement le souvenir comme glorieux pour Lyon, on comprend qu'il a voulu s'étayer d'une opinion alors fort accréditée et reconnue fausse aujourd'hui. On croyait, en effet, dans ce temps-là, et le P. Ménestrier s'est depuis hautement déclaré en faveur de ce système, que l'île, semblable au *Delta* d'Egyte, où, selon Polybe, Annibal s'arrêta avec son armée, en traversant la Gaule, était située au confluent du Rhône et de la Saône, et formée par ces deux fleuves et par un fossé ou canal qui allait de l'un à l'autre dans l'endroit occupé actuellement par la place des Terreaux, de sorte que cette île embrassait la majeure partie du sol sur lequel la ville de Lyon se trouve maintenant bâtie; mais d'habiles critiques modernes, tels que MM. Letronne, le comte de Fortia d'Urban, etc., rejettent cette opinion comme formellement démentie par le texte de Polybe, et quoiqu'ils diffèrent de sentiment sur le point précis où était placée l'île dont il s'agit, ils sont cependant d'accord pour soutenir, comme un fait constant, qu'Annibal ne remonta pas le Rhône jusqu'à Lyon.

Breghot du Lut, *Mél. sur Lyon*, p. 95, ou *Arch. du Rh.*, t. III, p. 311.

mort, arrivée le 18 janvier 1642. Pendant le cours de son administration, vers l'année 1621, son fils, Camille de Neufville, abbé d'Ainay, sollicita du consulat de Lyon la concession d'une partie des eaux de la fontaine de Choulans, pour les conduire sur l'autre rive de la Saône, et les employer à l'embellissement des jardins de son couvent. Le consulat, saisissant cette occasion de faire sa cour à la maison de Villeroy, arrêta qu'en faveur des services rendus à la ville par cette famille, notamment par M. d'Halincourt, gouverneur de la ville et de la province, il serait fait un abandon gratuit à l'abbé d'Ainay, « pour lui et ses successeurs qui seront de sa maison, « noms et armes, » de la totalité des eaux de Choulans, sauf pendant les temps de contagion, où ces eaux étaient destinées au service de l'hôpital de Saint-Laurent, affecté aux pestiférés. Les pièces relatives à cette concession sont insérées dans les registres consulaires de l'année 1621.

En vertu de cet abandon, l'abbé fit pratiquer au fond de la Saône des canaux qui amenaient les eaux dans ses prairies et dans ses bosquets.

Louis XIII vint, à diverses fois, séjourner dans l'abbaye d'Ainay, en 1632, 1639 et 1642. Cette abbaye reçut encore Christine de France, princesse de Piémont, en 1619; Marie de Médicis, reine-mère, en 1622; Anne d'Autriche, en 1658, et le cardinal Flavio Chigi, le 31 juillet 1664.

Il était évident que le contact perpétuel des religieux d'Ainay avec le peuple des cours, et l'absence des abbés titulaires, retenus ailleurs par les variétés de leurs fonctions publiques, ameneraient dans le monastère le relâchement des mœurs et des règles de la vie religieuse. L'abbaye n'était plus qu'une grande communauté séculière, à laquelle manquait seule la bulle de dissolution.

Or, cette bulle de la sécularisation de l'abbaye et du couvent d'Ainay fut lancée le 4 des ides de décembre 1685; la cérémonie ne tarda pas à avoir lieu.

« Après la déclaration et le prononcé de la sécularisation, on « chanta le *Veni Creator*, pendant lequel l'exécuteur apostolique « s'étant assis auprès du maître autel, dans un siége ou fauteuil pré-

« paré à cet effet, il a ôté aux chanoines, qui sont venus et se sont « mis à genoux successivement, les uns après les autres, auprès de « lui, l'habit régulier qu'ils avaient, et les a revêtus du surplis et « autres vêtements de sécularisation. Après le *Veni Creator*, il est « allé processionnellement avec lesdits chanoines et son promoteur, « dans l'église paroissiale de Saint-Michel, dépendante de ladite ab- « baye, où s'étant placés dans les hautes stalles du chœur, ils ont « récité les litanies de la Sainte Vierge, à haute voix, avec d'autres « prières, après lesquelles ils sont retournés de même procession- « nellement dans l'église d'Ainay, où ils ont chanté le *Te Deum* en « actions de grâces *. »

Cette cérémonie fut le signal d'un acte de jalouse injustice,et la visite des chanoines d'Ainay fut un coup de mort pour l'église paroissiale de Saint-Michel. L'abbaye voulut profiter de sa sécularisation pour augmenter la somme de ses revenus. Saint-Michel était trop rapproché de l'église d'Ainay ; il nuisait à son importance ; il faisait ombrage à sa grandeur : les abbés supprimèrent cette paroisse. D'après une ordonnance du même Camille de Neufville, tout à la fois abbé d'Ainay, archevêque du diocèse de Lyon, et par conséquent juge en sa cause, l'église devint paroissiale en 1685, par la translation de l'office curial et paroissial de Saint-Michel. Une semblable mesure plaça les fidèles du quartier dans la nécessité de recourir au ministère des chanoines d'Ainay.

Le chapitre de leur église était composé d'un abbé-doyen, d'un prévôt-curé, de dix-neuf chanoines en titre, de seize chanoines d'honneur, de quatre habitués et de douze enfants de chœur. Pour être reçu chanoine, il fallait faire preuve de noblesse de deux degrés du côté paternel, sans compter le récipiendaire. Le dernier prévôt-curé a été M. Louis Charrier de la Roche, décédé évêque de Versailles. L'abbé Aimé Guillon de Montléon, conservateur de la bibliothèque Mazarine, à Paris, a fait partie du clergé de cette église. On doit à cet ecclésiastique une *Histoire du Siège de Lyon*.

* Procès-verbal de la cérémonie, copié dans les archives de l'église d'Ainay.

Les abbés séculiers ont été : Camille de Neufville de Villeroy; François-Henri d'Haussonville de Vaubecour, qui ouvrit dans notre ville la rue Vaubecour, fut nommé évêque de Montauban, et mourut en 1740; Henri Oswald de la Tour, cardinal d'Auvergne, archevêque de Vienne; M. Lazare-Victor de Jarente, et enfin M. de Montazet, l'un des derniers archevêques de Lyon.

En 1691, M. Thomazet, dernier curé de Saint-Michel, eut le courage de réclamer et de protester contre la tyrannie de l'abbé d'Ainay et la suppression de l'église Saint-Michel, déclarant n'y avoir donné son consentement que par crainte et dans la vue de faire rendre la liberté à ses vicaires et à un notaire qni avaient été mis en prison. Mais que pouvait la requête de cet homme contre un corps d'assemblée riche et puissant? la voix du vénérable curé s'éleva vainement; les portes de Saint-Michel entendirent ses plaintes et restèrent fermées à jamais; l'édifice religieux a disparu.

Si les chanoines d'Ainay pensèrent doubler leur importance, en dépossédant Saint-Michel de ses flots de fidèles, ils se trompèrent. Depuis cette époque, l'abbaye d'Ainay est allée rejoindre de chûte en chûte les cendres du temple païen.

En 1774, l'ingénieur Perrache recula la jonction du Rhône et de la Saône bien loin de l'abbaye d'Ainay, jusque vers la Mulatière. Par suite de cet empiètement sur le domaine des fleuves, la position pittoresque et poétique d'Ainay disparut tout entière : l'église fut reléguée au milieu des terres. Le confluent, dépouillé d'abord du temple d'Auguste, et plus tard du temple chrétien, fut abandonné au commerce; l'idole de notre époque y a jeté ses chemins de fer, ses gares, ses entrepôts de charbons, ses usines de gaz, ses miasmes de manufactures, et notre civilisation du dix-neuvième siècle y a déposé ses monuments caractéristiques, les casernes et les prisons.

Un siècle après la sécularisation, arrivèrent l'extinction du titre de l'abbaye d'Ainay et l'acte d'union de ses biens à l'archevêché de Lyon.

M. Jarente, chef du chapitre, fixa sa résidence à Marseille, dans l'abbaye de Saint-Victor, dont il était aussi titulaire. Les chanoines se séparent, et le palais abbatial d'Ainay passe entre les mains de

locataires laïques ; enfin la révolution de 89 arrive, les niveleurs achèvent de détruire les dernières traces d'une puissance jadis orgueilleuse; la palais abbatial est rasé; les maisons canoniales sont vendues ou renversées pour faire place à des rues ; l'église elle-même, anéantie dans quelques-unes de ses parties, est dévastée et fermée.

Avant la révolution, la place d'Ainay n'avait d'autre issue que la rue Vaubecour, et toutes les maisons qui l'entourent appartenaient au chapitre.

Le sol et les maisons de la rue de l'Abbaye, ouverte en 1789, étaient des propriétés du chapitre d'Ainay; son nom lui vient d'une issue qu'y avait le palais abbatial.

Depuis l'Empire, l'église d'Ainay a été rendue au culte catholique et réparée à grands frais par les soins zélés de son clergé et le concours des fidèles de cette paroisse.

Avant de céder la place à l'artiste qui doit traiter la partie archéologique d'Ainay, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil sur ce monument.

L'église d'Ainay semble n'avoir résisté aux ravages des révolutions que pour attester aux yeux de l'avenir la grandeur de ses pertes. Adieu ses riches pompes, ses riantes prairies, ses bordures de fleuves, ses remparts orgueilleux, ses dépendances monumentales, ses colonnades incrustées de marmorat; adieu l'orgueil de ses grands noms; adieu le faste de sa cour; pauvre veuve privée des annexes, ses sœurs, elle pleure sur les ruines qui exhaussent le sol autour d'elle, et voudraient l'ensevelir à son tour. Rien qu'à voir au dehors la teinte sombre et mélancolique des siècles répandue sur ses murs, ses fenêtres enfoncées et douteuses qui semblent fuir le jour, on dirait qu'elle veut se cacher au monde et demande l'oubli de nos générations qu'elle ne connait plus; son clocher tumulaire atteste qu'elle est placée là bien plutôt comme un monument d'expiation, que comme un trophée de glorification. Là cependant ont reposé les cendres des martyrs; mais là aussi s'étalèrent d'insolents sépulcres, et voici que l'église expie les fautes de ses abbés. Que sont devenus tous ses souvenirs, tous ses trésors, toutes ses succursales? Allons le demander aux décombres du temple.

A droite, en entrant dans l'église, on peut voir encore, appliquée contre la muraille, une pierre tumulaire, avec figure peinte, enlevée aux sépultures de l'abbaye d'Ainay. Son épitaphe, qu'il nous a été impossible de recomposer, rappelle, au dire de ceux qui l'ont pu lire entière, la mémoire d'un religieux d'Ainay nommé Gorvod, mort de la peste *(lue publica)*, environ dans le XIIe siècle. Les de Gorvod ont laissé des souvenirs en Bresse. (Voir Guichenon).

Autrefois, en dehors de l'église et au-dessus de la porte principale, était un petit bas-relief antique, en marbre, représentant trois déesses ou matrones assises; celle du milieu portait une corne d'abondance et deux pommes, les deux autres tenaient chacune une pomme; au dessous, on lisait ces mots :

MAT. AUG. PHI. EGN. MED.

que l'on explique ainsi :

Matronis Augustis Philenus Egnaticus medicus.

On croit que ces trois figures étaient celles des déesses mères qui veillaient au salut des provinces, des princes et des particuliers. Leur culte, établi dans l'empire sous Pertinax et Sévère, fut principalement connu dans les Gaules, la Germanie et la Pannonie *.

Ce bas-relief a été enlevé par M. le conservateur du musée de notre ville, pour être placé sous le péristyle du palais Saint-Pierre, où il est encore sous le n° IX.

On remarque, sur l'un des côtés de la façade de l'église, un bas relief, représentant la décollation de saint Jean-Baptiste, et dont la destination première nous est inconnue. Il a été enlevé de la porte du cloître, parceque sa forme circulaire ne s'accordait pas avec l'ogive de cette porte. Au dessous de ce bas relief on lit aujourd'hui deux inscriptions à moitié effacées et rappelant la mémoire perdue de certains membres oubliés dans les annales de l'Abbaye. Elles ont été placées là après leur enlèvement du cloître où elles figuraient sur des sépultures **.

* Breghot, *Archives du Rhône*.

** Voici ces deux inscriptions dont la première seule a été rapportée par

Dans les bas-côtés de la façade, élevés dernièrement pour la consolidation du clocher croulant, deux portes latérales se remarquent; l'accroissement des fidèles de la paroisse a nécessité deux nouvelles

Spon avec trois autres que nous ne reproduirons pas et auxquelles nous renverrons le lecteur curieux de les connaître (*Recherche des Antiquités*, pages 162 et 163) :

VIRGO DEI MATER STEPHANI MISERERE BONITI,
QVI JACET HIC MONACHI VENERABILIS ATQVE PERITI,
FESTO NAMQVE TVO VITA DECESSIT AB ISTA,
ISTIVS ECCLESIÆ CANTOR SIMVL ATQVE SACRISTA.

La seconde épitaphe est ainsi conçue :

RELIGIOSISSIMI VIRI FRATRIS NICOLAI A BALMA VETVSTISSIMI CENOBII ACTHANATENSIS MAGNI PRIORIS AD CHRISTIANVM LECTOREM

EPITAPHIVM

CONDITVR HOC TVMVLO CORPVS NOBILIS GENERE SED VIRTVTIBVS MVLTO NOBILIORIS VIRI FRATRIS NICOLAI A BALMA MAGNI QVONDAM HVJVS CENOBII PRIORIS CASTITATIS ET RELIGIONIS PRECIPVI CVLTORIS QVI SALVTI ANIME SVE CONSVLENS RELIGIOSIS HASCE PRECES PERPETVO DICENDAS STATVIT

VIDELICET

MISSAM SOLEMNEM IN VIGILIIS NATIVITATIS ET ASSVMPTIONIS BEATE MARIE IN SACELLO CAPITVLI HVJVS CENOBII QVA FINITA HVC OMNES CONVENIENT SVFFRAGIA QVA DEFVNCTIS EXIBERI SOLENT PERSOLVTVRI POST HAC NOVITII CAPITVLI SACELLVM REPETENT ET IN ALIIS DVABVS FESTIVITATIBVS SALVE REGINA DICTVRI MISSE PRETEREA TRIGINTA SUBMISSA VOCE POST FESTVM DIEM ASSVMPTIONIS CELEBRABVNTVR.

QVI MAGNVS PRIOR HVJVS ERAT LAVS MAXIMA CLAVSTRI
NVNC GELIDA JACET HIC ATTVMVLATVS HVMO
CVI PROBITAS CVI RELIGIO SINE LABE PLACEBAT
NICOLAVS FATI JAM MALA NVLLA TIMET
NOBILE DVCEBAT GENVS A BALMA POLVS IPSE
SPIRITVI REQVIES NVNC SIT AMENA SVO

PRIMA DIE FEB.
OBIIT ANNO VIRGINEI PARTVS 1542.

La première des inscriptions que nous venons de transcrire est, dit Spon,

issues. L'une de ces deux portes servait autrefois d'entrée au cloître, l'autre en est la reproduction fidèle.

« l'épitaphe d'un moine de l'abbaye d'Ainay, appelé Etienne Bonit; si ce n'est « que Boniti fut mis pour Boni, de peur que le vers ne manquât d'un pied. » Voici la traduction :

Vierge, mère de Dieu, ayez pitié d'Etienne Bonit, moine vénérable et instruit qui repose ici; car, à la fois, chantre et sacristain de cette église, il est mort le jour même de votre fête.

Cette inscription n'a pas de date, mais la forme des C, qui sont la plupart carrés, indique son ancienneté. Elle doit remonter à ce douzième siècle qui vit reconnaître à Lyon, dans l'église même d'Ainay, la doctrine de l'Immaculée Conception qu'y apporta Thomas de Cantorbéry.

Quant à la seconde inscription, beaucoup moins ancienne, elle prouve combien le culte de la Vierge était encore en honneur parmi les moines de l'abbaye d'Ainay. En voici la traduction:

Au lecteur chrétien.

Epitaphe

de Nicolas de la Balme, frère très-religieux et grand prieur de l'antique couvent d'Ainay.

Dans ce tombeau est renfermé le corps du frère Nicolas de la Balme, noble par la naissance, mais beaucoup plus noble par ses vertus, autrefois prieur de ce couvent, observateur fort zélé de la chasteté et de la religion, qui a fondé, pour le salut de son ame, des prières qui devront être dites à perpétuité par les religieux.

A savoir :

Une messe solennelle dans la chapelle du chapitre de ce couvent aux vigiles de la Nativité et de l'Assomption de la bienheureuse Marie; laquelle messe étant finie, tous les religieux viendront, à ce tombeau, dire les oraisons qu'on a coutume de réciter pour les défunts; puis les novices du chapitre retourneront à la chapelle, et dans les deux autres fêtes de la Vierge diront le *Salve Regina*; en outre, trente messes basses seront célébrées après la fête de l'Assomption.

Ce grand prieur, qui était la plus grande gloire de ce cloître, gît maintenant couché sous la froide terre. Nicolas, auquel plaisait la probité, auquel plaisait la religion sans tache, ne craint déjà plus aucun des revers du destin. Pôle lui-même, il tirait sa noblesse de la Balme. Qu'un doux repos soit maintenant à son ame!

Il mourut le 1er février de l'année de l'enfantement de la Vierge, 1542.

Si l'on descend dans l'intérieur de l'église, tout est plus sombre et plus changé encore. L'ignoble badigeon a grisé les peintures qui décoraient la muraille. On a cru bien faire en répandant de longs flots de lumière sur ce misérable squelette, et nous croyons que l'on s'est trompé; car sa pauvreté actuelle a été dévoilée.

Ne cherchez plus, dans le pavé du chœur, l'éblouissante mosaïque de Pascal II, les révolutions ont foulé ce sol, les antipapistes s'y sont arrêtés. C'est à peine si vous retrouvez quelques fragments interrompus de l'*Hommage à l'Eucharistie;* ces derniers restes sont en partie cachés sous le maître-autel. Il est étonnant que la fabrique n'ait pas cherché à restaurer cette marqueterie et à la rétablir à sa place primitive. C'eût été là du respect!

Aux deux côtés du chœur, se trouvent les chapelles de Saint-Benoît et de Sainte-Blandine. Dans la première, est déposé un tableau de saint Benoît, remarquable par la pureté du dessin, la richesse des formes et la gravité des teintes. Cette toile est due au peintre Magnin, originaire de Lyon et mort à Bologne. Au bas de l'encadrement du tableau, se lisent ces mots :

« Saint Benoît donne sa règle à saint Maur pour établir son ordre « en France, sous Clovis Ier, roi des chrétiens. Une infinité de « saints, plus de quarante papes, des milliers d'évêques, dont plu- « sieurs furent tirés du cloître d'Ainay, et quatorze gouvernèrent « le diocèse de Lyon, s'honorent d'être ses disciples. »

La chapelle de Sainte-Blandine est ornée de deux tableaux; l'un d'eux, au mépris de l'histoire, représente Badulphe recueillant les cendres des martyrs; les Victoires du temple d'Auguste paraissent inclinées et prêtes à prendre leur essor; M. Reverchon en est l'auteur. La page de *sainte Blandine allant au supplice* est bien préférable; le peintre est cependant resté inconnu.

De toutes les anciennes annexes ayant appartenu à l'église de Saint-Martin-d'Ainay, une seule, celle de sainte Blandine, subsiste encore; elle était tout à la fois la plus remarquable et la plus ancienne. Sans nul doute le monument de sainte Blandine est antérieur à l'église paroissiale; pour s'en convaincre, il suffit d'observer le style sévère

de son architecture et la disposition de ses murs, qui ne sont pas parallèles à ceux de la maîtresse église.

En considération de l'aspect pittoresque et sépulcral de cette petite église, notre compatriote, M. Fleury Richard, y a placé la scène d'un de ses tableaux, *les Templiers*, et son pinceau en a reproduit avec beaucoup de bonheur les beaux effets de lumière.

Au fond de cette annexe, une large fissure dessine la forme majestueuse du porche ou pronaos, destiné dans les premiers temps du christianisme à recevoir les pécheurs pénitents en dehors du lieu saint. Le chœur, élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol de l'église, est garni d'une double rampe de petits escaliers. Sous cette partie de l'abside existe encore l'auguste crypte des martyrs. Quelques degrés y conduisent, mais le nombre a dû en être plus grand, car l'exhaussement des terres force les visiteurs à s'incliner sous la voûte. Cette crypte, soutenue par quatre pilastres perdus dans la muraille, n'est qu'une petite cave communiquant à d'autres caveaux de même grandeur par des ouvertures carrées, où l'on ne peut entrer qu'en rampant. Le bon sacristain de la paroisse racontait à M. Mérimée qu'un souterrain creusé sous la Saône et creusé par Jules-César, conduisait de cette crypte à Saint-Irénée et servait à faire passer les armées romaines; nous pensons que le brave homme prenait pour une voie romaine les cornets d'eau de la fontaine de Choulans.

Il paraît que dans l'embarras de savoir à quoi pouvait servir l'église de Sainte-Blandine, le clergé d'Ainay n'a rien trouvé de mieux que d'y entreposer la sacristie. De sorte que maintenant la prison et la sépulture des martyrs sont devenues un entrepôt. Oui, alors que, réveillant une croyance engourdie, on croit fouler une cendre sainte, on sent craquer sous ses pieds la poussière du charbon. Dans ces jours où la foi s'éloigne du peuple, les profanations venues du clergé contribueront-elles à la rappeler? Jusques à quand durera cette prostitution du sépulcre sacré? On parle de rendre au culte l'annexe de Sainte-Blandine; pourquoi n'a-t-elle pas encore été purifiée? Vous manquez d'argent, dites-vous; que faites-vous alors de cette opulente population dont votre église s'enorgueillit à tort? Si votre peuple de riches ne préfère ses titres à celui de chrétien,

il suffirait de laisser tomber sur lui quelques paroles d'indignation du haut de la chaire évangélique, et peut-être alors sortirait-il de son indifférente et coupable apathie, peut-être il laisserait s'échapper de ses mains quelques-unes des pièces d'or, restes inutiles du luxe de ses hôtels. Dans tous les cas, poussez à terre la maçonnerie qui salit et condamne le pronaos de Sainte-Blandine, purgez la crypte de ses souillures, la piété fera le reste.

L'église de Saint-Martin avait pour seconde satellite l'annexe de Saint-Pierre ; la rue du Puits-d'Ainay a passé sur son corps. Si 89 a coupé l'église en deux parties, il ne l'a pas entièrement ruinée. Du côté de Saint-Martin, deux pendants de murailles subsistent encore ; une masure s'y est enclavée. La portion de l'autre côté est tombée au pouvoir d'un acheteur, dominé sans doute par l'amour de l'art. Celui-ci a jugé très-commode, et surtout plus lucratif encore, de le louer à un fondeur d'ornements d'église. Grâces en soient rendues à l'honorable artisan, la disposition du lieu et les ornements de l'architecture sont restés intacts ; c'est à peine si le soufflet de la forge en cache une partie. Six colonnettes décorent l'arcature du chœur. Quatre de ces colonnettes sont jumelées, et toutes sont ornées de chapiteaux légèrement sculptés.

La troisième annexe était celle de la Vierge. Tout ce qu'on sait sur sa position, c'est qu'elle se trouvait au côté gauche de l'église paroissiale. Si cette chapelle formait le transsept gauche de la croix latine de Saint-Martin, elle a dû être renversée avant le 15e siècle, car alors on éleva à sa place une chapelle gothique dédiée à saint Michel. Cette chapelle, restée debout, paraît presque abandonnée ; l'élévation remarquable de sa voûte excite surtout l'admiration.

Si, au contraire, l'annexe de la Vierge occupait une partie inférieure de l'église de Saint-Martin, elle a été détruite, soit en 1562, par les calvinistes, ennemis de tout hommage à Marie, soit en 1789, lors de l'ouverture de la rue Bayart.

Tel qu'il était, ces dernières années, Saint-Martin-d'Ainay ne pouvait suffire au concours de ses nombreux fidèles ; une nouvelle annexe a donc été construite, et longe le côté gauche de l'église.

L'annexe dont il est question a son chœur et sa nef, son baptistère,

son entrée et son porche. Trente-deux colonnes variées y figurent, et quatre croisées l'éclairent. La voûte de cette petite église a été entièrement et richement peinte à fresque par MM. Frédéric et Perlet. Cette peinture, dirigée par l'architecte, a ses motifs puisés en Sicile dans les églises de Messine, de Palerme et de Montréal. Plusieurs débris des monuments du moyen-âge, découverts et rapportés, ont trouvé leur place dans l'habile distribution de M. Pollet. Cet emploi a été dicté par de nombreux motifs : une économie considérable et nécessaire, l'embellissement de l'annexe, le rapprochement de l'église d'Ainay et l'exemple de nos pères, qui ne rougissaient pas d'élever leurs immortels monuments avec les restes précieux des temples payens ou des édifices détruits.

La porte colossale du baptistère, toute en marbre, ornée de riches pilastres et de colonnettes, a toujours appartenu à l'abbaye d'Ainay. Les somptueux chapiteaux des sept colonnes du baptistère, ainsi que les chapiteaux de l'entrée, proviennent de la magnifique abbaye de l'Ile-Barbe.* Les six colonnes qui décorent l'arcature de l'abside, et dont les fûts et les chapiteaux variés sont d'une si riche ornementation, proviennent de l'antique église de Saint-Pierre-le-Vieux**. Un débris romain bien conservé forme le couronnement de la porte ouvrant sur la rue Bayart***.

Je ne puis comprendre, par exemple, dans quel esprit de bonhomie, on a voulu dédier à saint Martin cette annexe de l'église Saint-Martin ; a-t-on eu peur que ce saint se trouvât trop à l'étroit dans son ancienne nef, ou plutôt ne voudrait-on pas le déposséder de

* Ces chapiteaux sont un don précieux fait à l'église par un de ses paroissiens, M. Thibaudier, qui n'a pas craint d'en priver sa maison de campagne de Vourles, dans la décoration de laquelle ils étaient déjà entrés. On raconte que par suite de la négligence de la fabrique d'Ainay, M. Thibaudier s'est vu forcé de les faire transporter à ses frais à la nouvelle annexe. Beaucoup d'autres débris sont des dons particuliers.

** Ces colonnes ont été acquises par l'église d'Ainay, en échange du petit bas-relief antique qui figurait sur sa façade et dont nous avons déjà parlé.

*** Nous reproduirons ce débris romain, en forme de tête de page, à la partie pittoresque d'Ainay.

l'église pour lui donner l'annexe? Ce ne serait pas généreux. Laissons aux princes de la terre le soin de varier l'étalage de leur grandeur empruntée au pays.

Dans l'église d'Ainay, qui, la première, donna le signal d'une nouvelle dévotion à Marie, un modeste autel, dans une chapelle plus modeste encore, s'élève seul maintenant en son honneur. L'annexe de Saint-Martin devrait être consacrée à la Vierge.

L'étendue provisoire de la paroisse d'Ainay vient de faire décider l'érection d'une église dans le quartier de Perrache ; en ce moment des listes de souscription courent toute la ville et se couvrent de signatures. Puisse ce nouveau monument religieux être construit dans de sains principes d'architecture ! les fautes de la Magdeleine, à Paris, serviront peut-être de leçons. Mais une question se présente : le nouveau monument sera-t-il sous la dépendance d'Ainay, ou, dès à présent, église paroissiale? En un mot, laquelle, de la ville de Lyon ou de la fabrique, se chargera de sa direction? Ainay semble avoir déjà tranché la question en sa faveur, et cela se conçoit. Sans augmentation de dépenses, l'ancienne église d'Ainay verrait accroître ses revenus. S'il nous était permis d'émettre une opinion, nous nous déclarerions les adversaires de cette domination d'un clergé sur l'autre. Lyon se rappelle encore la tyrannie exercée par l'abbaye d'Ainay sur l'église Saint-Michel.

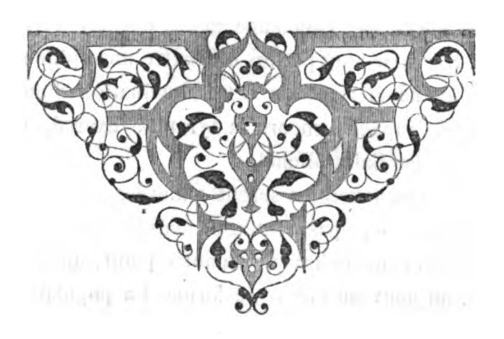
Tant que les constructions seront annexées au monument d'Ainay, la question ne sera pas douteuse, mais du moment où l'on juge nécessaire d'élever une église sur un autre point, un nouveau besoin se manifeste, un nouveau centre se forme. La population de Perrache, s'accroissant incessamment, ne peut se contenter d'un service temporaire et isolé ; il lui faut une paroisse et un clergé permanents. Ainay comprend actuellement la moitié de Lyon; ceci fut bien, lorsque la presqu'île était un vaste marais, mais le reflux de la ville sur cette localité exige une nouvelle circonscription de paroisses, sinon les mêmes inconvénients subsisteront toujours, le nouvel édifice ne remédierait à rien.

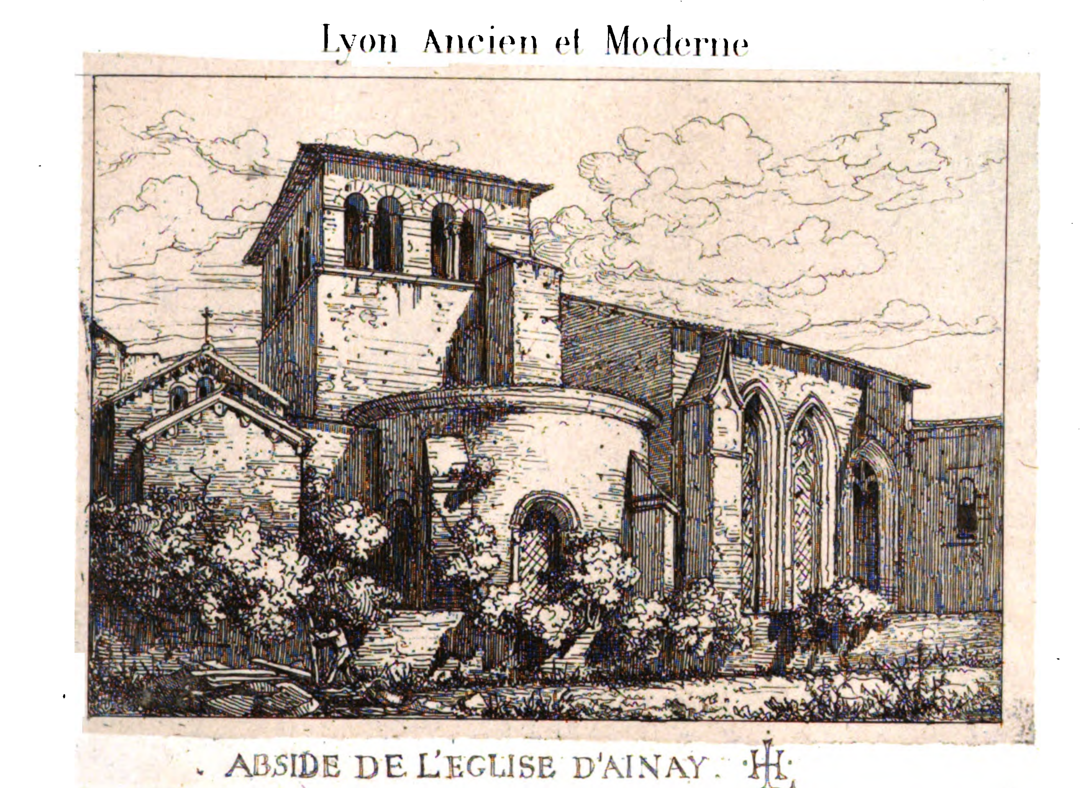
C'est donc à l'administration municipale qu'appartient le droit de faire élever un monument, non point sur le plan d'une chapelle,

mais bien sur celui d'une basilique ; le clergé de la nouvelle paroisse ne manquera pas.

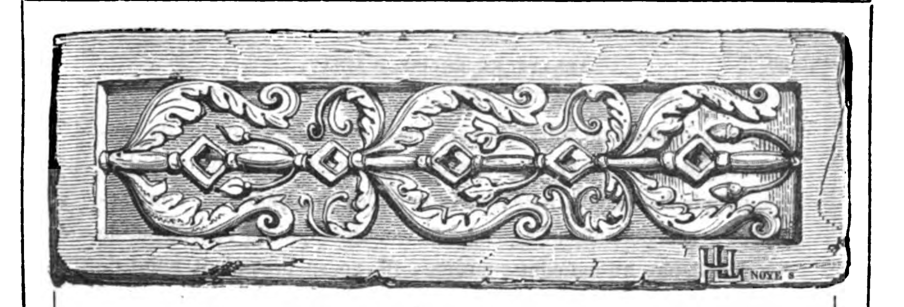
Cette longue excursion à travers les siècles oubliés est arrivée à son terme. Quelques grandes ruines ont été retirées de leur poussière. Il est bon de remettre en regard du présent ce passé que bien des fois l'on accuse ou exalte outre mesure. Nous laisserons maintenant à M. Leymarie le soin d'envisager sous le rapport artistique le monument dont nous avons essayé de dérouler les phases diverses de décrépitude et de prospérité.

FLEURY LA SERVE.





ABSIDE DE L'EGLISE D'AINAY. HL



ÉGLISE D'AINAY.

PARTIE PITTORESQUE.

L'église de Saint-Martin d'Ainay remonte par son style architectonique à ces époques de calme dans le catholicisme qui se prolongèrent pendant quelques siècles, depuis les dernières persécutions jusqu'aux croisades. Aussi présente-t-elle dans son ensemble quelque chose de majestueux et de grave, de simple et de hardi tout à la fois.

Pressé naguère sous le sceptre de fer d'une religion ennemie, le christianisme se gardait bien de manifester trop hardiment l'étendue de son esprit de conquêtes. Placé entre la persécution et le mystère, il craignait d'exposer inutilement la vie et l'honneur de ses enfants, il les cachait dans les entrailles de la terre aux jours des sacrifices;

là il leur donnait de sublimes exemples, des conseils pleins de prudence, jusqu'à ce qu'un proconsul les mandât sur la place publique et leur décernât la note d'infamie en les absolvant, ou l'immortalité en les condamnant à perdre la vie. Quel que fût l'héroïsme de ces chrétiens, au moment suprême, ils ne se pressaient point de courir au devant du supplice ; ils savaient qu'ils pouvaient aussi être utiles ailleurs et combien était grand le nombre des néophytes à catéchiser. Alors, on ne voyait pas de tours se dresser au-dessus des villes, point de nefs élancées pour les réunions à la prière, point de bruyantes cloches qui eussent irrité les malveillants, point de coupoles insolentes qui eussent aigri l'amour-propre de quelque prêteur en humiliant ses *villas*. Point de luxe au dehors, rien qui pût faire soupçonner l'esprit d'envahissement. Les ornements étaient simples et peu nombreux, et comme l'a dit un docteur de l'église, le prêtre était d'or et le calice de bois ; encore vendit-on quelquefois ces ornements sacrés pour soulager les pauvres, car l'amour était sans bornes dans ces temps admirables ; il était vaste, pur et fort comme tout premier amour.

Bientôt les persécuteurs disparurent, et le christianisme reprit haleine. Il sortit de ses cryptes humides, il laissa l'obscurité des catacombes pour s'établir en plein air, à la face du ciel ; toute maison d'évêque devint un temple; tout esprit droit et élevé voulut être catéchumène ; chaque riche voulut devenir fondateur d'église.

Plus tard, lorsque les grands eurent embrassé cette religion si morale, si consolante, le culte se ressentit de leurs faveurs. Des églises surgirent de toutes parts ; et ce fut d'abord avec les ruines des temples païens que s'élevèrent les basiliques primitives.

Le catholicisme grandissant encore, il fallut faire place à ses populations pieuses. Alors on construisit sur une plus vaste échelle. Delà les basiliques à trois nefs, delà les voûtes gigantesques, delà les chapelles pour les privilégiés et les grands seigneurs. Les coupoles s'arrondissent au-dessus des tabernacles ; on y voit bleuir un encens qui monte en tourbillons, et la hauteur à laquelle il se perd porte les esprits à des idées de vague rêverie, d'humilité et de tendresse. Sur les façades des temples nouveaux, ou dans leur

voisinage, se dressent des tours majestueuses au sommet desquelles s'agite un airain bruyant; car il faut bien appeler le peuple à la prière lorsque son Dieu va se montrer à lui, et c'est maintenant aux heures de la Divinité, et non à celles du monde, que le néophyte doit obéir. Ensuite la noble simplicité de l'édifice, la sublime portée de ses voûtes, la majesté de la cérémonie vont doubler sa foi déjà si vive, ses espépérances si hautes, sa charité si universelle.

Mais il fut un temps où prier et aimer ne suffirent plus ; il fallut se priver, jeûner, se torturer. Soit ardeur, soit paresse, les cloîtres se remplirent et s'agrandirent; les maisons puissantes ne tardèrent pas à y envoyer leurs enfants. Dès lors l'amour divin diminua et fit place d'autant à l'orgueil. Le luxe se répandit dans les temples ; les marbres les plus précieux, les métaux les plus rares s'y façonnèrent sous la main des artistes. Les vieux débris leur prêtèrent leurs formes élégantes, les statues changèrent de nom ; on se servit des ruines de la domination romaine pour l'embellissement d'un culte qui devait s'étendre plus loin qu'elle.

C'est ainsi qu'Ainay meubla ses cloîtres, ses jardins, de morceaux précieux dérobés à l'antiquité païenne. Ses abbés ne foulèrent plus que de riches mosaïques; ils ne burent plus que dans l'agathe et les pierres de prix les vins les plus délicats et les plus parfumés*. A l'aide des vitraux coloriés, on changea jusqu'au jour qui pénétrait dans les églises; on les utilisa pour multiplier les saints enseignements et les portraits de personnages sacrés. Plus tard, on y substitua les noms, les titres et les colifichets distinctifs que l'art héraldique commençait à assigner à chaque condition.

Ainsi, chaque époque avait eu son architecture spéciale dont elle respectait les lois, et qui, timide d'abord, puis libre, puis somptueuse, finit par se montrer toute radieuse au milieu du moyen-âge et par écraser même celle que les rois avaient adoptée pour leurs demeures.

* Ainay possédait de beaux présents de ce genre qui lui venaient de la reine Brunehaut. Cette princesse affectionnait les Religieux de cette abbaye à cause de sa grande dévotion pour saint Martin et de son attachement à l'évêque de Lyon.

L'église d'Ainay, comme on l'a déjà dit, appartient au style qui précéda la transition ogivique. On voit que l'art cherche à s'y débarrasser des traditions romaines et de la simplicité noble et sévère que revêtait le culte des premiers temps. S'il a gardé encore le plein ceintre, les colonnes à chapiteaux corinthiens, les bases, les frises ornées, les lignes plates et méridionales ; si ce ne sont pas ces nervures mignonnes que nous verrons se courber en berceaux sur la tête des fidèles ; si l'on ne voit pas les flèches dentelées qui surgiront du milieu des chaumières jusqu'aux nuages ; si les surfaces planes règnent presque sans mélange avec les voûtes en demi-cercle, les jours simples et les plans peu compliqués, c'est que l'on sent encore l'influence du voisinage de cette grande époque où a commencé la régénération ; c'est qu'on a voulu rappeler par la forme ces mystérieuses catacombes et ces temples saints où le christianisme trouva son premier berceau. Néanmoins des nouveautés s'introduisent déjà dans l'expression des croyances. A mesure qu'on s'éloigne de l'époque du Christ, les temples s'élèvent et grandissent ; ils se façonnent en flèches, en dômes, en coupoles. Ils commencent à reproduire les formes verticales, aiguës et comme absolutistes. L'art change, en un mot, parce que les besoins ont changé.

Si l'on avance de quelques pas encore dans l'histoire de l'architecture, on la voit approprier ses merveilles aux nouvelles exigences du culte. Les tours s'amincissent, s'effilent, se découpent en dentelles ; les fenêtres se colorent et se multiplient ; les colonnes se réunissent en groupes gracieux à l'imitation des sapins de nos forêts ; les ornements s'enrichissent ; les vases sacrés croissent en nombre et en délicatesse. Le peuple, dont l'ardeur diminuait, sera convié au temple par la curiosité. Une somptueuse façade l'avait attiré ; un intérieur plus fini, plus somptueux encore, le retiendra par l'étonnement. Ensuite se réveilleront la douleur à la vue des tableaux de martyrs, l'extase devant un autel vénéré, l'humilité sous des arceaux gigantesques. Il passait calme déjà, indifférent peut-être, froid à ses vieux souvenirs ; le voilà réveillé, ranimé, rejeté à dix siècles en arrière ; le voilà fervent, enthousiaste ; le voilà comme aux temps de Pothin et d'Irénée ; il comprend les martyres de Jus-

tus et de Blandine, les austérités de Polycarpe et d'Eucher. Ses impressions sont artificielles : qu'importe si elles sont vives? il ne les raisonnera pas, lui, et l'art aura utilisé ses merveilles.

Ainay tient au style romain, aux croyances pures, à l'ardent amour des premiers temps, par ses lignes larges et limpides et par la simplicité de sa disposition. Mais aussi il touche à l'architecture *franco-gothique* par quelques tendances ogivales qui se montrent dans les parties restaurées pendant les derniers siècles.

Au résumé, Ainay nous présente d'excellents sujets d'étude, et la rareté des édifices complets des dixième et onzième siècles doit nous le rendre plus précieux encore.

Son intérieur est d'une charmante simplicité, et rappelle parfaitement, tant par ses détails que par son ordonnance, le style du Bas-Empire. Quant aux quatre fameuses colonnes de granit qui supportent la coupole, nous ne faisons aucune difficulté de nous ranger à l'opinion qui les assigne à la période romaine. Nous avons pour nous les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon. Ces colonnes y sont représentées supportant chacune une Victoire aux côtés de ce monument.

M. Mérimée a avancé que les colonnes d'Ainay étaient toutes du même diamètre ; nous pouvons assurer, nous qui les avons mesurées, que ces diamètres sont inégaux. Nous ajouterons même qu'elles n'ont jamais été coupées par le *milieu*, comme on l'a toujours dit, car les quatre fûts sont d'une élévation différente *. Les Romains n'auront, sans doute, pas trouvé deux blocs de granit d'une hauteur suffisante, et ils auront pris quatre tronçons inégaux. Nous n'avons donc pas besoin de reprocher à nos pères le vandalisme de les avoir sciées.

Rabelais, dans Pantagruel, et tout le moyen-âge avec lui, prétendent que ces colonnes ne peuvent être que des pierres fondues ; mais J. Spon et le bon sens public font justice de cette opinion **.

* Colonia s'en était déjà aperçu. Le plan de Lyon par Grégoire donne ces quatre fûts avec des différences bien marquées.

** L'exécution de l'arc triomphal d'Aoste, en Piémont, est encore, de nos jours, expliquée de cette manière par les gens du pays et par un grand nombre de personnes intelligentes.

Quant aux chapiteaux antiques qui les accompagnaient et qui étaient probablement en bronze, ils n'existent plus et furent remplacés dans la période romane par de lourdes imitations en pierre calcaire.

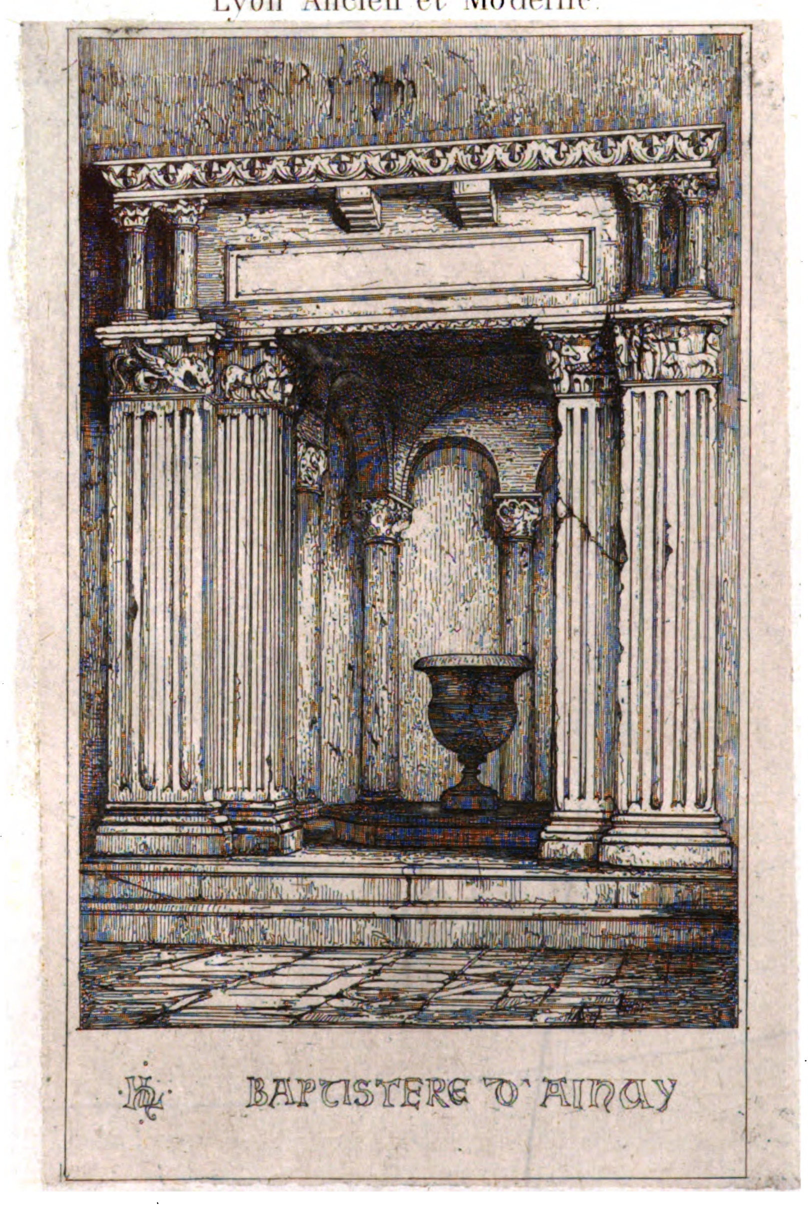
Les autres chapiteaux de l'intérieur de l'église sont en général des imitations libres, mais curieuses, de l'ordre corinthien; quelques-uns d'entre eux sortent entièrement des formes ordinaires.

On entre dans l'église par un vestibule fort élégant placé au milieu de la façade, et ouvrant sur le parvis par une porte en ogive du XIIIe siècle. Cette porte, ainsi que les deux autres qui l'accompagnent, et qui forment les extrémités des nefs latérales, n'a pas encore dépouillé entièrement le caractère romain. Selon M. Mérimée, elle appartient à des restaurations. Cette opinion est contredite par d'autres connaisseurs qui la croient contemporaine du reste de l'édifice, et qui en attribuent le caractère ogivique à un commencement de transition. Nous pensons que ce rez-de-chaussée est une restauration moderne, car il n'y a pas dans tout l'édifice d'autres traces du XIIIe siècle, et il serait trop bizarre d'attribuer à l'époque de la transition la base, par conséquent la partie la plus ancienne de l'église, tandis que les nefs et la façade, travaux nécessairement plus récents, sont du *roman* le plus pur. Pour nous convaincre, il faudrait qu'on nous prouvât que la construction a commencé par les combles et par le sommet de la flèche. Cette restauration peut avoir eu lieu dans la dernière moitié du XIIe siècle, ou dans la première du XIIIe.

Il n'y a, selon nous, dans le clocher actuel que les deux premiers étages qui appartiennent à la construction primitive. Le troisième, surmonté d'une pyramide flanquée de cornes tumulaires, est infailliblement d'une époque plus rapprochée, et peut être regardé comme appartenant au XIIe siècle. La différence dans la nature des pierres vient encore corroborer ce fait. Rien n'est plus noble ni plus beau que les trois plans de fenêtres à plein ceintre, chacun d'un dessin différent.

M. Pollet, architecte de Lyon, chargé, en 1830, de la restauration d'Ainay, a cru devoir terminer l'exhaussement des faces des bas côtés par une rangée de créneaux ornés de croix qui ont excité quelques rumeurs parmi les artistes et les gens du métier. M. Mérimée désapprouve

Lyon Ancien et Moderne.



BAPTISTERE D'AINAY

ce genre de couronnement qu'il appelle une *innovation* malheureuse. Comme lui, nous croyons qu'on pouvait ne point embellir cette grave et sévère basilique d'ornements dont le premier architecte d'Ainay n'avait pas senti la nécessité. Mais il faut rendre justice au restaurateur; il n'a rien *innové* dans le cas présent. M. Mérimée devait le savoir mieux que tout autre, lui qui a pu voir, de nos jours même, des couronnes de créneaux sur la majeure partie des cathédrales et abbatiales les plus célèbres d'Angleterre *, d'Allemagne, d'Italie et de France **. On peut pardonner au savant inspecteur de n'avoir pas visité les monuments étrangers, mais il est au moins coupable de légèreté pour n'avoir pas remarqué les créneaux qui terminent la façade de Saint-Denis, et plusieurs autres églises du nord.

Saint-Jean, notre cathédrale elle-même, a gardé, jusqu'à présent, sur la façade et à l'intérieur une grande quantité de ces dents redoutables.

On ne doit point d'ailleurs considérer les créneaux comme un accessoire purement guerrier des grands édifices religieux et civils du moyen-âge, puisque les églises d'Angleterre que nous avons citées plus haut en sont couvertes, non seulement dans leur pourtour, mais dans leurs parties les plus inaccessibles. Souvent les créneaux sont chargés de rinceaux et de lacs délicats; c'était presque toujours un emblême de noblesse et de suprématie; enfin, l'on en trouve jusque dans des intérieurs d'appartements et sur des cheminées de salles du moyen-âge. ***

M. Pollet a construit encore, dans l'église d'Ainay, parallèlement à la basse nef nord, une chapelle romane, dédiée à saint Martin; on y remarque un baptistère orné de plusieurs colonnes, dans lequel on pénètre par une admirable porte ancienne qu'on a utilisée avec bonheur. La voûte de cette chapelle est décorée de fresques comme la plupart des églises bysantines d'Italie. Cette peinture s'adapte

* Durham, Pétersborough, Bath, Newcastle, Windsor, Canterbury, Lincoln, etc.

** Viviers, Béziers, Narbonne, etc.

*** Speke Hall, etc.

merveilleusement à la décoration des grands intérieurs, et l'on doit des félicitations aux artistes qui en ont réveillé le goût dans nos climats. L'église d'Ainay, elle-même, possède des restes précieux en ce genre ; on y a découvert, sous un épais enduit, des têtes d'un beau caractère qui seront d'une grande utilité pour achever la restauration des nefs. Nous espérons qu'en revanche on effacera les peintures dont les pilier de on chœur sont couvert, et qu'on remplacera, par des œuvres de style, sa chaire, ses balustrades et ses boiseries. C'est à notre compatriote Perlet que vient d'être confiée la peinture à la fresque de ce monument. M. Clakmann est chargé de la sculpture.

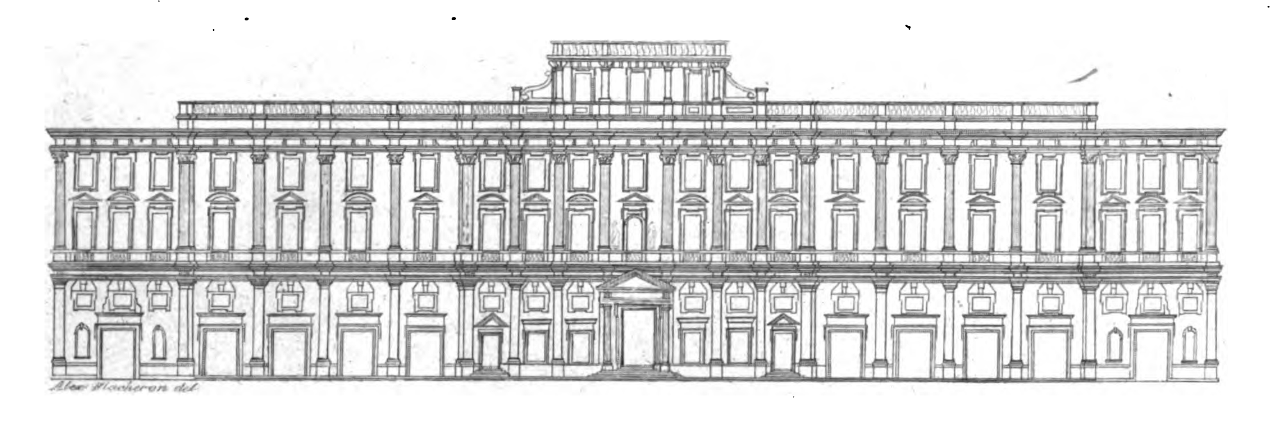
Ainay retrouve dans ses annales les faits et les noms les plus remarquables du moyen-âge ; il doit donc bannir de sa décoration tout ce qui en affaiblirait les souvenirs. Il ne lui manquera plus que ces compléments d'ornementation, lorsqu'on l'aura dépouillé des misérables oripeaux qui altèrent aujourd'hui sa gravité.

H. Leymarie.

Nous avons dit, pag. 20, lig. 17 contrairement à l'opinion de Rubys, que la dévastation de l'abbaye d'Ainay, par les Hongrois, en 937, n'avait laissé aucune trace dans l'histoire, mais nous avons acquis depuis la certitude que cette dévastation est constatée, d'une part, dans une charte du cartulaire de Savigny, qu'on peut voir aux archives de la mairie de Lyon, et de l'autre, dans une charte donnnée par Lothaire à l'abbaye de Cluny pour la reconstruction de l'abbaye de St-Amand de Nantua, également renversée par ces barbares.

Une erreur de date s'est glissée page 21, ligne 5. C'est en 937, et non pas en 950, que Conrad, dit le Pacifique, est monté sur le trône, laissé vacant par la mort de Rodolphe II, son père. Conrad régna jusqu'en 993, époque de sa mort.

Lyon Ancien et Moderne.



ANCIENNE ABBAYE DES BÉNÉDICTINES DE St PIERRE

Construite par de la Valfinière en 1667

5 10 20 30 40 Mètres

ABBAYE S^T-PIERRE,

AUJOURD'HUI

PALAIS DU COMMERCE ET DES ARTS.



ALGRÉ l'obscurité qui enveloppe les premiers temps de l'histoire de notre ville, et malgré les récits contradictoires de nos historiens, on peut faire remonter l'origine de l'Abbaye Saint-Pierre jusqu'au commencement du IVe siècle. Ainsi, quelques-uns prétendent qu'un gouverneur de Lyon, nommé Albert* ou Adelbert, s'étant converti au christianisme après le martyre de saint Irénée **, fonda une recluserie, où Radegutide et Aldegonde, ses deux filles, et Sybilla, sa nièce, se consacrèrent à Dieu. Cette espèce de couvent était bâti dans le lieu où est actuellement

* D'après le testament de saint Ennemond, mais cette pièce est considérée comme suspecte.—*Le Clergé de France.* DUTEMS.

** En 202 ou 203. Grég. de Tours. — *De gloria martyr.* lib. I.

l'église Saint-Pierre. C'était alors une île couverte de bois. L'abbé Pernetti assure que le monastère existait en 304; mais la persécution sous Dioclétien n'ayant cessé qu'en 303, et les saints mystères n'ayant jusque là été célébrés que dans des cryptes, il est peu probable que l'on eût hasardé l'érection d'un édifice religieux dans un temps si voisin des persécutions endurées par les chrétiens. Plusieurs écrivains disent que Godegiselle, roi de Bourgogne, et la reine Teudelinde, sa femme, firent bâtir le couvent de Saint-Pierre au commencement du VIe siècle, et y établirent quelques religieuses destinées au service des malades; d'autres assurent que ce fut Radegonde, femme de Childebert, qui fonda le monastère en 544, et le soumit à la règle de Saint-Benoît; mais il y a sûrement erreur de date dans cette assertion, puisque, dès le IVe siècle, plusieurs grands personnages y avaient déjà reçu la sépulture. Il paraîtrait plus certain, d'après les chartes authentiques que cite Rubys, que ce fut sous le règne de Constantin, au commencement du IVe siècle et cent cinquante ans avant l'élévation de Clovis au trône des Francs, qu'eut lieu la fondation de Saint-Pierre. En 312, Constantin permit l'exercice public de la religion du Christ, et un an plus tard, au concile d'Arles, convoqué par lui, il accorda la publication des canons de l'église gallicane; il est à supposer que l'érection du couvent de Saint-Pierre suivit de près cet événement. Les chroniques du temps disent que le monastère de Saint-Irénée, qui s'éleva en 202, existait longtemps avant celui de Saint-Pierre.

En 587, la 26e année du règne de Gontran, Girard, seigneur bourguignon, et sa femme Gimberge, léguèrent tous leurs biens à ce couvent pour la dot de leur fille Adaltrude; mais ce ne fut guère qu'au milieu du VIIe siècle que cet établissement prit une importance qui ne fit plus que s'accroître. Saint Ennemond, qu'on appelle aussi Chamond, Chomond, et Edmond, issu de l'illustre famille des Delphins, qui fut, selon le P. Colonia, la tige des Dauphins de Viennois, gouvernait alors la province lyonnaise. Il dota cette maison avec une telle munificence, qu'on le regarda comme son second fondateur. Elevé à l'épiscopat en l'an 653, il devint l'objet de la haine d'Ebroïn, maire du palais, qui redoutait son influence auprès du prince. Après

la mort de Clovis, en 667, il reçut l'ordre d'aller à Paris rendre compte de sa conduite, mais il fut assassiné à Châlons par les ordres d'Ebroïn. Son corps, exposé sur un bateau et abandonné sur la Saône, vint seul jusqu'à Lyon. « Toutes les cloches sonnèrent sur son passage, * » disent les chroniques du temps.

Le bateau ne s'arrêta que lorsque les sœurs d'Ennemond, Luce et Pétronille, vinrent l'en prier. Elles firent ensevelir avec pompe les restes de leur frère dans l'intérieur du monastère où elles étaient religieuses, et dont elles furent par la suite abbesses toutes deux. Tous les seigneurs de la famille d'Ennemond firent construire leurs tombeaux dans ce couvent, et le comblèrent de largesses.

Sous l'évêque Fulcoade, en 732, les Sarrasins ou Maures d'Espagne, appelés par Eudes, duc d'Aquitaine, pour le soutenir contre les usurpations de ses voisins, se jetèrent sur les provinces méridionales de la France, et assiégèrent Lyon, qu'ils prirent et ravagèrent de fond en comble. Ils détruisirent l'église et le monastère de Saint-Pierre, et ce ne fut que le siècle suivant que l'un et l'autre furent rebâtis par les soins de l'archevêque Leidrade **.

Les religieuses, qui vivaient dispersées depuis la destruction du monastère, furent de nouveau réunies et cloîtrées sous la règle de Saint-Benoît ***.

En l'année 804, le roi Lothaire donna à cet établissement des biens considérables, situés dans la comté *Moriensis*, que l'on a cru être Morancé en Beaujolais. On voit par la charte qui confirmait ce don que le monastère de Saint-Pierre, situé entre le Rhône et la

* Ce fut Ennemond qui fit venir de Naples, en 654, selon Polydore Virgile, les premières cloches fondues à Nola en Campanie. Elles furent placées dans l'église des Machabées.

** Il existe à la bibliothèque de Lyon une copie manuscrite datée du 18 octobre 1447, de la lettre que Leidrade adressa à Charlemagne, au sujet des écoles, églises, monastères, etc., qu'il fit établir ou restaurer.

*** Quelques historiens prétendent qu'elles ne se réunissaient que pour faire la Pâques, et qu'elles ne se cloîtrèrent que beaucoup plus tard.

(*Mémoires de Montalembert*).

Saône, était dans le bourg de Lyon (*in burgo*), le roi siégeant de sa personne dans la cité (*in civitate Lugdunensi*), c'est-à-dire sur la rive droite de la Saône, où était située la ville proprement dite, au-dessous du Fort viel (*forum vetus*) *.

A dater de cette époque, le monastère de Saint-Pierre-les-Nonains prit une importance qu'aucun établissement de ce genre n'avait eu jusqu'alors, et que peu d'autres eurent depuis. Doté magnifiquement par un grand nombre de pieux personnages, il obtint par son opulence, non seulement la protection du pouvoir temporel, mais encore celle du chef de l'Eglise. L'abbesse et ses religieuses ne se soumettaient à aucune des règles de leur ordre; elles se montraient partout, recevaient des visites, assistaient aux fêtes, et s'absentaient même pour de lointains voyages.

A la suite du concile qui eut lieu, en 1270, pour la réunion des églises grecque et latine, l'abbé Legris, curé de Saint-Pierre, qui fut un des promoteurs du concile, fonda, en mémoire de cette réunion, deux processions aux fêtes de la Pentecôte, au retour desquelles on s'assemblait sur la place du Plâtre, sous une feuillée, où l'on dansait, après avoir distribué du pain aux pauvres. C'était à l'abbesse et au curé de Saint-Pierre qu'était réservé l'honneur d'ouvrir le bal ** par une *bourrée*.

Dès le XIII[e] siècle, l'abbesse de Saint-Pierre prenait le titre

* Le roi Lothaire venu au monastère de Saint-Pierre, situé entre le Rhône et la Saône, dans le bourg de Lyon, a cru convenable de faire quelques largesses à ce couvent, tant à cause de son amour pour Dieu que de l'avantage qu'en retireraient les ames de son père, de sa mère, de Louis son frère, empereur d'Allemagne, de son frère Charles, roi de France, qui a reçu la sépulture dans ce même lieu. C'est pourquoi afin de laisser des marques de son excellence, il a résolu de donner audit monastère quelque chose de ses propriétés dans la comté de Morancé avec les dépendances, savoir : les domaines de Saint-Maximien, dont dépendent trente-cinq cultivateurs parmi les hommes libres et les serfs : pour le salut de l'ame desdits princes et de sa très-aimée épouse Valdrade et de son fils Hugues, pour aider à l'entretien des religieuses.

** Cette fête ne fut abolie qu'en 1730.

d'*abbesse par la grâce de Dieu*, et en signe de pouvoir absolu, son chapelain portait une crosse devant elle dans les processions. Elle recevait en qualité de dame suzeraine l'hommage des seigneurs de la Tour-du-Pin, dont les descendants ont régné sur le Dauphiné, et des comtes de Savoie, auteurs de la maison régnante de Sardaigne. Les religieuses qui voulaient être admises dans cette riche abbaye étaient tenues de faire preuve de noblesse ; plusieurs appartenaient à des maisons souveraines de France, de Lorraine, de Savoie et de Beaujeu. Cent ans plus tard le chapitre s'enorgueillissait des beaux noms de Lévis, Montmorency, d'Albon, Cossé Brissac, etc., etc.

En prenant le voile, les religieuses prêtaient serment entre les mains des comtes de Saint-Jean, et un notaire enregistrait leur serment.

Au XIVe siècle, ce monastère possédait les plus beaux immeubles de la ville, et augmentait journellement ses richesses en prêtant à gros intérêt aux autres chapitres, ou en achetant leurs biens à bas prix, quand ils avaient besoin d'argent. Mais tant de prospérité corrompit les nonnes. Sous l'archevêque Jean, sur l'accusation du procureur général de l'archevêché, l'official prononce une sentence par laquelle il défend aux religieuses de Saint-Pierre de tenir cabaret * ; « il mande au chapelain d'icelles de les avertir canoniquement une fois, deux fois, trois fois dans l'intervalle de six jours, deux jours suffisant pour chaque monition, afin qu'elles viennent à résipiscence ; sinon, il prononce l'excommunication qu'il ordonne de publier les fêtes et les dimanches devant le public assemblé pour le service divin ; » mais les religieuses ne tinrent aucun compte de la sentence, et continuèrent leur vie dissolue. Le service divin fut suspendu dans toutes les paroisses jusqu'à leur absolution. La sentence leur fut signifiée le 6 août 1354, de la part de Mathieu de Marcillac, doyen de Montbrison et official ; mais l'abbesse en appela au Saint-Siége, accusant le chapitre « d'être jaloux, parce qu'il voulait vendre seul (ainsi que le chapitre d'Ainay) ses récoltes de vin. » Le pape écouta les réclama-

* Elles vendaient alors, à porte-pot, dans leur couvent même, les produits de leurs vignobles.

tions des nonnes, les fit absoudre et ordonna « que rien ne pût être entrepris contre les religieuses de Saint-Pierre, sous peine d'excommunication, dont il se réservait l'absolution *. » Défendues par une puissance aussi respectable, elles obtinrent tout ce qu'elles voulurent. En 1397, elles se firent exempter du droit de coponage **, lorsqu'elles faisaient conduire leurs grains au moulin.

Il existe des lettres-patentes du roi Charles VI, accordées à la requête de l'abbesse, qui se plaignait « de ce qu'après avoir arraché et emporté les portes et les fenêtres chez leurs tenanciers qui refusaient de leur payer leur servis, selon l'usage des gens d'église et des nobles du pays, ces manants, pour s'affranchir du traitement, mettaient les pennonceaux du roi à leurs bâtiments. Le roi les autorisa à continuer d'arracher et d'emporter les portes et les fenêtres de ceux qui ne payeraient pas nonobstant les pennonceaux, comme cela se pratique dans le pays pour les gens nobles et les gens d'église. »

Ce fut à peu près à la même époque que l'abbesse Agnès priva « de son chef et pouvoir » une de ses religieuses de ses revenus, à cause de sa vie licencieuse. L'acte de spoliation est assez remarquable pour le rapporter : « Nous, Agnès, abbesse du monastère de Saint-Pierre-les-Nonnains de Lyon, savoir faisons à tous ceux qui verront les présentes lettres que, comme par le devoir de notre charge, et selon la raison naturelle et les droits canoniques des saints Pères, nous sommes tenues de pourvoir à celles que la noblesse de leur origine, la pureté de leurs mœurs, et la louable dévotion nous recommandent, et qui, portées d'un esprit pur à la religion, s'appliquent avec exactitude à desservir humblement les autels et à chanter les offices divins, selon ce mot de l'apôtre : « Celui qui sert l'autel doit vivre de l'autel ; » c'est pourquoi, étant en notre chapitre, où étaient les religieuses de notre monastère, assemblées au son de la cloche,

* Donné à Avignon l'an de la nativité de Notre-Seigneur, 1384, indic. 7, mardi 30 aoust an 6 du pontificat de Clément VII.

** Petites mesures de grains qu'on donnait aux fermiers du coponage. Ce mot signifiait aussi certains droits prélevés sur le vin.

après avoir pris l'avis des plus âgées, des plus discrètes et de tout le couvent, par le conseil et du consentement des religieuses, sans contradiction ni réclamation, ayant remarqué en notre sœur Andisie de Bagniols, religieuse de ce monastère, le zèle de la religion, la noblesse de l'origine, la pureté des mœurs, une vie recommandable et une application constante à la piété et au service de Dieu; attendu que, suivant les canons des saints Pères, les religieuses impudiques et détestables qui, rejetant le parti de la sainteté, se sont livrées à une contagion sacrilége et illicite, et qui, entraînées par leur propre désespoir, s'abandonnent à la licence, en mettant au monde des enfants, fruit de leur commerce illicite, doivent être bannies de l'assemblée ecclésiastique et du troupeau monastique; attendu que la sœur Jaquette de Chairuygie, religieuse de ce monastère, qui tenait des revenus dépendants dudit monastère, et dont la disposition et la collation nous appartient, lesquels sont situés à Montluel, Miribel, Sathonay, à Fontaine, à Vénissieux, Vaux et autres lieux circonvoisins; qui tenait encore une partie des dîmes du blé, vin et autres denrées, est infectée des crimes dont nous avons fait mention avec douleur, qu'elle est diffamée parmi les gens de bien au-dedans et au-dehors de ce monastère, qu'elle est par conséquent indigne de tenir de tels revenus; c'est pourquoi nous en privons et dépouillons ladite sœur Jaquette, ici présente, et nous les conférons à notre sœur Andisie de Bagniols, à la charge des livraisons accoutumées. »

Ces punitions plusieurs fois répétées ne corrigeaient aucune de ces jeunes religieuses, qui continuèrent à vivre dans leur cloître avec plus de liberté qu'elles n'en n'auraient eu dans le monde : « Elles allaient et venaient jour et nuit par la ville, et appelaient qui bon leur semblait dans leurs cellules particulières; enfin elles menaient une vie libertine qui scandalisait les honnêtes gens. » Ces désordres se multiplièrent tellement que l'archevêque de Rohan fut forcé d'intervenir. Après plusieurs remontrances qui ne furent point écoutées, il défendit aux religieuses d'assister aux processions sous peine d'encourir la censure ecclésiastique; mais elles résistèrent et en appelèrent au pape de « sa tyrannie. » Sa Sainteté nomma un commissaire pour examiner ces différents; celui-ci donna gain de cause aux reli-

gieuses Bénédictines et excommunia l'archevêque. Le roi crut devoir soutenir les droits du prélat lyonnais ; à sa demande, l'excommunication fut levée et la paix rétablie ; la réforme s'effectua, et le chancelier ordonna aux conseillers de veiller à l'exécution des nouvelles ordonnances. « La royne chassa le plus grand nombre des nonnains impudiques, mais en partant elles emportèrent tout ce qu'elles purent; l'une un reliquaire, l'autre une croix de pierreries, etc., etc. »

Ce fut à cette époque que le bruit se répandit dans la ville qu'un esprit hantait le couvent des Dames-de-Saint-Pierre. Une des religieuses, Alix de Tézieux, secrétaire de l'abbaye, mourut rongée de débauche, dans un village aux environs de Lyon. Soumise à de nouveaux réglements, l'abbaye avait conservé quelques-unes des religieuses qui en faisaient partie avant la réforme ; de ce nombre était Antoinette Groslée, d'une famille noble du Dauphiné ; elle avait connu Alix de Tézieux, et l'on prétend que cette dernière parlait souvent d'elle pendant la maladie dont elle mourut. Or, une nuit, Antoinette fut réveillée par le bruit que firent ses rideaux en s'ouvrant, et sentit « que sur la bouche on la baisoyt; » Elle se tut sur cette aventure ; quelques jours après, elle entendit du bruit autour d'elle, et sentit frapper de petits coups sous ses pieds. Ce bruit semblait sortir de dessous terre ; l'abbesse, avertie cette fois, somma aussitôt le mauvais esprit de manifester sa présence par un certain nombre de coups ; au même instant on entendit le nombre de coups demandé ; il ne fut plus possible alors de douter de la présence de l'esprit des ténèbres, et l'on procéda à l'exorcisme. On interrogea l'esprit qui répondit qu'il était l'ame d'Alix de Tézieux, et qu'il demandait que son corps fût exhumé du lieu où il reposait, pour être transporté dans une des chapelles de l'abbaye.

Cette cérémonie eut lieu avec une grande solennité. Puis, l'on assembla le chapitre, et le vendredi 22 février 1526, Barthélemy Portalenqui, évêque suffragant de Lyon, sous François de Rohan, accompagné de plusieurs prêtres, procéda à l'exorcisme. Antoinette fut amenée, et après le discours que l'évêque adressa au prince des ténèbres en manière d'adjuration, on fit asseoir la nonne sur un large marche-pied et l'on procéda à l'interrogatoire de l'esprit, qui ré-

pondit en fort bons termes et promit de ne plus inquiéter sœur Antoinette, si l'abbesse et toutes les sœurs voulaient accorder à Alix de Tézieux le pardon de tous les péchés qu'elle avait commis dans l'abbaye. Toutes les religieuses y consentirent, et l'évêque prononça l'*absolvo*.

Un mois après, à l'heure ordinaire des apparitions, une voix douce réveilla Antoinette Groslée, et lui apprit que l'ame d'Alix de Tézieux était délivrée du purgatoire, où elle devait rester trente-trois ans, mais que, grâce au pardon accordé par les religieuses, elle allait le jour même jouir du bonheur des élus; pourtant elle voulait encore une fois annoncer sa présence aux nonnains. Elle tint parole, car le même jour, à matines, elle fit un bruit épouvantable et frappa trente-trois coups, lesquels indiquaient le nombre d'années qu'elle avait été condamnée à passer en purgatoire.

L'abbesse et les nonnes furent d'abord très-effrayées, mais sœur Antoinette les rassura, et bientôt Alix de Tézieux fut tenue pour sainte parmi les saintes*.

Ce singulier événement fit grand bruit. Il produisit, selon la chronique, *un effet merveilleux dans le cœur de toutes les religieuses, et leur inspira tant de zèle pour les observances régulières et de dévotion pour la très-sainte Vierge, qu'elles vivaient comme des anges.*

Comblé des faveurs des princes et des principales maisons de France, le monastère des dames de Saint-Pierre acquit bientôt d'immenses priviléges. Dans un manuscrit sans date, mais qui paraît être du XVe siècle, on trouve que les religieuses de Saint-Pierre, s'adressant à l'archevêque, se plaignent des fermiers du droit de pontonnage sur le Rhône. Elles exposent que ce droit existe de toute ancienneté en commun avec l'archevêque de Lyon, le chapitre de la cathédrale, les perpétuels de Saint-Jean, le couvent de la Platière et le couvent de Saint-Pierre; que ce droit est usité ainsi : que lors-

* Cette histoire fut écrite en 1527 dans tous ses détails, pour l'amusement de François 1er, par Adrien de Montalembert, son aumônier. Tome VII des *Mémoires de critique et de littérature*, de d'Artigny.

qu'on perçoit onze francs, huit, appartiennent à l'archevêque, et trois, se partagent entre les autres privilégiés.

On a un arrêt, daté de 1529, par lequel Gaston, duc de Nemours, comte de Foix et d'Etampes, exempte les religieuses de Saint-Pierre de tous péages ou tributs sur les blés que leurs fermiers transporteraient au monastère.

Un arrêt de Trévoux « ajourne à jour compétent Gaspard Micholle pour répondre aux plaintes des religieuses sur ce qu'étant fermier du péage de Trévoux, il avait arrêté des vins qu'elles faisaient conduire de Morancé pour l'usage de leur monastère, et avait exigé un péage, quoiqu'elles ayent le privilége d'être franches et de conduire leurs denrées librement et sans rien payer. »

Le 28 novembre 1549, un arrêt du parlement porte : « Défense à Pierre Huet, péageur, à Johannage, de troubler les religieuses de Saint-Pierre, ou leurs conducteurs ou messagers, en la possession de leur exemption de péage, gabelle et autre impôt. »

Elles possédaient une directe immense dans l'étendue de laquelle aucun bien ne pouvait être vendu sans leur payer des droits énormes. Elles avaient en outre un grand nombre de maisons en toute propriété. La Halle aux poissons fut construite sur l'emplacement de deux maisons appartenant au monastère ; on en citait plusieurs dans la rue Sainte-Catherine, celle dite des Trois-Fourneaux dans la rue Tête-de-Mort, une autre dans la rue Montribloud ; et, auprès des Terreaux, un bâtiment considérable qui portait le nom de Sainte-Catherine, que l'abbesse donna pour les pauvres. C'était auparavant un hôpital pour les passants.

Les consuls et les échevins, soumis à la toute-puissance de ce riche monastère, s'empressaient de leur accorder toutes leurs demandes quelque exhorbitantes qu'elles fussent.

On a conservé, du 26 mars 1555, un acte consulaire par lequel « les conseillers et les échevins s'engagent, à perpétuité, à laisser libre et vague la place des Vieux-Fossés, près la porte de la Lanterne ; il n'y sera fait aucun édifice qui prochent ni joignent les murs du monastère ; de plus, lesdits échevins et conseillers permettent et autorisent lesdites religieuses de Saint-Pierre de prendre des pierres

aux murailles de la ville en telle quantité qu'il leur plairait pour les réparations dudit monastère. » Ces concessions ne contentèrent pas les nonnes, et elles se plaignirent en haut lieu, et Diane de Poitiers, dont une nièce fut abbesse de Saint-Pierre, écrivit aux échevins qu'ils eussent à céder au monastère * « les vieux murs et fossés de la Lanterne » sous prétexte qu'ils avaient été construits sur du terrain dépendant de la directe et censive du monastère.

Dans le même temps, elles soutenaient un procès contre le chapitre de Saint-Nizier qui voulait garder les reliques de saint Ennemond. Elles le gagnèrent, et les reliques furent transportées en grande pompe au couvent où elles restèrent exposées à la vénération des fidèles.

Il n'y avait, à cette époque, que des cours et des jardins sur l'emplacement de la rue Saint-Pierre et sur cette portion du midi de la place des Terreaux, qu'on nommait alors rue des Escloisons **, et qui, en se prolongeant vers le Rhône, prit, plus tard, le nom de rue Lafont***. La place Saint-Pierre, qui avait été long-temps un cimetière ****, fut convertie alors en marché, ce qui ajouta encore aux revenus du couvent. Les échevins, sur les réclamations des bourgeois du quartier, voulurent transporter le marché sur la place des Terreaux, mais les religieuses exigèrent qu'il fût rétabli sur la place Saint-Pierre, et le conseil céda.

* L'original de cette lettre existe aux archives de Lyon.

** Il y avait dans cette rue un saint Pierre en relief par Hendrecy.

*** Elle a pris son nom d'une famille extrêmement distinguée dans le commerce. Matthieu de Lafont, échevin en 1690, rendit les plus grands services à la patrie, dans un moment de disette. Cette rue s'appelait autrefois rue *des Escloisons*, parceque le canal du Rhône à la Saône qui passait dans cet endroit contenait des écluses pour faciliter le parcours des bateaux.

**** Les psaumes de Marot ont été chantés pour la première fois dans le cimetière de Saint-Pierre-les-Nonnains. Clos de murs, ce lieu servit longtemps aux calvinistes pour tenir leur prêche; mais le bruit des cloches du monastère et de la chapelle Saint-Saturnin les en chassa. Bèze, Viret, Rufy, Servet, Marot, Corneille Agrippa et le célèbre jurisconsulte Hotmann présidaient ces assemblées.

En 1551, une sentence de la sénéchaussée exempte les dames de St-Pierre du droit de barrage qui se payait par octroi sur le pont du Rhône.

Ce monastère était parvenu au plus haut degré de splendeur et de puissance, lorsque, en 1562, les calvinistes, ayant à leur tête le fameux baron des Adrets, s'emparèrent de Lyon et saccagèrent les églises et les édifices religieux. L'abbaye de Saint-Pierre et l'église paroissiale de Saint-Saturnin ne furent pas épargnées. L'abbesse Françoise de Clément, que « le roy appeloit sa parente, » alliée à un des capitaines des huguenots, eut le temps de s'enfuir avec tout son chapitre. Elle se retira à Morancé après avoir caché le trésor, les papiers, les reliques « dans le lieu appelé les Archives, qui était introuvable, mais les ouvriers qui l'avaient construit vendirent le secret, et les réformés pillèrent tout ce qu'il contenait. » Les reliques furent jetées et dispersées. Le chef seul de saint Ennemond fut emporté à Genève où, dit une pieuse légende, on essaya vainement de l'enfermer dans les lieux les plus sûrs, il en sortait toujours; on le maçonna dans une muraille en l'assujétissant à grands coups de marteau; mais il en sortit encore en versant des larmes de sang. Une sœur laye, qui était restée à Lyon, en feignant d'aller cueillir des simples dans les jardins de l'abbaye, ramassa les autres reliques éparses *, les emporta dans une serviette et les rendit, plus tard, au monastère. Plusieurs religieuses moururent du chagrin que leur causa la ruine de leur ordre; mais il reprit bien vite sa première splendeur et sa toute-puissance. Le couvent fut rebâti sur la place des Terreaux et érigé en abbaye royale noble de Bénédictines.

La chapelle Saint-Saturnin, qui joignait le monastère de Saint-Pierre, et qui était alors l'église paroissiale, n'étant plus qu'un monceau de ruines, les religieuses s'emparèrent de l'emplacement et y établirent des boutiques; les paroissiens furent obligés de les citer au conseil des échevins pour les forcer à rendre la place qu'avait occupée l'église, afin qu'ils pussent la faire rebâtir à leurs frais.

* Une épine de la couronne de Jésus-Christ, un morceau de la vraie croix, un rochet et quelques ornements de saint Ennemond, un œil de saint Clair, les reliquaires de sainte Agathe, saint Sponce, etc., etc.

Protégées par le parlement, par le roi, les princes et les seigneurs*, les nonnes ne mirent plus de bornes à leur luxe et à leur ambition; étalant un faste presque royal, elles recevaient les plus hauts personnages, « et leur donnaient des galas. » On trouve, à ce sujet, dans les mémoires de Marguerite de Valois et dans l'histoire de cette princesse, écrite par Mongez, l'anecdote suivante : « C'était en l'année 1574 et sous le pontificat de Françoise de Clermont**, Henri III arrivait de Pologne où il avait régné trois mois, et venait prendre possession du trône de France que lui laissait la mort prématurée de Charles IX. Il traversa l'Allemagne, l'Italie, franchit le Mont-Cenis, la Savoie, et arriva à Lyon où la cour était venue l'attendre. La reine-mère Catherine de Médicis y amena avec elle ses prisonniers le duc d'Alençon et Henri IV, connu alors sous le titre de roi de Navarre. Deguast, mestre de camp du régiment des gardes, craignant que Marguerite de Valois, épouse du roi de Navarre, belle et spirituelle, ne s'emparât de l'esprit du nouveau monarque, dont il espérait se rendre maître, résolut de brouiller ensemble Henri III, le roi et la reine de Navarre, et le duc d'Alençon, frère de cette dernière. Or, il advint qu'un jour la princesse Marguerite fut invitée à aller avec ses dames à une fête brillante que les dames de Saint-Pierre donnaient en son honneur ; elle s'y rendit et laissa à la porte son charriot doré, garni de velours jaune et de galons d'argent. Dans cet instant, Henri III allant voir Quélus, son mignon, qui était malade, passa devant le monastère, escorté par le roi de Navarre et par deux seigneurs de sa cour ; prévenu contre Margue-

* On a des lettres patentes de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, souverain des Dombes, dauphin d'Auvergne, etc., etc., datées de 1569, qui maintiennent aux religieuses de Saint-Pierre les priviléges qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs.

** La pierre qui couvrait la tombe où elle fut inhumée, ainsi que sa sœur qui fut religieuse du même monastère, se voit encore dans la galerie nord du palais Saint-Pierre, avec cette inscription :

CY GIST FRANÇOISE DE CLERMONT LAQUELLE FUST MISE ABBESSE A L'AGE DE TRENTE TROIS ANS ET FUST ABBESSE QUARANTE-HUIT ANS ET AUSSI GIST MARGUERITE DE CLERMONT SA SOEUR RELIGIEUSE DE CÉANS QUI DÉCÉDA LE 3 SEPTEMBRE 1593

REQUIESCANT IN PACE AMEN

rite par les insinuations perfides de Deguast, il dit au roi de Navarre : « Voyez, voilà le charriot de votre femme, et voici le logis de Bidé, je gage qu'elle y est. » Bidé était un gentilhomme qui logeait sur la place des Terreaux, que Deguast lui avait désigné comme un amant de Marguerite. Le roi de Navarre ordonna sur le champ à Ruffé d'aller chez Bidè ; il n'y trouva personne ; mais, créature de Deguast, et voulant servir son protecteur, il rentra dans la voiture du roi, en disant : « Les oiseaux y ont eté, mais ils ont déniché. » Le Béarnais ne fit pas grande attention à ce propos, et ne pensa plus à tout cela ; mais Henri III en parla à la reine-mère, à qui il raconta toute l'aventure ; celle-ci interpella Marguerite devant toutes ses dames, et l'accusa sans rien vouloir entendre pour sa justification. Heureusement que Mlle de Monsigny qui, suivant son expression, ne lui était *aucunement familière*, l'avait accompagnée dans sa visite, ainsi que Liancour, premier écuyer du roi, et un autre gentilhomme qui avait voulu profiter de cette occasion pour assister à une des fêtes renommées que donnaient les dames de Saint-Pierre. Au coucher du roi, ces gentilshommes lui racontèrent la vérité. Le lendemain, il demanda à sa mère qu'elle le raccommodât avec Marguerite, et la paix fut faite. »

En 1582, Françoise de Clermont-Tonnerre, abbesse, fit ouvrir, sur des terrains dépendant de son monastère, une rue qui a changé le nom de *Mauconseil* ou *Malconseil* qu'on lui donna dans le principe contre celui de sa fondatrice dont elle rappelle encore aujourd'hui le souvenir.

En 1660, les dames de Saint-Pierre obtinrent des lettres de rescision contre la transaction passée entre elles et le consulat, en 1555, pour la place où fut bâti l'Hôtel-de-Ville, qui devait, selon elles, rester vide ; elles demandaient qu'on le démolit. Pour les engager à se désister de leur plainte, on leur accorda la somme exhorbitante pour le temps, de 24,000 livres pour les réparations de leur couvent, et une permission de détourner, à leur profit, une partie de l'eau des bassins de l'Hôtel-de-Ville.

Ce fut en 1667 que le palais Saint-Pierre, tel qu'il est maintenant, fut construit par de La Valfinière, gentilhomme avignonnais. Il

fut commencé sous le pontificat de l'abbesse d'Albert de Chaulnes, et achevé par sa sœur qui lui succéda.

Il ne reste rien de l'ancien édifice rebâti du temps de Charlemagne. L'église actuelle de Saint-Pierre est précédée d'un porche composé de deux portes romanes, ornées d'élégantes colonnes surmontées de chapiteaux, dont quelques-uns offrent une tendance à l'imitation des chapiteaux corinthiens *.



L'ancienne église de Saint-Pierre fut bâtie en même temps que

* Au-dessus de ce porche s'élève une tour bysantine comme lui, mais sans ornements, percée d'une étroite fenêtre dans celle de ses façades qui regarde

le monastère; elle n'était formée que d'une seule nef gothique sans ailes ni bas-côtés. La voûte était à tiers-point, ainsi que les arcades des chapelles. Blanchet avait un peu embelli le sanctuaire par des pilastres ioniques en marbre de couleur, avec des statues en stuc et un groupe représentant la délivrance de Saint-Pierre. L'église moderne offre des pilastres ioniques formant des arcades qui portent un entablement corinthien orné de roses et de modillons. La voûte présente des ravalements qui ont de la grâce. Les vitraux sont placés dans des arcs légèrement bombés, ayant à leur clé une tête de chérubin. Mais la longueur du bâtiment n'étant point proportionnée à sa largeur présentait une irrégularité choquante; on remédia en partie à ce défaut, en pratiquant derrière l'autel une vaste tribune destinée à servir de chœur aux religieuses de Saint-Pierre. Ce qui, en effet, coupa la longueur de la nef sans lui rien faire perdre de son étendue. On a ouvert, depuis la restauration

la rue, et d'une autre un peu plus ornée sur la cour postérieure du palais Saint-Pierre. Il nous est impossible de partager l'opinion de quelques archéologues qui font remonter ces précieux fragments à la première race de nos rois; l'emploi des billettes disposées en damier, celui de bases ornées à chacun de leurs angles et analogues à celles de l'église de Saint-Jean, le très-faible diamètre des colonnes, eu égard à leur hauteur, les boudins qui ornent l'archivolte, l'absence de toute lourdeur, et pardessus tout le style et la perfection de la sculpture de ce gracieux monument nous semblent l'assigner au XIe siècle, et même au commencement du XIIe. On n'a pas remarqué que la pureté d'exécution des détails que l'on invoque pour s'autoriser à en faire un édifice ancien et *presque augustal*, est précisément un argument contradictoire. Il est impossible d'avoir étudié dans le même jour les porches d'Ainay et de Saint-Pierre sans se pénétrer de cette idée que tous deux ont été restaurés à la même époque, suivant les mêmes principes, et peut-être par le même architecte; or, il est certain que le porche d'Ainay doit être rangé parmi nos monuments du XIe au XIIe siècle. Enfin la fenêtre romane percée au nord de la tour de Saint-Pierre est évidemment du style roman intermédiaire, et en tout semblable aux jours supérieurs de la nef d'Ainay qu'on ne saurait faire remonter avant 1050. Nous recommandons aux antiquaires un examen approfondi de cette intéressante question. H. L.

du culte, sur les côtés du maître-autel, quatre arcades pour communiquer à deux chapelles latérales. Quoique ces améliorations aient procuré un local plus spacieux, l'église est encore trop petite pour une paroisse aussi populeuse, et l'on doit regretter que la chapelle Saint-Saturnin *, vulgairement *Saint-Sorlin*, située à l'extrémité opposée de la place Saint-Pierre, où se faisait, avant la Révolution, le service paroissial, ait été aliénée; car elle eut contribué à donner plus de développements au monument principal.

Plusieurs tableaux décoraient, en 1675, l'intérieur de cette église. Frottier fit celui de la chapelle à gauche, et Lafosse celui qui se trouvait derrière l'autel. La chapelle des *Enfants du Plastre* possédait un beau tableau de Blanchet jeune, représentant la Trinité, et la chapelle des *Maistres Futeniers*, un tableau peint par Blanchet ainé. C'était la Nativité de la Vierge. Il faut voir, dans le chœur, le beau retable en marbre et en stuc, sur lequel Bidault sculpta l'Enterrement de Marie, ainsi que celui de la chapelle de la Vierge qui représente la Visitation. Ces deux morceaux proviennent de la riche chapelle des Pénitents du Confalon.

Lorsque la révolution de 93 chassa les religieuses de Saint-Pierre**, la chapelle de Saint-Saturnin fut vendue et démolie; il n'en est resté qu'une partie de nef qui forme celle de droite de l'église Saint-Pierre. Cette dernière fut alors transformée en fabrique de salpêtre. Elle fut rendue au culte en 1803, et restaurée sur les dessins de M. Degerando, à l'aide des bienfaits des fidèles. La grande tribune, qui s'étendait derrière l'autel et qui servait de chœur aux religieuses, fut démolie sous la Restauration qui, à elle seule, mutila plus d'édifices, détruisit plus de monuments que les deux révolutions ensemble.

Un arrêté, pris en 1795, déclare que « Tous les bâtiments dépen-

* Saint-Saturnin, qui devint une annexe de Saint-Pierre, fut fondé dans le Ve siècle par les rois Bourguignons, ruiné dans le VIIIe par les Sarrasins, rebâti par l'archevêque Leidrade au commencement du IXe; pillé et brûlé, ainsi que le monastère de Saint-Pierre, par les Calvinistes, en 1562.

* La dernière abbesse de ce couvent célèbre fut Marguerite-Magdeleine de Monteynard, nommée en 1772.

dants de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, étant destinés à servir un jour à un établissement important pour la République, par la réunion de toutes les institutions qui peuvent honorer et favoriser le commerce, telles que la Bourse, le Tribunal de Commerce, l'Ecole de Dessin, la Galerie des Tableaux, les Cours d'arts, de métiers, les dépôts des Modèles et Machines inventés pour le perfectionnement des manufactures, l'aliénation de ces bâtiments demeurera suspendue. »

Depuis le 9 thermidor, la Bourse se tenait sur la place des Terreaux, ce qui occasionnait des rassemblements quelquefois tumultueux, pour l'échange continuel des assignats contre du numéraire. Le 10 novembre 1795, un arrêté du représentant du peuple Poulain Grandpré, ordonne l'ouverture de la salle de la Bourse dans le palais Saint-Pierre.

Malgré tous ces prétextes d'utilité publique, le gouvernement ne tarda pas à décréter la vente de cet édifice, dont le produit devait aider à subvenir aux frais de la guerre.

L'administration centrale du département conçut, en 1799, le projet d'isoler ce bâtiment en ouvrant sur la petite cour une communication de la rue Saint-Pierre à la rue Clermont, et en pratiquant une nouvelle rue qui, du milieu de la façade, eut abouti à la place du Plâtre.

C'est à la sollicitude active et aux pressantes réclamations de M. Cochard* que nous devons la conservation de ce monument. Il obtint d'abord la suspension de la vente, et bientôt après, un arrêté du premier consul vint décider que la ci-devant abbaye Saint-Pierre resterait affectée à des établissements d'instruction publique et de commerce, et qu'ils seraient administrés par le préfet du département. Un décret du 10 avril 1805 cède en toute propriété, à la ville de Lyon, la ci-devant abbaye Saint-Pierre.

Un conseil d'administration au conservatoire des arts fut établi en 1807 et supprimé en 1812. On nomma alors M. Artaud inspecteur

* Voyez l'Eloge historique de M. Cochard, par M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie.

antiquaire, et directeur unique du Palais. Ce fut sous son administration que, pour donner une autre destination à la salle qui la contenait, fut vendue la collection des machines-modèles. Dans le nombre se trouvaient le métier de Jacquard et celui de M. de la Salle. M. Eynard fit imprimer en 1819 une pétition pour le rétablissement d'un conseil d'administration au conservatoire des arts. Elle n'eut aucun succès.

En 1814, le palais Saint-Pierre fut le théâtre de fêtes brillantes données à l'occasion du passage de leurs AA. RR. Mme la duchesse d'Angoulême et de M. le comte d'Artois, plus tard Charles X. La jeunesse, toujours fidèle au plaisir, s'y rendit en foule. Une élégante décoration avait transformé en salle de bal la vaste cour dont le sol était parqueté. Au milieu, s'élevait une colonne de trente pieds de haut, surmontée d'un génie tenant dans sa main une couronne de fleurs. L'immense galerie découverte, garnie de gradins en amphithéâtre, était protégée d'une tente que supportaient des pilastres. Six mille personnes de l'un et de l'autre sexe furent les acteurs ou les témoins de ces fêtes.

L'abbaye des Dames-de-Saint-Pierre, actuellement Palais du Commerce et des Arts, est un immense édifice carré dont la façade principale s'étend sur toute la longueur sud de la place des Terreaux. Le mélange de l'ordre dorique et de l'ordre corinthien a été employé dans cette construction d'un aspect riche et imposant, quoique le goût n'en soit pas très-pur. Deux colonnes doriques ornent la porte d'entrée élevée sur un perron de quelques marches. Les fenêtres du premier étage sont couronnées de frontons alternativement anguleux et demi-circulaires ; celles du second étage sont à simples bandeaux profilés ; de mesquines ouvertures d'entresol et des demi-fenêtres placées dans la frise sont d'un fort mauvais effet. L'entablement est surmonté d'une balustrade au-dessus de laquelle s'élève un belvédère à l'italienne. La cour est entourée d'un vaste portique voûté dont le dessus forme une terrasse découverte ; au centre de la cour, entre deux massifs de marronniers, s'élève un autel antique surmonté d'une statue d'Apolline; c'est un vœu fait à ce dieu par Julius Silvanus Mélanion, receveur augustal. Autour du portique sont rangés des fragments de statues, de sculpture, des sarcophages,

des tauroboles, des urnes funéraires, etc. Toutes ces richesses, éparses autrefois dans la ville ou dans les environs, ont été réunies par les soins de M. Artaud, ancien directeur du Musée. Parmi ces précieux morceaux d'antiquité, nous citerons deux pierres tumulaires qui ont été trouvées dans le charnier des Dames-de-Saint-Pierre; l'une en l'honneur de Tibérius Pompéius, mestre de camp de la Ve légion romaine ; l'autre en l'honneur de Julius Sévérinus, intendant du corps des bateliers du Rhône et de la Saône.*

Au fond de la cour, est une vaste salle où les religieuses tenaient chapitre**. Elle est décorée d'ornements en stuc d'assez mauvais goût, exécutés sur les dessins de Blanchet aîné. Deux tableaux fort médiocres, de Cretet, en occupent les extrémités. Plusieurs escaliers desservent les étages supérieurs ; mais le principal est à l'angle occidental du bâtiment ; il conduit à une grande galerie divisée en trois parties par des arcs en plein-cintre. Cette salle, qui sert aujourd'hui de musée et qui fut construite sous l'administration de M. de Sathonay, maire de Lyon, est mal éclairée, écrasée par un plafond plat. Le pavé en marbre y entretient une humidité presque continuelle dont plus d'une toile a souffert.

Le Musée possède quelques tableaux fort précieux ; entre autres

* Voici ces deux inscriptions :

XI.

TIBER. POMPEIO
POMPEI IVSTI FIL.
PRISCO CADVRCO. (Cahors)
OMNIB. HONOR.
APVD SVOS FVNCT.
TRIB. LEG. V. MACEDONICAE
IVDICIARCAE GALLIARVM
III. PROVINC. GALL.

XIII.

Q. IVLIO SEVERINO
SEQVANO OMNIB.
HONORIBVS IN
TER SVOS FVNCTO
PATRONO SPLENDI
DISSIMI CORPORIS N. (nautarum)
RHODANICOR. ET
ARAR. CVI OB INNOC.
MORVM ORDO CIVITA-
TIS SVÆ BIS STATVAS
DECREVIT INQVISITO-
RI GALLIARVM TRES
PROVINC. GALL.

** Aujourd'hui, la salle de la Bourse.

un des meilleurs Perugin, un beau portrait du Carrache, un autre du Padouan, deux Rubens, un Zurbaran, un Paul Véronèse, un André del Sarto, un charmant Terburg, un Mireveelt, plusieurs Lucas Giordano, et quelques-unes des meilleures œuvres d'Albert Durer, de Philippe de Champagne, de Palme, de Tintoret, de Guerchin, de Berghem, de Teniers, de Jouvenet, etc., etc. Le salon du fond est occupé par les antiquités ; on y voit la fameuse table de bronze trouvée en 1529 sur la colline Saint-Sébastien, contenant la harangue de Claude au sénat de Rome, pour faire accorder à Lyon, où il était né, le titre de colonie. Plusieurs fragments de bronze antique trouvés dans des fouilles ou dans nos rivières ; quelques antiquités grecques, égyptiennes et romaines ; un médailler ; quelques beaux émaux, etc., etc.

Le palais Saint-Pierre possède aussi une bibliothèque contenant environ douze mille volumes*, une cinquantaine de manuscrits, et un assez grand nombre de portefeuilles de gravures rares ; c'est une des plus belles bibliothèques spéciales qu'il y ait en province : car tous ces livres sont de ceux que les artistes ont besoin de consulter.

Le palais du Commerce et des Arts renferme encore la Bourse, le Musée de Sculpture, l'Ecole de Dessin et le Cabinet d'Histoire naturelle. L'Académie, le Cercle littéraire, la Société linéenne, les Sociétés de Médecine, de Pharmacie, d'Agriculture, tiennent leurs séances dans ce vaste monument. On y professe aussi les cours de géométrie, de zoologie et d'anatomie pittoresque.

Chaque époque imprime sa physionomie aux monuments de nos cités. Archives populaires, ils reçoivent et transmettent aux temps à venir l'histoire de la marche des progrès, des révolutions de la civilisation. Ainsi, dans notre siècle, où mœurs, croyances, tout se fond et s'harmonise, la riche, la noble abbaye Saint-Pierre, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, voit s'élever dans son

* Cette bibliothèque a été formée par les soins de M. Pruuelle, ex-maire de notre ville.

enceinte un temple à la fortune à côté de l'asile accordé aux arts, et son titre orgueilleux d'abbaye royale disparaître sous la bizarre appellation dont notre cité travailleuse l'a affublée : Palais du Commerce et des Arts !

Mlle Jane Dubuisson.





VVE PRISE DV PONT D'AINAY . HL.

AINAY.

PONT D'AINAY.

Le 5 mai 1817, M. Chabrol de Crousol, préfet du Rhône, proposa à l'administration des hospices de Lyon de se charger de faire achever, aux frais de ces établissements, le pont que le gouvernement faisait construire à Ainay, et qui devait coûter. . 500,000 f. c.

	f.	c.
A cette époque, le gouvernement avait déjà payé, y compris les 30,000 f. alloués en 1817, une somme de.	349,493	06
Il restait donc à dépenser.	150,506	94
	500,000	00

Par sa délibération du 7 mai 1817, l'administration accepta la proposition de M. le Préfet, et une ordonnance royale du 29 juillet

1818 mit, pour l'achèvement de ce pont, les hospices de Lyon au lieu et place du gouvernement.

Cette ordonnance porte que, pour rembourser lesdits hospices, en capital et intérêts, des avances qu'ils auront faites pour terminer cet édifice, il leur est fait concession du péage pendant 99 ans, à compter du jour où le pont sera achevé et livré au public.

Cette communication entre les quartiers d'Ainay et de Saint-George fut rétablie le 5 octobre 1818; mais l'ouverture du droit de péage concédé aux hôpitaux ne fut fixée qu'au 1er janvier 1821, par un arrêté de M. le Préfet du Rhône.

Ce pont, élevé d'après les plans et sous la direction de M. de Latombe, ingénieur des ponts et chaussées, en remplaçait un en bois dont la construction ne remontait pas au-delà de 1744, et qui, après avoir été déferré en toute liberté par des voleurs, fut entraîné par les eaux dans le mois de juillet 1793.

Comme celui de Serin, le pont d'Ainay présente cinq massifs de pierre de taille formant autant de piles sur lesquelles s'appuyent des arches en charpente solidement enlacées. Il fut restauré en 1835, et la dépense s'éleva à 75,000 f. Sa longueur, prise entre ses culées, est de 114 mètres 50 centimètres, et sa largeur de 9 mètres.

La vue qu'on découvre du pont d'Ainay est des plus pittoresques. D'un côté, le riant coteau de Sainte-Foy déroule ses riches vignobles et ses élégantes villas; de l'autre, les tours carrées de Saint-Jean et la flèche élevée de Saint-Nizier révèlent au loin la Rome des Gaules. Ici, le calme des champs; là, le mouvement de la cité. L'œil embrasse à la fois ce double spectacle.

Suivez la Saône : ne semble-t-elle pas avoir oublié son allure nonchalante depuis qu'elle approche du Rhône, son éternel fiancé, source d'éternelles comparaisons?

Le chemin des *Etroits*, qui se dessine sur la rive droite, va bientôt perdre son nom ; il fait déjà place à un quai large et spacieux emprunté au lit même de la rivière.

Hâtons-nous donc de saluer encore une fois du regard ce pittoresque chemin où Rousseau passa « une si délicieuse nuit, et Mouton-Duvernet une si terrible journée. » Il nous faudra dire adieu à cette

grotte dont le philosophe de Genève nous a laissé une si poétique description *. Ce n'est pas que, de l'autre bord, les hauts fourneaux, les machines à vapeur, le réservoir du gaz et le chemin de fer, ces dignes enfants de notre industrieuse et spéculative civilisation, n'aient déjà bien dépoétisé cette prétendue grotte. Jean-Jacques ne la reconnaîtrait peut-être plus lui-même, si toutefois c'est bien là qu'il fit un si bon somme avec deux pièces de six blancs dans sa poche **.

Ce méchant pont de bois que vous apercevez là-bas n'a été construit que pour faciliter le transport des terres enlevées à la montagne de Choulans pour le remblai de Perrache. A cette heure, cherchez la montagne! Elle a passé tout entière sur ces arches fragiles; elle est allée combler nos anciens marais et rendre la salubrité à l'un de nos plus beaux quartiers. M. Arcis Chazourne, avocat, entrepreneur de ces travaux, fit, sous la Restauration, élever à ses frais, cette communication avec la rive opposée. Aussi son nom est-il resté

* La voici : Nous soulignerons tout ce qui jette du doute sur le lieu de la scène.

Je me souviens même d'avoir passé une nuit délicieuse hors de la ville, dans un chemin qui côtoyait le *Rhône ou la Saône, car je ne me rappelle pas lequel des deux. Des jardins élevés en terrasse bordaient le chemin du côté opposé ;* il avait fait très-chaud ce jour-là, la soirée était charmante ; la rosée humectait l'herbe flétrie ; point de vent, une nuit tranquille, l'air était frais sans être froid ; le soleil, après son coucher, avait laissé dans le ciel des vapeurs rouges dont la réflexion rendait l'eau couleur de rose ; les arbres des terrasses étaient chargés de rossignols qui se répondaient de l'un à l'autre. Je me promenais dans une sorte d'extase, livrant mes sens et mon cœur à la jouissance de tout cela, et soupirant seulement un peu de regret d'en jouir seul. Absorbé dans ma douce rêverie, je prolongeai fort avant dans la nuit ma promenade, sans m'apercevoir que j'étais las. Je m'en aperçus enfin. Je me couchai voluptueusement sur la tablette d'une espèce de niche ou de fausse porte enfoncée dans un mur de terrasse; le ciel de mon lit était formé par les têtes des arbres ; un rossignol était précisément au-dessus de moi ; je m'endormis à son chant; mon sommeil fut doux, mais le réveil le fut davantage. Il était grand jour ; mes yeux, en s'ouvrant, virent l'eau, la verdure, un paysage admirable. *Confessions*, partie I, livre IV.

** Voir l'article : J.-J. Rousseau à Lyon dans *Lyon vu de Fourvières*, p. 539.

à cette construction qui en appelle une autre plus digne de notre cité!

Pendant l'une de nos déplorables et sanglantes journées d'avril 1834, le 10, au moment où plusieurs maisons de la Guillotière croulaient battues par le canon, un bateau de foin, stationné près de l'île Perrache, incendié par les projectiles de l'artillerie, alla s'arrêter tout enflammé contre le pont Chazourne, et en consuma une partie.

La *Quarantaine* ne garde plus maintenant que des souvenirs. Ce fut longtemps un hôpital pour les pestiférés, fondé par les soins du consulat vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, dans un territoire appelé Saint-Laurent-des-Vignes, à cause d'une chapelle dédiée à saint Laurent qui y était située. Le chapitre de Saint-Jean et les confréries de la ville contribuèrent à l'érection de cette maison de charité ainsi qu'à son entretien. On y subvint encore par des quêtes, et par le produit d'indulgences qu'on obtint du Saint-Siége. Le local fut agrandi par des acquisitions successives. En 1509 et années suivantes, la confrérie de la Trinité, fondée en l'église de Saint-Nizier, y construisit un corps de bâtiment séparé à l'usage de ses membres atteints par la peste; on nomma cette partie de l'hospice, *Maison de la Trinité.* En 1524, Thomas de Gadaigne* fit faire à ses frais un troisième bâtiment qui fut appelé de son nom *Hospice de Gadaigne* ou *de Saint-Thomas.* Le nom de *Quarantaine* prévalut ensuite, et, bien que l'établissement ne subsiste plus, il sert encore à désigner tout le quartier. Le P. de Colonia pense que cette dénomination vient de ce que, en 1504, le cardinal d'Amboise, légat du pape, fit appliquer aux réparations de la maison le prix des dispenses qu'il avait accordées aux habitants de Lyon pour l'abstinence du lait et du fromage pendant le carême; mais il est plus naturel de croire que ce nom dérive de l'un des emplois qu'on faisait des bâtiments de Saint-Laurent : on voit dans les actes consu-

* Thomas de Gadaigne vint de Florence s'établir à Lyon où il acquit dans la banque et le commerce des richesses si considérables que sa fortune devint pour le peuple un fait proverbial. *Riche comme Gadaigne* fut longtemps une locution employée chez nous pour désigner un homme très-opulent.

laires qu'une partie en a été consacrée plusieurs fois, dans les temps de peste, à l'entrepôt, pendant *quarante jours*, des marchandises venues de lieux suspects, pour les *essorer* et les éventer.

Après que la peste, qui affligea fréquemment notre ville et surtout en 1564, 1577, 1628 et 1629, eût disparu, cet hospice donna asile à d'autres fléaux, à d'autres misères. Il fut converti en dépôt pour les mendiants et les vagabonds, et plus tard pour les femmes de mauvaise vie. Les condamnés aux fers, de passage, y furent déposés pour attendre l'arrivée de la chaîne, jusqu'à ce que, pour faire cesser ce dangereux contact, une sage administration leur eût assigné la prison de Saint-Joseph.

L'ancienne *Commanderie de Saint-George* rappelle le séjour parmi nous des chevaliers de Malte. Cet ordre ne vit plus que dans l'histoire.

Si vous regardez la montagne de Saint-Just, vous y découvrirez les restes de l'une des quatre voies entreprises par Agrippa. Vous y trouverez encore quelques vieux murs, fragments des fortifications qui ceignirent le Lyon des archevêques. Le temps, ce grand révolutionnaire, les a mis à bas; nous lui en préparons d'autres à renverser.

A vos pieds les deux rives vous jettent leurs saisissants contrastes. Le présent est en regard du passé. La ville nouvelle semble prendre en pitié l'ancienne ville de nos pères. Voyez : ici, des greniers d'abondance, un arsenal, de riches maisons qui ne tremblent pas de ce terrible voisinage ; la douane, d'immenses promenades, tout le mouvement du port, voilà pour cette rive ! Sur celle-ci, au contraire, ce ne sont que pittoresques masures se baignant dans les eaux qui reflètent leurs murs délabrés. D'un côté, l'active jeunesse et la force ; de l'autre, la misère et la vieillesse. Une immense ligne de maisons, qui commençait ici, longeait la Saône jusqu'à Vaise. La première révolution en a fait tomber une grande partie, dans le double but d'assainir la cité et d'ajouter à son embellissement. Nous venons, à notre tour, de dégager tout un côté du Pont-de-Pierre, et il est question de jeter à bas les vieilles maisons du quartier Saint-George qui se mirent le long de la Saône pour faire place à un quai spacieux.

Ce quai futur est déjà baptisé du nom de Fulchiron. C'est ainsi que, dans un intérêt d'utilité publique, il est vrai, s'en va incessamment le Lyon si pittoresque de nos ayeux !

Léon Boitel.



ANTIQUAILLE.

I.

PARTIE HISTORIQUE.

Notre ville possède peu d'établissements plus dignes d'exciter l'intérêt que l'hospice de l'Antiquaille, et il n'en est peut-être pas qui soit moins apprécié. Tous les souvenirs qu'il rappèle semblent s'effacer aux yeux de la foule devant les malheureux qu'il recueille; on ne lui tient compte ni des maux qu'il soulage, ni des services qu'il rend à la société ; on n'y voit que le *cimetière des vivants*. A peine si quelques rares visiteurs viennent interroger, d'année en en année, ses précieux monuments, et fouiller à travers les débris de ses constructions romaines. On dirait que l'air qu'on respire dans cette maison d'aliénés est pestilentiel, tant on met d'empressement à éviter son contact, et que son existence est un objet de honte

ou un fléau, tant on a soin de chasser de l'esprit comme une pensée mauvaise le tableau de ses misères. D'où cela vient-il? Les êtres qui y sont renfermés ne tiennent-ils pas à l'humanité par leurs souffrances? Sont-ils moins dignes de pitié, parce qu'ils sont plus malheureux? Hélas! pauvres gens raisonnables que nous sommes, qui donc nous a dit, à nous, que nous essuyerons jusqu'au bout, sans faire naufrage, les tempêtes de la vie? Et qu'est-ce, après tout, que cette intelligence qu'une fièvre chaude emporte, ou qui succombe devant un revers de fortune? qu'est-ce donc que cette raison qui tremble en présence de quelques fous?

Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ignore généralement tout le bien qui se fait à l'Antiquaille, et qu'on s'inquiète peu de ce que renferme son histoire : belle et noble histoire cependant, à laquelle se rattachent les deux faits qui dominent la fondation de tous les états de l'Europe, la naissance du christianisme et la chute de l'empire romain.

Regardez ce bâtiment irrégulier, assis isolément sur le coteau de Fourvières, lié dans ses parties par trois pavillons carrés et planant sur les tours gothiques de la cathédrale : voilà l'hospice de l'Antiquaille et ce qui nous reste d'un palais tout-à-fait détruit, puis relevé, qui servait d'habitation aux empereurs de Rome. C'est là que ces maîtres du monde venaient se reposer des fatigues du pouvoir, ou chercher un asile contre l'ambition des partis. Maintenant, par un jeu bizarre de la fortune, quelques centaines de fous mangent, dorment, rient ou chantent dans les mêmes lieux où les Césars ont rendu des édits et reçu les hommages des soixante nations des Gaules. La place qu'occupait leur trône est peut-être celle d'un cabanon : triste exemple de l'instabilité des choses humaines!

Les auteurs sont peu d'accord sur l'époque de la construction de ce palais, dont l'élégance et la somptuosité sont vantées par tous nos vieux chroniqueurs. Il est à croire qu'il existait déjà lorsque les différents peuples qui habitaient nos contrées entreprirent d'élever un temple à Ainay en l'honneur d'Auguste, mais on n'a rien de bien précis à cet égard. Quelques récits rapportent que pendant le séjour de trois ans qu'il fit dans nos contrées, ce prince l'habita

fréquemment, et que Drusus et Tibère y fixèrent aussi leur séjour dans les intervalles de repos que leur laissait leur expédition contre les Sicambres.

Le nom de Caligula se lie également à l'histoire de l'Antiquaille, où il passa plusieurs années dans les fêtes et la débauche. Ayant épuisé son trésor, voici le moyen qu'il imagina pour se procurer de nouvelles ressources. Au premier jour de l'an, il faisait annoncer qu'il recevrait à la porte de son palais les dons qu'on voudrait bien lui apporter. Ce n'était qu'une invitation, mais malheur à qui manquait d'y déférer ! Une belle institution fut néanmoins l'ouvrage de cet empereur que l'histoire a justement flétri. Il établit près du temple d'Ainay une académie ou école qui réunit un nombre considérable de jeunes gens, et qui avait pour objet la culture des langues grecque et latine ; c'est de là qu'est venu parmi nos pères l'usage assez ordinaire de l'idiome latin.

Mais de tous les empereurs romains, aucun ne se montra plus favorable à notre ville que l'empereur Claude. C'est à Lyon qu'il naquit et au palais de l'Antiquaille, disent quelques auteurs, le jour même où le temple d'Ainay fut inauguré. La plupart des historiens le désignent fréquemment sous le nom d'*Enfant de Lyon*, et parlent avec respect de sa mémoire, le louant beaucoup d'avoir élevé sa patrie au rang de colonie romaine*. On sait qu'il rencontra d'a-

* On sait qu'à Rome les habitants des villes municipales étaient regardés comme des étrangers que Rome adoptait et auxquels elle communiquait en partie ses prérogatives, mais qu'on tenait les habitants des colonies comme des enfants légitimes sortis du sein de Rome même ; ils n'avaient point d'autres coutumes, d'autres lois et d'autres usages que ceux de Rome.

C'était le droit de suffrage dans les élections des magistrats de la capitale du monde, et l'usage de se gouverner par les mêmes lois que cette capitale, qui caractérisaient uniquement les colonies, et leur donnaient une grande supériorité sur les villes municipales. Ce fut cette haute marque de distinction que l'empereur Claude voulut conférer à sa patrie ; mais ce ne fut pas sans une vive opposition, de pressantes réprimandes et de profonds murmures, que la pensée de l'empereur prévalut dans le sénat. Tacite rapporte à

bord une assez forte opposition parmi quelques sénateurs, et qu'il prononça à cette occasion un discours que les Lyonnais firent graver sur des tables de bronze *. Il n'est pas venu entier jusqu'à nous.

ce sujet (*Annal.* lib. 2.) qu'on représenta à l'empereur « que l'Italie n'avait « pas dégénéré, grâces aux dieux, et qu'elle n'avait besoin que d'elle-même « pour soutenir toute la gloire qu'elle avait héritée de ses ancêtres; que « c'était bien assez d'avoir adopté dans le sénat les Insubriens et les Véni- « tiens, sans se livrer encore à une multitude d'étrangers qui s'y rendraient « bientôt les maîtres; que deviendrait la pauvre noblesse du pays latin, si « les dignités étaient envahies par ces riches Gaulois affamés d'honneurs, « dont les ancêtres avaient fait périr les armées de Rome avec ses consuls, « attaqué son Capitole, brûlé ses autels, et assiégé Jules-César lui-même dans « la ville d'Alise; que c'étaient là des malheurs dont la mémoire était en- « core récente; que, malgré tout cela, on n'avait pas laissé d'adopter ces « mêmes peuples parmi les citoyens romains, mais qu'on n'allât pas du « moins jusqu'à avilir tous les honneurs de l'empire en les leur prostituant. »

L'historien ajoute que « tout ce bruit n'étonna point l'empereur, qui s'y « était préparé. Il assembla extraordinairement le sénat, et il y prononça un « discours travaillé avec art, où il fit voir par un grand nombre d'exemples « bien choisis et bien amenés, que ce qu'il demandait pour les Gaulois n'é- « tait rien moins qu'une nouveauté dangereuse, et n'avait rien de contraire « aux anciens usages de l'empire; que Rome, depuis le temps de son ori- « gine, s'était fait une loi de partager ses plus grands honneurs avec les « étrangers, et qu'elle ne s'en était pas repentie. »

Ce fut ce discours, que la reconnaissance des Lyonnais fit graver sur des tables de bronze. Il produisit tout l'effet qu'on devait en attendre. La ville de Lyon devint donc une colonie romaine, et fut mise en possession de tous les droits attachés à ce titre.

L'empereur Claude ne borna pas là la manifestation de son attachement pour Lyon, sa patrie : il lui donna son nom, et ordonna qu'à l'avenir elle fût appelée *Colonia Copia Claudia Augusta Lugdunensis* ou *Lugdunum*.

* Ces tables de bronze ont été long-temps perdues; on en retrouva deux par hasard, en 1528, dans la colline de Saint-Sébastien, en cherchant des eaux pour une fontaine. Placées d'abord dans l'ancien Hôtel-de-Ville, qui était derrière l'église de Saint-Nizier, dans la rue appelée aujourd'hui *des Forces*, puis dans le vestibule du nouvel Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, où l'une d'elles fut brisée par un boulet de canon au temps de nos discordes,

Claude de Rubys, Guillaume Paradin, le R. P. de Saint-Aubin et Brossette ne font pas remonter si haut l'origine du palais impérial qu'a remplacé l'Antiquaille. Tous attribuent sa construction à Septime-Sévère, qui l'aurait fait bâtir pour célébrer son mariage en secondes noces avec Julia. Son fils, Bassian, surnommé Caracalla, à cause d'une espèce de casaque qu'il portait continuellement, y est né, et l'a habité en qualité de gouverneur des Gaules. Ce palais, d'abord destiné à être la résidence des empereurs ou des membres de leur famille, devint plus tard la demeure des préfets du prétoire, qui furent chargés de l'administration des possessions romaines : il servit en même temps de prison aux chrétiens, qu'on commençait à persécuter, et c'est de cette époque que datent pour nous les véritables titres de gloire et de grandeur de l'Antiquaille. Que nous importent, en effet, les restes à demi-effacés de la puissance de l'homme en face du tableau le plus effrayant de ses misères ! Ce qui relève à nos yeux ce monument des siècles passés, c'est moins d'avoir marqué dans notre ville le passage de la domination romaine, que d'avoir servi de berceau au christianisme naissant dans les Gaules. Le sang des martyrs a purifié le palais des Césars. Là est mort, impitoyablement égorgé, saint Pothin, premier évêque de l'église de Lyon, vieillard plus que nonagénaire, et si infirme, disent les mémoires du temps, qu'il pouvait à peine se soutenir, tant l'avaient affaibli les mauvais traitements qu'on lui avait fait endurer. Là sainte Blandine a versé son sang pour Jésus-Christ; saint Attale, saint Alexandre et plusieurs autres y ont perdu la vie pour la même cause. Les ravages du temps qui ont renversé le palais des empereurs et les idoles de leurs dieux, ont respecté le cachot qui reçut le dernier soupir du premier apôtre du christianisme dans nos contrées. Cette crypte, tout Lyonnais l'a visitée, et une foule innombrable la remplit encore chaque année de ses recueillements. On y voit et la colonne où, suivant une tradition religieuse, fut attachée sainte Blandine, qui lassa, à force de courage, la férocité

elles se voient aujourd'hui au palais des Arts, dans la troisième salle du Musée, dont elles sont un des principaux et des plus curieux ornements.

des bourreaux, et l'excavation dans laquelle on avait d'abord essayé d'étouffer saint Pothin, excavation tellement étroite et incommode, qu'on ne peut y être ni debout, ni assis, ni couché. Ces lieux, objet de la vénération publique, ont conservé presque entièrement leur forme primitive. Au-dessus de la porte qui s'ouvre depuis bien des siècles à la piété des fidèles, on lit l'inscription suivante :

L'Eglise de Lyon, par une tradition constante, a toujours vénéré ce caveau comme la prison où saint Pothin, son premier apôtre, fut renfermé avec quarante-six chrétiens, et où il consomma son martyre.

Dans l'enceinte de la crypte, est un autel dédié à saint Pothin, sur lequel on lit encore :

A FINI SON MARTYRE DANS CE LIEU AGÉ DE 90 ANS
SOUS L'EMPEREUR MARC-AURÈLE *.

Le sang précieux des martyrs ne devait pas rester infécond. On vit bientôt le christianisme triompher dans ce même palais, d'où étaient sortis tant d'arrêts de mort contre les chrétiens. Sidonius Appollinaris, un des plus grands évêques et le plus célèbre écrivain peut-être du cinquième siècle y vit le jour. C'est là aussi que vint au monde l'illustre Papianilla, de laquelle sont descendus les rois de France de la deuxième et de la troisième race **. Depuis cette époque jusqu'au neuvième siècle, l'histoire se tait sur le palais de l'Antiquaille. Refuge du vaincu ou conquête du vainqueur, il passa dans les siècles suivants des rois de Bourgogne aux ducs de Savoie ou à de nobles familles restées inconnues, qui, à raison de la beauté de son site, en firent probablement leur manoir. En 1500, Pierre Sala fit res-

* Quelques autres églises revendiquent aussi cet honneur. Ainsi Ainay et Saint-Nizier veulent que le martyre de sainte Blandine et de saint Pothin ait été consommé dans leur sein. Mais la tradition la plus sûre et la plus généralement suivie est que saint Pothin et sainte Blandine terminèrent leur vie sur l'emplacement de l'Antiquaille, et que les cendres du saint évêque furent portées à Saint-Nizier, et celles de sainte Blandine dans la crypte d'Ainay.

** Voir l'historien Brossette et *Lyon vu de Fourvières* article *Antiquaille*.

taurer ses débris, avec lesquels il créa une superbe habitation. Le nom d'Antiquaille qu'on lui donna alors, vint du grand nombre de ruines et d'objets antiques qu'on y découvrit. Le médecin Champier l'appelle *Domus Antiquaria*. Claude de Rubys parle dans le même sens : « On n'y scaurait si peu remuer la terre, dit-il, qu'on n'y trouve quelque marque de l'antiquité qui a esté l'occasion pour laquelle le lieu a esté depuis nomé l'Antiquaille. * »

Des autels renversés, des colonnes brisées, des salles de bains, des mosaïques, etc., d'immenses voûtes destinées autrefois à la conservation des eaux, y ont été trouvés, et aujourd'hui encore les vestiges y abondent. La déesse Copia, patronne des Lyonnais, statue qui se voit au Palais des Arts, a été recueillie dans le jardin de l'Antiquaille. Sous le chemin qui conduit de la place des Minimes à Fourvières, existe un souterrain de cent pieds de long, sur douze de large et quinze de haut. Dans l'enclos d'une maison située à l'angle des rues de Fourvières et de Cléberg, on voit les restes d'une muraille ayant plus de cent quarante pieds de face, composée de couches de briques et de pierres liées par un ciment tellement solide, qu'il pourrait résister à l'épreuve du feu. La plupart des inscriptions qu'on lit sous le portique du Musée viennent de l'Antiquaille; tous les jours de nouvelles fouilles font naître de nouvelles découvertes.

Après Pierre Sala, l'Antiquaille devint la propriété de Symphorien Buatier, vicaire-général du cardinal de Tournon. La préface de l'*Histoire de Lyon* de Claude de Rubys semblerait faire croire que cette belle demeure a appartenu au chancelier de Bellièvre, prési-

* Un écrivain lyonnais, M. B. D. L., donne la même origine : le nom d'*Antiquaille*, dit-il, vient de ce que la maison ainsi appelée, qui a appartenu aux Sala, aux Buatier et aux Rubys, fut primitivement bâtie sur un sol couvert de ruines que l'on appelait la *Masse des Arcs*. Ce sol recelait de nombreuses antiquités, et l'on crut que c'était l'emplacement d'un palais des empereurs romains, qu'Auguste, Caligula, Domitien, Sévère et Albin auraient tour à tour habité, lors de leur séjour à Lyon, et où seraient nés Claude, Germanicus, son frère, et Caracalla.

dent du parlement du Dauphiné ; car cette préface, dédiée à M. de Bellièvre, se termine ainsi : *De votre maison de l'Antiquaille sur Lyon, ce dernier jour de décembre M. D. C.*; mais cette formule épistolaire, fort en usage dans le XVe siècle et au commencement du XVIe, n'était qu'un raffinement d'affectueuse politesse. On datait alors ses lettres de la maison de celui auquel on écrivait, quoiqu'on le fît dans la sienne propre, et c'était une manière de lui faire entendre que tout ce qu'on avait était à son service. Rubys en usait donc ainsi à l'égard de Pomponne de Bellièvre, car la maison de l'Antiquaille était bien alors sa propriété, ou du moins celle de sa femme, Françoise de Buatier. L'Antiquaille appartint en effet longtemps aux Buatier avec le titre de seigneurs de Montjoly. En 1629, Mathieu de Sève s'en rendit acquéreur pour les religieuses du deuxième monastère de la Visitation, parmi lesquelles se trouvaient deux de ses filles. Elles en prirent possession le 3 avril 1630.

Les murs crénelés, les tourelles, les donjons, etc., relevés par Pierre Sala, et qu'on trouve reproduits sur d'anciennes gravures, tombèrent alors pour faire place au principal corps de bâtiment que l'on voit aujourd'hui. Les antiquités romaines dont ce lieu était rempli, y attirèrent deux fois Anne d'Autriche et Louis XIV, qui fit même transcrire plusieurs inscriptions. L'église construite en 1639 par le soin des religieuses, a été restaurée en 1817. On voit, au grand-autel, un tableau de Stella, représentant la *Visitation*. Pie VII s'est arrêté dans cette chapelle le 19 avril 1805, en descendant de Fourvière. Mais le monastère n'existait déjà plus ; il avait été supprimé en 1792. Devenu propriété nationale, puis vendu à divers particuliers, il fut acheté par la mairie de Lyon au mois d'avril 1804, moyennant la somme de 76,500 francs. On y transféra le dépôt de Bicêtre, établi à la Quarantaine, et un décret de Bonaparte le convertit définitivement en hospice devant servir de dépôt de mendicité, de maison d'aliénés, etc. Le dépôt de mendicité en a été distrait depuis quelques années, et l'Antiquaille n'est plus aujourd'hui qu'une maison d'aliénés et un hospice pour le traitement des maladies vénériennes.

Malgré l'exiguité de ses primitives ressources qui fit douter

de son avenir, cet établissement est arrivé à un rare degré de prospérité, grâce aux efforts des différentes administrations qui s'y sont succédées. De nouveaux bâtiments ont été construits, d'autres se construisent encore pour contenir tous les malades qui y affluent, et leur nombre ne s'élève pas à moins de douze cents par année.

Après avoir esquissé l'histoire du passé de l'Antiquaille et dressé en quelque sorte le procès-verbal des événements auxquels elle se lie, nous voilà arrivés à parler du présent. Douce et noble tâche! les souvenirs de gloire et de grandeur s'évanouissent devant le tableau qui va s'offrir aux regards, les merveilles de la charité l'emportent sur l'attrait des vieilles traditions. Comment songer à ceux qui ne sont plus en présence de ceux qui souffrent?

Après avoir franchi la première entrée, on frappe à une petite porte voûtée, et un homme qui a conservé tout juste assez de raison (car il ne l'a pas toujours eue, l'infortuné) pour répondre aux diverses questions qu'on lui adresse, vous introduit dans un vaste corridor près d'une cour circulaire, remarquable par une merveilleuse propreté. A peine a-t-on fait quelques pas, qu'on connaît déjà une partie des pensionnaires de l'Antiquaille. Les voilà circulant d'un pas grave et monotone, les bras croisés, les yeux fixés à terre, n'échangeant entre eux aucune parole et tout entiers à l'idée qui les domine. Ceux-ci sont sages et paisibles, c'est le plus grand nombre; leur folie est peu dangereuse. L'un a la manie des spéculations et passe ses journées à calculer sur l'emploi de ses capitaux; l'autre a la passion de la richesse, et ses yeux convertissent en or ou en argent tous les métaux qui se trouvent sous sa main; ses habits sont couverts de larges boutons qu'il caresse, qu'il s'occupe à polir, qu'il palpe, auxquels il sourit comme à un vieil ami, dont la vue le rend heureux et dont la perte le ferait mourir de chagrin. Quelques-uns sont doués d'une exquise politesse et accourent vers les visiteurs du plus loin qu'ils les aperçoivent, en les comblant de prévenances et d'attention. Si vous n'avez pas de guide, ils s'offrent pour vous accompagner dans la visite de l'hospice, et puis, se penchant vers vous, ils vous disent tout bas à l'oreille: *Plaignez ces pauvres fous, ils sont si malheureux!*

Par une sage disposition, une partie des bâtiments de l'hospice est réservée exclusivement aux femmes, une autre partie exclusivement aux hommes, et chaque salle est plus spécialement consacrée à une espèce particulière de la maladie. Il en est de même des dortoirs qui reçoivent, les uns les malades furieux, les autres les malades infirmes et ceux dont la folie est paisible. Ces dortoirs, d'une propreté étonnante, sont fort bien aérés. Rien du reste n'est épargné pour rendre moins pénible la situation des malheureux hôtes de ces lieux. De la cour où dans les beaux jours ils se promènent en liberté, on jouit d'une vue magnifique qui, embrassant à la fois la ville entière, le cours du Rhône, les riches campagnes du Dauphiné, s'étend encore jusqu'aux Alpes. Ceux dont la folie n'est pas incurable sont employés habituellement dans la maison à divers travaux domestiques. Les autres demandent des distractions à l'un des deux sentiments qui chez les fous survivent quelquefois à la raison : à la douleur ou à la vanité. Chose étrange ! ces figures hébétées qui rient sans gaîté et pleurent sans larmes, cachent souvent un cœur ulcéré par le chagrin ou rongé par l'ambition. C'est un pâle reflet du monde où se retrouvent encore, mais dans toute leur repoussante nudité, les mêmes passions qui agitent les autres hommes, les mêmes regrets qui les torturent, les mêmes espérances qui les bercent, les mêmes besoins qui les consument. Il y a des fous qui commandent et des fous qui obéissent, des fous qui trompent et des fous qui sont dupes, des fous qui subissent comme des automates les volontés d'autrui et des fous qui se révoltent contre un ordre donné, et se vengent de ce qu'ils appellent une injustice.

Cet homme qui se promène à grands pas et jette à peine quelques regards dédaigneux sur ses camarades qu'il dépasse de toute la tête, c'est le *prince du soleil*. Il parle peu : aux étrangers qui l'abordent, il répond d'ordinaire par monosyllabes. — Ne savez-vous donc pas que je suis occupé à diriger le cours du soleil? C'est moi qui ai chassé les ténèbres et placé la lumière au firmament. — Et sa main calleuse se promène sur deux larges rubans tout crasseux et à moitié déchirés, qui pendent à sa boutonnière. — Vous me connaissez? — Sans doute. — C'est tout simple, je suis le père de Dieu, le prince

du soleil, le fils de Mahomet le prophète. Et il s'éloigne en haussant les épaules et en souriant de mépris et de pitié.

Voici le préfet du Rhône, c'est le protecteur de l'établissement. Que de millions il a déjà engloutis dans cette *maudite galère!* Heureusement qu'il est riche et qu'il a pitié des malheureux qui l'entourent : que deviendraient-ils s'il les abandonnait? Actif et infatigable, il passe les jours entiers à travailler sans relâche et avec une ardeur merveilleuse qui ne se ralentit jamais. Le travail enrichit, dit-il, et le désordre ruine les maisons ; c'est pour cela que j'ai consacré ma vie à cet établissement : après ma mort, Dieu continuera mon œuvre. — Cet homme dont les services sont vraiment utiles, était avant d'entrer à l'hospice un pauvre commis de magasin sage et laborieux. Il a perdu, dit-on, dans une faillite et sa raison et ses minces économies. Le travail, dont il s'était fait une habitude, est aujourd'hui un besoin pour lui : pauvre malheureux à qui il reste du moins une illusion, celle de la richesse!

Celui-ci est poète, poète et fou : c'est le plus malheureux ; oh! plaignez-le. Son attitude exprime un sentiment de fierté. Comme il regarde ses compagnons avec dédain! et cependant quelle physionomie triste et douce! Il passe lentement sa main sur son front en même temps qu'un profond soupir sort de sa poitrine. Silence! c'est peut-être une idée qui fuit et qu'il voudrait fixer, un éclair de raison qui le frappe. Quel supplice que le supplice à qui la folie n'a pas enlevé tout souvenir d'intelligence! Professeur distingué d'un des lycées de Paris, il se laissa emporter par sa verve d'homme et de poète indigné, et dans le temps où Napoléon faisait tout plier sous sa domination de fer, il osa publier une satire contre celui qui étouffait à la fois la liberté des peuples et la liberté de la presse. Arrêté par ordre de Fouché, il fut enfermé pendant deux ans à Bicêtre. Là il passait ses nuits et ses jours à s'occuper d'art et de littérature ; la Bible surtout était sa lecture favorite. Mais une nuit le feu ayant dévoré son lit, la police vit un crime dans cet accident dû au hasard, et on l'envoya gémir pour le reste de ses jours sous les verroux du Pierre-Châtel (Ain). Le désespoir s'empara alors de son ame, son imagination se perdit à l'idée de se voir prisonnier et

prisonnier pour la vie, sans jugement, sans condamnation, et sa raison s'égara. Il fut conduit à l'Antiquaille. Qu'avait à faire Fouché d'un semblable criminel d'état? C'est dans cet hospice qu'il a passé la plus grande partie de sa vie, c'est là qu'il va mourir. Quelquefois des éclairs de raison, on pourrait dire de génie, se font jour à travers l'incohérence de ses idées, et dans ces moments, son esprit lance des étincelles qui rappellent tout son talent d'autrefois. Il a composé un poème intitulé *une Paillasse brûlée*; c'est le récit de ses malheurs, récit touchant, où l'on admire d'excellents vers. La traduction suivante du *Magnificat* peut être comparée, ce semble, aux meilleures traductions de ce beau cantique.

O mon ame, au ciel élancée,
Rends gloire à ton Dieu créateur;
Qu'il soit l'objet de ta pensée,
Il est la source du bonheur!
Combien je suis reconnaissante!
D'amour mon cœur est transporté;
Il a sur son humble servante
Jeté des yeux pleins de bonté.

De ses grâces le témoignage,
Par l'amour aux siècles porté,
Fera redire d'âge en âge
L'excès de ma félicité.
Qu'il m'exauce dans sa puissance.
Quel nom grand, redoutable et saint!
De siècle en siècle sa clémence
S'étend sur l'humble qui le craint.

Dieu dans ses bras porte la foudre;
Tremblez; mortel audacieux!
Il dissipe et réduit en poudre
Vous et vos projets orgueilleux;

Il précipite de son trône
L'insolent et fier potentat,
Et porte souvent la couronne
Sur l'humble qui fuit son éclat.

Le malheureux dans sa détresse
En vain nè l'a point imploré ;
Sa main lui verse avec largesse
Les biens dont il est altéré ;
Au riche il fait dans sa colère
Sentir l'aiguillon de la faim,
S'il eut, dans son destin prospère,
Pour l'infortune un cœur d'airain.

Israël a, dans sa sagesse,
Reçu cet enfant précieux
Qui devait porter l'allégresse
Et sur la terre et dans les cieux ;
Pour voir la promesse accomplie
Envers Abraham consolé,
Dont la tige se multiplie
Jusqu'au temps le plus reculé.

Qui dirait que voilà l'œuvre d'un fou?

Mais parmi ces êtres dont la plupart vivent et végètent comme les plantes des champs, et dont la folie épouvante la raison, folie dont le plus souvent on ignore l'origine, parce que les familles qui les envoient à l'Antiquaille ne livrent pas toujours leur secret, deux surtout attirent l'attention et l'intérêt des visiteurs. Ce sont deux vieux soldats, couverts de blessures, et dont l'on pourrait vous montrer deux décorations noblement obtenues sur les champs de bataille. — Suivez-moi, je veux vous les montrer au milieu de la foule. — Voyez-vous cet homme assis à l'écart, qui appuie sa tête sur l'une

de ses mains, et tient ses regards constamment fixés vers le ciel? Eh bien! c'est lui, le fier grenadier de l'empereur, deux fois décoré, indigent aujourd'hui, indigent et fou. On l'appelle le *roi des rois*, et c'est lui qui s'est donné ce nom. Le première fois que je le vis, il se leva à mon approche en se croisant les bras : — Eh bien! je l'ai vaincu. — Qui avez-vous vaincu? — L'empereur de Russie. Il se croyait puissant avec sa flotte de la Baltique, avec ses millions de soldats qui font trembler la terre où ils marchent... Je l'ai vaincu. — Mais les autres rois de l'Europe? — Allons donc! ce sont des cadets de régiment. Moi je suis le roi des rois. J'ai soutenu Napoléon pendant quinze ans, et puis je l'ai jeté à terre, je l'ai écrasé; vous savez où? — Non. — A Waterloo. Puis encore j'ai épuisé ma vengeance, je l'ai fait mourir. Et là-dessus il me tourna le dos sans plus de façon.

Son camarade est plus doux et a conservé des souvenirs moins belliqueux, c'est tout simplement, comme il dit, un *ancien troupier*. Le pauvre homme! il s'est persuadé qu'il est prisonnier de guerre, et qu'on viendra le délivrer un jour. Si je n'étais pas si vieux, me disait-il, je tenterais quelque ruse; mais que diable! quatre-vingts-ans! à la réforme quatre-vingts-ans! et il riait aux éclats. Je suis né sous l'empereur de Russie; c'est long ça; comptez un peu. Je lui donnai une pièce de monnaie: Voilà du tabac, vive l'empereur! — Ceux-ci sont les notabilités de la maison, ils jouissent d'une supériorité incontestable sur les autres aliénés qui sont d'une monotonie désespérante pour les visiteurs attirés par la seule curiosité. C'est à peine s'ils élèvent jusqu'à vous un regard flétri par la douleur. On les voit accroupis au soleil, regardant çà et là avec indifférence, immobiles, parlant rarement, et souvent insensibles à leurs propres besoins. Ce sont des morts vivants.

Après avoir parcouru les bâtiments destinés aux hommes, on traverse une petite cour et l'on se trouve dans la partie où sont renfermées les femmes. Ici la scène change : ici se présente un spectacle qui afflige et déchire le cœur. — Il y a plus de malheur parmi les femmes, parce qu'il y a plus de faiblesse; plus de désespoir, parce qu'il y a plus de souffrances. Les misères du cœur dans ce

qu'elles ont de plus poignant, les douleurs physiques et les affections de l'ame dans ce qu'elles ont de plus triste viennent accabler à la fois ces êtres infortunés pour qui la vie n'est plus qu'un long tourment. Au souvenir du passé, qui frappe leur imagination comme un songe, quelques-unes trouvent encore des larmes ; elles pleurent, et cela les soulage. Le plus grand nombre n'a conservé d'autre sentiment que celui du besoin, et s'abandonne sans retenue à toutes les impressions du moment. Voyez-les hurlant, criant, lançant des regards stupides et sans expression, s'adressant des paroles qui se croisent, mais qui ne se répondent pas. Peut-être ces femmes ardentes, échevelées aujourd'hui, seront demain immobiles et droites comme des statues, sans voix et sans regard, comme des cadavres. Et cependant que de passions ont passé par là ! que d'épreuves douloureuses ont été subies avant le jour qui leur a ravi la raison !

La même classification établie pour les hommes est appliquée aux femmes. Chaque appartement a sa destination spéciale, chaque nuance de la maladie a un privilége de plus ou une liberté de moins. Les réfectoires tiennent lieu de salon. C'est là qu'on se réunit pour faire passer l'ennui de la journée ; c'est là qu'on introduit les visiteurs et que d'un seul coup d'œil ils peuvent embrasser le tableau qui se présente devant eux. Parmi ces femmes ainsi agglomérées, le sentiment qui domine est le plus souvent le sentiment de la tristesse. Quelques-unes se font remarquer néanmoins par une continuelle et bruyante hilarité. Sur leurs visages se peint une expression vague d'insensibilité et d'idiotisme : toutes sont presque diversement vêtues et affectent les attitudes les plus originales. Celle-ci lève les yeux et croit voir autour d'elle un être imaginaire auquel elle ne se lasse pas de sourire : celle-là chante et joue une pantomime. Une autre se tient à l'écart, tout occupée à bercer dans ses bras un linge ficelé qu'elle caresse comme un enfant... Pauvre folle qui se souvient d'avoir été mère !...

Au milieu de ces êtres malheureux et dégradés dont chaque histoire est un drame long et douloureux, le hasard a conduit la femme d'un ancien officier, mort il y a deux ou trois ans dans une prison d'état où on l'avait jeté pour crime politique. Après l'avoir suivi

dans plusieurs campagnes de l'Empire, cette femme, forte contre les dangers de la guerre n'a pu résister à la nouvelle de l'emprisonnement et de la mort de son mari, elle est devenue folle. — Elle cinquante ans environ, et sa figure conserve encore un air fier qu'on chercherait vainement sur celle de ses compagnes. Qu'un étranger se présente dans la salle ! elle se lève aussitôt et s'empresse autour de lui comme si elle était chargée de l'introduire. — Elles sont folles, lui dit-elle tout bas, ayez soin de ne pas les irriter; puis, se plaçant en face : *Aimez-vous les Bourbons...?* Si, dans la crainte du procureur du roi, vous protestez de votre dévoûment et de votre affection... Dieu ! quelle tempête vous allez soulever!... Prenez garde qu'elle ne vous saute à la gorge et ne vous fasse pousser, malgré vous, des cris séditieux.

Dans son exaltation, elle ressaisit parfois quelques vagues souvenirs de sa vie militaire, et les assaisonne de refrains semblables à celui-ci, qu'elle ne chante jamais sans montrer ses cheveux gris :

Bien que mes cheveux grisonnent,
Mes lauriers sont toujours verts.

Puis, tout-à-coup, elle s'arrête et vous tend la main pour recevoir un sou, rien qu'un petit sou, dit-elle, que peut-être elle jettera à terre l'instant d'après, ou qu'elle vous rendra avec mépris. — Cette manie de s'adresser à la bourse des visiteurs est du reste un trait caractéristique de la folie des femmes, elles aiment à parler de leur misère et à vous accabler de demandes. Les hommes ont moins de faiblesse.

En quittant cette espèce de salon où les folles qui l'habitent ne connaissent plus qu'une voix, celle de la charité qui les soulage, votre guide vous montrera au milieu d'un vaste corridor la porte d'une étroite cellule. Là, une jeune fille, jolie, douée de tous les dons de la fortune, a passé plusieurs années, travaillant nuit et jour à des ouvrages de broderie, qui excitaient l'admiration de ceux qui les voyaient, et qui faisaient sa joie à elle, pauvre enfant, son bonheur, sa raison, car aussitôt que ses mains restaient inactives, elle deve-

nait folle... son nom, on le tait : aujourd'hui, elle est morte... Dieu en a eu pitié...

La visite terminée, on dépose son offrande dans le tronc de l'hospice ; mais avant de s'éloigner, une réflexion soulage l'ame au souvenir de cet amas de douleurs et de misères, c'est le zèle qu'on apporte à les secourir ; c'est le dévoûment des bonnes sœurs, qui ne se laissent rebuter ni par leurs travaux, ni par l'obscurité à laquelle elles sont condamnées, ni même par les mauvais traitements qu'elles ont parfois à essuyer de la part des malheureux pour qui elles sont une seconde Providence.

Tant d'abnégation n'a rien cependant qui doive étonner : la charité qui vient du ciel n'est-elle pas toujours plus grande que les souffrances qui viennent de la terre ?

J. C. Pommet.

II.

PARTIE MÉDICALE.

La description de l'Antiquaille ne saurait être encore complète aux yeux du lecteur : les aliénés ne sont pas les seuls malheureux que renferme cet asile ; il importe, pour le faire connaître dans son ensemble, d'ajouter quelques notes statistiques, quelques observations médicales sur la totalité de ses habitants.

L'hospice, régi par une commission spéciale, est la propriété de la ville ; il est soutenu par le budget municipal, par des fonds qu'alloue le département, par des revenus, par des donations peu considérables, enfin par les pensions de certains malades. La fortune particulière de l'établissement ne permet pas de le convertir en hôpital général, pour y admettre indistinctement tous ceux qui souffrent. Une famille qui fait recevoir un malade, reste chargée de la dépense que nécessitent son traitement et son entretien. Le maire, le préfet de notre ville,

8

les autorités des communes environnantes font enfermer les aliénés appartenant à des parents sans ressources et qui, dans le pays, peuvent nuire à la sûreté publique. Cette charge retombe alors sur le budget de l'administration. La nouvelle loi sur la séquestration des aliénés, doit modifier, en plusieurs points, cet état de choses, nécessiter des changements importants, des additions nombreuses dans le service de l'Antiquaille, tel qu'il est organisé de nos jours. Des projets s'élaborent en ce moment; on songe à transporter hors la ville l'hospice des aliénés, et même à en élever un second. Cette question a été soumise au conseil du département, durant la session de 1838. Dans un mémoire intitulé : *Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'un hôpital d'aliénés**, M. le docteur Pasquier, ex-médecin de l'Antiquaille, a signalé plusieurs des vices inhérents à la maison actuelle. Si l'exposition choisie est favorable, l'emplacement est vicieux : le spectacle et le bruit de la ville qui frappent les malades les rappellent sans cesse à leurs anciennes habitudes, les tiennent dans un état de surexcitation continuelle. La localité ne permet pas l'isolement d'après un plan physiologique convenable : les divisions ne sont pas assez nombreuses. Quelque soit la cause, le caractère, la nature de leur maladie, les aliénés sont confondus en deux sections, qui réunissent parfois indistinctement des épileptiques, des idiots, des paralytiques, des incurables, avec des malades en traitement et susceptibles de guérison, s'ils se trouvaient dans des conditions plus heureuses. Que peuvent, en pareilles circonstances, les soins éclairés de la médecine, lorsque les préceptes et les règles fondamentales de l'art sont ainsi méconnus? Les malheureux placés à l'hospice pour cause d'aliénation mentale sont au nombre de 290 environ. Sur ce chiffre, on compte approximativement 120 hommes et 170 femmes. Les décès sont, terme moyen, de 35 à 38 par année, et portent, à peu près, d'une manière égale sur les deux sexes. Considérée dans ses causes productrices, la folie donne les résultats suivants : 80 fois chez 120 hommes, elle a été déterminée par des causes physiques dont les principales sont : l'hérédité, les vices d'orga-

* Ce mémoire a été imprimé et publié en 1835.

nisation, les excès de travail, l'onanisme, les maladies de la peau, la syphilis, l'abus des boissons alcooliques, etc....... 40 fois seulement elle a été due à des causes morales, l'amour, les chagrins domestiques, les événements politiques, l'orgueil, la jalousie, etc..... Chez les 170 femmes, la folie se rapporte 100 fois aux causes physiques précédentes, auxquelles il faut ajouter les suites de couches, les désordres menstruels, et 80 fois seulement, aux causes morales, dont les plus fréquentes sont : les chagrins domestiques, l'amour et la jalousie, la religion mal entendue.—D'après le dernier compte-rendu administratif la dépense de chaque malade, à l'hospice de l'Antiquaille, peut être évaluée, terme moyen, à 1 franc 3 centimes, plus une légère fraction ; mais il faut se rappeler que l'établissement possède encore d'autres malades, dont le traitement est plus onéreux. —Cette dépense de 1 franc 3 centimes par jour ne représente donc pas rigoureusement les frais nécessités par un aliéné ; ils doivent être moins considérables, et ils diminueront encore, si jamais l'hospice se trouve placé en dehors de la ville.

Les autres malades de l'Antiquaille s'élèvent à trois cents, et forment les catégories suivantes :

Femmes publiques vénériennes ou galeuses.	120
Vénériens civils* payants ou envoyés par la mairie. . .	40
Hommes galeux ou dartreux.	10
Vieillards incurables, infirmes.	20
Femmes, idem.	40
Succursale civile.	70
Total. . .	300

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur chacun de ces services.

Dans un corps de logis, où ne pénètrent pas habituellement les visiteurs et les curieux, sont parquées les femmes atteintes de maladies

* L'hospice de l'Antiquaille a reçu, jusqu'en 1835, les militaires ou galeux de la garnison. C'est par opposition qu'on disait alors : *vénériens civils*. Cette locution est restée, bien qu'elle soit inutile.

contagieuses contractées dans une vie de libertinage. L'autorité les fait séquestrer pendant leur traitement; leur sortie ne s'opère que sur un certificat du médecin qui constate la guérison. Mais la quantité de filles publiques condamnées à la réclusion pour cause de maladie, n'est point en rapport avec la fréquence de la maladie elle-même et avec le nombre des prostituées*. Cette mesure d'hygiène publique ne s'exécute jamais rigoureusement; il n'est pas de ville en France où la police médicale se fasse avec autant de négligence qu'à Lyon. Nous avons la certitude que la moitié des malades savent échapper au séjour de l'Antiquaille si redouté par elles. Ce sont presque toujours les mêmes femmes qui y sont conduites. Plusieurs, depuis vingt ans, y montent une ou deux fois chaque année.

Si quelques-unes de ces malheureuses se lassent de cette honteuse existence, et reviennent à des sentiments meilleurs, la religion et la charité les recueillent, leur offrent un asile, et plus tard, leur permettent de rentrer dans la société d'une manière utile. Cette institution, qui date à peine de 1827, connue sous le nom de *Providence*, a grandi promptement, aidée par la bienfaisance publique et sous le patronage des diverses administrations de l'Antiquaille. Cette succursale civile va s'établir dans des bâtiments nouveaux, proche de l'hospice même, sur le chemin de Fourvières, sur l'emplacement qu'occupait autrefois l'hôpital militaire, approprié par les soins et le zèle de l'abbé Marcel, à sa nouvelle destination. Des ateliers de travail sont ouverts aux filles guéries qui veulent fuir la débauche où elles avaient été entraînées par faiblesse, par misère quelquefois, plutôt que par corruption. De sages conseils, de bons exemples, la retraite, la réflexion les relèvent dans leur propre estime, leur font oublier leurs fautes passées, les ramènent à de bonnes habitudes. Elles peuvent choisir un état en harmonie avec leurs forces et leurs dispositions

* Nous sommes cependant bien loin, aujourd'hui encore, d'admettre comme exact le chiffre posé par le docteur Ste-Marie, dans un de ses ouvrages. Ce médecin, sur l'assertion d'un employé supérieur de la police, longtemps en fonctions dans notre ville, a écrit que *trente mille femmes, en* 1819, vivaient, dans Lyon et ses faubourgs, de la prostitution et de ses produits.

naturelles. Des sœurs habiles leur servent de maîtresses, leur enseignent le tissage ou le dévidage de la soie, la couture, la broderie, etc... les mettent à même de pouvoir un jour subvenir à leurs besoins. Lorsque leur conduite régulière dans la maison, leur habileté sont devenues une garantie de moralité et d'avenir, elles rentrent dans le monde ou restent pensionnaires de l'établissement, suivant leur volonté. Placées au dehors, plusieurs réhabilitées dans l'opinion publique, se sont établies avantageusement, et sont aujourd'hui d'honnêtes mères de famille.

Le nombre des hommes vénériens ou galeux traités à l'Antiquaille, est peu considérable : le service est loin de posséder l'importance qu'il devrait avoir pour répondre aux besoins de tous les malheureux qui réclament des secours. Trente lits à peine sont entretenus par la mairie, avare des faveurs qu'elle accorde. De nombreuses et difficiles démarches sont nécessaires pour l'admission ; et ce n'est souvent que lorsque l'affection a pris un caractère grave, que le malade peut obtenir des soins qui, donnés plus tôt, eussent été plus efficaces et moins dispendieux. Ce n'est, en général, qu'après avoir épuisé toutes leurs ressources, qu'après s'être confié en aveugles à des charlatans qui ont miné leur bourse et leur santé, que les hommes du peuple soumettent une demande à l'autorité. Les trois professions qui, proportionnellement, fournissent le plus de victimes, sont celles de tailleurs, perruquiers-coiffeurs et cordonniers. Il serait facile de retrouver la cause et l'explication de ce fait dans les habitudes, les vices de ces corporations.

L'infirmerie des vénériens payants renferme également très-peu de maladies aiguës. C'est à la dernière extrémité que les malades ordinairement se décident à y entrer. Une répugnance, que rien ne justifie, leur fait, par malheur, repousser dans le principe cette utile détermination.

L'hospice de la Charité ne reçoit que des vieillards malheureux et lyonnais, l'Antiquaille, pour une modique rétribution qui se fixe de gré à gré, et qui n'est pas toujours et pour tous établie sur les mêmes bases, reçoit dans son sein quelques étrangers, pensionnaires des deux sexes, des vieillards, des incurables qui retrouvent dans la

charité des frères et des sœurs de l'hospice, les soins, les soulagements à leurs maux qu'ils ne peuvent espérer chez eux ou dans leur famille.

Pour l'accomplissement des travaux de la maison, 115 officiers ou employés partagent entr'eux le service. Les frères hospitaliers sont au nombre de vingt-sept; les sœurs, de soixante-sept environ.

Le service de charité, depuis la fondation de l'hospice, a subi des changements fréquents dans son personnel. Le premier médecin de l'Antiquaille fut M. Martin de Saint-Genis; déjà avec MM. Lautier et du Loizy, il avait, par ses comptes-rendus à l'autorité et à l'administration, puissamment contribué au transport des malades de la Quarantaine dans le nouveau local; il ne cessa de demander et il obtint souvent des améliorations dont il démontra l'urgence dans divers mémoires publiés à l'époque. M. Lautier, chirurgien en chef, dont la conduite et le zèle avaient reçu de fréquents éloges et de justes remerciments, se retira en 1816; l'administration lui donna pour successeur le docteur Rapou. Déjà, plusieurs années auparavant, M. le docteur Répiquet avait été nommé médecin surnuméraire et était attaché à l'établissement : il ne devint titulaire qu'en 1818, époque à laquelle MM. Martin de Saint-Genis et Rapou se retirèrent. Le docteur Raillard fut nommé à la place de l'un d'eux, et M. René Pasquier fut désigné suppléant. Les docteurs Bienvenu et Faivre leur succédèrent. Après la révolution de juillet, de nouveaux changements eurent lieu ; M. Bottex entra en qualité de médecin ; MM. Gauthier et Levrat-Perroton, dont les fonctions commenceront au mois de janvier 1839, furent choisis comme suppléants par l'administration. M. Beaumès, nommé au concours, a remplacé, en 1837, le docteur Répiquet, en qualité de chirurgien en chef; il est aujourd'hui titulaire. Le passage de ces hommes recommandables dans cette position exceptionnelle n'a point été perdu pour la science : plusieurs ont mis au jour des travaux remarquables sur les maladies qui ont été l'objet de leurs études spéciales. Tous ont proposé, pour la règle médicale de l'hospice, des modifications importantes, ont publié des comptes-rendus pleins d'intérêt, ont éclairé, simplifié le traitement suivi ou prescrit avant eux. Des monographies remarquables, de nombreux

articles ont paru dans les journaux de médecine sur divers points obscurs des maladies mentales ou cutanées. Des cours publics sur ces affections, professés par les docteurs Répiquet et Bottex depuis 1830, ont permis aux élèves de nos écoles de suivre avec fruit des leçons cliniques sur des affections qu'ils ne pouvaient auparavant étudier que dans les livres. Cette amélioration est due à M. le docteur Martin jeune, ancien administrateur de l'hospice.

Tel qu'il existe, l'hospice de l'Antiquaille a rendu et rend encore à la ville et à la société d'importants services ; il réclame et obtiendra des changements, des améliorations nombreuses : son indispensable nécessité à l'ordre public, à la sûreté et à la salubrité de la ville se fait tous les jours sentir davantage. « Où en serait-on*, dans notre cité populeuse et manufacturière, si les portes d'un pareil asile venaient à se fermer ?... Si l'hospice de l'Antiquaille n'existait pas aujourd'hui, il faudrait le créer demain. »

A. P.

III.

PARTIE ARCHITECTONIQUE.

L'entrée principale de l'hospice de l'Antiquaille est placée au point de jonction de deux montées presqu'inabordables aux voitures et très-pénibles pour les piétons ; elles conduisent à moitié hauteur de la colline sur la place de l'Antiquaille. Cette entrée, tout-à-fait en face du chemin qui mène à Fourvières, se fait distinguer par une grande porte d'ordre toscan rustique, dont les pilastres découpés par des refends et bossages, supportent un entablement couronné d'un fronton triangulaire, avec cette inscription : HOSPICE DE L'AN-

* Texte d'une délibération du conseil général du département du Rhône, en 1820.

TIQUAILLE. Ce portail, d'une architecture sévère, est parfaitement en harmonie avec l'état de vétusté des bâtiments que l'on va parcourir. On voit, à sa droite et à sa gauche, deux tables de marbre : l'une rappelle que le martyre de saint Pothin, évêque de Lyon, a été consommé dans la crypte qui se trouve dans l'hospice ; l'autre, que votre visite ne doit point être stérile pour les pauvres dont vous apercevez le tronc.

Après avoir franchi une première cour bien étroite et irrégulière où se trouve une porte latérale donnant accès dans l'église de l'hospice, vous frappez, dans un recoin sombre, à une porte basse garnie de son guichet et assez semblable à celle d'une prison. Le concierge vous l'ouvrira et la refermera promptement sur vous. Si vous n'avez eu le soin de venir à l'heure favorable pour la visite que vous avez projetée, il faudra vous résoudre à gravir une seconde fois la colline; car l'établissement n'est visible aux curieux qu'à une heure de l'après-midi.

Vous serez d'abord introduit dans une cour claustrale presque rectangulaire, encombrée de plusieurs masures, dont le cloître, divisé par vingt-six arcades d'inégales grandeurs, sert de promenade aux vieillards pensionnaires de l'hospice, et de dégagement à la conciergerie, à la panneterie, aux bureaux de l'économe, aux salles d'administration, à l'église, aux chœurs pratiqués pour les employés et les malades, ainsi qu'à diverses localités adjacentes, enfin à la cuisine. Ce premier corps de bâtiment, d'une irrégularité remarquable et dans lequel vous circulez par des couloirs aux contours les plus incommodes et les plus bizarres qu'on puisse imaginer, renferme les logements des vieillards raisonnables qui n'ont pu entrer à l'hospice de la Charité, ceux de l'aumônier et du sous-aumônier, des frères, des sœurs et de quelques employés de la maison, des élèves en médecine attachés à l'hospice, enfin une belle pharmacie, parfaitement tenue, ayant sa fermeture extérieure sur la montée Saint-Barthélemy. C'est un vrai labyrinthe dans lequel vous êtes dirigé par un frère vous servant de cicerone, et qui n'oubliera point de vous faire entrer dans la cuisine pour y admirer un magnifique fourneau potager en fonte et cuivre, sorti des ateliers de MM. Adolphe Faucille et Lognos, à Lyon, ainsi que six

énormes marmites en cuivre, avec double enveloppe de tôle, recevant les jets de vapeur d'eau bouillante pour la cuisson des viandes et des aliments nécessaires à la nombreuse population de cette maison.

Ces fourneaux réunissent toutes les conditions de perfectionnements pour la prompte et économique confection des éléments divers d'une cuisine plus abondante que recherchée, mais vraiment remarquable par la propreté des sœurs chargées de ce service. Tous ces appareils sont munis de conduits d'eau fraîche dont les robinets dégorgent au-dessus des bouilloires et marmites, et de conduits d'eau bouillante provenant d'une chaudière à vapeur, qui en distribue l'excédant dans les salles de bains et de douches placées dans le soubassement à peu de distance. A côté de la cuisine, est placé le réfectoire particulier des employés de l'établissement, et celui des frères et des sœurs.

En sortant de la cuisine, on se trouve de nouveau dans le cloître de la première cour, sous laquelle est creusée la crypte de saint Pothin. L'on y entre après avoir descendu quelques marches, par une porte située dans une autre cour en contre-bas de la première. C'est une espèce de catacombe pratiquée dans un poudingue ou béton naturel, de forme irrégulière, ayant environ six mètres de longueur sur cinq de large et trois de haut au centre, dout la voûte surbaissée est soutenue par un pilier où pendent encore l'anneau et la chaîne qui, dit-on, servirent au supplice de sainte Blandine. Cette première excavation communique à deux autres plus basses, et dont l'une devait se prolonger par un passage souterrain actuellement éboulé à son orifice, à d'autres chambres semblables, ou peut-être au palais des empereurs.

L'administration n'a fait entreprendre aucune fouille dans ce souterrain, sans doute par respect pour la tradition, et pour ne rien changer à l'état des lieux dans lesquels saint Pothin expira, et que les fidèles visitent avec une religieuse vénération.

C'est à droite, en entrant, qu'est pratiquée, en forme de siége, la niche dans laquelle fut enchaîné le saint évêque; l'entrée de la niche est décorée d'un entablement en pierre de construction moderne, composé de deux pilastres avec frise et corniche dont la saillie for-

mait peut-être un autel; la frise porte la date du martyre de ce vieillard nonagénaire. On ne voit plus dans ces lieux les portes de fer grillées en lozange, qui existaient encore au-devant de chaque cachot en 1630, et notamment celle du cachot de saint Pothin que les religieuses enlevèrent sans doute pour l'usage de leur couvent en 1659, comme l'indique un manuscrit de cette époque.

Cette crypte est très rapprochée de l'église de l'hospice, dont l'entrée intérieure se trouve à l'un des angles du cloître de la première cour. Cette chapelle a été construite par les religieuses de la Visitation pour leur couvent. Toute communication est interrompue avec l'extérieur par une claire-voie qui la divise en deux parties distinctes; l'une pour les habitants de la maison, et l'autre pour le public. Cette chapelle est spécialement destinée au service religieux de l'établissement; à gauche et à droite, sont des chœurs ayant vue sur l'autel pour les frères et les sœurs; au fond, une tribune pour les malades et un chœur pour les filles publiques en traitement dans l'hospice. Les murs sont ornés de plusieurs tableaux peu remarquables de l'école italienne, ou dus aux pinceaux d'artistes lyonnais qui ont représenté des sujets analogues à la fondation de l'hospice des aliénés; dans l'un d'eux, M. Frenet a peint Saint-Jean-de-Dieu portant un malade dans l'hospice dont il est le fondateur en Espagne; l'autre, en face, est une Visitation de Jésus-Christ chez sainte Marthe, patronne des sœurs; mais ce n'est sans doute qu'une copie du beau tableau du lyonnais Jacques Stella qui décorait autrefois cette chapelle*. Au-dessus du maître-autel, est une Descente de croix. Sur l'un des côtés, est une grande toile représentant Notre-Seigneur lavant les pieds à ses apôtres. Ces deux compositions sont de l'école italienne. L'une a été donnée par M. Gilet de Sainte-Marie; l'autre, par M. Courbon, vicaire général du diocèse de Lyon.

M. Nolhac, ancien procureur du roi, près la Monnaie, a fait don du tableau qui représente l'Adoration du Sacré-Cœur de Jésus.

* L'église de l'Antiquaille a été dépouillée de ce chef-d'œuvre au commencement de la Révolution. On croit qu'il a été transporté à Paris. Clapasson, Pernetti, Bombourg mentionnent ce tableau avec éloge.

Nous ne dirons rien de deux tableaux de M. Chometon : Saint-Louis de Gonzague et Saint-Jean-de-Dieu. La chapelle où se trouvent ces tableaux est devenue, par l'effet des nouvelles constructions, d'une si bienfaisante obscurité qu'on ne peut plus juger du mérite du peintre.

De l'église on vous conduira dans un corps de bâtiment en prolongement de celui des cuisines, spécialement destiné aux dortoirs des femmes vénériennes, galeuses, dartreuses, et à une salle de travail pour les filles convalescentes, et quelques chambres de sœurs chargées de ce service.

Toutes ces localités que vous venez de visiter forment la partie centrale et la plus ancienne de l'hospice : c'était autrefois le couvent des religieuses de la Visitation.

Cette réunion de bâtiments si disparates et si irréguliers qui prenaient le nom d'Antiquaille, et qui sont maintenant plus que doublés de surface, par l'addition de plusieurs autres édifices assez mal coordonnés entre eux, présente, sur le revers oriental de la colline, une façade assez longue, flanquée de trois pavillons en avant-corps * qui appartenait au château construit en 1500 par Pierre Sala, sous la dénomination d'Antiquaille qu'il n'a pas quittée depuis et qui passait alors, pour une magnifique habitation. L'effet en est très pittoresque, vu de la ville qu'elle domine sur ce coteau parsemé de maisons et de jardins.

Cet édifice, très vaste déjà, et après avoir subi bien des transformations, fut augmenté, à son extrémité septentrionale, en 1808, d'une aile de bâtiment considérable et d'une construction simple qui

* « C'est à Suzanne-Marie de Riants de Villeray, septième supérieure du deuxième monastère du couvent de la Visitation, que sont dus ces trois pavillons. Elle en reçut compliment de bien des gens, et même de pères religieux inconnus qui vinrent lui en faire des remercîments, lui disant qu'elle avait orné non-seulement son monastère, mais la ville, puisque toute la vue des personnes de Lyon et des étrangers était arrêtée sur notre montagne. » (*Histoire manuscrite de la fondation du second monastère de la Visitation*).

La supérieure reçut des échevins de la ville mille livres pour faire le pavillon du milieu, qui n'était que pour la symétrie.

se lie assez bien avec l'ancienne façade qu'elle prolonge sur une ligne brisée par un angle très-ouvert. Dans cette aile se trouvent des dortoirs, chauffoirs, salles de travail et réfectoires pour les hommes aliénés; l'étage supérieur contient une infirmerie pour les hommes vénériens, et la partie inférieure, des chambres de bains et de douches.

Au-devant de ce corps de logis, on a établi une terrasse fermée d'une grille en fer et plantée d'arbres, affectée à la promenade des habitants aliénés. Delà on jouit d'une vue magnifique qui embrasse toute la ville et la plaine du Dauphiné jusqu'aux Alpes. Cette terrasse communique par une petite cour où les vénériens prennent l'air, à un clos très en pente dont les allées descendent jusqu'au Chemin-Neuf, et où la promenade est permise à quelques fous d'élite, dans leurs moments de lucidité ou de calme.

A la suite de la terrasse et en se dirigeant du côté du grand jardin, on longe la façade de l'ancien château, et l'on arrive dans une cour très-étroite, de l'autre côté de laquelle est une rangée de vingt-huit loges, sur deux étages de hauteur, pour les aliénés, hommes et femmes. Ces dernières occupent l'étage inférieur. Là se termine la portion de bâtiments occupés par les hommes aliénés.

Les nouvelles localités que vous allez parcourir, sont peuplées par les femmes folles, beaucoup plus nombreuses que les hommes. Elles sont logées dans un nouveau bâtiment que la nécessité a fait construire sur une partie du plateau formé par le grand jardin au midi, et en contre-bas de l'ancien hospice. Ces nouveaux bâtiments élevés sur un plan demi-circulaire et d'un caractère d'architecture analogue à leur destination, présentent une disposition très heureuse qui pouvait être le principe d'une restauration complète de l'établissement, si on eût suivi l'impulsion donnée. Un rez-de-chaussée et un premier étage dans lesquels on trouve plusieurs dortoirs, des salles de réunion pour le travail, un grand nombre de cellules, plusieurs petits cabinets et chambres pour les sœurs, forment une cour semi-circulaire ombragée d'arbres, qui, d'un côté, aère convenablement l'intérieur, et de l'autre, sert à la promenade des personnes renfermées. Toutes ces salles sont distribuées d'une manière indépendante et à

couvert, au rez-de-chaussée, par un portique en hémicycle soutenu par vingt-huit colonnes d'ordre toscan, en pierre de Villebois, couronnées d'un entablement de la même pierre, et au premier, par une galerie fermée qui précède les cellules et leur sert de dégagement. La cour, dont le diamètre est de quarante mètres, se trouve close sur l'axe qui forme la corde de l'arc, par un bâtiment de deux étages comprenant vingt-quatre loges construites postérieurement sur le même plan, et qui viennent se rattacher aux extrémités des ailes de la circonférence; ces vingt-quatre loges ont remplacé un perron à quatre rampes, au milieu duquel était une niche ornée de deux colonnes avec une fontaine d'un très-bon effet, et qui établissait la communication de cette nouvelle cour à celle plus élevée de l'ancien hospice. La niche seule a été conservée avec les colonnes qui soutiennent un balcon au niveau de la cour supérieure et au centre de la cour mi-circulaire. A l'extérieur du même bâtiment, on a ménagé un chemin de ronde pour faciliter le service des loges et pour rendre les évasions plus difficiles.

Toutes ces constructions modernes ont été dirigées par M. Louis Flachéron, alors architecte de la mairie de Lyon, et qui a été l'architecte de l'hospice, depuis sa fondation jusqu'en 1833. Elles font l'éloge de ses talents, dit M. Cochard, dans sa *Description historique de Lyon*, et réunissent le rare avantage d'offrir une distribution commode et salubre, jointe à une parfaite solidité.

Le nombre des folles augmentant chaque jour, cette dernière construction est devenue insuffisante, et l'administration s'est occupée de faire élever un nouveau bâtiment qui, prenant naissance à l'extrémité occidentale de celui demi-circulaire, vient se terminer contre l'église, sur la montée de l'Antiquaille. Sa façade principale et la plus régulière, s'élève à l'intérieur sur le sol de deux cours ayant la forme d'un parallélogramme, dont l'une moins élevée que l'autre, sert de promenade à une division secondaire de femmes folles. Une partie seule de ces bâtiments neufs est habitable en ce moment, l'autre est restée en suspens par suite de l'opposition formée par le conseil des bâtiments civils de Paris à l'approbation duquel elle n'avait point été soumise. C'est cette partie dont la dis-

position est si bizarrement irrégulière et défectueuse. Bien certainement le conseil des bâtiments en eut fait modifier les plans avant de consentir à leur exécution. Le corps-de-logis est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages couronnés par une corniche en pierre très massive, avec un attique ou petit étage au dessus, destiné aux séchoirs et greniers. La façade, du côté de la voie publique, forme des sinuosités excessivement désagréables à la vue, et l'on ne sait vraiment à quel motif attribuer cette irrégularité choquante, et la conservation de toutes ces cours triangulaires, qui donnent des angles rentrants et saillants, qu'il eut mieux valu supprimer. En résumé, l'ordonnance de ces bâtiments est lourde, d'une architecture bâtarde et assez mal distribuée à l'intérieur. Elle dénonce un bien mauvais goût de la part des administrateurs; dans l'adoption d'un semblable projet. Peut-être le tort n'est-il pas tout entier à l'architecte, et doit-on rejeter une partie du blâme sur l'administration qui lui aura sans doute prescrit des données auxquelles il a fallu s'assujétir. La partie achevée du bâtiment est déjà occupée par des dortoirs, réfectoires, salles de travail et chambres de sœurs.

Il est vraiment à regretter que, dans ces dernières constructions, on n'ait introduit aucune amélioration au bien-être des aliénés, telle que l'établissement d'un calorifère, placé dans le soubassement, et dont les conduits d'air chaud auraient, l'hiver, entretenu une température très douce dans toutes ces salles, et économisé bien du charbon. Pourquoi n'a-t-on pas aussi disposé des ventilateurs d'après les règles et procédés actuellement en usage dans tous les bâtiments où il y a une grande réunion de personnes, procédés qui se combinent avec le chauffage en hiver, et, l'été, facilitent, au moyen d'un autre appareil, l'évacuation de l'air vicié? Tout ce qui concerne l'hygiène et la salubrité des habitants de la maison a été totalement négligé; et nous devons dire qu'en entrant dans les dortoirs des hommes aliénés, on est suffoqué par une odeur nauséabonde provenant de l'émanation des gaz, produits par des pissoirs existant dans ces salles, et qui n'ont aucune fermeture, pissoirs que l'on aurait bien dû reléguer au dehors. Les lieux d'aisance ne sont point non plus assez multipliés, et sont mal établis, la plupart sans appareils inodores et

sans aucun des perfectionnements adoptés aujourd'hui dans les établissements publics.

Tous ces bâtiments qui ne se rattachent à aucune disposition générale, et qui n'ont entre eux aucune communication à couvert pour faciliter le service en tout temps, sont disposés en amphithéâtres les uns au dessus des autres, suivant la pente de la colline, et laissent entre eux des cours ou esplanades où l'air se renouvelle facilement. Il serait cependant à désirer que le département réalisât son double projet d'acheter, d'une part, à Oullins, le château du Perron, pour y transporter les aliénés, et de convertir, de l'autre, après toutefois leur avoir fait subir de grandes modifications et suppressions, les bâtiments de l'Antiquaille en hospice spécial pour les maladies vénériennes et cutanées. Les aliénés gagneraient beaucoup à cette mutation, soit à cause de la promenade qui, réduite à des cours, est actuellement trop restreinte, soit à cause de la tranquillité bien souvent troublée par les bruits qui s'élèvent de la ville, et la vue des habitations qui doit les entretenir dans un état continuel d'irritation et de malaise.

Il existe bien à la suite des bâtiments de l'hospice, et au midi, un jardin d'une assez grande dimension, mais il est consacré à la culture des légumes, et non à la promenade, car il n'y a aucune salle d'ombrage. Quelques fous tranquilles aident le jardinier dans son travail. Ce jardin d'ailleurs est déjà envahi par diverses constructions et dépendances du service de l'hospice; entre autres, une buanderie, dont la construction a été exécutée en 1826, d'après les plans de M. Flachéron. La destination de ce bâtiment est de recevoir un réservoir contenant environ trois mille hectolitres d'eau, un dépôt de linge, des magasins à cendres, du charbon, des étendages, et dans la partie inférieure voûtée, des cuves pour couler la lessive; et une chaudière à vapeur exécutée par MM. Faucille et Lognos, et garnie d'un appareil ingénieux qui projette la vapeur de l'eau bouillante mêlée avec du lessieu dans le linge qu'elle pénètre facilement jusqu'au fond des cuves. Contre ce bâtiment a été appuyé un hangard où se trouve une machine à vapeur de la force de trois chevaux. Elle élève, au moyen d'une pompe, les eaux très abondantes

d'un puits d'une profondeur considérable (125 pieds), et les distribue soit dans le réservoir des lessives, soit dans les différentes citernes de l'hospice. L'élévation des eaux du fond du puits au réservoir est de 175 pieds (57 mètres 50 centimètres), et la quantité d'eau élevée est d'environ trois cents hectolitres.

A côté la buanderie, et comme son complément naturel, se trouvent un lavoir et un rinçoir, pour les besoins du service, d'une assez vaste étendue. La machine à vapeur y envoie des eaux chaudes ou froides à volonté. Mais, il y a un reproche à faire à l'administration pour ces derniers bâtiments, c'est de les avoir faits en pans de bois et briques, genre de contruction peu solide, et dont la dépense a dû être aussi élevée, que si l'on eut employé de la pierre, à cause des dimensions exagérées données aux bois qui forment la charpente et la carcasse de ces hangards et de ces lavoirs. A l'extrémité du même jardin est adossé au mur de clôture qui longe le Chemin-Neuf, sur lequel il a une issue, un bâtiment rustique divisé en plusieurs parties, dans lesquelles sont : 1° un dépôt pour les pompes à incendie ; 2° un laboratoire pour la pharmacie ; 3° un dépôt pour les cadavres que les familles du défunt veulent faire enterrer à leurs frais ; et 4° un amphithéâtre pour la dissection et les études chirurgicales. Enfin, dans un des clos intermédiaires qui ont été achetés successivement pour agrandir l'hospice, on a disposé une maison, construite sur le Chemin-Neuf, en succursale de l'établissement, pour recevoir les filles publiques à l'expiration de leur traitement, et enseigner un métier à celles qui ont la résolution de réformer leur ancienne vie de désordres, en rentrant dans le monde. C'est l'institution des sœurs de la *Providence*.

On ne quittera pas le grand jardin, au midi de l'hospice de l'Antiquaille, sans y avoir visité le réservoir antique qui existe sous le chemin qui va de la place des Minimes à Fourvières. Ce souterrain de trente-deux mètres de long (cent pieds), quatre mètres de large (douze pieds) et cinq de haut (quinze pieds), est enduit, jusqu'à la naissance de la voute, d'un ciment rouge extrêmement dur et poli ; un double mur de quatre mètres d'épaisseur (douze pieds), laissant un vide de deux mètres entre les parois avec deux ouvertures pour

le passage, coupe cette longue galerie en deux parties inégales : ce mur intermédiaire servait probablement de contrefort pour résister à la poussée des terres, ou pour neutraliser la pression des eaux sur les parois latérales des murs du réservoir qui les contenait.

Ménestrier et d'autres auteurs avaient cru reconnaître, dans cette construction, une conserve de vins, mais Mongez, à qui la science des antiquités est redevable d'un grand nombre de découvertes, ayant eu des doutes sur la destination de ce souterrain, se procura des fragments de l'enduit dont il était revêtu intérieurement, et d'après les essais qu'il fit exécuter, il demeura convaincu que la couleur rouge de cet enduit n'était point produite par des dépôts de tartre, mais bien par la nature de la matière dont il était composé *, et que l'on retrouve dans presque tous les réservoirs, piscines ou aqueducs exécutés par les Romains. Cette conserve n'a donc servi qu'à contenir de l'eau, comme sa forme l'indique assez. Sa position presque au niveau du terrain du clos, le ciment qui en couvre les parois, et qui n'occupe qu'environ les deux tiers de sa hauteur, jusqu'à la naissance de la voûte, tout enfin dans sa construction indique qu'on n'y a jamais déposé du vin. Elle sert maintenant de jardin d'hiver à l'hospice.

Il nous reste à parler d'un ouvrage moins ancien, mais non moins remarquable que le précédent, c'est-à-dire de longues voûtes souterraines dans lesquelles on entre après avoir descendu quelques marches de la cour dite du cloître, en traversant, à une assez grande profondeur, une partie de la montagne, du côté du cimetière de Loyasse. Ce souterrain, exécuté par l'architecte Brillon au XVIIIe siècle, est en majeure partie voûté et construit en maçonnerie ; le reste est creusé dans une argile très compacte ; il a partout plus de cinq pieds de hauteur et environ trois de largeur **.

L'eau y coule d'abord dans des tuyaux de grès appuyés à la paroi droite, puis dans des rigoles pratiquées sur le sol où, par inter-

* Ce devait être du tuileau ou brique rouge pilée mélangé avec le ciment.

** *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille*, par M. Achard James. — 1834.

valles, sont creusés de petits réservoirs de quinze à seize pouces carrés ; l'eau, en passant, y dépose le sédiment dont elle est chargée. Deux de ces réservoirs sont beaucoup plus grands que les autres, et sont faits avec plus de soin : ils n'ont pas moins de six pieds de long sur quatre de large et cinq de profondeur ; ils forment comme une retraite en dehors de la ligne que suit le souterrain à droite en montant. On lit sur les parois de ces réservoirs les deux inscriptions suivantes :

CE RESERVOIR
A ETE FAIT ET LEAV I CONDVIT
SOVS MME CHOLIER SVPERIEVRE
MME DE NERVO ECONOME
MME LOVISE SOVS-ECONOME
ETIENNE BRILLON ENTREPRENEVR A LYON EN 1777.

—— IHS ——
CE RESERVOIR A ETE FAIT ET LEAV I CONDVIT
SOVS MME DE NERVO SVPERIEVRE
MME LOVISE ECONOME
MME DVMAREST SOVS-ECONOME
ET^NE BRILLON ENTREPRENEVR ARCHITECTE
—— 1775 ——

On voyait encore, en 1833, dans la salle des bains des aliénées, une troisième inscription que les religieuses avaient eu le soin de

placer à la base de la conserve d'eau établie dans une des cours du couvent *. Nous la reproduisons :

VIVE † IESVS
CETTE CONSERVE A ETE CONSTRVITE
SOVS LA SVPERIORITE
DE LA TRES HONOREE MERE MARIE
BLAISINE CHOLIER EN L'ANNEE 1758

Au dessous étaient écrits ces mots :

PIERRES
AVTREFOIS
SOC ET BASE D'VNE DEMI
COLOMNE DV TEMPLE DE
L'EMPEREVR CLAVDE DONT
LE MVR DE FACE DV COTE DE
L'ORIENT EST DANS LE MILIEV DE
CETTE CONSERVE AV DESSOVS DE
SON PLATFOND. CONTRE CE MVR
EST LE PARQVET D'VNE SALLE A
MOSAIQVE EN DE PETITS CARREAVX
DE MARBRE DE TROIS LIGNES EN
QUARRE

* Une semblable précaution détruit, selon nous, la fabuleuse histoire d'un enfouissement général qu'auraient fait les religieuses de la Visitation de tout ce qui restait des ruines romaines, afin de se soustraire aux importunes et nombreuses visites des étrangers. Toutes les fouilles entreprises d'après ces

Le souterrain dont il vient d'être question avait été pratiqué pour se procurer l'eau nécessaire aux besoins du couvent; sa longueur est de cinq cent cinquante-cinq mètres jusqu'au point où il se

souvenirs traditionnels, n'ont jamais amené de résultat. D'ailleurs les nombreux monuments découverts dans le jardin de l'Antiquaille, dus tous au hasard, appartenaient évidemment à une portion de l'édifice construit au même lieu où ils ont été trouvés.

Ainsi, ce fut en creusant les fondations de la nouvelle buanderie, que l'on déterra une petite salle de bains, ainsi qu'une inscription commençant par ces mots : *Jovi Delpusori.* La salle de bains avait quatorze places formant un carré long, revêtu de stuc rougeâtre, entouré de petites colonnes de marbre gris. On peut voir des fragments de ces colonnettes sous le cloître du palais St-Pierre. L'inscription *Jovi Delpusori* s'y trouve également ainsi que la statue en marbre de la déesse Copia, patronne de notre ville, dont nous avons déjà parlé, et qui, d'après M. Artaud, dans son ouvrage inédit : *Lyon souterrain*, devait nécessairement appartenir au *laraire* de l'empereur Claude.

En 1831, dans la partie nord-est du grand jardin de l'Antiquaille, à quelques pieds de profondeur au dessous du mur d'enceinte du bâtiment de la Rotonde, on a retiré du sol une mosaïque très considérable, qui a dû être le pavé d'un vaste appartement d'environ cinquante pieds de long sur quarante-cinq de large.

Les débris de cette mosaïque, trouvés en arrachant une vigne dont on ne connaît pas l'époque de la plantation, touchaient immédiatement à d'autres qui formaient comme un vestibule à la grande pièce; ces derniers sont restés en place et couverts au sud de la vigne arrachée. On voit les autres tout à l'entour d'une fosse pratiquée pour conserver le fumier dans le jardin.

Lorsque M. Flacheron éleva les nouveaux bâtiments de l'hospice, on mit à découvert une statue en marbre dont la tête manquait, et plusieurs inscriptions tumulaires qui sont aujourd'hui placées sous les portiques du palais St-Pierre : les principales portent les nos XXI, XXI bis, XXIX bis, XLII bis. (Voir les *Archives du Rhône*, tome VII, page 249.)

Spon, dans sa *Recherche des antiquités de Lyon*, page 52, assure qu'il conservait dans son cabinet un bas-relief, où le nom de Sévère était écrit, et qui devait être une des corniches de son palais.

divise en deux branches. Celle de droite se prolonge à deux cents mètres environ, et celle de gauche à un peu moins de cent; en sorte que ce souterrain a, dans sa plus grande étendue, sept cent cinquante-cinq mètres, et six cent cinquante-cinq environ dans sa partie la plus courte. Comme il n'est point dégradé, il ne présente aucun danger pour les personnes qui voudront le parcourir.

L'Antiquaille est d'environ quarante-un mille cinq cents mètres carrés, ou quatre hectares quinze ares (trente-deux bicherées, un dixième, mesure lyonnaise). Les bâtiments et les cours occupent 10,742 mètres, environ le quart de la surface totale, et les jardins et les clos, le reste, 30,774 mètres. Tout cet emplacement paraît bien plus grand à l'œil qu'il ne l'est en réalité, à cause des mouvements de terrains et de leur pente très-rapide en quelques endroits. Cette disposition locale, combinée avec les divers grouppes de fabri-

Le manuscrit (*Histoire du 2e monastère de la Visitation*) que nous avons déjà cité, contient ce qui suit :

« Nos grandes pierres écrites, que l'on trouve en faisant les fondations de notre maison, sont des preuves convaincantes que le palais des empereurs s'élevait autrefois sur l'emplacement où nous sommes. On voit gravées les épitaphes d'une fille de Trajan et de Justin Marcel, fils de Justin II et de Marcelline, qui vécut un an et quarante-sept jours, comme on le lit dans l'inscription latine de l'une de ces mêmes pierres que nous avons trouvées dans nos fondations. »

On lit autre part dans le même manuscrit :

En l'année 1660 *, notre mère Gabrielle-Henriette de Clermont de Montoison étant supérieure, nous eûmes l'honneur de recevoir la visite de leurs majestés (Anne d'Autriche et Louis XIV).

Ce fut dans ce temps que le roi fit, pour les lire, tirer par M. l'abbé de Camus, à présent cardinal et évêque de Grenoble, les inscriptions qui sont sur de grandes pierres anciennes. L'une d'elles faisait mention d'une fille de l'empereur Claude, qui était morte dans ce même lieu. (*Histoire de l'hospice de l'Antiquaille*, par M. Achard James).

* M. Péricaud conteste cette date dans ses TABLETTES, et d'après la vérification qu'il a faite dans l'ITINÉRAIRE DES ROIS DE FRANCE, tome Ier, il croit pouvoir assurer que Louis XIV n'est pas venu à Lyon cette année-là.

ques et de terrasses, produit un effet très-pittoresque sur cette colline que l'on aperçoit de presque tous les points de la ville et principalement des quais.

La position de cet hospice est peut-être une des plus rares qui soient en France, sous le rapport du panorama admirable qu'on y découvre ; mais malheureusement le pittoresque ne constitue pas toujours la commodité et la convenance, et après avoir visité cet utile établissement confié à la direction d'administrateurs éclairés et aux soins des médecins les plus recommandables de la cité, l'on est forcé d'avouer que ces bâtiments très irréguliers et d'un abord très difficile, sont à la fois incommodes et impropres à leur service, en dépit de tous les changements et de toutes les additions qu'on leur a fait subir. Il serait donc opportun de rendre l'Antiquaille à une destination plus en harmonie avec sa forme défectueuse et son accès presqu'inabordable, surtout dans la saison d'hiver, puis de transporter l'hospice des aliénés dans un local plus convenable pour le bien-être de ses habitants, et dans des constructions disposées à cet effet sur un plan régulier.

Raphaël Flachéron.





AQVEDVCS DE BONNAN

AQUEDUCS.

DE NOS AQUEDUCS EN GÉNÉRAL.



IL y a toujours eu diversité d'opinions touchant l'époque de la fondation de Lyon, mais on s'accorde généralement à lui donner une grande importance sous la domination romaine. Entre les preuves matérielles de cette importance que le temps nous a conservées, les aqueducs tiennent le premier rang. Aucun des historiens lyonnais ne les a passés sous silence, et l'on pourrait croire que tout a été dit en ce qui les concerne; mais il n'en est pas ainsi; car, bien loin de décourager ceux qui devaient venir après eux, ces écrivains ont laissé plus d'une erreur à relever, et peut-être

plus d'une idée nouvelle à émettre. Lorsqu'il a fallu traiter ce sujet, les plus consciencieux d'entr'eux ont failli ; les plus savants ont manqué de documents ou de lumières; les plus modernes, au lieu de profiter des travaux de leurs devanciers, ont encore embrouillé la question et ressuscité les vieilles erreurs. Ainsi, plusieurs d'entre eux * ont ignoré l'existence de l'aqueduc de Craponne ou de Montromant; tous les autres s'accordent à le faire arriver jusque sur le plateau de Fourvières, tandis qu'il s'arrêtait à une lieue de la ville. Il y en a, Colonia est de ce nombre, qui le confondent avec celui du mont Pilat, ce qui prouve suffisamment qu'ils ne l'ont pas vu. D'autres pensent qu'il amenait à Saint-Irénée et à Ecully les eaux de la Loire! Delorme lui-même, qui semble n'avoir jamais marché que le niveau à la main, émet cette inconcevable opinion. Or, il ne serait pas plus impossible de faire passer le Rhône sur le coteau de la Croix-Rousse. Les plus savants en fait d'antiquités, Ménestrier, Spon et Colonia, prétendent que le grand aqueduc est le plus ancien de tous; comme si une ville, faible encore et presque au berceau, n'avait pas dû recueillir d'abord les sources les plus voisines, sauf à en chercher ensuite de plus abondantes avec des frais plus considérables, lorsque l'augmentation de la population ou la hauteur des lieux habités auraient exigé une prise d'eau plus éloignée! Enfin les observations de nos archéologues sont tellement imparfaites, si toutefois elles ont eu lieu, que J. Spon, le plus distingué de tous, avance que le pont de Bonan consiste *en plusieurs rangs d'arcades superposées, à l'instar du pont du Gard*... Ainsi il n'avait pas vu nos aqueducs hors de la ville, et il ne se doutait pas même de l'existence des siphons renversés.

Celui qui veut étudier l'histoire doit naturellement recourir aux travaux les plus récents, persuadé que les derniers venus ont eu plus de lumières, ont mieux connu les localités, et enfin, par la comparaison des œuvres de leurs devanciers, ont pu arriver à de plus grands résultats. Mais il n'en a point été ainsi pour le sujet qui nous occupe. Les historiens les plus modernes, à l'exception de Delorme et de Cochard, se sont contentés de se copier presque textuelle-

* Ménestrier, Colonia, Spon, Brossette et Guillon.

ment et sans examen; il n'est donc pas étonnant que les erreurs dans lesquelles on était tombé d'abord se soient propagées jusqu'à nous. Voici, par exemple, comment s'expriment à ce propos les *Archives du Rhône*, l'un de nos derniers ouvrages historiques par ordre de date.

« Les principaux historiens s'accordent à faire honneur de la construction des aqueducs à Marc-Antoine, et fondent leur opinion sur le séjour que ce triumvir a fait dans cette partie des Gaules à la tête de plusieurs légions. Cependant, M. Cochard, dans sa description historique de Lyon, imprimée en 1817, page 285, et dans son *Guide du Voyageur à Lyon*, 1826, page 91, adopte plus volontiers le sentiment de M. Delorme, auteur d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur les Aqueducs de Lyon*, qui en attribue l'établissement à l'empereur Claude, etc. »

Bien loin de choisir, de discuter et de motiver une préférence, ces quelques lignes reproduisent à peu près en entier les systèmes de nos prédécesseurs, et donnent une idée du peu de solidité de leur critique. Aussi tournerons-nous toutes nos objections contre l'article des *Archives du Rhône*, qu'on a rédigé probablement dans le cabinet, sans aucun examen des lieux et sans tenir compte, le moins du monde, des travaux les plus récents et les plus dignes de confiance.

D'abord, nous ne connaissons qu'une manière de faire l'histoire saine et consciencieuse d'un monument, c'est de la faire devant le monument lui-même. Puis, nous ne concevons pas pourquoi l'on a rapporté à une même époque, à un même but, des monuments variés de forme, élevés en divers temps et en divers lieux, avec la dénomination banale d'aqueducs. On avoue qu'ils ont été construits successivement, et néanmoins on les généralise en deux mots lorsqu'il s'agit de faits particuliers à l'un d'eux; rien n'est plus propre à embrouiller et à égarer la discussion. On ne se contente pas de les embrasser sous un substantif commun, on en fait encore honneur au seul Marc-Antoine, sur l'autorité des historiens lyonnais, et l'on fonde cette opinion sur le séjour du triumvir dans la province lyonnaise.

En réfléchissant à ce que pouvait être Lyon dix ans après sa fondation, on est étonné du crédit qu'a obtenu ce système.

Ainsi, nous devrons attribuer à un simple général d'armée, conduisant vingt ou trente mille soldats au plus, ces trois monuments gigantesques dont les débris nous frappent encore d'admiration. Ainsi un petit nombre de légions aura exécuté, en peu d'années, ces travaux herculéens, les uns après les autres, il est vrai, mais dans le but incroyable de fournir de l'eau à un camp à peine établi, à une ville à peine sortie de terre ! Ainsi, pour commencer par ce qui concerne celle-ci, une pauvre bourgade qui vient d'être constituée, chétive, sans valeur historique, dépourvue de monuments, de routes, d'intérêt politique; un ramassis d'exilés viennois, parqués par des officiers romains, exigera des aqueducs de trente lieues de développement pour l'usage de ses habitants ! il faudra à cette poignée de fugitifs plus d'eau que Paris tout entier n'en consomme aujourd'hui ; cette eau leur sera amenée à travers des terres fortement accidentées, dont le nivellement exigerait, de nos jours, de longs travaux des gens de l'art ! on lui fera traverser dix ou douze ravins, dont plusieurs ont trois cents pieds de profondeur et deux ou trois mille de largeur, au moyen de quatorze ponts aqueducs réunissant ensemble plus de quatre cents arches ! On joindra à la partie purement utile de cet ouvrage colossal un luxe de matériaux, une élégance dans la disposition et la main-d'œuvre qui confondent nos constructeurs ! Ainsi, en moins de dix ans, Lyon devra avoir atteint l'apogée de sa gloire et de sa puissance ! Ainsi, avant d'avoir connu les somptuosités des empereurs, avant d'avoir eu des temples à leur mémoire, avant d'avoir pu communiquer au dehors par des routes sûres, avant d'avoir remplacé ses chaumières par des palais, Lyon aura déjà reçu d'un lieutenant de la république épuisée par les guerres civiles, ce présent fastueux que lui envie encore aujourd'hui la ville éternelle ! A peine arrivée à l'âge où un enfant bégaie son nom et se prépare à l'adolescence, notre patrie touchera à son âge mûr ! Aucune de ces suppositions ne sera mise en doute, et Antoine restera le fondateur de nos précieux canaux !...

Bien plus, c'est en vain que nous remarquerons de grandes diffé-

rences d'âge dans ces constructions; c'est en vain que l'ouvrage de Delorme aura donné une explication plausible de ces différences, en attribuant les deux premiers aqueducs au séjour de Marc-Antoine, et le troisième à l'empereur Claude; c'est en vain que nous lirons avec Colonia sur les tuyaux de plomb déterrés dans les restes du grand incendie, les noms de *Tib. Claudius César*, qui fixent l'époque de leur placement! Bien loin de tirer aucune conséquence de ces preuves et de ces faits divers, nous devrons les considérer comme nuls et non avenus. Il nous faudra croire que la ville cessa d'avoir un besoin d'eau proportionnel à son agrandissement, et conclure que les chaumières, dès le principe, en consommaient autant que dans la suite purent en demander les demeures somptueuses des sénateurs et des riches Romains.

Mais on n'a pas songé à l'énormité de ces accroissements progressifs dont l'histoire nous donne la certitude; et si, dès son enfance, Lyon demandait pour son usage les trois aqueducs en entier, de quoi donc s'alimentèrent plus tard les jets d'eau, les cascades, les fontaines publiques, les bains, les naumachies, les palais des empereurs, etc., toutes constructions élevées, on le sait, depuis le siècle d'Auguste, c'est-à-dire, bien long-temps après la construction supposée de nos aqueducs.

Pour expliquer l'importance de Lugdunum sous Antoine, on dira, je le sais bien, qu'il était vaste et populeux avant l'arrivée des Romains, on parlera de la richesse des Viennois expulsés, on citera les Celtes et les Allobroges, on alléguera Momorus et Atépomarus, les Grecs, les Phocéens, les Lygiens, etc., etc.; mais pourquoi donc Polybe et César n'ont-ils pas dit un mot de cette cité magnifique? pourquoi donc ne reste-t-il plus de traces de ces fondateurs anté-Romains? où donc sont leurs monuments? qu'on nous montre les débris de la magnificence grecque dans notre pays. Il n'y en existe point, non plus que de ruines romaines postérieures aux Antonins, parce que Lyon, sous ces empereurs, était arrivé à son apogée de grandeur, et que, après eux, il n'eut plus qu'à décroître, au lieu de s'augmenter. Nous sommes loin de nier que Lyon ait pu posséder, avant Auguste, des aqueducs pleins d'une eau saine et abondante: sa

position sur la montagne lui avait rendu nécessaires ces travaux dispendieux; seulement nous croyons prouver l'impossibilité d'en faire remonter la *totalité* avant le deuxième César.*

« Mais, nous dira-t-on, vous ne parlez que de la ville, et vous ne dites rien du camp romain placé à ses portes; il est certain que les légions d'Antoine, de César et de leurs lieutenants devaient avoir besoin d'eau aussi bien que la cité naissante, ce qui autorise à regarder ces mêmes légions d'Antoine comme les fondatrices de tous nos aqueducs. »

D'abord nous nous contenterons de rappeler en deux mots ce que nous avons dit précédemment : puisqu'il n'existe pas d'autres aqueducs que ceux que l'on attribue sans exception à Antoine, puisque Lyon

* Un ingénieur distingué, M. de Gasparin fils, à la complaisance duquel nous devons de précieuses notes sur cet article de notre livre, pense que l'aqueduc du Pilat, bien loin d'être l'ouvrage d'Antoine, ne peut remonter avant le quatrième siècle. Il considère le mélange mal entendu de la pierre et de la brique comme une preuve de la décadence de l'art, et le quadrillage noir et blanc en losanges comme un signe de barbarie. Il nous apprend aussi que l'emploi des siphons renversés pour le passage des vallées ne se trouve dans aucun des ouvrages romains antérieurs au quatrième siècle. Comme lui, nous n'attachons pas une grande importance à l'inscription TIB. CL. CAESAR, trouvée sur des tuyaux de plomb; ensuite nous nous déclarons incompétents relativement à la question qu'il soulève sur l'origine des siphons renversés; mais nous prendrons la liberté de ne point regarder l'emploi de la brique ni le quadrillage comme des signes de décadence, et nous ferons la remarque que le siége de l'empire dans les Gaules fut transporté de Lyon à Trèves dans le troisième siècle, et de Trèves à Arles en 391; ce qui rend improbable la construction de l'aqueduc à l'époque de la gêne et du malaise que la défaveur des princes dut jeter sur Lyon ; dans tous les cas, ce monument serait le seul reste de la domination romaine dans notre patrie après le deuxième siècle.

Malgré cette dissemblance d'opinions, nous remercions hautement M. de Gasparin pour les documents qu'il a bien voulu nous communiquer; ils nous seront très-efficaces pour contrôler Delorme, qui est encore le plus exact des anciens historiens de nos aqueducs, quoique ses mémoires ne soient pas dépourvus d'erreurs.

naissant, pauvre, ne comptant qu'une faible population, avait besoin de toute l'eau des trois aqueducs, de quoi donc s'alimentèrent plus tard les jardins, les palais, les jeux publics et les maisons impériales qui s'élevèrent après le triumvir? Maintenant, quand on devrait regarder comme insuffisante cette raison qui nous semble claire et inattaquable, nous ne nous tiendrions pas pour battus; au contraire, nous prouverons matériellement que les besoins des armées ne furent jamais pour rien, quoiqu'on en ait dit, dans l'érection de ceux de nos aqueducs qui s'élèvent au-dessus du sol. Avant tout, voici l'opinion des *Archives du Rhône:*

« Ils étaient destinés à conduire les eaux du Furens sur la colline de Fourvières, pour servir aux besoins, soit des citoyens, soit du palais impérial qui y était établi, soit du camp qui siégeait dans la plaine entre Ecully et Saint-Just. »

Ici, tout en se rapprochant un peu de la vérité, les *Archives du Rhône* tombent encore dans l'erreur et la contradiction. Après avoir dit que tous les aqueducs, petits et grands, sont l'ouvrage d'Antoine, elles ajoutent qu'ils étaient destinés au palais impérial. Comme s'il y avait eu des empereurs avant Auguste, et des palais impériaux avant l'empire! Ensuite rien n'est moins prouvé que le passage du Furens dans ces canaux aériens. Il paraît au contraire que le Janon et le Gier seuls ont été amenés du mont Pilat.* Quant à l'établissement des armées romaines dans la plaine entre Ecully et Saint-Just, campement en faveur duquel il n'existe pas une preuve solide; quant à la masse d'eau que les aqueducs devaient leur fournir, soit que ces armées habitassent Grangeblanche, comme le veut l'auteur que nous venons de citer, soit qu'elles demeurassent à Vaise, ainsi que le prétend Delorme, ce sera également une absurdité de dire qu'on leur amenait des eaux prises à grands frais au mont Pilat, au Mont-d'Or ou dans le Forez. Placées là, en effet, elles eussent été à proximité de sources limpides, abondantes, intarissables; alors des aqueducs loin-

* M. de Gasparin nous observe même que, contrairement à l'opinion de de La Mure, la prise d'eau du Janon n'a jamais été terminée, et que le Gier seul était amené à Lyon.

tains leur auraient été inutiles. Puis, il y aurait eu bien peu de savoir stratégique chez le général qui eût placé son camp dans une vallée basse, humide, sans eau potable (ce n'est pas nous qui le prétendons), resserrée entre des montagnes, dominée enfin de toute part. Les Romains ne campaient point dans des vallées, même temporairement. Toutes les traces de castramétations qui nous restent de ces grands conquérants s'étalent sur des coteaux arrondis, sur des plateaux élevés, au moins dans des plaines que rien ne domine. Nous observerons encore que nulle apparence de dégorgeoirs intermédiaires ne se montre aux aqueducs d'Ecully, ni à ceux du Pilat, qui aboutissent à Fourvières; ces deux grandes lignes poursuivent leur route sans rien laisser perdre de leurs eaux jusqu'aux réservoirs placés sur la montagne. On ne saurait donc supposer des distributions partielles. Une dernière raison nous fait croire que le camp n'était ni à Vaise, ni à Grangeblanche, mais bien à Craponne; c'est que jamais on n'en a pu trouver de vestiges dans les lieux qu'on lui assigne, tandis que nous prouverons qu'il était établi sur le plateau de Grézieux et de Saint-Genis-les-Ollières. En un mot, c'est là que se rendait l'aqueduc de l'ouest, et là qu'il se terminait, au lieu d'apporter dans la ville les eaux de la Coise et de la Brevenne, suivant l'opinion de tous les historiens qui en ont parlé.

Il restait donc à la ville, proprement dite, deux aqueducs qui suffiraient aujourd'hui à alimenter Paris entier. L'un descendait du Mont-d'Or, traversait le ruisseau d'Ecully, et remontait par Grangeblanche. Son origine doit avoir suivi de près celle de la colonie romaine. On peut même, si l'on veut, la faire remonter à Antoine. La nature de sa construction et les simples lois du bon sens permettent cette opinion, malgré l'autorité de Spon et de Brossette.

Le grand aqueduc du mont Pilat fut élevé sans doute sous les empereurs, peut-être par Claude lui-même, comme le croient MM. Delorme et Cochard. Son immense étendue, le luxe qu'on a déployé dans sa construction, la grandeur de son canal et de ses réservoirs, prouvent qu'il appartient à une période de repos et de bien-être qu'on chercherait envain depuis Sylla jusqu'au règne d'Auguste. Lorsqu'on l'érigea, celui d'Ecully était probablement devenu insuf-

fisant aux besoins de la population croissante et surtout à l'embellissement des palais.

Quant à l'aqueduc souterrain de Craponne, ainsi nommé, parce qu'il amenait l'eau dans le camp situé près du village de ce nom, il peut avoir été creusé par les légions d'Antoine et de ses lieutenants à l'époque où la ville de Lyon amenait à elle celui du Mont-d'Or. C'est le mieux conservé de tous, quoique le moins important; sa solidité est telle encore, qu'un jeune et consciencieux architecte de Lyon, M. Alexandre Flachéron, a espéré de le rétablir sans trop de frais, et de l'utiliser pour les besoins de notre cité. C'est d'après les mémoires de cet ingénieur que nous en ferons la description.

Ces considérations générales étaient nécessaires pour faire comprendre la marche et l'ensemble des grands travaux hydrauliques de Lugdunum; maintenant nous consacrerons à chacun d'eux une description succincte.

AQUEDUC DU MONT-D'OR OU D'ÉCULLY.

La tradition populaire qui attribue aux Sarrasins la fondation de ces monuments précieux de notre vieille magnificence n'a pas besoin d'être réfutée. Nous appuyant ensuite sur l'autorité de MM. Cochard et Delorme, nous ne rangerons point parmi nos aqueducs ces doubles voutes souterraines qui s'étendent, dit-on, depuis la place de la Comédie jusqu'à Montluel, et dont on voit des vestiges à Vascieux et à la Pape sur les bords du Rhône.

Les aqueducs romains, proprement dits, semblent n'avoir jamais été qu'au nombre de trois, et nous les désignerons, soit sous les noms de leurs points de départ, soit sous ceux des villages qui en ont conservé les ruines les plus remarquables. Elevés à des époques peu éloignées les unes des autres, ils n'offrent pas des différences de construction qui permettent de leur assigner une origine autrement qu'à quelques années près. Nous pensons donc, comme Delorme et contre l'avis de Spon, que la colonie romaine, une fois établie sur la mon-

tagne de Fourvières, chercha dans le voisinage le plus rapproché des sources saines et abondantes qu'elle pût amener jusque dans son sein. La ville de Lyon n'était pas alors tellement peuplée que les sources recueillis sur les flancs est, sud et ouest du Mont-d'Or, ne pussent satisfaire à ses besoins.

« Deux branches d'aqueducs, dit Delorme, embrassèrent tout ce groupe de montagnes et recueillirent les eaux, l'une depuis Poleymieux jusqu'à Saint-Didier, en passant par les collines qui regardent la Saône, dans les paroisses de Curis, Albigny, Couzon, Saint-Romain, Collonges et Saint-Cyr; et l'autre depuis Limonest jusqu'à Saint-Didier. » Ces branches réunies formèrent une tige d'aqueducs qui passait à Ecully, au Massut et à Saint-Irénée. Elle franchissait le profond vallon de Grangeblanche sur un magnifique pont à siphons, composé de plusieurs arches fort élancées et d'une dimension considérable.* C'est celui que Ménestrier a regardé comme un simple pont destiné à une des grandes routes d'Agrippa. En 1827, la totalité de ce monument précieux s'écroula dans le torrent qui en baigne les pieds. Après avoir passé ce pont, le conduit se relevait sur le flanc de la colline du Massut par une pente égale à celle qu'elle avait franchie depuis les hauteurs d'Ecully, puis il continuait à courir au sud jusque sur le plateau de Saint-Irénée, c'est du moins le terme qu'on lui suppose. On voit encore à gauche de la route de Paris par Tarare, quelques uns des arcs rampans de cette contrepente. L'aqueduc d'Ecully était construit en pierres cubiques, posées par assises parallèles. C'est l'appareil que les Romains employaient le plus généralement dans leurs constructions, les aqueducs de la campagne de Rome eux-mêmes ne sont pas autrement bâtis; c'est encore chez nous le procédé usité pour tous nos monuments, avec la différence que la grande facilité des transports nous a permis de remplacer par des matériaux plus volumineux le durable ciment et les petits moëllons des anciens. Nous ignorons, comme Delorme, la

* L'appareil de ce pont à siphon date essentiellement du premier siècle de l'empire, ce qui prouve qu'il y a eu des ponts à siphons avant le quatrième siècle.

disposition du canal à son passage sur le pont à siphons d'Ecully ;



mais les explications que nous donnerons à propos de ceux du système du Pilat, suppléeront à ce qui manque dans notre première description.

AQUEDUC DE MONTROMAN OU DE CRAPONNE.

Nous l'avons déjà remarqué, les historiens lyonnais s'étaient mépris non-seulement sur la position du camp romain, mais aussi sur la destination de son aqueduc, ce qui en était la conséquence naturelle. Quelques-uns ont totalement ignoré l'existence de celui-ci. Parmi eux nous trouvons Spon, Ménestrier, Brossette, Colonia; et nous ne devons pas en être bien étonnés, puisque ce travail est souterrain dans toute sa longueur. Delorme paraît l'avoir connu le premier; seulement il lui assigne la Loire pour point de départ, erreur dont nous montrerons la cause. M. de Penhouet a contesté ce fait avec raison. Les *Archives du Rhône*, venues plus tard, ont émis à ce sujet des idées justes, à très peu de chose près. Enfin M. Alexandre Flachéron, qui s'occupa, il y a quelques années, avec un zèle et une patience rares, de cette question délicate, a consigné dans un Mémoire, couronné en 1835 par l'Académie de Lyon, des motifs et des faits que nous reproduisons textuellement. On y verra la question du camp romain et celle de l'aqueduc de Craponne tranchées avec conscience et bonheur.

« .... Ce camp, centre des opérations militaires des Romains dans les Gaules, pouvait contenir plusieurs légions; il s'étendait à l'ouest du faubourg de Vaise, dans une grande plaine où se trouvent les villages d'Ecully, de Tassin, de Grézieu-La-Varenne, de Craponne et de Saint-Genis-les-Ollières. Il était borné et défendu à l'ouest par la chaîne des montagnes du Forez; au nord, par les coteaux de Saint-Didier et du Mont-d'Or. La Saône le protégeait à son extrémité orientale, et plusieurs ruisseaux qui descendaient de ces montagnes l'environnaient de toutes parts de ravins profonds. Les ruines de la porte prétorienne subsistent encore en partie à 50 mètres de la route de Bordeaux, sur une éminence qui domine toute la plaine, et qui est connue sous le nom de Tourillon *. Ces ruines,

* M. A. Flachéron a dessiné pour cet édifice un plan de restauration.

connues dans le pays sous le nom d'aqueducs des Sarrasins, m'eurent bientôt démontré, par leur position et leur construction, qu'elles n'avaient jamais été destinées à conduire les eaux dans le camp... C'était là que campaient les armées de César, et non sur les bords du Rhône et de la Saône, comme l'ont écrit plusieurs auteurs.

« Ce camp manquait d'eau; mais les Romains, qui attribuaient avant tout la conservation de la santé de leurs troupes au choix et à la qualité des eaux, eurent bientôt jeté les yeux sur la chaîne de montagnes qui les environnait à l'ouest, et sur les flancs de laquelle serpente une multitude de sources et de ruisseaux d'une eau claire et salubre, qui au nord-ouest vont grossir la Brevenne, et au sud se jettent dans la rivière d'Iseron.

« L'exécution de ce projet dans un pays escarpé et couvert de forêts devait présenter des obstacles, mais il n'en était pas pour le génie et la puissance des Romains. Ils construisirent un aqueduc dont la naissance n'était qu'à quatre lieues de la Loire, ce qui a fait croire dans des temps plus modernes qu'il prenait ses eaux dans ce fleuve. Ce sont les ruines d'un autre aqueduc que l'on voit près de Feurs, *Forum Segusianorum*, qui ont pu donner quelque poids à cette supposition. On a pu les prendre pour la naissance de l'aqueduc de Montroman, quoique le premier portât ses eaux dans notre ville. Mais la différence du niveau du fleuve avec celui du premier aqueduc, ainsi que l'aspect des localités, formant deux bassins différents, dont l'un porte ses eaux dans l'Océan, et l'autre dans la Méditerrannée, eurent bientôt fait disparaître à mes yeux toute espèce de doute.

« Après avoir suivi pas à pas les traces de l'aqueduc qui nous occupe, j'en trouvai la naissance dans une vallée étroite et rapide, où coule l'Orgeole, sur la commune de Duerne, au-dessous de la grande route de Bordeaux, et à 500 mètres plus loin. Cet aqueduc recueillait d'abord les eaux de ce ruisseau, enlaçait ensuite toute la chaîne de montagnes qui est plus au nord, en traversant les communes de Saint-Genis-l'Argentière, de Montroman (mons Romanus), où il passait, à 80 mètres au-dessus du village de ce nom; de là, il se dirigeait sur le territoire de Courzieux, de Chevinay, de Saint-Pierre-la-Pallu, de Sourcieu et de Lentilly; sur cette dernière com-

mune, il franchissait la chaîne en passant sur le col le moins élevé, et venait reparaître sur la Tour de Salvagny, Sainte-Consorce, Pollionay, Vaugneray, Grézieux, Craponne et Tassin, où il aboutissait après avoir recueilli sur une longueur de 40,000 mètres environ une grande partie des eaux qui coulent sur les flancs de ces montagnes.

« Cet aqueduc, toujours souterrain, différait des autres monuments de ce genre qui amenaient des eaux à Lyon, en ce que ceux-ci traversaient les vallons sur des ponts-aqueducs et au moyen de siphons renversés, tandis que celui de Montroman suivait et contournait toutes les sinuosités des vallons et des ravins qu'il traversait, afin de conserver toujours une pente régulière et de recueillir à son passage les eaux qui coulaient dans son territoire... Dix-sept ruisseaux ou grosses sources y affluaient. J'ai trouvé que les dimensions de l'aqueduc sont partout les mêmes : 0 m, 60 de largeur et 1 m, 57 de hauteur, toutes mesures prises dans œuvre. La voûte qui le recouvre est à plein cintre et a 0 m, 45 d'épaisseur à la clef; l'on y voit dans quelques endroits les ouvertures ou *regards* par où les ouvriers s'y introduisaient pour le réparer et le nettoyer. Les deux murs latéraux de 0 m, 50 de largeur chacun, étaient enduits de deux couches de mortier de ciment. La première de 0 m, 03 d'épaisseur, était composée de chaux et de morceaux de tuileau concassés de la grosseur de 0m, 005. La deuxième couche était formée des mêmes éléments; mais dans celle-ci le tuileau était pulvérisé et bouchait toutes les aspérités de la première couche, et en rendait la surface unie et lisse. L'aire sur laquelle l'eau coulait était revêtue du même mortier de ciment d'une épaisseur double, et les angles étaient unis avec les parois par deux bourrelets de ciment, ayant la forme d'un quart de cylindre de 0 m, 07 de rayon. Sous ce ciment, une couche de béton composé de mortier de chaux, de sable et de recoupes de pierres, fortement battu, rendait toute perte d'eau impossible. Enfin un massif de maçonnerie en pierre de roche de petite dimension, faisant empâtement de 0 m, 15 de chaque côté, formait la fondation sur laquelle portait le canal. Le tout était enfermé dans une tranchée de deux mètres de largeur et de trois mètres de hauteur, creusée dans la terre, et le plus souvent dans le rocher, ce

qui peut donner une idée de la grandeur de ce travail. Trente à quarante centimètres d'épaisseur de terre végétale recouvraient tout l'aqueduc, disposition qui avait l'avantage de mettre l'eau à l'abri des variations de la température, et de lui conserver une grande fraîcheur.

« L'aqueduc recueillait ses eaux, comme je l'ai déjà dit, dans les vallons qu'il traversait. Vers la jonction de chaque ruisseau se trouvait, à quelques mètres au-dessus de l'aqueduc, un réservoir épurateur où l'eau déposait les feuilles et les autres corps flottants avant de passer dans le conduit.

« Cet aqueduc existe encore assez bien conservé sur les trois quarts de sa longueur au moins, et si l'autre partie a été détruite ou dégradée, c'est moins à un défaut de solidité qu'à la cupidité des hommes qu'il faut l'attribuer, car j'ai trouvé dans deux endroits et à des époques différentes, des habitants de la campagne qui l'exploitaient comme une carrière de pierres. »

M. A. Flachéron entre ensuite dans des détails de restauration où nous ne le suivrons pas ; il nous suffira de dire que la réparation de cet aqueduc et les frais pour l'amener jusque sur quelqu'une des hauteurs de la ville, n'ont pas été estimés à plus de 600,000 fr.

AQUEDUC DU MONT PILAT.

Il nous reste à parler du principal de nos aqueducs, de celui qui a surtout occupé la sagacité de nos historiens.

Son point de départ n'a pas été un instant douteux, non plus que son dégorgement. Ses arcades riches et nombreuses, ses ponts magnifiques ont été suivis, explorés, analysés cent fois avec succès. Son but ne nous paraît pas avoir été assigné d'une manière aussi heureuse. Malgré les excellentes raisons de M. Delorme, reproduites par M. de Penhouet et M. Mazade d'Aveize, malgré les mémoires de M. Cochard, malgré les preuves matérielles que Colonia fournit contre lui-même, les *Archives du Rhône* reproduisent encore l'opi-

nion de ce jésuite. C'était aussi celle de Ménestrier, de Brossette et plus tard de Guillon.

Puisque la ville n'était encore presque rien sous Marc-Antoine, et que l'aqueduc d'Ecully fournissait amplement toute l'eau nécessaire aux habitants, nous n'assignerons point au triumvir l'œuvre colossale dont il nous reste à parler; encore moins à César et à ses lieutenants, dont le camp situé au nord-ouest de la cité était largement abreuvé par les eaux de l'aqueduc de Montroman.

Mais ce qui avait satisfait aux besoins de la cité naissante ne tarda pas à être insuffisant dans les années qui suivirent l'établissement de l'empire. D'ailleurs l'aqueduc d'Ecully ne portait pas les eaux du Mont-d'Or au sommet de la colline de Fourvières; et cette crête de rochers que surmonte aujourd'hui l'humble chapelle de la Vierge, supportait dès lors des palais, des bains, des jardins, des amphithéâtres, où l'eau devait jouer un grand rôle. Il fallut donc songer à prendre plus loin et à plus grands frais cette eau précieuse. Or, de toutes les montagnes qui avoisinent et dominent Lyon ancien, les deux plus rapprochées, celle du Mont-d'Or et celle d'Iseron, avaient déjà utilisé leurs sources au bénéfice de la colonie; restait, entre autres, le mont Pilat, géant granitique sur le flanc duquel ruisselle de toutes parts un cristal liquide. Seul, il avait des eaux assez pures et assez abondantes; seul, il élevait assez haut ses vastes épaules pour servir de point de départ au nouveau système d'aqueducs. On recourut donc à lui sans s'effrayer des énormes dépenses et des obstacles de tout genre que cette entreprise gigantesque devait rencontrer. En peu de temps, on eut couvert vingt coteaux d'une chaîne de canaux qui s'étendirent sur l'espace incroyable de vingt-une lieues ou 84,000 mètres. Il fallut, en outre, pour amener cette eau, quatorze ponts-aqueducs percés d'arcades magnifiques; un seul de ces ponts en possède encore quatre-vingt-dix pour son compte. De plus, quatre ponts à siphons, composés eux-mêmes d'arches élégantes, transportèrent à travers quatre vallons larges et profonds des tuyaux de plomb de sept lieues de longueur.* Ar-

* Ce chiffre ne doit être considéré comme rigoureux que si l'on admet la

rivée dans la ville, l'eau était répartie entre les divers édifices qui l'avaient demandée. On avait en vingt-quatre heures une masse liquide de 500,000 hectolitres*. Notre place Louis-le-Grand, dans son carré long, dit M. Delorme, en aurait été journellement couverte de trois pieds trois pouces. Il reste encore sur le coteau de Fourvières plusieurs réservoirs soutenus par des voûtes et des piliers, qui recevaient l'eau à son arrivée pour la distribuer ensuite. Il faut voir dans le livre même de M. Delorme les détails de cette entreprise colossale que nous avons plus d'une fois suivie, comme lui, depuis Lyon jusqu'à son point de départ, au pied du mont Pilat. Nous nous contenterons d'en tirer quelques documents, que nous aurons soin d'émonder avec le secours des travaux de M. de Gasparin.

« .... Les eaux du Gier étaient amenées jusqu'au pont dont on voit les ruines près de la petite Varizelle, et qui avait cent toises de long. De là, après avoir passé un second pont-aqueduc, elles arrivaient sur la colline de Saint-Chamond, au-dessous du château, en suivant cette colline dans ses circuits jusqu'au vallon du Fay, paroisse de Cellieu, dans lequel entre l'aqueduc ; de là, il remonte pour le traverser sur un troisième pont, d'où il vient regagner la colline. Après le vallon du Fay, l'aqueduc entre dans celui de Chaignon, et assez haut pour le traverser sans pont au delà du village, sous les eaux du ruisseau de ce vallon, qui coulent par dessus. Le quatrième pont est à Saint-Genis-Terre-Noire ; ici les siphons renversés sont employés pour la première fois. Nous décrirons ce système plus loin. ** Le cinquième pont est à Saint-Maurice sur d'Ar-

subdivision des tuyaux au passage de chaque pont-aqueduc ; or, rien ne prouve cette subdivision ; au contraire, MM. Flachéron et de Gasparin la regardent comme impossible.

* Ce calcul peut paraître inexact et trop chargé, mais nous en laisserons la responsabilité à M.Delorme.

** Ici nous avons rétabli les faits, car M. Delorme s'était complètement trompé. Nous regrettons que les bornes de notre livre ne nous permettent pas de reproduire en entier les observations de M. de Gasparin, mais nous remarque-

goire, le sixième à Mornant. Il n'y en a point à Saint-Laurent-d'Agny; l'aqueduc souterrain passe à l'orient du village. Le septième pont, sur le ruisseau d'Armenville, de même que le huitième, l'un près de l'autre, sont situés sur les confins de la paroisse d'Orliénas et de Soucieu. Tous ces ponts sont placés dans les vallons.

« Le neuvième est dans un renfoncement fort étendu, sur la hauteur de Soucieu. Il est terminé par un réservoir sur le haut de la colline méridionale du vallon de la rivière de Garon. Pour passer ce profond vallon, on se servait d'un pont à siphon qui aboutissait au réservoir de Chaponost... De là, les eaux entraient dans un aqueduc porté par le dixième pont dans la partie méridionale de Chaponost, et qui est souterrain dans son circuit à l'occident du village. Il vient reparaître au nord sur l'onzième pont qui était composé de quatre-vingt-dix arcades; il en reste encore plus de soixante. Celui-ci était aussi terminé par un autre réservoir, d'où l'eau descendait par des tuyaux dans le vallon de Bonan, plus profond que le précédent, et passait sur le troisième pont à siphon, d'où elle remontait jusqu'à un autre réservoir à Sainte-Foy. Elle coulait ensuite sur un pont-aqueduc, le douzième de cette espèce. Cet aqueduc est bientôt souterrain, et continue de l'être sur la hauteur de Sainte-Foy, jusqu'au treizième pont-aqueduc, que l'on voit hors de la porte de Saint-Irénée. Là est encore un réservoir d'où l'eau descendait par des tuyaux de plomb qui passaient dans les fossés de Saint-Irénée et remontaient jusque dans un autre réservoir construit sur la pile que l'on voit dans les murs de la ville...

« Les eaux rendues dans ce réservoir passaient dans un aqueduc dirigé du midi au nord de Fourvières, terminé par le grand réservoir de la maison dite l'Angélique, où il amenait les eaux portées sur le quatorzième pont, dont on voit les restes au mail... Il y a apparence que de cet aqueduc on distribuait une partie de l'eau à l'amphithéâ-

rons en passant que les Romains ne furent amenés à construire un pont à siphon à Saint-Genis-Terre-Noire qu'après avoir vu l'impossibilité matérielle de se contenter d'un pont ordinaire. Les traces de ces premiers travaux subsistent encore, et ce sont elles, sans doute, qui ont induit M. Delorme en erreur.

Lyon Ancien et Moderne.

tre dont on voit encore des restes chez les Minimes, au palais des empereurs qui était situé sur l'emplacement occupé par les religieuses de Sainte-Marie-de-l'Antiquaille, et encore à une maison de plaisance dont il y a des ruines souterraines dans les fonds de la maison de la Serra. »

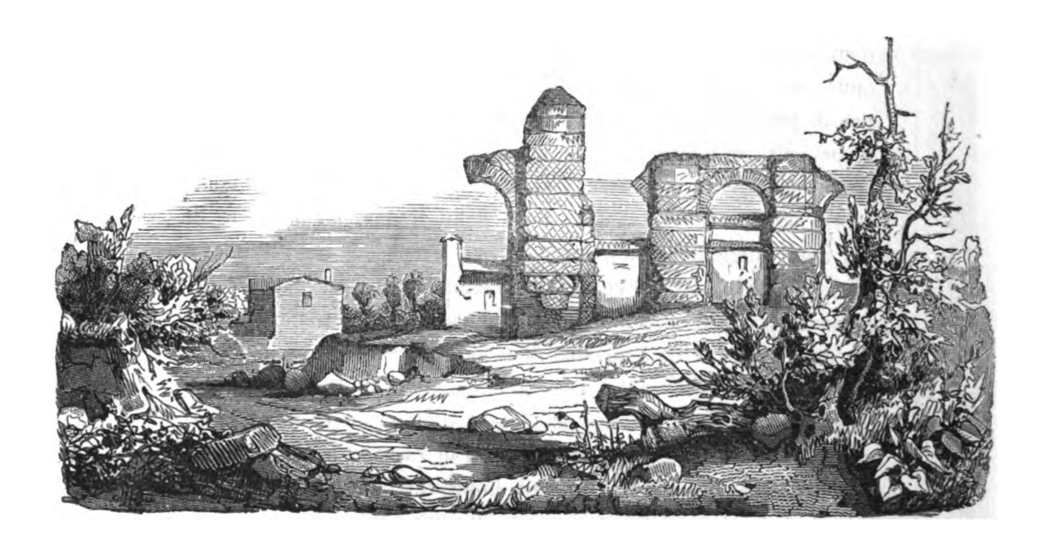
M. Delorme entre ici dans des détails de nivellement et de construction que nous ne reproduirons pas*; mais nous ferons remarquer que le point de départ des eaux était élevé de beaucoup au-dessus de Fourvières, ce qui leur donnait une pente suffisante jusque dans les murs de la haute ville. Pour la disposition du canal, on peut voir ce que nous avons dit d'après M. A. Flachéron sur l'aqueduc de Montroman. Seulement les dimensions de celui du Pilat étaient plus grandes, puisqu'un homme pouvait s'y promener aisément debout.

En général, on se contentait, comme nous venons de le voir, d'un simple aqueduc en maçonnerie, tantôt construit sous terre, tantôt sur des ponts au moyen desquels il traversait des vallons de peu de profondeur. Mais alors celui de Garon offrit un obstacle qu'on ne pouvait surmonter de la même manière. Il fallut employer le système des siphons renversés, ainsi que pour franchir ceux de Saint-Genis-Terre-Noire, de Bonan et de Saint-Irénée. La première de ces dépressions de terrain présente une profondeur de 120 mètres au-dessus du gazon qui en occupe le fond; le ruisseau est élevé lui-même de 55 mètres 20 centimètres au-dessus de la Saône. On réunit donc les eaux de l'aqueduc dans un réservoir encore existant, placé au haut de la vallée, vers Soucieu. De là on les fit descendre jusqu'auprès de la rivière dans neuf tuyaux de plomb. Ici on reprit le niveau horizontal, et l'on passa le ruisseau au moyen d'un pont-aqueduc à siphons, composé d'une vingtaine d'arches de 17 mètres de hauteur, puis on remonta par une pente égale à la première jusqu'à un second réservoir situé en face du précédent, sur la crête du plateau de Chaponost. On conçoit que l'eau, abandonnée à son propre poids, se précipitait du réservoir de chasse de Soucieu

* Les chiffres de M. Delorme sont rarement exacts. Ceux que nous allons reproduire sont tirés du travail de M. A. Flachéron.

au fond de la vallée de Garon, et pour ressaisir son équilibre, se relevait jusqu'au réservoir de fuite. Ici, trouvant une diminution de niveau de huit mètres, elle se répandait dans un aqueduc en maçonnerie, et, reprenant son cours horizontal aidé d'une faible pente, elle arrivait au réservoir de chasse de Bonan, où elle franchissait de la même manière la rivière de Francheville.

La vallée de Garon a une largeur de 800 mètres et une profondeur de 120. Celle de Bonan, plus vaste encore, présente 1060 mètres d'un réservoir à l'autre, et 139 mètres de profondeur. Les arcades sur lesquelles portaient les tuyaux de celle-ci sont élevés de 14 mètres, c'est-à-dire de 42 pieds. Les tuyaux de plomb y étaient au nombre de douze de front.



La dépression de Saint-Irénée n'a que 535 mètres entre les deux réservoirs, et 37 mètres de creux. Aussi les tuyaux y étaient-ils moins nombreux et plus gros. Le fond de ce vallon n'étant point occupé par un ruisseau comme les deux précédents, on se contenta, pour le traverser, d'un massif de maçonnerie. L'eau qui descendait

avec force dans les conduits de plomb entraînait avec elle une grande quantité d'air qui, étant violemment comprimé par la colonne liquide, aurait pu faire éclater l'aqueduc et causer de grands dégâts. Pour y obvier, on établissait au bas de chaque pente des ventouses ou conduits qui recuillaient cet air mêlé à l'eau, et qui, appuyées sur la pente descendante, remontaient jusqu'au réservoir de chasse, où elles le laissaient échapper.

L'énormité de ces travaux étonne et confond sans doute; cependant on sentira mieux la nécessité des siphons renversés, si l'on songe que, sans leur secours, il eut fallu trois ponts l'un sur l'autre pour franchir le vallon de Saint-Irénée, huit pour celui de Garon, et neuf pour celui de Bonan. Leur longueur moyenne aurait été de 1[8 de lieue pour chacun, ce qui donne un total de deux lieues et demie. M. Delorme, qui a manqué souvent de données exactes, ne porte pas à un chiffre si fort la profondeur de ces trois vallées.

Malgré le poids immense d'une rivière transportée dans les airs ou dans des canaux souterrains, sur une longueur de vingt-une lieues, malgré l'idée de dispositions cubiques et comme égyptiennes que fait supposer en général l'existence des travaux hydrauliques, il ne faut point croire que la solidité de nos aqueducs en ait banni la légèreté et l'élégance.

Ensemble et détails, tout est gracieux, quoique fortement accentué dans cette œuvre gigantesque. Ces murs formés de petites pierres de quatre à cinq pouces, disposées en réseau ou damier, alternativement blanches et grises, et d'une dimension parfaitement égale, divisés dans leur hauteur, de deux pieds en deux pieds, par un double banc de briques d'un rouge brillant, ces murs sont encore de nos jours le beau idéal des constructions pittoresques. Leurs larges voûtes à plein cintre, où la brique alterne avec de minces lits de granit gris, sveltes et pleines de désinvolture, malgré la pression qu'elles devaient supporter, étaient en outre percées d'une galerie longitudinale dans le sens du canal, et d'un même travail, d'une même élégance, quoique moins hautes. Quelle noblesse, quel délicieux aspect ces ponts ne devaient-ils pas donner à nos vallons fleuris! avec quelle majesté ne devaient-ils pas étaler sur nos plateaux leurs colonnades

larges et simples, unissant la sévérité des lignes et la rectitude des profils romains au galbe ondoyant et serpentin de nos côtes boisées! quelle heureuse fusion des graves principes de l'architectonique méridionale avec la verdure fraîche et les humides ombres des forêts du nord!

Maintenant, si vous voulez augmenter l'originalité du caractère de ces tableaux, jetez, en idée, autour de ces ponts aériens, les costumes simples et sévères de l'antiquité; placez là les gardes des écluses, les soldats, les officiers du camp voisin, les esclaves publics, les riches patriciens, les femmes élégantes, les Gaulois aux profils austères, les Grecs fins et déliés; puis, suivez le canal jusqu'à son arrivée dans la jeune cité sénatoriale qui reçoit de lui la fraîcheur et la vie; voyez ses eaux limpides s'épancher en jets, en cascades écumeuses, dans les fontaines publiques, sur les places, dans les *villa!..* Voyez naître sur son passage des arbres majestueux, déjà centenaires en quelques lustres, des parcs émaillés de blanches statues et de fleurs odorantes, des palais au milieu des bois, la fraîcheur enfin sur une côte aride!... Ces maisons somptueuses, ces édifices sacrés, aux plans larges et grandioses, ne mêlaient-ils pas bien heureusement leurs surfaces sévères aux lignes verticales des colonnes et des arcades! le Fourvières d'alors, étageant ses demeures seigneuriales en face des Alpes aux brillantes croupes, n'était-il pas plus majestueux que le Fourvières de nos jours, gris et terne, voilé par des fumées noires et puantes, manquant d'eau, semé de vignes ingrates, de maisons mesquines, où se disputeut la misère et l'orgueil! le spectacle que vous offre l'an premier, temps de *barbarie* et d'*oppression*, est-il bien au-dessous de celui que nous présente l'an 2000, si fier de ses conquêtes morales, de ses machines, de sa civilisation? Qui pourra nous faire un crime de nous reporter avec délices à ces époques d'*abrutissement* et d'*ignorance*, où le sentiment des arts était si pur et si généralement répandu? qui se croira le droit d'accuser la prodigalité, le luxe effréné de nos anciens maîtres, en présence des chefs-d'œuvre de leur goût et de leur génie? Est-il d'abord bien certain que le vrai bonheur consiste uniquement dans une égalité uniforme et universelle de droits, de plaisirs et de douleurs? Ah!

certes, le Gaulois qui jouissait gratuitement de semblables merveilles, et qui consommait avec ses frères dans une douce paresse, quoique aux dépens d'un peu de liberté, sa part du pain et des jeux de l'état, celui-là n'était-il pas beaucoup moins à plaindre que le fils avorté de notre civilisation prétentieuse, dévoré de désirs impuissants, et inhabile à exercer ses droits comme à remplir ses devoirs?..

Nous nous arrêtons à regret devant un sujet moins éloigné du nôtre qu'on ne le croit peut-être; celui qui pourrait entreprendre une histoire de l'art dans ses rapports avec les mœurs et les besoins de l'homme, trouverait bien des idées nouvelles, bien des vérités à mettre au jour. Mais ce recueil n'est autre chose qu'un dictionnaire historique; nous terminerons donc notre article en recommandant à nos concitoyens les vénérables monuments que nous venons de décrire. La Suisse met ses promenades, ses édifices publics, sous la sauvegarde des citoyens, aussi les choses qui y sont du domaine de tous sont-elles religieusement respectées. Ne devrions-nous point essayer le même moyen pour prévenir les dégradations infâmes dont nous avons à nous plaindre chaque jour? Quoique l'on puisse attribuer parfois la destruction des monuments romains de Lyon à un trop fréquent usage de la brique, il est certain qu'une cause non moins puissante d'anéantissement est la cupidité et le vandalisme des hommes *. Nos aqueducs, endommagés pendant le sac de Lyon, sous Sévère, furent presque entièrement renversés par les Sarrasins au VIIIe siècle. On voit près de Soucieu des traces non équivoques de cet acharnement féroce. De nos jours même, ces débris augustes sont regardés généralement et traités sans opposition comme des carrières de pierres et de briques. Espérons qu'une voix sévère mettra ordre à ces basses déprédations, et restituera pour toujours aux arts une merveille qui n'aurait jamais dû sortir de leur domaine.

H. Leymarie.

* En effet, la manière régulière et continue dont ces monuments ont été jetés sur le sol indique une intention arrêtée et des moyens de destruction puissamment combinés.

ARCHEVÊCHÉ.

Les monuments parlent à notre imagination de plusieurs manières. Ils nous étonnent par la hardiesse de leur construction ; ils nous charment par la beauté des formes, par la richesse ou la grâce de l'exécution ; ils nous intéressent par leur antiquité ou par les souvenirs qui s'y rattachent. Au nombre de ces derniers, nous devons placer en première ligne l'archevêché , car nul édifice de notre ville n'a reçu dans son enceinte un plus grand nombre de personnages illustres, de princes, de têtes couronnées.

Les évêques et archevêques de Lyon eurent plusieurs résidences. Dans le principe, ils habitèrent la maison de l'un des custodes, située entre les églises de Saint-Jean et de Saint-Etienne ; puis le château de Pierre-Scise, que l'archevêque Renaud de Forez transforma plus tard en palais épiscopal. Ce château fut long-temps la demeure privilégiée des archevêques, et ils ne résidaient qu'aux fêtes solennelles dans celle qu'ils avaient près de l'église cathédrale ; cependant ils abandonnèrent peu à peu Pierre-Scise ; il cessa même de leur appartenir en 1635, le roi Louis XIII l'ayant acheté alors du cardi-

nal de Richelieu, moyennant la somme de 100,000 fr., qui fut employée à la continuation des bâtiments de l'archevêché. A partir de cette époque, nos prélats ont habité constamment l'édifice qu'ils possèdent encore aujourd'hui.

Ce palais archiépiscopal, dont presque tous les auteurs attribuent la fondation au cardinal de Bourbon, est beaucoup plus ancien ; il fut construit sous Charlemagne par le savant évêque Leidrade, bibliothécaire et favori de cet empereur. La lettre qu'il écrivait à ce dernier quelques années après son élévation au siége de Lyon, pourrait seule en fournir la preuve, quand bien même d'autres renseignements ne viendraient pas à l'appui de cette assertion. Voici la traduction d'une partie de cette lettre :

« Outre les monastères, j'ai rétabli plusieurs maisons épiscopales, dont une avait été presque détruite. J'en ai fait construire une autre avec une plate-forme. Je l'ai disposée pour vous, afin de vous y recevoir, si vous venez visiter nos contrées. »

La maison que Leidrade fit réparer, et qui venait d'être saccagée par les Sarrazins, était la maison des custodes ; mais celle qu'il fit bâtir en entier le fut évidemment sur le terrain même où s'élève aujourd'hui l'Archevêché, puisque, nous venons de le dire, il en existait un, près de l'église cathédrale, du temps de l'archevêque Renaud de Forez, qui vivait au commencement du treizième siècle. Cette assertion est d'autant plus fondée, que le siége épiscopal qui fut établi à sa fondation dans l'église des Saints-Apôtres, aujourd'hui Saint-Nizier, fut transféré, en 390, dans celle de Saint-Etienne ; qu'en 682, il fut replacé dans l'église des Saints-Apôtres par Lambert de Taverno, et que, au commencement du neuvième siècle, il fut rétabli par Leidrade dans celle de Saint-Etienne, et bientôt après dans celle de Saint-Jean, d'où il n'est pas sorti depuis. Enfin les auteurs qui ont avancé que ce palais avait été construit par le cardinal de Bourbon sur les ruines d'un autre palais remontant au temps de Charlemagne, appuient encore, quoique indirectement, le fait que nous avançons, et sur lequel nous n'avons aucun doute.

Au surplus, après Leidrade et quatre siècles avant le cardinal de Bourbon, en 1072, Humbert I[er] restaura entièrement les bâtiments

de l'archevêché, et les flanqua de tourelles. Il recouvra beaucoup de priviléges que ses prédécesseurs avaient abandonnés, entre autres celui de battre monnaie. Sur celle qu'il fit frapper, on lit cette légende : *Lugdunum prima sedes Galliarum.* Humbert avait succédé à Habigard, empoisonné à Rome le 29 juillet 1052.

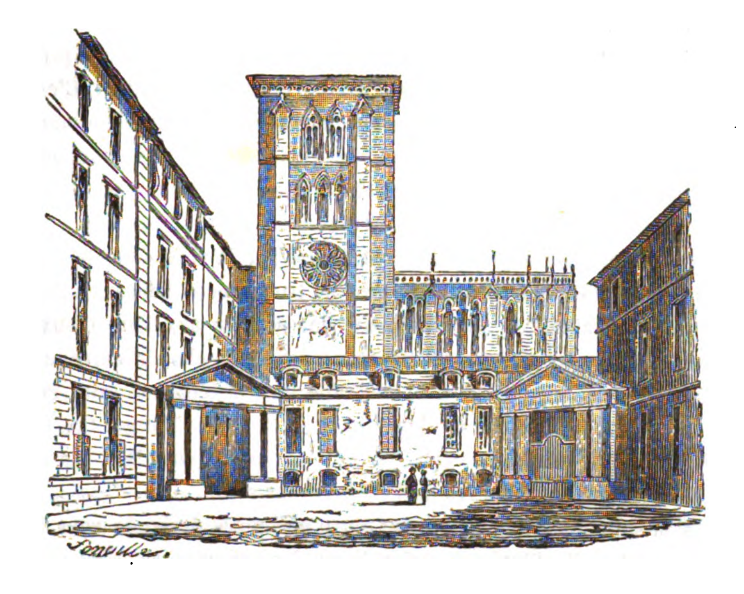
Charles de Bourbon fit donc seulement reconstruire, au quinzième siècle, le palais archiépiscopal, dont il n'existe plus que des fragments, la partie qui se trouvait au midi de cet édifice ayant été démolie pendant la révolution de 1793. Avant cette démolition, les deux corps de bâtiments qu'il formait communiquaient entre eux au moyen d'une galerie supportée par une voûte assise d'un côté sur le principal bâtiment, de l'autre, sur la maison qui fait actuellement l'angle de la rue de l'Archevêché et de la place Montazet. Un pont de bois, remplacé aujourd'hui par le pont Tilsitt, aboutissait sous cette voûte ; et comme cette partie était comprise dans ce qui formait le cloître des comtes de Saint-Jean, il y avait de ce côté-là du pont une barrière que le portier de l'archevêché était tenu de fermer chaque soir à neuf heures.

Cependant l'archevêché n'est point arrivé jusqu'à nous tel qu'il fut rebâti par Charles de Bourbon. Le cardinal Louis-Alphonse de Richelieu y opéra plusieurs changements, et l'archevêque Camille de Neufville Villeroy y fit construire une bibliothèque citée, dans ce temps-là, comme une des plus belles de France. Elle était soutenue par dix colonnes en pierre. Camille de Neufville donna aussi à l'archevêché une nouvelle façade, le décora d'une entrée magnifique, et fit construire de belles voûtes qui le bordaient le long de la Saône.

Enfin la dernière restauration de ce palais est due au cardinal de Tencin. Il y fit ajouter, sur les dessins du célèbre Soufflot, le grand salon et la terrasse qui le joint au nord, ainsi que les deux portails qu'on remarque au fond de la cour, l'un conduisant à l'église cathédrale, l'autre dans les appartements du palais. Mais, à part ces deux morceaux d'architecture, on ne reconnaît point dans ces travaux le génie d'un homme à qui nous devons plusieurs édifices remarquables. Il se peut aussi qu'il n'ait pu donner une forme plus

gracieuse et plus régulière à cette masse de constructions adossées les unes aux autres à des époques si différentes.

Ce monument, après avoir traversé dix siècles sans changer de destination, mais non sans changer de forme, fut vendu lors de la révolution, et devint propriété particulière. Lorsqu'on eut rétabli le culte, la ville se trouva dans la nécessité de le louer pour loger son prélat, et, quelques années plus tard, elle le racheta au prix de 320,000 francs.



L'archevêché est confiné au midi par une rue, et à l'orient par un quai ; il a donné son nom à tous deux. Ce quai fut construit en 1810, sur un terrain qui en dépendait, et qui formait, longtemps avant cette époque, les jardins de la résidence épiscopale. La vaste cour par laquelle on arrive à ce palais était fermée autrefois par une grille en fer dont l'architecte Morand avait fourni le dessin; détruite plus tard, elle a été rétablie en 1830 sur les plans de M. Flachéron. Ce rétablissement et les changements opérés dans le second étage,

destiné à loger MM. les grands vicaires, sont les seules restaurations extérieures qu'on y ait faites de nos jours.

L'intérieur de l'archevêché est desservi par le même escalier, quoique divisé en deux corps d'habitation : l'un, appuyé contre l'église de Saint-Jean, compose les appartements de l'archevêque; ils sont bien distribués, et prennent leur jour sur la grande cour; l'autre renferme les appartements de réception, et répond assez à l'idée qu'on peut se faire d'une pareille résidence. Le grand salon, dont les croisées ont leur vue sur la Saône, est remarquable par sa dimension; il communique à la terrasse, située à l'extrémité nord du bâtiment, et de laquelle on découvre le tableau fort animé que présentent le bassin de la Saône et les deux quais qui la bordent. C'est de cette terrasse que les princes qui logeaient à l'archevêché jouissaient du spectacle des joutes, des feux d'artifices, dont ils allumaient eux-mêmes la première fusée, et des autres divertissements qu'on a coutume de leur offrir à leur passage.

Le grand salon a été récemment décoré par la ville d'un meuble du prix de 25,000 francs. Il est orné de trois grands tableaux : l'un représente saint Polycarpe refusant de sacrifier aux faux dieux; l'autre, saint Irénée, auquel Sévère ordonne de choisir entre une idole et le supplice de la croix; le sujet du troisième est saint Pothin apportant dans les Gaules l'image de la Sainte Vierge. Ces tableaux, qui ne sont pas irréprochables, ont pour auteurs MM. Biard, Genod et Soulary, peintres de l'école lyonnaise.

A la suite du grand salon, se trouve une pièce désignée sous le nom de chapelle d'intérieur; c'est là que les princes assistaient à la messe, lorsqu'ils logeaient à l'archevêché. On y remarque les portraits de plusieurs prélats illustres dans l'Eglise, et notamment celui du cardinal duc de Bouillon, célèbre par ses démêlés avec Louis XIV; celui du chancelier d'Aguesseau, et ceux de Bossuet et de Fénélon. L'autel de cette chapelle est renfermé dans des boiseries qui le dérobent aux regards, et qui ne s'ouvrent que pour la célébration des offices. En sortant de cette pièce, on entre dans la bibliothèque, riche de huit cent quatre-vingt-dix ouvrages, lesquels traitent en grande partie de matières religieuses. Puis vient la chambre à cou-

cher des princes, parsemée de nos jours, tantôt de fleurs de lys, tantôt d'étoiles. Le lit sur lequel ont reposé tant de grandeurs déchues est entouré d'une balustrade qui en défend l'approche. On assure que lorsque Napoléon y couchait, le cardinal de Rohan, celui qui se fit prêtre, après avoir perdu sa femme, morte si tragiquement un jour de bal, passait la nuit au chevet de l'empereur, en récitant son chapelet. Sous l'Empire, un aigle fixé au plafond soutenait avec son bec la couronne de ce lit. Lors de la Restauration, époque mémorable par l'acharnement qu'on mettait à détruire tout ce qui rappelait Napoléon, un valet de chambre reçut l'ordre de jeter cet aigle dans la Saône; mais, soit qu'il regrettât de sacrifier inutilement un objet de quelque valeur, soit qu'un secret attachement pour le ci-devant maître du monde, l'engageât à soustraire l'oiseau impérial à l'arrêt porté contre lui, il n'obéit pas à l'ordre qu'on lui avait donné, et se contenta de cacher le proscrit derrière la tapisserie de la chambre. Cependant on se mit bientôt à réparer cet appartement pour la famille des Bourbons; on enleva les tentures étoilées, et l'aigle tomba sur le parquet, à la grande surprise des assistants. Cet incident fit beaucoup de bruit; — on en faisait alors pour si peu de chose ! — on accusa même M. Courbon, administrateur du diocèse, de l'avoir conservé à dessein, dans l'espoir d'un prochain retour de l'empereur. Le croira-t-on? la justice intervint dans cette affaire, et le valet de chambre fut condamné à plusieurs mois de prison.

A la chambre des princes, est adhérente celle des chambellans, qui communique à celle du pape, la plus petite et la plus humble de toutes. Son nom lui fut donné à l'époque où Pie VII, se rendant à Paris pour le couronnement, logea à l'archevêché. Elle fut choisie par le saint-père, qui ne voulut point de celle des princes. On la conserve comme une espèce de relique; on n'y fait aucune réparation; on n'y a point ajouté de meuble, on n'en a ôté aucun, et personne n'y a couché depuis. Des rideaux en soie verte, qui aujourd'hui tombent en lambeaux, quelques fauteuils de même étoffe, et une commode digne tout au plus d'un simple mobilier de campagne, en forment tout l'ameublement.

On remarque aussi à l'archevêché une salle immense, à laquelle on a donné le nom de salle des Pas-Perdus ; elle remonte au cardinal de Richelieu, et fut destinée dès le principe aux assemblées des synodes. On entend par synode la réunion de tous les curés d'un diocèse, convoqués pour délibérer sur un point important ou pour recevoir quelque communication. Ces assemblées ne sont autre chose qu'un concile de troisième ordre. Le dernier synode a été tenu en 1827, sous la présidence de l'archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon. Il se composait des curés, desservants et officiers ecclésiastiques des départements du Rhône et de la Loire. La salle des Pas-Perdus peut contenir six cents personnes. Ce fut dans son enceinte qu'eut lieu, le 12 décembre 1724, la première séance publique de l'Académie de Lyon, dont l'existence ne date vraiment que de ce jour, quoi qu'elle eut été fondée en 1700.

Attenant à la salle des Pas-Perdus, se trouve, à côté de la partie la plus antique du palais, la chapelle où l'archevêque dit habituellement la messe. Elle fut construite pour la célébration des offices auxquels on faisait assister autrefois les prêtres retenus prisonniers à l'archevêché pour cause de prévarication ou d'infraction à la discipline ecclésiastique. On ouvrait pendant l'office la porte qui communiquait à la prison ; toutefois une barrière de fer, en forme de claire-voie, empêchait les détenus d'entrer dans la chapelle. La révolution a supprimé l'usage de ce lieu de détention dont on voit encore dans la rue de l'Archevêché la fenêtre barricadée. La salle à manger des grands appartements mérite aussi d'être citée ; elle est de forme octogone, et éclairée par un ciel ouvert.

Telle est la description tant extérieure qu'intérieure de ce palais archiépiscopal qui a éprouvé tant d'échecs et subi tant de changements, qu'il serait bien difficile à l'antiquaire, même le plus habile, de trouver la trace des différents siècles qu'il a traversés.

Fertile en souvenirs de toute espèce, si l'archevêché fut témoin d'un grand nombre d'actions honorables, il possède aussi le secret de bien des crimes. Ce fut dans sa cour et dans ses prisons, établies alors en face de la Manécanterie, que, le dimanche 31 août 1572, huit jours après la Saint-Barthélemy, fut consommé le mas-

sacre d'un grand nombre de protestants, arrêtés le 27 du même mois. Les soldats, requis pour cette sanglante exécution, refusèrent de prêter leur ministère à de pareils assassinats; le bourreau même s'en excusa en disant qu'il ne *travaillait que judiciairement;* enfin, au refus des soldats et des bourreaux, ce furent des bouchers qui, aidés de la milice urbaine, composée de trois cents habitants, égorgèrent leurs concitoyens.

L'Archevêché de Lyon est regardé comme le premier siége des Gaules, *prima sedes Galliarum.* L'église romaine lui avait accordé un droit de primatie, c'est-à-dire une supériorité de juridiction sur les autres évêchés et archevêchés de France établis dans l'ancienne Gaule celtique. Cette supériorité lui fut souvent disputée, mais sans succès de la part de ceux qui la réclamèrent. L'une des plus sérieuses contestations que cette prétention fit naître fut sans doute celle qui s'éleva, en 1697, entre messire Claude de Saint-Georges, archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules, et Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen. Le prélat de Lyon soutint que la primatie de son église remontait à la naissance du christianisme dans les Gaules, et que, établie long-temps avant Grégoire VII, ce pape l'avait, non point érigée, mais seulement confirmée; que le décret qu'il avait rendu à ce sujet avait été reconnu solennellement par le concile de Clermont; et qu'enfin un archevêque de Rouen, dans un autre concile qu'il tint lui-même dans sa province, avait déclaré reconnaître la primatie du siége de Lyon, contestée par Jacques-Nicolas Colbert.

Les archevêques de Lyon exercèrent aussi pendant long-temps la puissance temporelle. Burchard II, fils de Conrad, roi de Bourgogne et d'Adélanie, sa concubine, élu en 984, est le premier qui en fut investi. Plus tard, en 1272, sous Philippe-le-Hardi et le pape Grégoire X, Pierre de Tarentaise reçut sans restriction l'administration de la justice. Il fut dit alors dans les pouvoirs qu'on lui donna que l'autorité de *mère et mixte impère* appartenait à l'archevêque. En 1312 ou 1314, cette puissance leur échappa par suite d'un traité fait à Vienne entre Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, et Philippe-le-Bel ou Louis-le-Hutin. Mais ils conservèrent toujours leur

justice particulière sous le titre d'officialité, sans parler de celle du glaive pour la correction des ecclésiastiques.

Plus ou moins recommandables par leurs vertus ou leur savoir, plus ou moins célèbres par les monuments qu'ils nous ont laissés, cent dix-huit évêques ou archevêques ont occupé le siége de Lyon depuis sa création jusqu'à nous*. Le premier fut saint Pothin, d'origine grecque, disciple de saint Polycarpe et martyr sous l'empereur Marc-Aurèle; le second fut saint Irénée. Ils ne portèrent, dans le principe, que le titre d'évêque; Leidrade, fut, à ce qu'on prétend, le premier qui prit celui d'archevêque en l'année 799. Indépendamment de ceux dont nous avons eu l'occasion de parler, les plus illustres furent saint Just, saint Eucher, saint Nizier, Agobárd, saint Jubin, de Tournon, Antoine d'Albon, Malvin de Montazet et le cardinal Fesch, oncle maternel de Napoléon. Titulaire actuel du siége épiscopal, ce prélat fut obligé de le quitter à la restauration, se trouvant compris dans la loi qui bannit sa famille du territoire français. Mgr Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, *in partibus infidelium*, administre le diocèse en l'absence de ce pontife.

Puisque nous avons cité Mgr Malvin de Montazet, nous dirons que ce fut lui qui, en 1768, posa la première pierre de la Manécanterie, construite sur les dessins de l'architecte Décrénice, et dont les murs confinent à l'occident la cour de l'Archevêché. Cette cérémonie se fit en présence du clergé, des autorités de la ville et des princesses de Lorraine, de Carignan et de Ligne. Ce fut encore ce prélat qui changea la liturgie des comtes de Saint-Jean, en faisant imprimer les manuscrits sur lesquels on apprenait à chanter l'office. Avant lui, on ne se servait d'aucun livre dans les cérémonies, et toutes les prières étaient récitées par cœur; mais, soit qu'il se fût aperçu qu'on les tronquât, soit qu'il en résultât d'autres abus répréhensibles, il assembla le chapitre dans son palais pour décider qu'à l'avenir on lirait les offices. Le chapitre, sans lequel l'archevêque ne pouvait rien instituer, se révolta contre ce changement, refusa d'y souscrire, et de

* Nous en donnons la liste à la fin de cet article.

ce refus naquit entre les deux pouvoirs un procès qui dura dix ans. Cependant M. de Montazet eut recours à un moyen qui ne pouvait manquer de lui réussir ; il déclara que, avant qu'on eût adopté sa demande, il n'ordonnerait prêtre aucun de ceux qui avaient droit au canonicat, et comme ceux qui aspiraient à être comtes de Saint-Jean étaient élevés dans le cloître, et ne pouvaient se faire ordonner que par l'archevêque, ils furent obligés de capituler, ou de renoncer aux titres et priviléges que la mort de plusieurs d'entre eux avait laissés vacants. On devine aisément le parti qu'ils prirent.

Il y aurait beaucoup à écrire sur la plupart des prélats qui ont siégé à l'archevêché, mais ce serait nous éloigner du plan qui nous est tracé ; c'est pourquoi nous ne parlerons plus que des principaux personnages historiques qui ont logé dans ce palais.

Le pape Grégoire X y fut reçu en 1273, et Clément V, qui, pour se faire couronner, s'était rendu à Lyon, où se trouvaient Philippe-le-Bel et ses frères, l'habita quelques jours en 1305. Après avoir célébré sa première messe pontificale dans l'église Saint-Jean, il donna dans le palais épiscopal un grand dîner, pendant lequel une rixe très-sérieuse s'engagea entre les domestiques ; Gaspard de Got, frère du souverain pontife, ayant voulu rétablir l'ordre, fut tué dans cette querelle, sans qu'on ait jamais découvert l'auteur de ce crime, qui resta impuni.

En 1389, Charles VI, roi de France, y descendit, et fut accueilli aux cris de *Mont-joie, saint Denis, vive le roi.* Nous ferons observer que ces réceptions, qui remontent au treizième et au quatorzième siècle, prouvent encore l'existence de l'Archevêché avant le cardinal de Bourbon.

Charles VIII y logea au mois de novembre 1495, et Henri II et Catherine de Médicis, sa femme, en 1548. Le cardinal de Ferrare, qui occupait alors le siége de Lyon, leur fit une réception des plus brillantes. Il fit, entre autres choses, élever dans la cour de l'archevêché une colonne de cinquante-six pieds de haut, sur un piédestal qui en avait vingt-cinq. Les quatre vertus cardinales, de grandeur plus que naturelle, étaient aux quatre coins, tenant chacune une lampe qu'on allumait la nuit. Sur cette colonne, reposait un globe

de huit pieds de circonférence; la partie qui représentait la terre était dorée; le reste d'une couleur azurée, formait la mer. Au-dessus de ce globe, une Victoire, haute de plus de six pieds, tenait une couronne de laurier dans chaque main. Sur trois des côtés du piédestal, on avait dessiné des faisceaux d'armes, et sur celui qui se trouvait le plus en évidence, on lisait cette divise:

HENRICI FRANC. REGIS VICTORIÆ
AC VIRTUTIBUS INDELEBILITER.

Sur la principale porte de l'archevêché, une femme et un homme étaient représentés en costume romain; d'un côté, ils se tenaient comme entrelacés; de l'autre, ils s'appuyaient sur des vases inclinés. Un lion était couché à leurs pieds, et tenait sous ses griffes l'inscription suivante :

OB ADVENTUM HENRICI OPT. PRINC.
VOTIS ANTEA EXPETITUM RHODANUS
ATQUE ARARIS GRATULANTUR.

De chaque côté de cette porte, on remarquait deux statues : l'une se couvrait la tête de son manteau et s'appuyait un doigt sur la bouche, ainsi qu'on a coutume de représenter le Silence; l'autre portait une église, emblême de l'union et de la charité. Henri II entra à Lyon le 23 septembre, Catherine de Médicis le 24.

Charles IX y descendit en 1564, et, dix ans après lui, Henri III, roi de Pologne. Henri IV logea aussi à l'archevêché; et comme la réception qu'on lui fit à Lyon est une des plus belles de ce temps-là, nous pensons que ce ne sera pas trop nous écarter de notre sujet que d'en donner une courte description.

Ce fut le 4 septembre 1595 que le roi, dont les armes venaient d'être victorieuses en Bourgogne, se rendit à Lyon. Il mit pied à terre au faubourg de Vaise, et remonta la Saône en bateau jusqu'à la Claire, où il dîna. Il reçut après le dîner les harangues du clergé, du prévôt général, de Messieurs du siége présidial, du capitaine des enfants de la ville, des échevins et de l'armée. Le roi descendit ensuite du trône qu'on lui avait élevé, et le cortége défila sous ses yeux. Le clergé, les colléges, les monastères, à l'exception des Chartreux

et des Célestins, ouvraient la marche. Ils étaient suivis par les gardes du roi aux portes de Lyon et par la communauté des Sergents, portant bâtons semés de fleurs de lys. Venaient ensuite le prévôt des maréchaux de France avec son lieutenant et ses archers à cheval ; trente-six serviteurs, portant les armes complètes des penons ; le sergent-major, vêtu d'une étoffe violette tissée d'argent, conduisant les trente-six compagnies des penons. Trente-cinq capitaines des trente-six penonnages de la ville suivaient par rang de cinq, tous habillés de satin blanc, et portant tous la pique de Biscaye. Après eux et sur trente rangs, venaient des cuirassiers avec le pourpoint blanc, la chausse de velours, le bas de soie, le chapeau relevé, surmonté d'un grand panache, et tous armés de la hallebarde ou de la pertuisane avec ses longues franges d'or ; puis les serviteurs des lieutenants des penons, portant les boucliers, les coutelas et les autres armes de leurs maîtres ; des tambours battant ; des mousquetaires avec la bandoulière de velours, et la fourchette revêtue de même étoffe ; un grand nombre d'arquebusiers, la plupart ayant le morion en tête, et quarante rangs de piquiers ceints du corcelet blanc de Milan. Ce cortége occupait une telle étendue que le commencement touchait déjà à la porte Saint-George, lorsque la fin entrait à peine par celle du faubourg de Vaise.

A la suite des différents corps que nous venons de signaler, marchaient les consuls des Lucquois, des Florentins, des Grisons et des Suisses ; les soldats du guet à pied ; les huissiers et officiers de la justice ; Messieurs du siége présidial en grand costume et montés sur des mules ; les ex-consuls et les notables de la ville ; les gladiateurs en juste-au-corps de satin blanc ; le capitaine des enfants de la ville avec sa compagnie ; les consuls et les échevins vêtus de robes de satin violet ; le maître de la garde-robe du roi ; les cent gentils-hommes de la chambre ; la garde des Ecossais avec leurs hoquetons et halebardes ; le prévôt de l'hôtel et ses officiers ; le grand écuyer de France, portant l'épée du roi, et quatre jeunes gentils-hommes tenant chacun à la main un éperon d'or. Enfin le duc de Monmorency, premier baron, pair et connétable du royaume, portait devant le roi l'épée nue de France.

Henri IV, vêtu d'un tissu d'argent, enrichi de perles et de broderies, était monté sur un cheval blanc. Le duc de Guise et le maréchal de Brissac se tenaient auprès de lui. Lorsqu'il arriva à la porte neuve du pont-levis, les échevins lui présentèrent les clefs de la ville, et quatre d'entre eux lui offrirent le poêle de drap d'or, enrichi de fleurs de lys, et marqué aux armes de sa majesté. On lui mit aussi dans la main droite une palme, ainsi qu'on avait coutume de le faire dans les anciens temps, lorsqu'un empereur était victorieux. On le fit passer sous plusieurs arcs de triomphe : le premier avait été dressé au faubourg de Vaise, le second à Pierre-Scise, où était alors la principale porte de la ville ; un autre à la roche de Bourgneuf, un autre dans la rue Saint-Jean ; un quatrième enfin avait été élevé à l'entrée du cloître par les comtes, qui lui présentèrent le poêle de damas blanc. Arrivé à la grande porte de la cathédrale, Henri IV fut créé premier comte de Saint-Jean, en sa qualité de premier gentilhomme de France ; on le revêtit ensuite d'un surplis qu'il porta jusque devant l'autel où il s'agenouilla. Lorsque cette cérémonie fut achevée, on le conduisit à l'Archevêché, sur la porte duquel pendaient trois couronnes, une d'olivier, une autre de gramen et la troisième de laurier.

Telle fut à peu près la réception que l'on fit à Henri IV. Avant lui, Charles IX avait reçu de semblables honneurs, et plus tard on les renouvela pour Louis XIII, qui logea aussi à l'Archevêché le 3 septembre 1622, et le 2 mai 1630, avec le cardinal de Richelieu, qui y reçut la barette. Quelques auteurs ont prétendu que Louis XIV y avait également séjourné, mais c'est par erreur qu'ils ont avancé ce fait, car ce roi descendit à Bellecour, dans la maison Mascrany, connue autrement sous le nom de *Maison rouge*.

La reine Christine de Suède, Charlotte-Adélaïde d'Orléans, duchesse de Modène, et Elisabeth de Lorraine, reine de Sardaigne, habitèrent aussi le palais épiscopal lors de leur passage à Lyon. En 1744, don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, y fut reçu par le cardinal de Tencin, et le frère de Louis XVI, depuis Louis XVIII, y logea en 1775.

Trente ans après, Napoléon se rendant à Milan pour se faire

sacrer roi d'Italie, choisit l'archevêché pour résidence pendant les sept jours qu'il passa à Lyon; il y descendit le 10 avril 1805 avec l'impératrice Joséphine. Le cortége défila par le quai du Rhône, la rue de la Barre, la place Bellecour, le quai de Saône, le Pont-de-Pierre et le quai de la Baleine. Nous ne parlerons pas des fêtes brillantes qui lui furent données, car son passage fut marqué par des faits autrement importants que ce qu'on appelle réjouissances publiques. Le lendemain de son arrivée, il reçut les autorités religieuses, civiles et militaires; la réception eut lieu dans la grande salle de l'Archevêché, au fond de laquelle on avait préparé un trône resplendissant de dorures et de broderies. Le troisième jour, il y eut grand cercle au palais. Ce fut le soir de cette journée que l'empereur, rentré dans son cabinet, apprit que l'île de la Dominique, l'une des Antilles, située entre la Martinique et la Guadeloupe, avait été prise sur les Anglais par la flotte française. Napoléon, à cette nouvelle, fit demander à la bibliothèque de la ville une carte de la Dominique, un atlas de l'archipel américain, et il passa une partie de la nuit à former des plans favorables à la prospérité du commerce national. Il consacra le quatrième jour à visiter les produits de l'industrie lyonnaise, la machine inventée par M. de la Salle et les métiers de Jacquard, nouveaux alors. Le sixième jour, il se créa des droits éternels à la reconnaissance des Lyonnais : il concéda le bâtiment de Bicêtre à la ville, pour être vendu par elle, et le prix de la vente employé à l'acquisition de l'hospice de l'Antiquaille; il accorda une somme de 200,000 francs pour les réparations de la digue de la Tête-d'Or et le remblai des marais de Perrache; il autorisa la ville à acquérir un emplacement pour y établir une halle au blé, et fixa l'institution et le réglement de la *Condition* publique pour les soies. Enfin il décréta que l'une des trois écoles de dessin instituées pour l'empire serait établie à Lyon, et placée dans le bâtiment de Saint-Pierre. Le septième jour de son arrivée, l'empereur quitta le palais archiépiscopal pour n'y revenir qu'en 1815. C'était le 10 mars, à sept heures du soir. Moins puissant que la première fois, mais toujours conquérant, entouré de soldats de toute arme, de tout grade, de tout régiment, il descendit à l'arche-

vêché, d'où le comte d'Artois, depuis Charles X, était sorti quelques heures auparavant. Le lendemain de son entrée à Lyon, Napoléon tint une audience solennelle, et data de l'Archevêché plusieurs décrets. Dans l'un, il bannissait les émigrés du territoire français ; dans un autre, il prononçait la dissolution des chambres ; dans un troisième, il abolissait la noblesse. Bonaparte quitta Lyon pour toujours le 14 mars.

Le palais épiscopal fut aussi, en 1814, le séjour de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse douairière d'Orléans, à la voiture de laquelle des Lyonnais s'attelèrent dans un moment d'enthousiasme un peu trop grand, il faut le dire, pour leur dignité. La même année, le duc d'Orléans, aujourd'hui Louis-Philippe, la duchesse d'Orléans et les princes et princesses de leur famille, y descendirent également, ainsi que le prince Emile de Hesse Darmstad et le prince héréditaire d'Autriche, l'un pendant la première, l'autre pendant la seconde invasion.

En 1816, Charlotte-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, se rendant à Paris pour épouser le duc de Berri, y passa trois jours. La réception qu'on lui fit fut assez brillante. Arrivée à l'Archevêché, elle fut reçue au bas du grand escalier par le duc de Croï-d'Havré, ambassadeur extraordinaire du roi, et par les autorités de la ville. Cent dames et trente jeunes demoiselles la complimentèrent dans le grand salon. Les demoiselles étaient vêtues de robes de gaze blanche et de ceintures vertes à franges d'or. Elles portaient six bannières et autant de guidons, sur lesquels on lisait des devises différentes, et sept autres sur lesquels on avait brodé des groupes de fleurs symboliques.

Enfin le duc d'Angoulême fut le dernier prince qui, en 1820, logea à l'archevêché ; l'hôtel de la Préfecture fut le lieu qu'il habita plus tard pendant son séjour à Lyon. Depuis la révolution de juillet, tous les princes sont descendus à l'hôtel de l'Europe. La crainte qu'ils ont eue d'être accusés de suivre tout d'abord les habitudes de leurs prédécesseurs, les a sans doute déterminés à choisir cette nouvelle résidence ; mais le temps qui s'est écoulé depuis lors, et l'oubli surtout du motif de ce nouveau choix les reconduiront bientôt, nous le pensons, au palais archiépiscopal.

S'il vous est arrivé quelquefois d'arrêter vos regards sur cette demeure des archevêques, vos pensées n'ont pas dû s'élever beaucoup à l'aspect de ces murs décrépits, de cette façade irrégulière, de cet ensemble mesquin et informe qu'on décore du nom de palais, et qu'on pourrait comparer sans exagération à une auberge de petite ville, ou aux bâtiments d'exploitation d'un grand domaine. Mais si vos pieds ont foulé l'intérieur de cet édifice, si votre esprit s'est promené sous les lambris de ce vieux monument, oh! alors votre imagination a pu s'exalter, car vous étiez dans l'enceinte habitée par vingt rois, car vous pouviez soulever la poussière apportée jadis en ce lieu par les Henri IV, les Richelieu et les Napoléon.

L'archevêché n'est point un monument qui parle aux yeux, mais il est riche en souvenirs.

STANISLAS CLERC.

CATALOGUE DES ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES DE LYON.



E *Rituel du diocèse de Lyon, imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet*; Lyon, Aimé de La Roche, 1787, in-4°, le *Gallia christiana*, et *le Clergé de France*, par l'abbé Hugues du Tems, tom. IV, pag. 338-388, renferment un catalogue des archevêques de Lyon. Ce travail est loin d'être exact et d'avoir assez d'étendue ; nous l'avons donc abrégé, en essayant de présenter quelques détails nouveaux.

ÉVÊQUES.

152. I. Le premier évangéliste de Lugdunum, et le premier évêque de cette ville, fut le grec Ποθεινος, ou POTHIN, comme nous

disons maintenant. Ce nom équivaut en français à ceux de *désirable*, *agréable*. POTHIN arriva dans les Gaules vers l'an 152; il était plus que nonagénaire, lorsqu'il fut martyrisé, en l'année 177. Eusèbe de Césarée nous a conservé le précieux récit de sa mort. Cette fameuse lettre sur les premiers martyrs a été traduite en entier par MM. Grégoire et Collombet, dans les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*; Lyon, Rusand, 1835, in-8o.

203. II. Un grec de Smyrne, le docte Ειρηναιος, ou IRÉNÉE, ainsi que nous l'appelons, fut le successeur de Pothin. Il naquit vers l'année 120, et souffrit le martyre, à Lugdunum, vers l'an 203. Irénée était versé dans la philosophie grecque, et nous avons de lui un savant traité *Contre les Hérésies*. D. René Massuet en a publié une excellente édition; Paris, 1710, in-fol., et il en a paru, sous les auspices de M. Genoude, une version française qui ne manque pas d'élégance. Toutefois l'auteur anonyme de cette version; (Paris, Sapia, 1838, in-8o), semble ne pas connaître la langue grecque; plusieurs noms propres l'indiquent assez, et il en est d'autres qu'il défigure.

III. ZACHARIAS.

IV. HÉLIUS.

V. FAUSTINUS.

VI. VÉRUS.

VII. JULIUS.

VIII. PTOLOMÉUS. — Un ancien catalogue de l'Ile-Barbe fait mention de Ptoloméus, ainsi que de ses deux prédécesseurs immédiats.

314. IX. VOCIUS, en 314, souscrivit au premier concile d'Arles.

X. MAXIMUS.

XI. TÉTRADIUS.

347. XII. VÉRISSIMUS souscrivit au concile de Sardique, en 347.

374. XIII. SAINT JUSTUS assista, en l'année 374, au concile de Valence, et, en 379 ou 381, à celui d'Aquilée. Il était en correspondance avec saint Ambroise, évêque de Milan. Justus

se retira dans la solitude de l'Egypte, et y mourut en 390. Voy. les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, pag. 78-87.

390. XIV. SAINT ALBINUS.

XV. SAINT MARTINUS.

XVI SAINT ANTIOCHUS.

XVII. SAINT ELPIDIUS.

XVIII. SAINT SICARIUS.

432. XIX. SAINT EUCHÉRIUS, vulgairement appelé *Eucher*, fut un vertueux et docte pontife. Notre Eglise peut s'honorer de ce beau nom. Euchérius vécut successivement dans l'île de Lerins et dans celle de Léro ; il était uni d'amitié avec saint Honorat et avec saint Hilaire d'Arles, ainsi qu'avec saint Paulin de Nola, et assista, en 441, au premier concile d'Orange. Nous avons de lui deux éloquents traités de philosophie chrétienne : l'un, *Sur la Louange du désert*, écrit en 426 ou 427 ; l'autre, *Sur le Mépris du monde*, ouvrage écrit en 432. MM. Grégoire et Collombet ont publié une version des *OEuvres de saint Eucher;* Lyon, Rusand, 1834, in-8o. Les autres écrits de ce pontife sont peu importants. Peut-être y a-t-il de lui quelques homélies parmi celles qui portent le nom d'Eusébius d'Emèse. Les anciens Rituels mentionnent un IIe Eucher ; la critique moderne n'en reconnaît qu'un.

475. XX. SAINT PATIENS, opulent et charitable, nous est connu surtout par d'immenses libéralités, dont Sidoine nous a conservé le souvenir. Il consacra, en 470, Jean, évêque de Châlons-sur-Saône, souscrivit au concile d'Arles, en 475, et mourut vers 491. Voy. les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*. Th. Raynaud lui donne pour successeur saint Africanus ; les Bollandistes ne sont pas de cet avis.

492. XXI. SAINT LUPICINUS, mort avant 494.

494. XXII. RUSTICIUS, évêque en 494, envoya au pape Gélasius une somme considérable, tant pour ses besoins propres que pour ceux des peuples qui avaient le plus souffert de la guerre des Goths. Ennodius fait mention de lui, dans la

Vie de saint Epiphane. Voy. les *Vies des Saints du diocèse de Lyon.*

XXIII. Saint Stéphanus, ou Etienne, comme nous disons, seconda le zèle d'Avitus, de Vienne, dans ses efforts pour amener à la foi orthodoxe les Ariens burgundes.

517 XXIV. Saint Viventiolus, ami et contemporain de saint Avitus. Il assista, en 517, au concile d'Epaone, que l'on croit être Albon, dans le pays Viennois. Il reste de lui quelques gracieux billets à Avitus. Voy. les *Vies des Saints* déjà citées.

538. XXV. Saint Lupus assista, en 538, au IIIe concile d'Orléans, et mourut vers 542.

XXVI. Licontius, ou Léontius.

549. XXVII. Saint Sacerdos présida, en 549, le Ve concile d'Orléans, dans lequel fut confirmée l'institution du *Xénodochium* *, ou hospice, que le roi Childebert et la reine Ultrogotho avaient fondé à Lyon. Sacerdos mourut à Paris, et fut visité sur son lit de mort par Childebert. Voy. *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de Lyon*, par A. Péricaud, pag. 21, et les *Vies des Saints du diocèse de Lyon;* puis les *Concil. ant. Gall.*, tom. I, pag. 281.

550. XXVIII. Saint Nicétius, vulgairement Nizier, était neveu de Sacerdos. Voy. la *Notice* de M. Péricaud, reproduite dans les *Vies des Saints de Lyon.*

558. XXIX. Priscus assista à plusieurs conciles, et mourut vers l'an 558.

XXX. Saint Ethérius, mort en 602. Saint Grégoire-le-Grand lui adressa plusieurs lettres, où il loue son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique.

602. XXXI. Secundinus, élu en 602, mort en 603.

603. XXXII. Arigius, élu en 603, mourut en 611.

625. XXXIII. Théodoricus, ou Tétricus, assista au concile de Rheims, en 625.

* Mot à mot : *Recevoir les étrangers, les pèlerins.*

643. XXXIV. Gandéricus, ou Gaudéricus, présida le concile de Châlons-sur-Saône, tenu après l'an 643.

644. XXXV. Viventius, ou Viventiolus ,abbé de saint Just, siégea après l'année 644.

653. XXXVI. Saint Annémundus, dont on a fait saint Ennemond, saint Chamont, fut élu en 653. Tout ce qui a été écrit sur saint Annémundus est passablement contradictoire, ou incertain. Voy. l'art. *Chamont (saint)*, par M. A. P. dans le *Suppl. de la Biog. univ.*, et les *Vies des Saints de Lyon.*

659. XXXVII. Saint Génésius, vulgairement saint Genis, fut évêque de Lyon, vers 659. Voy. les *Vies des Saints* déjà citées.

678. XXXVIII. Saint Lambert occupa le siége épiscopal de 678 à 689. Voy. l'ouvrage précité.

693. XXXIX. Godvin occupait le siége de Lyon en 693.

717. XL. Fulcoald, évêque de 717 à 744.

754. XLI. Madalbertus, de 754 à 769.

769. XLII. Adon vécut jusqu'en 769.

ARCHEVÊQUES.

769. XLIII. Leidrade, né à Nuremberg, vers 736, mourut en 816. C'est un de nos grands pontifes. On a de lui un opuscule *sur le Sacrement de Baptême*, et quatre *Lettres*, dont l'une est précieuse pour l'histoire de Lyon; elle se trouve en français dans la *Revue du Lyonnais*, tom. V, pag. 276. M. l'abbé Depery, dans ses *Archives saintes de Belley*, 1835, in-8°, a donné, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, un nouveau texte d'une partie de cette lettre.

816. XLIV. Saint Agobard, ami de Leidrade, était né au pays de Trèves. Il mourut le 6 juin 840. Il occupe une grande place dans l'histoire, et il nous reste de lui deux volumes d'Œuvres. Papire Masson en trouva le manuscrit chez un relieur de la rue Mercière, et l'on peut voir, dans les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, en quels termes il expose cette découverte.

840\. XLV. **Amolon**, disciple d'Agobard, gouverna l'Eglise de Lyon avec beaucoup de zèle et de savoir; il mourut en 852. Ce fut, sous l'épiscopat d'Amolon, que se distingua, par son savoir et son talent poétique, le diacre Florus, dont il nous reste plusieurs ouvrages.

852\. XLVI. **Saint Rémigius** (**saint Rémy**) perpétua dignement cette série de prélats célèbres; il mourut en 875. Nous avons de lui quelques opuscules théologiques, où éclate le bon sens ferme et la pieuse tolérance de Rémigius. Voyez les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, pag. 243.

875\. XLVII. **Aurélianus** mort avant l'an 895.

895\. XLVIII. **Alwalon**, ou **Alwala**, précepteur de Louis, fils de Boson, roi de Bourgogne, occupait le siége en 895.

XLIX. **Bernard** qui n'a siégé que peu de temps après Alwalon; et quelques critiques veulent qu'il ait été seulement chorévêque.

906\. L. **Anstérius**, ou **Austérius**, assista, en 906, à une assemblée d'évêques, tenue dans l'église de Saint-Ouyen, et au concile de Soissons, en 915.

LI. **Rémigius**, vulgairement **Rémi II**, souscrivit au testament d'Hervée, évêque d'Autun.

921\. LII. **Auschéric**, ou **Anscherius**, assista au concile de Charlieu, en 926.

948\. LIII. **Gui I**, ou **Guido**, présida au concile de Tournus, vers 948.

949\. LIV. **Burchard I**, monta sur le siége de Lyon, en 949, et présida, en 956, à l'élection de Gausmur, abbé de Savigny. —Quelques auteurs le font fils de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, et de Berthe; mais le Burchard, fils de cette reine, était évêque de Lausanne, et déjà décédé peu de temps après son père. Du Tems, *Clergé de France*, IV, 357.

956\. LV. **Amblard**, d'abbé d'Ainay, devint archevêque de Lyon en 956 ou 957. Il mourut vers 978.

979\. LVI. **Burchard II**, fils de Conrad-le-Pacifique et de Mathilde,

fille de Louis d'Outre-Mer, élu en 979, tint deux conciles à Anse; le premier, en 998, et le second, en 1025. Il mourut en 1031. Les Augustins s'étaient établis à Lyon vers le commencement de ce siècle.

1031. LVII. Oldaric, ou Oldoric, mort vers 1046.

1046. LVIII. Halinard, ou Helmard, mort en Hongrie l'an 1052.

1052. LIX. Philippe I, dont le nom ne se trouve que dans la *Chronique d'Albéric.*

1063. LX. Geoffroy, ou Godefroy de Vergy, siégeant vers 1063, et mourut en 1069, dans l'abbaye de Cluny où il s'était retiré depuis plusieurs années.

1070. LXI. Humbert I tint un concile à Anse, en 1070, et se retira, après s'être démis, en 1076, dans l'abbaye de Saint-Claude.

1077. LXII. Saint Gébouin, ou Gébuin, vulgairement appelé Saint Jubin, élu en 1070, mort en 1082. On croit avoir retrouvé, en 1826, son corps entier dans un tombeau que l'on découvrit en creusant les fondations de la nouvelle façade de Saint-Irénée; mais ce tombeau récelait une croix pectorale. Or, au temps de saint Jubin, s'il faut en croire les écrivains *de Rebus liturgicis, la croix pectorale* n'entrait pas dans l'ornement des évêques. Il y avait aussi un anneau pastoral dont la pierre, montée d'une manière à être transparente, devait, au dire des antiquaires et des archéologues, à l'examen desquels elle fut soumise, être postérieure au moins de deux siècles à la mort de saint Jubin. Voyez la *Vie* de cet évêque, par M. l'abbé Durand, curé de Saint-Irénée, le *Précurseur* du 19 janvier 1827, et les *Archives du Rhône*, t. IV, p. 36-43. M. Gaston de Pins a fait élever, au fond de l'église de Saint-Irénée, et à droite, une petite chapelle en l'honneur de saint Jubin.

1083. LXIII. Hugues, élu l'an 1083, fut légat du Saint-Siége; il présida au concile d'Autun en 1094, fit deux pélérinages: le premier, à Saint-Jacques de Compostelle, en 1095, et le second, à Jérusalem, en 1101. Il mourut l'an 1106. Lorsque saint Anselme de Cantorbéry passa à Lyon pour

aller chercher un asile à Rome, Hugues le reçut avec les plus grands honneurs. Voyez la *Revue du Lyonnais*, t. IV, p. 457.

1107. LXIV. JOCERAN, ou GAUCERAN, abbé d'Ainay, fut élu sur le siége de Lyon, l'an 1107. C'est lui qui donna, en 1115, aux Chartreux de *Portes*, en Bugey, le lieu où ce monastère était situé. On ignore la date de sa mort.

1119. LXV. HUMBALD assista au concile de Reims, l'an 1119, et mourut en 1128.

1128. LXVI. RAINAUD, élu en 1128, mourut l'année suivante, et fut inhumé dans l'église de Cluny.

1131. LXVII. PIERRE I, moine de Cluny, devint archevêque de Lyon en 1131, et mourut à Saint-Jean-d'Acre, dans la première Croisade, en 1139.

1139. LXVIII. FOULQUES, élu en 1139, mourut vers 1141. C'est de son temps que saint Bernard adressa aux chanoines de Lyon une lettre, où, après avoir fait l'éloge de leur attachement à l'ancienne discipline, il leur marque sa surprise de ce qu'ils s'étaient permis d'établir une nouvelle fête.

1144. LXIX. AMÉDÉE I obtint, en 1144, du pape Célestin II, une bulle qui confirma sa primatie, et mourut en 1147.

1148. LXX. HUMBERT DE BUGEY, élu en 1148, se démit en 1151, pour se retirer dans la Chartreuse de Seillon, où il mourut en odeur de sainteté.

1153. LXXI. HÉRACLIUS DE MONTBOISIER, élu l'an 1155, prêta, en 1157, serment de fidélité à Frédéric Barberousse qui, par une bulle du 18 novembre de la même année, lui donna l'investiture du comté de Lyon et de tous droits qui en dépendaient. Cette donation fut la cause d'une guerre longue et opiniâtre entre le noble prélat et Guigue, comte de Forez, lequel prétendait que Frédéric avait attenté à ses droits. La paix de l'église aussi troublée par les prédications de Valdo et de ses disciples, pendant les dernières années de l'épiscopat d'Héraclius, qui mourut l'an 1163.

1164. LXXII. DROGON fut élu en 1164; mais comme il eut plusieurs

compétiteurs, il n'est pas certain qu'il ait pris possession de son siége.

1164. LXXIII. GUICHARD, abbé de Pontigny, fut sacré archevêque de Lyon en 1165 ou 1666, par Alexandre III; ce pape et le roi de France lui fournirent les secours dont il avait besoin pour triompher de Drogon. Il fit, en 1173, avec Guigne III, comte de Forez, un traité par lequel l'archevêque et le chapitre devinrent possesseurs du comté de Lyon. C'est à cette époque que remonte, suivant le P. Menestrier, l'origine du titre de comte que portent les chanoines de Lyon. De son temps, saint Thomas de Cantorbéry séjourna à Lyon et y reçut la plus généreuse hospitalité. Guichard mourut le 28 mars 1180. Il n'était pas poète, comme l'a dit Severt, mais il est auteur de quelques écrits, et, à ce titre, il a une notice dans le tome XVIIIe de l'*Histoire litt. de la France*. Voyez aussi la *Revue du Lyonnais*, t. IV, p. 457.

1181. LXXIV. JEAN DE BELLES-MAINS, ou DE BELLESME, élu l'an 1181, fit maintenir, par Philippe-Auguste, en 1189, les archevêques de Lyon dans l'administration du spirituel de l'évêché d'Autun, lorsqu'il était vacant; et les évêques d'Autun dans l'administration du spirituel et du temporel de l'archevêché de Lyon, durant sa vacance. C'est lui qui fit chasser les Vaudois de Lyon. Il se démit en 1193 ou 1195 pour se retirer à Clairvaux où il mourut.

1195. LXXV. RAINAUD DE FOREZ monta sur le siége de Lyon immédiatement après la démission de Jean de Belles-Mains. C'est lui qui admit à Lyon les Dominicains en 1218, et les Grands-Cordeliers en 1220. Il mourut le 22 octobre 1226.

LXXVI. ROBERT D'AUVERGNE, élu en 1227, supprima les chanoines de Montverdun qui vivaient scandaleusement, et mourut en 1234.

GUY DE LA TOUR figure, dans le *Gallia Christiana*, et dans le *Rituel* de M. Montazet, comme successeur de Ro-

bert; mais c'est une méprise évidente. « Guy n'avait que 17 ou 18 ans lorsqu'il fut placé sur le siége de Clermont, après Hugues de la Tour qui mourut en 1259. Guy ne peut donc être mentionné comme élu archevêque de Lyon qu'après *Philippe de Savoie;* mais Clément IV ne lui permit point de passer à ce siége. » Du Tems, *Clergé de France*, IV, 368.

1235. LXXVII. Raoul de la Roche-Aymon, de Pinis ou de Peyrinis, élu en 1235, mourut le 5 mai de l'année suivante. Il figure (à tort ou à raison) dans l'arbre généalogique de la maison des *Pins*.

1236. LXXVIII. Aimeric, élu en 1236, siégea jusqu'en 1245, époque à laquelle il se démit pour se retirer dans l'abbaye de Grandmont. De son temps, le pape Innocent IV vint à Lyon et demeura pendant près de six ans dans le cloître de Saint-Just.

1246. LXXIX. Philippe de Savoie, élu en 1246, perçut pendant vingt ans les revenus de son archevêché sans avoir été sacré, ni même sans être dans les ordres. Il avait choisi pour son suppléant le dominicain Guillaume Pérault, auteur d'une *Somme des vertus et des vices*, écrite en latin, et qu'un très savant docteur, dans un ouvrage récemment publié, a, par une singulière méprise, attribuée à l'archevêque Béraud de Goth.—Philippe de Savoie se démit en 1267 pour épouser Alix, fille et héritière du comte de Bourgogne. Le siége resta vacant plusieurs années, et, pendant cette vacance, les habitants de Lyon se révoltèrent contre les chanoines, qui furent obligés de prendre la fuite.

1272. LXXX. Pierre de Tarentaise, élu en 1272, assista, la même année, au concile œcuménique tenu à Lyon, et que Grégoire X présida; il obtint du roi, l'année suivante, tant pour lui que pour son chapitre, le droit de reprendre la justice dans la ville de Lyon; peu de temps après, il fut nommé cardinal, et élu pape le 21 janvier 1276; il prit le nom d'Innocent V, et mourut le 22 juin de la même année.

1274. LXXXI. Aimar, ou Ademar de Roussillon, élu en 1274, siégeait déjà, lorsque, le 7 mai de cette année, fut ouverte la première session du second concile général tenu à Lyon, et dans lequel les Grecs s'étant réunis aux Latins reconnurent la primauté du pape. Aimar mourut le 7 octobre 1282.

1283. LXXXII. Rodolphe, ou Raoul de la Torrette, élu en 1283, tint un concile provincial à Mâcon en 1286. Il mourut à Paris le 12 avril 1287.

1288. LXXXIII. Béraud de Goth, élu en 1288 ou 1289, fut décoré de la pourpre en 1294, par Célestin V, et mourut le 27 juillet 1297. C'est sous son épiscopat, suivant le *Rituel* de M. de Montazet, que les Grands-Carmes s'établirent à à Lyon, en 1291. Cependant nous ferons observer que, suivant quelques auteurs, cet établissement n'eut lieu qu'en 1303.

1296. LXXXIV. Henri de Villars, élu en 1296 (avant la mort de son prédécesseur), eut de vifs démêlés avec Philippe-le-Bel, au sujet de l'administration de la justice. Forcé par le roi à prêter le serment de fidélité, il y apporta toutes les restrictions imaginables, puis il alla mourir à Agnani le 18 juillet 1301.

1301. LXXXV. Louis de Villars, petit neveu du précédent, élu en 1301, érigea, vers 1303, en collégiale l'église de Saint-Nizier, qui, depuis qu'elle avait cessé d'être l'église cathédrale, n'était plus que paroissiale. Il mourut en 1308. C'est sous son épiscopat, et le 11 novembre 1305, que le pape Clément V fut couronné à Lyon, et faillit, après cette cérémonie, être tué par la chûte d'une muraille qui fit tomber sa tiare.

1308. LXXXVI. Pierre de Savoie, élu en 1308, refusa le serment de fidélité à Philippe-le-Bel; mais après de longs débats, il fit, en 1320, la paix avec le roi auquel il céda toute la justice temporelle, haute et basse, avec les dépendances de la ville de Lyon, au-deçà et au-delà de la Saône, avec la juridiction du château de Saint-Just. Il ne se réserva que la ju-

risdiction du château de Pierre-Scize et quelques autres droits. Pierre de Savoie mourut en novembre 1332, et fut inhumé dans l'église de Saint-Just. C'est sous son épiscopat, et le 2 novembre 1321, que la composition de l'église de Lyon fut réduite à trente-deux chanoines, à quatre custodes, sept chevaliers et douze chapelains.

1333. LXXXVII. Guillaume de Sure, élu en 1333, confia, en 1335, l'administration de l'Hôpital du pont du Rhône à quelques citoyens, et le soin des pauvres à deux religieux de la Chassaigne. Il confirma, en 1336, les franchises et les priviléges des habitants de Lyon, en considération des services que les Lyonnais avaient rendus à son église. Il tint un synode le jour de Saint-Luc 1337, et en publia les actes. Il mourut le 20 septembre 1340.

1340. LXXXVIII. Gui d'Auvergne, nommé plus tard le cardinal de Boulogne, monta sur le siége de Lyon en 1340, se démit en 1342, et mourut en Espagne, en 1373.

1343. LXXXIX. Henri de Villars, élu en 1343, mourut le 25 novembre 1354 ou 1355, et fut inhumé dans la chapelle de la Magdeleine qu'il avait fondée dans l'église primatiale pour douze chapelains.

1356. XC. Raymond Saquet, qui avait été conseiller au parlement, monta sur le siége de Lyon en 1356, et mourut vers 1358, après avoir rendu de grands services à l'église et à l'état, pendant les troubles qui suivirent la bataille de Poitiers.

1358. XCI. Guillaume de Thurey, élu en 1358, rendit, l'année suivante, une ordonnance pour faire distribuer des aumônes aux reclus. Il s'éleva un différent entre lui et son chapitre au sujet de la dépouille des prêtres de l'église primatiale; mais, par une transaction du 20 juin 1363, il fut convenu qu'au décès d'un chanoine dignitaire, l'archevêque aurait, pour son lit et sa dépouille, 15 florins de bon or; pour celle d'un simple chanoine, 10 florins, et 6 pour celle des chapelains perpétuels. Guillaume mourut le 12 mai 1365.

1365. XCII. Charles d'Alençon, prince du sang royal, fils de

Charles, comte d'Alençon, et sacré le 13 juillet 1365, eut de longs démêlés avec le sénéchal de Lyon, Archaimbaud de Comborn, qu'il voulait expulser du palais de Roanne où se tenait le siége de la justice; mais il succomba dans cette entreprise, et mourut le 5 juillet 1375, à Pierre-Scize. Cochard, *Calendrier* de 1829, p. 32.

1375. XCIII. Jean de Talaru fut élu pour la première fois en 1365; mais, ayant été obligé de céder le siége à Charles d'Alençon, il n'y monta qu'après la mort de son compétiteur. Il tint un concile provincial et voulut que le droit des curés, pour les sépultures, n'excédât pas la somme de dix livres. Il fut décoré de la pourpre en 1389, et mourut vers l'an 1393. Il avait obtenu un arrêt du parlement de Paris qui l'autorisait à chasser du palais *(et non de la ville)* de Roanne les officiers du roi; mais cet arrêt fut cassé le 5 octobre 1394. *Arch. du Rh.*, VII, 250.

1389. XCIV. Philippe de Thurey, neveu de Guillaume, élu en 1389, assista au concile de Pise en 1409, et mourut le 28 novembre 1415. Par une charte du 25 février 1407, Amédée, duc de Savoie, depuis anti-pape sous le nom de Félix V, fonda un couvent de Célestins dans le palais qu'il possédait à Lyon et qui avait jadis appartenu aux Templiers.

1415. XCV. Amédée de Talaru, neveu de Jean du même nom, ci-devant archevêque, fut élu en 1415 et sacré le 16 janvier 1416. Il fut créé cardinal par l'anti-pape Félix V, en 1440, et mourut le 11 février 1444. C'est de son temps que Jean Gerson vécut à Lyon.

1444. XCVI. Geoffroy de Vassali, après avoir été président au parlement de Paris, ensuite archevêque de Vienne, fut nommé archevêque de Lyon le 20 avril 1444 et mourut le 18 octobre 1446. Il eut pour grand-vicaire Antoine du Terrail, abbé d'Ainay, oncle du chevalier Bayart.

1446. XCVII. Charles de Bourbon, nommé archevêque en 1446, à l'âge de onze ans, ne fit son entrée à Lyon qu'en 1466, et ne fut sacré qu'en 1470. Il soutint plusieurs procès

pour la défense de sa primatie, et mourut le 14 septembre 1488. Il fut inhumé dans la chapelle qui porte son nom. C'est lui qui fit reconstruire le palais archiépiscopal et qui fit imprimer à Lyon, en 1487, par Jean Alleman, de Mayence (de Magontia) un Missel in-folio gothique, dont il existe quelques exemplaires sur vélin.

1488. XCVIII. Hugues de Talaru, élu en 1488, eut pour compétiteur André d'Espinay auquel il céda le siége, le 23 décembre 1499, avant d'avoir été sacré. Il mourut le 22 décembre 1517. C'est sous son administration provisoire, et en 1493, le 25 mars, que fut posée, par Charles VIII et la reine Anne, la première pierre du couvent des Cordeliers de l'Observance, et que Pierre d'Urfé fonda, à Montbrison, en 1497, le couvent de Sainte-Claire.

1499. XCIX. André d'Espinay, qui avait forcé son compétiteur à la retraite, ne jouit pas un an de sa victoire; il mourut à Paris le 10 novembre 1500.

1501. XCX. François de Rohan, élu le 13 janvier 1501, ne fut sacré qu'en 1504, et mourut en 1536. Il avait assemblé, en 1528, à Lyon, un concile provincial, qui fut présidé, en son absence, par l'évêque de Mâcon, et dans lequel on anathématise la doctrine de Luther. C'est à ce prélat et au célèbre médecin Symphorien Champier que l'on doit la fondation que le consulat fit en 1529 du collége de la Trinité.

1537. CI. Jean de Lorraine, élu en 1537, se démit en 1539, sans avoir rien fait dans son diocèse qui soit digne d'être rappelé. Il mourut à Nevers le 10 mai 1550.

1539. CII. Hippolyte d'Est, ou d'Este, appelé le cardinal de Ferrare, monta sur le siége de Lyon en 1539, et permuta, en 1551, avec l'archevêque d'Auch, dont le nom suit:

1551. CIII. François de Tournon, qui fut aussi cardinal et qui mourut le 22 avril 1562, huit jours avant la prise de Lyon par les protestants. Le P. D'Origny et le P. Fleury ont écrit sa *Vie* en français; le P. Rovière et Doni d'Attichi

l'ont écrite en latin. Voyez, du reste, la *Biog. univ.*, qui défigure les noms de Rovière et de D'Origny.

1562. CIV. HIPPOLYTE D'EST, le même qui avait déjà été archevêque de Lyon, reprit en 1562 le siége de cette ville, *par voie de regrès;* mais il permuta la même année contre celui d'Arles avec Antoine d'Albon, et mourut à Rome le 5 décembre 1572.

1572. CV. ANTOINE D'ALBON prit possession dans l'église de Saint-Symphorien-d'Ozon, parce que les chanoines s'étaient retirés, à cause de la peste, dans le château qu'ils y possédaient. C'est lui qui, en 1563, céda à Charles IX la justice temporelle de la ville de Lyon, moyennant une rente annuelle qui se payait encore en 1789. Il publia des statuts, autorisa les Capucins à s'établir à Lyon, et mourut deux ans après les *Vêpres Lyonnaises*, le 24 septembre 1574 (et non 1573). On lui doit la première édition d'un Commentaire sur les Psaumes, commentaire attribué à Ruffin, et trouvé dans la Bibliothèque de l'Ile-Barbe; mais ce n'est pas à lui, c'est à Etienne Charpin, prêtre de l'église de Lyon, que l'on doit la découverte du manuscrit des Poésies d'Ausone qui était dans la même bibliothèque. *Arch. du Rh.*, VIII, 47.

1574. CVI. PIERRE D'ESPINAC, élu en 1574, fut un des hommes les plus éloquents de son siècle et un des plus fougueux ligueurs. Il mourut d'une goutte remontée, le 9 janvier 1599, après avoir fait sa paix avec Henri IV, quatre ans auparavant. Voyez sa Notice, par M. P., dans le *Supplément* de la *Biographie universelle.*

1600. CVII. ALBERT DE BELLIEVRE, fils du chancelier Pompone, sacré en juillet 1600, se démit en 1604 et mourut en 1621.

1604. CVIII. CLAUDE, frère du précédent, sacré le 2 décembre 1604, présida l'assemblée du clergé en 1606, et mourut le 19 avril 1612. C'est lui qui admit, à la Guillotière, les Pères du Tiers ordre de saint François, vulgairement nommés les *Picpus* ou les *Tiercelins.*

1612. CIX. DENYS SIMON DE MARQUEMONT, nommé en 1612, fut

décoré de la pourpre en 1626, et mourut à Rome le 16 septembre de la même année. Un grand nombre de communautés s'établirent à Lyon sous son épiscopat : les *Carmélites* en 1616 ; les *Carmes-Deschaussés* en 1618 ; les *Feuillants*, 1620 ; les *Recollets* et les *Capucins du Petit Forêt*, en 1622 ; les *Augustins réformés*, en 1624, etc.

1626. CX. Charles Miron, nommé archevêque de Lyon par une bulle du pape Urbain VIII, du 2 décembre 1626, était originaire de la Catalogne. Il prit possession par procureur le 12 février 1627, avant-veille de cette fameuse mascarade où l'on représenta l'*Entrée magnifique de Bacchus avec Madame Dimanche-Grasse, sa femme*. Il autorisa, la même année, l'établissement du monastère de l'*Antiquaille*, et mourut d'apoplexie le 6 août 1628, dans le salon de Marguerite de Quibly, supérieure des dames de la Déserte, une des plus belles et des plus aimables femmes de son siècle, à laquelle il était allé rendre une visite pastorale. Il avait été l'ami de Henri IV, et ce fut lui qui prononça, dans l'église de Saint-Denis, l'oraison funèbre de ce prince.

1629. CXI. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère aîné du ministre de Louis XII, fut nommé archevêque en 1629, et bientôt après cardinal et grand aumônier de France. Lyon, à cette époque, était ravagé par la peste, et, pendant cette calamité, le pieux prélat donna à son troupeau les plus grandes marques de zèle et de charité. Il mourut le 23 août 1653, après avoir fondé plusieurs communautés. Voyez sa notice, par M. P., dans les *Archives du Rhône*, son article dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, et sa *Vie* écrite dans une élégante latinité, par un Lyonnais, l'abbé de Pure, que Boileau ridiculisa injustement.

1653. CXII. Camille de Neufville, de l'illustre famille de Villeroy, nommé archevêque par Louis XIV, en 1653, fut en même temps gouvernenr du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Sa mémoire, à ce double titre, vivra longtemps dans un dio-

cèse où il se montra le digne représentant du roi qui mérita le nom de Grand. Il favorisa les lettres et les beaux-arts; il fit bâtir un palais et une église à Vimy, et ce village où il avait un parc immense est devenu une petite ville et porte aujourd'hui son nom. Il mourut le 3 juin 1693, pendant une émeute populaire occasionnée par la disette des grains. Voyez aussi sa *Notice*, par M. P., dans les *Arch. du Rh.*, et les *Mém.* de Saint-Simon, *passim.*

1693. CXIII. Claude de Saint-George, nommé en 1693, eut, contre l'archevêque de Rouen, au sujet de sa primatie, un procès dont l'issue ne fut pas heureuse pour son siége. Il donna, en 1700, un *Catéchisme* à son diocèse, et mourut le 9 juin 1714. Le P. de Colonia prononça l'oraison funèbre de ce pontife.

1714. CXIV. François-Paul de Neufville, fils du maréchal François de Villeroy, nommé archevêque en 1714, mourut le 6 février 1731, et ne se fit remarquer, disent ses biographes, que par son extrême douceur.

1731. CXV. Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne, nommé en 1731, mourut le 29 février 1740. Ce prélat, par un mandement du 12 décembre 1736, ordonna de murer les portes d'une chapelle récemment construite hors les portes de Saint-Just, auprès du tombeau de *Flavius Florentius* dont la *superstition* avait fait un *saint*. Une mission du P. Bridaine eut lieu sous son épiscopat.

1740. CXVI. Pierre Guérin, cardinal de Tencin, nommé en 1740, fut ministre de Louis XIII, et marchant avec le siècle, il signala son épiscopat par de nombreuses innovations. La *Biographie universelle* n'a point oublié ce prélat qui fut l'oncle maternel du fameux encyclopédiste Jean Lerond d'Alembert. (Voyez *Notre-Dame de Fourvière*, par M. l'abbé Cahour, p. 276).

1758. CXVII. Antoine Malvin de Montazet, nommé en 1758, fut l'émule de Camille de Neufville; sa belle villa d'Oullins était ouverte aux savants et aux gens de lettres; Thomas, dont

il avait été le collégue à l'Académie française, y mourut et fut inhumé dans l'église de cette paroisse. Voyez là-dessus la *Revue du Lyonnais*, t. V, pag. 457. Montazet fit un nouveau catéchisme et différents ouvrages de liturgie à l'usage de son diocèse. Il ne vit que l'aurore d'une révolution qu'il avait plus d'une fois prédite dans ses écrits pleins d'une chaleureuse éloquence. Son *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité* est un morceau remarquable. Ce prélat mourut en 1788, le 2 mai, et non le 3, comme on le dit dans la *Biographie universelle*. Le château que Montazet possédait à Oullins est occupé maintenant par une belle institution de jeunes gens, dont M. l'abbé Dauphin est le directeur.

1788. CXVIII. YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF, né à Rennes en 1732, était évêque d'Autun lorsqu'il succéda à M. de Montazet, il prit possession par fondé de pouvoir le 29 octobre 1788, et ne parut pas dans son diocèse. Il protesta, en 1790, contre la constitution civile du clergé, émigra et alla se réfugier d'abord dans le château de River en Brabant, puis ensuite dans la Basse-Saxe, à Lubeck, où il mourut, le 15 avril 1799.—Pendant son absence, et tant que dura la persécution de l'église, le diocèse fut administré par deux grands-vicaires, MM. Verdalin et Mérinville, qui déployèrent beaucoup de zèle, et qui eurent à lutter contre deux évêques constitutionnels :

1791. CXIX. ADRIEN LAMOURETTE, qui fut élu le 1er mars 1791, et qui mourut sous la hache révolutionnaire le 11 (et non pas le 10) janvier 1794*; et

1798. CXX. CLAUDE-JOSEPH PRIMAT, nommé en 1798, et qui, en 1802, devint archevêque de Toulouse où il est mort le 10 octobre 1816. L'un et l'autre figurent dans la *Biographie universelle*.

* Voyez dans la *Revue du Lyonnais*, t. II, p. 195-212, une notice sur Lamourette.

1803. CXXI. Le cardinal JOSEPH FESCH, oncle de Napoléon, nommé (3 janvier). archevêque de Lyon après le concordat de 1801, fit rendre au culte la majeure partie des églises dont le gouvernement s'était emparé pour en faire des ambulances, des écuries, des marchés et des halles. On lui doit surtout le rétablissement des Frères des écoles chrétiennes et des séminaires. Il est plusieurs fois question de lui dans la vie de *Pie VII*, par M. Artaud. S'il n'eût pas été enveloppé dans la proscription qui atteignit, en 1814, toute la famille de l'empereur, on lui aurait dû bien d'autres institutions ; des édifices religieux, comme la belle église des Dominicains et celle des Carmélites, subsisteraient encore. Il s'est réfugié à Rome où sa plus grande, son unique consolation est de s'entretenir avec les Lyonnais qui vont le visiter. Son diocèse a, pour administrateur provisoire, Mgr de Pins, archevêque d'Amasie *(in partibus)*, un des neuf barons de la Catalogne. Ce vénérable prélat, accablé sous le poids des ans et des infirmités, a trouvé, dans le chapitre métropolitain du cardinal Fesch, des hommes zélés qui continuent, autant qu'il est en eux, l'épiscopat de l'illustre exilé.



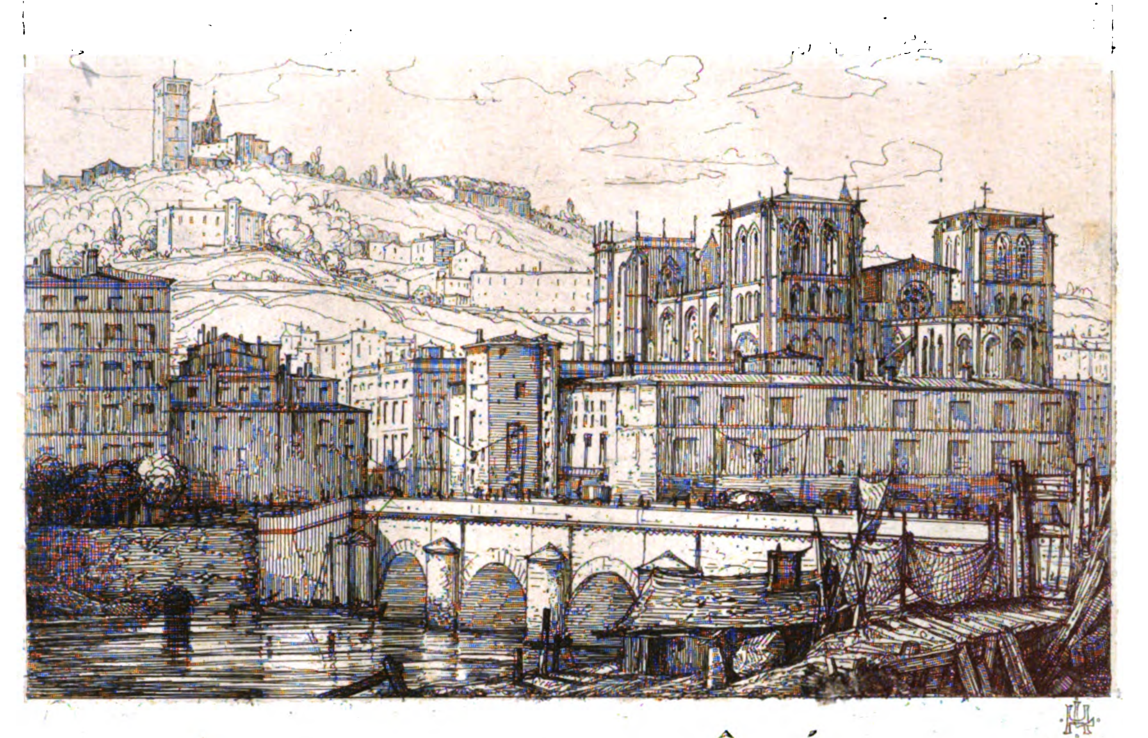
PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ,

AUJOURD'HUI

PONT TILSITT.

Qu'est-ce que l'histoire d'un pont ? Il semble, au premier coup d'œil, qu'elle doive se borner à rappeler son acte de naissance et le nom de son architecte. Mais, si peu que l'on avance, l'espace s'élargit, et de trop légère qu'elle paraissait être d'abord la tâche devient pesante.

Le simple fait de l'érection d'un pont constitue la preuve d'un besoin qui doit être signalé ; les péripéties de la construction présentent un intérêt compliqué souvent par de grâves évènements politiques, et lorsque le nom d'un grand homme ou quelque souvenir national viennent s'attacher à ce monument et l'enveloppent de gloire, ne trouve-t-on pas dans la réunion de toutes ces circonstances un bien noble sujet à traiter ? Alors le chroniqueur devient historien ; car ce n'est point la masse plus ou moins lourde de pierres qui crée l'importance de l'histoire ; celle-ci n'est pas d'ailleurs, comme la toile, destinée à reproduire le seul côté visible d'une construction.



PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Non, l'histoire vit surtout du passé d'un monument; elle s'adresse à tous les âges, les fait poser tour à tour, et les force, pour ainsi dire, à parler leur langue, à livrer leurs secrets. Voyons si le pont Tilsitt n'a pas, lui aussi, quelques utiles révélations à nous faire.

Lorsqu'elles sont favorisées par les variétés du sol, les villes changent insensiblement de place, et ces mutations portent presque toujours le signe des transformations successives que subit le caractère des habitants. Par exemple : ceux qui construisirent les premières huttes de Lugdunum étaient, à proprement parler, les hommes de la nature, endurcis contre les intempéries des saisons, se réchauffant aux feux du soleil et respirant plus à l'aise le grand air des montagnes que l'atmosphère comprimée des vallées ; laissez les faire : ils suivront leurs goûts et se fixeront sur les hauteurs qui dominent nos fleuves. Les légions romaines arrivent, et ces envoyés de la ville aux sept collines se garderont bien de déplacer Lugdunum; au contraire, ils feront de cette cité plantée sur les hauteurs leur point de prédilection, leur poste d'observation et leur palladium; car la ville domine comme une reine, et l'humeur belliqueuse s'accommode bien des forteresses naturelles.

Mais, peu à peu, les caresses de la civilisation romaine énervent la population lugdunaise ; celle-ci devient timide devant les invasions barbares, et, ne sachant plus se défendre, elle veut s'abriter au pied de la colline de Fourvières, afin que les hordes passent près d'elle sans la voir. Avec la paix renaît le caractère marchand de nos premiers pères, mais les corps ne sont plus rompus à la fatigue, et, bien loin de gravir la montagne, ils se rapprochent des voies de communication facile, ouvertes au commerce. De là cette tendance des Lyonnais à déserter la rive droite de la Saône pour se placer dans la presqu'île formée par le Rhône et par la Saône.

Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le quartier Saint-Nizier s'élevèrent d'abord quelques masures; puis des rues tortueuses furent percées, et, vers le milieu du XI[e] siècle, le Pont-de-Pierre vint lier à l'ancien Lugdunum la fraction nouvelle de Lyon. Grâces à cette route jetée sur la Saône par un pontife, toute la portion active des Lyonnais se groupa autour des habitations de la rive gauche ; la

finance et le clergé, représentants de l'aristocratie à cette époque, restèrent seuls adossés contre la colline.

Lyon s'élargit bientôt dans tous les sens ; sa population s'accrut, et, après ses conquêtes de liberté sur le pouvoir archiépiscopal, son commerce doubla ses besoins et ses ressources. Le Pont-de-Pierre restait cependant le seul établi sur la Saône, et son insuffisance apparaissait tous les jours davantage. Cette unique voie de communication, obstruée par les chevaux et par les voitures, n'offrait, en effet, aux habitants des deux rives qu'un passage étroit et dangereux. Pour rémédier à cet inconvénient, de petites barques, nommées *bèches* ou *barquots*, sillonnaient en tous sens la rivière, et mettaient en rapport les quartiers opposés. Mais que d'inconvénients et d'obstacles résultaient de cette navigation ! Si Lyon eût été une ville d'oisiveté et d'amour, nos pères se seraient complus dans leurs traversées de gondoles ; ils auraient aimé à voir le pittoresque amphithéâtre des collines se refléter à côté d'eux. Pour des marchands, les charmes de cette nature italienne étaient indifférents. Nos pères n'avaient pas le temps d'admirer les verdoyantes collines, ou de s'abandonner voluptueusement aux oscillations de la barque ; ils ne voyaient dans l'usage des bèches que les lenteurs de la traversée et la cupide exploitation des bateliers et des batelières. D'ailleurs la Saône était capricieuse parfois, et la navigation devenait souvent périlleuse, ou même impossible, soit par la violence des vents, soit encore par l'élévation des eaux et par les débâcles des glaces. Dans ces divers cas, les opérations de commerce étaient en souffrance, les deux parties de la ville se trouvaient isolées l'une de l'autre.

Puisqu'on éprouvait le besoin d'un second pont sur la Saône, comment se fit-il qu'on attendît jusqu'au milieu du dix-septième siècle avant de l'élever ! Essayons de résoudre cette question.

Nul ne pourrait nier que la pensée de construire un autre pont ne fut venue depuis longtemps aux Lyonnais, puisque, dès le courant de l'année 1546, au sujet du *grand pardon* et du jubilé de Saint-Jean qui eut lieu dans notre ville, il se passa le fait suivant : » Pour éviter « la confusion qui eut été, si ceux qui allaient et venaient du *pardon* « se fussent rencontrés par même chemin, pour aller gagner le

« pont de Saône, on fit derrière Saint-Jean, sur des bateaux, un « pont de bois qui allait droit répondre aux degrés qui étaient devant « l'église des Célestins. Néanmoins, la foule fut si grande depuis « ledit pont jusqu'à l'église de Saint-Jean, qu'il y demeura plu- « sieurs personnes étouffées; et y en eut eu davantage, sans le « secours que portèrent des gens de bien courageux à ceux qui « étaient en cette foule, leur jetant du pain trempé et du vin en « grande abondance par les fenêtres, que les pauvres gens recevaient « ouvrant la bouche et haletants comme poussins. »

Si ce pont ne fut pas maintenu, on doit l'attribuer à deux causes. La ville, ruinée par les guerres de François Ier, et forcée aux dépenses énormes de ses fortifications, ne pouvait songer alors à consolider un pont provisoire dont les seuls frais d'entretien eussent été considérables. Rappelons-nous d'ailleurs que l'Aumône générale venait de commencer; ployant sous toutes ces charges, la Commune préférait se soumettre aux désagréments du passé plutôt que de contracter un emprunt pour un travail d'utilité publique.

Il existait bien à Lyon un corps assez riche pour pouvoir faire, à lui seul, tous les frais de l'entreprise, mais le clergé, lui, ne se croyait pas intéressé à favoriser la ville, ou plutôt il regardait comme utile pour lui d'empêcher les communications des deux rives. Et, par le fait, en comparant le passé de Lyon à son présent, comment l'archevêché n'aurait-il pas gardé quelque rancune contre la Commune? Jusqu'au milieu du XIIIe siècle Lyon avait été une ville ecclésiastique, et la très humble vassale des archevêques, ses seigneurs et maîtres. Depuis ce temps, quelle révolution s'était opérée dans le gouvernement et dans l'esprit des Lyonnais!

La Commune s'était armée, et, pendant bien des années, avait bataillé avec succès contre le pouvoir archiépiscopal; puis, la royauté était venue substituer son joug à celui du clergé, et toute cette insurrection de la puissance civile avait eu lieu par suite de la réunion des marchands sur la rive droite de la Saône; la surveillance de l'archevêché, forcée de s'étendre sur les deux rives de la ville, s'était relâchée, et la révolte des bourgeois avait franchi le Pont-de-Pierre, malgré ses tours, ses sentinelles et ses barrières, puis était venue assiéger

ses anciens seigneurs dans leurs forteresses. Tous ces souvenirs étaient présents à la mémoire du clergé ; celui-ci rêvait à sa grandeur passée ; il voulait conserver son influence sur les restes de sa vieille cité, cernée encore par ses châteaux forts, et, bien loin de voir s'accroître avec plaisir les rapports de la ville sainte avec la ville marchande, il eût désiré, peut-être, briser tout point de contact entre elles deux. D'ailleurs, son pouvoir temporel n'avait pas seul été miné par la Commune ; au XVI[e] siècle, sa puissance spirituelle était menacée. Les doctrines du réformateur Luther pénétraient dans Lyon et s'usaient contre le catholicisme : des hommes tels que Michel Servet et Dolet soulevaient toutes les questions religieuses et morales. L'imprimerie répandait en secret quelques ouvrages anti-catholiques ; la littérature se faisait indépendante. Le passage des armées françaises amenait le relâchement des mœurs et quelques femmes célébraient l'amour dans de molles poésies. Cette érotique sentimentalité et cette inquiétude religieuse des peuples effarouchaient l'église, qui, pour tous ces motifs, ne voulait pas établir une alliance plus intime entre Lyon et les quartiers qu'elle regardait comme les siens. Le jubilé avait donc donné le pont de bateaux, en 1546, et le jubilé l'emporta.

Une partie des motifs de la défiance du clergé n'exista bientôt plus. Avec le temps, l'archevêché perdit l'espoir du retour de sa puissance, et, comme la royauté lui avait fait une large part de prépondérance, il s'était donné à elle corps et ame. Sous le règne de Louis XIII, cette alliance, consentie sous Charles IX, se trouvait resserrée par la haine encore vivace contre les *huguenots* et par le commun remords des massacres de la Saint-Barthélemy. Lors donc que le clergé de Lyon vit le cardinal de Richelieu investi, par le fait, d'une autorité royale dont un monarque enfant portait timidement l'insigne ; lorsqu'il entendit la chûte de La Rochelle, ce dernier boulevard des armées de la Réforme, il pensa pouvoir frayer avec la Commune ; car, selon lui, la direction suivie par la cour sauvait irrévocablement les restes de son domaine temporel, en même temps que l'hérésie avait le front brisé pour toujours.

En 1634, il fut donc permis au sieur Marie de construire, à ses

frais, un pont de bois sur la Saône et d'y percevoir un péage comme fruit de son entreprise. Quelle place assignera-t-on à ce pont! Les besoins de la ville seront-ils consultés d'abord, ou bien cédera-t-on de préférence aux convenances de l'archevêché?

Je ne sais si je me trompe, mais, d'après l'idée qu'on se fait de Lyon au XIII[e] siècle, il semble que le pont eût dû être placé vis à vis la maison royale de Roanne où se rendait la justice. Il ne s'agissait point, en effet, de laisser une distance plus ou moins grande entre le Pont de Pierre et celui de bois ; qu'importait cette considération symétrique ? ce qu'il fallait, avant toutes choses, c'était l'établissement d'un passage libre et sans danger pour les piétons ; c'était l'abréviation du trajet pour les négociants. Eh ! bien, la place du Port du Temple, répondant en quelque sorte des deux côtés au quartier le plus populeux de Lyon, devait être choisie, et si l'on reportait le pont plus au bas du cours de la Saône, on travaillait pour des besoins à venir, le présent était sacrifié, et le temps des citoyens était dépensé en courses inutiles.

Ces observations se présentèrent sans doute. De quel poids pouvaient-elles être en face du bon vouloir archiépiscopal? Les chanoines ou comtes de Lyon voulurent avoir la garde de la tête du pont *, et celui-ci fut construit sur l'emplacement actuel du pont Tilsitt.

Voici tout ce que nous avons pu recueillir sur la figure et sur l'histoire de ce pont. Vers la rive droite de la Saône, le pont allait se perdre sous une voûte pratiquée dans l'ancien cloître des Comtes de Lyon; vers la rive gauche, il était fermé par une porte attenante à la maison connue sous le nom de Palais-Royal **.

* Le portier de l'archevêché était chargé, chaque soir, à 9 heures, de clore la barrière et d'interdire tout passage. Le cloître de Saint-Jean était encore fortifié, et il avait, on le voit, conservé l'habitude de se tenir en garde contre toute surprise de la part de la Commune.

** S'il eût fait partie des monuments publics de notre ville, le Palais-Royal eût mérité tous les détails d'une histoire séparée dans *Lyon ancien et moderne*. Mais le cadre assigné à cet ouvrage ne suffirait point pour rapporter les titres de noblesse de tous les lieux célèbres de notre cité. Le Palais-Royal est au nombre des maisons particulières que la grandeur des souvenirs devrait

Voici l'inscription qu'il portait :

INTER PACIS OTIA *

AB LVDOVICO A DEO DATO SVÆ CONCESSA GALLIÆ

sauver de l'oubli, et surtout du vandalisme. Malheureusement il n'en a jamais été ainsi ; certains hommes ont le talent et le triste privilège de ne rien respecter ; ils usent et abusent de leur propriété et ne songent pas à la responsabilité dont ils se chargent envers l'histoire, qui peut un jour venir leur réclamer les vestiges d'un autre âge.

L'emplacement du Palais-Royal a subi bien des métamorphoses. Là se sont superposées de successives constructions qui figurent sur les plus anciennes cartes de notre cité. Nous allons les énumérer rapidement. Là se trouvait, au XVe siècle, un hôtel connu sous le nom de la *Franchisserie*, et, plus tard, sous celui de *Rontalon*. C'était, en 1503, la demeure de Geoffroy de Berziaco, gardiateur pour le roi à Lyon. Au commencement du XVIe siècle, la maison de *Rontalon* passa des héritiers de Bertrand de Salle Franque au pouvoir de François de Rohan, l'un de nos archevêques. En 1614, cette demeure avait été convertie en jardin, et le cardinal de Marquemont le vendit à Pierre de Chaponay Feyzin. C'est ce dernier qui fit bâtir le *Petit Louvre* à l'entrée du port de *Rontalon*, appelé *Port Royal*, depuis le jour où Henri III s'y était embarqué, (en 1574), pour traverser la Saône.

Quelque temps avant la fondation du pont du sieur Marie, et le 22 septembre 1630, le Petit Louvre reçut Louis XIII à son retour de la Savoie qu'il venait de soumettre de nouveau. Dans cette maison, le roi se débattit, bien des jours, entre la vie et la mort ; sa cour entière admira sa patience et son calme au milieu d'une agonie prolongée, et sa guérison parut si surprenante que l'on ne balança pas à lui prêter un caractère de miracle. Il y eut même, à ce sujet, un vœu fait à Notre-Dame de Fourvière.

Ce fut à cette époque, et comme souvenir du séjour forcé que Louis XIII y avait fait que le *Petit-Louvre* changea son nom en celui de *Palais-Royal*. Cette maison, flanquée de ses deux petits pavillons, conservait encore, en 1837, le cachet de son architecture primitive ; mais, depuis, elle a été, dans des vues de lucre, exhaussée et dénaturée. Par suite de cette maladroite restauration, le Palais-Royal est devenu quelque chose sans plan et sans nom, qui ne pourrait pas même avoir la destination d'une caserne.

Note de l'éditeur.

* Cette inscription peut être traduite ainsi :

« Au milieu des loisirs de la paix, accordés à la France par Louis Dieu-

FELICITATEM PVBLICAM PROCVRANTIBVS
NICOLAS DE NEVFVILLE GALLIÆ POLEMARCHO ET CAMILLE
DE NEVFVILLE PRÆSVLE REGIS VICES AGENTIBVS IN
PRÆFECTVRA LVGDVNENSI
PONTIS HVJVS INITIA POSVERE
NOBILES VIRI HVGO DE POMEY MERCATORVM PRÆPOSITVS
IACOBVS MICHEL BARTHOLOMEVS FERRVS DOMINICVS
PONSAIMPIERRE ROMANVS THOME AD HOC
INCREMENTVM DEIN PERDVXERE PRIORIBVS SVFFECTI
MAGISTRATIBVS NOBILES VIRI MARCVS ANTONIVS
DV SAVSAY MERCATORVM PRÆPOSITVS CLAVDIVS
PELLOT IOHANNES ARTHAVD FRANCISCVS LVMAGVE
ET FRANCISCVS CHAPPVIS
ANNO M.D.C.LXIII.

Trois noms furent successivement donnés à la construction du sieur Marie : *Pont-de-Bois*, par opposition au Pont-de-Pierre ; *Pont des Comtes*, parce qu'il semblait avoir été élevé tout exprès pour les comtes et pour les gens d'église, enfin *Pont-Saint-Jean*, ou pont de *Bellecour*.

Le droit que l'on prélevait pour le passage de ce pont était juste, sans doute, mais il empêchait la complète réalisation des espérances de bien-être qu'avait fait concevoir son érection. Dans le XVIIe siècle comme dans le XIXe siècle, Lyon n'était pas composé de classes également riches, et si le commerce élevait de rapides et grandes fortunes, nous devons avouer qu'alors comme à présent les artisans

Donné, et pendant que travaillaient à la félicité publique Nicolas de Neufville, intendant militaire de France, et Camille de Neufville, prélat, tous deux représentants du roi dans le gouvernement du Lyonnois, les nobles seigneurs Hugo de Pomey, prévôt des marchands, Jacques-Michel-Barthélemy Ferrus, Dominique Ponsaimpierre et Romain Thomé posèrent les fondements de ce pont. Plus tard, les nobles successeurs de ces magistrats, Marc-Antoine Du Sausay, prévôt des marchands, Claude Pellot, Jean Arthaud, François Lumague et François Chappuis, l'amenèrent à ce dégré d'accroissement, l'an 1663.

de ces fortunes, les ouvriers des diverses branches de nos industries locales, étaient bien souvent gênés dans leurs existences et même réduits à la misère. Mais il existe une différence entre les deux époques, et cette différence, la voici :

De nos jours, nous faisons pour les pauvres, par ostentation ou par prudence, ce qu'il est seulement indispensable de faire afin de prolonger leur vie et de se préserver d'émeutes semblables à celles de 1831. Dans le XVII[e] siècle, au contraire, nos pères avaient bien été également avertis, il est vrai, par la *reibene* populaire de 1529, mais ils avaient aussitôt compris toute l'étendue de leurs devoirs, et, sans se contenter de la magnifique institution de l'Aumône générale, ils entouraient les classes pauvres de mille petites mesures capables de prévenir leurs désirs et d'épargner leur gêne. C'est ainsi, qu'en 1662, sous le frivole prétexte de célébrer la naissance du dauphin, premier enfant issu du mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, le Consulat de Lyon, devenu par diverses transactions propriétaire pour la ville de la plus grande partie du pont du sieur Marie, supprima le péage du pont des Comtes.

Cependant, à cette époque, le trésor de la ville était bien pauvre comparativement à ce qu'il est aujourd'hui ; et ce fait est tellement vrai que, en 1655, le Consulat, effrayé des charges croissantes de Lyon envers l'état, avait résolu de ne consacrer jamais plus de dix mille livres, par année, aux dépenses extraordinaires ; mais, pour assurer l'avantage de tous, il ne recula pas devant l'idée de faire l'abandon d'un revenu considérable, sans doute. Voulez-vous maintenant continuer le parallèle des deux siècles ? En 1662, le passage sur le pont de Pierre, sur le pont des Comtes et sur le pont de la Guillotière était gratuit, si je ne me trompe. En 1839, nous avons à Lyon quatorze ponts, et, à l'exception des trois précités qui ont conservé leur privilège, tous les autres sont soumis à un péage. Vous voyez bien que ces faits déposent en faveur du passé.

Pas plus qu'un autre je ne suis enclin à louer toujours la conduite de nos pères, et, dans bien des circonstances j'ai critiqué leurs actes, mais, lorsque je trouve quelque chose de bien dans le temps qui n'est plus, je l'en exhume pour le soumettre à l'observation de nos contem-

porains. Car, tel est le véritable but de l'histoire, rapprocher les temps, et de leur choc faire jaillir la lumière ; une œuvre de simples citations ressemblerait trop à un catalogue des morts, et serait un travail stérile.

Enivré des espérances que la *Paix des Pyrénées*, conclue en 1661, avait fait concevoir à la France entière, le Consulat vota des travaux considérables, et » résolut de bâtir un pont de pierre à la place du « pont de bois, allant de la place du Port du Roi à l'Archevêché ; « lequel pont répondrait à la grandeur de la ville et à la sécurité « publique. » Les évènements qui suivirent 1661 démentirent cette assurance, et les finances de la ville servirent à entretenir l'humeur belliqueuse de Louis XIV.

Plus d'une fois les inondations par leurs ravages rappelèrent au Consulat la résolution qu'il avait prise d'opposer à la fureur des eaux un plus solide obstacle. Le 25 février 1711, un débordement qui réunit sur la place Bellecour le Rhône et la Saône, emporta le pont de Saint-Jean. Il fut pourtant rétabli sur les mêmes bases, et, pendant près d'un siècle encore, il se soutint à l'aide d'insignifiantes réparations. Toutefois le temps le minait insensiblement et le Consulat comprenait la nécessité de revenir à ses projets de reconstruction. En 1773, celui-ci sollicita et obtint du conseil du roi un arrêt en date du 9 mai, qui l'autorisait à faire les dépenses qu'exigeait cette réédification. L'administration municipale ne s'était point cependant abusée sur l'étendue des facultés de la ville, et, d'après sa demande, l'arrêt du 9 mai ordonnait que les culées et les piles du nouveau pont seraient élevées en maçonnerie, tandis que les travées seraient en charpente.

Il était dit que ce pont des Comtes subsisterait presque autant que le titre de ces comtes eux-mêmes, mais qu'il n'irait pas plus loin. Diverses causes se réunirent pour amener un retard dans la mise à exécution de l'arrêt de 1773 ; les préoccupations politiques forcèrent l'esprit des conseillers à se détourner de la construction d'un pont. Dans ces jours de dissolution, on vivait avec ce qui restait encore debout; on usait, tout à la fois, les hommes, les principes et les choses. Le jour du renversement du pont des Comtes arriva aussi; et, vers l'année

1779, cette construction fut trouvée dans un état de délâbrement tel que les magistrats de la cité furent obligés d'en prohiber l'usage et d'en ordonner la démolition. Quand viendra le moment de son rétablissement ?

Il serait long et fastidieux de détailler ici toutes les tentatives faites pour rendre au peuple de Lyon une voie de communication que la vétusté venait de lui enlever. J'ai déjà indiqué les motifs qui s'opposaient à la restauration du pont des Comtes, et cela suffit pour faire pressentir que les mêmes causes firent avorter tous les généreux projets de construction. Je me bornerai donc à mentionner ici, comme mémoire, les arrêts et les commencements d'exécution qui s'y rapportent.

Dès le 17 juin 1780, survient un nouveau décret du conseil qui permet à la ville de construire un pont dont les culées et les piles seraient en pierre, et les travées en bois. Le 20 mars de l'année suivante, les sieurs Chabert et Millet deviennent adjudicataires des travaux de l'entreprise, conformément au devis des sieurs Roux et Bugnet, architectes. De nombreuses contestations s'élèvent entre la ville et les entrepreneurs, et le parlement ordonne enfin le remboursement de toutes les dépenses que ceux-ci avaient pu faire. Tout est donc remis au même état qu'avant l'arrêt du conseil.

Cependant le Consulat ne perd pas courage; l'imprudent ne devine pas l'avenir gros d'orages, et, trompé par une apparence de sécurité semblable à celle de 1661, il revient à son projet favori. Un arrêt du conseil, daté du 27 juillet 1786, permet à l'administration lyonnaise de faire construire entièrement en pierre le pont des Comtes. Les lettres patentes, données à ce sujet par Louis XVI sont datées de Versailles, le 28 juillet; elles autorisent, tout à la fois, la construction du pont, des quais et des places mentionnées dans la requête du Consulat; en conséquence, elles autorisent les prévôts et échevins de la ville à contracter un emprunt de six cent mille livres, et, de plus, à percevoir un droit de cent sols sur chaque ânée de vins gâtés et vinaigres entrant dans la ville et dans les faubourgs assujettis aux octrois. Voilà de bien grandes mesures qui semblaient devoir mener à fin l'entreprise ; toutefois, il n'en fut rien.

C'est en vain que M. Bouchet, premier ingénieur des turcies et levées de France, dresse les plans et fait monter à 1,000,037 livres le prix de leur exécution ; c'est en vain que, par délibération du 19 août 1786, le Consulat ne s'arrête pas à l'énormité de la somme et approuve le devis; c'est en vain encore que, le 23 septembre suivant, une adjudication des travaux est tranchée publiquement et au rabais. Jean Martin, successeur des sieurs Chabert et Millet, va faire avorter une entreprise qui devait hypothétiquement être terminée en 1789, ou en 1790.

Et pourtant que de dispositions furent prises par le Consulat ! L'ingénieur Bouchet est chargé de la surveillance des travaux pendant l'exécution, et 36,000 livres lui sont accordées pour ses plans et ses soins. Le sieur Bastier, inspecteur des ponts et chaussées, est, à la sollicitation des conseillers, envoyé par le ministre pour diriger les détails de la construction ; il obtient le logement gratuit et 3,500 livres d'appointements. Bientôt on joint au personnel de l'entreprise un sieur Baffer, un dessinateur, un commis aux écritures, un garde-magasin. Tout cela produisit de bien faibles résultats. A peine sont battus quelques pieux de fondation et voici que M. Bouchet meurt. L'inspecteur Bastier lui succède, il est vrai; mais en changeant de directeur, Martin devint intraitable, et ses réclamations ne s'apaisèrent temporairement qu'à l'arrivée à Lyon de M. de Limay, inspecteur général des ponts et chaussées de France. Celui-ci fut chargé de la haute surveillance des travaux.

Après avoir terminé les différends élevés entre Bastier et Jean Martin, M. de Limay se fit remettre les plans et les devis, maintint leurs dispositions et leurs dimensions générales, mais apporta dans les détails et surtout dans les dessins des changements d'où résultait une diminution considérable de dépenses, et surtout une décoration plus convenable au genre de l'édifice. Cette révision du plan primitif fut approuvée par le Consulat, dans le courant du mois d'avril 1788.

Par une clause de son adjudication, Martin ne pouvait se refuser à admettre ces changements, « dont il lui serait fait compte en plus, « en moins ou en compensation du prix des objets qui auraient souf- « fert des différences. » Cependant il discuta quelque temps encore,

mais il finit par se rendre à la raison, et les travaux de 1788 s'ouvrirent.

Encore une mutation dans le personnel : M. Bastier sollicite et obtient sa retraite par suite du dépérissement de sa santé ; une décision du conseil nomme M. de Varaigne en son remplacement, à la fin du mois de juillet 1788.

Lorsque se fit l'admission de M. de Varaigne les pilotis des deux premières culées étaient battus, et le moment était venu de procéder à la pose solennelle de la première pierre du pont. L'arche orientale et la plus rapprochée de la place Louis-le-Grand fut la première honorée de la visite des magistrats de la cité. Le premier août de l'année 1788, des compagnies d'arquebusiers bardèrent les quais pour contenir la foule, et Louis Tolozan de Monfort, prévôt des marchands, assisté de quatre échevins et d'autres fonctionnaires publics, vint, au bruit des boîtes, des fanfares et des acclamations du peuple, procéder à la cérémonie ; trois cents ouvriers soulevèrent la pierre; et, après divers compliments échangés entre l'entrepeneur, les directeurs et le prévot, Jean Martin offrit à Louis Tolozan un bouquet, de la chaux dans un plat d'argent et une truelle de même métal sur laquelle étaient gravées les armoiries de la ville, celles du prévôt et les noms des échevins ; puis le prévôt s'arma d'un marteau *neuf* et tous les assistants imitèrent successivement son exemple. Sur la pierre était gravée cette inscription :

FAVENTE *
REGE BENEFICO LVDOVICO XVI
AVSPICIIS
ILLVSTRISS.. DVCIS DE VILLEROY
SUMMI PROVINCIÆ MODERATORIS
AD VTILITATEM PVBLICAM
EX CIVIVM SVMPTIBVS ET VOTIS,

* Voici la traduction de cette inscription :
Par la faveur du bienfaisant Louis XVI et sous les auspices du très illustre duc de Villeroy gouverneur de la province, pour l'utilité publique, aux frais des citoyens, et d'après leurs vœux ont posé la première pierre de ce pont

PRIMAM HVJVSCE PONTIS POSVERE LAPIDEM
D. D.
LVD. TOLOZAN DE MONTFORT EQVES
MERCATORVM PREPOSITVS
NOBILES
IOA. MAR. RAVIER CL. FR. FAYOLLE
IAC. IMBERT-COLOMÈS IOS. STEYMANN
LVGDVNI CONSVLES
ET
MAR. PET. PROST EQVES COMMVNIVM CVRATOR
BEN. VALOVS EQVES CIVITATIS SECRETARIVS
AL. ANT. REGNY VRBIS QVÆSTOR
DIE MENSIS AVGVSTI 30 ANNO M.D.CC.LXXXVIII.
VRBIS SPLENDOR
ET MAGISTRATVVM BENE MERITORVM MEMORIÆ
SINT IN PERPETVVM INSIGNES
ET QVANDIV HIC FLVENT ARARIS VNDÆ.

Par une note mise au bas, l'Académie prenait soin de déclarer qu'elle était, seule, l'auteur de cette inscription. En vérité, il lui suffisait de bien peu pour flatter sa vanité.

Le 30 du même mois, arriva le tour de l'arche occidentale, aux pieds de l'archevêché, et, cette fois encore, la même cérémonie eut lieu, la même inscription fut placée sur la pierre *à l'angle mixtiligne du mur de flanc de la culée avec la dernière pile correspondante du côté d'amont*. On enchérit même sur la pompe de la céré-

MM. Louis Tolozan de Montfort prévôt des marchands, les nobles Jean-Marie Ravier, Claude-François Fayolle, Jacques Imbert-Colomès, Joseph Steymann échevins de Lyon et Marc-Pierre Prost, chevalier, procureur général, Benoit Valous, chevalier, secrétaire de la ville, Albert-Antoine Régny trésorier de la ville, le trentième jour du mois d'août de l'an 1788. Que la splendeur de la cité et la mémoire des magistrats qui ont bien mérité soient remarquables éternellement et tant que couleront ici les ondes de la Saône. »

Alors, comme aujourd'hui, les magistrats de la ville n'attendaient pas les jugements de la postérité pour reconnaître leurs droits à la gloire.

monie, puisque sous la pierre furent déposées toutes les espèces de monnaies livrées alors à la circulation, depuis le double louis d'or jusques et y compris le liard. Cinq cent quatre-vingt-huit livres furent confiées à M. de Varaigne pour être distribuées aux ouvriers, et chacun put se retirer après les embrassements d'usage.

Jean Martin qui, au mois d'août, faisait l'éloge de M. de Varaigne, ne tarda pas à s'irriter contre lui, et son mauvais vouloir amena de nouvelles contestations que l'intervention de MM. de la Millière et de Limay fit cesser, non sans peine, à la fin de 1788.

L'année suivante s'ouvrit sous un déplorable augure ; durant un mois la Saône fut dans un état complet de congélation, et les ingénieurs du pont dont je fais l'histoire firent retirer du milieu de la Saône tous les équipages et approvisionnements qui appartenaient à la ville pour les mettre en sureté. En vain prièrent-ils le sieur Martin de prévenir les ravages de la débâcle des glaces, en faisant revenir sur les rives ses batteries et ses équipages; celui-ci *affecta de les laisser en prise aux glaces.* Aussi lorsque survint le dégel et lorsque la Saône, enflée par la fonte des neiges, s'éléva tout-à-coup de huit pieds, Martin rassembla-t-il inutilement tous ses ouvriers pour amener à bord tout ce qui se trouvait sur les échafauds; le travail du jour et de la nuit ne suffit plus, la débâcle arriva, et, à l'exception d'une seule batterie, tout fut emporté. C'est à peine si, plus tard, l'entrepreneur put retrouver quelques pièces de bois arrêtées par les ilots du Rhône.

Ce désastre, dû en grande partie à l'imprévoyance du sieur Martin, eut lieu le 17 janvier 1789, et contribua beaucoup à redoubler son irritation. Cependant tout paraissait s'aplanir et les travaux de la nouvelle campagne allaient s'ouvrir, lorsque, à la date du 21 mars suivant, l'entrepreneur fit signifier au Consulat que, puisque les plans du pont avaient été changés, l'adjudication de 1786 demeurait annulée, qu'en conséquence il laissait à la charge de la ville tous les marchés conclus, et réclamait une indemnité de cent mille livres pour les bénéfices manqués.

Les prétentions de Martin parurent aussi injustes qu'exagérées; aux termes de l'article 48 de son traité, celui-ci était, en effet,

tenu de se conformer aux modifications du plan, sauf à voir ses prix augmentés ou diminués ; il l'avait reconnu de fait en continuant ses travaux après les modifications apportées aux plans par M. de Limay ; et, d'un autre côté, n'était-il pas plaisant d'entendre cet entrepreneur parler de l'achat d'une fôrêt à Châtillon moyennant 20,600 l. et d'une autre quantité de bois s'élevant à 15 ou 18,000 l. pour établir le pilotage des culées !

La ville prit également ses conclusions devant le conseil du roi ; et, déclarant Martin mal fondé à demander une indemnité, elle sollicita l'annulation de l'adjudication et la faculté de faire continuer les travaux par quelque autre entrepreneur sans nouvelle adjudication.

Du reste, l'on s'engageait encore à payer à Martin le prix raisonnablement fixé à ses travaux, et, si celui-ci n'aimait mieux garder ses équipages et ses chantiers situés tant sur les quais de la Saône que sur la place Louis-le-Grand, le Consulat proposait de les acheter.

Un nombre infini de mémoires parut pour ou contre l'adjudicataire, mais toute cette procédure ne parvint à amener qu'une décision si simple que nulle part la trace n'en est restée. A défaut de preuves contraires, il est permis de croire que la cause de la ville triompha, car le bon droit était pour elle. Deux observations militent en faveur de cette opinion : la première ressort de la complète disparition du nom de Jean Martin, dans les archives de notre ville. Si notre ville eût été condamnée à payer à cet homme quelque indemnité, certainement le sentiment de cette injustice aurait dicté quelques lignes pleines d'aigreur que les registres du Consulat nous montreraient encore. En second lieu, les faits qu'il nous reste à rapporter démontrent que la seconde partie des conclusions de la ville reçut son exécution. Les équipages et chantiers du sieur Martin devinrent la propriété de la Commune, et si, plus tard, ils furent réduits à rien, cette dilapidation fut le résultat d'un bouleversement social autrement grave que le désordre des choses qui se rattachent au pont.

Le Moniteur de l'an X de la république française nous rapporte que, bien avant cette époque et dans l'année 1793, apogée de la Terreur, la municipalité lyonnaise fit, un moment, taire les inquiétu-

des politiques pour songer au bien de la Commnne; alors fut fondée la seconde pile occidentale du pont. Le redoublement de la crise gouvernementale interrompit encore la continuation de ce pont où chaque régime a posé une pièce.

Oh ! ce ne fut point la mauvaise volonté qui ralentit si longtemps cette grande œuvre ; mais, forcé de lutter contre l'Europe et contre ses ennemis de l'intérieur de la France, le gouvernement républicain voyait ses ressources réduites au dessous de ses désirs. Il arriva, d'ailleurs, ce qui arrivera toujours sous un pouvoir qui n'a pas foi dans sa stabilité : les projets conçus s'exécutent mal ou ne s'exécutent pas ; la défiance s'étend dans la nation ; nul ne se confie au lendemain; tout se fait temporairement, et, tourmenté par ce malaise, le peuple des dernières classes l'augmente encore pour le tourner à son profit. Ces causes et bien d'autres que je n'examinerai point ici, font ainsi, quelquefois, des meilleures institutions les choses pires. Les essais sont déplorables parce qu'ils sont pleins d'hésitations et de fautes. Si les hommes de 93 eussent été bien pénétrés du but à atteindre, ils ne se seraient pas, par faiblesse, fourvoyés maladroitement dans une voie de sang, et le bien se serait fait sans violence, et le peuple serait resté moral, et tout en France se serait consolidé pour un avenir meilleur. Il n'en fut pas ainsi, et, pour me renfermer dans l'étroit chantier du pont, je vois se renouveler pendant douze ans toutes les fâcheuses conséquences d'un système que, pour ce fait, il m'a fallu caractériser à grands traits.

D'un côté, tentatives inutiles de continuation des travaux, temporisations et moyens provisoires ; de l'autre, dévastation des équipages du pont par le peuple; tel est, en un mot, tout l'historique de ce pont jusqu'à l'an X (1802). Indiquons :

Pour suppléer à l'ancienne communication, un pont de bateaux est établi vis-à-vis le Port du Temple. Les détails qui le concernent sont assez nombreux, mais ils rentrent dans le cadre d'une autre histoire; qu'il me suffise de dire que la débâcle des glaces l'emporta dans l'an XI ; l'énormité des frais fut un obstacle à sa restauration.

L'usage dangereux des bèches reprend son empire, tandis que les malfaiteurs pillent les chantiers du pont de l'Archevêché. Impuis-

sant à réprimer ces dégats, le conseil municipal arrête, le 21 frimaire an IV, « qu'il sera fait, très incessamment, à l'administration du « département du Rhône la demande que la construction du Pont de « Pierre, situé au bas de l'ancien archevêché, sera reprise dans le « plus bref délai. » Malgré ces mots *très incessamment* et *le plus bref délai*, la construction ne fut point reprise. L'arrêté que je viens de rapporter était cependant appuyé par des considérations pressantes, j'en choisirai deux prises en dehors des raisons générales d'utilité et d'économie de temps pour le peuple, les voici :

« Considérant que le Pont de Pierre, dit de l'Archevêché, ne peut que « péricliter dans une partie de sa construction, si on ne la continue;

« Considérant encore qu'une partie des matériaux *en pierre* laissés sur la place de Bellecour a déjà été *enlevée*, et qu'un plus long « abandon ne pourrait que donner lieu de compléter cette dévas- « tation, etc. »

Ces dévastations qui s'étendaient à la pierre étaient empreintes d'un caractère bien plus violent vis-à-vis les approvisionnements de bois. Un procès-verbal du 6 pluviôse de la même année 1796 constate que des gens mal intentionnés se sont introduits dans les magasins et chantiers du pont, et ont enlevé plusieurs objets qui y étaient déposés.

Rien n'arrêtait ces malheureux. Dans le grand relâchement que les circonstances avaient amené pour la police générale, l'audace des malfaiteurs était telle que les vols s'opéraient en plein jour. Le bois des battardeaux et des échafaudages, démolis publiquement, était vendu sans obstacles, et si les garde-chantiers venaient s'interposer, une menace d'assassinat et de noyade les écartait bien vite.

En présence de tous ces faits comment aurait-on donné suite à la demande de construction formée par le conseil? C'est à peine si, l'année suivante, le sieur Niogret put construire, à ses frais, un pont de bois en remplacement du pont de bateaux. Le conseil permettait bien, mais les bateliers et batelières s'y opposaient; il fallut recourir à la force pour calmer cette émeute du monde aquatique. Le pont dit de l'Archevêché resta donc en quelque sorte à l'état de projet. Patience! voici Bonaparte.

L'unique et constante pensée de cet homme fut de reconstituer l'ordre apparent de l'ancienne monarchie. Trop de fautes, trop de violence, trop de faiblesse avaient momentanément découragé le génie libéral de la France. Bonaparte le comprit et, profitant de cette lassitude, il la fit tourner au profit de son ambition. La liberté fut étouffée sous une vaine gloire; à peine les principes d'égalité laissèrent-ils quelques vestiges dans nos lois civiles. Il eût appartenu cependant à Bonaparte de consolider la république dont il était l'enfant; sa fermeté mise au service de la liberté n'eût pas été perdue; et l'homme et la chose eussent, l'un par l'autre, désarmé l'Europe.

Ce fut, toutefois, un heureux évènement pour la France que l'arrivée de ce Corse qui sut pouvoir parce qu'il sut vouloir sérieusement. Lorsque Bonaparte devint premier consul, tout, dans le pays, se sentit de la vigoureuse impulsion donnée aux affaires; les administrations se régularisèrent, les ruines se relevèrent et l'ordre reparut avec la confiance. En 1802, lors de son voyage à Lyon, Bonaparte ordonne la reconstruction des Façades de la place de Bellecour ou de Louis-le-Grand qui prit le nom de place Bonaparte, et la continuation des travaux du pont de l'Archevêché. Le Moniteur du 29 fructidor an X nous donne les détails suivants : « Les pieux étaient battus et récépés de niveau à près de quatre mètres de profondeur dans les basses eaux. Un caisson flottait depuis douze ans près de la rive du chantier, du côté de la place Bonaparte. Une adjudication a été passée le 9 messidor dernier pour continuer la fondation de cette pile; en deux mois et demi le caisson a été réparé, calfaté et exhaussé. Les ponts de service ont été établis en remplacement de ceux que les crues et les débâcles avaient emporté.

« A la date du 26 fructidor an X, le caisson dont les bords avaient environ cinq mètres de hauteur et qui prenait un peu plus de trois mètres de hauteur d'eau a été remorqué et placé en présence du citoyen Bureaux-Puzy, préfet du départemeet du Rhône, et de toutes les autorités constituées. Cette opération s'est exécutée avec succès en moins d'une demi-heure. »

Voici donc Napoléon prenant à cœur l'achèvement de notre pont. Mais n'allez pas espérer qu'il finisse d'un seul coup avec cette sorte

de fatalité qui pèse sur l'édifice. Avec le départ du premier consul se ralentit le zèle de la cité. Des circonstances inhérentes même à la construction vinrent entraver les opérations. Le caisson dont nous avons parlé n'empêcha pas que la pile ne subît une légère inclinaison et pour rétablir son équilibre, il fallut construire sur la partie opposée une lourde pyramide dont la pression dura deux ans. Repris en 1804, les travaux furent encore interrompus jusqu'en l'année 1807. Enfin la paix de Tilsitt apporta un moment de trêve à l'empereur, et, las de songer uniquement à l'extérieur, Napoléon pût s'occuper des affaires du pays. De ce moment date la reprise décisive de la construction du pont. La plus grande activité présida aux opérations, et, vers le mois d'août 1808, le passage gratuit en fut livré au public.

Qu'elle était donc l'importance monumentale de cette construction jugée, pendant dix-huit ans, trop ruineuse pour la cité, et cependant terminée en un an par le vouloir d'un seul homme?

Le pont est composé de cinq arches ayant chacune 20 mètres 79 centimètres ou 64 pieds d'ouverture; sa longueur, d'une culée à l'autre, est de 150 mètres 30 centimètres ou 370 pieds; et sa largeur de 13 mètres 64 centimètres ou 42 pieds. Son architecture, d'un style grandiôse et parfaitement conforme à l'esprit de l'ère impériale, est due à M. Carron, alors ingénieur en chef du département. Tous les plans, produits avant la révolution, furent donc négligés, et l'on peut se faire une idée des sommes inutilement enfouies dans cette construction lorsqu'on voit son achèvement coûter à lui seul le modeste capital de 3 millions.

Comprendra-t-on maintenant que l'on perde encore son temps à disputer sur le nom d'un monument achevé depuis 1808? Rien n'est cependant plus vrai: quelques hommes s'obstinent à baptiser le pont du nom de *l'Archevêché* : d'autres, et, nous aimons à le dire, c'est le plus grand nombre, veulent lui conserver sa dénomination actuelle, ceux-là le désignent sous le nom de *Tilsitt*. Tel est, en effet, son véritable titre aux yeux de la justice et de l'opinion publique. Pour lui la paix de Tilsitt fut sa date de naissance et sa condition de vie; pendant douze ans, l'archevêché ne put rien faire en

sa faveur ; puissance morte, le siége du prélat fut relevé lui-même par la main de cet homme qui signa la paix de Tilsitt et dota Lyon d'un monument de plus. Vouloir donc enlever à ce pont sa qualification populaire, c'est effacer de nos annales un souvenir glorieux, c'est travailler au profit d'une coterie, c'est ressusciter les mesquines tentatives d'une rétrograde restauration, c'est renouveler à Lyon le scandale de la suppression des noms d'Austerlitz et d'Iéna. Le bon sens public fait justice de ces jalousies étroites d'un régime qui voulut abaisser toute grandeur pour paraître moins pauvre.

L'utilité de ce pont a été grande jusqu'à nos jours ; à lui les deux aristocraties de la noblesse et du clergé doivent de se donner la main ; puis toutes les misères des laborieux quartiers de Saint-George s'y étalent à côté de l'opulence ; puis les plaidants et les plaideurs de notre ville lutine s'y coudoient incessamment. Il est permis cependant d'augurer pour le pont Tilsitt un degré d'animation plus grand encore ; le commerce lui manque, le commerce lui viendra bientôt. Tout se dispose à cette révolution ; les lignes de quais se continuent, et, dans un temps qui peut-être n'est pas fort éloigné, Lyon dépossédée du monopole de ses manufactures, se rapprochera du confluent de ses fleuves, parce qu'alors elle sera devenue surtout ville d'entrepôt et de transit. Vous figurez-vous alors l'importance du pont Tilsitt ?

Mais il ne suffit pas d'envisager ce que je nommerai le côté purement positif du monument, il faut dire encore sa position pittoresque, dans le panorama dont il est le centre : il faut le voir, aux jours de fêtes nationales ou royales, s'envelopper de fusées et de flammes, arborer tour à tour les insignes de chaque pouvoir, lancer au ciel des gerbes de lys ou des gerbes aux trois couleurs ou de rouges grenades. Sublime profession de foi du plus profond stoicisme politique ! Ce pont regarde passer les régimes, de même qu'il supporte les générations qui se poussent pour se succéder ; et devant toutes ces manifestations des vanités ou des passions humaines, il garde son indifférence parce qu'il sait qu'un même silence doit plus tôt ou plus tard les étouffer toutes. Arrêtez-vous encore sur les trottoirs de ce pont, et faites taire le bruit de la foule qui passe pour vous

isoler un moment dans la contemplation des grandes choses qui forment sa ceinture. Là, devant vous se dresse la délicieuse colline de Fourvières, avec ses bigarrures de prairies, d'édifices et de salles d'arbres, ses couvents et ses chapelles, ses refuges pour l'enfance délaissée, pour la vieillesse malheureuse, pour toutes les existences malades et dans l'esprit et dans le corps ; à gauche de l'amphithéâtre s'étendent les coteaux de Sainte-Foy et leurs vignes verdoyantes ; et la montagne de Saint-Just se couronne de son clocher, et la roche taillée à pic s'avance fièrement portant sur le front comme une aigrette son coquet pavillon carré, où bien des fois j'ai désiré rêver, au dessus des rumeurs de la ville. Au bas, le quartier Saint-George baigne dans la Saône les pieds de ses masures; c'est toute la misère de l'ancien Lyon, mais aussi tous les caprices de la pittoresque cité s'y retrouvent, et les balcons de bois et les portes sur la rivière, le village à côté de la ville, la chaumière s'appuyant sur les terrasses de la commanderie des Templiers ou contre le presbytère de Saint-George, et les ports ombragés s'inclinant par une pente douce sans escaliers, sans parapets. Ces vieux débris ne seront bientôt plus ; la plate uniformité de la maçonnerie du futur quai Fulchiron les ensevelira bientôt et forcera l'humble demeure de l'indigence à se faire grande dame. Au pied du pont, déjà deux formidables citadelles se défendent de l'approche des eaux par de véritables remparts. Dans tout ceci la salubrité publique peut gagner beaucoup, mais l'art ne peut que perdre.

Poursuivons notre coup-d'œil : l'imposante cathédrale, si tristement masquée, nous menace de ses quatre tours; et, là bas, bien loin, nous devinons la coupole des Chartreux, élevée sur une montagne que cachent d'autres montagnes. Derrière nous, en droite ligne, le pont de la Guillotière nous indique le cours du Rhône, et la ville, courbée en arc, dresse ses pyramides, ses dômes, ses clochers et se pare de ses ponts, de ses quais limités seulement par la vue. Puis, au bas, la Saône, ordinairement calme comme un lac, unie comme un miroir, s'agite parfois sous les efforts de la vapeur ou sous les coups de la rame ; mais bientôt sa surface plane n'est plus tourmentée par les vagues qui s'entrechoquent, et l'on se

demande si la rivière marche, ou bien si le souvenir des choses qu'elle a vues la captive à ces rives.

O noble cité de Lyon ! la face de tes constructions pourra changer encore comme déjà trop souvent elle a changé ; tu pourras perdre et l'orgueil de tes édifices et ta suprématie manufacturière et l'éclat européen de ta fortune publique ; les révolutions de la tyrannie viendront peut-être labourer ton sol ou te transformer en ville de guerre, mais tant que le besoin des transactions commerciales se fera sentir, tu te relèveras dans ta gloire, car tes fleuves font de toi l'anneau qui rattache le nord au midi de la France ; tant que l'amour de l'art brûlera dans quelques ames, ta terre ne sera point abandonnée, car nulle puissance au monde ne saurait te ravir tes eaux et tes montagnes ; et cette part que Dieu t'a faite dans ses merveilles est grande comme ton nom.

Fleury La Serve.



ARSENAL.

L'Arsenal est situé de nos jours au port des Chaînes, à la descente du pont d'Ainay, dans l'ancienne maison des Religieuses de Sainte-Claire. Ce bâtiment fut construit, en 1616, sous le patronage de Mme Louise de Lange, présidente de Villars. La première pierre de ce monument fut posée par Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, et par son frère Camille de Neufville, qui depuis fut archevêque de la même ville. Monseigneur de Marquemont, alors archevêque, y planta la croix. Le terrain sur lequel fut bâti l'ancien couvent de Sainte-Claire, maintenant l'Arsenal, avait appartenu au sieur de la Bastie-Palmier, et avait été l'emplacement d'un jeu de paume. Ce lieu était devenu célèbre par un évènement déplorable que l'ignorance de l'époque exploita au profit de la plus atroce barbarie. En 1530, le Dauphin, fils de François Ier, étant à Lyon, se rendit au jeu de paume, accompagné des jeunes seigneurs de sa suite, parmi lesquels on remarquait le comte de Montécuculli (ou Montécu-

cullo), favori du prince et remplissant la charge d'échanson de son altesse. Ardent au plaisir, le jeune Dauphin se livra à un exercice immodéré ; trempé de sueur et violemment altéré, il demanda à boire : on eut l'imprudence d'apporter un verre d'eau froide, et ce fut le comte de Montécuculli qui le lui présenta. Peu de temps après, le prince se trouva fort mal. Il est presque hors de doute que le refroidissement subit qu'il dut éprouver occasionna une fluxion de poitrine, ou une pleurésie aigue, dont ce jeune et malheureux prince mourut, cinq jours après l'accident du jeu de paume. Il expira à Tournon, où il fut transporté malgré ses souffrances. La cause de cette mort, vulgaire et toute naturelle, ne fut point jugée ainsi : on aima mieux l'attribuer à un crime. Le comte de Montécuculli fut arrêté et mis en prévention d'empoisonnement ; une commission fut nommée pour le juger. On lui trouva des complices dans les puissances étrangères, dont on prétendit qn'il était le secret agent. On supposa qu'il avait servi d'instrument à Charles-Quint, quoique ce prince n'eût aucun intérêt à commettre un semblable crime dont la postérité a d'ailleurs absous sa mémoire ; mais la faveur dont jouissait le comte de Montécucully auprès du Dauphin lui avait suscité beaucoup d'ennemis, qui profitèrent de cette circonstance pour le perdre ; en effet, l'infortuné comte, triste exemple du danger qui s'attache à la faveur des rois, fut condamné à être écartelé vif.

Voici le texte de l'arrêt tel qu'il se trouve dans les mémoires d'état :

« Vu par le conseil le procès criminel à l'encontre du comte Sébastiano de Monte-Cucullo; interrogatoires, confessions, recolements, confrontations, certain livre de l'usance des poisons, escrit de la main dudit Sébastiano, visitations, rapports et advis des medecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires, conclusions du procureur-général du Roy, et, tout considéré, dit a esté que ledit comte Sebastiano de Monte-Cucullo atteint et convaincu d'avoir empoisonné feu François Dauphin de Viennois, duc propriétaire de Bretagne, fils aisné du Roy, en poudre d'arsenic sublimé par luy mise dedans un vase de terre rouge en la maison du Plat à Lyon, convaincu d'estre venu en France exprès et en propos délibéré d'empoisonner le Roy, et soy estre mis

en effort de le faire. Pour réparation desquels cas et crimes ledit conseil l'a condamné et condamne a estre traîné sur une claye du lieu des prisons de Rouanne jusques en la place devant l'église Sainct Jean, auquel lieu estant en chemise, teste nue et pieds nuds, tenant en ses mains une torche allumée, il criera mercy et pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et de là sera traîné sur une claye jusques au lieu de la Grenette, en sa présence sera publiquement le poison de l'arsenic et de realgar, dont il a esté trouvé saisi, brulé avec le vase rouge où il a mis et jetté le poison, et ce fait sera tiré et desmembré a quatre chevaux, et après, les quatre quartiers de son corps pendus aux quatre portes de la ville de Lyon, et la teste fichée au bout d'une lance qui sera posée sur le pont du Rhosne; et pour réparation de la fausse accusation faicte par iceluy comte Sebastiano à l'encontre de Guillaume de Diateville, chevalier, sieur des Chenets, ledit conseil l'a condamné et condamne à faire audit des Chenets amende honorable en la place Sainct Jean, pieds nuds, teste nue, en chemise, tenant une torche allumée en ses mains, en disant que faussement et contre toute vérité il a dit avoir communiqué audit de Diateville, seigneur des Chenets, tant à Thurin que ailleurs, son entreprise d'empoisonner le Roy, et en outre l'a condamné envers iceluy des Chenets en l'amende profitable de dix mille livres qui seront prises sur les biens dudit comte Sebastiano, lesquels le conseil a déclaré et déclare estre acquis et confisqués au Roy. Fait à Lyon le 7e jour d'octobre l'an 1536. »

Les déclarations que fit Montécuculli lui furent sans doute arrachées par la torture. Cet inique arrêt reçut son exécution dans la rue de la Grenette, à la face d'une population avide de ce spectacle horrible. François Ier assista au supplice de l'infortuné Montécuculli, ainsi que tous les seigneurs étrangers qui se trouvaient à Lyon. Le peuple exerça sur le cadavre les plus dégoûtantes cruautés, et en jeta les lambeaux dans le Rhône.

Depuis ce tragique évènement, le jeu de paume fut fermé.

En 1616, le terrain fut acheté par Mme la présidente de Villars pour y bâtir le couvent des religieuses de Sainte-Claire. Voici les événements qui furent l'origine de cette construction :

Pendant les guerres de la ligue, les Religieuses de Sainte-Claire, persécutées par les ligueurs, furent obligées de quitter la ville de Bourg, où elles avaient une communauté. La ville étant assiégée par le maréchal de Byron et la Bresse remplie de soldats, ces pauvres filles, lasses de souffrir tout ce que la plus profonde misère et le dénûment le plus complet ont d'affreux, obtinrent du père provincial, Jean Ruffus, la permission de sortir et de venir à Lyon chercher un refuge et des secours; sept d'entre elles partirent de Bourg, le 15 janvier 1598. A leur arrivée à Lyon, elles furent reçues par les nobles dames de l'abbaye Saint-Pierre, qui les logèrent quelques jours. Puis un sieur Guyde leur prêta sa maison, rue Buisson. Plus tard, on leur donna la chapelle de la Magdeleine, située au Gourguillon. Mais un de leurs pères spirituels ayant décidé que ces pauvres saintes filles, condamnées à ne voir que le ciel et la terre, avaient, sur le haut de la colline, des jouissances par la vue, qui pouvaient porter préjudice à la sainteté de leur vie, ce fut alors que Mme de Villars, leur pieuse protectrice, leur acheta le terrain de l'ancien jeu de paume. Là, on bâtit le monastère et l'église de ce couvent ; il fut achevé le 7 novembre de l'année 1617. Les religieuses de Sainte-Claire vinrent prendre possession de leur communauté le 11 janvier 1618. Plus tard, elles ajoutèrent encore des embellissements à cet édifice par les dons du consulat. En 1656, un acte consulaire leur accorda 100 liv. qu'elles employèrent à faire un dortoir. En 1658, elles pétitionnèrent pour obtenir des consuls et des échevins le prêt de 1,500 liv. pour acheter le fonds d'un cabaret attenant au monastère; on ne leur en accorda que 500. En 1675, un autre acte consulaire leur alloua la somme de 75 livres par an. En 1727, un nouvel acte leur accorda 2,000 liv. pour faire exécuter leur mur de clôture. En 1738, les consuls leur donnèrent encore 800 liv. pour des réparations urgentes.

La famille de Villars eut plusieurs tombeaux dans l'église de Sainte-Claire, entre autres celui de Louise de Langes, leur pieuse fondatrice, et celui de son époux, Balthazar de Villars, personnage fort recommandable du temps. C'est au devant de ce monastère que, le 4 février 1766, les eaux étant très basses et glacées, on trouva, au

fond de la Saône, un fragment d'une statue antique, de bronze, représentant la jambe d'un cheval; on conserve ce fragment au Musée de Lyon; il a donné lieu, dans le temps, à un nombre infini de suppositions. En 1809, on renouvella les recherches, afin de découvrir la statue à laquelle il appartenait, mais elles n'eurent aucun succès, on retira seulement quelques restes d'antiquités, quelques fûts de colonnes, ce qui donna à penser qu'en cet endroit, recouvert maintenant par la Saône, il avait pu exister quelque palais; peut être même ces antiques débris ont-ils appartenu au temple d'Auguste, mais on n'a, sous ce rapport, que le large champ des conjectures.

A l'époque de la révolution de 1793, les persécutions recommencèrent pour les Religieuses de Sainte-Claire, comme pour tout ce qui appartenait au clergé. En ce temps malheureux de destruction et de crimes, quelques furieux révolutionnaires pénétrèrent violemment dans cette communauté, et outragèrent la sainteté de ce lieu de calme et de paix par les excès les plus condamnables. Quelques femmes de la ville s'étant réfugiées dans l'église de Sainte-Claire furent trouvées par eux et fouettées publiquement au milieu de la chapelle ; le couvent fut saccagé et les religieuses insultées jusqu'au fond de leur modeste retraite, saint asile, impénétrable jusques-là à tous les regards. Ces pauvres recluses furent obligées de chercher alors un autre refuge; plusieurs se dispersèrent; quelques-unes, lasses de la vie austère de leur ordre, rentrèrent dans le monde pour ne plus le quitter; les plus heureuses furent celles qui retrouvèrent un asile chez leurs parents. Quelques temps après les désastres de leur maison, plusieurs de ces religieuses furent recueillies par le curé d'Ainay. Celui-ci, obligé de se cacher lui-même, leur céda une partie du bâtiment attenant à son église. Elles demeurèrent là environ deux ans ; puis on leur donna la maison qu'elles occupent aujourd'hui rue Sala, tout près de la Gendarmerie. A l'aide d'aumônes considérables, elles ont beaucoup agrandi leur couvent, elles possèdent un joli jardin et une chapelle fort remarquable. La supérieure de cette communauté prend le titre d'Abbesse, et porte toujours avec elle une crosse de bois.

L'ordre de Sainte-Claire, établi sous le patronage de saint Fran-

çois, est excessivement rigoureux; les Religieuses sont cloîtrées; elles portent un voile noir qui est constamment baissé sur leur visage; elles ne descendent au parloir qu'une fois par an. Ce jour unique de réception, elles ont la permission d'entretenir les personnes de leur famille, mais ce ne peut être qu'à travers la grille du parloir, et le visage entièrement couvert. Quelle que soit la rigueur de la saison, elles n'ont jamais de feu pour se chauffer; elles marchent toujours les pieds nuds, excepté lorsqu'elles descendent au jardin, où il leur est permis de porter des sandales; elles ont, en tout temps, des chemises de laine. Leur genre de vie est un constant martyr; c'est le suicide en détail; elles font maigre et jeûnent toute l'année; elles communient tous les jours, et passent la plus grande partie de leur temps en prières.

Aucun homme ne peut pénétrer dans le couvent, si ce n'est le prêtre et le médecin; encore ce dernier n'est-il admis que dans le cas de maladies graves.

Avant que l'Arsenal fût transporté dans l'ancienne maison de Sainte-Claire, il était situé tout près de ce couvent, dans un vaste emplacement, terminé au couchant par la Saône; il avait été acheté par le gouvernement, en 1536, sous le règne de François Ier, d'un sieur Buffet de Balzac, seigneur de Châtillon-d'Azergue. On en fit alors un dépôt d'artillerie. Cette résidence avait précédement appartenu à la famille Odon-Rigaud. De là vint le nom de la Rigaudière, sous lequel cet emplacement était ainsi communément désigné. Un vieux proverbe populaire, en usage encore chez nous, tire son origine de ce nom de Rigaud. Voici comment : un personnage de cette famille fut nommé archevêque de Rouen, et fit don à l'église cathédrale d'une cloche fondue en 1282, et qui fut appelée la Rigaud. Le prélat acheta une vigne, et en appliqua le produit à faire boire ceux qui sonneraient la cloche. De là vint le proverbe : ***Boire à tire la Rigaud.***

La Rigaudière, avant d'être érigée en arsenal, avait aussi appartenue à la famille de Varey, l'une des plus distinguées de cette ville. M. de Varey donna, en 1466, cette propriété aux PP. Jacobins qui la vendirent. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaire,

elle parvint au gouvernement, qui, dans la suite, agrandit beaucoup son enceinte en adjoignant le terrain où existait autrefois un monastère de l'ordre de Saint-Dominique, et une partie des dépendances de l'église paroissiale de St-Michel, supprimée en 1685, et dont le service fut réuni à Ainay.

L'Arsenal occupait alors une vaste enceinte, mais, quelques années avant la révolution, le gouvernement projeta de l'agrandir encore à cause du voisinage des frontières de Savoie, et afin qu'il pût devenir un dépôt d'armes considérable. On résolut aussi de former une succursale de l'école d'artillerie d'Auxonne; en conséquence, en l'année 1782, sous le ministère de M. de Ségur, une compagnie d'artilleurs fut envoyée à Lyon sous les ordres de M. de Barberin, officier distingué par ses talents militaires, et remarquable surtout par son zèle à propager les doctrines de Mesmer. Ce fut sous la direction de cet officier, et par la compagnie d'Auxonne qu'il commandait, que s'exécutèrent les constructions projetées pour l'agrandissement de l'Arsenal. Les travaux achevés, cet édifice était composé de quatre grands bâtiments formant un quarré long recouvert en ardoises, et dont les combles à pignons formaient un angle très élevé. L'intérieur était rempli d'étagères très bien disposées, où se trouvait rangée dans le plus bel ordre une immense quantité de fusils et d'armes de toute espèce; le rez-de-chaussée contenait les affûts et les caissons; à l'extrémité méridionale, on avait établi une caserne pour les canonniers.

Ces constructions venaient à peine d'être achevées, lorsqu'éclata la révolution de 1789. L'Arsenal alors devint le théâtre de déplorables événements.

Les révolutionnaires, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de soldats en sémestre, se portèrent en masse vers l'Arsenal, le 7 février 1790, à l'heure de midi, et se livrèrent à tous les excès de désordre et au pillage. Ils ne purent enlever que 3,000 fusils. L'Arsenal en contenait 30,000; mais les séditieux furent dispersés par les citoyens, qui avaient formé entre eux une garde nationale. Cette milice improvisée reconnaissait pour chefs à Lyon MM. Dervieu du Villars, officier de marine, commandant général, de Vernon,

officier général de hussards, et Bollioud de Chauzieux, officier de dragons, aide-major. Ces chefs militaires et une commission des citoyens les plus notables remplacèrent momentanément le Consulat, qui donna sa démission la nuit suivante.

Un régiment suisse, caserné à Serin, se mit en mouvement, afin de venir au secours de l'Arsenal, mais le peuple l'ayant arrêté dans sa marche, en l'assaillant à coups de pierres, lorsqu'il arriva, les rebelles étaient déjà dispersés.

Peu de temps après, eut lieu la grande fédération, et le 29 mai 1793, les révolutionnaires s'emparèrent du poste de l'Arsenal, et formèrent là un quartier général d'où furent dirigées les colonnes qui s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville; ce qui porta un coup mortel au parti de la Convention.

Les prisonniers notables, faits dans cette journée, furent conduits à l'Arsenal; de ce nombre étaient le célèbre Chalier et Roullot, membres de la Municipalité.

Les actes de ce jour préparèrent le siége de Lyon, qui commença en effet peu de temps après ces derniers événements. Dans la nuit du 22 au 23 août 1793, une épouvantable détonation se fit entendre et vint augmenter la terreur qui régnait dans Lyon; l'Arsenal venait de sauter! tout un quartier fut réduit en cendres: 117 maisons furent la proie des flammes. Le ciel était en feu; la lueur de l'incendie éclairait toute la ville; il est impossible de peindre la terreur et le désespoir de tous les malheureux habitants de ce quartier, obligés de se sauver et d'aller camper dans l'île de Perrache, réduits au plus affreux dénuement. On attribua dans le temps ce sinistre à un boulet rouge parti de l'armée de la Convention, qui, cette nuit, effectuait le bombardement général de la ville, et qui aurait percé le faîte d'un des grands bâtiments où il y avait de la poudre.

D'autres prétendirent que des malveillants avaient indiqué à l'ennemi, par des signaux, l'endroit où il fallait diriger les projectiles. De ces deux versions, également possibles et vraisemblables, on a toujours ignoré qu'elle était la plus fondée.

Ainsi furent anéantis les quatre beaux bâtiments dont le grandiôse étonnait, et qui terminaient si admirablement et d'une manière

si pittoresque le magnifique demi-cercle décrit par les quais de Villeroy, du Temple et des Célestins.

En 1805, l'emplacement de l'Arsenal était encore sans destination mais, par un décret de la même année, le gouvernement en fit cession à la ville pour y établir un entrepôt des douanes. Ce fut après ce grand désastre que l'Arsenal fut transporté dans l'ancien couvent des religieuses de Sainte-Claire, désert à cette époque, parce que l'orage de la révolution avait aussi soufflé sur cet édifice et détruit l'œuvre de plusieurs siècles ; les murs, en effet, sont seuls restés debout.

Mme Louise Maignaud.



AUGUSTINS.

COUVENT ET ÉGLISE DES AUGUSTINS,

aujourd'hui

ÉGLISE SAINT-LOUIS.

Un quai situé sur la rive gauche de la Saône et une rue, qui lui est perpendiculaire, conservent à Lyon le nom des Augustins ; dans l'angle qu'ils forment, existent encore, enchassés dans une masse de maisons modernes, l'ancien cloître et l'église de ces religieux, devenue aujourd'hui la paroisse de Saint-Louis.

Quand les Augustins vinrent s'établir dans le lieu dont nous faisons l'histoire, ce terrain était en dehors de la ville ; Lyon n'avait pas encore porté ses remparts jusqu'au sommet de la colline Saint-Sébastien, il s'était arrêté au bord d'un canal qui liait le Rhône et la Saône. Ce canal partait du point où se trouve aujourd'hui le pont Morand, traversait l'emplacement du théâtre, de l'Hôtel-de-Ville, de la place des Terreaux, et se terminait au port de la Feuillée. Ses deux extrémités étaient voisines l'une de la porte dite du Rhône, l'autre de la porte de Chenevières, ou de Seyne, en face de laquelle existait le faubourg du même nom. Les champs qui longeaient la

Saône et le canal étaient plantés de chanvre, de là le mot de Chenevrières * qui servait à désigner tout le territoire.

La colline Saint-Sébastien était couverte de vignes, au bas de ces vignes et non loin du faubourg de Chenevières, s'élevait un oratoire dédié à saint Michel; c'est là que s'arrêtèrent les fondateurs des Augustins de Lyon.

Quelques historiens les font arriver d'abord à Villeurbanne, d'où ils seraient venus se fixer à la Guillotière. Les Augustins firent, à la vérité, quelques acquisitions en terres et en prés sur ces deux communes, mais ce fut au commencement du XVe siècle, long-temps après leur premier établissement.

* Selon quelques écrivains, au nombre desquels on peut citer le père Menestrier, le mot de *Chenevières* ne dériverait point de chenevis, chanvre, mais bien du mot *Kanabi,* pieu, noyau de bois qui est le pluriel latinisé du mot grec Κάνκαβος (*), par lequel on désignait les pieux destinés à amarrer les bateaux. D'après ces auteurs, le canal de jonction du Rhône et de la Saône et les lieux environnants auraient porté le nom de *in Kanabis*, à cause des pieux dont ce canal était garni, et le bourg de Chenevières aurait primitivement été appelé du même nom *in Kanabis*.

Il est beaucoup plus vraisemblable que Chenevières dérive de chenevis, chanvre, que de *Kanabi*, poteaux, d'autant que le mot de Seyne ou de Saynou, qui remplaçait parfois celui de Chenevières, était le nom vulgaire du chanvre.

Il a existé, à la vérité, dans le vieux Lugdunum, un lieu appelé *in Kanabis*, mais ce n'était point le même que celui de Chenevières. L'ancien quartier in Kanabis paraît avoir été situé dans le voisinage de la place St-Michel; c'est au moins ce qu'on peut conjecturer d'une inscription découverte dans le sol, sur lequel existait autrefois l'église de St-Michel.

Cette inscription concerne Minthatius Vitalis, à qui les marchands de vins de Lyon avaient élevé une statue, et contient ces mots : *Negotiatores vinarii in Kanabis consistentes*. La statue de Minthatius Vitalis était vraisemblablement érigée dans le quartier même des marchands de vins, in Kanabis. C'est donc sur l'emplacement où elle a été trouvée, c'est-à-dire, près d'Ainay, que le quartier in Kanabis était situé. (Mélanges biographiques et littéraires, pour servir à l'histoire de Lyon de M. B. du L.)

(*) Nous retrouvons le même nom donné à une place de Marseille (LA CANEBIÈRE), située devant le port de cette ville.

La date précise de la fondation de leur monastère est incertaine. L'obscurité de leurs commencements tient à la même cause qui nous a jetés dans l'ignorance sur la plus grande partie de leur histoire. L'occupation de Lyon par les Calvinistes, en 1562, qui fut si fatale à nos monuments religieux, enleva aux Augustins leurs titres et leurs archives, et nous tenons de sources étrangères le peu de choses que nous savons sur eux avant cette époque.

Parmi les écrivains qui se sont occupés des antiquités de notre ville, les uns placent l'établissement de ces religieux sous l'archevêque Burchard; en l'an 1000, d'autres ont pensé qu'ils parurent seulement à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, sous l'un des deux archevêques, Pierre ou Philippe de Savoie.

La première opinion est inconciliable avec l'histoire générale des Augustins. Un rapide aperçu de la fondation de leur ordre confirmera les documents qui placent deux siècles plus tard leur arrivée à Lyon. L'ordre des Augustins n'était pas encore constitué au commencement du XIe siècle; quelques auteurs ont essayé d'en faire remonter l'origine jusqu'à saint Augustin lui-même, mais il est certain que cet illustre évêque ne traça jamais de règle monastique. Les conseils qu'il adresse dans une de ses lettres à des religieuses d'Hippone sont de simples exhortations, et rien n'y dénote la pensée de faire de ces préceptes la base d'une congrégation nouvelle. On vit pourtant en Europe, au moyen âge, un assez grand nombre d'ermites qui disaient suivre la règle de saint Augustin, mais ils vivaient isolés, et ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'ils formèrent des congrégations un peu considérables. Les plus connues étaient celles des Jean Bonites, qui avaient pour fondateur Jean-le-Bon, né à Mantoue en 1168, et celle des Brittiniens, qui avait commencé à Brittini, dans la marche d'Ancône; la plupart de ces congrégations n'avaient rien de commun entre elles ni pour la règle, ni pour le régime, ni pour les costumes; on les confondait souvent avec les frères Mineurs. Ce fut seulement en 1256, que pour terminer les contestations qui naissaient de cette existence irrégulière, le pape Aleyandre IV se détermina à n'en faire qu'un seul et même corps, sous le nom d'ermites de saint Augustin, en leur donnant pour premier général Lanfranc

Septala, milanais d'origine. Le même pape fixa leur costume, et leur ordonna de porter une robe et un scapulaire blancs, avec des manches larges semblables à celles des moines; dans le chœur, ou lorsqu'ils voyageaient, ils mettaient une espèce de coule noire et par dessus une grande capuce qui se terminait en rond par devant et en pointe par derrière jusqu'à la ceinture, qui était large et de cuir noir; il leur était enjoint de porter de longs bâtons dans leurs pélérinages, « et que leurs habits ne fussent pas si longs qu'on ne put voir leurs souliers. »

Les constitutions de l'ordre furent dressées pour la première fois, en 1287, dans un chapitre général tenu à Florence. Dans les siècles suivants, elles furent plusieurs fois modifiées. Il y eut au XIVe siècle une réforme qui donna naissance à plusieurs congrégations différentes; c'est d'une de ces congrégations d'Augustins réformés, celle de Saxe, que sortit Martin Luther. Les Augustins furent mis au nombre des quatre ordres mendiants par le pape Pie V, en 1567, du moins il voulut qu'ils fussent réputés mendiants, quoiqu'ils possédassent des rentes et des biens fonds. L'ordre fut primitivement divisé en quatre provinces : celles de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. Au moment de la révolution les provinces étaient au nombre de quarante-deux, sans parler de la vicairie des Indes, de celle de Moravie et de quelques autres congrégations nouvellement formées. Quelques auteurs prétendent qu'il y a eu jusqu'à deux mille monastères d'Augustins qui renfermaient plus de trente mille religieux. Il y avait en France six provinces, dites de Bourges, de France, de Toulouse, de Provence, de Bourgogne et Narbonne, et après la conquête de la Flandre, une autre fut ajoutée sous le nom de Flandre française.

Les Augustins de Lyon faisaient partie de la province de Bourgogne et Narbonne, qui comprenait vingt-trois couvents, treize pour la partie de Bourgogne, et dix pour la partie de Narbonne.

Les couvents de Bourgogne étaient Lyon, Montluel, Moresel, Saint-Amour en Franche-Comté, Montrevel en Bresse, tous dépendants du diocèse de Lyon, Crémieu et Beaurepaire en Dauphiné, Seyssel en Bugey, Saint-Pierre-d'Albigny en Savoie, Ganai en Bour-

bonnais, Ennezat en Limagne d'Auvergne. Il y avait, depuis la réforme, deux couvents *in-partibus*, Genève et Thonan, dont les religieux de Bourgogne nommaient les prieurs pour ne point perdre leurs droits sur eux.

La partie dite de Narbonne comprenait les couvents de la Voute, Nîmes, Montpellier, Montagnac, Béziers, Narbonne, Saint-Genies-de-Rive-d'or, Saint-Rome, Mauriège, tous neuf dans le ressort du parlement de Toulouse ; enfin, plus tard, Perpignan y fut adjoint.

Nous avons vu que c'est seulement à partir du XIII[e] siècle, que l'ordre des ermites de saint Augustin eut une organisation régulière, et que son existence même ne peut remonter au delà du XII[e]. Si donc l'archevêque Burchard concéda en l'an 1000 quelques terres situées à Villeurbanne à des religieux soi-disant Augustins, ce ne put être qu'à des solitaires indépendants qui avaient choisi saint Augustin pour leur patron, mais non pas à une colonie de la puissante congrégation qui se fixa, plus tard, au bord de la Saône, sur le territoire de Chenevières.

Reste donc à connaître l'époque de ce dernier établissement. L'opinion qui le place à la fin du XIII[e] ou au commencement du XIV[e] siècle, est confirmé par un acte * que les Augustins passèrent avec le chapitre de Saint-Jean, le 12 mai 1319. Mais cette pièce elle-même ne fixe point de date précise, elle aurait pleinement résolu la question, si l'on y eut mis en entier le nom de l'archevêque qui avait donné aux religieux *mansionem, oratorium et cœmeterium*, mais on se contenta d'y mettre la première lettre de son nom, qui est un *P*. Ce *P* veut dire *Petrus de Sabaudia* aussi bien que *Philippus de Sabaudia*, prélats qui siégèrent à un demi-siècle de distance l'un de l'autre : Philippe en 1246, et Pierre en 1308. La transaction s'exprime ainsi : *Cum olim R. in Christo Pater P. de Sabaudia;* le mot *olim*, qui rejette l'établissement à un temps ancien, le ferait attribuer à Philippe plutôt qu'à Pierre ; mais, d'autre part, la date d'une contestation qui eut lieu entre les Carmes et les Augustins,

* Voyez le manuscrit du *Lugdunum sacro profanum* du P. Bullioud à la bibliothèque de la ville.

nous engage à le reporter à l'époque la plus récente, et à le placer aux environs de l'année 1308.

Les Augustins ne se fixèrent point sans opposition sur le terrain qu'ils tenaient de la libéralité de l'archevêque et des sires de Beaujeu. Les Carmes, dont le couvent s'élevait aussi dans le voisinage de Chenevières, virent le nouveau monastère d'un œil jaloux. Ils prétendirent que l'on ne pouvait bâtir qu'à cent quarante cannes du leur. Le différend ne fut terminé qu'en 1345, par une translation passée à Avignon. Les Augustins se soumirent à payer aux Carmes 300 florins d'or de bon poids; au moyen de ce, il leur fut permis d'achever le bâtiment qu'ils avaient commencé, et même d'agrandir leur local, pourvu que ce ne fut point du côté des Carmes. Ils achetèrent dans ce but la vigne de Saint Hippolyte, dont ils vendirent depuis une partie à divers particuliers qui y construisirent des maisons.

Tels furent les commencements des Grands-Augustins dans notre ville : un écrivain moderne *, en les racontant, accuse cet ordre religieux d'avoir été la première réunion de moines mendiants qui parut dans l'église. Ils se firent, dit-il, une loi de se refuser au travail, et d'attendre leur subsistance de la peine des autres. Ce reproche est aussi mal fondé en raison que dénué de preuves historiques. Ne semblerait-il pas qu'il n'y a d'autre occupation utile que le labeur matériel? Si les Augustins ne travaillaient point de leurs mains, plusieurs productions remarquables attestent l'activité de leurs esprits; de nombreux prédicateurs sortirent de leur cloître, et les aumônes qu'ils recevaient n'étaient que le prix de l'instruction répandue par eux dans le peuple.

Dans le registre des actes consulaires de la ville, il est plusieurs fois question de donations faites à leur couvent, et toujours elles sont considérées comme le salaire de leurs œuvres. Ainsi, l'on rencontre souvent des mentions semblables à celle-ci :

« Le 10 février 1405, le consulat fit payer cent livres tournois à frère Pierre Robin, maître provincial des frères Augustins de Lyon,

* Clerjon, *Hist. de Lyon*.

pour lui ayder à faire la feste de son *magistrement*, le quel fait, il viendra en la ville faire sa résidence et la servir de la parole de Notre-Seigneur.

« Le 25 mai 1408, le consulat fait payer un gros à frère Pierre Robin, frère augustin, qui fit le sermon de la Chana, le 6 mai, pour annoncer la *monition* de la ville.

« Le 2 mai 1454, sur la requête faite par les Augustins, on arrête au consulat, que pour l'honneur de Dieu, et vu qu'un religieux du dit couvent a prêché tout le carême à Saint-Nizier, et a pris grand peine d'instruire et émouvoir le peuple à devotion que pour leur aider à édifier leur église, qu'ils ont commencé à faire construire, il sera donné quarante setiers de chaux. »

L'évènement le plus considérable de l'histoire des Grands-Augustins de Lyon, est le concile national qui se tint dans leur couvent, en 1512, sous la présidence du cardinal de Sainte-Croix.

Louis XII, irrité contre le pape Jules II, avait transporté à Lyon, malgré les remontrances du clergé et du consulat, l'assemblée des prélats convoquée à Milan. Le 21 janvier 1512 l'archevêque François de Rohan fit prévenir le corps de ville qu'il venait de recevoir des lettres du roi qui annonçaient « que Sa Majesté avait prolongé « l'assemblée du concile général de tout le clergé de France, assi- « gnée au 1er jour de mars prochain, jusqu'au 15 du même mois : « invitant le consulat à pourvoir à l'ordre à donner en cette occasion. »

Les officiers du roi jugèrent que le couvent des Augustins était le lieu le plus convenable pour cette réunion, et la ville fit tapisser et parqueter, à ses frais, le réfectoire des religieux ; on fit ouvrir, en outre, une grande porte sur les fossés de la Lanterne pour procurer une entrée commode à la salle d'assemblée. L'archevêque donna des ordonnances de police pour fixer le prix des comestibles et le tarif des hôtelleries ; il taxa le logement à 9 sous pour un homme et son cheval, le dîner à 3 sous, le pot du meilleur vin à 6 deniers, le reste dans la même proportion.

On ne connaît précisément ni le temps que dura cette assemblée qui n'a pas obtenu rang parmi les conciles, ni le nombre des évêques qui s'y trouvèrent; on croit seulement qu'elle s'ouvrit dans les pre-

miers jours d'avril 1512 et qu'elle fut close vers le milieu du même mois. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle n'eut d'autre résultat que d'envenimer la haine que se portaient le roi et le pape. Jules II mit le royaume en interdit, et pour punir la ville de Lyon d'avoir donné retraite aux cardinaux et aux autres prélats de Pise, il prétendit la priver du droit qu'elle avait de tenir des foires franches et transporta ce droit à Genève.

Les Augustins furent les seuls qui gagnèrent quelque chose en cette circonstance; ils en profitèrent pour faire réparer leur couvent et leur église. Ils furent puissamment aidés par les libéralités de l'archevêque François de Rohan et par le chapitre de la cathédrale. Ces largesses furent obtenues par l'influence de Guichard de Lessart, un de leurs religieux, lyonnais de naissance, évêque titulaire d'Hiéropolis et suffragant ou coadjuteur de l'archevêque de Lyon. Par reconnaissance pour François de Rohan, les Pères firent sculpter sur la principale porte du monastère les armes de sa maison, qui sont de gueules à neuf macles d'or.

Guichard de Lessart, par son testament fait en 1516, laissa la plus grande partie de ses biens au couvent des Augustins. Il fut enterré dans leur église, en la chapelle de saint Jérome qu'il avait fait bâtir.

Deux faits d'une haute importance sont liés à l'histoire des Augustins. Ces religieux présidèrent à la naissance de l'imprimerie lyonnaise; et c'est chez eux que nous rencontrons les premiers essais de l'art dramatique dans notre ville.

C'est une vérité maintenant incontestable, que l'union de l'art et du culte. Toutes les branches de la poésie furent d'abord entées sur les croyances religieuses ; ce n'est que lentement qu'elles se détachèrent du sanctuaire pour vivre de leur propre vie. Pendant le moyen âge tout entier, et long temps avant l'époque où ils se produisirent hors des temples, des drames sacrés se jouèrent dans les monastères, et la danse elle-même se mêlait aux pompes chrétiennes dans nos vieilles cathédrales. Chaque ordre avait ses saints de prédilection, dont les vies fournissaient aux imaginations monastiques le thème de ces jeux et de ces mystères qui embellirent plus tard les fêtes nationales.

Avant la date, relativement moderne, où les Augustins représentèrent pour la première fois une de ces pièces aux yeux du peuple de Lyon, il est probable que leur cloître avait souvent servi de théâtre à des drames de la même nature. Ce fut seulement à la fin du XV[e] siècle que les beaux mystères, comme on les appelait alors, furent joués pour la première fois avec solennité, dans la ville de Lyon. Anne de Bretagne, pendant le séjour qu'elle fit chez nous en 1493, contribua à développer l'amour de ce genre de spectacles: elle prenait plaisir à faire représenter des pièces de théâtre, roulant sur de pieuses histoires, tirées du Vieux et du Nouveau Testament. Les confrères de la Passion, acteurs et poètes nomades de ce temps, jouèrent, devant elle, la vie de sainte Magdelaine qui fut fort applaudie; on y employa les décorations qui avaient servi aux entrées solennelles du roi et de la reine. Quelque temps après, les Augustins voulurent se charger eux-mêmes de satisfaire le goût des Lyonnais pour ces divertissements nouveaux.

Un acte consulaire nous apprend : « que, le 4 juin 1506, M. l'é-
« vêque suffragant de Lyon présenta requête au consulat par deux
« religieux du couvent des Augustins afin de leur prêter la place des
« Terreaux, aux fossés de la porte Lanterne, pour jouer le jeu de saint
« Nicolas-Tolentin que le dit couvent voulait faire jouer. Les con-
« seillers de la ville le permirent et prêtèrent la dite place, pourvu
« qu'ils ne touchassent aux murailles de la ville et qu'ils remissent
« les Terreaux en leur premier état, et de ce bailleraient bonne cau-
« tion civile, et fit ordonner que mes dits sieurs se transporteraient
« sur les lieux. »

Ce spectacle eut un grand succès ; il donna l'idée de la fondation du premier théâtre laïque. Jean Neyron, lyonnais, que les représentations des Augustins avaient émerveillé dans sa jeunesse, étant parvenu à une grande fortune, construisit un théâtre plus vaste que tous ceux que l'on avait vu jusqu'alors. Il acheta pour cela, en 1540, plusieurs maisons situées entre l'église des Augustins et le monastère de la Déserte ; la salle était garnie de décorations et de machines; on représenta d'abord la création du monde; le Père Eternel paraissait sur les nuages, entouré des puissances célestes, précipi-

tant les anges rebelles dans l'enfer ; on voyait les flammes s'élever de l'abyme et on entendait les hurlements des démons. Les bons anges chantaient harmonieusement, placés dans la partie supérieure du théâtre qui figurait le Paradis*. Le récitatif de ses représentations était en vers composés par le poëte Choquet ; elles avaient lieu tous les jours de fêtes et les dimanches, par les soins et aux frais du fondateur, et roulaient toujours sur les mystères du Vieux et du Nouveau Testament.

Les Augustins contribuèrent à un autre établissement d'un tout autre intérêt que celui des spectacles, nous voulons parler de l'imprimerie, si florissante à Lyon pendant le seizième siècle : les premières presses, qui parurent dans notre ville, furent installées dans le voisinage de leur couvent et nous devons à ces religieux plusieurs des livres qu'elles mirent au jour.

Le citoyen qui créa la typographie lyonnaise fut Barthélemy Buyer, d'une famille riche et honorée, conseiller de ville, demeurant sur le quai de la Saône, près des Augustins ; sa famille était ancienne dans la ville de Lyon ; elle commença à paraître en 1290 dans la personne de Guillaume Buyer, alors syndic de la communauté ; on trouve trois conseillers de ville de ce nom depuis 1431, Pierre, Barthélemy et Jacques Buyer.

Quelques bibliographes ont fait de Buyer un imprimeur ; mais il ne pratiqua pas lui-même l'art typographique ; il avait établi seulement dans sa maison, en 1473, Guillaume Régis qui travaillait sous sa direction et à ses dépens. Ce dernier n'était point Lyonnais ; c'était un élève d'Ulric Gering et de Martin Crants qui, trois ans auparavant, avaient porté l'imprimerie à Paris et qui s'y étaient distingués. Ce fut des presses de Guillaume Régis, établies chez Barthélemy Buyer, que sortirent les premiers produits de l'imprimerie lyonnaise. La première édition connue que nous leur devons est intitulée : *Reverendissimi Lotharii Compendium* ; la seconde est un ouvrage de Julien Macho, religieux Augustin ; c'est la plus ancienne exposition de la Bible en

* C'est de là que vient sans doute l'usage d'appeler le *Paradis* les galeries supérieures du théâtre.

langue vulgaire ; elle précéda de plus d'un demi siècle la traduction de Luther, autre moine Augustin, qui, le premier, ouvrit aux intelligences populaires le sanctuaire des dogmes jusque là inviolable.

Le livre de Julien Macho est peu connu; c'est un petit in-folio à deux colonnes, à caractères demi-gothiques, grand et net; de petites et grossières figures en bois sont répandues çà et là dans le volume. Après la dixième ligne de la seconde colonne du recto du dernier feuillet on lit: *Cy finit ce present livre qui est dict la vraye exposicion et declaracion de la bible tant du viel que du nouvel testament selon Delira et aultres docteurs qui ont print payne a declarer la tieuste de la bible, lequel livre avant qu'il aye este mis a l'impression a este veu et corrigo par venerable docteur maistre Iulien Macho religieux de l'ordre Sainct Augustin de Lyon sur le Rosne**.

Julien Macho a laissé, en outre, une traduction du *Miroir de la vie humaine* de Rodrigue, évêque de Zamora, imprimée à Lyon, chez Barthélemy Buyer, 1477; les *Fables d'Esope* translatées en Français, Lyon, Mathieu Hutz, 1477 ; la *Légende des Saints nouveaux*, Lyon, Buyer, 1477.

Un autre moine Augustin, Jean de Hersin, prieur de l'ordre, publia, en 1489, une traduction du *Sainct voyage de Iérusalem* par Breydenbach

Pierre Farget, du même couvent, a laissé une traduction du *Propriétaire des choses*, de Glanvilla, et du livre de Jacques de Theramo, intitulé : *Le procès de Bélial à l'encontre de Iésus.*

Depuis le commencement du XVI[e] siècle jusqu'au XVII, l'existence des Augustins a laissé peu de traces dans notre histoire.

En 1605 une crue extraordinaire fit quelques dommages à leur couvent; la mémoire de ce fait a été conservée par un des religieux dans une note ainsi conçue :

« Le 27 septembre 1602 la Saône a été jusqu'aux degrés de la
» grande porte de l'église entrant presque au cloître de devant, et
« le samedi ensuivant le lendemain dudit vendredi, sur la minuit

* De tous les livres imprimés chez Barthélemy Buyer, il ne reste que ce seul ouvrage à la Bibliothèque de Lyon.

« dudit samedi elle entra dans le cloître jusqu'à genoux et dans l'é-
« glise jusqu'au premier degré des deux qui sont dessous la lampe
« qui est devant le grand-autel ; la maison eut pour conseil de ne
« rien bouger de la maison ; ce que nous fîmes. Les tombeaux et
« caveaux de notre église s'enfonçèrent dedans terre, et les fallut
« élever et raccommoder ; Dieu soit loué du tout. »

Un mandat, signé du chancelier Séguier, * nous apprend que les Augustins de Lyon furent compris pour une somme de 500 livres dans la distribution des 60,000 livres, auxquelles Cinq-Mars et de Thou avaient été condamnés.

A la fin du XVIIe siècle, ces religieux demandèrent la division de la province de Bourgogne et de Narbonne dont leur couvent faisait partie. C'est l'objet d'une requête adressée à M. de Saint Georges, archevêque de Lyon, le 13 juillet 1695, et signée de dix-sept moines. **

Les Augustins de Lyon représentent que l'étendue de la partie de Bourgogne et Narbonne force le père provincial à faire cinq cents lieues par an pour visiter les monastères selon la régle ; que l'esprit intrigant des religieux nés dans le midi les a rendus maîtres de toutes les dignités de l'ordre, de sorte qu'ils gouvernent à leur gré, envoyent les frères de Bourgogne dans les couvents de Narbonne et remplissent ceux de Bourgogne de leurs créatures parceque la vie y est meilleure. « Les religieux de la partie de Bourgogne ont des
« répugnances mortelles d'aller demeurer dans les couvents de la
« partie de Narbonne à cause des grandes chaleurs auxquelles ils
« ne sont pas accoutumés et des huiles et autres aliments ; d'où il
« suit qu'ils sont presque toujours malades et vont là comme dis-
« graciés du ciel et en exil, au contraire ceux de la partie de Nar-
« bonne sont ravis de demeurer dans les couvents de Bourgogne et
« s'y trouvent si bien qu'ils n'en voudraient jamais sortir, parceque
« notre air est plus tempéré, nos couvents et nos aliments meilleurs
« et le monde plus sociable. »

* Ce mandat se trouve dans la riche collection de M. Coste, si complète en tout ce qui se rattache à l'histoire du Lyonnais et des provinces voisines.

**L'original de cette requête existe aux archives de la Préfecture.

Cette lettre fut sans résultat, et les religieux de Bourgogne et de Narbonne continuèrent, bon gré mal gré, à vivre dans les mêmes couvents.

Les Augustins possédaient la plus belle collection de livres et de manuscrits qui fut à Lyon, après celle des Pères de l'Oratoire. On lisait, avant la révolution, sur la porte de cette bibliothèque, l'inscription suivante, qui a pour auteur le père Pierre l'Abbé :

Hìc HOMINES VIVVNT SVPERSTITES SIBI
Hìc TACENT ET ADSVNT
Hic LOQVVNTUR ET ABSVNT *.

L'ancienne église du couvent contenait plusieurs inscriptions tumulaires qu'on a recueillies.

On y remarquait les sépultures de plusieurs familles illustres d'Italie qui étaient venus s'établir à Lyon, telles que les Bonvisi, les Guinigi, les Samminiati de Lucques; celles de Jean Pillehote, fils d'un imprimeur de la Ligue, qui devint seigneur de la Pape et fit construire le château qui porte ce nom ; celle de César Gros, seigneur de Chanocet, qui avait été cinq fois conseiller de ville et qui comptait parmi ses ancêtres le pape Clément IV.

Les Augustins ne possédèrent ni objets d'art précieux, ni reliques célèbres. Un inventaire de 1766 nous apprend que leur église ne renfermait pas plus de sept tableaux, dont un, fait par Périer, représentait sainte Marguerite. Ils avaient, en outre, un morceau de la couronne d'épines et une vierge tenant l'enfant Jésus, fabriquée avec des os de martyrs pris aux catacombes.

Leur église fut, au moyen-âge, le centre d'un grand nombre de confréries d'arts et métiers qui y avaient leurs chapelles et y célébraient leurs fêtes ; c'étaient les marchands de blé et les poissonniers, sous l'invocation de saint Nicolas; les cartiers, sous celle de saint Jérome; les pelletiers, sous celle de saint Jean-Baptiste; les orfèvres, qui avaient fait bâtir dans l'église la chapelle de Notre-Dame de Consolance; les maréchaux, les pêcheurs, les mesureurs et affaneurs ou crocheteurs qui avaient relevé la chapelle de saint Christophe.

* Ici, les hommes survivent à eux-mêmes; ici, ils se taisent et ils sont présents; ici, ils parlent et ils sont absents.

Les épingliers, les gantiers et les parfumeurs, les serruriers et les tonneliers, enfin la Confrérie des Trinitaires.

L'église des Augustins, qui tombait de vétusté en 1755, fut démolie en même temps que celle de Saint-Vincent. Cette dernière avait été bâtie au XIIe siècle et détruite par les Calvinistes en 1562. Le Chapitre de Saint-Paul l'avait fait reconstruire à ses frais; mais, comme elle était située dans un quartier extrêmement malpropre, on la rasa et on vendit l'emplacement pour consacrer le prix de cette vente à l'édification du temple qui s'élevait sous l'invocation de Saint-Louis.

La première pierre du nouvel édifice fut posée, au nom du Dauphin, fils de Louis XV, le 6 septembre 1759, par M. de Montjouvent, doyen des chanoines de Saint-Jean ; on plaça dans l'intérienr de la pierre une plaque de cuivre avec les armes du Dauphin et cette inscription :

LUDOVICUS *
GALLIARUM DELPHINUS
LUDOVICI XV
REGIS DILECTISSIMI FILIUS OPTIMUS
PRINCEPS
SOLIUM ET ARAS SUSTENTARE
NATUS
BASILICAE AUGVSTINIANAE
INITIALEM LAPIDEM
SOLENNITER POSUIT
MANU
MARIAE EUGENII DE MONTIOUVENT
DECANI COMITUM LUGDUNI
ANNO SALUTIS MDCCLIX.

J. B. FLACHAT EQUITE TORQ. MERC. PRAEF
PET. THOM. GONIN DE LURIEU CAMILL. DARESTE
FRANC. LUD. CLAPASSON JAC. DAUDE COSS. LUGD. PRAESENTIBUS.
LEONARDO ROUX OPERIS ARCHITECTO.

* Louis, dauphin de France, très cher fils du bien-aimé roi Louis XV, né

Cette église fut construite sur les dessins de M. Léonard Roux architecte, mais il n'en dirigea pas l'exécution jusqu'à la fin; ce fut le père Joseph Janin, un des moines qui contribua le plus à l'achèvement de l'édifice, qui eut lieu en 1789, et la même année il fut consacré par M. de Sarept, évêque suffragant de Lyon.

Le style de l'église de Saint-Louis n'a rien de religieux, elle appartient à cette famille de monuments modernes où l'on a tenté de concilier l'architecture grecque avec les exigences du culte catholique, sans obtenir autre chose que des produits bâtards, également répudiés par l'art antique et par l'art chrétien. Le portail est formé d'un fronton triangulaire porté par deux colonnes doriques, il est lourd et d'un aspect tumulaire ; le dôme qui surmonte le sanctuaire est défiguré par d'immenses croisées, coupées à quatre angles droits ; la nef principale, voutée en plein cintre, est accompagnée de deux étroits couloirs surmontés d'un plafond à encadrement ; le tout est soutenu par des colonnes doriques massives et irréguliérement espacées, ce qui complète un ensemble parfaitement froid et dépourvu de tout espèce d'harmonie. Ce défaut a été encore augmenté par les restaurations que l'on a fait subir à cette église ; on a élevé au-dessus de la porte deux tribunes qui coupent la colonnade du fond et qui sont choquantes par leur désaccord avec le reste de l'édifice ; le clocher *, composé d'une tour carrée, à un seul étage d'ouvertures,

prince pour soutenir le trône et les autels, a posé solennellement la première pierre de l'église des Augustins par la main de Marie-Eugène de Montjouvent, doyen des comtes de Lyon, l'an de grâce 1759, en présence du prévôt des marchands Jean-Baptiste Flachat, écuyer,et des échevins lyonnais Pierre Thomas Gonin de Lurieu , Camille Dareste , François-Louis Clapasson et Jacques Daudé (du Poussey). —Léonard Roux étant architecte du monument.

* On a récemment conçu le projet d'élever ce clocher , et une demande de fonds a été adressée au gouvernement pour cet objet ; s'il nous est permis de hasarder un avis sur cette demande, nous dirons : qu'aux églises qui n'ont rien de précieux sous le rapport de l'art et dont il est impossible de faire quelque chose qui satisfasse un goût éclairé, on ne doit rien de plus que la solidité et la décence , et qu'il ne faut pas employer à satisfaire des vanités

manque de dignité malgré sa pesanteur; les murs du chœur sont bizarrement coloriés, on a peint dans le dôme un Ascension assez faiblement exécutée et dont le dessin est pris d'une gravure faite sur les cartons de Mignard. Parmi les tableaux qui garnissent actuellement l'église un seul mérite d'être distingué, c'est une copie de la Sainte Famille de Raphaël qui est au Louvre.

Le cloître des Augustins, qui sert maintenant de cour à l'école de la Martinière, est, comme l'église, de construction moderne et n'a rien de remarquable.

Les Augustins n'ont pas été long temps en possession de Saint-Louis; à peine cet édifice était-il livré au culte que la révolution le lui arracha*. Pendant le siége de Lyon, en 1793, il servit de succursale à l'hôpital général pour les blessés, et fut ensuite converti

de paroisse l'argent destiné à la conservation des monuments nationaux. Quelques étages, ajoutés au clocher de Saint-Louis, n'empêcheront pas cette église d'être une œuvre sans dignité et sans grâce, et tous les amis de l'art gémiront en songeant que, avec les sommes que l'on y consacrerait, on pourrait débarrasser enfin les tours de notre cathédrale de l'ignoble toiture qui en écrase le sommet, et leur rendre le couronnement d'aiguilles et de balustres que réclame le style de l'édifice.

* Le Père Joseph Janin, qui avait dirigé la construction de cette église, périt sur l'échafaud. Il était né à Lyon en 1715, et avait été vicaire provincial de son ordre; il possédait à fond la connaissance de l'antiquité et les annales de notre ville; on regrettera toujours l'histoire qu'il en avait composé, et qui s'est perdue dans nos temps de troubles. Son amour pour la science causa sa mort; il était parvenu à se soustraire aux bourreaux, pendant la Terreur; réfugié chez un ouvrier en soie de la place des Minimes, au mois de décembre 1793, il apprit qu'un paysan avait découvert, près de Fourvière, un certain nombre de médailles d'une très belle conservation, il ne put résister au désir de les étudier, et se rendit chez le propriétaire, mais en chemin il fut reconnu et arrêté. Jeté sur la paille dans la chambre de l'Hôtel-de-Ville, où siége maintenant le tribunal de Commerce, il s'y trouva avec feu Delandine, depuis bibliothécaire, qui parle avec admiration de son savoir et de son courage, dans son *Tableau des Prisons de Lyon*. Janin fut guillotiné, le 15 mars 1794.

en entrepôt et en magasin, jusqu'à la restauration du culte ; à cette époque, l'église paroissiale de la Platière se trouvant démolie, l'office paroissial fut transféré dans l'église des Augustins sous le titre de Notre Dame Saint-Louis.

Une scène qui faillit être sanglante et dont les suites furent fatales à plusieurs Lyonnais se passa dans le jardin des Augustins le 9 mars 1793.

Legendre venait d'arriver à Lyon accompagné de Rafin et de Noverre ; la Convention les envoyait avec la mission apparente de calmer les Lyonnais exaspérés par les vexations de Chalier, mais dans le but secret de soutenir le parti sans-culotte. Ils ne cherchèrent point à cacher leurs véritables intentions, et accordèrent des marques éclatantes de leur sympathie aux hommes qu'ils étaient venus réprimer ; Chalier reçut le privilège exclusif d'entrer chez eux à toute heure du jour et de la nuit.

Forts de tels appuis, les hommes de sang qui tenaient la ville sous l'oppression redoublèrent leurs excès. Legendre leur donnait l'exemple ; il s'était fait précéder d'un espèce d'épouvantail, spadassin à larges moustaches, que le parti des Cordeliers lui avait donné pour licteur. Affublé d'un costume grotesque et chargé d'un arsenal d'armes de toutes espèces, ce personnage parcourait la ville en menaçant les citoyens ; il eut l'audace de se placer au théâtre dans la loge de la municipalité et fondit, le sabre à la main, sur les spectateurs qui murmuraient.

L'administration locale secondait ouvertement ce système de terreur. Dans cet état de crise les citoyens résolurent de s'adresser aux commissaires du gouvernement pour se plaindre des magistrats qui refusaient de leur donner protection. Huit cents personnes s'assemblèrent dans le jardin des Augustins pour signer une pétition contre la municipalité.

On avait rempli toutes les formalités qui devaient rendre cette réunion légale; cependant, par l'ordre secret des commissaires, deux municipaux vinrent avec une force considérable pour disperser les citoyens.

Malgré l'exaspération et le trouble causés par cette mesure qui

manifestait une connivence coupable entre les commissaires et la municipalité, on acheva de rédiger la pétition dans laquelle on demandait que les commissaires convoquassent les sections pour connaître plus solennellement, par leur organe, ce qu'ils refusaient d'apprendre par la clameur publique sur les actes de la municipalité.

Lorsque la pétition leur fut présentée, Legendre demanda de combien de signatures elle était suivie. « De huit cents, répondit-on. » « La loi, dit-il, n'en veut que cent-cinquante. » On lui répliqua que la loi, en fixant le minimum exigé, était loin de défendre un plus grand nombre. « Taisez-vous, leur cria alors Legendre furieux : vous n'êtes que des factieux, et les huit cents signataires me répondront sur leurs têtes de ce qui va arriver ; je marcherai moi-même contre eux avec la force armée. » Et, par son ordre, un des délégués de l'assemblée fut arrêté et conduit à Mâcon pour y être jugé par le tribunal criminel *.

La pétition infructueuse allait être rendue par Rovère à ceux qui l'avaient présentée, le frénétique Legendre l'arracha de leurs mains en disant : « Je garde vos signatures, malheur à vous ! et aussitôt il en donna copie à Chalier qui, dans le ravissement, courut au club central en s'écriant : « Nous les tenons, j'ai tous leurs noms, au premier mouvement il faut qu'ils soient tous égorgés. »

Son ardeur à les dévouer nominativement au massacre alla jusqu'à faire afficher une liste imprimée de leurs noms sous ce titre : AVIS AUX SANS-CULOTTES. — Copie sincère et véridique de la pétition contre-revolutionnaire, ensemble les signatures.

Après ce drame tumultueux, le cloître des Augustins retomba dans le silence, non plus, comme jadis, dans le silence du recueillement, mais dans celui de l'abandon et du désert ; plus tard, il subit un sort qui lui a été commun avec bien d'autres couvents de notre ville, il fut transformé en caserne, et la gendarmerie y fut installée le 18 germinal an V.

Enfin, depuis quelques années, le monastère des Augustins a été

* Mémoires sur les causes secrètes de la révolution et sur le siége de Lyon, par M. l'abbé Guillon.

consacré à un objet moins opposé à sa destination primitive, la ville l'a acquis des deniers légués par le major général Martin, et, le 3 décembre 1833, on y a installé l'école fondée par ce généreux citoyen.

Victor de LAPRADE.



AUMONE GÉNÉRALE,

AUJOURD'HUI

HOSPICE DE LA CHARITÉ.

AUMONE GÉNÉRALE.

Une vertu, entre toutes les autres, semble, depuis plusieurs siècles, le glorieux apanage du caractère lyonnais ; cette vertu, c'est la charité, qui, de temps immémorial, a laissé parmi nous d'éclatantes manifestations. Elle se trouve exprimée à chaque pas par des actes de générosité, des usages pieux, des établissements utiles, des fondations de bienfaisance, dont la plus vaste et la plus belle de toutes, est l'Œuvre de l'Aumône générale, à laquelle nous devons l'hospice de la Charité, tel qu'il subsiste aujourd'hui. Avant d'atteindre à la magni-

Noyé.

ficence qui la caractérise, cette institution a éprouvé des fortunes diverses, des changements nombreux dans sa constitution intérieure, dans ses formes administratives; ses ressources et ses charges ont varié avec les temps. Cet édifice, dont la grandeur, déjà au siècle dernier, suivant J. Spon, rappelait un palais plutôt qu'une maison de pauvres, ne remonte pas à l'origine de l'œuvre elle-même, et n'appartient pas, en entier, à une seule génération. Pour être vraie, l'histoire doit faire connaître, non seulement l'état actuel de l'hospice de la Charité, mais embrasser les différentes périodes de son développement progressif, suivre ses principales phases, et signaler les hommes qui, par des actions dignes de mémoire, des services rendus, ont attaché leur nom à cette œuvre immortelle.

Sous le règne de François 1er, en 1531, une horrible famine ravagea la France, envahit les provinces de la Savoie, de la Bourgogne, du Dauphiné et du Lyonnais ; pour la quatrième fois, une disette [1] affreuse se fit sentir dans notre ville, qui ne pouvait plus tirer sa subsistance des pays circonvoisins. Malgré la prévoyance, malgré les secours de l'autorité consulaire, malgré les sacrifices et le dévouement de nos concitoyens, les privations, les souffrances du peuple étaient extrêmes, lorsque, tout à coup, une misère plus profonde encore, des douleurs plus cruelles vinrent tomber à la charge de notre généreuse cité. Nos fleuves, qui, dans les temps prospères, étaient pour la ville des sources d'abondance et apportaient dans nos murs les produits, les richesses de l'agriculture, déposèrent sur nos bords de nombreux bateaux, partis des rives de la Bourgogne, de la Bresse, de la Dombes et du Dauphiné, chargés de malheureux abandonnés au hasard, dont les campagnes se débarrassaient comme de bouches inutiles qu'elles ne pouvaient nourrir. Alors [2] « on entendit les épouvantables cris de ces pauvres affligés, au nombre de huit mille, qui tendant les mains à ceux qui paraissaient sur les ports, leur demandaient avec des larmes qu'ils voulussent bien les recevoir : *Nous*

[1] Ce fléau avait déjà sévi à Lyon, dans les années 1400, 1478, 1504; il régna encore en 1596 et 1597.

[2] C.-F. Menestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon*, page 78.

mourrons de faim, secourez-nous, au nom de Dieu! » Les rivages retentissaient de ces cris de désespoir; les Lyonnais, touchés de compassion, firent prendre terre à tous ces infortunés, les embrassèrent comme des frères, leur offrirent l'hospitalité dans leurs maisons, partagèrent avec eux le pain qui leur restait encore. Cette aumône individuelle ne pouvait être de longue durée. Les conseillers-échevins de la ville surent profiter de ce premier élan de charité et furent assez heureux pour l'entretenir, et assez sages pour le diriger.

Sous la présidence de ces magistrats, les plus notables citoyens, bourgeois et marchands, s'assemblèrent au couvent de Saint-Bonaventure, organisèrent une commission de secours, reçurent les offrandes, établirent des quêtes dans tous les quartiers; des dons considérables furent faits par les citoyens étrangers, italiens, suisses, allemands; le clergé abandonna une portion de la dîme, vendit une partie des vases sacrés, s'imposa de grands sacrifices[1]. Nos magistrats habiles tentèrent, pour la première fois, une mesure que, souvent depuis, dans les temps difficiles, les gouvernements ont adoptée; ils achetèrent le blé au-dessus du cours, firent proclamer au loin une prime énorme de vingt sols tournois pour chaque ânée de froment qu'on apporterait dans la ville; et le bichet de blé qui, du prix ordinaire, dix sols tournois, était monté à soixante sols[2], retomba à trente-cinq, dans l'espace de huit jours. On vit aussitôt renaître l'abondance[3]; douze mille pauvres lyonnais ou étrangers, logés aux Cordeliers, aux Jacobins, à Saint-George, dans des cabanes construites au milieu des prairies du monastère d'Ainay, furent nourris et entretenus pendant deux mois environ, du 19 mai au 9 juillet 1531. A l'époque des moissons, les pauvres de la campagne se retirèrent en bénissant les Lyonnais, et purent encore subsister quelques jours avec les aumônes qu'on leur fit distribuer avant le départ[4].

1 Dans cette occasion, le haut clergé donna l'exemple : François de Rohan était archevêque de Lyon.

2 Paradin, *Hist. de la ville de Lyon.*

3 Menestrier, *Eloge historique*, page 78.

4 On voit par le compte-rendu tiré des Archives que, nonobstant la grande cherté des vivres, la dépense journalière de chaque individu ne s'éleva qu'à

Alors, les premiers administrateurs convoquèrent une assemblée de citoyens pour rendre compte de leur gestion ; ils montrèrent que les dépenses avaient été nécessitées par la rigueur des temps, et se démirent de leurs pouvoirs. Mais le souvenir des malheurs passés, l'appréhension pour l'avenir de pareils désastres firent concevoir le dessein de créer un asile perpétuel pour l'entretien et le soulagement des pauvres [1]. Le 18 janvier 1533, cette pensée fut accueillie dans une réunion générale ; on résolut d'établir et de régulariser un service de charité ; la somme de deux cent quatre-vingt-seize livres deux sous sept deniers, excédant des aumônes de l'année 1531, fut la première mise de fonds. Le 25 janvier 1533, Jean Broquin, un des plus zélés fondateurs [2], fit adopter, à la suite d'une discussion préalable, un admirable projet d'organisation pour l'œuvre naissante [3]. Ces statuts ont servi, plus tard, de base et de modèle à la plupart des réglements de ce genre.

Les administrateurs commis à la direction des aumônes furent au nombre de huit, nommés par les souscripteurs, et renouvelés par moitié, tous les ans ; un trésorier, élu dans le sein du conseil, eut la garde des fonds de cette association de bienfaisance, et reçut, chaque mois, les quêtes de tous les quartiers ; la mendicité fut interdite dans les rues ; les pauvres étrangers furent contraints de sortir de la ville qui ne devait plus entretenir que ses habitants nécessiteux et infirmes, auxquels la société accordait douze livres de pain et un sou par semaine ; les ouvriers indigents, mais valides, étaient employés aux travaux publics ; les enfants légitimes, abandonnés ou orphelins, étaient placés : les garçons, dans le prieuré de Saint-Martin-la-Chana [4] ; les filles, dans l'hôpital de Sainte-Cathe-

neuf deniers. La collecte générale avait été de dix mille cent nonante livres tournois un sou neuf deniers, et la dépense seulement de neuf mille sept cent nonante-trois livres dix-neuf sous deux deniers.

[1] Et. Dagier, *Hist. chronolog. de l'Hôpital général et Grand-Hôtel-Dieu de Lyon*.

[2] Cet honorable citoyen fut porté à l'échevinage en 1534, 1535.

[3] Et. Dagier, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, *etc*.

[4] Le chapitre de Saint-Paul, auquel appartenaient les bâtiments de la Cha-

rine [1]. Tous les malades étaient envoyés et admis à l'Hôtel-Dieu.

C'est le 4 mars 1533 que fut accomplie la première distribution de secours par les *Commis de l'Aumosne*, qui changèrent ce nom modeste contre celui de *Recteurs de l'Aumosne générale*. Ils avaient eu soin antérieurement de dresser un état de tous les malheureux, et, pour la plus grande commodité du service, d'établir des bureaux dans différents quartiers de la ville [2].

Jean Cléberg[3], dit le Bon-Allemand, vulgairement appelé l'*Homme de la Roche*[4], fut le premier souscripteur et un des premiers administrateurs de cette pieuse fondation. *Pour icelle commencer*, dit un compte-rendu de l'époque, *y eust un homme de bien, marchant allemant, qui donna cinq cents livres*. On lit encore dans une chronique du temps, que dans l'espace de trois années et demie, J. Cléberg donna *trois cent quarante-quatre livres dix sols tournois, qu'est une grosse et notable aulmosne*. En mourant, il avait légué une somme de quatre mille livres[5], qui fut payée dans l'année,

na et dont quelques constructions subsistent encore sur le quai Bourgneuf, les céda à l'Aumône générale pour cet usage.

[1] L'hôpital de Sainte-Catherine, appartenant à l'Hôtel-Dieu, existait dans l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'hôtel du Parc.

[2] Cinq bureaux de bienfaisance étaient ouverts, savoir : au couvent des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à l'hôpital Sainte-Catherine, à Saint-George, à Saint-Paul et au couvent des Jacobins.

[3] J. Cléberg, né à Nuremberg (Franconie), vers 1485, après avoir habité la Suisse, vint se fixer en France ; le roi François 1er le chargea de ses intérêts à Lyon ; il y obtint le droit de bourgeoisie, fut porté à l'échevinage pour les années 1546, 1547 ; mais il mourut à Lyon le 6 septembre 1546.

[4] Des doutes nombreux et fondés s'élèvent contre l'authenticité de ce surnom appliqué à Jean Kléberg. On ne trouve nulle part qu'il ait habité Bourgneuf, et qu'il ait servi dans les armées de François 1er. Il n'a été capitaine que dans la garde urbaine, connue sous le nom de *Compagnie des Penonages*. Son testament ne porte d'ailleurs aucun legs pour marier de pauvres filles, ainsi que le rapporte la tradition. La statue, connue sous le nom de l'*Homme de la Roche*, serait, selon d'autres conjectures, celle d'un gouverneur du château de Pierre-Scize. *Adhuc sub judice lis est.*

[5] Cette somme peut être évaluée à 35,000 francs de notre monnaie.

et dont l'aumône acquitta toutes ses dettes. On trouve enfin dans les registres des premières délibérations du conseil, en 1556, que le total des libéralités de J. Cléberg s'était élevé à huit mille quarante-cinq livres tournois[1].

Symphorien Champier[2], plusieurs fois échevin; Jean Salla[3], Nicolas de Chaponay[4], Thomassin Gadaigne, seigneur de Beauregard[5], A. de Pure[6], furent aussi les premiers soutiens et recteurs de l'Aumône générale; ils se firent une gloire de lui sacrifier une partie de leurs biens, et de dérober pour elle à leur fortune particulière les moments les plus chers. Jean du Peyrat[7], sénéchal de Lyon, assista de tout son pouvoir cette institution nouvelle, et rendit, en sa faveur, plusieurs ordonnances.

A la même époque, s'établissaient parmi nous ces manufactures de soie, qui ont donné une si grande célébrité au commerce de notre ville, mais qui y concentrent nécessairement la misère, toutes les

1 70,000 francs de notre monnaie.

2 Médecin célèbre, qui a laissé son nom à la rue dans laquelle était sa demeure.

3 Porté à l'échevinage en 1533 et 1534. Une de nos rues conserve son nom; cet honneur lui fut accordé pour les services qu'il rendit à la cité, ainsi que plusieurs de sa famille, long-temps en honneur à Lyon.

4 Echevin en 1533 et 1534. Cette famille illustre a fourni, pendant plusieurs siècles, des magistrats à Lyon. Divers membres de cette noble maison, encore existante, ont occupé avec distinction des emplois élevés dans l'église, la magistrature, la finance et les armes.

5 La famille de Gadaigne est historique; elle s'est surtout illustrée à la guerre. Guillaume de Gadaigne, sénéchal de Lyon, a commandé nos armées; Balthasar de Gadaigne s'est distingué comme lieutenant-général dans les armées d'Italie; un autre fut chevalier de Malte, général des galères du duc de Florence.

6 La maison de Pure a longtemps fourni à Lyon d'honorables et généreux citoyens: l'abbé Michel de Pure, prédicateur, dont Boileau, dans ses satyres, a ridiculisé les sermons, appartenait à cette famille éteinte de nos jours.

7 Cet officier mourut au champ d'honneur, en combattant contre les huguenots guidés par le célèbre baron des Adrets.

fois que surviennent des cessations de travail ; l'Aumône contribua puissamment à la réussite de cette industrie, soit par les dépenses qui furent faites pour les nombreux apprentis qu'elle fournit, soit par les ateliers de dévidage qu'elle éleva, à ses frais, dans la plupart des quartiers de la ville. Etienne Turquet, introducteur à Lyon, avec Paul Naritz, de cette branche de commerce, fut le second trésorier de l'œuvre ; en 1535 et 1536, pour nourrir les ouvriers indigents, pour occuper les filles adoptives de Sainte-Catherine, il créa le premier moulinage de soie qui ait été connu en France. Déjà, l'honneur de gouverner l'Aumône générale était une faveur insigne, une marque de confiance que les souscripteurs accordaient à quelques citoyens dévoués ; les étrangers, par l'étendue de leurs bienfaits, par leur conduite noble et désintéressée, purent bientôt y prétendre. Deux Italiens, d'abord ; plus tard, en 1549, deux Allemands entrèrent au conseil ; le nombre des administrateurs fut porté à quinze ; enfin, en 1575, la présidence fut déférée à l'un des comtes de Saint-Jean, à titre de supernuméraire.—Cette grande fondation, si précaire dans son origine, soutenue seulement par des largesses, par des dons annuels, par l'adjudication des amendes prononcées par la police, le privilége exclusif des quêtes, les legs en argent de quelques particuliers, posséda pour la première fois, en 1539, des biens immobiliers inaliénables [1]. Chose digne de remarque, ce furent de simples artisans qui, les premiers, léguèrent aux pauvres, parmi lesquels ils avaient vécu, la fortune, fruit de leurs peines et de leurs économies [2].

Confiant dans la sagesse des recteurs, convaincu de l'heureuse influence que devait exercer leur autorité sur la ville, Charles IX, par une ordonnance spéciale, leur accorda sur les pauvres une juridiction indépendante de la justice ordinaire. L'Aumône générale prospérait de jour en jour, grâce au zèle de ses administrateurs, aux présents de toute nature qu'elle recevait, aux exemp-

[1] Et. Dagier, *Hist. chronol. des Hôpitaux.*

[2] Les deux premiers bienfaiteurs furent un charpentier, Claude B. Girodon, et Antoine Trotet Mantonière, cordonnier, décédés en 1539 et 1546.

tions successivement délivrées par nos rois ; elle était destinée à devenir le complément, l'appui de l'Hôtel-Dieu. Ces deux institutions, reposant sur les mêmes bases, devaient se proposer la même fin, savoir, de soutenir dans leurs besoins les malheureux, de les soulager dans leurs souffrances ; cependant il n'en fut point ainsi ; elles devinrent rivales dès leur naissance, et quelquefois ennemies. Les deux administrations que le bien public seul aurait dû animer, se déclarèrent une guerre qui tourna toujours au détriment des pauvres. Les premières contestations violentes qui s'élevèrent, eurent lieu en 1578 et 1579, au sujet de certaines rentes laissées en commun aux deux hospices. Les donataires (le fait s'est présenté mille fois depuis), n'ayant pas déterminé avec précision leur volonté dernière, amenèrent par cette omission, pendant plus de deux siècles, des disputes fâcheuses et d'interminables procès. On vit souvent ces deux maisons, sous le prétexte d'intérêts opposés, se poursuivre avec acharnement à la barre des tribunaux, faire saisir leurs rentes, contester leurs dotations, se refuser à des engagements solennels, et méconnaître la foi jurée. Une autre cause de dissention moins grave, plus impardonnable encore dans son principe, vint diviser les deux conseils; cette cause persévérante, ce fut la vanité. De 1583, à 1584, les recteurs se disputèrent souvent la préséance, le pas dans les cérémonies publiques, dans les processions, et en particulier dans la procession annuelle des pauvres [1].—C'est ainsi que dans les actes les plus grands, les plus glorieux, on voit se mêler des passions qui semblent indignes du caractère qui les présente, et en dehors des esprits qui les décèlent [2]. Peu content de faire le bien pour le bien luimême, l'homme quelquefois, dans sa faiblesse, se cherche et se donne

[1] Pour entretenir l'esprit de charité, une procession générale des pauvres avait été établie au temps de Pâques, époque d'une foire alors très-fréquentée par les marchands étrangers ; elle montrait au public les charges et les avantages de l'entreprise, et devenait ainsi la source de nombreuses libéralités. — Les recteurs des deux hospices devaient, d'après les statuts, conduire, en grande pompe, cette cérémonie.

[2] Pour comprendre, sans la blâmer sévèrement, la conduite des recteurs dans ces circonstances, il faut se reporter au XVI[e] siècle, se rappeler les mœurs

une récompense que sa conscience seule devrait lui accorder. En 1587, pour se dédommager de leurs travaux et de leurs sacrifices, les recteurs de l'Aumône générale se décorèrent du titre fastueux de NOBLES ET SAGES HOMMES.

Vers le même temps, l'Hôpital général était grevé de charges énormes, il ne pouvait plus élever les enfants valides[1] que l'Aumône ne voulait pas entretenir. Cette dernière refusait également de reprendre les enfants guéris qu'elle avait envoyés à l'Hôtel-Dieu pour les traiter de la variole et de la teigne; elle prétendait enfin ne pas contribuer de ses deniers au traitement des adultes vénériens. Pour se soustraire à de vives réclamations, les recteurs de l'Aumône répondaient que leur œuvre n'avait été instituée que pour les pauvres valides, pour les orphelins et non pour les bâtards[2]; en second lieu, que les revenus de l'Aumône[3] ne leur permettaient pas de subvenir à des dépenses qu'ils avaient, à la vérité, supportées, par intervalles, mais en les acquittant de leurs propres revenus, de leur bourse particulière. L'autorité consulaire s'interposa comme médiatrice pour terminer le différend. L'Aumône fut tenue de recevoir les enfants trouvés, de l'un et de l'autre sexe, aussitôt qu'ils avaient assez de force pour s'habiller; mais, en 1598, les recteurs, trouvant ces conditions trop onéreuses, refusèrent de nourrir les enfants de l'Hôtel-Dieu, de les élever, de les instruire comme des *enfants légitimes*. Les prévôts des marchands, les échevins furent de nouveau obligés d'intervenir. On a peine à concevoir de telles manœuvres, cette humeur de jalousie et de chicane, et plus encore cette mauvaise foi,

de l'époque; alors, on comprendra l'importance de ces faits, de ces prérogatives qui ne sont pour nous que des futilités. Nous voyons tous les jours les corps constitués avoir des prétentions, soutenir des droits que les membres individuellement ne songeraient jamais à réclamer.

[1] En 1587, l'Aumône n'avait que 1500 livres de rente, et déjà sa dépense s'élevait au chiffre énorme de trente-six mille livres. (*Archives*. Comptes-rendus).

[2] Les enfants illégitimes élevés à l'Hôtel-Dieu.

[3] C'était-là l'esprit du siècle; on faisait supporter à de petits enfants le malheur de leur origine.

lorsqu'on pense que le conseil était composé des plus nobles citoyens de la ville, qu'il comptait dans son sein un ecclésiastique d'un rang supérieur, des officiers de justice, des avocats au parlement, des échevins, des commerçants célèbres par leur probité, et lorsque l'on voit, d'autre part, la sagesse de leurs réglements, l'opportunité des mesures prises sous leur administration, leur dévouement au bien public dans l'exercice de leurs devoirs. Tous les dimanches, avant la messe, de six à sept heures du matin, dix recteurs, dans cinq bureaux, faisaient aux ouvriers malheureux la distribution du pain et de l'argent; ils accordaient aux pauvres passagers un secours proportionné à leurs besoins; ils les faisaient ensuite accompagner par des bedeaux et conduire hors de la ville, avec défense expresse d'y rentrer. Sous leur surveillance paternelle, les enfants retirés à la Chana et à Sainte Catherine apprenaient à lire et à écrire; parvenus à un certain âge, ils étaient libres de choisir un état, une profession suivant leur gré.

« Les habitants de la ville venaient souvent chercher au milieu de ces hospices des apprentis, des clercs, des servantes, des ouvrières, des enfants adoptifs; mais, l'Aumône ne renonçait jamais à ses devoirs de protection, à ses droits de surveillance ; elle suivait l'enfant des yeux, elle le visitait, l'encourageait, le réprimandait, et le réclamait comme *son bien, s'il avait besoin de ses secours de mère*[1]. »

Les administrateurs avaient fait construire, sur un terrain qui joignait l'hôpital Sainte-Catherine, des bâtiments dans lesquels furent établis le bureau central[2], les archives de l'œuvre; ils élevèrent, sur le même emplacement, deux prisons destinées à réprimer la men-

[1] Extrait des *Études sur l'action populaire dans le gouvernement de Lyon*, par M. Fleury La Serve. (Feuilletons du *Censeur*. - 1838, 1839.)

[2] Le Bureau central de l'Aumône générale a été primitivement établi dans la maison occupée aujourd'hui par l'hôtel du Parc. En dépit de sa destination actuelle et des divers changements qu'on y a opérés, cette demeure conserve encore dans son architecture quelque chose du caractère religieux

dicité, à renfermer les pauvres, jusqu'à ce que le conseil réuni eût statué sur leur sort [1].

Lorsqu'une fille adoptive de Sainte-Catherine était recherchée en mariage, elle devait demander et obtenir le consentement des recteurs qui prenaient aussitôt les informations les plus exactes, les renseignements les plus minutieux sur le parti qui s'était offert. S'il était agréé, ils présidaient eux-mêmes à la cérémonie comme tuteurs, et constituaient à la jeune fille un dot de cinquante livres tournois. Tandis que les avantages, les bienfaits de l'Aumône se répandaient de plus en plus, on voyait augmenter les embarras, les difficultés de la gestion; les recettes souvent n'étaient pas en harmonie avec les dépenses; mais la protection de nos magistrats, la charité de nos concitoyens savaient combler le déficit des temps de détresse. Ainsi, dans la famine de 1586, comme les recteurs pliaient sous le fardeau, les consuls-échevins empruntèrent, pour les pauvres de la ville, quarante ânées de blé; un ancien recteur, Guillaume de Roville [2], fit, en mourant, un don de cent écus d'or soleil pour soutenir une œuvre

qu'elle avait autrefois. La façade intérieure présente, au-dessus d'une niche vide, l'inscription suivante gravée sur une table de pierre :

BVREAV
DE L'AVMOSNE GÉNÉRALE
1673.

Au-dessus des deux pilliers de la façade extérieure, on lit sur l'un : FOY, et sur l'autre : ESPÉRANCE, mots consolants que la religion nous souffle dans le cœur, aux jours de nos misères.

L'administration de l'Aumône générale (œuvres des pauvres) était tout-à-fait distincte de celle de l'Hôpital (œuvres des malades). Plus tard, l'hospice de la Charité absorba cette institution. Alors les administrations de l'Hôpital et de la Charité n'en formèrent plus qu'une.

(*La Chapelle des Pénitents de la Miséricorde*, par Léon Boitel, p. 33).

[1] Ce n'est pas de nos jours, comme on le voit, que date l'institution des dépôts de mendicité. Déjà, en 1585, les pauvres étaient parqués, emprisonnés et traités comme des criminels dans certaines circonstances : une mesure d'ordre n'est pas toujours une œuvre de philanthropie.

[2] Cet illustre citoyen avait été échevin; il avait gagné, dans le commerce

dont il connaissait toute l'importance et tous les besoins dans ce moment critique.

Le nombre des pauvres s'était considérablement accru; une égale répartition de secours entre eux était difficile, pour ne pas dire impossible. Les économies ne pouvaient être calculées dans ces distributions fractionnées, individuelles; pour remédier à ces vices de l'institution, les administrateurs songèrent à réunir tous les malheureux, à les renfermer dans un asile unique, dans une seule communauté. Les recteurs de l'Hôtel-Dieu, sur une demande expresse, cédèrent à l'Aumôme générale la jouissance des hôpitaux de Saint-Laurent-des-Vignes et de Saint-Thomas-de-Gadaigne, qui, dans les épidémies, servaient de quarantaine aux malades[1]. Ce fut le 16 mars 1614 que les recteurs y tinrent leur première assemblée, et, à dater de ce jour seulement, ils s'appelèrent *Recteurs de l'Aumône générale et des pauvres enfermés*. Mais ils avaient trop présumé de leurs forces, ou compté sur des richesses qui ne leur arrivèrent pas; les charges devinrent trop fortes; ils furent obligés de restreindre à des limites plus modestes l'œuvre commencée sur une immense échelle. Charles de Neufville d'Halincourt de Villeroi, gouverneur de Lyon, proposa et fit adopter, par les deux hospices, et dans leur intérêt, les conditions suivantes: Tous les malades incurables dont l'état exigeait

de la librairie, une fortune immense; il compte parmi les imprimeurs célèbres que Lyon a possédés autrefois.

Par son testament du 17 décembre 1586 il légua aux recteurs de l'Hôtel-Dieu l'administration d'une maison appelée *de l'Ange* qu'il possédait dans la rue Mercière. Il les chargea d'en distribuer, tous les cinq ans, les loyers à celui de ses parents qui serait reconnu le plus nécessiteux. Cette sage institution subsiste encore. Roville, né à Tarn en 1518, mourut à Lyon en 1589. Ce fut lui qui, chargé de la conduite des travaux de la Boucherie de l'Hôpital, fit, en 1570, construire, à ses frais, à l'entrée de cet établissement, le puits sur lequel on a, plus tard, élevé la pompe publique que l'on y voit encore.

[1] Ces hôpitaux élevés, en grande partie, par la magnificence des seigneurs de Gadaigne, à l'entrée de la rue Saint-George, n'existent plus aujourd'hui. On aperçoit encore leurs bâtiments en amont du pont Chazourne, sur les bords de la Saône.

les soins, les pansements de l'art, devaient être envoyés et reçus à l'Hôtel-Dieu ; tous les incurables qui n'avaient besoin d'aucun traitement, devaient être retirés à l'hôpital Saint-Laurent ; les maisons de la Chana et de Sainte-Catherine ne pouvaient recevoir aucun sujet avant l'âge de sept ans ; jusque-là, ils étaient élevés à l'Hôtel-Dieu, qui gardait à sa charge tous les bâtards. Mais lorsque ces malheureux quittaient leurs maîtres d'apprentissage, pour se livrer à la mendicité en abandonnant le travail, ils étaient arrêtés et enfermés avec les pauvres de l'Aumône générale [1].

Cet heureux essai fit reconnaître qu'on avait trouvé l'unique moyen d'abolir la mendicité, et qu'après un pénible exercice de quatre-vingts ans, l'institution commençait seulement à remplir son but ; dès lors des mesures coercitives furent employées ; sur les conclusions d'un procureur spécial, la cour de justice, sous la présidence de Pierre Sève, sénéchal, conseiller du roi à Lyon, rendit une ordonnance sévère qui enjoignit à tous les pauvres de la ville de se retirer dans vingt-quatre heures à l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes, et qui défendit aux *commis des portes, entrées et ports de la ville, de laisser pénétrer en icelle aucuns vagabonds, gens sans adveu, et mendians forains, sous peine d'amende arbitraire.* Le réglement intérieur que l'on peut consulter aux Archives, et qui se trouve en partie rapporté par M. Dagier, dans son livre déjà cité par nous, est un chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance.

L'Aumône offrait un refuge assuré à tous les malheureux dont elle satisfaisait les besoins. La misère, la vieillesse y étaient accueillies [2], honorées même ; elles dépouillaient, en y entrant, les signes capables de les humilier. L'affluence des pauvres devint considérable ; bientôt les bâtiments ne furent plus assez vastes ; les recteurs se trouvèrent dans la triste nécessité de suspendre leur œuvre de bienfaisance de-

[1] Des titres étaient nécessaires pour être admis dans le nouvel hospice ; il fallait être pauvre, né à Lyon, infirme, ou bien habiter la ville depuis sept ans au moins. Tous les autres malheureux étaient exclus ; s'ils étaient voyageurs, ils recevaient simplement la *passade.*

[2] Dagier, *Histoire des Hôpitaux*, t. I, page 236.

venue insuffisante; mais leur zèle infatigable, loin de se ralentir, projeta un nouvel établissement. L'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes était, on le sait, destiné, en temps de contagion, à recevoir les pestiférés, et pouvait être inopinément réclamé pour cet usage, comme il arriva peu après, en 1628. Pour réaliser leur nouveau dessein, les administrateurs voulurent acquérir, dans l'enclos de Bellecour, un emplacement convenable. Des lettres patentes de Louis XIII, en date du 11 décembre 1614, autorisèrent l'Aumône générale à acquérir, sur les bords du Rhône, les terrains désirés. La charité repousse la violence [1], le local fut vendu de plein gré par les propriétaires; il formait une masse de sept arpents carrés (vingt-quatre bicherées), occupés par des jardins et par quelques maisonnettes éparses pour les cultivateurs.

Le Père Martel-Ange, de la compagnie de Jésus [2], dressa et fit approuver les plans des bâtiments à construire dans la nouvelle enceinte; mais les fonds manquaient pour leur exécution; Jean de Sève de Fromente, président des trésoriers de France en la généralité de Lyon, offrit, le premier [3], de bâtir à ses frais, un corps de logis; le 16 janvier 1617, il en posa la première pierre avec cette inscription : NOTRE-DAME DE LA CHARITÉ. Le cardinal de Marquemont, archevêque de la ville [4], les comtes de Saint-Jean, le chapitre de la cathédrale, suivirent ce noble exemple. L'église, en 1618, fut construite à l'aide de leurs libéralités. D'Halincourt de Neufville [5], gouverneur de la province; Pierre de Sève de Saint-André [6], Horace Car-

[1] Et. Dagier, histoire citée.

[2] C'est le même architecte qui a donné les plans de l'église, du collége de Lyon, et ceux de l'église des élèves des jésuites à Paris.

[3] Extrait des Archives.

[4] Le cardinal Denis, Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, occupa le siége depuis 1612 jusqu'en 1626, qu'il mourut à Rome le 16 septembre; il légua, à l'église de la Charité, toute sa chapelle d'argent.

[5] Les nombreux membres de cette famille, qui ont occupé à Lyon les premiers emplois, ont accordé à l'Aumône une protection spéciale.

[6] Lieutenant-général civil et criminel au présidial de Lyon; ses ancêtres et ses successeurs ont également rendu de grands services à l'Aumône.

don [1], Jacques Moyron, baron de Saint-Trivier [2], fournirent les sommes nécessaires pour élever les bâtiments adjacents. La communauté des marchands drapiers, les négociants allemands, suisses, italiens, des citoyens lyonnais achevèrent, de leurs deniers, en 1633, les corps de logis, les salles accessoires qui devaient compléter cet immense édifice.

HOSPICE DE LA CHARITÉ.

Étudié dans son ensemble avec les changements, les additions qu'il a subi à diverses reprises, ce monument de forme quadrilatère frappe par sa simplicité et sa bonne disposition architecturale. Comme qualité unique, l'artiste semble n'avoir recherché que la commodité du service intérieur. Les proportions de l'édifice ne sont avantageuses ni dans leur tout, ni dans leurs parties. Neuf cours, dont une au milieu, plus vaste que toutes les autres, séparent les

[1] Gentilhomme lucquois, établi à Lyon où il gagna le droit de bourgeoisie, fut élevé à l'échevinage en 1610; il fut un des libraires les plus renommés du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Honoré de l'amitié de Henri IV, il acquit dans l'imprimerie une fortune immense qu'il employa en grande partie à faire des bonnes œuvres. Il a laissé son nom à l'une des plus belles campagnes des environs de Lyon, Roche-Cardon. Cette propriété, dans laquelle se trouve la fontaine de J.-J. Rousseau, appartient aujourd'hui à la famille Lecourt.

[2] Cet homme estimable, fils d'un pauvre tripier, devint par ses talents et son application à l'étude un avocat célèbre. Sa grande réputation de probité l'éleva à la place de lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon. Il fut honoré par Louis XIV des fonctions de conseiller d'état. La baronnie de Saint-Trivier, autrefois la propriété de Pelonne de Bonzin, veuve de Jean Cléberg, fut achetée par Moyron, et léguée par lui à l'hospice, en 1651, avec tous ses autres biens qui formaient un total de plus de deux cent cinquante mille livres. Ainsi, la majeure partie des biens de la famille de Jean Cléberg qui déjà s'était montrée si généreuse, vint augmenter encore le patrimoine des pauvres.

17

différents corps de logis et y permettent la facile circulation de l'air et de la lumière [1] ; un système complet de galeries abritées, donnant sur les cours, fait communiquer entre eux tous les étages supérieurs desservis par de nombreux escaliers.

L'hospice est isolé de toutes parts, excepté au midi; dans ce point, il se trouve adossé au nouvel hôpital militaire [2]. — Au levant, la façade qui borde le quai du Rhône est nue, sans ornement aucun ; elle présente dans sa longueur cinquante croisées de face. Au nord, sur la belle place de la Charité, apparaît l'hôtel de Provence terminé par les recteurs de l'Aumône en 1780 ; il appartient à l'hospice dont il complète les constructions en cet endroit. A l'angle de cette place, à l'ouverture de la rue du même nom, se trouve l'église dont le clocher s'aperçoit au loin, domine toutes les habitations d'alentour, et semble rappeler que Dieu veille sans cesse sur cet asile du malheur, dont la religion a suggéré l'idée première, et favorisé le développement. Le dôme, réparé dans ces derniers temps, est de forme octogone, décoré de deux ordres de pilastres doriques et ioniques superposés. Il a été construit, dit-on, sur un modèle donné par le célèbre cavalier Bernin, à son passage dans notre ville, en revenant d'Italie. Les artistes cependant le critiquent dans ses proportions, et lui reprochent de n'être pas en harmonie avec le reste de l'édifice auquel il paraît avoir été ajouté. Un portail d'ordre dorique orné de pilastres, sert d'entrée principale à l'église. M. Prost sculpte en ce moment dans le fronton, une partie des armoiries de l'Aumône générale [3]. L'ordonnance intérieure de l'église ne peut se rapporter

[1] Ces conditions hygiéniques, indispensables pour un hôpital, se trouvent ici mieux remplies qu'à l'Hôtel-Dieu, où les bâtiments sont plus élevés, et les cours moins spacieuses.

[2] Sous la Restauration, cet édifice servait de caserne; avant la première révolution, c'était l'hôtel des Fermes : il a été bâti, en 1770 environ ; d'après les dessins de l'architecte Dupoux, sur un terrain appartenant à l'Aumône-Générale, cédé au gouvernement pour le prix de trois cent mille livres.

[3] Un anonyme a fait à l'hospice un don, pour subvenir à cette dépense qu'il a indiqué lui-même. Il a voulu que l'emblème de la charité fut reproduit ici,

à aucun ordre particulier d'architecture ; elle est pleine de noblesse et de bon goût, quoique d'une extrême simplicité.

Sa décoration principale est due à de simples montants sur lesquels reposent de doubles arcades , dont les inférieures séparent la nef des ailes , tandis que les plus élevées forment de vastes tribunes d'où les pauvres , les malades de la maison peuvent assister aux cérémonies religieuses. Les deux bas côtés du sanctuaire que, suivant l'architecte de la Monce, on aurait dû cintrer en anse de panier, sont inégaux et nullement symétriques. Le reproche le mieux fondé que l'on puisse faire à ce monument est d'être trop écrasé , trop raccourci dans ses proportions ; et c'est ici encore la faute non pas de l'artiste, mais des lieux, c'est l'espace qui a manqué. Derrière le maître-autel qui est en marbre, au milieu d'un immense retable en bois , se trouve encadré un des meilleurs tableaux d'un peintre lyonnais, Horace Leblanc. Dans la tribune au-dessus de la porte d'entrée , vis-à-vis le chœur, sont établies des orgues que l'habileté du musicien[1] qui les met en jeu , a rendues célèbres dans notre ville. Pour conserver la mémoire des principaux bienfaiteurs , des inscriptions leur ont été consacrées ; des tombeaux , des cénotaphes, érigés autour de la nef, commandent le respect et la reconnaissance.

Le cardinal Alphonse de Richelieu[2], archevêque de Lyon, frère du

dans un bas-relief qui doit représenter un pélican nourrissant ses petits de sa propre substance. — Les armoiries de l'Aumône-Générale, appliquées dans la suite à l'hospice de la Charité, représentent à droite un lion surmonté de trois fleurs de lys, et à gauche, la Charité, sous la figure d'une femme environnée de trois enfants, ayant sur sa tête un pélican, et dans une de ses mains, une bourse de laquelle s'échappent diverses pièces de monnaie. Le pélican fut remplacé plus tard par le signe religieux d'une langue de feu. M. Mono.

[1] M. Zeiger.

[2] Alphonse de Richelieu était simple chartreux, lorsqu'il fut nommé par son frère à l'archevêché de Lyon, en 1629; il hésita long-temps avant de quitter sa retraite pour accepter ces hautes fonctions, il fut élevé ensuite à la dignité de cardinal : il dirigea l'église de Lyon avec une grande sagesse ; ses exemples et ses leçons furent toujours d'un vertueux prélat, il mourut en 1653, dans les sentiments d'une grande piété.

célèbre ministre de Louis XIII, est inhumé dans la chapelle de la Vierge, à gauche du grand autel ; il a composé lui-même l'épitaphe gravée, par son ordre, sur la muraille :

PAVPER NATVS SVM, PAVPERTATEM VOVI,

PAVPER VIXI, PAVPER MORIOR, INTER PAVPERES

SEPELIRI VOLO [1].

Il a puissamment contribué par ses largesses à soutenir l'hospice de la Charité à sa naissance.

En face, dans la chapelle latérale, à droite, une inscription consacre le souvenir du cardinal de Marquemont. C'est en l'honneur de cet archevêque qu'en 1626 fut célébrée en l'église de la Charité, le jour même de son ouverture et de sa bénédiction, la première messe dite dans ce temple.

Le buste de Jacques Moyron, baron de St-Trivier, dont nous avons parlé plus haut, est exposé dans l'église, près de l'entrée principale. On distingue également les tombes de Fornier, de Giraud, de Claude de Chavanne médecin, conseiller de préfecture, décédé en 1804, tous citoyens modestes et vertueux, dont les noms sont sauvés de l'oubli par leurs sacrifices et leur dévouement pour l'infortune qu'ils ont secourue.

Comme la plupart des monuments religieux, l'église de la Charité, durant la tourmente révolutionnaire de notre ville, subit les malheurs des temps ; ses autels furent détruits, ses vases sacrés et ses ornements furent emportés. Lorsqu'en 1802 le culte fut rétabli, cette église nécessita d'importantes réparations. Mais, les charges de l'hospice étaient immenses, les administrateurs ne pouvant couvrir cette dépense, firent un appel à leurs concitoyens ; une réaction religieuse s'opérait dans tous les esprits, et leur voix fut entendue; les dons suffirent à tous les besoins ; bientôt la restauration fut complète, et les traces d'un vandalisme sacrilége se trouvèrent effacées ; au nombre

[1] Je suis né pauvre, j'ai fait vœu de pauvreté, j'ai vécu pauvre, je meurs pauvre, et je veux être enseveli parmi les pauvres.

et en tête des souscripteurs, Mme de la Balmondière figure pour la somme de six mille francs.

Habiles à entretenir, par des manifestations publiques, l'esprit de charité envers les pauvres dont ils s'étaient faits les patrons, les recteurs de l'hospice se montrèrent toujours reconnaissants envers ses bienfaiteurs, et donnèrent, plusieurs fois, d'éclatants témoignages de leur gratitude soit aux protecteurs eux-mêmes, soit à leur mémoire. Parmi ces nombreuses cérémonies, la plus éclatante a été sans aucun doute la pompe funèbre du maréchal duc de Villeroy [1], faite dans l'église de l'Aumône générale, le 15 octobre 1730, par les administrateurs de l'hôpital de la Charité. La description de cette solennité a été imprimée l'année suivante avec l'oraison funèbre prononcée alors par le père Renaud, docteur en Sorbonne, prêtre de l'ordre des Dominicains. Les dépenses considérables de la cérémonie furent payées par les recteurs de leurs propres deniers.

Une partie de la façade de l'hospice, donnant sur la rue de la Charité, est de construction récente, elle ne date que de 1827, aussi bien que l'entrée principale changée à la même époque.

Ces travaux furent dirigés par M. Pollet architecte. Nous regrettons d'avoir à attribuer à M. Legendre Héral le bas-relief qui couronne la grande porte. Le talent de cet artiste ne peut se reconnaître dans cet ouvrage dont il abandonna l'exécution à un élève encore inhabile.

La Charité est debout, le sein gauche découvert, elle tend une main vers l'enfant d'une jeune et pauvre femme demandant l'aumône, elle donne de la main droite du pain à un vieillard également accompagné d'un petit enfant qui porte la tête et les yeux baissés. Un troisième enfant est assis aux pieds de la Charité, il a la tête et les regards tournés vers elle. Cette sculpture d'une mauvaise composition est sans effet.

[1] François de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, gouverneur de Louis XIV pendant sa minorité, commandant de notre ville et des provinces voisines, est un des hommes qui ont le plus contribué à la création, à la prospérité de cet asyle des indigents et des malheureux.

Sous les portiques de la première cour sont inscrits, sur des tables de marbre noir, les noms de tous les bienfaiteurs de cet hospice. C'est à M. Verninac, premier préfet du département, en 1800, que l'on doit le soin d'avoir fait relever ces listes honorables. Cet administrateur éclairé savait très-bien que c'est en publiant les bonnes actions qu'on les multiplie [1].

Nous ne pouvons entrer dans la description détaillée des corps-de-logis, des appartements nombreux qui constituent l'hospice dans son ensemble, nous nous contenterons de rappeler, comme digne de fixer les regards des étrangers, le dépôt des archives. Cette salle, décorée de figures symboliques relatives à l'établissement, renferme de grandes armoires en boiserie d'une sculpture parfaite. Ce n'est que depuis peu d'années qu'un archiviste a été chargé de la conservation de ces titres précieux. Aussi, parmi les chartes anciennes, il existe des lacunes qui accusent l'absence d'un gardien spécial. Les pièces qui restent aujourd'hui sont classées avec méthode et dans un ordre admirable. Ce travail de patience est dû dans son entier à l'archiviste actuel, M. Dagier, qui prépare une histoire de la Charité et de l'Aumône générale.

L'Hôtel-Dieu, aujourd'hui que la fortune et l'administration des deux hôpitaux sont confondues, est chargé de fournir les remèdes nécessaires à la Charité. La pharmacie de cet hospice a donc perdu de l'importance qu'elle avait autrefois, elle n'est plus qu'une succursale dans les cas pressants; elle mérite cependant d'être visitée. Des sculptures en bois, d'un beau travail et parfaitement conservées, qui semblent dater de la fondation même de la maison, ornent cette pièce, et représentent quelques-uns des attributs de la médecine et de la pharmacie.

Le nouveau réfectoire de la communauté, réfectoire riche quoique lourd et écrasé par ses propres ornements, peut fixer encore notre attention aussi bien que les vastes greniers qui servaient autrefois à la conservation des blés, et qui sont aujourd'hui convertis en

[1] Cochard.

séchoirs pour le linge [1]. Nous mentionnerons, en dernier lieu, la nouvelle salle des cours qui se trouve parmi les constructions les plus récentes [2].

En 1622, bien que les bâtiments qu'ils avaient entrepris sur de larges bases ne fussent point achevés, pour ne pas interrompre plus longtemps leur œuvre de bienfaisance, les recteurs de l'Aumône générale s'installèrent à Bellecour, et ils y tinrent le premier bureau, le 10 mars de la même année.

Forts de leur conscience dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne se laissèrent jamais arrêter par aucune considération personnelle ; jaloux de défendre les droits et les prérogatives des pauvres contre tous les empiètements étrangers, ils attaquèrent les Carmes déchaussés établis sur le coteau de Fourvières en 1618 ; et, bien que ces religieux comptassent parmi les magistrats de puissants protecteurs, ils leur firent défendre par l'autorité de mendier *directement ou indirectement*, dans la ville et aux environs.

D'après les contrats passés entre les deux hospices, les pauvres reclus, dans le cas de maladie, étaient transférés de l'hôpital Saint-Laurent à l'Hôtel-Dieu, mais, dès qu'ils étaient guéris, au lieu de rentrer dans l'hospice, ils se répandaient dans la ville, et trompaient en mendiant la charité publique. Pour arrêter cet abus les administrateurs décidèrent que les mendiants ne sortiraient de l'Hôtel-Dieu qu'à jours déterminés, et accompagnés des gardes de l'Aumône générale, chargés de les ramener dans leur retraite.

C'est le 20 juin 1622 que l'hôpital Saint-Laurent fut évacué par *les pauvres enfermés de l'Aumône générale* qui vinrent prendre possession du nouvel hôpital de Bellecour. Pour conserver la mémoire de son origine, il fut désigné sous le nom *d'Hôpital général*

[1] C'est l'imprimeur Horace de Cardon qui a fait établir, à ses frais, la belle et solide charpente de ces greniers.

[2] Avant la première révolution, le collége de chirurgie de notre ville avait établi sur le quai, et dans la maison même de la Charité, la salle de ses séances et de ses leçons. Elle avait été inaugurée, en 1787, par un discours du docteur Collomb, célèbre praticien du temps. Cette salle n'existe plus aujourd'hui.

de la Charité et Aumône générale de Lyon. Les filles adoptives de Sainte-Catherine y furent aussi réunies le 21 mars 1629, et les garçons adoptifs de la Chana, le 14 août 1636.

Des discussions s'étant élevées de rechef, en 1626, entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu et ceux de la Charité, au sujet des enfants trouvés; pour aplanir les difficultés survenues, une convention nouvelle fut arrêtée entre les deux administrations par l'intermédiaire et par les soins de M. Faulquier de Vitry, comte et précenteur de l'église Saint-Jean. Jusqu'à cette époque les enfants trouvés avaient toujours été en dehors des charges de l'Aumône générale, et l'hôpital, alors seul asyle de tous les enfants du premier âge, n'avait jamais pu lui remettre que les enfants légitimes, lorsqu'ils atteignaient leur septième année. Par le règlement du 26 novembre, il fut décidé qu'à l'instar de l'Hôtel-Dieu qui recevait, à leur simple présentation, tous les malades de la Charité, ce dernier hospice recevrait sans distinction, tous les enfants vers leur septième année. La remise devait annuellement s'opérer le second dimanche après Pâques. Cette coutume a été suivie, en effet, jusqu'en 1783.

La guerre, la peste, la cherté des vivres, la cessation du travail pendant deux années ayant presque épuisé les ressources des hôpitaux, les différents survenus entre eux, en 1738, les menacèrent d'une ruine complète ; mais, le cardinal archevêque de Lyon se posa comme médiateur, réunit dans son palais les recteurs des deux hospices, et les commissaires de la santé, administrateurs de l'hôpital Saint-Laurent, dit des pestiférés ; « à la suite d'une controverse approfondie, l'amour du bien public et de la justice fait arrêter entre les parties, des conventions dont les clauses principales concernant la Charité portent qu'à l'avenir, l'Aumône générale recevra les pauvres femmes et les filles qui auront accouché à l'Hôtel-Dieu. Les enfants seront recueillis en même temps que les mères, pour prévenir soit le scandale de leur position, soit des malheurs plus grands encore ; les femmes qui auront des retraites, obtiendront chez elles les secours jugés nécessaires dans leur état, les étrangères seront renvoyées dans leur pays. » En 1639, les deux hôpitaux ajoutent à ces dispositions règlementaires que les filles pu-

bliques accouchées à l'Hôtel-Dieu, ou qui y auront été traitées du mal vénérien seront ensuite enfermées à la Charité dans l'intérêt de la morale et des bonnes mœurs ; que chaque enfant teigneux sera pansé et nourri à l'Hôtel-Dieu, moyennant une indemnité de dix livres, payée par l'Aumône générale. S'il arrive qu'une mère nourrice meure ou perde son lait, l'enfant retombera à la charge de l'Hôtel-Dieu jusqu'à l'âge de trois ans que l'Aumône devra lui ouvrir ses portes : enfin l'Hôpital sera tenu de fournir les remèdes aux malades de la Charité qui ne trouveront pas place dans ses rangs. En 1644 et 1646, les contestations renaissent et amènent quelques additions, quelques perfectionnements dans ce traité ; s'il occasionne un surcroit de frais aux hospices, il devient un bénéfice de plus pour les malheureux. Au milieu des difficultés de sa gestion, de ses embarras intérieurs et de l'accroissement de ses dépenses, la providence, dit un auteur de l'époque, accorde une protection spéciale à la Charité.

La fortune de cette maison progresse en même temps que ses bienfaits s'étendent sur un plus grand nombre de pauvres. Le zèle, le dévouement des administrateurs suffisent à tout. Dans les moments critiques ils avancent des sommes considérables; leur habileté inspire la confiance, ils reçoivent des prêts, des dépôts sans intérêts qui les aident dans la détresse, sans grever davantage leur budget : des legs importants leur arrivent. Ces libéralités furent faites, en général, par d'anciens recteurs, des consuls, des échevins, par des hommes illustres dans le clergé, la magistrature, le commerce ou les armes [1]. La religion favorisa toujours le développement de l'esprit de

[1] MM. Gayot de la Bussières, Jean de Puget, de Villeneuve, de Sassenage, J. B. de Murard, F. de Damas, Salemard de Bessy, Hugues de Pomey, J. de la Pape, Jean de Châtillon, Pierre des Glandes, A. de Riverieulx, Pupil de Myons, Philippe de Palerme, Catherine de Mazenod *, F. de Larochefoucauld, de Laurencin, Octavio Mey, Anisson Duperron, Joseph de Chevrières, J. P. Fulchiron, Charrier de la Roche, de la Verpillière...., etc..., etc..., soutien-

* C'est Catherine de Mazenod, veuve de Maurice Amédée de Servient qui a légué aux hospices les immenses domaines de la Part-Dieu et de la Tête-d'Or, aux Brotteaux.

bienfaisance; elle suggéra des dotations nombreuses dans lesquelles, en échange des biens laissés aux pauvres, les donateurs réclamaient des prières sorties de leur bouche.

En 1673, les revenus fixes de la Charité, outre le produit des quêtes dont cet hospice avait, depuis longtemps, le privilége exclusif, consistaient dans le rapport de ses propriétés immobilières; dans des droits sur l'octroi, accordés par des lettres patentes; dans des priviléges spéciaux que plusieurs fois même l'Hôtel-Dieu demanda à partager : ils étaient augmentés par de fortes pensions adjugées sur les gabelles, et par des taxes arbitraires ou déterminées dans les jugements des officiers de la sénéchaussée, ou dans les décisions des consuls. Toutes les confiscations prononcées revenaient à l'Hôtel-Dieu; toutes les amendes appartenaient à la Charité[1]. Les ressources et les dépenses annuelles de cet établissement s'élevaient alors, dit J. Spon, à cent vingt mille livres. Il subvenait aux besoins de quatorze à quinze cents personnes, et tous les dimanches, en outre, cinq mille pains de trois livres étaient distribués aux pauvres de la ville.

L'autorisation donnée, en 1690, aux maîtres et gardes des communautés des arts et métiers d'exiger quatre cents livres à la réception de chaque candidat, enjoignait de payer aux hôpitaux les deux tiers de cette somme.

nent, durant leur vie, l'hospice par leurs libéralités, ou, en mourant, l'enrichissent par des héritages considérables.

[1] Les consuls étaient alors dans l'usage de choisir l'un des juges du tribunal de police parmi les recteurs de la Charité ; ce magistrat était, à ce titre, préposé à la recette des amendes. En 1682, c'est Matthieu de Lafont, dont le nom est resté à l'une des principales rues de notre ville, qui s'acquittait de cette charge. Cet illustre citoyen, après avoir acquis dans le commerce une fortune considérable, exerça plusieurs fonctions gratuites avant d'arriver à l'échevinage, et marqua son passage au rectorat de la Charité par de grandes largesses envers la maison, par un zèle soutenu pour ses intérêts, et par l'habileté qu'il montra comme administrateur. Homme d'ordre, il s'occupa lui-même le premier à réunir avec méthode, à classer les archives de l'hospice, comprenant toute la valeur à venir de ces matériaux pour l'histoire de cette institution.

L'hospice, en l'année 1699, fut dans une position très critique ; les ouvriers en soie reduits à la misère par la stagnation du commerce et la disette des vivres causée par les guerres du Piémont et de la Savoie, eurent en grand nombre recours à l'Aumône générale. Pour subvenir aux besoins de tous ces malheureux, une loterie fut établie à Lyon, sous la surveillance de l'autorité et la direction de l'Aumône générale : les résultats de cette opération bien réglée furent incroyables, ils s'élevèrent à sept cent mille livres [1].

C'est en 1699 seulement que le service dans l'intérieur de la maison fut confié à des *sœurs croisées*. Les trois premières furent, à cette époque, détachées de l'Hôtel-Dieu et cédées aux administrateurs de l'hospice dont elles vinrent seconder le zèle et le dévouement pour les pauvres. Suivant un réglement établi depuis quelques années, les filles publiques, les femmes de mauvaise vie, après leur guérison ou leurs couches faites à l'Hôtel-Dieu, étaient conduites et punies à la Charité, où elles demeuraient enfermées. En 1702, sur la demande des recteurs, la maison fut en partie exemptée de cette charge. Un lieu de détention, de correction et de travail fut choisi dans la ville ; le consulat, l'hôpital général entrèrent pour part égale dans cette dépense. Instruit par l'exemple du passé, et pour se prémunir contre la famine et les malheurs dont l'hiver de 1709 menaça la ville ainsi que la province du Lyonnais, le conseil d'administration fit venir, à grands frais, des provisions de blé de l'Alsace, de la Lorraine, et même des rivages de l'Afrique. Les pauvres, grace à cette sage prévoyance, n'eurent pas à souffrir de la rigueur des temps. Au milieu de telles circonstances, heureusement exceptionnelles, l'autorité consulaire, les échevins aidèrent toujours puissamment les administrateurs de la Charité, qui alors, comme plus tard, adoptèrent, conjointement avec les recteurs de l'Hôtel-Dieu, les grandes mesures d'utilité publique. Les deux conseils, que de misérables questions de préséance et d'amour-propre divisèrent encore en 1731, s'entendirent mieux sur les faits d'intérêt général, se prêtèrent de mutuels secours. Ainsi, en 1717, la gêne de l'œuvre

[1] Voir pour les détails la curieuse lettre de C.-Fr. Menestrier, à un de ses amis de Paris, dans la *Revue du Lyonnais*, t. V., p. 401.

de la Charité était extrême; l'administration ne pouvait plus subvenir aux besoins des enfants, ni en recevoir de nouveaux; l'institution était compromise, l'Hôtel-Dieu vint à son secours. Sur la demande de l'archevêque Paul de Neufville de Villeroy, une avance de soixante mille livres fut offerte et livrée par les recteurs de l'Hôtel-Dieu; comme ce moment de détresse ne fut pas connu du public, le crédit de l'Aumône générale ne se trouva point ébranlé[1]. Mais, en 1725, la situation étant toujours très précaire, la maison allait succomber peut-être sous le poids de dettes énormes, lorsque les prévôts des marchands, les échevins ouvrirent un emprunt pour la soutenir.

De 1740 et 1766, les hivers rigoureux ramenèrent pour la ville et pour les hôpitaux les désastres de 1709. La Charité, dans ces moments difficiles, avait dépassé et dépassait encore chaque année

[1] L'hospice laissa rarement percer au dehors les difficultés de sa gestion; si quelquefois ses embarras financiers momentanés furent connus, les administrateurs ne compromirent jamais son crédit. Dans un temps de disette et de crise commerciale, huit cent mille livres étaient dues aux Génois; ceux-ci, effrayés de l'énormité de l'emprunt dans un moment dangereux, réclamèrent cette somme le matin, le soir ils étaient remboursés. La conduite de cette administration, composée de l'élite de la bourgeoisie, excita toujours l'admiration des étrangers. L'œuvre de l'Aumône générale était, à leurs yeux, un modèle de perfection, un sujet d'étude ou de simple curiosité, qui les engagea toujours, en traversant Lyon, à visiter l'établissement dans toutes ses parties. Parmi les voyageurs illustres nous citerons, dans le siècle dernier, l'empereur d'Autriche Joseph II, l'ambassadeur d'Espagne Pignatelli qui répétait sans cesse, que rien, durant son séjour en France, ne l'avait autant ravi que l'hospice de la Charité de Lyon, et la sagesse de ses règlements. Nous pouvons nommer encore le comte de Provence, depuis Louis XVIII, Paul Petrowitz grand duc de Russie, Marie de Wurtemberg son épouse, le prince de Montbelliard, frère du duc de Wirtemberg-Stuttgard, le prince Kourankin, le prince Ferdinand Stanislas de Lorraine, frère de Marie Antoinette, Marie Beatrix d'Est, fille du duc de Modène. Ces visites et celles d'autres personnages célèbres par leur rang, leur fortune ou leurs talents n'étaient pas sans avantage pour la maison. Outre les largesses dont elles s'accompagnaient toujours, elles avaient pour résultat de fixer l'attention et la bienfaisance publique sur une institution dont l'utilité était si universellement appréciée.

le chiffre de ses recettes, son déficit s'accroissait tous les jours, malgré les efforts et les sacrifices des administrateurs; chacun d'eux, en entrant en fonction, s'imposait une libéralité en harmonie avec sa fortune. Dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, dit un auteur lyonnais, « c'était une honte pour un homme riche et considéré de ne pas servir les hôpitaux; il lui était difficile, et quelquefois impossible de se soustraire au rectorat; une enquête était faite sur ses biens, son commerce et sa santé; son honneur était mis en jeu; il se voyait contraint d'accepter des fonctions qui nécessitaient de sa part des sacrifices immenses, et compromettaient même sa fortune personnelle. Nous pourrions citer ici des exemples nombreux; un seul suffira : Henry Decroix, trésorier de l'Aumône, en 1777, avait épuisé son crédit par des avances de deux millions quatre mille livres. » C'est en vain qu'en 1778, pour subvenir aux frais toujours considérables, on avait établi un impôt sur les citoyens aisés, c'est en vain qu'une assemblée de notables réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence des magistrats, avait cherché les moyens de parer aux malheurs présents : la crise paraissait sans remède; les administrateurs, contraints par la nécessité, allaient à regret abandonner les orphelins et les vieillards, lorsque tout-à-coup, au milieu du conseil, un religieux recollet, le frère Irénée Dantoine, apporta six mille livres, et se retira sans prononcer le nom du bienfaiteur. Ce généreux exemple ranima la bienfaisance publique, et l'œuvre fut conservée dans son entier.

En 1780, les dépenses égalaient les recettes, mais ne permettaient pas de prêter à l'Hôtel-Dieu, que ses dettes menaçaient d'écraser. Dans cette extrémité, les ministres de Louis XVI formèrent le dessein de supprimer la Charité, de joindre son administration à celle de l'hôpital général des malades. Des commissaires, nommés par les deux conseils, tentèrent de s'opposer à la réunion projetée des deux établissements. Les recteurs de l'hospice firent quelques légères concessions; ils décidèrent qu'on recevrait les enfants à six ans au lieu de sept. Cette mesure fut jugée insuffisante : le roi, par un arrêt exécutoire, en date du 1er octobre 1783, prescrivit à l'hospice de la Charité de recevoir à leur naissance tous les enfants orphe-

lins, exposés ou abandonnés, l'Hôtel-Dieu ne devant plus à l'avenir être consacré qu'au service des malades. Le bureau accepta ces conditions et se chargea des filles enceintes qui furent accouchées par deux sœurs habiles, envoyées de l'hôpital général. Pour surveiller l'exécution de cette ordonnance, un inspecteur fut délégué de Paris par M. Joly de Fleury, alors ministre. Les embarras financiers devinrent plus grands avec ces nouvelles charges; de fréquents emprunts furent nécessaires pour marcher jusqu'en 1790; les trésoriers firent plusieurs fois des avances de plus de huit cent mille livres. La révolution qui s'opéra dans l'état vint porter le dernier coup à l'hospice de la Charité. Les bouleversements de fortune, suite ordinaire de toute crise sociale, ne permirent plus de fournir les subventions accoutumées. Les taxes, les droits, les priviléges, les exemptions, les impôts accordés dans l'ancien régime par des ordonnances spéciales furent abolis avec la royauté. Privés de ces ressources indispensables, sans crédit, au milieu d'une société ébranlée, déjà en 1791 les administrateurs avaient remis leur pouvoir à la municipalité, sans combler le déficit qui existait dans le budget. Les souffrances des pauvres durant le siége, le désordre de la comptabilité ne doivent retomber sur personne; ils furent la conséquence inévitable des désastres de notre ville. La loi du 11 juillet 1794 (23 messidor an II) dépouilla l'hospice, aussi bien que tous les autres hôpitaux de France, de tous les biens qu'ils possédaient; le gouvernement devait les entretenir; mais la loi du 7 octobre (16 vendémiaire an V) restitua bientôt les propriétés immobilières. La gestion, ou du moins la surveillance, fut confiée à l'autorité municipale, qui devint responsable des actes des administrateurs choisis par elle. Un arrêté du directoire nomma, en 1796, un seul et même caissier pour recevoir les revenus des hôpitaux civils dans une même commune. L'ordre portait que les fonds seraient employés indistinctement aux besoins des uns et des autres, mais que cependant des états, des comptes à part seraient tenus dans chaque institution. En 1797, l'autorité départementale du Rhône créa un comité d'administration pour chaque hôpital de notre ville; ces administrateurs nouveaux recoururent aux conseils, aux lumières des hommes dévoués et habiles qui avaient jusqu'à ce

jour, malgré tous les obstacles, dirigé avec zèle, sinon avec plein succès, l'hospice de la Charité; les anciens recteurs entrèrent dans la commission présente, et tous travaillèrent de concert à réparer les malheurs de l'époque. La fusion s'opéra entre les deux administrations. Les assemblées se tinrent indistinctement dans les deux hôpitaux. Mais l'œuvre des enfants trouvés absorba à elle seule tous les revenus, et cependant elle était encore en souffrance. La trésorerie nationale vint à son aide; en 1798, on paya à présentation aux nourrices des enfants abandonnés leurs gages anciens, montant à soixante-deux mille cent livres. Les vieillards infirmes, incurables, séquestrés dans le dépôt de mendicité de la Quarantaine, furent ramenés dans leur ancien asile. Le premier mode d'administration fut rétabli, les infirmiers et les infirmières reprirent la croix et le costume religieux qu'ils avaient quittés durant la Révolution.

Le 18 janvier (28 nivose an X), un arrêté du ministre de l'intérieur nomma, pour les deux hôpitaux, un conseil général; il était composé des trois maires [1], du préfet et de quinze citoyens notables. Dès cet instant, l'administration et les intérêts furent entièrement confondus. Outre l'allocation municipale de chaque année pour remplacer les anciennes immunités, les hôpitaux obtinrent successivement une portion sur les bénéfices du Mont-de-Piété, une augmentation du droit des pauvres sur les recettes des théâtres, et la restitution de certaines faveurs compatibles avec les changements survenus dans la société.

Des réglements nouveaux pour réformer les abus ou les vices intérieurs furent introduits par les administrateurs qui portèrent tour à tour leurs vues sur le service médical, sur la police, sur les recettes et la comptabilité. Les divers employés les secondèrent à l'envie. Au mois de juillet 1803, au milieu de ces améliorations diverses, un crime affreux eut lieu dans l'hospice, et par les mains d'hommes qui s'étaient consacrés au service des pauvres. Deux frères, les nommés Bise et Camet, pour des griefs particuliers, assassinèrent le direc-

[1] La ville, à cette époque, était divisée en trois arrondissements.

teur-économe; ils furent exécutés le 25 novembre suivant, sur la place des Minimes[1].

Depuis sa nouvelle organisation, des changements, des perfectionnements nombreux ont été introduits à l'hospice de la Charité. Chaque administrateur, jusqu'à nos jours, a laissé des traces de son habileté ou de son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs; il sera plus facile d'apprécier les progrès de l'institution par l'histoire abrégée de chacun des services.

Dans le principe, l'hôpital de la Charité n'a été qu'un asile pour les pauvres; s'il s'est augmenté dans la suite, ce n'a été que progressivement, pour réunir sous une même direction les maisons déjà destinées aux orphelins, aux enfants trouvés, et pour embrasser plusieurs objets qui pussent par leur étendue, par leur importance, soulager les habitants de notre ville en dirigeant, en éclairant leur inépuisable charité. Ainsi, vers la dernière moitié du siècle dernier, l'hôpital général embrassait dix sujets principaux de police et de bienfaisance publique :

« La distribution dans les cinq quartiers choisis, en 1531, du pain aux pères de famille pauvres et honnêtes.

La distribution du pain et du linge à tous les prisonniers.

L'entretien de l'hôpital des Recluses[1], concurremment avec le corps de ville et l'Hôtel-Dieu.

L'aumône secrète à d'honnêtes familles dont les besoins étaient connus.

[1] Voir, pour de plus amples détails, les journaux du temps : *Bulletin de Lyon*, 18 thermidor, 9, 20, 25 fructidor an XI; 27 brumaire, 1, 4 frimaire an XII. Ce fut Bise qui seul assassina l'économe, M. Joyeux; il fit ensuite part de son crime à Camet qui l'aida à enterrer le corps dans une des caves de la maison. Les motifs de ce forfait n'ont jamais été pleinement connus; on croit que Bise, frère sommeiller de l'hospice, dont la conduite était peu régulière, voulut se défaire de M. Joyeux que son zèle pour la réforme lui désignait comme un supérieur dangereux.

[1] On a vu plus haut que dans cet hôpital étaient renfermées les femmes de mauvaise vie dont la liberté compromettait la santé ou la moralité publique.

La dotation annuelle de trente-trois filles de pauvres citoyens, et de toutes les filles adoptives demandées en mariage.

L'enlèvement des mendiants de la ville et des faubourgs, leur entretien, nourriture, travaux, direction et police conformément à des lettres patentes délivrées en 1729.

L'entretien complet des citoyens des deux sexes qui, parvenus à l'âge de soixante et dix ans, ne trouvaient plus des ressources suffisantes dans leur fortune, leur travail et leurs familles.

Les enfants orphelins, que l'administration, sur la présentation des parents, adoptait depuis l'âge de sept ans jusqu'à l'âge de quatorze, et sur lesquels, dès lors, elle avait, jusqu'à vingt-cinq ans, tous les droits de la puissance paternelle.

Les enfants délaissés ou abandonnés par leurs pères et mères, depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze accomplis, que l'administration recevait sur la présentation des voisins, les certificats des officiers du quartier, et après les informations requises.

Les enfants adoptifs, les enfants trouvés, exposés ou délaissés passaient, à l'âge de sept ans, de l'Hôtel-Dieu à la Charité[1]. » Le conseil, par un arrêté, en date de 1767, décida que tous les enfants de l'hospice, sans exception, seraient, à ses frais, nourris, élevés, entretenus à la campagne pour la repeupler et y former des agriculteurs. Cette idée a été depuis, nombre de fois, reproduite dans les traités d'économie politique. Outre les gages et les vêtements donnés aux nourriciers, on leur accordait six livres à l'époque de la première communion de l'enfant[2], et trente livres lorsqu'il avait atteint sa dix-huitième année, ou bien lorsqu'il était marié avant cette époque.

L'œuvre comprenait donc diverses catégories gouvernées par des lois spéciales, toujours en harmonie avec les besoins, les habi-

[1] On a vu ci-dessus que, plus tard, ils ont été mis à sa charge dès leur naissance.

[2] L'intention des recteurs était, par cette mesure, de favoriser l'éducation morale et religieuse des enfants, confiés à des étrangers mercenaires dont ils stimulaient le zèle par l'espoir d'une récompense.

tudes, les exigences mêmes des malheureux. L'économie était différente, mais les soins particuliers de chaque recteur annonçaient un amour égal pour tous les infortunés confiés à leur garde.

Les créations des bureaux de bienfaisance, d'un dépôt de mendicité, de l'hospice de la Quarantaine, et plus tard, de l'hospice de l'Antiquaille, de plusieurs autres établissements en faveur des pauvres, ont réduit les attributions de la Charité, limité ses pouvoirs, mais aussi diminué ses charges accablantes. Il ne reste plus de l'institution fondamentale que les vieillards septuagénaires et indigents (l'administration les recueille lorsqu'ils se trouvent dans certaines conditions prescrites); que les enfants abandonnés; quelque soit leur origine, ils sont reçus sans distinction ou préférence; l'hospice enfin est devenu le refuge et le lieu de délivrance des filles-mères.

Plus de quatre cents vieillards sont aujourd'hui entretenus dans la maison; l'âge ne leur permet plus de soutenir par le travail une existence obscure, mais honorable et utile. Le temps des infirmités venu, « quand ils ont compté avec eux-mêmes, ils ont trouvé que le ciel ne leur a rien accordé au-delà du pain quotidien; chaque jour a présenté, avec la même égalité, son salaire et ses besoins [1]. » La société, qu'ils ont enrichie du produit de leurs peines et de leur industrie, protége leur faiblesse, leur offre une retraite où ils n'ont plus à redouter la misère. Sur quatre réceptions, il y en a trois en faveur des septuagénaires les plus anciennement inscrits, la quatrième place est donnée à l'octogénaire, quelque soit l'époque de sa présentation. Les pauvres doivent toujours être lyonnais ou habiter la ville depuis plusieurs années. Les femmes admises sont presque d'un tiers plus nombreuses que les hommes; on en compte 240, sur 160 hommes. La différence dans les produits du travail, dans les occupations de la vie est la cause de cette inégalité dans les réceptions. Les professions les moins lucratives sont, d'après un relevé statistique fait par nous, celles qui fournissent le plus de sujets au Dépôt de Mendicité et à l'hospice des vieillards. Le nombre des ré-

[1] Richard de Nancy (*Discours inaugural* 1823).

ceptions à la Charité est toujours en harmonie avec celui des décès : la durée moyenne du séjour n'est pas de trois ans : ainsi cent soixante à cent quatre-vingts vieillards environ sont admis, après la mort d'un pareil nombre qui succombent chaque année. Il existe cependant ici des différences, des variations très notables : elles sont dues surtout aux influences atmosphériques, si puissantes, à certaines époques, pour développer, chez les vieillards qui vivent en commun, des maladies qui les déciment avec une rapidité effrayante.

Les instituts de la communauté sont, en grande partie, ceux qui furent établis pour l'Aumône générale et les pauvres enfermés : ils ont subi des changements, des améliorations, résultats du progrès des temps et de l'esprit de la société actuelle. Nous avons admiré, loué plus d'une fois, leur sagesse et leur prévoyance; nous sommes loin cependant de les considérer comme parfaits, d'approuver, dans leur ensemble, toutes les mesures prises ou conservées par l'administration. La critique, le blâme peut-être, trouveraient à s'exercer sur quelques faits généraux, sur quelques points de détail, sur diverses parties du service intérieur, mais il faut tenir compte des embarras, des difficultés anciennes ou de celles qui s'élèvent à chaque instant, malgré le zèle et l'habileté des recteurs. Le dévouement ne donne pas la puissance : si l'œuvre n'a pas éprouvé une transformation plus complète, si elle ne répond pas rigoureusement aux nécessités présentes, si elle semble même, sous certains rapports, avoir limité l'étendue de ses bienfaits, ce n'est point aux administrateurs qu'on doit attribuer son insuffisance ou ses vices ; ils sont la conséquence fâcheuse, et inévitable de nos jours, de l'institution elle-même, des bases qui la soutiennent, en un mot de ses conditions d'existence. Le nombre des pauvres admis à l'hospice n'est pas en harmonie, dans notre ville, avec le nombre des malheureux qui, après une laborieuse carrière, auraient droit à un asile dans leur vieillesse. Les revenus de la Charité ne permettent pas de soulager, de recevoir toutes les infortunes qui frappent à sa porte : l'autorité, par mesure transitoire, devrait, au moyen de secours largement répartis, donner une extension plus grande à cette maison de refuge, jusqu'à ce qu'une meilleure organisation du travail soit

venue diminuer le nombre des indigents dans notre classe ouvrière. Dans une société bien établie, il est juste qu'un artisan ait des chances, en élevant sa famille, de pouvoir encore assurer son avenir par des économies sagement calculées : les établissements de bienfaisance publique ne devraient exister que pour les cas exceptionnels, ne s'ouvrir que pour les malheurs imprévus, et n'être pas aussi fréquemment l'espérance, le terme forcé d'une vie modeste et utile.

L'Aumône générale n'avait fait, d'abord, que recueillir les pauvres orphelins, ou les enfants légitimes abandonnés; plus tard elle étendit son œuvre, mais elle établit entre les malheureux des distinctions fondées sur leur naissance. On ne traitait pas de la même façon les petits garçons adoptifs dits *de la Chana*, et les enfants illégitimes venus de l'Hôtel-Dieu, ou délaissés dans la ville, nommés *petits-passants*, les Catherines ou filles adoptives, et les Thérèses ou filles bâtardes, et les *petites-passantes*. Ces catégories ont subsisté jusqu'en 1791, bien que, depuis 1783, l'œuvre des enfants eut entièrement passé de l'Hôtel-Dieu à l'hospice de la Charité qui s'appelait dès lors *Hôpital général des Enfants trouvés et de la Maternité* : quoiqu'on n'admit jusqu'alors que les enfants âgés de 6 ou 7 ans, l'hospice comptait déjà des frais énormes, toujours en proportion avec la quantité d'enfants déposés à l'Hôtel-Dieu : ainsi le nombre des enfants abandonnés, qui, en 1700, n'avait été que de 582, s'éleva tout d'un coup, en 1709, à 2,231[1]; « c'est qu'alors la famine ravagea la ville ; le blé, le vin, les légumes devinrent d'une cherté excessive, et l'immense population de la cité manqua d'aliments[2]. « On voit de même, d'après les registres de la Charité, qu'en 1784, il n'y eut que 1,680 expositions tandis qu'elles montèrent à plus de 2,000 en 1790 et 1793, pour retomber à 900 et à 1,000 en 1798 et

[1] Ces chiffres sont tirés des archives de l'Hôtel-Dieu. Lorsque les enfants étaient envoyés à la Charité, déjà les maladies du premier âge les avaient décimés. Au milieu du siècle dernier, d'après Raulin (*Traité de la Conservation des enfants*), sur 100 enfants donnés en nourrice en 1769, on en ramenait à peine 36 à l'âge de sept ans qu'ils étaient rendus à l'hospice.

[2] Dagier. Histoire déjà citée.

1805. Les causes de ces fluctuations sont complexes, elles seront cependant appréciées sans peine si on se rappelle les évènements de ces époques. Les soins introduits à la Charité dans la condition, le régime des enfants, ont, dès le début servi de modèle aux autres établissements de cette nature. La mortalité, grande dans le principe, a constamment été moindre que dans les maisons de Paris, de Rouen et de Marseille; elle est allée progressivement en diminuant jusqu'à nos jours, grâce à la sollicitude continuelle des administrateurs, aux perfectionnements hygiéniques qu'elle leur a dictés, grâce encore aux largesses des Gustel Thival [1], des Durand Valesque qui ont consacré des sommes considérables au soulagement des enfants trouvés. D'après les recherches statistiques récentes [2] la mortalité aujourd'hui paraît n'être pas plus grande à l'hospice que dans la généralité de la population; formulée d'après le chiffre brut des entrées, elle a été, en 1833 de 1 sur 7, mais, en déduisant 270 enfants reçus morts sur 1,905, elle n'est plus que de 1 sur 15. Le bénéfice de conservation, en faveur de Lyon sur Paris, est de 1 sur 3. Le régime a éprouvé des améliorations immenses: elles se trouvent parfaitement décrites dans le livre de MM. Terme et Monfalcon, livre qui renferme de précieux documents historiques sur l'hospice de notre ville, et qui nous a été d'un puissant secours pour les notes et les détails pleins d'intérêt que nous y avons puisés. Le bien-être a conservé un plus grand nombre de malheureux; il a nécessairement accru les charges de la Charité en augmentant son personnel; mais c'est moins le nombre des expositions qui s'est élevé, que celui des conservations. « Les soins hygiéniques ayant atteint leur perfection, le nombre des enfants à la charge de la Charité a cessé de grandir, ou du moins n'a grandi que dans la proportion du nombre des réceptions. »

[1] Gustel Thival a légué, en 1826, la plus grande partie de ses biens à la Charité : il était lui-même enfant de l'hospice, et s'était acquis, par son travail, une fortune considérable; se rappelant, dans son enfance, avoir souffert de l'intempérie des saisons, et surtout du froid, il a fait une donation pour acheter des vêtements aux enfants pauvres de son quartier (rue des Pierres-Plantées).

[2] *Histoire statistique des enfants trouvés*, par MM. Terme et Monfalcon.

« Les améliorations faites dans l'état des enfants trouvés datent, surtout pour l'hospice de Lyon, de 1820 à 1831 ; dans cet espace de temps, le chiffre des enfants s'est augmenté environ de quatre mille cinq cents, mais, depuis 1831 jusqu'à 1838, il n'y a pas de modification sensible, le nombre des enfants a cessé de s'accroître, et est resté en harmonie avec celui des entrées[1]. » La cause principale qui agit sur la fréquence des réceptions est celle de l'accroissement de la population elle même ; de 1784 à 1789 la population moyenne de la ville a été de cent quarante mille habitants, environ dix-sept cents enfants délaissés ont été admis. Un peu plus tard, par suite des calamités qui désolèrent Lyon, la population descendit à quatre vingt-dix mille ; le nombre des réceptions ne fut plus que de mille. Enfin, en 1836, où l'on a compté près de deux cent mille ames dans notre cité, il y a eu dix-neuf cent dix-sept expositions.

D'après le décret de janvier 1811, les enfants trouvés doivent demeurer, jusqu'à leur 12e année, à la charge de la Charité. Aujourd'hui cette œuvre qui grève le budget de nos hôpitaux subvient aux besoins de près de douze mille enfants. Onze cents environ, sont mis, chaque année, en apprentissage ; ils ont reçu à cet âge une éducation première qui aide puissamment à leur réussite dans les diverses professions qu'ils embrassent. L'intelligence, la moralité, le travail leur donnent, comme aux autres hommes, le rang, la considération qu'ils méritent dans l'Etat, et leur permettent également d'aspirer à la fortune ou du moins à l'aisance.

Tous les enfants dont la Charité est le refuge n'y entrent pas de la même manière. Les uns sont fils de la maison et délaissés par des mères qui ne peuvent pas ou ne veulent pas les élever et les nourrir. Une salle est réservée aux pauvres filles enceintes qui viennent, dans les derniers temps de leur grossesse, réclamer les secours que leur état exige, cacher leur honte en abandonnant le fruit de leur misère ou de leur déshonneur. 650 à 700 filles viennent, tous les ans, accoucher à l'hospice de la maternité ; 35 à 40, au plus,

[1] *Histoire statistique des enfants trouvés*, par MM. Terme et Monfalcon.

gardent leurs enfants, les emportent avec elles ; les autres se retirent sans s'inquiéter de ce qu'ils deviendront entre des mains étrangères. Parmi ces filles-mères les deux tiers, approximativement, appartiennent ou résident à Lyon ou dans diverses communes du Rhône. Les autres arrivent des pays circonvoisins ou étrangers et surtout des départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, du Jura, de la Savoie et de la Suisse, etc.....

La majorité des enfants exposés appartient, ainsi qu'on le voit par nos chiffres, à des parents inconnus ; mais ils ne sont pas tous, comme on pourrait le penser, des enfants naturels ; quelques-uns légitimes sont, à leur naissance, abandonnés par des pères et mères mariés, qui se débarrassent, par ce moyen, des soucis et des charges de la paternité. D'après MM. Monfalcon et Terme, la misère n'est que rarement, dans ce cas, la cause de l'exposition des nouveaux-nés; le crime résulte, pour l'ordinaire, du relâchement des liens de famille, de l'oubli, du dédain des sentiments moraux ; suivant leurs calculs en harmonie avec ceux de l'abbé Gaillard, sur cent enfants exposés, près de dix sont issus de parents mariés qui se décident, avec une coupable facilité, à les priver de leur nom et de leur condition civile. L'aisance, continuent les mêmes auteurs, chez un grand nombre d'ouvriers imprévoyants, amène la débauche; de la débauche viennent en grande partie les enfants trouvés : voulez-vous diminuer leur nombre, donnez de la moralité aux classes ouvrières ; le bien-être seul ne suffira pas pour guérir cette plaie de notre ordre social. La ville de Lyon ne fournit pas tous les enfants abandonnés à l'hospice de la Charité ; car les villes et les campagnes des environs, les contrées étrangères limitrophes ont une grande part dans cet abandon. Ces enfants, dit M. Richard de Nancy, arrivent dans des paniers fermés presque hermétiquement ; ceux qui se chargent de leurs transport craindraient, en montrant un enfant, de déceler leur intention. Plusieurs nouveaux nés périssent dans ce pénible voyage, (de là ce grand nombre d'enfants exposés morts dont nous avons parlé), d'autres arrivent dans un état de faiblesse qui laisse peu d'espoir de leur conserver la vie, et la Charité, prête à leur présenter le sein, n'a à remplir que le triste

devoir de leur sépulture. La vue de tels malheurs suggère à l'ancien chirurgien-major de la Charité des conclusions bien différentes de celles de l'histoire des enfants trouvés de MM. Terme et Monfalcon ; laissant de côté les calculs de l'économiste, guidé par le seul sentiment de l'humanité, « il souhaite que l'œuvre glorieuse de saint Vincent de Paul prenne une plus grande extension, qu'elle soit mise en pratique dans tous les chefs lieux de département ; tous les orphelins ne viendront pas alors fondre en quelque sorte sur le même point, et décupler par l'embarras du nombre les difficultés de l'éducation en masse des nouveaux nés. » L'exposition autrefois était plus difficile qu'aujourd'hui, elle était plus dangereuse pour l'enfant qui était abandonné, quelque fut la rigueur des temps, sur le parvis des églises, sur les degrès et dans l'intérieur des temples, dans les lieux de réunion ou de passages publics, à la porte des hôtels ou des hospices. Le nouveau mode d'exposition date du XIX[e] siècle ; c'est en 1804 que le premier tour[1] fut placé à Lyon, c'est le 15 mars de la même année que le premier enfant y fut confié. Le tour est établi dans la rue de la Charité, sur la façade de l'hospice, isolé de toute ouverture qui pourrait faire craindre d'être épié ou surpris. Une femme veut-elle exposer un enfant, elle avertit la personne de garde par un coup de sonnette et se retire en toute sécurité, elle ne court aucun risque d'être vue et poursuivie; son action restera un mystère que la société généreuse ne cherchera point à dévoiler [2].

[1] Le tour est un cylindre en bois, convexe d'un côté, concave de l'autre, qui tourne sur lui-même avec une grande facilité ; celui des deux côtés qui est convexe fait face à la rue, l'autre s'ouvre dans l'intérieur d'un appartement. Au plus léger effort, le cylindre vient présenter au dehors son côté vide, reçoit l'enfant qu'on y place, et l'apporte doucement dans l'intérieur de l'hospice, en achevant son évolution (*Terme et Monfalcon*).

[2] S'il nous était permis de franchir les limites assignées à cet article, ce serait ici la place de revenir encore sur la grande question à l'ordre du jour : *Les avantages et les inconvénients des tours*, dont quelques économistes, entre autres MM. Monfalcon et Terme de notre ville, demandent la suppression dans leur ouvrage sur les enfants trouvés. Les raisons sur lesquels ils appuient la demande de cette mesure sont loin de nous avoir convaincu ; si,

L'orphelin passe des bras de sa mère aux mains intelligentes et soigneuses d'une sœur de service qui, la nuit, veille à la *Crèche*. C'est ainsi qu'a été nommée la salle de réception ; elle est disposée suivant les conditions hygiéniques les plus favorables ; des berceaux en fer entourés de rideaux blancs sont les seuls meubles de ce premier asile ; une élégante simplicité, une propreté exquise forment son plus bel ornement, et frappent les regards de tous les étrangers qui le visitent. Après un examen attentif, les enfants sains et jugés viables sont remis à des nourrices choisies parmi les femmes de la campagne qui les emportent dans leur pays lorsqu'elles présentent au médecin et à l'administration les garanties nécessaires à la santé et au bien-être des malheureux qui leur sont confiés. Malgré leur éloignement et leur dispersion, l'hospice veille sans cesse sur ses pupilles ; des *frères voyageurs* les visitent, les protégent en parcourant deux fois par an les contrées où ils sont élevés, et rendent aux recteurs un compte exact de tout ce qui intéresse l'œuvre de bienfaisance, comme de l'état de chaque nourrisson en particulier[1]. Les enfants malades, atteints d'affections spéciales qu'on ne pourrait perdre de vue, sans danger pour eux ou pour la femme chargée de les allaiter, sont gardés ou rentrent dans les infirmeries où ils sont soutenus d'une manière artificielle, et reçoivent les soins réclamés par les accidents qu'ils éprouvent. Les incurables restent toute leur vie à la charge de l'administration, ils ont à l'hospice des salles qui leur sont consacrées. S'il ne leur est pas

comme ces auteurs l'établissent, les tours ne contribuent pas directement à corrompre les mœurs publiques; si, comme ils le prouvent par des tableaux statistiques, le nombre des expositions n'a pas augmenté dans certaines villes, et en particulier dans la nôtre par leur ouverture, le bien qui devrait résulter de l'abolition n'est pas établi pour nous, et ne saurait nous faire préférer les admissions à bureau ouvert proposées par eux.

[1] Sur le rapport des *frères visiteurs*, l'administration distribue chaque année des récompenses aux nourrices signalées comme meilleures mères, et dont les enfants sont le mieux soignés ; ces primes ont éte instituées par M. Durand Valesque, ancien administrateur de l'hospice.

donné de connaître le bonheur, ils ignorent toujours du moins les souffrances de la misère. C'est ainsi que les infortunés, adoptés par la charité publique, se développent dans les campagnes ou sont retenus dans la maison jusqu'à ce qu'ils puissent eux-mêmes suffire à leurs besoins ; un grand nombre est gardé dans la famille qui a soigné leur enfance, qui partage avec eux ses travaux, son pain, ses espérances ; ils restent cultivateurs de la terre qui les a reçus dans leur premier âge ; quelques uns retournent à la ville, s'appliquent à des professions mécaniques, industrielles, et quelquefois libérales ; d'autres, enfin, s'attachent comme employés, comme *frères* ou *sœurs* à l'hospice dont ils sont les enfants, et reconnaissent la dette qu'ils ont contractée envers lui, par leurs services et par leur zèle dans l'accomplissement des devoirs qu'ils se sont imposés eux-mêmes.

Tel que nous venons de le décrire, l'hôpital général de la Charité, malgré l'ordre de ses directeurs, l'économie apportée dans les dépenses, occasionne des frais énormes, qui ont subi encore un accroissement considérable par les améliorations introduites jusqu'à cette heure dans la conduite générale de l'établissement : en se rappelant que plus de dix mille enfants, au dessous de leur douzième année, sont sous sa responsabilité, que cet hospice nourrit quatre cents vieillards, qu'il reçoit près de sept cents filles enceintes, on ne sera pas surpris de voir la dépense annuelle s'élever à près de neuf cent mille francs par an ; elle est portée dans le dernier compte-rendu administratif, à huit cent septante-huit mille huit cent septante-huit francs; sur cette somme, six cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-neuf francs ont été consacrés à l'œuvre des enfants, et cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante à celle des vieillards et des incurables. Les rentes de la Charité ne montent qu'à trois cent soixante mille francs ; elles ne sauraient donc suffire, si la ville et le département n'accordaient plus de cinq cent mille francs à titre de secours et de subvention, et si l'Hôtel-Dieu ne venait pas achever de ses deniers le contingent indispensable.

HISTOIRE MÉDICALE DE L'AUMONE GÉNÉRALE ET DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ.

L'histoire d'une institution comme l'Aumône générale et l'hospice de la Charité, est loin d'être complète, si elle ne contient que les éléments et les règles fondamentales de l'œuvre, si elle ne fait connaître que le nombre et l'état des malheureux secourus; si elle ne cite enfin que le nom des protecteurs qui l'ont dirigée et enrichie : il existe d'autres conditions, d'autres faits spéciaux qu'il importe de mettre au jour. Il est indispensable, à notre avis, de rechercher les améliorations successives, les changements progressifs survenus dans la manière d'être, l'hygiène, le traitement des pauvres malades, soit dans les temps ordinaires, soit dans ces moments exceptionnels désastreux où des affections épidémiques contagieuses sont venues décimer la ville entière, ou frapper seulement ses hospices ; il est utile de rappeler alors leur action bienfaisante, leur salutaire influence sur la santé publique. Toujours dans ces instants de crises ou de dangers, nous trouvons les médecins et les chirurgiens de l'Aumône générale et de la Charité à la hauteur de la mission qu'ils ont à remplir. Leur dévouement, comme il est aisé de s'en convaincre, ne fait jamais défaut à leur savoir. Leur conduite honorable dans la sphère modeste qui leur est assignée doit être rapportée dans ces pages, aussi bien que leurs titres scientifiques et les ouvrages dûs à leur plume. Considérée sous ce point de vue, c'est l'histoire médicale de l'institution que nous allons entreprendre et tracer rapidement, en gardant le souvenir des détails qui précèdent.

C'est en 1531, avons-nous dit, que l'Aumône générale fut établie : ses règlements dès le principe renfermèrent certaines dispositions, dont il fut bientôt permis d'apprécier le mérite et l'opportunité. La disette de 1534, la peste de 1564, de 1566 [1], les inondations, les sinistres,

[1] « Dans l'épidémie de 1566, dit une chronique du temps, près de soixante mille individus furent enlevés. »

les maladies nombreuses de 1570, l'hiver rigoureux de 1572, la nouvelle épidémie de 1581, de 1587, de 1593, 1594, furent pour le peuple des sources fréquentes de misère, et pour l'Aumône générale des causes incessantes de libéralité. En même temps que la multitude des pauvres augmentait au dehors, le nombre des enfants orphelins réunis à St-Martin-La-Chana, à Sainte-Catherine s'élevait aussi, et exigeait plus de précautions, plus de surveillance de la part des recteurs. Ils avaient eu soin, dès l'origine, de confier à un médecin habile la responsabilité des mesures sanitaires; tous les faits médicaux étaient mis à sa charge; ils s'étaient aidé de ses avis dans toutes les délibérations que l'art pouvait éclairer. Un ou plusieurs médecins firent presque toujours partie, dans la suite, de la commission administrative. Symphorien Champier, échevin pour la seconde fois en 1533, fut un des premiers et des plus zélés souscripteurs de l'Aumône générale; ce médecin célèbre eut une grande part dans la confection des règlements. L'organisation, la distribution du travail, la nourriture, le régime intérieur, en un mot toute l'hygiène de ces maisons de refuge furent arrêtés par lui, ou fixés d'après les conseils de son expérience. Depuis la fondation de l'œuvre jusqu'en 1539, année de sa mort, Symphorien Champier se dévoua à la réussite de l'Aumône générale, dont il était devenu recteur, et dont il se trouva le premier médecin.

Malgré nos efforts pour découvrir ses successeurs, ou du moins les hommes qui, après lui, se sont chargés plus spécialement de la conduite médicale de l'Aumône, nos recherches ont été vaines; nous nous sommes assurés seulement que toujours, dans le choix de ses membres ou de ses employés, l'administration se montra d'une grande exigence, d'une extrême sévérité. Pour donner plus de relief à l'œuvre elle-même, pour accroître leur considération personnelle, les recteurs n'acceptèrent jamais que les services d'hommes connus, honorés par leurs antécédents et leur savoir; ils ne s'adjoignirent que les médecins déjà estimés dans la ville. Ceux-ci retiraient au dehors un nouvel avantage de cette fonction gratuite de médecins surveillants et directeurs de l'Aumône générale. Nonobstant toutes les précautions prises par les commissaires de la santé, les épidémies de divers ca-

ractères qui vinrent à plusieurs reprises fondre sur notre ville, pénétrèrent dans les deux maisons de refuge de la Chana et de Sainte-Catherine, et y firent un certain nombre de victimes. Les malades étaient souvent gardés dans les infirmeries établies à cet effet; ils ne pouvaient être, malgré les conventions, transportés à l'Hôtel-Dieu, qui devenait insuffisant dans ces temps de calamité. En l'année 1598, l'hôpital ne possédait encore que cent lits[1]. On a vu qu'une distinction était faite entre les filles adoptives dites *Catherines* et les bâtardes dites *Thérèses*. Ces dernières, traitées avec moins de soins, subirent constamment les influences pernicieuses de leur condition : dès l'année 1573, l'Aumône les avait entassées dans un seul local converti en un vaste atelier, pour préparer et tisser le coton. L'air se renouvelait difficilement, la fatigue n'était pas proportionnée à la vigueur des enfants, leur nourriture n'était pas choisie ou variée suivant les besoins; aussi les maladies étaient fréquentes. Le produit du travail était loin de suffire à l'entretien de la communauté, et même au traitement de ses malades. «Les recteurs, dit un écrivain du temps, se voyaient à chaque instant forcés d'aider, non des revenus de l'Aumône, mais de leurs propres deniers, au traitement des enfants varioleux, rachitiques, teigneux, qui tombaient à leur charge.» Cette citation suffira pour nous révéler la nature des affections les plus communes parmi eux. Une semblable manière de vivre devait nécessairement leur donner ce caractère qu'il nous eût été facile de déterminer à l'avance. Mais il n'appartenait point au médecin seul de changer subitement le régime vicieux de ces jeunes malades; sa volonté ou sa parole, faute de moyens d'exécution, restaient sans

[1] Les difficultés que les deux administrations rencontraient sans cesse dans l'accomplissement de leurs devoirs, furent une des causes principales des discussions qui s'élevaient entre elles à chaque instant; ainsi, malgré les conditions établies, dans les moments difficiles, il arrivait que l'Hôtel-Dieu ne pouvait reprendre malades les enfants qu'il avait envoyés bien portants à l'Aumône générale. De quel secours pouvait être, en effet, un hôpital de cent lits dans des épidémies comme celles de 1566, de 1581, de 1587, de 1593, 1594, durant lesquelles la masse de la population était frappée.

fruit. On ne s'étonnera donc pas de l'insuccès des palliatifs qu'ils conseillaient, en proclamant eux-mêmes leur insuffisance dans ces circonstances fâcheuses. On ne saurait les accuser de la mortalité considérable parmi les enfants de 7 à 14 ans, confiés à l'Aumône générale. Les orphelins ou les enfants abandonnés par leur famille recevaient une éducation plus douce, plus en harmonie avec leurs forces et leur âge ; mieux tenus dans les temps ordinaires, ils quittaient la ville à l'invasion des épidémies meurtrières ; ils étaient envoyés à la campagne, mis à l'abri de la contagion, exposés à un air plus pur : cette précaution fut arrêtée plusieurs fois, entre autres en l'année 1582, de triste mémoire, elle fut prise de compte à demi avec les recteurs de l'Hôtel-Dieu ; les deux pouvoirs, nous le répétons ici, savaient toujours s'entendre sur les sujets d'utilité générale[1]. Ils ne formaient qu'une seule commission, instituée, sur la proposition des recteurs de l'Aumône, par les consuls et les échevins pour veiller à la salubrité publique ; ils étaient appelés *commissaires députés pour le fait de la santé de Lyon*. Ainsi, les conseils de salubrité ne sont donc point une création nouvelle. Déjà ils avaient été établis dans notre ville en 1547 ; ils se composaient des officiers municipaux, des recteurs de l'Aumône générale, de ceux de l'Hôtel-Dieu, des médecins de ces deux institutions, et de quelques hommes dévoués et instruits. Nous pouvons signaler entre eux Guillaume de Roville, le célèbre imprimeur, qui consacra sa fortune et sa vie au soulagement des malheureux de sa patrie adoptive ; André Caille, d'une famille connue par sa philantropie[2] ; le fils avait hérité du géné-

[1] « En 1582, la maladie, est-il écrit dans les archives, se manifestant à l'Hôtel-Dieu dans la salle des nourrices et des petits enfants orphelins, les recteurs de l'Aumône partagèrent avec leurs collègues de l'Hôtel-Dieu, un vaste bâtiment situé sur les bords du Rhône, où tous les enfants furent transférés.

[2] Son père, conseiller à la sénéchaussée, avait acheté, en 1474, du prieur de St-Irénée, la chapelle St-Laurent, la maison et ses dépendances, pour en faire un hôpital de pestiférés, cédé plus tard à la ville, et réuni à l'Hôpital général.

reux esprit de ses parents; il employa la plus grande partie de sa vie à secourir les malheureux, et s'adjoignit plus d'une fois aux recteurs de l'Aumône. Pour rendre ses secours plus efficaces, il avait étudié la médecine, il publia même deux ouvrages, intitulés, l'un : *le Guidon des apothicaires*, l'autre, *le Jardin médicinal.* Ce sont des livres sans intérêt pour nous; ils contiennent la préparation et la connaissance de la combinaison de remèdes, de formules composées et alors en usage, de recettes complexes, bizarres, prétendues spécifiques, qui ne sont que ridicules aujourd'hui; ils donnent l'énumération des simples, des corps employés dans la matière médicale du temps. Des propriétés exagérées ou mensongères, une valeur que rien ne justifie sont accordées à certaines substances décrites et très usitées à cette époque, mais à juste titre abandonnées de nos jours et inconnues de la plupart des médecins. Déjà, en 1547, dans la maladie contagieuse qui régna à Lyon, la commission de secours avait mandé de la Provence, pour combattre ce fléau, le fameux Michel Nostradamus, qui prit aussitôt rang parmi les commissaires de la santé, et répondit par son zèle à la confiance de l'autorité et des recteurs.

Les moyens employés par Michel Nostradamus nous permettent de juger des causes et de la nature de l'affection qu'il avait à combattre. C'est en renouvelant, en purifiant l'air que respiraient les malades, en faisant usage des aromatiques, des antiseptiques, des désinfectants qu'il parvint à triompher bientôt de ces fièvres pernicieuses qui décimaient nos concitoyens. La terminaison était parfois, dit un historien lyonnais, si prompte, si imprévue, que les habitants étaient atteints et mouraient en parlant.

Les maladies, les épidémies nombreuses qui, durant le cours du XVIIe siècle, frappèrent notre cité, fournirent aux médecins de l'Aumône de fréquentes occasions de se distinguer, leur inspirèrent des ouvrages de médecine, de thérapeutique ou d'hygiène, qu'il est de notre sujet de mentionner.

Déjà, en 1564 et 1577, Pierre Tolet, médecin des rois Charles IX et Henri III, avait rendu de grands services dans les maladies contagieuses qui se montrèrent alors; commissaire de la santé, médecin de l'Aumône, en même temps que de l'Hôtel-Dieu, il publia divers

livres spéciaux, tels qu'un traité sur les maladies des enfants : *Appendices ad opusculum Pauli Bagellardi de morbis puerorum* : il relève les erreurs, il fait les changements, les additions que son service, auprès de l'Aumône générale, lui suggère comme rationnels.

En 1549, comme il ne partageait pas toutes les doctrines de Nostradamus sur la maladie qu'ils avaient traitée ensemble, pour que le peuple n'attachât pas aux moyens tentés à cette époque une valeur, une importance plus grande que celle qu'ils méritaient réellement, il composa un mémoire intitulé : *Paradoxe de la faculté du vinaigre*. Il poursuivit, en 1577, les charlatans et les voleurs qui profitaient du malheur du temps pour exploiter la fortune et la vie de leurs concitoyens. Son écrit : *Actio judicialis ad senatum lugdunensem in unguentarios pestilentes et nocturnos fures*, fut l'œuvre d'un homme courageux et d'un médecin instruit.

Jacques Dalechamp, médecin et botaniste célèbre, fut également commissaire de la santé, en conséquence attaché à la direction de l'Aumône générale; il fit imprimer, en 1532, *De Peste tres libri*. Cet ouvrage renferme ses idées sur cette affection et sur son traitement.

En 1614, les recteurs de l'Aumône générale recueillirent tous les pauvres de la ville à l'hôpital Saint-Laurent, que l'Hôtel-Dieu leur avait cédé pour cet usage : dans les premiers mois, cinq cents furent admis; à la fin de l'année, on en comptait plus de mille. Quatre administrateurs, délégués à cet effet, avaient la mission spéciale de gouverner cet hospice. Lorsque l'admission d'un malheureux ou d'un incurable avait été prononcée, un chirurgien attaché à l'établissement faisait la visite minutieuse de sa personne; on s'assurait s'il n'était point entaché de quelque mal contagieux, qui pût compromettre la santé générale. On le faisait ensuite baigner ou laver avec soin avant de changer ses vêtements et de lui assigner une chambre et un lit. S'il tombait malade dans la maison, il était aussitôt, sur un ordre du chirurgien, visé par le recteur, porté à l'Hôtel-Dieu, pour y être, dit le réglement, *passé* et *médicamenté*. Mais l'œuvre, ainsi établie, devint bientôt insuffisante; pour lui donner toute l'extension dont elle était susceptible, on construisit, en moins de six

années, dans le quartier de Bellecour, trois grands bâtiments et huit petits, qui furent immédiatement occupés par 1300 pauvres. Ce nombre s'accrut encore au moment de l'évacuation des hôpitaux de Sainte-Catherine et de la Chana. Bien qu'on n'admît que les sujets en bonne santé, il était impossible qu'une semblable population ne ressentît pas les tristes effets de la caducité, les dangers de l'enfance, en un mot toutes les maladies inséparables de l'humanité ; il fallut donc prendre des mesures à cet égard : le bureau arrêta qu'on choisirait, dans le collége de médecine de Lyon, un de ses membres les plus illustres. Des honoraires, faibles à la vérité, furent attachés à cette place ; ils devaient marquer plutôt la reconnaissance des administrateurs que payer de généreux services. Le médecin visitait ses malades au moins deux fois par semaine ; il était accompagné, dans les salles, d'un recteur qui mettait à profit ses observations, ou surveillait l'exécution de ses ordres. La chirurgie n'avait point encore conquis le rang qu'elle a tenu plus tard et qu'elle mérite ; elle ne répandait pas l'éclat dont elle a commencé à briller seulement au milieu du siècle dernier. Jusqu'en 1730 environ, le chirurgien de l'Aumône ne fut presque toujours qu'un barbier ignorant, classé parmi les employés et non parmi les officiers de la maison. Ce défaut de connaissances amena, à diverses reprises, des discussions entre les deux hôpitaux : fréquemment des pensionnaires de l'Aumône étaient envoyés à l'Hôtel-Dieu comme malades, et le médecin, à sa visite, les reconnaissait exempts de toute affection qui nécessitât leur entrée. Pour éviter toute difficulté et ces grossières méprises, un comité d'inspection, composé d'hommes éclairés, fut établi ; il vérifiait les premiers jugements, et décidait dans les cas obscurs ou contestés. Le chirurgien assistait constamment avec ses garçons à la visite du médecin ; il lui désignait les malades qui s'étaient plaint durant son absence ; il surveillait, pour en rendre compte, les changements survenus dans leur état par l'action des remèdes ; il n'avait point le droit dans les cas graves, de prendre seul une détermination importante ; il lui était même sévèrement défendu d'entrer, sans la sœur surveillante, dans la salle des filles Catherines ou Thérèses, de leur faire une saignée au pied, sans une ordonnance positive du mé-

decin. Ses attributions très limitées, comme on le voit, étaient de suppléer le médecin dans les cas imprévus et en attendant son retour, d'exécuter les opérations prescrites, d'envoyer à l'Hôtel-Dieu les malades désignés ou gravement affectés, d'inspecter les garçons chirurgiens dans leurs pansements et leur conduite, de leur donner, sur la pratique de l'art, deux leçons par semaine, de surveiller à la pharmacie la composition des remèdes et leur distribution aux malades. Des lettres patentes de Louis XIII, délivrées en 1619, sur la demande des recteurs de l'Aumône, vinrent honorer les chirurgiens-majors, et les récompenser des peines de leur exercice dans la maison. Elles portaient qu'un compagnon chirurgien qui, pendant six années consécutives, aurait exercé les fonctions de chirurgien-major, gagnerait maîtrise sans rétribution pécuniaire, sans être assujetti aux autres conditions exigées par les statuts du corps des chirurgiens de la ville, sauf à quelques examens dont le mode était rigoureusement déterminé : mais en acceptant cette faveur, il s'engageait à servir gratuitement les pauvres dans les temps d'épidémie et de contagion. Les chirurgiens eurent, par malheur, dans la suite, de fréquentes occasions de tenir cette promesse et de payer la dette qu'ils avaient contractée envers l'Aumône générale.

En l'année 1628, la peste se manifesta de nouveau, les recteurs firent rédiger par les médecins, et répandirent dans le peuple : *Un advis contre la maladie épidémique et pestilente de la ville de Lyon*. Ces préceptes indiquaient les précautions hygiéniques à mettre en usage, et les premiers secours à donner avant l'arrivée d'un médecin. Cette mesure a été depuis, en pareilles circonstances, adoptée par l'autorité. Elle est encore suivie de nos jours.

Jean de Lamonière, qui fut un des médecins les plus distingués de la ville, et qui se dévoua à l'observation et au traitement des maladies épidémiques, ne pouvait manquer d'appartenir à l'Aumône générale ; il fut, en effet, durant plusieurs années, *commissaire de la santé de Lyon*. En 1627, la dyssenterie qu'il venait d'observer, et qui avait fait de grands ravages en 1625 et 1626, lui inspira son livre intitulé : *Observatio fluxûs dysenterici Lugduni populariter grassantis, etc., etc., an.* 1625-1626. Ce mal, apporté chez nous par

les troupes qui revenaient d'Italie, était essentiellement inflammatoire; les enfants et les vieillards en furent surtout affectés, et en guérirent rarement. Un air pur, dit l'auteur, était très utile pour aider l'action des remèdes; aussi a-t-il consigné, dans son ouvrage, que les malades guérissaient mieux à la Charité qu'à l'hôpital, infecté alors par les émanations des cloaques qui l'environnaient.

J. Pierre de Lamonière, petit-fils du précédent, soutint sa réputation, et hérita de son amour pour les pauvres; il fut aussi membre du conseil de salubrité, et servit l'Aumône en même temps que Jacob Spon, médecin et historien considéré qui, dans ses nombreux écrits, exalte cette œuvre de bienfaisance, et rappelle sans cesse son utilité et ses avantages dans ces moments de calamité publique.

Ce fut en 1627 que tous les vieillards réunis à la Charité se virent, pour la première fois, atteints du scorbut qui, dans la suite, les a si souvent frappés : cette maladie fut générale encore en 1638, et plus tard , en 1673; elle fut combattue avec énergie et presque toujours sans succès. Pour la guérir, il n'y eut sorte de remède que l'on n'employât, disent les *Archives;* toute la diligence, tous les soins possibles furent mis à maintenir la propreté chez les pauvres, chez les enfants et dans les lieux qu'ils habitaient. Plusieurs consultations se firent à la Charité; les plus habiles médecins de la ville, les Meyssonnier, les Pons, les Panthot, les Lamonière, les Falconnet furent convoqués; on demanda des avis aux médecins les plus célèbres de Paris, de Montpellier et de toute la France. Comme le fléau persistait toujours, ou se renouvelait à chaque instant, il fut jugé au dessus des ressources de l'art; on s'adressa au ciel pour le faire cesser : des prières furent ordonnées, des vœux accomplis, une procession solennelle à Notre-Dame de Fourvière fut instituée, et bien que les temps ne soient plus les mêmes, que la croyance aux miracles dans les faits de cette nature soit moins répandue, cette cérémonie s'est perpétuée parmi nous, et se renouvelle encore tous les ans, le troisième dimanche après Pâques.

André Falconnet, échevin en 1667, médecin instruit, mais écrivain médiocre, avait composé, en 1642, une brochure sur *le Scorbut, sur ses moyens préservatifs, sur la méthode à employer pour*

sa parfaite guérison. Ce mémoire résume toutes les doctrines, toutes les idées de l'époque sur cette affection ; il est incomplet pour nous, sous le rapport théorique, mais nous y avons admiré de sages conseils prophylactiques. Cet auteur recommande de donner aux malades du vin, une bonne nourriture, d'entretenir du feu dans les appartements, de renouveler l'air des chambres au moyen de ventilateurs ; il prescrit de planter des arbres et d'empêcher au dehors la stagnation des eaux ; il félicite les échevins des mesures qu'ils ont adoptées pour diminuer les ravages de la maladie ; il les applaudit d'avoir nivelé le terrain de la rue de l'hospice, d'avoir prévenu les inondations, d'avoir donné en hiver et dans la saison humide un facile écoulement aux eaux. Médecin de la Charité, il lui consacre le produit de la vente de son livre.

Comme si ce n'eût point été assez d'un pareil fléau, la peste reparut terrible en 1638 et vint enlever les malheureux que le scorbut épargnait ; dans la ville, plus de soixante-dix mille individus, suivant quelques chroniqueurs, succombèrent en 1648 ; sur dix-huit mille pauvres secourus par l'aumône, six cents à peine survécurent ; il y avait une complication dans les symptômes ; les deux maladies frappaient en même temps ; les vieillards, les enfants adoptifs de la Charité, étaient pris subitement d'accidents inflammatoires mortels, tout l'organisme était profondément altéré, des aphtes apparaissaient dans la bouche, des ulcères se formaient aux jambes, des douleurs atroces les accompagnaient : le mal avait commencé avec l'automne, il finit avec le printemps. Fidèles au serment prononcé à leur réception, les médecins et chirurgiens de la ville, firent le sacrifice de leur vie dans ces moments périlleux ; tous s'exposèrent, et sur le nombre huit médecins et soixante-dix chirurgiens furent frappés et périrent. C'est en bravant tous les dangers pour secourir et sauver des milliers de victimes que Jacques Cretenet, instituteur des prêtres-missionaires de Saint-Joseph, gagna maîtrise en chirurgie par les services qu'il rendit aux pauvres. Poursuivant sans cesse le but qu'ils s'étaient proposé dès l'origine de l'institution, les administrateurs de la Charité rédigèrent et répandirent dans la ville, en 1760, un écrit de circonstance ayant pour titre : *L'ordre*

public pour la ville de Lyon, pendant la maladie contagieuse.

Noël Falconnet, B. Panthot, parents des médecins de l'Hôtel-Dieu qui ont porté le même nom, tous deux commissaires de la santé, se signalèrent par leur pratique médicale et leur dévouement au milieu des fièvres pernicieuses qui régnèrent à la fin de ce XVIIe siècle marqué déjà par tant de désartres.

L'ère suivante ne s'ouvrit pas sous de plus heureux auspices : les maladies épidémiques et contagieuses se réveillèrent encore. Elles donnèrent un nouveau lustre au courage, aux talents des Garnier, des Pestalozzi, placés par les recteurs à la tête des hospices de notre ville, et titulaires du conseil de salubrité. J.-B. Goiffon, ancien chirurgien des armées de Louis XIV, échevin et député de la santé de Lyon, réussit, en 1719 et 1720, par la sagesse de ses mesures, à préserver la ville et les hôpitaux de la peste qui menaçait de les ravager pour la dixième fois.

Nous ne saurions omettre parmi les médecins de la Charité qui ont un nom, le docteur Guillaume Rey, né à la Guillotière en 1687 ; il s'occupa avec succès de sciences et de philosophie ; bachelier en médecine en 1714, il fit paraître à Montpellier une dissertation latine sur les causes du délire en général, thèse qui lui valut le titre de correspondant de l'Académie de cette ville : reçu médecin à Lyon en 1723, il devint aussitôt médecin de la Charité ; ces fonctions durèrent pendant vingt années. Titulaire de l'Académie de Lyon, dès son origine, il a publié de nombreux écrits sur la médecine, la physique, la géométrie. Dans un mémoire très singulier, rempli d'idées originales, pour expliquer la différence de coloration des nègres et des blancs, il établit et s'efforça de prouver par des arguments sortis de son imagination que Dieu avait créé deux Adam. Il souleva contre lui tous les dévots, tous les prêtres qui virent dans cette assertion une attaque portée contre le texte de l'Écriture-Sainte. Pour calmer les susceptibilités, les animosités qu'il avait provoquées, il composa un discours académique pour démontrer que la profession de médecin et de physicien, loin de nuire à la religion, la sert en étalant les richesses, les merveilles de la nature qui a Dieu pour auteur. Il consigna encore, dans un volume sur les épidémies en général, sur la

peste de Provence qu'il avait étudiée et combattue, ses doctrines sur ces maladies et sur leur traitement. Il vécut quelque temps dans sa famille à Saint-Chamond, où il mourut le 10 février 1756.

A cette époque Pierre Guillaumat, médecin principal de l'Hôtel-Dieu, avait établi un enseignement régulier; il faisait des démonstrations anatomiques, qui formèrent des élèves distingués, parmi lesquels il faut citer J. B. Charmetton qui ouvre la liste de ces chirurgiens illustres qui ont honoré la Charité par leurs talents. Déjà en 1737 il était chirurgien principal de la maison, Rast le père en était le médecin. L'édit de 1756 n'avait point encore fait sortir la chirurgie de l'avilissement où elle était tombée, elle n'avait point encore été séparée des professions purement mécaniques ; Charmetton sut cependant s'attirer une haute considération; il gagna maîtrise en 1743. Par ses leçons, par sa pratique, par ses ouvrages, sa réputation s'étendit au loin. En 1747 l'Académie royale de Chirurgie mit au concours la question suivante : *Déterminer ce que c'est que les remèdes dessicatifs et les caustiques, expliquer leur manière d'agir, distinguer leurs différentes espèces, et marquer leur usage dans les maladies chirurgicales ;* un mémoire de Charmetton, ayant pour devise : *Duo in morbis prœstanda sunt, adjuvare, aut saltem non nocere,* fut couronné, et se trouve dans le quatrième volume des recueils des pièces de l'Académie royale. La lecture de cette dissertation intéresse vivement ; Charmetton fait preuve d'érudition dans ses recherches historiques sur l'emploi des médicaments chez les anciens ; puis, il s'efforce de préciser leur valeur, leur puissance, d'une manière rigoureuse, d'expliquer leur action générale et particulière, de distinguer les espèces par les différents degrés d'activité; enfin, il les range par classes, désigne leurs préparations, marque leur usage dans les maladies chirurgicales, eu égard au caractère de ces affections, à leurs complications, et à leur durée. Il ne substitue jamais des hypothèses, des théories hasardées, à la vérité des faits. Cette œuvre n'a point vieilli comme beaucoup d'autres de la même époque, parce qu'elle repose sur l'observation et l'expérience. Mettant à profit sa pratique dans divers hôpitaux, et principalement dans l'hôpital général de la Charité, Charmetton concourut de nou-

veau en 1752; le sujet était : *De la nature et du traitement des Écrouelles*; le premier prix fut accordé à Faure, démonstrateur de chirurgie et d'anatomie en notre ville; Bordeu obtint le second, et le premier accessit fut décerné par l'Académie à notre auteur ; il retoucha son premier ouvrage et le fit imprimer, en 1755, sous le titre d'*Essai théorique et pratique sur les Écrouelles*. Des livres nombreux, sur le même sujet, ont paru depuis, mais celui-ci peut également être consulté avec fruit : toutes les recherches qui ne conduisent à rien d'essentiel ont été élaguées ; les expressions plutôt que les idées émises sur la maladie scrophuleuse ne sont plus à l'ordre du jour, et peuvent sembler extraordinaires. Si tous les principes de cette théorie un peu diffuse ne sont pas admis de notre temps, leur application, les inductions qu'ils fournissent offrent cependant de précieuses ressources thérapeutiques.

Ch. Flurant, élève de Charmetton, fut son successeur à l'hospice [1], il marcha aves honneur sur les traces de son maître, comme lui, il fut couronné par l'Académie royale de chirurgie dont il devint associé. La question proposée était : *Déterminer ce que c'est que les remèdes détersifs, expliquer leur manière d'agir, distinguer leurs différentes espèces, et marquer leur usage dans les maladies chirurgicales*. Pour apprécier convenablement la réponse de Ch. Flurant, il faut se reporter à l'époque où cette question fut posée. Si l'on attribuait alors à certains moyens pharmaceutiques, une puissance exagérée; si leur valeur, leur nombre n'étaient pas bien fixés dans certains cas, dans celui-ci en particulier, on est tombé actuellement, à notre avis, dans l'excès contraire, on a trop limité le matière médicale, trop restreint ses propriétés. L'année précédente, en 1748, Ch. Flurant avait publié le cours d'anatomie qu'il professait avec tant de distinction. Son *Traité de Splancnologie raisonnée*, renferme des descriptions exactes, des notions, des aperçus de saine physiologie. Le péritoine, cet organe si difficile à suivre dans ses

[1] Flurant l'aîné était chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu. Il est inventeur d'uninstrument pour la lithothomie, instrument qui porte son nom; il a modifié un procédé opératoire de la taille.

nombreux replis, est étudié dans son ensemble avec toute la perfection désirable. Ch. Flurant fut, pendant longtemps, un de nos chirurgiens les plus renommés ; et cette réputation, il ne la devait qu'à ses connaissances ; il est cité nombre de fois dans les œuvres de Pouteau pour son habileté, ses procédés opératoires, pour ses vues ingénieuses, pour la sagesse de ses conseils. Le majorat de Cl. Champeaux fut précédé de celui de Merlin dont nous n'avons pu découvrir aucun titre scientifique. Champeaux, chirurgien en chef de la Charité en 1758, devint successivement membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant de l'Académie royale de chirurgie, après avoir remporté une médaille sur ce sujet : *Exposer les inconvénients qui résultent de l'abus des onguents et des emplâtres.* Il commença la réforme médicale à cet égard, simplifia le traitement des ulcères, et signala les dangers de la pratique vulgaire dans ces affections. C'est un ouvrage fort étendu, très méthodique, qui présente et résout toutes les difficultés de la question, autant qu'on pouvait le faire à cette époque : c'est le *Service auprès des vieillards, des incurables, dans les infirmeries de la Charité* qui suggéra cet écrit à Champeaux, aussi bien que son mémoire *sur l'Influence de l'Air et de ses qualités dans les maladies.* De concert avec Faissole, maître en chirurgie, et, comme lui, chirurgien du roi en notre ville, il fit paraître, en 1768, un ouvrage de physiologie et pathologie expérimentale ayant pour titre : *Expériences et observations sur la cause de la mort des noyés, et les phénomènes qu'elle présente.* Flurant, Charmetton, Faure, Rast les aidèrent dans cette œuvre, et assistèrent à beaucoup des expériences faites ou répétées à l'amphithéâtre de l'hospice, sur les cadavres ou sur les animaux vivants, expériences qui ont été fort utiles pour établir plusieurs des propositions admises aujourd'hui comme vraies en médecine légale [1]. Rast de Maupas avait, en 1765, remplacé son père en qualité de médecin de la Charité ; Denis Girard en était alors chirurgien-major. Rast, héritier d'un

[1] C. Champeaux a eu un frère cadet qui a suivi avec distinction la carrière de la chirurgie militaire, il avait été agrégé au collége de Lyon en 1780.

nom estimé et d'une belle fortune, cultiva en même temps les lettres, les arts et les sciences ; il fut membre de l'Académie, de la Société d'Agriculture de notre ville; les archives de ces deux corps possèdent et conservent de nombreux travaux qui appartiennent à ce médecin mort seulement en 1810.

Faisant un noble usage de ses richesses, il avait fondé, en 1774, un prix considérable qui fut décerné par le collége de chirurgie de Lyon à Du Roussel de Caen, pour une dissertation sur la nature et le traitement des dartres. En 1766, Buytouzac fut élu chirurgien en chef après Denis Girard ; élève particulier de Faure, ancien prévot du collége de chirurgie, il prononça, à son entrée en exercice, un remarquable discours sur les devoirs de sa profession, et un autre à sa sortie sur l'amour de la gloire. Ces deux productions sont rappelées avec éloge par M. Pointe, dans sa notice historique sur les médecins de l'Hôtel-Dieu. Docteur en médecine de Montpellier, agrégé au collége de médecine, il écrivit sa thèse sur les *scrofules*, maladies qu'il avait eu occasion d'observer et de combattre tant de fois; nommé, en 1789, médecin de l'Hôtel-Dieu, il remplit ces fonctions durant vingt années, et décéda en 1818. Picher Grandchamp lui avait succédé à l'hospice de la Charité en 1774; ce dernier ne pratiqua son art dans notre ville que jusqu'à l'époque de la Révolution; alors, à l'exemple de plusieurs de ses collègues, Vitet, Pressavin, Carret, il se mêla au mouvement politique. Nous avons la preuve de ce fait dans le discours qu'il prononça, en 1791, en qualité de président du comité central des trente-un clubs de la ville de Lyon; son texte était: *Qu'est-ce qu'un club ou société patriotique ?...* Cet opuscule qu'il nous a été donné de parcourir se ressent un peu de l'emphase, de l'exagération du moment. Grandchamp se retira ensuite à Paris, où il vécut longtemps avant de retourner finir sa carrière dans son pays natal, à l'Arbresle, où il vient de s'éteindre dans un âge très avancé.

Si nous ne suivions ici l'ordre chronologique, nous aurions pu omettre le chirurgien Laurent dont la vie n'a été marquée que par le scandale de sa nomination au majorat : l'administration le choisit parce que, étant chirurgien-élève, il s'était porté dénoncia-

teur de la conduite de plusieurs de ses camarades qu'il compromit par ses rapports, aussi bien que plusieurs autres employés de l'hospice. Après lui vint Ballyat, chirurgien en chef jusqu'en 1793. Le nom de ce médecin ne se trouve plus sur la liste des praticiens qui exerçaient dans notre ville après la Révolution [1]. Les chirurgiens-majors, comme on le voit, se renouvelaient tous les six ans ; il n'en était point de même des médecins ; ainsi Brac, qui déjà avait succédé à Rast de Maupas, en 1778, était encore médecin de la Charité en 1812, époque où il fut remplacé par M. Sauzet père. M. Martin, l'aîné, fut le premier chirurgien-major de la maison nommé au concours ; les malheurs de notre ville en 1793 le forcèrent d'abandonner son service, de se cacher à l'étranger ; durant ces temps difficiles, M. Bugniard fut installé comme chirurgien en chef, et remplit avec distinction cette charge jusqu'au retour de M. Martin. Ce dernier qui s'est retiré à Saint-Rambert, dans le Bugey, a laissé trop de souvenirs honorables dans notre cité et il y compte trop d'amis pour qu'il soit nécessaire de rapporter ses titres à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Son frère, M. Martin jeune, lui succéda ; il avait commencé sa carrière médicale à Lyon, avait été chirurgien militaire ; à son retour de l'armée, il entra à l'hospice de la Charité au commencement du XIXe siècle, après s'être fait recevoir docteur à Montpellier, en 1799. Sa dissertation inaugurale *sur la Gibbosité ou courbure de l'Épine* commença sa réputation qu'il a soutenue et augmentée depuis par des travaux remarquables. M. Etienne Martin établit dans l'hospice un ordre que les malheurs des temps n'avaient point permis jusque là ; secondé par l'administration, il fit des réformes importantes ; c'est lui qui le premier, à Lyon, introduisit la vaccine malgré toutes les préventions et tous les obstacles qu'il put rencontrer ; il tenta ses premiers essais de vaccine sur les enfants de la Charité, le 5 germinal an IX (26 mars

[1] Il appartenait à une famille qui exerçait la chirurgie avec distinction depuis près d'un siècle. Le grand-père Jacques Ballyat était un chirurgien renommé à Lyon; le père Jean Ballyat, décédé en 1752, laissa un nom connu par un amour égal pour la chirurgie et les belles lettres qu'il cultiva avec succès.

1801), et dès ce moment il fut un de ses plus habiles et plus zélés propagateurs. Une longue pratique a fourni à M. E. Martin des observations curieuses, des publications intéressantes dont quelques-unes ont été traduites à l'étranger, et que l'auteur, après quarante ans d'exercice a réuni dans un seul volume : *Mémoires de médecine et de chirurgie-pratique*. Ce sont surtout les maladies des vieillards, des femmes et des enfants qu'il étudie dans cet ouvrage, en les accompagnant de considérations, de remarques que l'expérience seule a pu lui suggérer.

Le concours lui donna pour successeur M. Amard, fixé aujourd'hui à Paris : voulant soutenir la renommée de ses devanciers, ce médecin se fit connaître par divers ouvrages, dont l'un, le *Traité analytique de la Folie*, obtint, dit le docteur Esquirol, les plus heureux résultats pour les malheureux qu'il concernait. Les aliénés, en ce temps-là, étaient reçus à l'hospice de la Charité, où ils étaient déposés dans des souterrains, et à l'Hôtel-Dieu dans des cabanons humides d'où ils ne sortaient jamais. L'apparition de ce mémoire détermina leur translation et leur réunion dans un ancien couvent sur la montagne de Fourvière ; l'hospice de l'Antiquaille fut consacré aux maladies mentales, comme déjà il l'avait été à certaines affections spécifiques. » Le livre sur l'*Association intellectuelle* n'eut pas autant d'influence sur l'opinion publique, il ne répondit pas aux espérances que l'auteur avait fondées sur son apparition. En lisant, nous avons pu juger des causes du peu de faveur qu'il obtint dans le monde médical auquel il est adressé. Lorsque nous aurons nommé M. Dupuy, qui remplaça le docteur Sauzet comme médecin à la Charité, notre tâche deviendra plus difficile, nous aurons à parler d'hommes jeunes encore, qui exercent leur art dans notre ville avec la supériorité que leur donne l'expérience acquise dans une immense hôpital, et les études sérieuses qui leur ont valu les honneurs du majorat. Nous ne pouvons que les nommer ici : M. Montain jeune, qui remplaça M. Amard dans ses fonctions, est maintenant professeur de matière médicale et de thérapeutique à l'école secondaire de Lyon ; ses travaux multipliés ont établi sa réputation comme praticien, et comme médecin instruit. M. Cliet, qui est venu

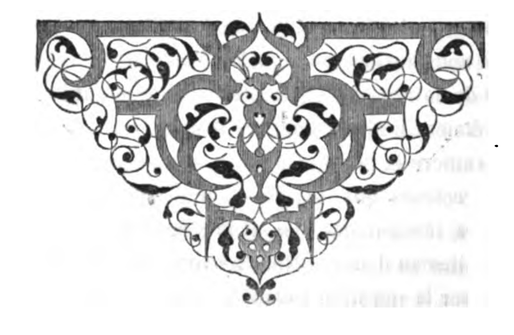
après lui, a supporté dignement la responsabilité que lui léguait son prédécesseur. M. Richard, de Nancy, a marché sur leurs traces; écrivain élégant, il vient dans un volume, récemment livré au public, de faire connaître ses théories et ses règles de conduite dans les maladies des enfants, qui ont été dès le principe pour lui un sujet de prédilection. M. Richard, de Saint-Just est mort subitement, lorsqu'il allait recueillir le fruit de ses peines et les avantages de sa position. M. Imbert a été appelé à la dignité qu'il laissait vacante; disciple privilégié de Gall, propagateur éclairé de ses doctrines, il fonde sur elles un système nouveau, et se fait chef d'école. Le titulaire actuel est M. Nichet; il y a de la gloire sans doute à l'avoir emporté sur Peiffer, notre premier maître et notre ami, qui lui disputa la palme dans un concours brillant pour tous, mais heureux pour un seul. Peiffer a succombé avant l'âge, victime de son amour pour la science; son souvenir reste au milieu de nous et nous est cher à plus d'un titre. C'est à M. Colrat qu'appartient l'avenir; chirurgien-major désigné, il doit occuper un jour ce poste si envié et si digne de l'être. C'est M. Polinière qui clot la liste de ces médecins distingués de l'Aumône générale et de l'hospice de la Charité, dont nous venons de faire connaître les principaux : aucun des lecteurs qui aura possédé assez de patience pour nous suivre dans la longue énumération que nous venons de faire, ne saurait ignorer ses droits légitimes à la place qu'il possède, et à la confiance qui l'environne. On trouvera, peut-être, que les recherches biographiques nous ont fait abandonner trop tôt la description des maladies, l'examen des changements que l'hospice de la Charité a éprouvés dans ces derniers temps; mais nous n'avons pas cru devoir analyser ou reproduire des évènements qui se sont passés sous nos yeux, qui sont exposés avec détail dans les rapports des chirurgiens, dans les compte-rendus de l'administration. Nous serait-il possible, en second lieu, de relater d'une manière convenable et en quelques pages, ces épidémies varioliques, aptheuses, chez les enfants; ces affections catharales, muqueuses, chez les vieillards; ces fièvres puerpuérales chez les filles-mères; ces typhus meurtriers dont les Champeaux, les Martin, les Cliet, les Montain nous

ont tracé l'histoire? Pourrions-nous énumérer tous les perfectionnements apportés dans toutes les branches du service intérieur par les diverses administrations? ces cours d'accouchements institués pour les femmes qui se destinent, dans les campagnes, à la pratique de cet art, ces modifications introduites dans le régime, dans les soins des enfants, ces dispositions meilleures dans l'arrangement des salles ou des infirmeries, dans le choix des remèdes, dans leur distribution régulière, ces vaccinations publiques et gratuites, enfin cet ensemble de précautions pour prévenir le retour des maux anciens, ou pour les combattre à l'instant, s'il leur arrivait de tromper toutes les prévisions?—En présence de si grands avantages obtenus, dans l'attente de ceux qui se préparent, on ne s'étonnera pas de l'esprit et des formes de cet article également louangeur pour l'institution et pour les hommes qui l'ont dirigée. Autrefois, comme de nos jours, c'est aux circonstances extérieures, c'est à la société, c'est à sa mauvaise organisation que l'on a dû attribuer les imperfections, les vices que nous aurions pu signaler dans cette histoire. Il y aurait injustice de notre part à les rejeter sur des administrateurs dont les pouvoirs étaient limités, dont les bonnes intentions étaient incapables de vaincre la résistance ou les obstacles des temps. Constamment ces recteurs ont marché en tête dans la voie du progrès, ils ont été les instigateurs, les agents de toutes les améliorations qui se sont faites au dehors. Nous n'avons pas cru que ce fut ici le lieu d'embrasser la question sous son point de vue le plus général, d'aborder des considérations d'un ordre plus élevé pour descendre à la critique de ce qui existe. Les hôpitaux, sans doute, devront subir des modifications dans leur état, mais ils ne pourront que suivre les réformes opérées dans la société elle-même. Nous ne voudrions pas compromettre un bien réel, incontestable, pour rechercher des avantages plus grands, mais incertains dans l'état actuel des choses. En espérant un avenir meilleur, maintenons la constitution présente de nos hospices, faisons ressortir leur utilité, mettons-les à même de soulager toutes les misères, toutes les souffrances qui nous environnent.

Nous croirons n'être pas resté au dessous de la tâche qui nous

était imposée, et que nous avons entreprise, en consultant notre désir de bien faire plutôt que nos forces, si nous avons réussi, par cet article, à détruire quelques préventions injustes ou mal fondées; s'il nous est donné d'attirer de nouveaux bienfaiteurs, en divulguant l'importance et les besoins d'un établissement essentiel dans notre ville; s'il nous est possible enfin de contribuer à affermir encore une œuvre aussi précieuse pour l'humanité.

Le Dr A. Potton.





BIBLIOTHÈQUES.



Les bibliothèques sont une des exigences de nos sociétés modernes, et l'imprimerie devait naturellement augmenter le nombre de ces vastes dépôts où viennent s'abriter les productions de l'esprit humain. Nous savons que l'antiquité eut aussi des bibliothèques. Pisitrate, chez les Athéniens ; Lucullus et Asinius Pollion, à Rome, fondèrent les premiers de riches établissements qui présentaient aux esprits studieux les ouvrages les plus remarquables que l'on connût alors. La Grèce toutefois n'avait que de l'indifférence ou du mépris pour les con-

ceptions des autres peuples, qu'elle traitait fièrement de Barbares; mais la noble Italie se montra plus généreuse, et accueillit avec amour les lettres de sa docte rivale, pendant qu'elle envoyait ses ames d'élite se façonner aux leçons de l'Académie et du Portique.

On ne doit pas s'imaginer cependant que les bibliothèques de l'Italie fussent bien vastes; celle qui nous a été conservée dans la silencieuse Herculanum ne contenait guère plus de mille volumes, et était si étroite qu'en étendant les bras, on touchait les deux murs opposés. C'était une pénible tâche que la reproduction des livres par la main des copistes, et avant de faire transcrire des inutilités, on devait y regarder à deux fois. L'antiquité d'ailleurs étudiait moins dans les livres muets que dans le spectacle de l'univers. Elle s'inspirait de l'aspect des vastes cieux, de la contemplation des nuits étoilées et des mers immenses; elle s'instruisait aux lointains pélerinages à travers les cités et les peuples, comme fit ce vieil Hérodote; elle vivait de la vie intérieure et de la vie des champs, comme l'attestent les fraîches et ruisselantes émotions de ses grands poètes. Il faut bien dire aussi que son érudition, à cette vénérable antiquité, n'avait rien des prodigieuses combinaisons de la nôtre. Elle écrivait l'histoire, sans presque songer à la chronologie; elle ne pouvait, incertaine de la plupart des positions chorographiques donner autant à la géographie que nous le faisons, et puis enfin, il ya devant nous, derrière nous, partout autour de nous les débris de bien des siècles, legs pieux que nous ne voudrions pas rejeter, ni laisser périr.

Si l'imprimerie arrache aux mains dévorantes de la mort et de l'oubli les productions du passé, elle impose aussi la nécessité un peu fâcheuse de recueillir sans cesse. Une édition en efface une autre, sans que celle-là devienne inutile; des commentaires nouveaux, des traductions, des réimpressions multiformes réclament un souvenir, et de là ce grand labeur des bibliographes, des érudits de tout genre. C'est une vaste Babel où l'ouvrier coudoie l'ouvrier et où les matériaux encombrent l'espace. Heureux qui sait choisir, et qui peut s'y reconnaître!

En vérité, c'est une affligeante pensée que celle qui vient vous

assaillir, quand vous entrez dans une bibliothèque publique; l'image de la mort s'y dresse plus saisissante que dans ces la mentables nécropoles où nous enfouissons les générations humaines, le père a côté du jeune enfant, la tendre mère tout auprès de la pudique vierge. Ici, se rencontrent les précieuses reliques de ces génies puissants, par qui fut remué le monde, et par qui s'alimente encore la pensée. Ici, dorment ces foudroyants orateurs, ces graves philosophes, ces nobles historiens, ces gracieux poètes, ces chantres divins, et la froide mort leur a scellé à tous ces lèvres jadis si harmonieuses. Toutes les querelles dorment ici apaisées; toutes les controverses ont mis bas les armes, et les antipathies les plus ardentes s'embrassent fraternellement dans la mort. Plus de Juif, ni de Gentil; d'hérétique, ni d'orthodoxe; de Janséniste, ni de Jésuite; le fatal niveau a passé sur toutes les têtes. Les auteurs d'abord, les imprimeurs ensuite, les mains de l'ouvrier qui assembla ces lettres éparses, ou qui apprêta ce vélin, ou qui donna leurs formes à ces volumes, tout est tombé dans le néant, et voilà ce qui reste de tant de peines, de tant d'affections, de tant de rêves de gloire.

Mais si vous passez la main sur votre front, et si vous relevez votre tête, alors une meilleur pensée vous ravive, et vous montre le génie triomphant du trépas, pour instruire ses frères en douleur, pour charmer leurs ennuis, pour respirer au milieu d'eux, tant que la piété des vivants prendra soin de ces restes sacrés des morts. Vous avez devant vous ce qu'il y eut de plus nobles intelligences dans les âges écoulés; vous respirez au milieu de ces splendides débris.

Il est des esprits simples, ou étonnamment distraits, qui demandent sans se déconcerter à quoi servent ces galeries de livres, et s'il est possible de jamais les aborder tous? Précieuse ignorance, que ne dépasse point une autre ignorance moins candide, laquelle prononce résolument sur la composition d'une bibliothèque, et en élaguerait les seules choses qui en fassent le mérite. Une bibliothèque n'est point un cabinet de lecture, elle n'admet pas volontiers le roman nouveau; ce qu'elle demande, ce sont les grandes collections, les livres des savants et des penseurs, les travaux des érudits

et un choix sévère des meilleurs écrivains. Une fois qu'elle s'est enrichie des intelligences princières, elle recrute les productions de quelque valeur, elle donne droit de bourgeoisie à celles de la médiocrité, et dispose ces trésors avec industrie, de manière à ce que les principales sources du savoir puissent être fréquentées. Ce n'est pas toujours la valeur individuelle d'un livre qui doit être considérée dans cette puissante agglomération, car il arrive une heure donnée où tel humble volume s'élève à un grand prix. En ceci, comme en bien d'autres choses, l'union fait la force.

I.

BIBLIOTHÈQUE DITE DU COLLÉGE.

Si le nombre imposant de 90,000 volumes peut donner quelque célébrité à une bibliothèque, celle de Lyon doit être citée parmi les bibliothèques européennes. Quand vous longez la rive droite du Rhône, sur le quai de Retz, un vaste édifice, d'un aspect massif et grave, vient s'offrir à vos yeux avec sa longue terrasse et ses hautes croisées. C'est la Bibliothèque de la ville. Mais, pour y arriver, il faut prendre, sur la place du Collége, de tortueux et pauvres escaliers, car la Bibliothèque en est encore à attendre une entrée plus facile et plus convenable que celle-là. Quant à l'édifice lui-même, il ne pouvait être mieux placé que sur la rive du Rhône, en face de cet immense horizon terminé par la chaîne des Alpes et par les hautes sommités du Mont-Blanc. Il fallait à un lieu d'études cette élévation qui le défend de l'humidité, qui éloigne les grandes rumeurs de la cité bruyante, et qui, en laissant arriver les premiers feux du jour,

a l'avantage encore de mettre la Bibliothèque à l'abri de ces vents chauds qui font éclore les vers, comme le remarquait Vitruve [1].

La salle de la Bibliothèque est remarquable par son étendue et par l'accord de ses proportions, car elle a quarante-huit mètres de longueur, onze de largeur et treize de hauteur. Un pavé, à compartiments de marbre rouge et bleu, en couvre la surface. Deux rangs de croisées répandent un beau jour dans la Bibliothèque, et deux autres fenêtres, ouvertes au couchant, contribuent à distribuer plus également et l'air et la lumière. Chaque paroi est garnie d'armoires grillées qui renferment les livres in-folio, et supportent un petit nombre de bustes, parmi lesquels on remarque celui de Camille de Neufville, celui de Boileau, de Camille Falconnet, de François Rozier et de Lalande. Le buste de Despréaux est en marbre ; il fut exécuté par N. Delacolonge, et avait été donné par Boileau à l'avocat Brossette, son très humble et très obéissant commentateur. Le petit visage pincé du froid satirique nous paraît assez bien traduit.

Un peu au dessus des corps d'armoires, une galerie suspendue d'une manière hardie, permet de faire le tour de la Bibliothèque, et donne accès à un second rang d'armoires, où sont rangés des livres de différents formats. Cette galerie se compose de quarante voûtes d'arête, qui présentent sur leurs faces trente-six arcades portées en encorbellements, et décorées d'une balustrade de bon goût. Vers le milieu de cette vaste salle, une grande arcade donne entrée à une galerie en retour d'équerre qui a plus de cinq mètres de largeur, sur une longueur de vingt-deux ; elle est éclairée au nord sur des cours, au midi sur une rue, et la décoration en est très simple. Cette galerie a renfermé les livres de Camille de Neufville et ceux d'Adamoli ; voilà pourquoi elle a successivement porté le nom de ces deux nobles donateurs.

Plus loin, un cabinet isolé renfermait autrefois les médailles et les autres antiquités de la ville ; il est décoré de quelques peintures, et on lit encore sur la porte cette inscription maintenant inutile :

ANTIQVITAS CIVIVM SVMPTIBVS REDIVIVA [2].

[1] *De Architect.*, VI, 7.

[2] Mot à mot : *L'antiquité revivant aux frais des citoyens.*

C'est là que sont aujourd'hui placés les manuscrits. Des cabinets de service, quelques pièces supplémentaires, puis un vaste dépôt, qui occupe tout le dessus de l'église du collége, dans lequel se trouvent les collections les plus rarement consultées, viennent compléter cet établissement, auquel on a joint une salle de lecture pour l'hiver. Ce nouveau salon, qui est placé au nord de la Bibliothèque, donne sur une belle terrasse, de quarante-deux mètres de longueur, laquelle est de plain-pied avec la salle, et forme ainsi, sur une seule ligne, un promenoir de plus de quatre-vingt-dix mètres de long.

Ce fut en 1527, d'après les remontrances de François de Rohan, archevêque de Lyon, et sur celles de Symphorien Champier, que le Consulat fit l'acquisition de l'emplacement sur lequel ont été construits, à différentes époques, les bâtiments du collége et ceux qui étaient destinés à la Bibliothèque. Cet emplacement avait appartenu aux confrères de la Sainte-Trinité, et, avant 1519, ils y avaient même formé un Collége. Les magistrats de la ville continuèrent cet établissement, et en confièrent la direction à des professeurs séculiers qui l'occupèrent jusqu'en 1565, époque à laquelle les Jésuites y furent installés. Quand une fois la célèbre Société eut en mains les rênes de l'instruction, les études s'animèrent, la jeunesse vint se ranger autour de ces maîtres habiles, et bientôt il fallut penser à agrandir le Collége. Toutefois, ce fut seulement vers la fin du règne de Louis XIII, et peut-être sur les dessins du P. Et. Martel Ange, jésuite, né à Lyon, que fut construit le superbe vaisseau de la Bibliothèque. Jusqu'alors il n'y avait pas eu de salles spéciales pour les livres; ils étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des vestibules qui séparaient les différents dortoirs [1]. Cette bibliothèque pourtant devait être déjà considérable. François Gérard, grand-prévôt de l'église de Bourg, lui avait légué, en 1577, sa *belle librairie*; Henri III, à la sollicitation du P. Emond Auger, son confesseur, lui avait envoyé des livres de controverse et de théologie. Les livres donnés par Henri III se reconnaissent à un écusson doré, appliqué sur le plat de leur couverture, et offrant trois cou-

[1] Perpiniani *Epist.*, pag. 123, édit. de Rome.

ronnes, avec cette devise placée au dessous de la plus élevée : *Manet ultima cœlo* [1] ; puis, à cette étiquette imprimée, et qui se trouve collée sur la garde des volumes : *Regis Henrici III, christianissimi regis, pium munus attulit R. P. Emundus Augerius Lutetia, pro collegio Lugdunensi Societatis Jesu*, 1587. †. Henri IV et Louis XIII enrichirent aussi de bons livres la Bibliothèque, et lui envoyèrent de belles éditions du Louvre. Les imprimeurs du XVIe et du XVIIe siècle tenaient aussi à honneur d'y déposer les ouvrages les plus importants qui sortaient de leurs presses, et enfin les Pères Jésuites ne revenaient guère de leurs lointaines pérégrinations, sans rapporter quelque tribut scientifique. Ainsi, entre autres, le P. de La Colombière, à son retour de Londres.

Pendant la nuit du 30 janvier 1644, le feu prit au Collége, et consuma les livres qui se trouvaient dans les salles adjacentes à celle de la Bibliothèque. Le Consulat de Lyon se hâta de réparer le dommage ; il fournit d'abord les fonds nécessaires pour reconstruire les bâtiments incendiés, et, en 1650, il assigna sur les fonds de la ville une somme annuelle de 300 francs, pour acquisition de livres ; six ans après, il éleva cette somme à 450 francs. La reine régente, Anne d'Autriche, contribua aussi à cette restauration.

En 1659, Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavesin, qui avait été échevin de Lyon, légua sa bibliothèque au Collége ; et par son testament du 31 décembre 1690, Camille de Neufville ne se montra pas moins libéral. Marc Perachon imita un si noble exemple, et, jaloux de témoigner la reconnaissance qu'il portait au P. de La Chaise, voulut, par son codicille du 14 août 1699, ajouter au legs de ses livres une rente annuelle de 300 francs. Le capital de cette rente fut versé entre les mains des administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui venaient chaque année, en exécution d'une des clauses de ce codicille, se faire montrer à la Bibliothèque les livres achetés ; ils dressaient un procès-verbal de cette visite [2]. La généreuse fon-

[1] La dernière est au ciel.

[2] Dagier, *Hist. chronol. du grand Hôtel-Dieu de Lyon*, tom. II, pag. 49.

dation de Perachon s'est engloutie avec tant d'autres dans le gouffre révolutionnaire.

Ce fut surtout à la haute munificence de Louis XIV que la Bibliothèque dut quelques-uns de ses plus riches trésors littéraires. Aussi la ville reconnaissante avait-elle fait exécuter par Mignard le portrait de ce prince ; maintenant, il ne reste plus au fond de la salle qu'un grand cadre vide, car 93 en a chassé Louis XIV, comme elle l'a chassé des noirs caveaux de Saint-Denis. Le monarque était représenté à cheval, et couronné par la Victoire. Au dessous du cadre veuf de sa splendeur, se trouve aujourd'hui un buste en plâtre du roi Louis-Philippe.

Louis XIV fut excité principalement à ses libéralités par le P. de La Chaise qui avait fait sa philosophie chez les Jésuites, et qui eut ensuite la direction de leurs colléges dans notre ville. On dut à son zèle actif et éclairé des cabinets de mathématiques et d'antiquités, puis une espèce d'observatoire. Les Jésuites lui en savaient bon gré. Nous trouvons dans la *Théologie morale* du P. Laymann, imprimée à Lyon, en 1674, une dédicace au P. de La Chaise ; les plus pompeux éloges lui sont prodigués avec une emphase un peu ridicule, mais la pièce est assez curieuse pour que nous la traduisions.

« Ce qui nous a engagé à vous dédier ce livre, disait-on au P. de La Chaise, c'est encore cette Bibliothèque par vous tellement agrandie qu'il serait impossible, en tout l'univers, d'en trouver une qui pût le lui disputer soit par la beauté du bâtiment, soit par l'aménité du site, soit pour la hauteur, soit pour la longueur de l'édifice. Ceux qui viendront à Lyon vanteront la majesté et la grandeur de la ville, mais ceux qui visiteront cette Bibliothèque admireront un ouvrage si vaste et si élégant, et se tairont d'admiration, puis avoueront que dans cet ouvrage seul, ouvrage si auguste et si sublime, vous avez élevé à votre grande ame un monument plus durable que l'airain. Et, en effet, on ne pourrait imaginer un édifice plus noble que celui où vous vous êtes montré l'hôte magnifique de toutes les sciences, car vous avez voulu songer à l'immortalité des hommes savants, et y songer, de manière non seulement à sauver leur nom de

l'oubli, mais encore à travailler splendidement à leur gloire. Et vous avez travaillé non pas seulement à l'éclat de leur nom, mais encore à celui du vôtre, en entreprenant cet ouvrage immense, dont le commencement eût déconcerté tant d'autres hommes, ou dont l'achèvement les eût accablés. Vous avez été, vous, hardi en l'entreprise, et glorieux dans la confection.

« Combien n'ajouterons-nous pas à votre éclat, si nous disons que vous avez ressuscité en partie le souvenir des empereurs, souvenir presque effacé, presque éteint déjà? Oui, vous l'avez fait revivre d'une admirable manière dans ce noble Cabinet de médailles, où chacun peut étudier la série de tous les empereurs, apprendre leurs hauts faits, sonder les recoins de l'histoire, si ancienne qu'elle soit, puis interroger l'origine des royaumes. Ils revivent, grâces à vous, ceux qui depuis longtemps étaient morts, et voilà que par vous ils régneront heureusement dans les esprits de la postérité, ceux qui parmi les leurs triomphèrent glorieusement de l'ennemi par leur courage. »

Cela est bien assez outré, mais on y voit la confirmation de ce que nous avons dit, et de ce que le P. de La Chaise avait fait pour la Bibliothèque. Louis XIV étant venu à Lyon, en 1658, la visita ainsi que le Collége; le 12 décembre il assista, dans cet établissement, à la représentation d'une pièce mélée de danses et de chants, et composée par le P. Menestrier. Elle était intitulée : *L'ancien autel d'Auguste consacré à Louis-Auguste* [1].

Parmi les personnages importants qui visitèrent alors la Bibliothèque, il faut compter les ducs d'Anjou de Bourgogne et de Berry.

« Le mardi 12 avril 1701, les princes entendirent la messe au grand collége des Jésuites. Ils montèrent ensuite dans la Bibliothèque magnifiquement bâtie par la maison de Villeroy, et considérablement augmentée par la bibliothèque de feu l'archevêque de Lyon. Le maréchal de Noailles leur fit remarquer les divers monuments qu'on y a érigés pour conserver le souvenir des bienfaits de cette maison. Le duc de Bourgogne fit voir que les bons livres ne lui étaient pas inconnus, et s'arrêta, ainsi que le duc de Berry, à considérer des

[1] Lambert, *Hist. litt. du règne de Louis XIV*, tom. III, pag. 65.

globes et à examiner des manuscrits. Ils demandèrent ensuite à voir le Cabinet des médailles du P. de La Chaise, et les autres antiques. Ils y furent conduits par le P. Colonia, qui leur expliqua la suite des empereurs romains en bronze, en argent et en or, les idoles de Rome et d'Egypte, les lampes qu'on appelle inextinguibles, et les talismans. Le duc de Bourgogne lui fit plusieurs questions très savantes sur la chronologie, sur l'histoire, sur le Dieu Mithra et sur Harpocrate. Il lui demanda, en voyant une statue égyptienne du Dieu Sérapis, où était le boisseau qu'il porte sur la tête et qui le caractérise. Il remarqua aussi une statue antique de la Victoire, et demanda pourquoi elle n'avait qu'une aîle. Le P. Colonia répondit que cette aîle qui restait à la Victoire était même de trop, et qu'il voulait la lui ôter, parce que le roi avait su la fixer si bien, qu'elle n'avait plus besoin d'aîle, puisqu'elle ne pouvait plus s'envoler ailleurs. Au sortir du cabinet, deux écoliers présentèrent des poésies latines et françaises que le Collége avait composées en l'honneur de Messeigneurs [1].

Le Consulat fit offrir à chacun des princes un exemplaire des *Antiquités de Lyon* par le P. de Colonia, et c'est ce qui explique les courtisanesques madrigaux, que le révérend Père mit à la suite des divers chapitres.

Tant que la Bibliothèque du Collége fut au pouvoir des Jésuites, le public n'en eut pas l'entrée, mais les amis des lettres et des sciences y trouvaient facilement accès, et rencontraient là des conservateurs d'une parfaite urbanité, d'un rare savoir. On y vit successivement le P. Millieu, auteur d'un grand poème latin : *Moses viator*, ou *Moïse voyageur* ; les PP. L'Abbé, Menestrier et Colonia, si connus par leurs travaux sur l'histoire de Lyon, et les PP. Danton, Jouve, Tolomas, Mongez. La compagnie de Jésus ayant été dépouillée de l'enseignement en 1762, la Bibliothèque et le Collége furent confiés, l'année suivante, aux Pères de l'Oratoire. En 1762, le Consulat, surchargé de dépenses, voulant s'épargner les frais d'un bibliothécaire et de l'entretien des livres, réunit à la bibliothèque

[1] *Revue du Lyonnais*, tom. VII, pag. 209.

du Collége la bibliothèque publique, plus connue sous le nom de Bibliothèque des avocats, parce qu'elle se trouvait dans l'ancien hôtel de Fléchères, à côté du Palais-de-Justice. Cette bibliothèque avait été fondée, en 1731, par Pierre Aubert, augmentée par Claude Brossette et par plusieurs autres citoyens[1]. La bibliothèque du Collége prit alors le titre de Bibliothèque de la ville, et devint publique; seulement, les livres de droit, qui en formaient la portion la plus considérable, furent transportés au petit Collége de Notre-Dame, afin qu'il fût plus facile aux avocats de les consulter. En 1767, 68 et 69, les Oratoriens firent vendre une partie des doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques. Ces diverses ventes donnèrent une somme totale de 16,000 fr., qui furent employés en achats de livres.

Avant la réunion des deux bibliothèques, celle du Collége ne possédait pas plus de 40,000 volumes, et il paraît qu'elle ne s'augmentât alors que de 4,000 volumes tout au plus.

Pendant qu'il fut à la tête de nos richesses littéraires, C.-F. Menestrier, notre savant historien, les avait accrues d'ouvrages nombreux acquis à ses frais et sur lesquels se trouve son nom. Colonia, son digne successeur dans le poste de bibliothécaire, parle de lui comme d'un homme remarquable par l'étendue et la variété de ses connaissances, et par une mémoire qui tenait du prodige. Christine, reine de Suède, voulant, à son passage à Lyon, mettre à l'épreuve Menestrier sur ce dernier point, écrivit trois cents mots bizarres; non seulement Menestrier, après les avoir lus une fois, les répéta dans l'ordre qu'ils avaient sur le papier, mais il les redit du premier jusqu'au dernier, et dans l'ordre qu'on lui assigna. C'est sans doute cette grande facilité et sa profonde érudition qui lui valurent, de la part d'un Lyonnais, cette anagramme : *Miracle de nature*, anagramme à laquelle il répondit qu'il ne pouvait en être flatté, puisqu'on avait été obligé de bouleverser son nom pour y trouver cet éloge.

[1] Des cartouches imprimés et appliqués dans l'intérieur de la reliûre de divers volumes apprennent un fait honorable à la mémoire d'une Lyonnaise, Blanche Dupuys Albanel, qui légua une somme annuelle pour enrichir les livres de la Bibliothèque des avocats.

Après la suppression des Jésuites, MM. Leti et Gaudin[1] furent successivement chargés du service de la Bibliothèque.

Lorsque survint la révolution de 89, le P. Lazare Roubiès de l'Oratoire se trouvait conservateur de la Bibliothèque, mais comme ce vénérable prêtre refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, on le destitua de sa charge, qui fut provisoirement confiée à MM. Tabard et Raynal. Les couvents étaient supprimés ; leurs livres furent entassés dans le monastère des dames de Saint-Pierre.

Pendant le mémorable siége que Lyon soutint, en 1793, on plaça des canons sur la terrasse voisine de la Bibliothèque. A peine l'ennemi eut-il aperçu cette batterie, qu'aussitôt, des hauteurs de Montessuy et de la plaine des Brotteaux, il foudroya, à coups de bombes et de boulets, le bâtiment du Collége. La voûte de la grande salle fut écrasée, et bien des livres restèrent longtemps ensevelis sous les décombres. Aujourd'hui même les vestiges de cet affreux bombardement n'ont pas tous disparus ; le balcon de la grande salle et les grilles de la chapelle qui se trouvent au dessous présentent encore les traces du passage des boulets. On conserve, comme souvenir de cette fatale époque, un éclat de bombe qui avait troué un des globes célestes que la Bibliothèque possède, et que terminèrent, en 1701, les patientes et industrieuses mains des PP. Bonaventure et Grégoire, religieux du Tiers-Ordre Saint-François, au faubourg de la Guillotière.

Après le siége, les scellés qui avaient été mis sur la Bibliothèque furent levés, et l'on y introduisit des commissaires chargés par la Convention d'en extraire les manuscrits et les livres les plus précieux. Ils remplirent dix-huit caisses qui furent envoyées à Paris, et adressées au comité d'instruction publique. Tous les livres modernes allèrent enrichir sa bibliothèque particulière, qui depuis est devenue celle de la Chambre des Députés. Quant aux manuscrits et aux éditions du XVe siècle, on en fit le dépôt à la Bibliothèque nationale.

[1] M. Gaudin, auteur d'un *Voyage en Corse*, traducteur du *Jardin des Rose* de Saadi, avait écrit une histoire de Lyon, dont quelques fragments ont été imprimés.

A peine ces ignobles enlèvements furent-ils effectués que la Bibliothèque de Lyon, sans nuls gardiens, ouverte à tous venants, se trouva livrée à des bataillons de volontaires que l'on y caserna, et qui, pour faire cuire leurs aliments, prenaient, de préférence à tout autre combustible, les livres qu'ils saisissaient au hasard. Il y avait alors, à Lyon, un juge de paix du canton de la Halle-aux-Blés, lequel, sous prétexte d'anéantir les ouvrages de dévotion, se faisait amener, chaque décade, plusieurs charretées de livres, pour alimenter ses poëles et ceux de sa section. Voilà par quel brutal vandalisme se terminait ce XVIIIe siècle, si fier de ses lumières. On était bien loin des jours où les PP. Jésuites avaient mis sur un cadre placé au dessus de la porte de la Bibliothèque une inscription latine qui déclarait qu'il était défendu, *sub pœna peccati mortalis*, — sous peine de péché mortel, — d'emporter un livre [1].

Quand fut tombé Robespierre, la Bibliothèque se rouvrit, en exécution d'un arrêté rendu, le 23 brumaire an IV, par Poulain Grandpré, représentant du peuple; et alors deux anciens professeurs du Collége de Notre-Dame, MM. François Tabard et Sébastien Brun, en devinrent les conservateurs, puis, secondés par un bon bibliographe, M. Raynal, ils entreprirent de restaurer la Bibliothèque à eux confiée, y firent apporter tous les livres que l'on avait déposés au couvent des Dames de Saint-Pierre, et choisirent les meilleurs ouvrages pour remplacer ceux qui avaient été détruits ou enlevés.

Au mois de mars 1803, M. Delandine, ancien bibliothécaire de l'Académie, vint remplacer M. Tabard qui ne s'était point retiré sans de vives plaintes, sans de fortes récriminations contre son successeur. Nous avons eu sous les yeux quelques pièces officielles, et si nous avons remarqué plus d'une bonne raison dans les instances de M. Tabard, nous devons dire aussi que nous avons été fort surpris de la mauvaise rédaction de ces pièces.

M. Delandine avait une lourde tâche à remplir, et vécut assez longtemps pour s'en acquitter avec un zèle éclairé. Pendant les dix-sept années qu'il fut bibliothécaire, M. Delandine publia sept volu-

[1] Prost de Royer, *Dict. de jurisprudence*, III. 84.

mes de catalogue, où il consigna ses longues recherches en bibliographie. S'il s'égare quelquefois, s'il s'arrête à des manuscrits insignifiants, s'il n'écrit point avec élégance, rien de cela ne doit empêcher de reconnaître toute l'utilité de son travail. M. Delandine mourut le 5 mai 1825, et fut remplacé par son fils aîné qui, en 1825, ayant été forcé d'opter entre la place de bibliothécaire et celle de vice président du tribunal civil de Lyon, donna la préférence à ce dernier emploi.

M. Delandine fut remplacé par J.-B. Poupar, malencontreux auteur d'une traduction de l'épître d'Horace sur l'art poétique. Cette version, qui n'était autre chose que celle du marquis de Sy, moins quelques épithètes changées de çà de là, ne parut qu'après la mort de Poupar, et le plagiat ne tarda point à être charitablement dénoncé dans la *Gazette universelle de Lyon*.

Le catalogue de la Bibliothèque se continuait sous la direction de Poupar, mais, comme les livres de l'Académie avaient été rendus à leurs maîtres légitimes, on le fit provisoirement sur des cartes où le titre de l'ouvrage était précédé du nom de l'auteur et de la classe à laquelle ce livre appartenait, puis accompagné du titre de l'armoire et du numéro d'ordre. Ce travail existe, à la Bibliothèque, dans des casiers qui renferment les cartes par ordre alphabétique. Elles sont reportées maintenant sur un vaste catalogue, de format in-folio. Un troisième catalogue par ordre de matières vient encore faciliter les recherches dans ce noble dépôt littéraire.

Une mort prématurée enleva Poupar, le 1 mars 1827; il fut remplacé par M. Ant. Péricaud, avoué. Le nouveau bibliothécaire poursuivit activement le travail de ses devanciers, et l'acheva au mois d'octobre 1828. Il fit un classement systématique, et, à mesure que les livres se rangeaient à leur place naturelle, il opéra le triage des livres doubles, qui étaient destinés à être vendus. Le *Catalogue* en fut imprimé au mois d'avril 1831; et la vente, commencée le 28 juin suivant, puis achevée le 24 mai 1833, ne s'éleva qu'à 32,771 fr.

Les journées de novembre interrompirent très fâcheusement cette vente, et les troubles qui remuaient la France entrèrent pour beau-

coup dans les prix trop bas auxquels se vendirent nombre de bons livres. D'autres journées, plus terribles et plus longues, celles d'avril, faillirent être funestes à la Bibliothèque. Le feu prit au Collége; les balles pleuvaient sur l'établissement, et le canon pouvait ne pas l'épargner. Près du globe que troua le boulet de 93, une balle d'avril a percé de la profondeur de deux doigts le n° 2243 de l'armoire 27, puis s'est attachée au grillage, où les curieux la verront encore, en face de l'épais in-folio. Nous regrettons qu'un si bel et si vaste édifice ne soit pas plus isolé qu'il ne l'est; nous regrettons aussi qu'il attire si peu la sollicitude de l'administration municipale. Comment se fait-il que mille écus seulement soient alloués à la Bibliothèque publique de Lyon[1]? Maintenant qu'elle n'a presque plus de place disponible, pourquoi laisse-t-on dans un état complet de délâbrement un vaste dépôt, qui en serait l'utile succursale?

C'est principalement d'après un travail de M. Delandine[2] et une plus récente notice de M. Péricaud, que nous venons de raconter les phases de notre Bibliothèque publique. Il y a un charme tout spécial, par de beaux jours d'été, à se trouver là presque seul; puis, au milieu des vagues rumeurs de la cité, à entendre la lointaine fanfare du clairon militaire. Quand vous n'êtes fatigué ni par les froids de l'hiver, ni par les brûlantes chaleurs, et qu'un jour pur vous arrive à pleines ondées, c'est un charme indicible que de vivre solitaire et pensif au sein de cette nécropole scientifique.

La Bibliothèque s'est formée surtout des débris de nos vieux monastères[3]; voilà pourquoi aussi les livres théologiques, les ouvrages

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, le Conseil municipal a voté 5,000 fr. pour les reliûres. C'est un progrès que nous aimons à constater.

[2] *Manuscrits de la Biblioth. de Lyon*, tom. I, pag. 1-34.

[3] Les établissements monastiques étaient nombreux à Lyon, et presque tous avaient de riches et spacieuses bibliothèques. Voici, d'après M. Delandine, quelles furent les plus remarquables :

1° La Bibliothèque du chapitre de Saint-Jean et des Comtes de Lyon possédait quelques grands corps d'ouvrages. C'est parmi eux qu'on a recueilli le

religieux se trouvent là en grande abondance. Que l'on ne s'en plaigne pas ; ces livres sont devenus rares aujourd'hui, et, du reste

petit nombre de manuscrits antiques qui faisaient partie de la Bibliothèque de l'Ile-Barbe, et l'on doit à Antoine d'Albon, alors abbé de ce monastère, d'avoir sauvé de la dilapidation plusieurs manuscrits précieux, entre autres les Commentaires de Rufin, prêtre d'Aquilée, sur les psaumes de David, et les Œuvres complètes d'Ausone. Publiés par les soins d'Etienne Charpin et aux frais d'Antoine d'Albon, les manuscrits d'Ausone furent donc aussi miraculeusement conservés que ceux d'Agobard, que Papire Masson arracha des mains d'un relieur de la rue Mercière, au moment où ils allaient être dépecés pour couvrir des livres.

2° La Bibliothèque des Cordeliers de Saint-Bonaventure fut établie sur le quai du Rhône, dans un local agréable et bien orné. Le P. Dumas, qui fut longtemps bibliothécaire, l'enrichit avec goût et se plut à en communiquer les trésors.

3° La Bibliothèque des Augustins offrait une suite nombreuse d'ouvrages, qui lui furent légués par Pierre Gacon. Ce citoyen éclairé était frère du poète de ce nom ; il suivit avec distinction la carrière du négoce, et devint échevin en 1714, puis membre de l'Académie en 1738. Après avoir voyagé avec utilité en Angleterre et en Hollande, il devint par ses lumières l'oracle de la Chambre de Commerce, et l'arbitre des plus grandes contestations. Le P. Janin, si versé dans la connaissance des antiquités, si respectable par ses vertus, avait donné à la bibliothèque des Augustins l'ordre le meilleur.

4° La Bibliothèque du séminaire de Saint-Irénée avait été bien composée par les savants qui en prirent soin ; elle avait reçu différents legs en livres : 1° du chamarier de Saint-Paul, Jérome Châlon, qui, en 1670, lui donna tous ceux qu'il avait rassemblés; 2° de M. de Vaugimois, ancien supérieur, et de M. Le Clerc, directeur du séminaire, connu par ses nombreuses corrections de *Richelet* et de *Moreri*, et par une savante dissertation sur le symbole de Saint Athanase. Il paraît, d'aprés d'anciens documents, que cette bibliothèque fut très précieuse dès son origine, mais plusieurs livres en avaient disparu dans les derniers temps. C'est en vain que l'on y chercha ce dictionnaire des auteurs anonymes et pseudonymes, composé par Bonardi, savant docteur de Sorbonne, et envoyé par lui en manuscrit au séminaire où il avait été élevé. Il avait, dit-on, promis de le publier, lorsqu'il mourut à Paris en 1756.

5° La Bibliothèque des Carmes fut fondée en 1630, par le don que lui fit de ses livres Robert Berthelot, évêque de Damas, suffragant de l'archevêché

les Pères de l'Eglise, les auteurs ascétiques, les moralistes, les théologiens, tous ces hommes se rattachent à l'universelle famille des écrivains et des penseurs. Au surplus, la Bibliothèque laisse peu à désirer pour beaucoup d'autres parties. Elle a de bonnes et nombreuses collections; les historiens de tous les peuples, les géographes, les poètes, les philosophes anciens et modernes s'y trouvent en raisonnable quantité. Une chose, selon nous, manque principalement à la Bibliothèque ; c'est la littérature contemporaine ; c'est le choix de tant de bonnes publications de tout genre au milieu d'un déluge de livres sans nulle condition de vie. Cependant, il ne faut pas l'oublier, si notre Bibliothèque n'a pu arriver encore à de grandes richesses de ce côté-là, c'est qu'il a fallu, avec une modeste allocation de 3,000 pour frais généraux d'achats et de reliûres, combler de vastes lacunes, acquérir d'importantes collec-

de Lyon, et religieux du monastère. Ce fut lui qui assista saint François de Sales dans ses derniers moments, et devint le conseil et l'ami de l'archevêque, Albert de Bellièvre.

6° La Bibliothèque des Picpus de la Guillotière, renfermait les deux globes de six pieds de diamètre qui se trouvent, depuis 1790, dans celle de la ville. Henri Marchand, connu sous le nom de P. Grégoire, les traça et les construisit. On raconte que, dans sa jeunesse, un jour qu'il était fermé dans sa cellule, le supérieur du monastère le trouva occupé à étudier les mathématiques, et ayant devant lui un traité latin *de sinubus et tangentibus*. Effrayé de ce titre, et prenant l'ouvrage pour un livre très érotique, il le cita en plein chapitre pour qu'on lui imposât une correction.

7° La Bibliothèque des Minimes avait reçu de Rome quelques précieux traités sur les mathématiques. Ils avaient été envoyés par les PP. Le Seur et Jacquier, savants auteurs du Commentaire sur Newton, des principes de philosophie naturelle, et du traité le plus complet qui eût paru jusque là sur le calcul intégral.

8° La Bibliothèque des Dominicains, fondée par le savant sante Pagnini, et où Sixte de Sienne dit avoir vu un manuscrit grec du quatrième livre des Machabées, celles enfin des Missionnaires de Saint-Joseph, des Carmes-Deschaussés et des Recollets de cette ville, n'étaient point sans livres rares, sans écrits utiles.

tions, puis, à mesure que les catalogues de ventes nous apportaient des listes d'ouvrages rares et précieux, ne pas laisser échapper des occasions qui se présentent rarement. Il sera plus facile désormais de s'occuper du présent et de ses exigences.

La Bibliothèque a deux conservateurs, conservateurs instruits et zélés, M. Péricaud et M. Mulsant; celui-ci ne date que de 1838.

Les employés se trouvent au nombre de trois, avec la rétribution de 900, pour l'un d'eux, et la modique somme de 600 f. pour chacun des autres.

Les solennités et les dimanches exceptés, la Bibliothèque s'ouvre au public tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir. Elle reste fermée pendant les vacances, qui vont du 25 août au 15 octobre. Le nombre des lecteurs varie dans les proportions de dix à vingt-cinq, et se renouvelle quelquefois dans l'espace de la séance. Ce n'est pas beaucoup pour une ville comme celle de Lyon, c'est beaucoup pour une cité où jusqu'ici les lettres ont été peu cultivées.

Nous donnons ici l'origine d'un petit bas-relief qu'on voit sur le mur qui sépare la grande salle d'été de la salle d'hiver. Ce morceau de sculpture sur lequel on lit ces deux mots: *Honneur et Patrie*, est l'œuvre du sculpteur Chinard. Dans l'impuissance où il était de rendre sa pensée avec la plume, cet artiste en voulut appeler à son art pour payer son tribut de réception à l'Académie de Lyon, et son travail fut placé dans cette salle qui servait alors aux séances de cette société; s'il y est resté depuis, c'est qu'il se trouve scellé dans la muraille. Ce bas-relief représente la Patrie récompensant d'un côté la Bravoure et le Courage civique, en leur donnant des épées d'honneur; et de l'autre, distribuant des couronnes à ceux qui se sont distingués dans les sciences, les lettres et les arts. Cette allégorie, qui est de tous les temps, était alors tout-à-fait de circonstance.

La salle de lecture pour l'hiver présente un buste en plâtre; c'est celui de M. Dugas-Montbel, ancien député du Rhône, et savant traducteur d'Homère. Ce travail, qui sort de l'atelier de Mme de Sermezy, connue par de bonnes productions du même genre, ne nous

semble qu'une expression peu exacte de la douce et spirituelle physionomie de Dugas-Montbel.

Le P. de Colonia, M. Delandine et M. Péricaud ont désigné quelques-uns des livres les plus rares qui aient été ou qui soient encore à la Bibliothèque. Nous ne répéterons pas ce qu'ils ont dit. Aussi bien comment s'y prendre, au milieu de tant de livres qui ont leur valeur, dans la circonstance donnée, et par lequel commencer, par lequel finir? Nous mettons en fait qu'il est peu de raretés littéraires qui méritent absolument ce nom, et qui doivent être désignées comme ayant un prix tout à fait particulier. C'est le besoin, c'est l'occasion, c'est un travail spécial qui donne le plus souvent à un livre une valeur qu'il n'aurait pas toujours sans cela.

Des esprits studieux, ou amis de l'étude pour les autres, ont demandé, dans ces derniers temps, que la Bibliothèque soit ouverte tous les soirs et les jours des dimanches, afin que les lecteurs qui n'ont pas leurs journées libres, puissent profiter des dernières heures, et que les classes ouvrières aient où chercher l'instruction qui leur est nécessaire. On a parlé aussi d'une nombreuse jeunesse que l'étude arracherait par là aux vaines dissipations du monde et à la fumée des cafés. C'est bien, mais on a oublié qu'il manque pour ce projet la condition la plus essentielle, nous voulons dire les livres spéciaux pour chacune des sciences que cultive cette même jeunesse. Il faudrait à la classe ouvrière un bon choix d'ouvrages fait en vue de ses nécessités, et trois ou quatre mille volumes lui seraient alors plus utiles que toute une bibliothèque où elle aurait à opter entre du grec et du latin. Il nous semble, après cela, que, si une bibliothèque est appelée à s'ouvrir le soir, celle du Palais-Saint-Pierre est mieux placée et réunirait mieux les conditions voulues que celle du Grand-Collége.

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS SAINT-PIERRE.

Au milieu du XVIII[e] siècle, un de ces hommes comme il en reste peu, une de ces natures graves qui ennoblissaient leurs loisirs par la culture des lettres, et qui y consacraient une portion de leur fortune, Pierre Adamoli[1], s'était fait une bibliothèque nombreuse et choisie[2], qu'il voulut mettre à l'abri d'un funeste gaspillage, et qu'il légua à notre Académie, en 1769, à condition que cette bibliothèque serait ouverte au public une fois par semaine. Les héritiers de Pierre Adamoli élevèrent des difficultés, sous prétexte que l'Académie n'avait pas un local propre à recevoir le legs du testateur, et que, par conséquent, ses intentions n'étant pas remplies, elle n'était plus admissible à recevoir la bibliothèque; mais ces petits obstacles furent levés par la cité qui remit à l'Académie, dans l'Hôtel-de-Ville, une salle où seraient placés les livres d'Adamoli. Elle ajouta un local pour un cabinet d'antiquités, un autre pour celui d'histoire naturelle et un logement pour le bibliothécaire. Cet établissement occupa alors le premier étage sur la rue Puits-Gaillot, depuis les Archives jusqu'à

[1] Ancien garde des ports, ponts et passages de la ville de Lyon, issu, à ce qu'il paraît, d'une de ces nombreuses familles italiennes qui vinrent s'établir dans nos murs, au XVI[e] siècle, Pierre Adamoli aimait les sciences et les cultivait avec beaucoup de zèle; il a même donné une preuve de son goût particulier pour l'archéologie, dans la publication qu'il fit, en 1766 et 1767, de trois *Lettres à M. le marquis de Migieu* (imprimées, les deux premières, par Aimé Delaroche, in-8º de 32 pages, et la troisième par Jean-Marie Bruyset, in-8º de 44 pages), sur une jambe de cheval appartenant à une statue équestre, et qui venait d'être découverte dans la Saône, près du pont d'Ainay. Il prétendit, dans ces lettres, que la statue dont il s'agit et dont on n'a pu recouvrer encore que ce beau fragment, avait été élevée au devant du temple d'Auguste, en l'honneur d'un chevalier romain, nommé Tibérius Antistius, et désigné dans une ancienne inscription. Ces deux opuscules, les seuls ouvrages, je crois, que leur auteur ait laissés, sont devenus d'une grande rareté, et, comme tels ils sont fort recherchés par les curieux. Voyez les *Mélanges* de M. Breghot du Lut.

[2] La ville de Lyon a eu plus d'une fois de semblables bibliothèques, depuis celle de Jean Grolier, jusqu'à la belle collection lyonnaise de M. Coste.

la place de la Comédie. La Bibliothèque donnant sur cette place et sur la terrasse qui la domine, s'ouvrit le mercredi de chaque semaine. L'abbé Mongez fut préposé à la garde de ce dépôt, et il eut Delandine pour successeur. Ainsi, les intentions de Pierre Adamoli se trouvaient remplies, mais survint la Révolution, et alors la Bibliothèque fut transportée dans les combles de l'abbaye Saint-Pierre[1]. Elle y resta oubliée pendant tout le temps de l'anarchie, et fut depuis réunie à la Bibliothèque de la ville. L'Académie, qui avait été dissoute, se forma de nouveau, et s'occupa ensuite de réclamer ses anciennes propriétés.

Le 10 mai 1825, elle demandait la possession des livres que lui avait laissés Adamoli. On disait dans une lettre au maire : L'Académie ne peut pas cesser de réclamer la restitution de la bibliothèque qui lui a été léguée par M. Adamoli, parce que le droit qu'elle exerce est encore un devoir indispensable qu'elle remplit. Elle honore la mémoire du donateur, elle accomplit sa volonté. M. Adamoli a légué sa bibliothèque à l'Académie qui doit la rendre publique, mais c'est un établissement spécial qu'il a fondé ; il n'a pas voulu confondre ses livres avec d'autres ; il a voulu attacher son nom à un bienfait particulier dans les formes qu'il a déterminées. Cette vue est honorable et juste ; elle est même féconde en bienfaits nouveaux, puisque M. l'abbé Lacroix a légué aussi à l'Académie quatre beaux monuments en marbre, qui doivent être placés dans la bibliothèque Adamoli. Tous les livres de cette Bibliothèque étant estampillés sont faciles à distinguer. L'Académie a nommé deux commissaires qui, avec les membres de son bureau, attendent vos ordres pour aider, s'il est nécessaire, à la recherche et à l'inventaire des livres qui lui seront rendus. Aussitôt qu'elle sera en possession de la Bibliothèque Adamoli, elle l'ouvrira au public, et *les Académiciens eux-mêmes se feront honneur d'être gratuitement bibliothécaires.* Y aura-t-il trop de deux bibliothèques à Lyon ? »

Or, voici quel était l'état des propriétés de l'Académie, propriétés dont la plus grande portion se trouvait en dépôt dans la Bibliothèque de la ville. Les objets d'origine antérieure étaient les objets suivants :

[1] Delandine, *Manuscrits*, tome I, p. 23-24 ; Breghot du Lut, *Mélanges*.

1° La Bibliothèque Adamoli, léguée par testament, daté du 23 octobre 1763, et reçu par Me Roche, notaire, dont les minutes étaient déposées chez Me Rosier. Le catalogue des livres de cette Bibliothèque est imprimé ; les livres étaient estampillés.

2° Le médailler Adamoli, contenant mille seize pièces ;

3° La collection d'histoire naturelle;

4° Les monuments d'art ornant la Bibliothèque Adamoli.

Suivant le testament, les magistrats devaient prendre soin de tous ces objets, et les restituer à l'Académie, aussitôt après son rétablissement.

5° Les livres donnés par M. Valernod, et dont les procès-verbaux contiennent le catalogue ; ceux qui furent achetés au moyen des 500 francs légués par M. Canac de Saint-Léger; les ouvrages donnés par les rois de France, de Naples, de Prusse, de Pologne, etc., ainsi que par les auteurs dans l'espace d'un siècle ;

6° Le buste de Voltaire, en plâtre, donné, en 1776, par M. Poncet, sculpteur ;

7° Le buste de Voltaire, en terre cuite bronzée, donné par M. Christot, en 1779, et le piédestal en forme de colonne, lequel fut donné en 1785;

8° Le portrait de M. Poivre, donné par sa veuve en 1786;

9° Des vases antiques contenant des cheveux et des fragments d'os humains, donnés par M. de Laurencin, en 1787 ;

10° Buste en plâtre de M. Bertin, donné par l'abbé Perichon, en 1789;

11° Huit médailles en bronze, neuf en argent, achetées, en 1788, sur les fonds de l'Académie;

12° Portrait de Mme de Beauharnais, gravé en Angleterre, avec glace et cadre doré;

13° Camayeu représentant Icare, par Mlle Victoire Lallié;

14° Buste en marbre de l'abbé Raynal. L'Académie possède la lettre originale du 2 juillet 1790, par laquelle Raynal lui en fait don.

15° Tous les manuscrits académiques; ils étaient contenus dans quarante-trois portefeuilles. On les avait fait relier en grande partie. M. Delandine les a désignés, pour la plupart, dans ses trois vo-

lumes de *Notices sur les manuscrits.* Parmi ceux qui ne sont pas indiqués comme propriété académique, il en était qui appartenaient à la Compagnie, ainsi que le constatent les procès-verbaux des séances.

M. J.-P. Christin, mathématicien distingué, grand amateur de musique, auquel notre ville dut l'ancienne société du Concert[1] et la fondation d'un prix annuel à l'Académie de Lyon, légua, en 1755, à la Bibliothèque Adamoli, ses livres, ses gravures et ses nombreux recueils de musique.

Voici quels étaient les objets d'origine postérieure à la Révolution :

1° Statue de Minerve par Chinard ; elle fut offerte à l'Académie et déposée dans la Bibliothèque de la ville, le 8 août 1800 ;

2° Bas-relief pour l'arc de triomphe de Bordeaux, par Chinard ;

3° Buste en plâtre de l'abbé Rozier, par le même ;

4° Taurobole, donné par M. Boulard.

5° Ecusson de France par MM. Séguin et Yéménis, échantillon des produits de nos manufactures lyonnaises; les fabricants avaient été couronnés par l'Académie.

6° Colonne prismatique de basaltes, fournie par un de nos anciens volcans du Vivarais, et donnée par M. Lecamus.

Le 11 octobre 1825, M. de Brosses approuva la délibération par laquelle le Conseil municipal remettait à l'Académie, conformément aux volontés d'Adamoli, les livres, les manuscrits, les bustes et autres objets qui avaient été remis à la Bibliothèque de la ville, quand l'Académie fut supprimée.

L'Académie, de son côté, nomma des commissaires chargés de dresser un état numératif et détaillé de tous les objets qu'elle réclamait. Comme les volumes se trouvaient disséminés et qu'il était difficile de les réunir tous pour en dresser sur le champ un catalogue général, on arrêta qu'il serait fait des états partiels, à mesure qu'on aurait rassemblé un certain nombre d'ouvrages. Au mois d'août 1825, un triage assez considérable était déjà exécuté. L'opération fut poursuivie, et la Bibliothèque du Palais-des-Arts n'a plus rien à réclamer aujourd'hui de celle de la Ville.

[1] Le bâtiment existe encore sur la place des Cordeliers, et semble déplorer, à notre honte, sa première destination.

Après les secousses de 1830, M. Prunelle, *le seul maire possible*[1], fut mis à la tête de notre cité. Parmi les innovations qu'il médita, il faut compter le projet d'une bibliothèque affectée spécialement aux artistes, et placée dans le Palais-Saint-Pierre.

Le préfet approuva provisoirement, le 14 février 1831, les deux arrêtés que M. Prunelle avait pris, le 12 du même mois, pour réunir en une seule bibliothèque, qui devait prendre le nom de Bibliothèque du Palais-des-Arts, la bibliothèque particulière de l'Académie, de la société de Médecine, de celle d'Agriculture, de Pharmacie, de la société Linéenne et du Musée.

La mesure provisoire dont il vient d'être question fut approuvée définitivement le 23 mai 1831 par le préfet, et il fut alloué un traitement de 2,000 fr. à M. Pichard, que l'Académie avait présenté, le 18 janvier 1831, pour candidat à la place de Conservateur des bibliothéques réunies.

Le 10 juin de la même année, le préfet approuva l'arrêté du maire, arrêté par lequel celui-ci, en date du 6, réservait à la nouvelle Bibliothèque du Palais-des-Arts une partie des livres doubles que la Bibliothèque de la Ville devait mettre en vente.

Aujourd'hui toutes ces bibliothèques réunies forment un ensemble de 17 à 18,000 volumes, dont la répartition peut être ainsi faite :

Bibliothèque Adamoli, 6,000 volumes ;
Bibliothèque de la société de Médecine, 900 ;
Bibliothèque de la société d'Agriculture, 950 ;
Bibliothèque de la société Linéenne, 254 ;
Bibliothèque de la société de Pharmacie, 82.

Le reste se trouve dans la bibliothèque même du palais, et dans les quelques volumes de l'Académie. C'est la salle Adamoli qui renferme le plus de raretés littéraires, mêlées cependant à beaucoup de livres que l'on rencontre partout. Quant à la Bibliothèque nouvelle, qui se trouve dans une pièce donnant sur la place des Terreaux, vers l'angle de la rue Saint-Pierre, elle est riche déjà de magnifiques publications, de collections importantes et d'un assez grand nombre de

[1] Titre d'une brochure publiée à cette époque.

nouveaux ouvrages sur la peinture, l'architecture et l'art en général. Elle possède environ 21,000 gravures, parmi lesquelles il peut y en avoir 3 à 400 d'insignifiantes ou d'inutiles. Mais les cartons contiennent aussi de belles gravures d'après les meilleurs maîtres, des Albert Durer, des Rembrandt, des Sébastien Leclerc, des Berghem, des Téniers, des Callot , des Vanloo, des Paul Potter, des Ruisdael, des Carrache, des Salvator Rosa ; ils renferment des portraits de Masson, des paysages de Desjardins, des portraits de Nanteuil, et beaucoup de richesses dont il serait mal-aisé et un peu long de dresser l'inventaire.

A l'entrée de la grande salle, on trouve un buste de Laurent Pecheux, lequel est en terre rouge, et placé sur un piédestal, qui porte l'inscription suivante :

LAURENT PECHEUX
NÉ A LYON EN 1727
PREMIER PEINTRE
DE LA COUR DE SARDAIGNE
DIRECTEUR
DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE
DE TURIN
MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
ET DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
DE ROME BOLOGNE PARME ET VENISE
CHEVALIER DE L'ORDRE
DES SS. MAURICE ET LAZARE
MORT A TURIN EN 1821

—

HOMMAGE
DE MATTHIEU BONAFOUS
A SES CONCITOYENS
1824

Le premier conservateur de la Bibliothèque du Palais-Saint-Pierre a été M. Pichard, né à Lyon, le 22 avril 1781, et mort à Oullins le 20 août 1836 [1]. Il fut remplacé pendant quelques mois par M. Gode-

[1] *Revue du Lyonnais*, t. VI, p. 462.

mard, ex-archiviste de la ville, et l'a été définitivement par M. le docteur Commarmond. Quand MM. les Académiciens écrivaient *qu'ils se feraient honneur d'être eux-mêmes gratuitement bibliothécaires*, n'aurait-on pas dû accepter leur offre généreuse ?

Beaucoup de personnes se demandent pourquoi deux bibliothèques, et s'il ne vaudrait pas mieux concentrer dans un seul édifice tous les trésors intellectuels que possède notre cité ? Nous n'hésitons point à dire qu'il est pour le moins inutile de séparer ce qui, de sa nature, n'est pas séparable, car enfin toutes les branches de la science tiennent l'une à l'autre par un lien secret et puissant. Quel livre y a-t-il au Palais-Saint-Pierre qui ne puisse être consulté chaque jour par les lecteurs de la grande Bibliothèque ? Nous en dirons autant des ouvrages que renferme celle-ci. Avant de savoir où s'adresser, il faut perdre son temps en allées et en venues, en petits voyages dont autrement l'on serait dispensé. Je ne parle pas de la suppression des frais d'établissement et d'entretien ; c'est un motif cependant qui mérite d'être pesé dans la balance.

F.-Z. COLLOMBET.



BOUCHERIES.

BOUCHERIES DES TERREAUX, DE L'HÔPITAL, DE SAINT-GEORGE ET DE SAINT-PAUL.

ABATTOIR DE PERRACHE.

On donne le nom général de boucheries aux établissements où plusieurs bouchers abattent les bestiaux destinés à la consommation, préparent la viande, la débitent et la vendent. Chez les anciens, le lieu où l'on abattait n'était pas le même que celui où l'on vendait. Cette séparation existe encore dans un grand nombre de villes modernes où l'on désigne alors, le premier, par le nom d'*abattoirs*, et le second, par celui de *boucheries* ou *étaux*, soit publics, soit particuliers. Dans d'autres villes, cependant, les deux industries se trouvent réunies : c'est ainsi que, pendant fort longtemps, le commerce de la boucherie, à Lyon, fut exclusivement concentré dans les établissements de ce nom; établissements situés, il est vrai, dans le centre même de la cité et dans ses quartiers les plus populeux.

Dans l'ancienne Rome, on avait créé, pour l'achat et la vente des bœufs, des corps ou colléges de bouchers, qui confiaient à des subalternes le soin d'abattre les bestiaux , de les habiller, de dépécer les chairs et de les mettre en vente. Ces bouchers, d'abord épars dans les diverses parties de la ville, furent bientôt réunis en une seule où l'on trouvait également les autres denrées alimentaires. Le quartier affecté à cette destination fut celui de *Cœlimontium*, qui prit le nom de *Macellum Magnum*, ou *grande Boucherie*. Sous le règne de Néron, cet établissement devint un monument des plus magnifiques, et la mémoire en a été transmise à la postérité par une médaille.

La police, adoptée par les Romains, sur cet important objet, s'étendit dans les Gaules, devenues leur conquête, et notamment à Paris, où, de temps immémorial, il existait un corps composé d'un certain nombre de familles chargées de l'achat et de la vente des bestiaux et de leurs produits.

Les anciens avaient fort bien compris que la nourriture la plus ordinaire, après le pain, étant la viande de boucherie , il était de la dernière importance, pour la santé des consommateurs, que les bestiaux fussent sains, tués et saignés, et non morts de maladie ou étouffés ; que l'apprêt des chairs fut fait proprement et que la viande fût débitée en temps convenable. Tous ces soins exigent une surveillance active qui ne peut être exercée convenablement que dans de vastes établissements où se trouvent réunis les industriels qui se vouent à cette profession, et le système, adopté par ces maîtres de la civilisation ancienne, ne pouvait qu'être continué par les peuples qui s'établirent sur les ruines de leur empire.

Toutefois cette conception première, utile et salutaire en elle-même, était susceptible d'une amélioration qui, grâce aux progrès de la civilisation, devait se réaliser plus tard. Ces établissements, que les anciens avaient admis au sein des villes elles-mêmes, devenaient un foyer d'infection pour la population, et offraient à chaque instant un dégoûtant spectacle aux regards des habitants. Aussi, a-t-on fini par comprendre qu'il y avait nécessité ou au moins convenance à les rejeter en dehors de leurs murs ou au moins vers les parties les plus reculées de leur enceinte. Un réglement de

Charles IX, en date du 15 février 1567, avait consacré ce principe. De là, les abattoirs, lieux spécialement consacrés à l'abattage des animaux, à l'exclusion de la vente qui se fait ailleurs.

Il est hors de doute que, dans la pensée des différentes administrations auxquelles nos cités sont redevables de ces utiles établissements et dans celle du gouvernement lui-même, les considérations de salubrité publique n'aient été d'un grand poids pour toutes les décisions de cette nature. Il est, en effet, assez naturel de considérer un foyer d'infection comme un foyer d'insalubrité, et l'on est volontiers porté à croire que tout ce qui affecte désagréablement les sens et particulièrement l'odorat doit avoir une influence fâcheuse sur la santé. Aussi les tueries sont-elles placées au nombre des établissements insalubres, *de première classe*, qui ne peuvent être créés sans l'autorisation de l'administration municipale, et admis, sous quelque prétexte que ce soit, dans l'enceinte des villes dont la population excède dix mille ames.

Il importe de préserver les regards de la foule de la vue du sang, de rejeter loin d'elle le tableau de cette destruction que, si elle est nécessaire à notre existence, n'est ni d'un spectacle agréable, ni d'un bon enseignement populaire. Il est de ces nécessités tristes que la société doit couvrir d'un voile tout en s'y soumettant. Telle est celle qui nous commande d'immoler de sang froid des êtres d'une nature inférieure à la nôtre, qui nous ont rendu des services et ont vécu dans notre domesticité.

Indépendamment de ces considérations morales qui ne doivent pas être étrangères à la police des Boucheries, il est d'une haute importance pour la bonne qualité des viandes livrées à la consommation que les tueries soient réunies dans un seul établissement, placé sous la surveillance de l'autorité. La sûreté publique se trouve fréquemment compromise par la fuite des animaux effarouchés et furieux qui, des tueries intérieures, s'échappent dans les rues voisines et y portent le trouble, l'effroi et quelquefois la mort. D'ailleurs, si les Boucheries ne sont pas, comme le prétendent quelques personnes, un foyer d'insalubrité dans le sens que l'on attache communément à ce mot, elles n'en sont pas moins un foyer

d'infection qu'il est du devoir de l'autorité de placer dans le plus grand éloignement possible du centre des populations qu'elle administre.

Telle est l'histoire des Boucheries ; telles sont les données générales sur lesquelles elles sont fondées. Passons aux établissements de cette nature que possède notre ville, et qui doivent être l'objet spécial de cet article.

Les Boucheries actuelles de Lyon qui, à dater du 1er janvier 1840, ont cessé d'être affectées à cette destination, que remplira d'une manière exclusive l'abattoir général de Perrache, sont au nombre de quatre : celle des Terreaux, celle de l'Hôpital, celle de Saint-George et celle de Saint-Paul. Ces Boucheries, toutes placées dans l'intérieur de la ville, dans les quartiers les plus populeux, appartenaient les unes à la ville, les autres aux hospices, les autres aux particuliers. Toutes avaient une même police ; la préparation des viandes y était réunie avec leur vente ; ce que rendait possible le voisinage des consommateurs. Il était expressément défendu aux bouchers de tuer et de vendre ailleurs que dans ces établissements. La plus ancienne défense de ce genre est de l'an 1541. De nombreux arrêtés consulaires furent pris, à différentes époques, pour en assurer l'exécution, et ces industriels s'efforcèrent souvent de s'y soustraire.

BOUCHERIE DES TERREAUX.

La Boucherie des Terreaux est située sur la rive gauche de la Saône, entre la place de la Feuillée, la place de la Boucherie des Terreaux, la rue de ce nom, la rue du Bessard et les maisons de cette rue qui font corps avec les bâtiments consacrés à cet établissement. Elle fut construite, en vertu de lettres patentes du roi François 1er, en date du 24 janvier 1538, pour remplacer la Boucherie Saint-Nizier, qui était située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la place de l'Herberie. La démolition de cette dernière Boucherie fut

ordonnée par le roi, à cause de la mauvaise odeur qu'elle répandait dans un quartier dont les débouchés étaient fort étroits. Ce fut alors qu'on fit une place qui servit longtemps de marché aux herbes ; de là, le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Il existait, à cette époque, une autre Boucherie, située dans la rue Écorche-Bœuf, qui en a conservé le nom : elle fut supprimée en même temps que celle de Saint-Nizier ; et, par la même raison, c'est-à-dire, à cause de l'infection qu'elle occasionnait au centre de la ville. Ainsi, dès cette époque, on comprenait la nécessité de repousser ces établissements du milieu de la population. On voit aussi, par là, que le quartier des Terreaux, où fut établie la nouvelle boucherie, était considérée alors comme une des extrémités de la ville dont il est aujourd'hui le point central.

La nouvelle Boucherie qui s'appela aussi Boucherie des *Lanternes*, fut construite, aux frais de la ville, sur l'emplacement de l'ancien canal du *fossé des Lanternes*, qui unissait le Rhône et la Saône, et qui occupait l'espace sur lequel se trouvent aujourd'hui, indépendamment de cet établissement, le Théâtre, l'Hôtel-de-Ville et plusieurs masses de maisons particulières. Ce fut, sans doute, à cette occasion, que commença le comblement de ce canal, travail qui dût être achevé plus tard pour satisfaire à d'autres besoins.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1734, un incendie détruisit cet établissement, qui avait une superficie de 1418 mètres carrés. La ville n'avait pas de fonds suffisants pour le faire reconstruire : elle proposa à l'hospice de la Charité d'ajouter à l'emplacement une contenance de 72 mètres 50 centimètres, pris sur la place de la Boucherie, et de 250 mètres, pris sur la place de la Feuillée ; afin de donner à la nouvelle Boucherie une surface de 1745 mèt. 40 cent. carrés, sur laquelle 140 mèt. 41 centim. appartenaient à des particuliers. Au moyen de cette augmentation, l'hospice de la Charité devait se charger de faire reconstruire la Boucherie, sous la condition de l'abandon des revenus qu'elle devait produire.

Cette proposition amena le contrat du 2 juin 1735, par lequel la ville céda à la Charité, moyennant diverses rentes, les 1605 mètres carrés dont elle était propriétaire. Les diverses acquisitions

auxquelles dût, en outre, se livrer l'administration de cet établissement, pour satisfaire aux conditions du traité, s'élevèrent à la somme de 171,305 livres, et la dépense de construction fut de 245,474 livres : ce qui porta le prix total de l'édifice, à 416,779 liv. La construction fut terminée en 1738.

On voit que, dès cette époque, il y avait progrès, et que l'administration municipale comprenait la nécessité de mettre les Boucheries en harmonie avec le développement de la population toujours croissante.

Par suite de la construction d'un Abattoir général à Perrache, un nouveau traité est intervenu entre la ville et l'administration des hospices. Par ce traité, qui a reçu l'approbation du Conseil municipal, et qui sera, sans doute, confirmé par l'autorité supérieure, la ville est redevenue propriétaire de la Boucherie des Terreaux, moyennant une somme de 800,000 francs payable par huitième, à partir du 1er janvier 1842, avec intérêts à 4 pour 0/0, à dater du jour où la ville entrera en possession des immeubles.

Du côté de l'administration municipale, ce traité se rattache aux plans d'embellissement du quartier des Terreaux : du côté des hospices, il a été motivé par la suppression, à partir du 1er janvier 1840, des tueries intérieures de la ville et des revenus qu'ils en ont tiré jusqu'à ce jour. Le prix de la vente doit être par eux employé à la reconstruction des maisons caduques des rues Labarre et Bourg-Chanin, formant la partie méridionale et occidentale du périmètre de l'Hôtel-Dieu.

Quant aux dispositions intérieures de cet édifice destiné à disparaître bientôt, il est bon de rappeler comme mémoire, qu'il se compose de deux corps de bâtiment parallèles de deux étages d'élévation, séparés par un passage non couvert de vingt pieds de large, aboutissant, d'un côté à la place de la Feuillée, de l'autre à celle de la Boucherie des Terreaux. Au dessus des deux étages en maçonnerie s'en trouve un troisième en forme de galerie ouverte du côté du passage et qui servait de séchoir et d'entrepôt pour différents produits de la Boucherie. Les boutiques sont au nombre de quarante, réparties en nombre égal de chaque côté. Un puits peu pro-

fond, à l'aide d'une simple pompe à bras, fournissait toute l'eau nécessaire aux autres parties du service. Les bœufs étaient abattus dans la Boucherie même, au fond de chaque étal. Les veaux et les moutons étaient égorgés dans la cour ou passage découvert qui sépare les corps d'étaux. Les eaux, qui avaient servi à laver les immondices, étaient charriées dans la Saône, au moyen d'un égoût qui a son dégorgeoir au port de la Feuillée.

BOUCHERIE DE L'HÔPITAL.

La Boucherie de l'Hôpital a été construite par l'administration des hospices, dans les années 1578 à 1580, sur l'emplacement de diverses maisons et jardins acquis par MM. les Recteurs, lesquels, suivant l'observation de M. Dagier, historien des deux hospices, donnèrent des soins particuliers à cette construction. L'un d'eux, M. Guillaume de Roville, célèbre imprimeur, fit même creuser, à ses frais, le puits qui dépend de cette Boucherie, ainsi que l'atteste une inscription gravée sur une pierre sculptée dans un mur, à côté de la fontaine de la rue de l'Hôpital. En 1779, furent louées, pour la première fois, les quarante-une boutiques de la nouvelle Boucherie ; vingt dans le corps de bâtiment du nord, et vingt-une dans le bâtiment du midi. Ces deux corps de bâtiment, qui renferment actuellement soixante boutiques, dont trente au midi et trente au nord, comme ceux de la Boucherie des Terreaux, sont composés de deux étages et disposés parallèlement. Ils sont séparés par un passage dallé, large de 7 mètres 52 centimètres, long de 131 mètres du couchant au levant, et conduisant de la rue de l'Hôpital au quai du Rhône, sur lequel on arrive en passant sous le bâtiment de la façade de l'Hôtel-Dieu. Quant aux dispositions intérieures elles sont les mêmes que celles de la Boucherie des Terreaux.

Ces deux établissements, qui ont joui dans le temps, d'une certaine célébrité, n'en étaient pas moins fort incommodes. Les acheteurs, souvent témoins du meurtre des animaux, marchaient dans le

sang et les ordures, pêle-mêle avec les victimes ; et les grilles des entrées étant nécessairement ouvertes pendant le jour, les bœufs, qui s'en échappaient quelquefois, parcouraient les rues environnantes et y causaient des accidents. Cet inconvénient était d'autant plus sensible que les animaux stationnaient jusqu'au moment où ils devaient être abattus sur un emplacement qui fait partie de la voie publique, d'où on les conduisait directement aux échaudoirs. Le seul avantage que présentaient autrefois ces Boucheries, c'était de réunir, dans le même local, la tuerie et la vente ; de telle sorte que les rues de la ville n'offraient pas le spectacle repoussant des viandes étalées ; mais cet avantage a cessé d'exister depuis que les bouchers se sont établis, avec la permission de l'autorité, dans l'intérieur même de la ville.

La même cause qui a déterminé l'aliénation de la Boucherie des Terreaux et la construction de l'Abattoir général de Perrache, ainsi que les réclamations unanimes de la population ont dû amener un changement dans la destination de la Boucherie de l'Hôpital.

Les hospices ont été largement indemnisés de la suppression des revenus qu'ils ont tirés jusqu'à ce jour de la Boucherie des Terreaux, par l'acquisition que la ville en a faite. Il n'était pas possible de songer à l'aliénation des immeubles dont se compose la Boucherie de l'Hôpital, lesquels font partie du claustral de ce dernier établissement.

L'administration, après mûre délibération, sur le rapport qui lui fut adressé, dans sa séance du 28 mars 1838, par M. Victor-Arnaud, l'un de ses membres, se décida à abandonner toute idée de vente, pour se retrancher dans celle d'une restauration en rapport avec l'état des bâtiments, avec la statistique industrielle du quartier et les besoins de la circulation. La pensée d'un passage couvert se présentait naturellement à l'esprit. En effet, la Boucherie de l'Hôpital forme une communication directe et d'une largeur suffisante entre le quai du Rhône et les quartiers intérieurs de la ville, qui manquent de percés faciles et commodes pour y arriver. Depuis la place du Concert jusqu'à la rue de la Barre, il n'existe aucune rue large et commode pour déboucher sur le fleuve. Il est donc impossible que, dès l'abord, le passage ne soit pas très fréquenté.

A cela, il faut ajouter qu'il correspond avec le nouveau pont suspendu, construit en face de la rue de l'*Attache des Bœufs*, et qu'au moyen de la démolition de quelques maisons de peu de valeur, dont plusieurs appartiennent aux Hospices, il sera facile de le faire communiquer avec la place de la Préfecture, centre principal du mouvement de l'industrie et du commerce dans cette partie de la cité. Le chiffre de la dépense à effectuer pour rendre ce passage propre à sa nouvelle destination, d'après les plans et devis de M. Christôt, architecte de l'administration, est de 330,000 francs, dont l'intérêt à raison de 5 pour 0/0, est de 16,500 francs. Ce chiffre, augmenté de celui des locations actuelles, que doivent annuler les nouvelles constructions, s'élève à environ 40,000 fr. C'est donc cette dernière somme que l'administration des hospices devait trouver dans le produit du nouveau passage, pour faire une opération qui ne fut pas préjudiciable à ses intérêts. La Commission a établi, par des calculs très modérés, que ce produit ne pouvait pas être moindre de 44,000 francs; et, l'on peut prédire hardiment, qu'en réalité, ce chiffre sera doublé, tant est modéré le taux admis dans l'évaluation des locations. Ainsi, cette opération sera tout à la fois un avantage sous le rapport de la circulation, un embellissement pour notre ville et une spéculation lucrative pour les hospices. Ainsi, à des établissements infects et d'une nature repoussante, succèderont partout des créations utiles et brillantes qui attireront la population, loin de la repousser.

Dans les travaux à faire, pour rendre ce passage apte à sa future destination, travaux qui ont commencé le 1er janvier 1840, on conservera les hauteur, longueur et largeur actuelles ; seulement les croisées des étages supérieurs seront reconstruites pour les faire concorder avec les arcs des boutiques placées au dessous, ce qui n'avait pas lieu auparavant. Le vitrage, au lieu d'être placé immédiatement au dessus du rez-de-chaussée, comme dans l'allée de l'Argue, sera élevé au niveau du toit des deux corps de bâtiments, et des moyens de ventilation seront reservés dans la disposition adoptée par M. Christôt, son architecte. L'entrée sur le quai de l'Hôpital sera maintenue dans son état actuel; mais celle qui ouvre sur

la rue du même nom sera démolie et reconstruite sur un plan plus élégant : il est à regretter que le passage n'ait d'autre débouché du côté du Rhône que l'arcade qui lui est actuellement consacrée ; cette ouverture, beaucoup plus étroite que le passage lui-même, est insuffisante. Il y aurait, ce nous semble, un moyen facile de remédier en partie à cet inconvénient, en ménageant une ou plusieurs issues latérales sur la rue l'*Attache des Bœufs*, parallèle au passage, et qui, n'étant plus consacrée au stationnement des bestiaux, présentera une voie de communication commode, d'autant plus fréquentée, qu'elle se trouve sur l'axe du nouveau pont de l'hôpital.

BOUCHERIES SAINT-PAUL ET SAINT-GEORGE.

Nous n'avons que peu de mots à dire des Boucheries Saint-Paul et Saint-George, situées dans le quartier de ce nom. Ces Boucheries, qui n'étaient point fermées et dont les étaux appartenaient à des particuliers, ont eu probablement pour origine quelque ordonnance de police qui affectait ces localités à cette destination. Elles n'étaient point fermées ; mais des arrêtés consulaires de différentes époques leur prescrivaient des limites et forçaient les bouchers à y rentrer quand ils en étaient sortis, cas, dans lequel ils se trouvaient fréquemment, à en juger par le nombre des décisions administratives rendues à ce sujet.

La pièce la plus ancienne, relativement à la Boucherie de Saint-Paul, est un acte consulaire du 9 mai 1577, qui autorise « noble homme M. François Grollier, secrétaire du roi, à rebâtir, en la place en laquelle, aux troubles de l'an 1562, il avait des bancs et boutiques dans la Boucherie de Saint-Paul, sur la demande qu'il en avait faite, en offrant aux échevins l'alternative de l'indemniser

des pertes qu'il avait subies, à ladite époque, par suite de bris et de démolition, ou de faire droit à sa requête. »

Un autre arrêté, du 4 août 1682, ordonne que « cette Boucherie sera désormais limitée dans la rue de ce nom, et l'éloigne de la place et de la rue qui servent d'avenue à la Juiverie, à la porte de l'église Saint-Paul, comme encore, de la montée, tendante à l'église des Capucins; afin, dit l'ordonnance, que ce passage en fut d'autant *plus libre et plus honnête*; » ce qui prouve que, dès ce temps-là, c'était autant par des considérations de morale et d'agrément, que par motif de salubrité que l'on renfermait le commerce de la Boucherie dans de certaines limites.

En voilà assez sur ces deux tueries, qui méritent à peine le nom d'établissements publics. Pour remplir complètement le but de *Lyon, ancien et moderne*, il nous reste maintenant à entretenir nos lecteurs de l'Abattoir général qui vient d'être établi à Perrache, pour remplacer toutes les anciennes tueries intérieures, cet établissement est, aux Boucheries actuelles, ce que la civilisation moderne est à celle des temps féodaux.

ABATTOIR DE PERRACHE.

L'Abattoir de Perrache, bien que construit sans luxe et même avec une remarquable simplicité, est certainement, eu égard à sa destination, un des édifices de notre ville les plus dignes d'attention. Il occupe, sur la chaussée Perrache, un carré long de 10,000 mètres de surface, dont le plus grand côté regarde le Rhône et présente environ 125 mètres de développement.

De chaque côté de la barrière d'entrée, se trouvent des pavillons de forme carrée destinés au logement des employés. Les bouveries et bergeries, où sont provisoirement renfermés les bœufs et les

moutons, forment quatre corps de bâtiments distincts, séparés par des cours et adossés au mur d'enceinte de l'édifice, savoir : deux sur la façade principale, et un sur chaque façade latérale. Sur le quatrième côté du périmètre, sont disposés d'une manière symétrique : 1° des écuries et remises pour les chevaux ; 2° la triperie et le fondoir ; 3° une machine à vapeur faisant face à l'entrée et destinée à fournir l'eau nécessaire à cet établissement. Des latrines et des voiries pour le fumier, produit par les bestiaux, ont été ménagées de distance en distance.

Les échaudoirs, lieux où l'on abat, où on dépouille et dépèce les animaux, forment quatre corps de bâtiments, égaux et symétriques, à un étage, accouplés deux à deux, à droite et à gauche de la cour principale, dans l'enceinte formée par les bâtiments que nous venons de décrire. Chaque couple est séparé par une vaste cour fermée et dallée, où peuvent se faire les différentes préparations que doivent subir les animaux abattus, à l'abri d'un auvent, disposé le long des murs, de manière à abriter les travailleurs.

Les cases sont au nombre de dix par corps de bâtiment ; ce qui les porte au nombre total de quarante. Elles sont formées par des murs de refend en pierre de taille et chacune présente deux entrées, l'une sur la cour de travail par où l'on introduit l'animal, l'autre sur l'extérieur pour permettre l'enlèvement des viandes à mesure du besoin. Chaque case est pourvue : d'un robinet fournissant l'eau pour le lavage; d'un engrenage disposé contre le mur qui, à l'aide de poulies de renvoi, donne le moyen d'enlever l'animal abattu pour le suspendre ; enfin, d'une *pente* qui se compose de deux pièces de bois placées horizontalement, à sept ou huit pieds de hauteur. C'est à ces pièces longitudinales qu'on peut suspendre jusqu'à huit ou dix bœufs abattus, après leur avoir fait subir les apprêts nécessaires. Des crochets placés sur les *pentes* et le long des murs servent à recevoir les veaux et les moutons.

Les échaudoirs, ainsi que la cour de travail qui les sépare, sont dallés en fortes pierres de taille, et, pour faciliter la ventilation, la partie supérieure du mur de refend, qui sépare chaque case, est formée par un simple grillage en fil de fer. Grâce à cette dis-

position aussi ingénieuse qu'élégante, l'air peut librement circuler d'une case à une autre et l'infection n'est pas à craindre.

Des escaliers en pierres de taille, dont chaque rampe est d'un seul bloc de pierres de choix, conduisent des échaudoirs à un étage supérieur destiné à servir de séchoir pour les peaux, suifs, et autres produits de la boucherie, et disposé, pour cette raison, de manière à rendre facile la circulation de l'air extérieur.

Au milieu de la grande cour située entre les deux corps d'échaudoirs, la barrière et les bâtiments appuyés à la façade opposée, est le parc des bœufs et celui des moutons, c'est le lieu où sont entreposés ces animaux avant d'être conduits dans les bouveries et bergeries, où ils trouvent un logement, en attendant le moment où ils doivent être abattus. Un égoût général qui, par ses ramifications, embrasse toutes les parties de ce vaste édifice, conduit dans le lit du fleuve, qui coule à quelques pas, les eaux sales et les immondices entraînées avec elles.

En somme, cet édifice, qui a été construit aux frais de la ville, peut être considéré comme un des plus remarquables et des plus complets qui existent. L'architecte, M. Louis Dupasquier, a su mettre habilement en œuvre les différentes dispositions adoptées dans les établissements de ce genre, en y ajoutant d'ingénieux perfectionnements. L'abattoir de Perrache fixe les regards par une simplicité sévère, qui n'exclut pas l'élégance et qui est en parfaite harmonie avec sa destination : peut-être, eût-il été possible, sans lui ôter ce dernier caractère, de lui donner une apparence plus monumentale encore. Mais on ne peut s'en prendre à l'architecte, qui a dû faire plier l'amour-propre de l'artiste devant les exigences économiques de l'administration, austère dispensatrice des deniers du contribuable. Nous ne devons pas taire ici une observation importante, et qui ne saurait être considérée comme étrangère à notre sujet, c'est que la dépense de cette construction, contre l'usage de beaucoup d'architectes, et notamment d'architectes parisiens, ne dépassera pas les devis présentés. On a prétendu que son étendue serait insuffisante : il est certain cependant que, tel qu'il est, il pourra suffire aux besoins de la population de Lyon d'après son chiffre actuel. Quant aux éventua-

lités de l'avenir , quant aux accroissements que l'on peut prévoir, et qui résulteraient, soit d'une augmentation graduelle, soit de la réunion d'une ou de plusieurs communes suburbaines, il serait facile d'y faire face par la construction d'abattoirs élevés sur d'autres points, par exemple, à la Guillotière, à St-Just et à la Quarantaine.

A. Jouve.



LES CÉLESTINS[1].



C'ÉTAIT au mois de mai de l'an 1574 ; Grégoire X venait d'ouvrir, à Lyon, le concile général où se fit la réunion si mémorable des Grecs et des Latins ; quelques points de discipline ecclésiastique devaient être soumis à cette auguste assemblée qui se proposait de faire casser tous les ordres religieux nouvellement institués. Un moine napolitain, Pierre de Mouron, natif d'Isernia dans la province de Pouille, avait fondé, sur le mont Moroni, un monastère où il

[1] L'auteur de ce chapitre a fait quelques emprunts au travail sur le même sujet publié par M. Breghot du Lut, dans le tome IX des *Archives du Rhône*. Il a eu aussi recours à un *Mémoire sur le monastère des Célestins de Lyon*, adressé par un religieux de cette maison au P. Menestrier, et conservé en manuscrit dans la Bibliothèque de Lyon, n° 1164.

avait introduit la règle de saint Benoît, selon son austérité primitive. Instruit des desseins du concile, Pierre quitte aussitôt sa cellule, et, suivi de deux de ses religieux, se rend à pied dans la ville de Lyon. Il y arrive accablé de fatigue, et reçoit l'hospitalité dans l'ancienne maison des Templiers. Après avoir fait un modeste repas et une longue prière, il s'endormit. Durant son sommeil, il lui fut révélé que non seulement il obtiendrait du souverain pontife tout ce qu'il désirait, mais que ses disciples possèderaient un jour le lieu où il était logé, et qu'on y bâtirait un superbe couvent [1].

[1] *Histoire et miracles de Nostre dame de Bonnes-Nouvelles aux Célestins de Lyon, ... ensemble la fondation dudit monastère*, etc., par le R. P. Benoist Gonon, Célestin, de Lyon. Lyon, Guillaume Guyard, 1659, in-12 de VIII et 64 pages, avec fig. Ce livre est extrêmement rare ; on n'en connaît qu'un seul exemplaire, celui qui est à la Bibliothèque Mazarine. Voici la table des principaux chapitres de cet opuscule : I. Comme Pierre Célestin, instituteur de l'ordre des Célestins, vint à Lyon trouver le pape Grégoire X pour la confirmation de son ordre : Les grands miracles qu'il fit en présence du pape, et la révélation qu'il eut touchant la fondation du monastère des Célestins. — II. Comme là où sont à présent les Célestins, il y auoit autrefois une commanderie des Templiers. — III. Comme les cheualiers de Rhodes donnèrent la commanderie où à présent sont logez les Célestins à Amé ou Amédée, premier duc de Sauoye. — IV. Comme Amédée donna la commanderie aux Célestins de France pour y bastir un couvent de leur ordre. — V. Comme les Célestins sont secourus miraculeusement en leurs nécessitez qui fut cause de leur perséuérance. — VI Comme Louys second, duc de Sauoye, fit bastir l'église. — VII. Comme le pape Eugène IV donna le chef de saint Acace, capitaine des dix mille martyrs, aux Célestins de Lyon, et de la miraculeuse invention d'iceluy. — VIII. De la deuotion que le peuple de Lyon auoit à une très belle image de la Vierge. — IX. Comme un jour de Pasques, la tribune de bois tomba dessus une grande multitude de personnes sans les offenser aucunement, par les mérites de la Vierge. — Comme et par qui fut faite la belle image de N. D. de Bonnes-Nouvelles et les grands miracles que la Vierge sacrée faisoit en faveur de ceux qui l'invoquoient en l'église des Célestins. — XI. Comme le cheualier de Balzac estant tombé dans le Rhosne avec son cheval, implora l'aide et le secours de N. D. de Bonnes-Nouvelles, et par ce moyen sortit sain et sauf. — XII. De la cruelle rage et furie que le diable

Les démarches de Pierre auprès du pape et des pères du concile furent couronnées d'un plein succès. Ce qui porta surtout Grégoire à lui être favorable, ce fut une circonstance que nous mentionnons parce que les savants auteurs de l'*Année bénédictine* n'ont pas cru devoir la passer sous silence. « Le pape, disent-ils, voulant assister à la messe du vénérable abbé, fut témoin oculaire que le ser-

exerça contre l'image de la Vierge glorieuse en l'église des Célestins, et comme estant noircie par ce maudit, elle recouvra miraculeusement sa première beauté. — XIII. Comme tout le monastère fut bruslé excepté l'église, laquelle fut conservée miraculeusement par la Vierge sacrée (le 8 septembre 1501). — XIV. Comme un novice poussé de désespoir s'estant pendu par trois fois ne put mourir, parce que la Vierge le préserva visiblement. — XV. Comme le feu ayant bruslé tout un grand corps de logis du couvent des Célestins menaçoit la totale ruine d'iceluy, n'eust été qu'il fut esteint miraculeusement parce que les religieux eurent recours à la Vierge. — XVI. D'où vient la grande affluence du peuple tous les lundys de l'année en l'église des Célestins. — XVII. Une femme attaquée par un hérétique, invoquant la Vierge, est préservée de mort. — XVIII. Deux femmes détenues d'une longue maladie, s'estant vouées à la Vierge, receurent guérison. — XIX. Une fille estant tombée dans le Rosne en sortit saine et saufue, ayant invoqué trois fois l'ayde de la Vierge. — XX. Deux hommes accusés faussement de larcin, s'estant recommandés à N. D. de Bonnes-Nouvelles, furent trouvez innocents, — XXI. Autres guérisons miraculeuses arriuées en la susdite année 1631. — XXII. Paralytique guéri miraculeusement. — XXIII. Une fille recouure l'usage de ses mains bruslées, ayant esté vouée à la Vierge. — XXIII. Un enfant en danger d'estre submergé, voué à la Vierge, fut retiré sain, et une femme paralytique guérie. — XXV. Un autre enfant tenu pour mort revint en convalescence ; une fille frénétique recouvre son bon sens, et une femme avec ses enfants délivrez de naufrage. — XXVI. Une charrette passe sur le ventre d'une fille, d'où elle est tirée légèrement blessée, ayant esté recommandée à la Vierge. — XXVII. Miraculeuse guérison d'une fille et d'un homme. — XXVIII. Femme hydropique guérie, et quelques autres préservez de naufrage. — XXIX. Continuation de miracles. — XXX. Pardons et indulgences plénières et perpétuelles concédées par N. S. P. le Pape Urbain VIII à tous fidelles chrestiens de l'un et de l'autre sexe qui seront à l'aduenir de la confrérie érigée à l'honneur de N. D. de Bonnes-Nouvelles, etc. — Une douzaine

viteur de Dieu ayant osté son grand habit, il demeura suspendu en l'air durant toute la célébration du saint mystère[1]. Ce miracle, ajoutent-ils, fut peint en l'église de Saint-Paul où il est demeuré jusqu'à l'an 1562 que les calvinistes le ruinèrent. » La bulle que Pierre obtint pour la confirmation de son ordre, est datée de

de pièces de vers, toutes en l'honneur des plus célèbres N. D. de différents pays terminent ce volume, dans lequel N. D. de Fourvière n'est point mentionnée. Cependant, l'auteur n'a point oublié N. D. de l'Isle-Barbe-lez-Lyon ; voici les vers qu'il a faits pour son *pourtraict :*

Vierge, vous plaisant en cette Isle
Qu'auez choisie sur un mille,
C'est pour instruire les humains
Que si leur abattu courage
Se voit menacé du naufrage,
Ils doivent haurer en vos mains.

[1] Le P. Beurrier, *Histoire du monastère des Célestins de Paris*, p. 95, rapporte aussi cette légende qui paraît avoir été tirée d'une vie de Pierre de Mouron, insérée dans les *Acta Sanctorum*, 19 mai. — Le P. J. Croizet attribue un semblable miracle à saint Florent qui vivait sous le bon roi Dagobert. « Ce saint étant allé à la chambre du roi et n'ayant personne qui « gardât son manteau, il le suspendit à un rayon du soleil, et il y demeura « supendu aussi longtemps que dura la conférence. » *Exercices de piété*, etc., Lyon 1749, in-12, tome X, page 141. On pourrait faire une monographie fort curieuse des manteaux qui figurent dans les légendes ; il n'y faudrait pas omettre ceux de saint Martin de Tours et de saint Jean de Matha, et encore moins celui d'Elisabeth de Hongrie. Mais un des plus merveilleux est, sans contredit, celui de Raymond de Pennafort, contemporain de Pierre de Mouron ; chacun sait que le roi de Majorque ne voulant pas lui permettre de s'embarquer pour retourner à Barcelone, Raymond passa la mer sur son manteau qu'il avait étendu sur les flots, et fit ainsi un trajet d'environ soixante lieues. Tout près de nous fut répété, au XVe siècle, le miracle de Raymond de Pennafort en faveur du fondateur des *Cordeliers de l'Observance de Lyon*, frère Jean Bourgeois (1). Fodéré, *Narration hist.*, p. 969 ; Théoph. Raynauld, *Hagiologium*, p. 98 ; M. l'abbé Pavy, *Cordeliers de l'Observance*, p. 59.

(1) Voir, dans ce volume, la notice sur les CORDELIERS DE L'OBSERVANCE ; cette légende s'y trouve rappelée avec tous ses détails.

Lyon le 11 des calendes d'avril de l'an 1275 (1274 v. s). « Les affaires du Saint heureusement expédiées, disent encore les mêmes hagiographes (au 19 mai), il reprit la route d'Italie, toujours favorisé du ciel d'une manière très avantageuse, car estant tombé entre les mains des voleurs, au milieu d'une sombre forest, il en fut délivré par des serpents qui les mirent en fuite : et afin que ses compagnons pussent passer le reste du chemin sans péril, un soldat inconnu, monté sur un cheval blanc, voulut être leur guide, et les ayant conduits en un lieu d'assurance, disparut à leurs yeux. »

Voilà ce que la légende nous apprend sur Pierre de Mouron. Laissons à présent parler l'histoire [1].

« Le 5 juillet 1294, le siége de Nicolas IV était vacant depuis plus de deux années, et comme il était impossible de faire un choix au milieu des ambitions puissantes qui se croisaient dans le conclave, un cardinal, par dérision peut-être, jeta le nom du pauvre hermite au milieu du sacré collége. Plus la proposition devait paraître étrange, plus on fut disposé à la regarder comme une inspiration du ciel. On alla immédiatement aux voix, et l'élection de Pierre de Mouron fut proclamée. Des députés furent envoyés à l'élu pour le presser de venir prendre possession du souverain pontificat. Pierre leur donna audience à travers la fenêtre grillée de sa cellule : il leur montra une tête blanchie et courbée seus le poids de soixante-douze hivers, un visage pâle et décharné, à peine reconnaissable sous la longue barbe, hérissée et crasseuse, qui le cachait. Effrayé de la nouvelle qu'ils lui apportaient, il se mit à verser des larmes abondantes, et se prosterna le front contre terre. Cependant, il prit par la fenêtre le décret de son élection, qui lui fut tendu par l'archevêque de Lyon, et après s'être prosterné de nouveau, et être demeuré absorbé pendant quelque temps dans une méditation profonde, il se releva et dit : « J'accepte, puisque telle est la volonté de Dieu. » Il ouvrit alors sa cellule aux députés, qui se jetèrent à ses pieds et les

[1] Adolphe Michel. — Album Pittoresque des Eaux minérales de France, 1re livraison. Vichy. — In-folio, p. 10. — Moulins, imprimerie de P. A. Desrosiers. — 1839.

lui baisèrent; il les suivit à l'abbaye du Saint-Esprit, chef-lieu de son ordre. Quelques jours après, il faisait son entrée solennelle dans la ville d'Aquila, entouré et suivi d'une multitude de princes, de seigneurs, de prélats et de peuple. Il était monté sur un âne, et deux rois, Charles-le-Boiteux, roi de Sicile, et son fils, roi de Hongrie, marchant à pied, tenaient la bride de sa monture. »

« Pierre de Mouron, en s'asseyant sur le trône pontifical, prit le nom de Célestin V. Si son élévation fut un coup de fortune pour l'ordre qu'il avait fondé, elle ne profita guère à l'église. Le nouveau pape n'avait point appris, dans l'étroite solitude où il avait passé plus de cinquante années de sa vie, l'art de gouverner les hommes : il succomba sous le fardeau de la puissance, et son administration ne fut qu'une suite déplorable de fautes, d'imprudences, de faiblesses. Ce saint personnage, que ses habitudes cénobitiques avaient suivi au milieu des grandeurs, rude, grossier, ignorant des hommes et des choses, se livra à la merci des fourbes et des intrigants, qui en firent l'instrument aveugle et docile de leurs mauvaises passions. Ce ne fut bientôt dans toute l'église que désordre, pillage, confusion. Un concert de réclamations et de plaintes vint à la fin arracher le pontife du sommeil extatique auquel il se livrait dans sa cellule du Vatican, comme dans sa grotte du Mont-de-Margelle. Célestin, pour échapper à l'orage que son impéritie avait soulevé de toute part, ne vit d'autre moyen que d'abdiquer la tiare, et de retourner au désert. Il résigna, en effet, la puissance pontificale, au mois de décembre 1294, un peu moins de six mois après son élection ; mais il ne lui fut pas accordé de rentrer au désert. Boniface VIII, son successeur, qui craignait que la puissante famille des Colonnes, ses ennemis, ne se servit de ce faible vieillard pour le troubler dans la possession du Saint-Siége, fit arrêter Célestin et l'enferma dans le château de Fulmone en Campanie, où il était gardé, jour et nuit, par six chevaliers et trente soldats. Quel luxe de précautions contre un pauvre hermite qui ne savait user de la vie que pour jeûner, méditer, prier et se macérer le corps ! « Après qu'il eut été dix mois dans cette prison, dit un auteur ecclésiastique, le jour de la Pentecôte 1296, ayant dit la messe, Célestin fit appeler les chevaliers qui le gar-

daient, et leur dit qu'il mourrait avant le dimanche suivant. En effet, il fut attaqué le même jour d'une fièvre violente : il demanda l'extrême-onction ; et l'ayant reçue, il se fit mettre sur une planche, couverte d'un méchant tapis, et le samedi, 19 du mois, comme il achevait de dire vêpres, avec deux frères de son ordre, qu'on lui avait accordés pour l'assister dans la célébration de ses offices, il rendit l'esprit [1]. »

« Boniface VIII combla d'honneurs après sa mort, celui qu'il avait abreuvé d'amertume dans les dernières années de sa vie. Il lui en coûtait peu alors de rendre hommage à l'opinion publique, qui proclamait à haute voix la sainteté de son prisonnier. Il voulut que les funérailles du pauvre cénobite fussent célébrées avec toute la pompe due à un personnage qui avait été investi du suprême pontificat ; il envoya un cardinal pour présider à ces honneurs funèbres, et il officia en personne au service qu'il ordonna à Rome pour honorer la mémoire de celui qui avait occupé avant lui la chaire de saint Pierre. Il s'empressa de confirmer tous les priviléges que Célestin, durant son pontificat, avait accordés à l'ordre qu'il avait créé, et dont les religieux, par reconnaissance, venaient de prendre le nom de leur fondateur [2]. »

1 *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, par Bonav. Roune, chanoine d'Auxerre. — 1754.

2 Ce fut le roi Philippe-le-Bel qui, en l'an 1300, appela les Célestins en France. Le même prince réclama et obtint la canonisation du pape Célestin ; circonstance qui acheva de mettre cette congrégation religieuse en grande considération. Mais ces moines n'eurent pas de plus zélé, de plus généreux protecteur, que Charles V, fondateur de leur maison de Paris. C'est dans cette maison que fut inhumée Jeanne de Bourbon, épouse de ce monarque, et sœur de ce Louis II, qui fit venir les Célestins à Vichy. On sait que Charles V témoigna toujours pour son épouse autant de déférence que de véritable amour, et c'est surtout à l'influence de cette princesse que l'ordre des Célestins fut redevable de la haute faveur dont il jouit sous ce règne, au grand déplaisir de quelques ordres rivaux. Cette faveur se maintint longtemps, car les Célestins de Paris ont toujours été qualifiés par nos rois, de *leurs biens aimés chapelains et serviteurs en Dieu*.

La révélation que Pierre avait eue dans la maison du Temple devait avoir, tôt ou tard, son effet ; mais pour que les Célestins succédassent aux Templiers, il fallait un de ces évènements que la sagesse humaine était loin de prévoir. L'ordre du Temple fut aboli en 1312, dans la seconde session du concile général tenu à Vienne, en Dauphiné, sous la présidence du pape Clément V qui, sept ans auparavant, avait été couronné à Lyon où il avait failli être écrasé par la chute d'une muraille, le jour de cette grande solennité [1]. Clément et Philippe-le-Bel adjugèrent, de leur propre autorité, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus depuis sous le nom de chevaliers de Malte, la maison que les Templiers possédaient à Lyon ainsi que les magnifiques jardins qui en dépendaient, et qui s'étendaient jusqu'au bord de la Saône. Ce fut ensuite, par un échange fait avec ces chevaliers, que les ducs de Savoie en devinrent propriétaires. Ils la possédèrent environ quatre-vingts ans et y faisaient quelquefois leur résidence.

Mû par des sentiments de piété, et désirant échanger *des biens terrestres et périssables contre des biens célestes et éternels*, Amédée-le-Pacifique, le même à qui nous devons le proverbe : *Faire ripaille* [2], et qui fut anti-pape sous le nom de Félix V, donna, par une charte datée de Bourg, le 22 février 1407, aux disciples de Pierre Mouron, la maison du Temple pour qu'ils y fondassent un

1 Clément V fut couronné dans l'église de St-Just, en présence de Philippe-le-Bel; à son retour à l'archevêché, par le chemin du Gourguillon, une muraille trop chargée de spectateurs s'écroula, blessa le roi, écrasa Jean II, duc de Bretagne, renversa le pape, et lui fit tomber la tiare de dessus la tête. *Notes et docum.*, 14 *novembre* 1305.

2 Amédée-le-Pacifique, après avoir abdiqué en faveur de Louis, son fils aîné, se retira, en 1434, au prieuré de *Ripaille* (bourg de Savoie), sur les bords du lac de Genève. Monstrelet raconte que « dans ce superbe et délicieux hermitage de *Ripaille*, Amédée se faisait servir d'excellents vins et des viandes succulentes, au lieu d'eau de fontaine et de racines d'arbres dont se nourrissoient les autres hermites. D'où quelques-uns ont estimé qu'estoit venu le commun proverbe, *faire ripaille*, pour dire faire bonne chère. » Voyez les *Nouvelles Recherches* de M. Peignot *sur ce dicton populaire*, Dijon, 1836, in-8°.

monastère, et y construisissent une église qui serait dédiée à la Vierge, sous le vocable de *Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles*. Par une des clauses de cet acte, le prince, en se réservant dans le monastère un logement pour lui et pour sa maison, s'interdit à lui-même l'usage du gras, à moins qu'il n'y eut nécessité urgente ; ce qui toutefois ne s'appliquait qu'à lui, à sa femme et à ses enfants, sans que nul de ses officiers pût profiter de cette dispense.

Le premier prieur du nouveau monastère fut le P. Jean Gerson, frère du célèbre chancelier de l'Université de Paris [1].

Louis I, fils d'Amédée-le-Pacifique, hérita des sentiments de son père, pour les Célestins de Lyon, et, comme leur église était trop petite, il leur donna une somme considérable pour en construire une nouvelle [2]. C'est aussi pour leur laisser un témoignage de sa prédilection qu'il demanda, par son testament, que son cœur fut déposé dans leur église. Le pieux duc, engagé par les princes mécontents de Louis XI à se joindre à eux dans la *Ligue du bien public*, s'était rendu à Lyon pour informer le roi, son gendre, de l'orage dont il était menacé. De là, il devait aller à Moulins où le roi était attendu ;

[1] Lorsque le chancelier Gerson rentra en France, il vint chercher un asyle auprès de son frère, dans le couvent des Célestins. Un savant critique, M. Gence, veut que ce soit à Lyon que cet homme pieux ait composé le quatrième livre de l'*Imitation de J. C.* Cette opinion, qui n'est pas nouvelle, compte d'assez nombreux partisans. Nous ferons observer que presque toutes les éditions de ce livre admirable, publiées à Lyon au XV[e] et au XVI[e] siècle, l'ont été sous le nom de Jean Gerson. Il en est de même de la version française attribuée au jésuite Emond Auger, Lyon, 1577, in-16, plusieurs fois réimprimée et dans laquelle est un portrait de Gerson, en costume de chancelier, sur le verso du second feuillet. — J'ajouterai que le nom et la mémoire de Gerson étaient en si grande vénération à Lyon, que François de Rohan, un de nos plus recommandables archevêques, fit imprimer, en 1521, « le *Prône et les instructions populaires du pieux docteur Jean Gerson*, pour « l'usage des curés de son diocèse. » La Mure, *Hist. ecclés. de Lyon*, p. 504. Voyez les *Etudes sur les mystères*, par Onésime Leroi, p. 413 et 448, et les *Etudes sur l'Imitation de J. C.*, par M. Monfalcon, Lyon, 1837, in-4°.

[2] Guichenon, *Hist. de Savoye*, p. 451, *Preuves*, p. 648. Mazade d'Avèze, *Lettres à ma fille*, 11, 170.

mais, depuis longtemps malade d'une sciatique, il fut retenu à Lyon par un nouvel accès et y mourut, le 29 janvier 1465, dans la maison qui faisait l'angle de la place et de la rue Saint-Jean, et qui appartenait alors à Sibylle Cadière, veuve d'un riche commerçant. Les dernières volontés de Louis Ier reçurent leur exécution. Son corps fut porté à Genève où reposaient déjà les restes de Charlotte Bourbon, sa femme ; son cœur fut inhumé devant le grand-autel des Célestins de Lyon. Ceux-ci lui élevèrent un superbe tombeau sur lequel on lisait l'inscription suivante :

DVX SABAVDORVM MORIENS LVDOVICVS IN ISTA
VRBE, AIT : LEGO VISCERA CORQVE MEVM.
ACCIPIANT CORPVS CÆSVM SINE VENTRE GEBENNÆ,
ET MEA CVM CARA CONJVGE MEMBRA LOCENT.
PROGENVI, FATEOR, REGES, COMITESQVE DVCESQVE,
FRANCORVMQVE FVI REGIS ET IPSE SOCER.
QVID MIHI NVNC PROSVNT VITA DOMINANTIA FVNCTO
SCEPTRA, TRIVMPHALIS QVIDQVE DVCALIS HONOR ?
EN MORIOR, NATIS PATRIAM POPVLOSQVE RELINQVENS :
EXCEPTIS ANIMIS SINGVLA MORTE CADVNT.
HANC SACRAM PROPRIIS FABRICARI SVMPTIBVS ÆDEM,
HIC VBI NOSTER ERAT CAMPVS, ET ALTA DOMVS,
QVAM GENITOR PRIDEM AMADÆVS, QVI ET PAPA FELIX,
MVNERE PERPETVO, CONTVLIT IPSE DEO.
CÆLESTINORVM, EHEV ! PETIMVS SVFFRAGIA FRATRVM.
SPIRITVS ÆTERNA PACE QVIESCAT. AMEN.

Guichenon, dans son *Histoire de Savoye*, p. 520, rapporte une autre inscription en faveur des deux ducs Amédée et Louis, composée par André Roland, poète de Vercel qu'on lisait dans l'église des Célestins ; nous la reproduisons :

F. E. R. T [1].

SVNT QVIBVS EST ANIMVS SVBLIMIA CONDERE TANTVM
NOMINIS ÆTERNI QVÆ MONVMENTA FORENT,

[1] En 1315, Amédée IV, dit le Grand, apprenant que Rhodes était sur le

NON SIC ILLVSTRIS AMADÆVS ET HIC LVDOVICVS,
SABVTIÆ PRIMI CONSTITVERE DVCES.
ILLE SVVM, HIC NOBIS CÆLESTINENSIBVS, HORTVM
INSIGNEM COPIIS POMIFERVMQVE DEDIT,
ALTER ET HANC POSVIT TANTO ÆDEM PRINCIPE NATVS,
HIC VBI FVLGEBAT REGIA CELSA PATRIS.
AD QVID EA? VT POPVLIS VLLA NON LAVDE MINORES,
PERPETVVM CANERENT HOS MERVISSE DECVS.
NON SED IN HOC SOLVM, VT VOTIS PENETRARE LICERET
CÆLVM ET CÆLICOLIS THVRA SABÆA DARE;
O PIETAS DIVVM CVRAVIT VTERQVE TRIVMPHOS:
NEVTER OB ID DIVVM DE GREGE PVLSVS EAT.
EXTA TAMEN NOSTRI LODOICI HQC IVRE; GEBENNIS
OSSA AD DILECTÆ CONIVGIS OSSA IACENT;
MILLE QVADRAGENTOS ANNOS SEX ET DECIES SEX
CLAVDEBAT TRISTIS FVNERIS ATRA DIES.
SVBTRAHE EO EX NVMERO, DECIES SEX, ANNVS ERIT, QVO
CÆLESTINENSES HANC SVBIERE DOMVM.

La nouvelle église était éclairée par de magnifiques vitraux. Les Célestins furent redevables au duc Louis Ier de la grande vitre qui était au fond du chœur derrière le maître-autel, et qui offrait l'image du *Crucifix*; ils durent à Louis XI et à Charlotte de Savoie, sa femme, la vi-

point d'être enlevée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem par l'empereur ottoman, vola au secours de cette île, et força les Turcs à se retirer. Ce fut, dit-on, en mémoire de cette expédition, qu'aux aigles que ses prédécesseurs avaient toujours portées dans leurs armoiries, Amédée substitua la croix d'argent avec cette devise en quatre lettres : F. E. R. T., qu'on explique ainsi : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit* ou *tuetur*. Mais on voit la croix et la devise sur des tombeaux de princes de Savoie antérieurs à Amédée IV. Favin dit que ces quatre lettres sont la devise d'un ancien ordre du *Lac damours* et signifient : *Frappez, entrez, rompez tout*. Cette explication paraît plus conforme à l'esprit de l'ancienne chevalerie ; mais, à coup sûr, dit M. Peignot, ces mots n'étaient pas en français. *Nouvelles Recherches*, Dijon, 1836, pag. 7. Voyez aussi l'*Art de vérif. les dates*, III, 610.

tre à droite où la *Résurrection* était représentée;—à Charles VIII et Anne de Bretagne, celle qui était à côté de la sacristie, et sur laquelle était peinte la *Magdelaine au jardin*;—à Philippe, duc de Savoie et à Marguerite de Bourbon, celle qui était à gauche où l'on voyait la *Flagellation*;—enfin, à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, celle qui était sur le portail de l'église et qui représentait l'*Arbre de Jessé*. Au reste, s'il faut s'en rapporter à Clapasson (*Description de Lyon*, p. 24), cette église était une gothique des plus communes, et son architecture n'avait rien de remarquable; mais elle renfermait de bons tableaux de Blanchet [1] et de Leblanc, ainsi que des ouvrages de sculpture par François Mimerel [2]. La *Descente de croix*, au dessus du grand autel, était de Jacques Stella qui s'y était peint lui-même [3]. L'orgue, placé sur la tribune, imitait toutes les inflexions de la voix humaine avec une si grande perfection qu'il était considéré comme un chef-d'œuvre et passait pour le plus bel ouvrage de ce genre qu'il y eût en France. La tradition veut qu'il soit sorti des habiles mains d'un de nos plus celèbres mécaniciens, Jean-Louis Marchand, qui fut organiste du roi, et qui mourut à Paris le 17 février 1732 [4]. On voyait, à côté de la porte de l'église, deux figures en relief représentant

[1] Thomas Blanchet, né à Paris en 1617, mourut, en 1689, à Lyon où il s'était établi fort jeune, et où il a exécuté ses principaux ouvrages.

[2] Mimerel. On croit qu'il y a eu deux artistes de ce nom : Jean, architecte, sur les dessins duquel l'église de l'Hôtel-Dieu aurait été construite, vers le milieu du XVII[e] siècle, et François, sculpteur, dont on voyait jadis quelques figures à l'angle de nos rues, et notamment un *Bacchus* dans la rue du Bœuf, (Voyez J. de Bombourg, *Recherche curieuse*, p. 120).

[3] Jacques Stella, un des plus célèbres émules du Poussin, naquit à Lyon en 1696, et mourut à Paris le 20 avril 1747. Voy. l'*Alm. de Lyon* pour 1837, p. vij, et le *Catalogue des Lyonnais dignes de mém.*, Lyon, imprim. de L. Boitel, 1839, in-8.

[4] *Lettres lyonnaises* de M. Bréghot, p. 66-72. — L'orgue des Célestins ne jouait que dans les grandes solennités et aux cinq fêtes de la Vierge ; chaque année, le jour de ces cinq fêtes, on faisait une quête pour les pauvres de l'*Aumône générale*. Ces quêtes étaient faites par deux bourgeois, et par le secrétaire de l'*Aumône*.

saint Benoit et saint Pierre-Célestin[1]; au dessus du portail était une *Annonciade* avec les armes d'Amédée VIII. Ces différents ouvrages avaient été sculptés par Mimerel.

Jean Thibost[2] fit bâtir, en 1433, la chapelle qu'on appela d'abord la *Grande Notre-Dame*, et qui fit ensuite partie de celle de Saint-Pierre de Luxembourg dont la construction fut entreprise par un sieur de Viry, et achevée, après la mort de ce dernier, par Jean Cœur, fils de l'argentier de Charles VIII. Ce prélat fit encore présent aux Célestins de fort beaux vases sacrés, ainsi que de deux cents écus d'or, pour la fondation à perpétuité d'un *obit* annuel. Le motif de ces libéralités fut, sans doute, l'accomplissement d'un vœu que le pieux archevêque avait fait à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles pendant que son père était plongé dans un cachot. Peut-être était-ce aussi pour rendre grâces à la Vierge, sous la protection de laquelle il s'était mis durant la peste qui affligea son diocèse en 1451.

Parmi ceux qui furent inhumés dans la chapelle de la *Grande Notre-Dame*, nous citerons :

1º Cosme Seigneurin, bourgeois de Lyon, inhumé le 25 mars 1580;

2º Guillaume Roville, un de nos plus habiles typographes, mort en 1589 [3];

3º Guillaume Faure, quatre fois échevin, inhumé le 11 mai 1587, et Françoise Régnier sa femme, décédée le 12 février 1583;

4º Etiennette Clément, femme de noble Claude de Bourges, inhumé le 16 mars 1642;

1 La statue de saint Pierre-Célestin, placée au dessus de la porte des Célestins du côté de Bellecour dans une niche qui existe encore, avait été sculptée par Martin Andrecy (de Bombourg, *Recherche curieuse*, p. 115). Aujourd'hui, privée de sa tête et de ses mains, cette statue sert d'enseigne à un marbrier du quai des Cordeliers.

2 *Jean Thibot*. Probablement *Jean Thiboud* qui fut plusieurs fois conseiller de ville.

3 Voyez sur Guillaume Roville, les *Nouveaux mélanges* de M. Breghot, p. 192. Un des plus dignes émules des imprimeurs de Lyon au XVIe siècle, M. Louis Perrin, a ses presses dans la rue d'Amboise, peut-être sur le même sol où sont éparses les cendres de Roville.

5° François Guerrier, seigneur de Combelande et baron de Jonz, inhumé le 2 juin 1598, et qui, selon Pernetti (t. I, p. 361), commanda un régiment à la journée d'Anthon[1], puis conduisit, en 1557, des troupes à M. de la Guiche, à Bourg-en-Bresse ;

6° Noble Denis de Sarde, inhumé le 25 août 1581, et noble Jean-Baptiste de Sarde, trésorier de France, inhumé le 13 mars 1615 ; un autre Jean-Baptiste de Sarde, aussi trésorier de France, inhumé le 10 décembre 1635 ;

7° Claude de Tourvéon, lieutenant général au gouvernement de Lyon, mort le 16 juin 1598 ; et M. de Tourvéon, grand obéancier de Saint-Just, lequel avait eu, en 1595, l'honneur de haranguer Henri IV, au nom du clergé de Lyon.

La muraille qui séparait la chapelle de la *Grande Notre-Dame* de celle de *Saint-Pierre de Luxembourg*, fut abattue le 16 mai 1659. On trouva, au dessous de l'autel adossé à cette muraille, une boîte en plomb qui contenait un brin de relique, trois grains d'encens, et une feuille de parchemin sur laquelle était transcrit un acte en latin, constatant que cet autel avait été consacré, le 17 octobre 1573, par Jean Henrici, surnommé le *fléau des hérétiques*, évêque de Damas *in partibus*, et suffragant d'Antoine d'Albon, archevêque de Lyon.

Le 27 décembre 1669, Camille de Neufville fit une nouvelle consécration de l'autel et de la chapelle de Saint Pierre de Luxembourg, en l'honneur et sous le titre de ce même saint, de saint Joseph et de saint François de Sales.

Le comte de Clyssy, sieur de la Cliete, et Jeanne de Bigny, sa femme, avaient fait construire la chapelle dite de *la Comtesse* qui joignait celle de Jean Thibost, et ils y furent inhumés. La famille

[1] Quelle est cette journée d'Anthon ? A coup sûr ce n'est point celle de 1430, dans laquelle le sénéchal de Lyon, Imbert de Grolée, concourut à mettre en fuite les troupes du prince d'Orange et du duc de Savoie. Pernetti se trompe aussi quand il dit que François Guerrier conduisit, en 1571, des troupes au seigneur de la Guiche à Bourg-en-Bresse ; il veut dire en 1557. Voyez Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 382.

des Benoist, dite de la Chassaigne, avait droit de sépulture dans cette chapelle où l'on voyait ses armes peintes à la voûte et sur les vitres.

Jean Palmier[1] fit commencer, en 1434, la chapelle des *Onze-Mille-Vierges*, « pour qui Cologne a brûlé tant de cierges. » On lui doit la première voûte et la première vitre. Ce fut noble et puissant Aimé de Viry qui fit faire la seconde voûte et la seconde vitre, en l'honneur de saint Jean et de saint Maurice dont les images étaient peintes sur les vitraux.

Une confrérie de marchands drapiers qui s'était établie dans cette chapelle, y avait fait placer une châsse d'argent où était renfermé le chef de saint Acace, capitaine des 10,000 martyrs. C'est le R. P. Jean Baslan qui, pendant son séjour à Rome, avait obtenu cette relique du pape Eugène[2]. Ce pontife ayant commis le cardinal de Foix et quelques autres prélats pour en faire la recherche, ceux-ci envoyèrent, au sépulcre où gisaient les 10,000 martyrs, un jeune enfant qui n'apporta que la moitié d'un chef ; ils retournent au sépulcre avec l'enfant, et retrouvent l'autre moitié qui vint se joindre miraculeusement à la première. La bulle qui constatait cette légende fut brûlée lors de l'incendie du couvent des Célestins, en 1501. Quant au chef de saint Acace, il eut, en 1562, le sort de presque toutes les autres reliques ; il fut livré aux flammes ou jeté dans un cloaque. Ce ne fut qu'en 1632 que l'on plaça, dans la cha-

[1] Probablement Jean Palmier, notaire, qui avait été conseiller de ville en 1421, 1426 et 1436, et qui était peut-être le père de Jean Palmier qui fut un des deputés de Lyon aux états de Tours, en 1485, et non en 1483, comme le dit Pernetti, I, 199.

[2] Le pape Eugène IV, mort en 1447. — Voyez sur le P. *Baslan* ou *Bassan* les *Elogia* de Becquet, p. 61. — Quant à saint Acace, nous ne trouvons dans les martyrologes aucun saint de ce nom qui ait été le capitaine des 10,000 martyrs; c'était peut-être le centurion Acathius qui souffrit le martyre à Byzance, vers l'an 303. Voyez Chastelain, *Martyrologe universel*, pag. 214, 533, 671 et 1077; Butler, *Vie de Sainte Ursule*, au 21 octobre, et Millin, *Antiq. nat.*, art. *Célestins*, t. I, p. 21.

pelle des marchands drapiers, un nouveau tableau du martyre des onze mille vierges.

L'incendie de 1501 dont nous venons de parler éclata le 8 septembre[1], pendant que Louis XII était à Lyon[2]. Tout le monastère eût été la proie des flammes, si le roi, logé à l'Archevêché, en face des Célestins, n'eût envoyé à leur secours tous ses domestiques, le sieur d'Aubigny avec sa bande écossaise, sa garde suisse, ses archers et tous les seignenrs de sa cour, ensorte que le monarque resta seul avec la reine et les dames d'honneur. Louis fit faire une quête qui produisit 6,000 livres, et, grâces à cette somme, le désastre fut entièrement réparé.

Les registres municipaux de la ville de Lyon nous montrent aussi qu'à différentes époques, les Célestins obtinrent du Consulat[3] des sommes assez fortes pour réparer et agrandir leur couvent. Ces mêmes registres nous apprennent encore que, pendant le XVe siècle, et antérieurement à 1461, les conseillers de ville tinrent plusieurs fois leurs séances dans le cloître des Célestins. Mais ce fut au cardinal d'Amboise que l'église et l'ancien cloître durent alors la majeure partie de leurs embellissements[4]. Pendant ses divers séjours à Lyon, il logea chez les Célestins et les combla de bienfaits. Louis

1 L'incendie, suivant Paradin, *Hist de Lyon*, p. 280, arriva par la faute du cuisinier « qui avoit donné mauvais ordre à couvrir son feu. » Suivant Gonon, le feu prit au dortoir de la cellule d'un religieux aveugle nommé Pierre de Chevery, homme de naissance. *Hist. et mir.*, c. XIII.

2 Louis XII séjourna deux fois à Lyon, en 1501. La première fois, il y arriva le 3 juin et y resta jusqu'au 21 juillet ; la seconde, il s'y trouvait à la mi-août et il en repartit à la fin d'octobre. D'Auton, ch. 6. Voyez aussi Paradin, *Chronique de Savoye*, l. III. ch. XCII.

3 Le Consulat avait acheté, en 1424, pour en faire l'Hôtel de ville, une maison traversant de la rue Longue à la place de la Fromagerie, mais il ne put en avoir l'investiture de l'archevêque et du chapitre qu'en 1461. C'est dans cet intervalle de 1426 à 1461, et pendant les débats au sujet de cette acquisition, que le Consulat se vit obligé de tenir ses séances chez les Célestins et dans plusieurs autres monastères.

4 Le cardinal d'Amboise, à son retour de la Lombardie, en 1500, fit son

XII étant revenu à Lyon, en 1510, d'Amboise, son favori et son premier ministre, l'avait accompagné ; mais à peine fut-il arrivé qu'il tomba gravement malade. Prévoyant sa fin prochaine, il se hâta de faire ses dispositions dernières, et il se fit administrer par le prieur Marcel Sylvestre. On l'entendit plusieurs fois dire au frère infirmier qui le servait : « Frère Jean, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean ! » D'Amboise rendit son ame à Dieu le 25 mai 1510[1]. Ses obsèques, célébrées avec la plus grande pompe, furent honorées de la présence du roi qui ne regrettait pas moins en ce grand homme un ami qu'un excellent ministre. On remarqua dans le cortége trente-six serviteurs ayant des torches aux armes de la ville, et qui, par ordre du Consulat, accompagnèrent le corps de l'illustre défunt jusqu'au couvent de *Frère Jean Bourgeois*[2]; car c'est ainsi qu'on appelait alors le monastère des Cordeliers de l'Observance, fondé par ce religieux, en 1493, et dont la plume élégante de M. l'abbé Pavy nous a donné l'histoire. Le corps du cardinal fut transporté à Rouen ; mais, conformément à ses intentions, son cœur fut déposé dans l'église des Célestins, sous un marbre blanc sur lequel on lisait :

ICY EST LE CVEVR

DE TRES ILLVSTRE CARDINAL

GEORGE D'AMBOISE

LEGAT PERPETVEL EN FRANCE ET EN AVIGNON

entrée solennelle à Lyon le 21 juin, comme légat du pape ; il était accompagné de M. de la Trémouille et du seigneur Jean Jacques Trivulce qui amenait sa femme en France. Addition au Monstrelet, de 1603, fol. 102 verso; *Alm. de Lyon* pour 1779, p. 41.

[1] Voyez Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 240, et Colonia, *Hist. litt.*, II, 452 et suiv. — Clapasson, Cochard et Clerjon se sont trompés en plaçant la mort du cardinal d'Amboise au 21 mai.

[2] Les frais de torches s'élevèrent à 26 livres 10 sols tournois. *Actes consulaires.*

ARCHEVESQVE DE ROVEN

INSIGNE BIENFAICTEVR DE CE MONASTERE

OV IL DECEDA

LE XXV MAY M. D. X.

Au dessus de ce marbre était le buste du cardinal.

Dans la nef de la chapelle de la *Grande-Notre-Dame*, était un magnifique mausolée en marbre blanc où gisait la dépouille mortelle des Pazzi de Florence[1], famille puissante qui rivalisa longtemps avec celle des Médicis, et qui vint chercher un asile à Lyon, après avoir succombé dans la conjuration à laquelle échappa Laurent de Médicis. On rapporte que la vue de ce tombeau, réveillant dans le cœur de Marie de Médicis qui était venu entendre la messe aux Célestins,[2] le sentiment de la haine invétérée de sa famille contre

1 C'est en mémoire de cette famille qu'une des rues du quartier des Célestins a été appelée Pazzi.—Gabriel Siméoni nous apprend, p. 200 de ses *Imprese heroiche*, que Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, appendit, dans l'église des Célestins de Lyon, l'étendard qu'il avait porté, en 1515, à la bataille de Marignan: mais il est à croire que cet étendard disparut de l'église, lorsque Jean de Poitiers fut condamné à mort, en 1523, pour avoir favorisé la retraite de Charles de Bourbon. Nous ferons observer que, dans la traduction des *Imprese* de Siméoni, publiée à Lyon en 1551, on a retranché ce qui est dit dans l'original sur l'étendard en question. Voyez sur Jean de Poitiers, l'*Hist. généalog.* du P. Anselme, II, 205.

2 En décembre 1600. Voyez Colonia, *Hist. litt.*, 11, 458; Cochard, *Séjour d'Henri IV à Lyon*, p. 119. — Sollicité d'accorder de nouveaux priviléges aux Célestins, Henri IV fit une réponse que, par respect pour le lecteur, nous ne reproduirons pas, mais on la retrouvera dans les *Variétés* de Sablier, III, 411.

Voici ce que dit Millin, dans ses *Antiquités nationales* :

« Les Célestins, selon leur institut, devaient se lever à minuit pour dire matines, ne manger de viandes en aucun temps, à moins qu'ils ne fussent malades, jeûner tous les mercredis et vendredis, depuis Pâques jusqu'à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ne manger ni œufs ni laitage pendant l'avent et le carême, principalement dans le monastère ; tous les vendredis

celle des Pazzi, elle en fit arracher les épitaphes et les armes, et briser les deux lions à côté des armoiries. Toutefois Marie qui, par cet acte de vandalisme, avait dû se rendre odieuse aux Célestins, ne quitta point Lyon sans leur avoir fait de très beaux présents. Henri IV, de son côté, confirma la donation que Charles VIII leur avait faite, en 1494, d'une rente annuelle de 24,000 livres, pour qu'ils célébrassent, chaque jour de l'année, une messe basse.

Nous signalerons encore parmi les bienfaiteurs des Célestins : 1° Jean Dumoulin, archevêque de Toulouse, qui leur donna, en 1435, cinquante moutons et 200 écus de fondation ; — 2° messire Jérôme de Azargo[1], évêque de Nice, qui mourut dans leur couvent le 15 janvier 1545, et qui leur fit une belle fondation dont l'hagiographe, auquel nous empruntons ce fait, ne donne pas le chiffre ; — 3° Pierre Dumoulin, archevêque de Toulouse, Gérard Guyon de

de carême, ne prendre que la moitié de le pitance, et le Vendredi-Saint, jeûner au pain et à l'eau.

« Mais ces religieux s'étaient bien éloignés des règles qui leur étaient prescrites ; ils étaient connus pour aimer beaucoup la bonne chère, ils avaient de la réputation pour faire d'excellentes omelettes qu'on appelait *omelettes à la Célestine*.

« Charles VI défendit que leurs voitures, charrettes, etc., pussent être arrêtées par aucun chevaucheur ou commis; il les affranchit pour toujours de toutes impositions. Mais à Rouen, les Célestins n'étaient exempts de payer l'entrée de leur boisson qu'à la charge qu'un frère Célestin marcherait à la tête de la première charrette, en sautant et dansant devant la maison du gouverneur. Un jour, un de leurs frères parut plus gai que les autres ; ses gestes excitèrent un rire universel, le gouverneur s'écria : *voilà un plaisant Célestin !* ce mot est passé en proverbe pour désigner un homme dont l'esprit est un peu aliéné.

« Les Célestins avaient pour armoiries une grande croix dont le pied était enlacé d'une S d'argent sur un champ d'azur. C'était le chiffre du Saint-Esprit, sous l'invocation duquel la maison de Sulmone en Italie, chef de cet ordre, avait été bâtie. Philippe-le-Bel leur permit d'accoster cette croix de fleurs de lis d'or. »

[1] Voyez sur ce prélat l'*Italia sacra*, IV, 1550.

Villeneuve-lès-Avignon, et Claude Laurencin, baron de Riverie, trésorier de la religion de Saint-Jean de Jérusalem[1] qui leur firent des legs plus ou moins considérables.

La prédiction faite à Pierre de Mouron s'était enfin réalisée. La Célestinière de Lyon était, vers le milieu du XVIe siècle, une des plus florissantes de la Gaule chrétienne. Mais tout-à-coup l'orage gronda sur la rive gauche du Rhône. Les sectateurs de Calvin occupaient déjà la majeure partie du Dauphiné, lorsque, de concert avec les huguenots de Lyon[2], ils surprirent cette ville, la dernière nuit d'avril 1562. Le couvent des Célestins fut envahi tout le premier. Les soldats du baron des Adrets s'y retranchèrent comme dans une citadelle, et, après y avoir placé leurs canons, ce fut de là qu'ils foudroyèrent les antiques et épaisses murailles du cloître des comtes de Saint-Jean[3]. La victoire ne fut point disputée, et le premier de mai, avant le coucher du soleil, et pendant qu'on se disposait à sonner l'*Angelus*, moines, comtes, chanoines, prêtres et nonnains avaient été chassés de leurs manoirs, et forcés d'aller chercher un refuge sur les terres voisines du duc de Savoie. Toutes les églises et tous les monastères furent dévalisés. Un orfèvre de Lyon, nommé Jean Constantin, fut chargé par le baron des Adrets d'enlever tout ce qui se trouverait en or et en argent dans le cloître des Célestins, et d'en dresser un inventaire. Mathieu de Forez, seigneur de Blacon, lieutenant-général du farouche baron, fit vendre à l'encan tout leur mobilier devant la porte du couvent, par le capitaine Pras, bourgeois de Lyon. La perte qu'éprouvèrent alors les Célestins fut évaluée à plus de 50,000 livres. Quand ils revinrent l'année suivante, après l'édit de pacification, ils ne trouvèrent que des murs démolis en partie. Ils firent dresser une enquête ; mais tout avait disparu ; rien

1 C'est aux frais de *Claude Laurencin* que fut construit le troisième côté du cloître des Célestins, après l'incendie de 1501. Paradin, *Chronique de Savoye*, s. III, c. 92 ; Becquet, *Elogia*, p. 160 ; Pernetti, I, 218.

2 Voyez la *Prinse de Lyon et de Montbrison, par les Protestans*, Lyon, Barret, 1831, in 8°, p. 7.

3 *Notice sur Mandelot*, Lyon, 1828, in-8° ; *Biogr. univ.*, art. *Aussere (d')*.

ne leur fut restitué. Toutefois la bourse d'un grand nombre de personnes pieuses leur fut ouverte, et leur couvent fut bientôt restauré. Dix ans plus tard, et l'an 1572, les catholiques exercèrent sur les calvinistes de terribles représailles. Mais la conduite des Célestins, pendant cette tuerie, fut alors ce qu'elle avait toujours été, exempte de reproches. Les écrivains religionnaires eux-mêmes remarquent qu'ils n'hésitèrent point à protester contre ces horribles massacres. Voici en quels termes Abraham Goëlniz en parle dans son *Ulysses belgico-gallicus* (édition d'Amsterdam, 1631, in 12, p. 336) : *In hanc evangelicorum truculentam necem noluisse etiam consentire dicuntur in aede Cælestinorum heic Lugduni....*

Les Célestins n'avaient point oublié les terribles désastres qu'ils avaient éprouvés pendant les troubles de 1562, quand un autre fléau vint les frapper en 1585. Vers la mi-avril, la peste se manifesta dans leur couvent, et Rubys (*Histoire de Lyon*, p. 436) nous apprend qu'elle y fit de si grands progrès, ainsi que dans celui des Cordeliers de Saint-Bonaventure, qu'*il n'y demeura quasi personne*, tandis qu'au surplus de la ville, elle ne fut pas trop véhémente ni contagieuse. Il est bien étonnant que l'hagiographe Benoit Gonon n'ait rien dit de cet évènement dont il devait pourtant rester quelques traces dans les archives de sa maison. A partir de cette époque jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, nous n'avons trouvé aucun fait fait qui soit digne d'être rapporté [1]. Il paraît que la dévotion à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles s'était bien refroidie, et que les fidèles et les pélerins avaient déserté ses autels et transporté leurs hommages à Fourvière.

[1] M. l'abbé Sudan nous apprend dans ses *notes* inédites, sous la date du 16 février 1695, que le *sous-Prieur des Célestins de Lyon* qu'il ne nomme pas, le père Cheynard, minime, le contrôleur Dupré et l'huissier Lefebvre avaient projeté contre le roi une conspiration qui fut découverte à M. de Belliévre. Celui-ci fit arrêter les deux derniers qui furent jugés et mis à mort ; le célestin et le minime furent assez heureux pour s'évader.—D'Herbigny, dans son *Mémoire* inédit *sur le gouvernement de Lyon*, rapporte que, vers 1700, les Célestins du couvent de Lyon étaient au nombre de 20, et que leurs revenus ne s'élevaient qu'à 12,000 livres.

En 1721, le monastère des Célestins qui tombait en ruines fut rebâti d'après un nouveau plan [1]. La façade, construite sur les plans d'un architecte nommé Masson, ne fut achevée qu'en 1739 ; elle avait 300 pieds de longueur, et faisait comme masse un assez bel effet [2]. Les quatre bâtiments principaux qu'on remarque aujourd'hui sur le quai, et qui sont ornés d'attiques et de frontons, sont des parties conservées du soubassement de cette façade. Suivant Clapasson, la pièce la plus remarquable du cloître était le réfectoire. On y avait placé, en 1736, un grand tableau cintré qui en occupait tout le fond, et qui représentait les noces de Cana. On admirait dans cet ouvrage une grande intelligence du clair-obscur et beaucoup de coloris. C'était le chef-d'œuvre de Vernansel, fils d'un peintre de l'Académie de Paris, lequel, après avoir fait de longues études à Venise, avait séjourné quelques années à Lyon, où il avait composé plusieurs de ses tableaux.

Les Célestins furent, en 1744, victimes de deux incendies presque simultanés. Le premier éclata le 26 novembre et consuma leur bibliothèque [3], ainsi que la majeure partie de la toiture des bâtiments ; le second se manifesta pendant la nuit de Noël, et brûla les deux corps de logis les plus voisins de la place du Port-du-Roi. Cet évènement est le dernier que nous ayons rencontré dans nos recherches. Les contemporains que nous avons pu consulter ne nous ont rien appris. Tout ce qu'ils se rappellent, c'est qu'ils parcouru-

1 *Alm. de Lyon* pour 1745 et 1779, p. 41. — A l'imitation des Célestins de Paris, les nôtres avaient, dit-on, fait mettre, à l'entrée de leur cloître, ce singulier distique cité dans le *Mascurat* de Naudé, p. 578 :

Linque coax ranis, cra corvis vanaque vanis,
Ad logicam pergo, quæ mortis non timet ergo.

2 On trouve cette façade gravée sur le plan de Lyon donné par Seraucourt et le P. Grégoire, en 1740.

3 *Almanach de Lyon*, pour 1745, p. lxiv et lxv de la dernière partie. — M. d'Aigueperse, greffier du tribunal de commerce de Lyon, possède un fort bel exemplaire du Terence *ad usum* de 1675, qui provient de la bibliothèque des Célestins, et sur le titre duquel on lit : *A flammis ereptus*, 1744.

rent, dans leur enfance, les belles salles de charmilles du clos des Célestins, et qu'ils virent la brillante illumination de leur façade, lorsque Monsieur, depuis Louis XVIII, passa à Lyon avec sa femme, en 1775. Mais, de même que les religieux qu'ils enferment, les monastères meurent aussi, et bientôt la cloche qui appelait les Célestins à Matines allait sonner pour la dernière fois.

Louis XV s'était proposé de rendre aux religieux de son royaume la ferveur de leur institution primitive. Il avait ordonné, par son édit de 1768, que la conventualité serait rétablie dans toutes les communautés, et, qu'en conséquence, chaque ordre s'assemblerait en chapitre général pour lui proposer les moyens propres à atteindre ce but. S'il eût obtenu son exécution, un si louable dessein aurait peut-être retardé les progrès de cet esprit d'indépendance qui, sous le nom de philosophie, avait pénétré jusque dans les cloîtres, et sapait les fondements du trône et de l'autel [1].

A peine cet édit eut-il été publié que le R. P. Camille Marie de Saint-Pierre, qui était alors prieur des Célestins de Lyon, quitta brusquement son monastère, et, se disant chargé des ordres du gouvernement, parcourut toutes les maisons de sa congrégation, afin d'amener, par des promesses ou des menaces, ses cor eligieux à demander leur sécularisation. Il se rendit ensuite à Paris, et fut assez puissant pour se faire nommer provincial des Célestins de France; il eut même assez de crédit pour faire changer le temps et le lieu du chapitre général qui devait s'assembler en conformité de l'édit de 1768. Ce fut à Limay, près de Mantes, que tous les Célestins de France se réunirent en octobre 1770. Effrayés d'une ré-

[1] Bergier, *Dict. de Théol.*, art *Célestins*; *Alm. de Lyon* pour 1779, p. 41. Voyez aussi les *Nouvelles ecclésiastiq.* du 4 sept. 1778, p. 141 et suiv., et le *Précis pour les R. R. P. P. Célestins* (de Paris), Paris, 1775, in-4°. Le P. Camille-Marie de Saint-Pierre est rudement traité dans ce Précis. On l'accuse d'avoir acheté, des deniers de sa Congrégation, une maison de campagne, en Franche-Comté, où il vivait en séculier depuis 1773. Nous ignorons ce que deviat ce moine défroqué, lorsqu'il entendit, dans sa nouvelle abbaye de Thélème, sonner le tocsin de la révolution.

forme, ils demandèrent d'une voix unanime d'être dispensés de l'exécution de l'édit de 1768, et consentirent à l'entière destruction de leur ordre. Clément XIV, à qui le roi avait fait connaître leur résolution, chargea les évêques de France de visiter, chacun dans son diocèse, les maisons des Célestins. Les enquêtes des évêques constatèrent l'impossibilité d'une réforme, et la persévérance des Célestins à demander leur sécularisation. D'après ces enquêtes, le pape procéda à la suppression, non point de l'ordre entier, mais de quelques maisons particulières : celles de Metz, de Sens, d'Ambert, de Rouen, etc., furent supprimées par des brefs particuliers de Pie VI, en date du 22 mai 1776 et du 8 janvier 1777; celle de Lyon fut supprimée par un bref du même pape, en date du 30 septembre 1778, autorisé par lettres patentes de Louis XVI datées du 13 mai 1779 et enregistrées au parlement le 17 du même mois. Par ces mêmes brefs, les religieux Célestins furent sécularisés. Ceux de Lyon qui n'étaient alors qu'au nombre de vingt, quittèrent leur robe blanche, leur chaperon et leur scapulaire noir; ils prirent la modeste soutane des prêtres séculiers, et sortirent de leur cloître pour vivre désormais sous l'obéissance de l'ordinaire. Ils avaient alors pour prieur Antoine Gandin, et pour sous-prieur Antoine de Mably, frère inconnu de l'abbé de Condillac et de l'auteur des *Entretiens de Phocion*. Combien, dix ans plus tard, lorsque notre terrible révolution éclata, les Célestins de Lyon durent se féliciter d'avoir été rendus à la vie séculière! Les réformateurs de 1789 eussent agi à leur égard avec plus d'inhumanité peut-être que ceux de 1562.

Aussitôt après la suppression du monastère des Célestins de Lyon, l'archevêque de cette ville, Malvin de Montazet, par un décret du 56 novembre 1779, réunit leurs biens à ceux du clergé de son diocèse, pour que les revenus fussent employés conformément aux intentions du pape et du roi, 1° à des bourses en faveur des jeunes ecclésiastiques qui n'auraient pas les moyens de faire leurs études, surtout celles de théologie; 2° à fournir des secours aux prêtres qui, par leur grand âge ou par leurs infirmités, se trouveraient dans l'indigence. Le décret portait néanmoins qu'une partie de ces revenus serait affectée, soit à ériger une cure dans l'église des Célestins,

soit à réparer l'église primatiale, s'il y avait lieu, et si les biens étaient suffisants [1].

On avait alors oublié que le monastère des Célestins avait été fondé par un duc de Savoie; mais Victor-Amédée à qui l'on avait enseigné, dans son enfance, l'histoire de ses aïeux, ne l'avait point oublié. Ce prince, qui ne marchait pas sur les traces d'Amédée-le-Pacifique, préférait *les choses terrestres aux choses célestes*, et aimait mieux fonder des théâtres que des églises. Il s'adressa donc au parlement de Paris, et, par un acte extrajudiciaire, en date du 11 mars 1780, il revendiqua la propriété de la Célestinière de Lyon, en excipant d'une clause insérée dans la donation du 27 février 1407. Cette revendication occasionna un grand procès entre sa majesté Sarde et l'archevêque de Lyon, Malvin de Montazet [2]. Ce prélat, qui n'ignorait pas les desseins de Victor-Amédée, voulait au moins sauver de la destruction dont il était menacé, l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles. Il soutenait avec raison que la suppression des Célestins de Lyon n'avait pas donné ouverture à la clause de retour stipulée dans la charte de 1407, et que les dons faits à ces religieux par Amédée-le-Pacifique et par Louis I, n'étaient rien en comparaison de ceux qu'ils tenaient de la générosité des rois de France, de George d'Amboise, de Jean Cœur, d'un grand nombre de pieux citoyens de notre cité, et du Consulat lui-même. De pareils arguments étaient bien faibles à une époque où tout ce qu'il y avait de sacré ne l'était plus pour personne. Aussi Montazet perdit sa cause. Un arrêt du conseil des dépêches [3], arrêt daté du 12 janvier 1784, envoya

[1] *Mémoire et Consultation pour le syndic du clergé de Lyon*, Paris, 1783, in-4°, p. 12.

[2] Montazet eut pour avocat Henrion de Saint-Amant, et le roi de Sardaigne le fameux Courtin, qui fut depuis membre de la Convention.

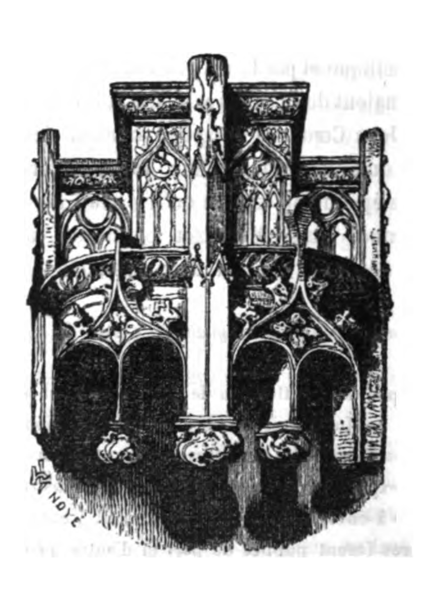
[3] Les secrétaires d'état et les ministres formaient ce *conseil* qui avait pour objet particulier l'expédition des affaires étrangères, l'instruction des ambassadeurs, les ordres à envoyer dans les provinces, etc., etc. Plusieurs consultations et mémoires furent publiés de part et d'autre pendant le cours du procès entre le duc de Savoye et l'archevêque de Lyon. Ils sont réunis dans un recueil in-4°, conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

le roi de Sardaigne en possession du couvent en litige, et le 10 mai 1785, la totalité de ce vaste emplacement fut aliénée à M. Devouges, moyennant la somme de 1,500,000 livres [1] qui furent, dit-on, employées par Victor-Amédée à payer les frais de noces du prince de Piémont, son fils, avec la sœur de Louis XVI. M. Devouges revendit ensuite, par morceaux détachés, le terrain dépouillé de ces anciens édifices. Les acquéreurs y percèrent des rues, préparèrent par quelques constructions les embellissements que l'on acheva plus tard; et bientôt, instabilité des choses humaines! fut convertie en théâtre l'église où avaient prié, pendant près de trois siècles, les disciples de Pierre de Mouron.

A. PÉRICAUD.

Voyez aussi le *Rapport de l'agence concernant les principales affaires du clergé depuis* 1780 *jusqu'en* 1785, par l'abbé de Périgord et l'abbé de Boisgelin; Paris, 1788. in-fol. p. 242-248.

[1] La *Biog. univ.*, article *Victor-Amédée*, porte ce chiffre à deux millions.



LES CHARTREUX.



UR le sommet de cette énorme masse de granit qui longe la rive gauche de la Saône et supporte les bastions restaurés du fort Saint-Jean, brille au soleil la toiture ardoisée de l'ancien cloître des Chartreux. Le tapis de verdure que le printemps déroule sur le flanc de ce pittoresque coteau, repose et réjouit l'œil du citadin. Vue aux différentes phases d'une belle journée, la colline des Chartreux présente un changeant spectacle. Le matin, la lumière y scintille de toutes parts ; toits et vitraux étincellent comme des diamants. Les trois cent soixante-cinq fenêtres de la maison Brunet, cette vaste fourmillière industrielle, sont autant de miroirs qui reflètent au loin d'éblouissantes clartés. A midi, tout est baigné, enveloppé de soleil, on voit tout à travers un mirage.—Mais quand arrive le soir,

le dôme de Soufflot détache harmonieusement son élégante silhouette sur un ciel encore chaud des derniers feux du jour. A ces tons lumineux, à ces lignes sévères et gracieuses tout à la fois, on dirait un site d'Italie, un ciel d'Italie. La nuit venue, si notre fabrique est prospère, la montagne s'illumine et s'étoile comme le ciel ; si non elle reste perdue dans l'obscurité. C'est pour l'observateur le thermomètre le plus sûr du degré d'activité de notre commerce. Tant que le travail ne sera pas organisé sur des bases plus stables, la Croix-Rousse recèlera toujours dans son sein tous les orages de la cité. C'est pour nous le mont Aventin.

Nous avons décrit l'aspect multiple du coteau des Chartreux, remontons à l'origine de son monastère.

Le bon accueil que Henri III reçut des Lyonnais, et surtout des dames lyonnaises, à son retour de Pologne [1], lui fit visiter plusieurs fois la seconde ville de son royaume. Le dernier voyage de ce prince à Lyon eut lieu vers le milieu d'août 1584 ; il y séjourna plusieurs mois, pendant lesquels il reçut les hommages des notabilités des provinces voisines, ainsi qu'une députation des religieux de la Grande-Chartreuse de Grenoble. Sur la demande de ces pieux solitaires, Henri décida qu'une maison de leur ordre serait établie à Lyon, et il voulut qu'elle prit le nom de *Chartreuse-du-Lys-Saint-Esprit*, en commémoration de l'ordre de chevalerie du Saint-Esprit qu'il avait institué en 1578.

A l'ouest de la montagne de Saint-Sébastien [2], était un vaste ter-

[1] Le roi Charles IX étant mort, sans postérité, le 30 mai 1574, Henri, duc d'Anjou, son frère, un des plus beaux hommes de son temps, et que sa vaillance avait fait appeler, en 1573, au trône de Pologne, se hâta de quitter Varsovie et de revenir en France pour y recevoir une couronne que lui donnaient sa naissance et la loi. Arrivé à Lyon, le 6 septembre 1574, après avoir traversé l'Allemagne et l'Italie, il en partit, à la fin d'octobre, pour aller à Avignon; il fut de retour à Lyon, le 15 janvier 1575, et, le 24, il prit le chemin de Paris pour se rendre ensuite à Rheims, où il fut sacré le 15 février.

[2] Toute la côte qui s'étend depuis la barrière de Saint-Clair jusqu'à celle de Serin, s'appelait alors la *Montagne de Saint-Sébastien*. On peut voir, à cet égard, l'*Histoire de Lyon*, par Claude Rubys.

ritoire, qu'on appelait alors la *Giroflée*. M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, qui avait été chargé par le roi de chercher une localité propre à l'établissement de la nouvelle Chartreuse, trouva que le territoire de la *Giroflée*, par la beauté de sa position, était l'endroit qu'il convenait de choisir : en conséquence, il conseilla aux PP. Chartreux d'y faire l'acquisition de l'emplacement dont ils avaient besoin [1]. Cette acquisition eut lieu, à ce que l'on croit, vers le com-

1 « L'ancienne citadelle de Lyon, dit l'historien Clapasson, ayant été dé- « molie, en 1585, le roi Henri III en donna l'emplacement qui était d'une « grande étendue, et dans la plus belle situation, aux Pères Chartreux qui y « firent bâtir leur église et leur couvent. »

Construite à Lyon par les ordres de Charles IX, en 1564, pour défendre la ville d'entreprises semblables à celle qui avait eu lieu, en 1562, de la part des protestants, cette citadelle, dont la démolition fut ordonnée vingt ans après, par Henri III, le 30 mai 1585, attendu, disait-il, qu'il *n'avait besoin d'autre citadelle à Lyon que le cœur de ses habitants*, n'a jamais été dans l'endroit indiqué par Clapasson. Selon feu M. Cochard, la citadelle occupait tout le terrain situé entre la *Grande-Côte*, le *Rempart*, la rue *Tourrette* et la rue *Neyret*; mais il est à croire qu'il y a encore là une erreur. Il n'est guère possible qu'une citadelle où Charles IX ne mit qu'une garnison de 400 hommes et le peu d'artillerie qui existait alors au vieux arsenal, occupât une aussi vaste étendue de terrain que celle dont parle notre savant académicien, dans son ouvrage, intitulé: *Séjours de Henri IV à Lyon*, et publié en 1827.

L'historien Rubys dit formellement * que la citadelle fut édifiée au *au plus haut de la coste de S. Sebastien*; mais une assez grande difficulté se présente ici, il s'agit de savoir si notre auteur a prétendu parler de la Grande-Côte qu'on appelait, sous Henri II, *grande coste S. Sebastien*, ou s'il a voulu désigner la côte actuelle de St-Sebastien, et qui portait alors le nom de *petite coste de S. Sebastien* : or, cette côte est, comme tout le monde le sait, assez éloignée de l'endroit où se bâtit la tour Pitrat. Selon M. Cochard, la citadelle aurait été construite *en dedans des murailles*, qui servaient jadis et qui servent encore aujourd'hui d'enceinte à la ville, du côté de la Croix-Rousse. De très-bonnes raisons nous portent à croire que les choses ont bien pu ne pas être ainsi, et la première c'est que la stratégie a toujours

* HISTOIRE VERITABLE DE LYON, p. 402.

mencement de l'année 1585, et les travaux de la construction furent aussitôt entrepris, sous la direction de Dom Jérôme Marchand qui fut le premier supérieur de la nouvelle maison.

voulu qu'une citadelle fût assise sur l'enceinte même de la ville, partie en dedans et partie en dehors, ou qu'elle fût entièrement hors de la ville. Il paraît, d'après Rubys, que la citadelle placée *hors des murs*, ce qui est fort vraisemblable, et nous allons essayer de le démontrer par un passage copié fidèlement dans l'historien lyonnais.

Il faut dire d'abord que le premier gouverneur de la citadelle fut M. de Chambéry, ensuite M. de Saluces, puis M. d'Épernon qui, du consentement de Henri III, la remit à M. du Passage, gentilhomme dauphinois. M. du Passage n'ayant pu vivre en bonne intelligence avec le Consulat et M. de Mandelot, gouverneur de la ville, ce dernier, d'accord avec les échevins de Lyon, imagina de s'emparer de la citadelle et d'en chasser le gouverneur. En conséquence, dans la nuit du 2 mai 1585, trois compagnies de la milice bourgeoise, commandées, l'une par le sieur du Soleil, l'autre par le sieur de Masso, et la troisième par le sieur de la Grange, se mirent en devoir de seconder les intentions de M. de Mandelot et du Consulat.

« Comme il fut nuict close, dit Rubys (pag. 435), ces trois compagnies, assistees de partie des Suysses, estant en garnison en la ville, et de partie de 200 arquebuziers de la garde du gouverneur, s'acheminarent sans sonner mot, et les mesches esteintes en une maison voisine de la porte neufve de S. Sebastien, appellee la Tourrette, et là passarent sans mener bruict toute la nuict, puis le lendemain, iour de la Croix, à l'ouverture de la porte, sortants hors la ville, ils se coularent tout doucement par le fossé qui estoit tout le long de la cortine de la citadelle, si dextrement qu'ils ne furent pas découverts par les sentinelles, puis entrarent dans la place par la porte des Champs, qui leur fut ouverte et livree par le sergent majour de ladicte citadelle, qui l'avoit ainsi promis, et l'executa moyennant deux mille escus. »

Nous ne pensons pas nous tromper ; *cette porte neuve de St-Sebastien*, dont parle Rubys, n'est autre chose que l'ancienne porte de la Croix-Rousse, qui a été démolie entièrement après notre siége de 1793, et que nombre de personnes à Lyon peuvent encore se rappeler. Il suit de là que la citadelle pourrait bien avoir été cette espèce de demi-lune, ou, si l'on veut, ce vaste bastion triangulaire dont on voit encore des vestiges au bas de la muraille

Les Chartreux ne songèrent d'abord qu'à élever une simple chapelle et quelques bâtiments pour leurs habitations ; mais tout cela

et dans la direction de la place des Bernadines, sur lequel s'élèvent aujourd'hui le jardin et les vignes de M. Caubin, et qui avait effectivement une immense *porte* *, avec pont-levis, sur les champs dont s'est depuis formée la grande place actuelle de la Croix-Rousse. Notre supposition se rapproche d'autant plus de la vérité, que les compagnies mises en mouvement par M. de Mandelot *passèrent la nuit*, au rapport de Rubys, dans la maison de la *Tourrette* **, sur le *rempart* ; qu'elles *sortirent de la ville* après l'ouverture des portes, c'est-à-dire, à la pointe du jour ; qu'elles descendirent sans bruit dans les fossés, se glissèrent le long des courtines sans être apperçues des sentinelles, et pénétrèrent dans la citadelle par la *porte d'entrée* donnant *sur les champs*. Il existe encore un autre *bastion* qui pourrait bien avoir également fait partie de la citadelle ; nous voulons parler de celui qu'on voit dans la direction même de la côte de St-Sebastien, et sur lequel s'élève aujourd'hui l'agréable clos de Mad. Héral.

Nous n'ignorons pas que Rubys fait mention du *desmentellement, ruyne et desmolition de la citadelle* ; mais nous croyons fermement que les expressions dont il se sert à ce sujet, doivent être considérées comme de pures hyperboles. Nous ne doutons point que la citadelle ait été *démantelée*, ou, si l'on veut, mise hors d'état de servir ; mais nous pensons que les murailles n'en ont pas été totalement rasées. M. Cochard sait aussi bien que nous qu'après le siège de Lyon, en 1793, la Convention nationale ordonna la démolition de toutes les fortifications qui défendaient la ville ; que des milliers de bras furent employés à ce travail pendant plus de huit mois ; et que, malgré le zèle et l'activité que l'on a vu mettre à cette opération regardée alors comme si patriotique, la destruction de la muraille d'enceinte, qui s'étendait du fort St Jean à la porte St-Clair, n'a cependant pas été entière.

Notre sentiment est donc qu'il est fort douteux que la citadelle cons-

* Une porte semblable existait encore en 1828; mais on reconnaissait aisément, à son style, qu'elle ne remontait pas au temps de Charles IX et de Henri III, et les restes d'inscription qu'on apercevait dans une table au-dessus, indiquaient assez qu'elle avait été bâtie sous Louis XIV. Voici la première ligne de l'inscription, telle qu'on pouvait la déchiffrer alors :

SOVBS LE REGNE GLORIEVX DE LOVIS QVATORZIEME, etc.

** Cette maison était autrefois un petit fief ; le propriétaire actuel est M. le docteur Riondel.

était si petit, qu'ils ne tardèrent pas à être obligés de donner à ces différentes constructions des développements plus considérables. A

truite à Lyon par les ordres de Charles IX, ait jamais été dans l'endroit indiqué par M. Cochard; que c'est très-probablement à tort qu'on a donné le nom de *rue de la Citadelle* au fossé qui s'étend depuis le bastion appelé *Tête de More* jusqu'à celui de la *Tourrette*, et que l'emplacement sur lequel s'élève la tour Pitrat, situé *intra muros*, a toujours présenté des terrains en culture et des maisons de plaisance. Si M. Cochard nous objecte que les *bastions* dont nous avons parlé, sont tournés contre la campagne, nous lui répondrons qu'il n'y avait aucune nécessité à ce qu'ils le fussent contre la ville, dont la majorité des habitants tenait pour la religion catholique et pour le roi, et que les troupes royales, stationnées au *château de Pierre-Scize*, au *fort St-Jean* et dans la *citadelle*, pouvaient, de ces différents points, se porter partout avec la plus grande célérité. Si M. Cochard nous objecte encore que des *bastions* ne sont pas une *citadelle*, nous lui dirons que ces sortes de travaux, au moyen de certaines dispositions particulières, peuvent, ce nous semble, très-facilement en tenir lieu ; et nous nous rappelons assez bien les dispositions des deux *bastions* en question pour croire qu'ils formaient véritablement ce que nos vieux historiens ont appelé *la citadelle*. Nous pouvons ajouter que ces *bastions*, notamment celui qui se trouve dans la direction de la côte de St-Sebastien, présentent infiniment moins de vétusté que les murailles d'enceinte qui existent auprès, et que leur construction est assez évidemment postérieure aux autres ouvrages de fortification entrepris et élevés, comme tout le monde le sait, sous le règne de François 1er.

Il nous paraît peu raisonnable de croire que Charles IX eût besoin à Lyon d'une *citadelle* véritable et qui *dominât la ville ;* les protestants y étaient en trop petit nombre pour pouvoir inspirer des craintes sérieuses. Il n'était pas bien difficile au fameux baron des Adrets et à ses farouches huguenots de surprendre, en 1562, une ville qui avait le privilége de se garder elle-même, et dans laquelle les rois de France avaient pour habitude de n'entretenir qu'un très-faible garnison. Si les troupes royales y eussent été en force, si les postes de *l'Hôtel-de-Ville* et de la *place de la Douane*, commandés par les capitaines *du Fenoull* et du *Peyrat*, eussent été confiés à des soldats aguerris, et non point à des bons et paisibles bourgeois, le coup de main tenté par les protestans serait, il n'y a pas de doute, demeuré sans succès. Que fallait-il donc à Charles IX pour prévenir toute surprise de la part de ces sujets rebelles ? quelques nouvelles fortifications, disposées de

cet effet, ils demandèrent au Consulat l'autorisation de faire tirer des pierres du rocher qui bordait la rive gauche de la Saône, au lieu où s'est établi, plus d'un siècle après, le *Magasin à poudres*[1], et les conseillers de la ville, par acte du 17 mars 1590, leur accordèrent ce qu'ils désiraient, à condition qu'ils donneraient communication de leurs plans avant de rien commencer, afin de voir et de s'assurer si les constructions projetées n'étaient point de nature à devenir un jour nuisibles et préjudiciables à la ville. Ainsi, tout annonce que les fondations de l'église et du cloître des Chartreux furent jetées en cette même année 1590, et les travaux continuèrent en 1591, sous les auspices de Dom Guillaume Shelsoom, ancien évêque de Dumblan, en Ecosse, puis de Vaison, dans le comtat Venaissin, et alors chef de l'ordre des Chartreux[2]. Il paraît que ces travaux furent conduits avec assez de lenteur, et même qu'ils furent abandonnés et repris à différentes époques : cependant, il est probable que tout était terminé vers l'année 1615, puisque François Perrier, au retour de son premier voyage à Rome, fut employé par les Chartreux pour orner leur monastère des productions de son habile pinceau[3].

manière à pouvoir loger un certain nombre de troupes, et placées assez près de la ville pour qu'au premier mouvement ces troupes pussent aussitôt se porter sur les points menacés. Quant aux *souterrains, puits* et autres restes de *constructions* qu'on a trouvés, dit-on, dans le clos de M. Pitrat, en creusant pour les fondations de la tour, et que M. Cochard regarde comme des *débris de la citadelle*, il serait très possible que ce fussent d'anciens travaux, qui se liaient au système de fortification entrepris sous François 1er, pour défendre la ville du côté de la Croix-Rousse*.

1 La *Poudrière* de Lyon fut bâtie vers l'année 1703, sous la direction du maréchal de Vauban.

2 Suivant l'historien Rubys, la première pierre de cette église fut posée par le marquis de Saint-Sorlin, depuis duc de Nemours, et la consécration en fut faite par Pierre de Villars, archevêque de Vienne.

3 François Perrier et François Leblanc, tous deux élèves du fameux Jean Lanfranc, peignirent ensemble, dans le petit cloître, à la fresque, et en plu-

* Lettre de M. J. S. Passeron. Archives du Rhone (t. VIII. p. 22-26 année 1828).

Par lettres patentes du mois de janvier 1602, le roi Henri IV confirma tout ce qu'avait fait son prédécesseur en faveur des Chartreux de Lyon; il les maintint dans tous les droits, exemptions, franchises et immunités dont les maisons de leur ordre jouissaient en France depuis le roi Charles V, et il les gratifia en outre d'une somme de *dix mille écus sol*, à prendre sur les îles formées par le Rhône depuis Lyon jusqu'aux limites du territoire de Saint Genis-Laval.

Par lettres patentes du roi Louis XIV, données au mois de janvier 1663, tous les priviléges accordés par les monarques français aux différentes Chartreuses du royaume, furent de nouveau confirmés. A peu près à cette époque, les Chartreux de Lyon, mécontents de leur église, entreprirent d'en construire une nouvelle et sur un plan beaucoup plus étendu. Cet édifice, d'ordre dorique, et d'une très grande dépense, devait être surmonté d'un dôme : les travaux de construction furent menés si lentement qu'à la fin de l'année 1733, le portail et les voûtes de l'église étaient encore à faire.

Sur la proposition de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, les Chartreux ayant, en 1682, cédé au Consulat un emplacement au bord de la Saône, pour y établir un port[1], et n'en ayant été que faiblement indemnisés[2], ils trouvèrent, en 1783, dans Camille

sieurs tableaux, la *Vie de saint Bruno*, fondateur de l'ordre des chartreux, en l'an 1084. Perrier fit aussi, pour la salle du chapitre, un *Christ sur la croix*, pour une des chapelles de l'église, une *Agonie du Sauveur*, enfin, pour le réfectoire, un grand tableau de la *Cène*. Ce réfectoire était également orné de plusieurs bons tableaux de Claude Vignon, imitateur heureux de la manière du Caravage. A son retour de Rome, le fameux sculpteur Jacques Sarrazin, de passage à Lyon pour se rendre à Paris, fit aussi, pour les Pères Chartreux, deux statues, en terre cuite, représentant *Saint Jean-Baptiste* et *Saint Bruno*. Il nous semble que ces deux ouvrages, qui furent placés depuis dans l'église neuve, et qu'on voit encore au-dessus de deux portes donnant dans le chœur, répondent fort peu à la haute réputation de Jacques Sarrazin.

[1] Le port *Neuville*.

[2] En 1682, les Chartreux de Lyon jouissaient du privilége de faire entrer en ville, sans payer de droits, et annuellement, la quantité de 75 *anées* de vin. Par la cession qu'ils firent au Consulat du terrain nécessaire à la construc-

Perrichon, alors prévôt des marchands, un magistrat très disposé à venir à leur aide pour finir la construction de leur église. Par une délibération consulaire du 26 novembre, une somme de *cinq mille livres* fut mise à la disposition du prieur Dom Guinet, lequel, par acte du 10 mars 1734, traita avec l'architecte Ferdinand de la Monce pour les dessins du parachévement de l'église et les ouvrages du dôme [1]. Contrarié dans ses vues pendant l'exécution, de la Monce prit le parti de se retirer ; les Chartreux le remplacèrent par un jeune architecte dont la réputation grandit beaucoup depuis : nous voulons parler de Jacques-Germain Soufflot à qui la ville de Lyon est redevable des plans et dessins de l'imposante façade de l'Hôtel-Dieu, de la Loge du Change, de l'ancienne salle de spectacle, et qui s'est immortalisé, à Paris, par les hardis travaux de l'église de Sainte-Geneviève. Sous la direction de Soufflot, et sur les changements faits

tion du port Neuville, ils furent autorisés à faire entrer une certaine quantité d'*anées* en sus. En 1717, le prévôt des marchands ayant réduit la franchise des Chartreux à 275 *anées*, le maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon, obtint du Consulat que cette franchise serait portée à 400 *anées*, et, en 1736, le Consulat consentit à la porter à 500. Par délibération du 28 août 1777, le Consulat constitua encore, au profit des Chartreux de Lyon, une *rente annuelle* et *perpétuelle* de 850 livres. Ces différentes concessions furent faites aux Chartreux, autant pour les indemniser du terrain cédé par eux à la ville, que pour les couvrir d'une partie des grandes dépenses occasionnées par la construction de leur nouvelle église et de son dôme.

[1] « De la Monce s'était efforcé, dit Clapasson, de réparer, autant qu'il était « possible, l'irrégularité des proportions de cet édifice, dans les parties qui pou- « vaient être susceptibles de correction; il avait fait supprimer des piédestaux « d'une forme ridicule, qui tronquaient les pilastres de l'ordre dorique, et les « jambages des arcades qu'ils séparent ; il avait retranché les traverses de la « croisée en manière d'anse de panier, pour leur donner plus de grâce et « diminuer leur trop d'étendue; il avait fait construire un renfoncement cir- « culaire au fond du sanctuaire, dont l'ouverture servait à communiquer à la « vieille église, tel que celui qui est pratiqué, pour le même usage, dans l'é- « glise des Invalides de Paris; il avait donné encore différents dessins pour les « décorations en plâtre de l'intérieur et de l'extérieur de l'église. »

par lui aux plans de de la Monce, l'église et le dôme des Chartreux furent mis dans l'état où nous les voyons encore aujourd'hui. Tout fut terminé en 1748 : on doit au chevalier Servandoni les dessins du baldaquin qui couronne le grand-autel; les deux groupes d'anges qu'on voyait placés entre les colonnes du baldaquin étaient dus à M. Boudard. Cette somptueuse décoration fut élevée en 1745. Les tableaux de l'*Ascension du Sauveur* et de l'*Assomption de la Vierge* qu'on voit sur les côtés du sanctuaire, sont l'ouvrage de Pierre-Charles Trémolière, peintre d'histoire alors fort estimé, et l'un des meilleurs élèves du célèbre Lemoyne. Le tableau du *Baptême de Notre-Seigneur*, placé au fond du chœur de l'église, est de Halle fils, les statues et toute la menuiserie de ce chœur sont d'un travail précieux, et l'on doit déplorer les dégradations qui y ont été faites aux mauvais jours de 1793. Jacques Sarrazin est l'auteur de la statue de Saint-Bruno que l'on voit dans l'une des chapelles. Parmi les autres tableaux qu'offre l'église des Chartreux, on distingue un *ensevelissement de Jésus*, peint en 1760, par Brenet qui fut le premier maître du jeune Drouais, si connu par son *Marius à Minturnes* et par sa *Cananéenne*[1].

Il est encore un autre tableau du même Brenet, peint également en 1760, et placé dans une des chapelles latérales de l'église. Ce tableau retrace un fait dont le souvenir est aujourd'hui presque entièrement perdu et qui mérite d'être rappelé. Quand la charpente du dôme fut montée et mise en place, survint un jour un orage affreux. Le vent soufflait avec tant de violence, que plusieurs pièces de bois, mal ajustées sans doute, vinrent à se détacher et firent craindre que toute la charpente ne s'écroulât. L'épouvante fut telle que les ouvriers prirent la fuite en poussant de grands cris. Un des religieux de la

[1] Sorti de l'école de Brenet, Jean Germain Drouais entra dans celle de David où il acheva de se perfectionner. En 1784, Drouais fut jugé digne du grand prix, pour son tableau de la *Cananéenne*. Indépendamment de son *Marius à Minturnes*, on cite encore de ce peintre, qui mourut épuisé de travail, en 1788, âgé seulement de 25 ans, les *Adieux de Tibérius Gracchus* et un *soldat romain blessé*.

maison accourut aussitôt, et, s'étant jeté à genoux, il se mit à prier, en élevant ses mains vers le ciel. La réputation de sainteté dont jouissait dans la communauté ce bon religieux rendit le courage aux ouvriers. Pleins de confiance dans sa prière, et voyant la tempête s'appaiser un peu, ils se remirent à l'ouvrage, et les pièces de bois, qui s'étaient détachés, furent bientôt rétablies de manière à ne plus rien faire appréhender. Dans la partie la plus élevée du tableau de Brenet sont placées les trois personnes divines ayant saint Jean-Baptiste un peu au dessous d'elles. Sur la gauche du tableau, et un peu dans l'éloignement, est l'église des Chartreux avec son dôme en construction ; le ciel est sombre, la charpente du dôme paraît ébranlée, des poutres énormes se détachent et tombent : sur le devant est le saint religieux à genoux, les yeux tournés vers saint Bruno et saint Hugues, tous deux assis sur des nuages. On sait que saint Hugues, évêque de Grenoble à la fin du onzième siècle, avait donné le *désert de Chartreuse* à Bruno et à ses compagnons.

La suppression entière des ordres et congrégations monastiques, prononcée par les décrets de l'Assemblée Constituante [1], en date du 13 février et du 20 mars 1790, obligea le procureur de la Chartreuse de Lyon, Dom Jean-François Piallat, à se présenter devant l'autorité municipale pour y faire la déclaration sincère des biens mobiliers et immobiliers possédés par la communauté. Il résulte du tableau remis par Dom Piallat à la municipalité de Lyon, que la Chartreuse de cette ville était composée :

1° D'une église neuve et de plusieurs chapelles ;

2° D'un grand cloître, où étaient les cellules des religieux, et de

[1] Les *cahiers* remis aux députés des *Trois ordres*, en 1789, se bornaient à demander la suppression des *ordres religieux mendiants* ; ils proposaient aussi de supprimer les maisons dont le nombre de religieux était au dessous de *huit*, et ils voulaient que le nombre de religieux, dans chaque maison, fût au moins de *seize*. Les biens des maisons que les États-généraux auraient jugé à propos de supprimer, auraient été vendus au profit de l'État. Voilà toute la réforme qu'on désirait introduire dans le régime des ordres et congrégations monastiques.

plusieurs autres bâtiments contigus, servant au logement des pères officiers, des frères et des domestiques ;

3° D'un grand bâtiment carré, de construction alors assez récente, élevé aux frais des autres Chartreuses de France, et uniquement réservé aux religieux de l'ordre allant au chapitre général, où venant dans l'année, à Lyon pour affaires ;

4° De plusieurs autres bâtiments renfermés séparément dans l'enclos de la Chartreuse, servant de boulangerie, de buanderie, de caves, de celliers et de logement, au jardinier et autres cultivateurs.

Tous ces bâtiments occupaient une superficie de douze *bicherées lyonnaises* ci.	12 b.
Les jardin, terrasse, verger et allées, contenaient dix *bicherées*, ci.	10 »
Enfin le clos de la Chartreuse, presque entièrement planté de vignes, contenait cent *bicherées*, ci.	100 »
Total.	122 b.

soit 15 hectares, 87 ares, 46 centiares.

Les récoltes du clos des Chartreux, en vin et autres denrées, donnaient, année commune, un produit brut de 9480 f.

Ces Pères possédaient en ville :

1° Deux maisons sur le quai de la Saône, paroisse de Saint-Vincent, louées en totalité.	3000 l. » d.	18260 »
2° Le bureau des *Coches* et *Diligences* pour Paris, avec ses dépendances, loués de même en totalité. .	7540 »	
3° L'hôtel de l'ancienne *Poste aux chevaux*, joignant le bureau des coches, loué.	4200 »	
4° Le chantier contigu au dit hôtel, loué.	900 »	
5° La maison de la *Salpétrière* et le corps-de-garde du magasin à poudres, loués ensemble.	2620 »	

Report. . .			27740	»	»
6° Une maison dans la rue Mercière, louée.	1850	»	3600	»	»
7° Le petit château d'*Yon*, joignant la Chartreuse, loué.	400	»			
8° La maison et le jardin contigus au dit château, loués.	250	»			
9° La maison au dessous, dite de *Lagellus*, louée avec son jardin,	300	»			
10° La maison et le jardin, près du fort St-Just, loués.	400	»			
11° Le chantier, dit *Pré de la Ville*, loué.	400	»			
Les Chartreux de Lyon possédaient en outre :					
1° La terre de *Polletins*, en Bresse, près de Mionnay, dont le produit brut était de			16607	»	»
2° La terre de *Loyse*, près de Mâcon, dont le produit y compris la rente noble, était de			9317	»	»
3° Le prieuré du *Rozier*, dans le Forez, auquel était joint la seigneurie de *Pizai*, et dont les produits bruts étaient ensemble de			2875	»	»
4° Enfin les Chartreux de Lyon jouissaient encore annuellement, en pensions et rentes actives, y compris une dotation de 1000 livres payées par le roi comme héritier et successeur de Henri IV, d'un revenu de			2557	10	»
Total.			62696	10	»

De laquelle somme			62690	10	»
il faut déduire :					
1° Pour frais de régie et d'administration, pour réparations et entretien de bâtiments et autres dépenses, la somme de	18539	10 »	30449	14	9
2° Pour charges annuelles en pensions et rentes actives, y compris 7357 liv. 16 s. des rentes constituées pour des capitaux s'élevant ensemble à 169,945 liv., la somme de	11910	14 9			
Reste net.			32,246 l.	5 s.	3 d.

En 1790, la communauté était composée de quarante-neuf personnes, savoir : 16 religieux, y compris le frère prieur, 1 frère convers, 8 frères donnés, 4 frères obluts, 20 domestiques à gages.

Si les revenus de la Chartreuse de Lyon se fussent bornés aux 32,246 livres, 5 sous, 3 deniers, dont il vient d'être porté, il n'y a pas de doute que cette faible somme n'aurait pu suffire à la nourriture de tant de monde, à l'habillement, à la chaussure, au blanchissage, à l'éclairage, au chauffage, aux frais de maladie et autres. En effet, 49 personnes, dépensant, chacune, seulement *quarante sous* par jour, emploient déjà, par an, une somme de 35,770 livres. Les Chartreux de Lyon avaient donc des revenus autres que ceux dont nous avons fait mention ; car, enfin, après avoir pourvu aux premiers besoins de la communauté, la caisse de l'économe de la maison n'était pas entièrement vide, elle devait bien contenir une réserve quelconque.

Le 9 septembre 1791, le vaste enclos des Chartreux, ainsi que tous les bâtiments claustraux, à l'exception de l'église, furent mis en vente, aux enchères, par l'administration des districts de Lyon. Cette vente se composait de onze lots.

Les 1er et 2me lots furent adjugés aux sieurs Sicard et Perret, au prix de 106,500 l. »

Le 3e lot fut adjugé au sieur Brossette, au prix de	36,600	»	»
Le 4me lot fut adjugé au sieur Farges, au prix de	25,500	»	»
Le 5me lot fut adjugé aux sieurs Dechantin, Quinquinet et Chanet, au prix de	34,700	»	»
Le 6e lot fut adjugé au sieur Revers, au prix de	26,800	»	»
Les 7e, 8e, 9e et 10e lots furent adjugés au sieur Martin, au prix de	35,200	»	»
Le 11e lot fut adjugé au sieur Guichard, au prix de	14,100	»	»
Total.	279,400	»	»

A l'époque de l'adjudication, les assignats perdaient à peu près 10 pour 0/0. Cette adjudication ayant été faite au prix de 279,400 l. en assignats, et 100 livres, *assignats*, ne représentant que 90 livres, *écus*, l'adjudication a eu lieu au prix de 251,460 livres, *argent*. Suivant le bref de vente, chaque adjudicataire était tenu de payer, dans la quinzaine, 20 p. 0/0 du prix de son acquisition ; le restant de la somme était payable par douzièmes, d'année en année, avec les intérêts à 5 p. 0/0. N'étaient pas compris dans la vente, et demeuraient réservés à la nation, tous les meubles meublants, tableaux, même ceux à cadres dormants, bibliothèques, agencements, menuiseries et autres décorations intérieures, considérées comme indépendantes de l'immeuble, et pouvant s'enlever sans le détériorer. Depuis quarante ans, des parties considérables de l'enclos et des bâtiments claustraux de la Chartreuse ont passé dans les mains de différents particuliers qui les ont ensuite revendus : c'est ainsi que les dames religieuses du *Sacré-Cœur* et de *Saint-Joseph* ont acquis les emplacements sur lesquels on voit leurs couvents ; c'est ainsi que le ministère de la guerre a traité, avec la famille Jouve, pour l'acquisition d'un grand ténement de vigne, joignant le rempart, et qui forme aujourd'hui une vaste place d'armes propre aux manœuvres de plusieurs bataillons ; enfin, c'est ainsi que son Éminence Monseigneur le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, a, par acte du 19 octobre 1810, acheté du sieur Perret le grand bâtiment carré, à comble à la *française*, avec la terrasse, les jardins, allées, terres, vignes et prés, affectés à ce lot, pour en faire sa maison de campagne et celle

de ses successeurs. Par acte du 5 août 1813, son Éminence a fait encore l'acquisition d'un lot contigu, alors appartenant au sieur Nivet, et il a cédé ensuite le tout en propriété au diocèse de Lyon, comme le reconnaît l'ordonnance royale du 8 décembre 1824.

Le bâtiment carré, dont nous venons de parler, a reçu de l'archevêché une importante destination. Depuis environ quinze ans, il a été mis, ainsi que les fonds qui en dépendent, à la disposition d'une espèce de collége de jeunes ecclésiastiques, réunis là, sous la direction d'un supérieur, pour y faire les hautes études théologiques, et pour aider, au besoin, les prêtres employés dans les paroisses du diocèse. Le supérieur actuel de cette maison collégiale est M. l'abbé Bissardon; son prédécesseur était M. l'abbé Miolans, nommé, l'année dernière, à l'évêché d'Amiens.

Depuis le concordat de 1801, la belle église des Chartreux, [1]

[1] Voici, en quels termes, les *Archives du Rhône*, (t. X p. 243) parlent de l'église des Chartreux :

« L'édifice ne se distingue que par un luxe désordonné et de mauvais goût. Il est peu d'églises où l'on ait prodigué, avec autant de profusion que dans celle-ci, le marbre et l'or, la peinture et la sculpture. Malheureusement toute cette magnificence date d'une époque où les arts, comme la littérature et les mœurs, étaient dans un déplorable état de dégénération et de décadence : nous voulons parler du siècle de Louis XV, du siècle qui a enfanté les Boucher, les Pigalle, les Vanloo. Quelques personnes prétendent que le dôme ortogone de cette église et le baldaquin du maître-autel ont été faits sur les dessins de Servandoni. Nous aimons à croire, pour l'honneur de ce célèbre architecte, * qu'il n'en est rien. »

A cette critique dédaigneuse du style, suivant lequel a été construite l'église des Chartreux, nous répondrons qu'il était de mode, il y a quelques années, de traiter ainsi tout caractère d'architecture qui ne s'harmonisait pas parfaitement avec les vues de l'Académie; c'était un genre de critique fort commode, qui dispensait d'études raisonnées et approfondies,

* La BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, article SERVANDONI, ne lui attribue que la construction du maître-autel, et elle donne celle du dôme à Soufflot, dans l'article qu'elle a consacré à ce dernier. Ce serait, d'après Clapasson (DESCRIPTION DE LYON, p. 164), de la Monce qui aurait fourni les dessins de ce dôme; mais ses dessins n'auraient point été suivis et l'ouvrage aurait été fait en son absence.

qui avait été réservée en 1791, et qui était demeurée propriété nationale, a été mise par l'autorité à la disposition du culte catholique. Après avoir servi d'abord d'église succursale, elle n'a pas tardé à être érigée en église de paroisse sous l'invocation de *saint Bruno.*

et par lequel on renversait alors, fièrement et sans replique, les ennemis de l'école de l'Empire. Mais quelques artistes de la génération présente n'ont pas accepté avec la même hardiesse les opinions en vogue au commencement du siècle ; ils ont pensé que toute architecture originale, qui représentait son époque et qui satisfaisait aux besoins des temps et des lieux, avait son mérite à elle, fut-elle plus éloignée encore du style grec et romain que ne l'était le genre généralement adopté dans le XVIII siècle. Or, quelle architecture s'appliquait mieux au siècle qui vit la Régence que le genre *rocaille*, né peut-être en Sicile sous les Sarrazins, ressuscité par Michel-Ange et le chevalier Bernin, réchauffé et employé avec amour par l'Ecole des Jésuites, poussé enfin à son apogée et à sa perfection de détails et d'ensemble sous le règne de Louis XV. Certes, le *rocaille* si rempli de grace, élégant quoique tourmenté, maniéré et coquet, mais original et franc, abusant de la richesse et bannissant toute sévérité, convenait à merveille à ce siècle fardé, libertin, mais délicat et avide de sensations nouvelles. Le *rocaille* possédait encore une merveilleuse désinvolture, une facilité sans égale, il se riait des difficultés, les créait même pour s'amuser à les vaincre ; et cela sans prétention, sans arrière-pensée, gaîment et en manière de passe-temps. Enfin, et c'est là son plus grand mérite aux yeux des juges impartiaux, il s'identifiait si bien avec son siècle que tous les arts tenaient de lui et rampaient à ses pieds en sujets soumis. Doit-on donc s'étonner que l'église, élevée par nos Chartreux sur leur riant coteau, appartienne au même cercle d'idées ? Non, sans doute. Nous aimerions mieux voir à sa place le Parthénon, le temple de Jupiter Olympien, ou tout simplement la cathédrale de Chartres ou celle d'Amiens ; mais les Chartreux de 1750 n'étaient, hélas ! que des Français de Louis XV. Ils n'avaient rien à démêler avec Athènes ni Rome, et Philippe-Auguste leur était inconnu. Ils se conformèrent donc au goût du temps, plût au ciel que le nôtre en eût un ! Ils appelèrent peut-être Servandoni, s'ils le firent, ils eurent raison ; les Lyonnais devraient être enchantés d'avoir quelque chose de ce maître, homme de sens, homme d'esprit et connaissant bien son siècle. Servandoni, bâtit aux Chartreux un dôme et un baldaquin *pompadour*, fringants, rejouissants à voir, aux marbres variés et riches. S'il leur avait apporté de beaux dessins du dorique grec, ou du roman primitif, ou bien du

Dans la circonscription de cette paroisse nouvelle sont entrées l'ancienne paroisse de *Saint-Vincent* et quelques portions de celle de *Notre-Dame de la Platière*.

Telles sont les vicissitudes éprouvées par la *Chartreuse* de Lyon. Cette maison avait eu pour supérieurs quelques hommes distingués, tels que Guillaume Shelsoom, Léon Tixier et Tanneguy de Barjon; Alphonse de Richelieu, frère du fameux ministre de Louis XIII, en avait été procureur en 1610. Après son élévation à l'archevêché de Lyon et au cardinalat, Alphonse de Richelieu, ce prélat modeste, qui, par humilité, voulut être enterré dans l'église de l'hôpital de la Charité, ne cessa de conserver le souvenir de son ancienne solitude, où il allait souvent faire de pieuses retraites. Le dernier prieur de la maison fut dom Gabriel Charvet.

J.-S. PASSERON.

style ogivique pur, ils eussent renvoyé à Saint-Sulpice l'architecte malencontreux qui méconnaissait ainsi sa mission et les besoins de ses patrons. N'était-ce déjà pas assez pour eux du *maigre* Eternel, de la clôture forcée, des froides salles du cloître, de l'ennui des offices, choses que le siècle ne pouvait guère transformer, sans s'infliger encore des supplices dont les lois canoniques ne faisaient pas mention, comme des stalles anguleuses, des voûtes accablantes, des colonnes droites et roides, un chœur sombre et mystérieux. Ces marbres, ces rocailles, ces ornements qu'ils prodiguèrent dans leur église, furent pour eux comme une transaction entre la rigidité de l'Ordre et les plaisirs du monde, dont le fracas séduisant leur montait de la ville. Transaction bien innocente, mais dont nous n'aurions que faire aujourd'hui, puisqu'il n'est plus de reclusions religieuses et que nul n'est tenu de rester dans une église pendant toute la durée des offices.

L'église des Chartreux, il faut en convenir, peut être justement taxée de mauvais goût; mais elle rachète ce grave défaut par d'éminentes qualités pour le siècle dernier : elle est gaie, claire, riche, ses courbes multipliées sont gracieuses, sa silhouette est pittoresque, ses ornements sont distingués; pour nous elle est un des plus beaux modèles du style *rococo* appliqué aux monuments religieux dans le midi de la France.

Ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis.

(*Note de M. H. Leymarie*).

CIMETIÈRES.

I.

CIMETIÈRE DE LOYASSE.

Il n'existait point autrefois, à Lyon, de cimetière général ; chaque paroisse y possédait son cimetière particulier. Ces champs de deuil, placés dans des lieux non convenables et d'une trop faible étendue, n'étaient que de misérables charniers, où les corps disparaissaient entassés dans des fosses communes. Impossible alors de pouvoir marquer la tombe d'un ami, ou de venir donner quelques larmes à ses cendres, et la seule consolation qui reste souvent à une ame sensible, celle d'aller raviver sa douleur sur cette terre qui couvre la dépouille mortelle d'un père, d'un époux, d'une fille chérie, on en était même privé ! Il n'était pas rare, en ces temps-là, de voir des personnes fortunées se faire transporter à l'Hôpital, avant de mourir, et acheter ainsi l'honneur d'une sépulture au cimetière de cet établissement.

Comme ils se trouvaient entourés d'habitations, nos *Campi santi*

présentaient aux gens du voisinage un bien pénible spectacle. Les émanations putrides qui s'en échappaient infailliblement viciaient l'air, devenaient encore une grave cause d'insalubrité, et pouvaient occasionner les plus grands malheurs. Ces cimetières, placés presque tous à côté des églises, furent supprimés à l'époque de la Révolution, mais il y avait bien des années déjà que des vœux éclairés demandaient qu'ils fussent transportés hors de l'enceinte des villes. Sans doute, c'est un solennel et pieux enseignement que celui de la tombe, et, lorsque le chrétien allait répandre au pied des autels ses prières avec ses larmes ; lorsqu'il en revenait, l'ame rassérénée et le courage fortifié, il voyait de ses yeux tout le néant des choses humaines, mais aussi il pouvait se familiariser avec ces images de mort, et souvent la profanation venait troubler les cendres des aïeux. La main de l'homme et la marche impitoyable des révolutions bouleversent le sol et remuent les fondements des cités ; alors, comme en ces dernières années, la terre est creusée, les os qu'elle gardait enfouis revoient le jour qui n'était pas fait pour eux, et les pieds des passants viennent heurter avec indifférence ou dégoût les tristes débris de ce qui fut peut-être le père de leur père. Lyon n'a-t-il pas vu de pareilles choses dans sa rue Saint-Pierre et aux flancs de son église Saint-Nizier ?

Oh ! laissez à l'homme des champs l'humble et agreste cimetière autour du clocher natal ; rien ne s'y oppose, ni la crainte des profanations, ni la santé publique. Les morts n'y serrent point leurs vastes rangs, comme dans nos villes ; ils dorment sous un ciel pur et libre ; on repecte leurs croix de bois ; mais les grandes agglomérations réclament un espace que ne sauraient leur accorder nos rues avares.

Toutefois, il faudrait ressusciter, pour nos cathédrales et pour nos églises, l'usage des siècles derniers. Le temps dévore ces magnifiques édifices, l'incurie des hommes les laisse choir, et ce serait un moyen déjà de parer aux destructions que d'y ouvrir une sépulture à l'homme riche et puissant, à l'évêque du lieu.

Ces chapelles qui fuient mystérieusement le long des immenses parois de nos temples datèrent souvent du trépas de quelque grand du

monde. Là, venaient dormir les hauts barons, qui gardaient jusque dans la mort leurs vaines armoiries et leurs stériles devises ; ils gisaient couchés sur la pierre ou sur le marbre, et souvent le ciseau du sculpteur les agenouillait à leur mausolée, comme ces Rostaing du Forez, que l'on voit à Saint-Germain l'Auxerrois.

Quand donc il fut défendu d'inhumer dans l'enceinte des villes, il ne restait plus, à Lyon, que le cimetière de la Magdeleine, propriété des hôpitaux, et jusque-là exclusivement affecté au service de ces maisons, puis un autre petit cimetière, situé à Saint-Just, et nommé le cimetière des Quatre-Vents. Il était placé immédiatement au-dessous du lieu où sont aujourd'hui les télégraphes. Le génie s'en empara, en 1815, pour y élever des fortifications. La terre fut impitoyablement fouillée, et il ne resta aucun vestige des nombreuses tombes qui s'y trouvaient. On y rencontre cependant aujourd'hui encore une ou deux pierres tumulaires adossées aux murs, et, plus d'une fois, au grand Jour des Morts, nous avons vu reparaître quelques petites croix de bois sur l'étroit emplacement qui borde le chemin.

Ce fut donc en ces deux cimetières, celui de la Magdelaine et celui des Quatre-Vents, que se firent toutes les inhumations ; mais là même, on ne pouvait arriver à ce qu'exigent pour la cendre des morts et la décence et le respect ; l'exiguité des lieux s'y opposait. On ne pouvait, à plus forte raison, disposer d'aucune portion de terrain pour ériger des monuments funèbres ; c'eût été diminuer un espace déjà trop resserré ; et, pourtant, depuis que toute inhumation dans les Eglises avait été interdite, on sentait la nécessité de pouvoir consacrer une partie du cimetière à des mausolées. Indiquer la place où reposent les restes mortels d'un bienfaiteur de son pays, élever des monuments à la vertu, au mérite, à des services éminents, c'est acquitter la dette de la reconnaissance publique, et c'est en même temps offrir à la vertu un motif de louable émulation. Il est du devoir d'une administration sage d'en faciliter la possibilité.

Dans une ville, du reste, où la population se distingue principalement par une éminente piété, par la douceur de ses mœurs ; où

les familles sont resserrées entre elles par un lien d'étroite affection, l'on devait naturellement désirer de pouvoir permettre, aux personnes qui en feraient la demande, l'établissement de sépultures particulières. Conserver les cendres des aïeux, voilà une sainte pensée qui, de tous temps, et chez tous les peuples, entra dans la religion des familles.

Ce fut sous l'administration de Fay de Sathonay que Lyon acquit, au territoire de Loyasse, le terrain qui sert aujourd'hui de cimetière. Aucun lieu n'était plus convenable pour cette lugubre destination. Eloigné de toute demeure, parfaitement exposé au souffle du nord, il ne laisse appréhender nul péril, sous le rapport de la salubrité. Maintenant rélegué sur l'extrême versant du plateau de Fourvière, il offre, par son isolement religieux, un calme entier et une profonde tranquilité aux personnes qui viennent prier pour leurs frères, aux ames méditatives qui vont se recueillir dans cet asile de la mort.

Non, le *Campo Santo* des Lyonnais ne pouvait être mieux choisi. Soit que vous gravissiez la montagne sacrée qui y mène, soit qu'étant arrivé vous jetiez vos regards autour de vous, soit que vous les reportiez dans le passé, là tout devient enseignement. Les cendres des morts se mêlent à la poudre des constructions romaines du vieux Lugdunum ; l'Antiquaille, cette place où peut-être s'éleva le palais des empereurs, l'Antiquaille se présente à vous avec des souvenirs de gloire, de fêtes et de magnificence. Aujourd'hui, servant d'hospice aux aliénés, elle ne semble placée sur le chemin de Loyasse que pour nous rappeler la faiblesse de notre nature, et l'instabilité des choses humaines. Puis, l'antique chapelle de Fourvière apparaît à droite, « au milieu de la route entre le berceau où commence le voyage de la vie, et la tombe où s'ouvre l'éternité. Quand les enfants en deuil vont à Loyasse, prier à la sépulture de famille, ils recommandent, en passant, leurs aïeux à la Vierge protectrice, et le flambeau qu'ils laissent brûlant à son autel y prolonge leurs supplications et leurs vœux [1]. » Enfin, ces ruelles étroites ,

[1] L'abbé Cahour, Notre-Dame de Fourvière, 1 v. in-8°, Lyon, Pélagaud, 1839.

longues, silencieuses, bordées de hautes murailles, ne vous offrent que quelques personnes tantôt vêtues de noir, tantôt les yeux rouges de pleurs, et le cœur gros. Vous êtes encore dans Lyon, et c'est déjà le calme de la mort ! Il n'y a que deux jours de l'année qui jettent la population lyonnaise presque toute entière sur cette voie fatale : c'est le soir de la Toussaint, et la pieuse fête des Morts, émouvantes solennités, dans lesquelles se tendent la main ces trois Eglises que nomme la Théologie. Ici, habitent les combattants ; là haut, règnent les élus, que nous saluons de nos acclamations; ailleurs, gémissent, pleurent, mais espèrent, ceux qui sortirent de la vie souillés encore de quelques taches, et c'est pour eux que montent nos prières.

Dans sa séance du 28 janvier 1811, le Conseil municipal décida quelles seraient les parties de terrain qui pourraient être aliénées, et, conformément aux dispositions du décret du 23 prairial an XII, concernant les sépultures, arrêta les conditions auxquelles ces concessions auraient lieu ; enfin, par décret du 18 avril 1812, la Ville fut autorisée à consentir des aliénations en faveur des personnes qui en feraient la demande.

Une nouvelle délibération du Conseil municipal, en date du 29 mars 1830, et approuvée par ordonnance royale du 25 février 1831, apporte quelques modifications au tarif. Les prix des emplacements à vendre sont aujourd'hui fixés ainsi qu'il suit :

Pour pierres tumulaires,

Un espace d'un mètre de face, sur deux mètres de longueur, 150 francs.

Pour monuments,

Une demi-masse de deux mètres et demi de face, sur cinq de longueur, 450 francs.

Une masse de cinq mètres sur chacune des quatre faces, 900 fr.

En sus des sommes à payer à la Ville pour l'acquisition des terrains, les familles sont tenues, conformément à l'article 12 du 23 prairial, an XII, de verser dans la caisse des Hôpitaux une somme qui ne peut pas être moindre du tiers de celle qu'elles payent à la Ville.

Les autres dispositions du Conseil, du 11 janvier 1811, sont toujours en vigueur, et voici les principales :

« Art. V. Ces différentes parties de terrain seront aliénées sans retour, et ne pourront jamais être employées à aucun autre usage.

« Art. VII. En ce qui concerne les tombeaux de famille, le concessionnaire, et, après lui, le chef de famille, ou celui auquel le tombeau aura été transmis par disposition de dernière volonté, pourra seul prononcer sur le droit d'y être inhumé, et l'accorder même pour un étranger à la famille. Ces parties du sol, une fois aliénées, ne pourront être vendues par qui que ce soit, ni changer de destination, et les monuments, ou caveaux, qui y auront été construits, demeureront à jamais fermés lorsque la famille de l'acquéreur sera éteinte, sans avoir transmis son droit à tout autre.

« Art. VIII. Il sera libre d'ajouter à volonté à la décoration de ces tombeaux de famille, mais nul ne pourra dégrader les monuments élevés par ses auteurs, ni disposer des statues, emblèmes ou ornements quelconques qu'ils y auraient placés. »

Bientôt des monuments s'élevèrent sur tous les points de Loyasse. La reconnaissance publique fit les frais de plusieurs mausolées; d'autres sont dus à la piété filiale, à la tendresse conjugale ou fraternelle, aux doux liens de l'amitié. Les arts, s'associant à la douleur, sont venus embellir ce lieu de tristesse et de deuil. Quelques-uns de ces monuments sont habilement exécutés, mais il est rare que leur forme soit empreinte d'une pensée chrétienne, ou que les inscriptions ne contrastent point avec l'élégance et la somptuosité des marbres. Les monuments de Loyasse décrivent un hémicycle dans l'ancienne partie du Cimetière, celle qui regarde le Nord ; vous avez là, tantôt la mystérieuse chapelle, tantôt l'obélisque égyptien, tantôt la simple colonne, le cippe romain. Les mausolées les plus remarquables nous rappellent aussi bien souvent des noms qui ne manquent pas d'un certain éclat. C'est le docteur Marc-Antoine Petit; c'est une duchesse de Chevreuse de Luynes ; c'est le docteur Sainte-Marie; c'est le major-général Martin; c'est le soldat d'Arcole, Mouton-Duvernet. Un esprit de niaise réaction vint, aux journées

de juillet, comme aussi plus tard, charbonner le tombeau du brave qui mourut victime d'une royauté mal conseillée.

En entrant, la première chapelle à droite, monument élevé à la mémoire de Chinard, statuaire de Lyon, appartient à l'ordre dorique et a été exécutée dans de bonnes proportions.

A gauche, et un peu plus loin, on remarque le mausolée de la famille Et. Gauthier. Il a la forme d'un petit temple circulaire, couvert par une calotte hémisphérique, en pierre, et se trouve précédé d'un péristyle orné de deux pilastres composites, dont les chapiteaux sentent la renaissance. L'ensemble du monument est exécuté dans un style helléno-romain, et en pierre de Tournus. Il est de la main de M. Dardel, et rappelle heureusement le temple de Vesta, à Rome.

En avançant dans l'ancienne périphérie du cimetière, on distingue, du côté du couchant, sur la droite, le tombeau de la famille Charasson, tombeau richement sculpté par M. Prost, dont le nom se retrouve sur plusieurs autres mausolées.

A la suite, vient un piédestal qui sert de tombe à Antoine Pinet, et qui est surmonté d'un génie en marbre blanc, dans l'attitude de la prière. La pose du génie est très gracieuse, mais on peut reprocher à cette figure des proportions trop sveltes et trop maigres. Le cippe est d'ordonnance grecque, en marbre blanc, et respire un goût pur et fin. Ce monument a été composé par M. Chenavard et exécuté par M. Legendre-Hérald.

Sur la même ligne, en remontant, se présente aux regards des visiteurs un magnifique mausolée renfermant une chambre sépulcrale ; c'est celui de la famille Lupin, exécuté en pierre de Tournus, par M. Prost. Il est fâcheux qu'on ait choisi ce genre de matériaux, car il ne résiste point à la gelée ni aux intempéries de l'air; déjà la base est fort détériorée. La forme de ce monument est une espèce de pyramide tronquée très près de la base, et rappelant les tombeaux grecs et égyptiens; il est recouvert par un quadruple fronton, dont les quatre angles sont surmontés de mascarons, dits larves. Au-dessous du couronnement, la partie supérieure de cette espèce de dolmen est enveloppée, sur toutes les faces, par une guir-

lande fort ornée et sculptée avec finesse, puis renfermant divers motifs et attributs symboliques, tels que le serpent mordant la pomme, des faux entrelacées, des hiboux, des chauve-souris, des corbeaux. Le dessus de l'autel est éclairé par des étoiles pratiquées à jour dans les fleurs d'une corbeille très élégamment suspendue aux guirlandes de la frise extérieure.

Un tombeau non moins élégant, c'est celui de la famille Monnier. Le stylobate supporte quatre colonnes isolées et en pierre de Villebois, réunies par un entablement de la même pierre, lequel forme le plafond de ce temple quadrangulaire, et couvre sous son dais de pierre une statue en marbre blanc, et de grandeur naturelle. Suivant les uns, elle représente l'Espérance ; suivant d'autres, une personne de la famille.

Dans cette même allée, on remarque une chapelle gothique destinée à la famille Perisse. C'est le premier monument exécuté de ce genre dans le cimetière de Loyasse, et depuis on l'a imité plus d'une fois, mais au préjudice de l'originalité. M. Flachéron père, ancien architecte de la ville, en avait donné les dessins et l'avait fait construire sous sa direction. Le fronton triangulaire de la façade principale est couronné d'une statuette de la Douleur ; la frise, au couchant, présente cette inscription : *Mundus transit, veritas Dei manet* [1]. La frise de derrière présente ces mots de Job : *Scio quod Redemptor meus vivit* [2].

Dans le gracieux hémicycle de monuments et de verdure que décrit l'ancienne portion du cimetière, il faut remarquer le tombeau de la duchesse d'Albert de Luynes de Chevreuse. Les ornements de ce mausolée sont délicieusement travaillés dans un piédestal en marbre blanc ; les quatre faces sont décorées, l'une par des armoiries, les autres par des attributs emblématiques, tels que la levrette, symbole de fidélité, puis des génies et d'autres décorations lapidaires. L'une des faces contient deux vers de Gilbert, vers assez connus et qu'on a tronqués. Ce tombeau est de M. Prost.

1 Le monde passe, la vérité de Dieu reste.

2 Je sais que mon rédempteur est vivant.

Le monument érigé en 1826, à la mémoire de Fayolle, par ses élèves, monument à la forme d'un menir, et qui est en marbre blanc, se trouve surmonté d'une coupe en fonte, renfermant des fleurs et des fruits.

Celui de la famille Labit, sous la forme d'un piédestal flanqué de quatre pilastres en saillie sur les angles, et terminé par un couronnement composite, se distingue par un dessin et par des ornements d'une grande élégance ;—celui de Tissier, chimiste lyonnais, dont le buste est porté par un socle de forme égyptienne ; — celui de Jacques Martinon, espèce de cippe grec, revêtu sur ses quatre faces d'attributs sculptés, et relatifs à la profession de marinier, dans laquelle il avait acquis une partie de sa fortune, puis orné d'un médaillon bien modelé ; — le sarcophage de forme antique, couvrant la sépulture de Richard, ancien médecin ; — les mausolées de la famille Dumas et Creuzet, où une lyre suspendue à un candélabre rappelle le souvenir de Fleury Dumas, jeune homme qui avait été à Lyon un des plus fervents propagateurs de l'art musical [1] ; — le mausolée de la famille Placy, et celui d'Elisabeth Skola, tous ces monuments sout dus à M. Prost, et lui font honneur.

Parmi les meilleurs mausolées qui sont disséminés sur les divers points du cimetière, on peut citer avec éloge quelques travaux de M. Chenavard surtout. Ainsi, une petite chapelle d'ordre toscan, élevée à Pulchérie Mermet, épouse de Forest ; ainsi encore, et tout à côté, une petite pierre tumulaire en marbre blanc pour un membre de la même famille; puis, dans la masse contiguë, un petit temple ionique, et en marbre blanc, élevé à la mémoire de Forest, architecte de talent, auquel on doit à Lyon plusieurs édifices particuliers, d'une architecture plus soignée et plus monumentale que ce qui se fait aujourd'hui en ce genre. Le mausolée de Pierre Casati, mausolée d'une exécution très riche et en marbre blanc, vient de MM. Chenavard et Prost, aussi bien que celui d'Augustin Desvignes, lequel est en

[1] Ici encore du latin pitoyable. Le *Rosæ mundi sunt breves* veut bien dire que *les roses du monde sont courtes*, mais non pas qu'elles sont de courte durée.

marbre blanc, surmonté d'une urne funéraire, et orné de flambeaux aux quatre coins. L'obélisque élevé au souvenir du général Martin, et qui porte sculptés et gravés en creux sur l'une de ses faces les attributs relatifs au séjour que fit dans les Indes le major-général. Cet obélisque a été exécuté par M. Prost.

On ne saurait le dissimuler, à part ce petit nombre de monuments, Loyasse ne renferme plus que d'insignifiants monceaux de pierre ou de marbre; le sens et l'idée manquent ici; les emblêmes sont pauvres et mesquins, lorsqu'ils ne sont pas ridicules. Si vous interrogez les inscriptions du Cimetière tout entier, vous ne rencontrez que du lourd pathos, des vers estropiés, de la triste prose, et vous aurez de la peine à trouver une épitaphe qui brille de simplicité et de douleur profonde. Là, on vous crie :

PASSANTS, QUI VENEZ ICI, ET QUI L'AVEZ CONNUE...

Aillleurs, et sur la tombe d'Ant.-Fr. Delandine, ancien bibliothécaire de Lyon, vous lisez que :

SOUS LA VOUTE DU CIEL, REPOSE DU SOMMEIL DE LA MORT, ETC.

Partout, sûrement, vous avez devant vous des modèles de vertu, de piété filiale, de conjugale tendresse. Nous sommes tous gens de bien, quand nous gisons dans la tombe.

Les meilleures inscriptions du Cimetière, ce sont celles qui ont été empruntées à la Bible. Nous avons vu sur la pierre tombale d'une jeune enfant de deux ans, Pauline de Jessé, les touchantes paroles de Jésus-Christ :

SINITE PARVULOS VENIRE AD ME.

Ces paroles, simplement apposées près d'un nom propre et de deux dates, valent mieux que les plus belles choses qu'il serait possible d'imaginer :

LAISSEZ VENIR A MOI TOUS CES PETITS ENFANTS.

Nous avons remarqué encore dans l'enceinte destinée à la famille Greppo ces autres paroles de la Bible :

IN CHARITATE PERPETUA DILEXI TE; IDEO ATTRAXI TE MISERANS;

et, sur la pierre du R. P. Archange, ces mots de Job, lesquels redisent la sublime espérance du chrétien :

SCIO QUOD REDEMPTOR MEUS VIVIT.

Mais la *faux du trépas*, mais les *mânes*, et toute l'orfèvrerie poétique du paganisme, ne devraient pas avoir accès dans un cimetière moderne.

Les anciens chrétiens comprenaient autrement que nous les attributs funéraires, et les débris de leurs tombeaux nous offrent tantôt des colombes, symboles de pureté; tantôt des poissons, autre symbole qui rappelait, d'après les lettres du mot grec ιχθυς, la divinité du Christ Sauveur, et qui désignait infailliblement une tombe chrétienne. D'autres fois, c'était la croix, instrument de supplice et de rédemption; d'autres fois encore la douce et inévitable figure du bon pasteur. Toutes ces nobles et graves images donnaient aux sépultures et aux catacombes un caractère de foi religieuse et d'immortelle espérance, près duquel la froideur de nos inventions demi-païennes me semble bien ridicule.

Une ordonnance de police, en date du 14 mai 1840, statue que nulle inscription, nulle épithaphe ne pourra désormais être mise, peinte ou gravée; que nul trophée ou emblême, ne pourra être placé ou sculpté sur les croix, sur les pierres tumulaires, sur les monuments funèbres, sans avoir été revêtu du visa de l'autorité municipale. Seulement, les inscriptions qui se bornent à rappeler les noms, les prénoms, la profession ou le domicile du défunt, ne sont point assujetties à cette formalité, non plus que la date de sa naissance et celle de son décès. Quel que puisse être le secret motif de cette ordonnance, elle doit être approuvée en ce sens qu'elle tend au maintien de la vénération qui est due à la sainteté du tombeau ; mais dans les bureaux de la municipalité, quel sera le juge de l'orthodoxie des inscriptions, et si les affiches, les proclamations, les placards de la police ou de la mairie, sont eux-mêmes assez souvent censurables, ne sera-t-il pas un peu ridicule de voir se poser en arbitres suprêmes ceux qui ont passé plus d'une fois par les jugements du public?

Il y a quelques années seulement, l'entrée de Loyasse avait un aspect religieux et poétique. Lorsqu'on arrivait à l'extrémité de la rue des Quatre-Vents, une forêt d'arbres offrait à l'œil du pèlerin la mer ondoyante de ses cimes verdâtres, et, après quelques pas sur une route inclinée, on se perdait à travers les saules echevelés et les pins frémissants de tristesse. Maintenant, depuis qu'un chemin est ouvert de l'Observance à Saint-Just, on a fermé cette entrée pour en ouvrir une au Midi, dans le terrain nouveau, mais elle est nue et froide. L'autre était bien plus convenable. Elle établissait une division meilleure; les protestants trouvaient aussitôt à droite leur cimetière particulier, et les catholiques s'avançaient au couchant et au midi.

La grande porte d'entrée se trouve flanquée de deux pavillons rectangulaires, couverts en terrasse, et élevés par M. Dardel; sur la face principale, on lit cette inscription, qui est ici parfaitement convenable :

MEMENTO. HOMO. QVIA. PVLVIS. ES.
ET. IN. PVLVEREM. REVERTERIS.

Mais la face parallèle à l'intérieur présente une inscription tout à fait ridicule :

IN. HOC. POLIANDRO.
DEPOSITA. SVNT. CORPORA. BEATAM. SPEM. EXPECTANTIVM.
AB. ANNO. M. DCCCVII.

En d'autres termes : *Dans ce polyandre, sont déposés les corps de ceux qui attendent la bienheureuse espérance, depuis l'an* 1807. Qui donc a pu se torturer l'imagination pour aller chercher cette bizarre expression de *polyandro*, employée par Arnobe, il est vrai; mais un *polyandre* désigne une multitude d'hommes, et s'applique tout autant à une ville, à un village qu'à un cimetière. En second lieu, ce mot doit être écrit par un *y* et non pas par un *i* simplement. Pourquoi ne pas garder le mot consacré, le *cœmeterium*, *le cimetière*, qui exprime si bien un lieu de repos, un lieu de dormition ! Cela peut-être eût semblé vulgaire, et pour n'avoir pas voulu parler comme tout le monde, on est allé chercher bien loin un terme de

mauvais goût. Il faut remarquer ensuite que ces mots : *Ab anno M. DCCCVII*, sont mal placés, et qu'il en résulte que ceux dont les corps sont là gisants, n'attendent que depuis 1807 la résurrection bienheureuse. Ce n'est pas sûrement ce que l'on voulait dire.

Nous insistons sur ces minuties, parce qu'il nous semble que la Ville, se réservant désormais un droit d'inspection sur les épitaphes, ne devrait pas laisser infliger aux pierres de ses monuments des âneries si criantes.

Il se trouve dans la nouvelle partie du Cimetière un espace affecté à la sépulture des prêtres. L'inscription suivante :

AD SEP. ECCL. SOLUM DONO DEDIT ANT.S CAILLE PRESB.
CAN. AD HON. PRIMAT. OBIIT AN. M.DCCCXXIII.,

annonce que ce terrain fut donné par M. l'abbé Caille, chanoine honoraire de la Primatiale; et cette autre inscription :

ACT. PUBL. J. CAILLE PRESB. CAN. AD HON. PRIMAT. PRIV.
SCRIPT. DONAT. MUNIVIT. AN. M.DCCCXXXI.,

nous apprend que l'acte de concession fut passé en 1831. Mais à quoi bon un lieu spécial pour les sépultures ecclésiastiques? Nous croyons que le prêtre, homme d'action et de vie publique et officielle, en quelque sorte, devrait, dans la mort, être mêlé aussi aux chrétiens parmi lesquels il se trouva toute sa vie.

M. Beuf écrivait, en 1834, que les *ventes de terrain pour sépultures particulières* avaient apporté au budget de la Ville, en 1832, la somme de 19,831 fr., et, en 1833, une recette de 24,000 f.

Le service des inhumations est encore une autre source de revenus pour Lyon. Le produit net de ce service figurait au budget de 1833 pour une somme de 13,000 fr. ; mais il y a probablement erreur dans ce chiffre, car la somme doit être plus élevée. Voici le tarif des frais :

Corps au dessus de 12 ans,	Au cimetière de Loyasse.	34 f. »
	Au Dépôt.	12 »
Corps de 7 à 12 ans,	Au cimetière de Loyasse.	18 »
	Au Dépôt.	7 »

Corps au dessous de 5 ans,	Au cimetière de Loyasse.	15	»
	Au Dépôt.	6	50

PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU CIMETIÈRE.

	EMPLACEMENT POUR UN SEUL CORPS, Une case de 2 mètres carrés.		EMPLACEMENT POUR DEUX CORPS, Deux cases ensemble, 4 mètres carrés.	
A la Ville.	150 f.	»	300 f.	»
Aux Hospices. . . .	50	»	100	»
Timbre et enregistrement, frais. . . .	18	50	31	»
Total. .	210	50	431	»

EMPLACEMENT POUR TOMBEAU DE FAMILLE.

	La demi-masse ayant 12 m. 50 c. carrés.		La masse entière de 25 mètres carrés.	
A la Ville.	450 f.	»	900 f.	»
Aux Hospices. . . .	150	»	300	»
Timbre et enregistrement.	43	»	79	»
Total. . .	643	»	1,279	»

FRAIS D'EXHUMATION POUR UN SEUL CORPS.

Au commissaire de police.	10 f.	»
Au concierge.	5	»
Au fossoyeur.	12	»
Droit de timbre et d'enregistrement.	2	60
Total.	29	60

Lorsqu'une personne aura plusieurs corps à faire exhumer à la même heure, et que l'opération ne donnera lieu qu'à un seul procès-verbal, il sera payé au commissaire de police et au concierge une seule vacation, et au fossoyeur 12 f. par corps.

Sur 5,000 à 5,500 décès qui arrivent chaque année, à Lyon, le Cimetière de Loyasse reçoit environ 1,500 corps; et, bien qu'une grande partie des inhumations ait lieu dans des sépultures spéciales, assez souvent on ne peut pas même attendre la sixième année pour faire le renouvellement des fosses. Il est donc au moins trois fois plus petit que ne le comportent les besoins de la ville. L'agrandissement qu'on lui a fait subir n'apportera aucun changement, car l'Administration n'ayant pensé, en tout cela, qu'aux ventes de terrains, a laissé fort peu d'espace pour les sépultures ordinaires. Et, toutefois, il serait temps que les abus révoltants qui existent encore disparussent enfin, et que la ville, qui profite des dispositions du 23 prairial an XII, pour vendre ses masses de terrain à des prix très élevés, et pour percevoir sur les inhumations des droits exorbitants, daignât se conformer aux prescriptions que ce même décret renferme sur les lieux de sépulture et sur les inhumations en général. Cette ville qui encaisse, chaque année, un bénéfice de quarante à cinquante mille francs sur ce service, peut-elle donc se soustraire aux obligations que lui impose la loi; et, avec ses trois millions cinq cent mille francs de revenus, faire moins pour les indigents qui y meurent, que ne fait pour elle-même la dernière commune du département? Si elle ne peut s'y soustraire, pourquoi jettera-t-elle, chaque année, dans les charniers de La Magdeleine, les trois quarts de ses morts, lorsque la loi lui fait une obligation de les déposer, CHACUN SÉPARÉMENT, dans une FOSSE PARTICULIÈRE? Pourquoi, au cimetière de Loyasse, là cependant où l'on fait payer assez chèrement le droit d'être inhumé, un corps ne peut-il reposer tranquille, au moins l'espace de sept années? Pourquoi là, après la première année de l'inhumation, vient-on fouiller impitoyablement la terre qui recouvre un cadavre, et y déposer, dans la même fosse, ou bien sur ses côtés, le corps d'un enfant?

Il faut que le Cimetière soit agrandi, non pas seulement pour recevoir les sépultures particulières, mais pour admettre les corps de toutes les personnes qui meurent dans Lyon. Ainsi le veut la loi. Chaque corps doit être déposé dans une fosse séparée; chaque fosse ne peut servir à une nouvelle sépulture qu'après un certain laps de

temps ; faire autrement, c'est insulter à la cendre des morts, c'est violer la loi. Que le malheureux puisse donc, une fois au moins, dans cette opulente cité, jeter une fleur sur la tombe de son vieux père, et qu'il ne soit pas dit, qu'à Lyon seulement, le chien du pauvre ne peut suivre son convoi ! Que la dignité de l'homme et du chrétien soit enfin respectée, et que les vivants aient un peu souci des morts !

Le Cimetière de Loyasse a été l'objet d'un livre utile [1] qui est précédé de quelques pages, reproduites ici presque entièrement. L'auteur a bien voulu nous permettre d'user de son travail, et nous l'avons fait. Dans ce chapitre donc les formes sont de nous, mais beaucoup d'entre les données principales viennent du livre de M. Beuf.

Lyon peut montrer aux étrangers son cimetière de Loyasse; il n'a pas la richesse du Père-La-Chaise, il n'a pas enfoui tant de nobles gloires, mais, comme cimetière, il a un aspect plus conforme à sa destination. Le Père-La-Chaise n'offre que des tertres qui ressemblent à des bosquets ; tout y est profane. Chez nous, Loyasse présente une large plaine, empreinte d'un caractère triste et religieux. La croix, emblême consolateur, vient rayonner partout sur les tombes, et les protéger jusqu'au jour du réveil.

1 *Le Cimetière de Loyasse*, ou Description de tous les monuments qui existent dans ce cimetière, avec le relevé exact des inscriptions qui y sont gravées ; par P. (P. Beuf), suivi d'un plan topographique des lieux, et de planches, donnant le dessin des monuments les plus remarquables ; Lyon, P. Beuf, 1834, in-8°.

II.

CIMETIÈRE DE LA MAGDELEINE.

HIC PAVPER GRATUS DEO

IN OPES ÆTERNAS

MISERIAM CONVERTIT.

A quelques minutes de l'église de la Guillotière, au midi et presque dans les champs, il se trouve un triste lieu enclos de murs et offrant une grandeur égale à peu près à celle de notre place des Terreaux. C'est le Cimetière de La Magdeleine, la grande fosse où l'on entasse des générations qui vécurent pauvres, qui suèrent laborieusement leur pain de chaque jour et qui s'endormirent pauvres aussi dans la mort, n'ayant eu personne, le plus souvent, pour retourner leur grabat, pour déposer à leurs chevets quelques douces paroles, ni pour rendre à leurs cadavres ces derniers et pieux offices dont

l'espoir même est toujours consolant. Ainsi, cette mystérieuse et providentielle inégalité qui pesa sur elles, pendant qu'elles vécurent, les saisit encore au sortir de la vie, jusqu'à ce que s'accomplissent les jugements que promet l'inscription gravée sur la pierre de la sombre porte :

ICI LE PAUVRE AGRÉABLE A DIEU

CONVERTIT SA MISÈRE

EN D'ÉTERNELLES RICHESSES.

Ne nous affligeons point trop de la dure nécessité qui ne donne qu'une tombe vulgaire ; on dort bien partout, sous l'œil de Dieu, quand on repose sa tête sur l'oreiller d'une bonne conscience. Peu importe, après cela, un peu de marbre fastueux, un peu de fer ou de bronze, qui passera vite, et qui semble plutôt consacré au secret orgueil des vivants qu'à un profond amour pour les morts oubliés.

Mais toutefois, il est juste de réclamer pour l'homme ce que sa dignité, ce que la grandeur de son ame immortelle mérite de respects quand l'éternité s'est ouverte au pélerin. Et voilà pourquoi nous voudrions que l'espace destiné à recevoir les pauvres fût dix fois plus grand qu'il ne l'est. Alors au moins, *ce je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue*[1], mais qui fut un homme, ne serait point accumulé indécemment, pressé et resserré dans une terre avare, et les vivants qui pourraient visiter leurs morts, viendraient abriter leur souvenir sous la croix protectrice. Ils sauraient où les retrouver, où s'agenouiller pour eux. Si la philanthropie n'y prend intérêt, la religion ne saurait-elle s'en inquiéter et apporter là sa tendre sollicitude ? Nous verrons qu'autrefois les convenances et la miséricorde furent mieux comprises, mieux pratiquées certainement.

[1] Bossuet.

Les archives de l'Hôtel-Dieu nous révèlent peu de chose au sujet du territoire de La Magdeleine. Lorsque ce champ devint cimetière, il entrait dans les domaines des Religieuses de Haute-Combe, et formait en outre une dépendance de la maladrerie de Saint-Lazare. Bientôt, des lettres-patentes vinrent la réunir à l'Hôtel-Dieu, et, depuis 1695, les pauvres, qui décédèrent à cet hospice, furent inhumés dans le champ de La Magdeleine. On ne tarda pas à s'apercevoir que, malgré l'entassement, l'espace manquait aux cadavres, et, le 30 novembre 1698, Claude Souchey, marchand lyonnais, augmenta l'étendue du sol par une donation immobilière. Plus tard, en 1721 et en 1728, des acquisitions de terrain furent faites, et assez récemment encore, un élargissement de cent vingt-huit mètres a été donné à La Magdeleine. C'est donc en un espace si étroit que semblent condamnés à s'amonceler désormais les cadavres que donneront nos quatre dépôts mortuaires, celui de l'Hôtel-Dieu, celui de la Charité, celui de Saint-Paul et celui enfin de l'Hôpital militaire.

Avant le matin, quand l'horloge de l'Hôtel-Dieu sonne, avec quatre heures, le réveil de la maison, un vaste tombereau, chargé de recueillir les douloureux tributs de chaque dépôt, s'avance vers la noire salle où gisent, sans cercueils, enveloppés seulement d'une pauvre serpillière, les morts de la veille. Ils sont jetés pêle-mêle dans le funèbre char qui traverse la cité, franchit le Rhône, et suit lentement le long faubourg de la Guillotière, pour rendre à une fosse commune toutes ces misères qui ont accompli leur temps d'épreuve. Durant l'été, les vivants, en allant au travail, peuvent voir passer les morts. Heureux quand le couvercle du charriot, soulevé par quelque cahot ou le trop grand nombre de cadavres, ne vient pas étaler le spectacle de son affligeante cargaison !

Voici comment on procède à l'inhumation : une fosse large et profonde étant creusée, une première couche de morts est d'abord étendue sur la surface du fond. Lorsque les arrivages du jour sont terminés, on recouvre le tout d'un peu de terre. Le lendemain, la même opération continue jusqu'à ce que, dans tous les sens, cette surface soit remplie. Puis, on superpose dans le même ordre une seconde couche sur la première. De cette sorte, une seule fosse re-

çoit, pendant plusieurs années, un nombre annuel de quatre mille morts environ. Après cette première fosse, on en creuse une autre, et lorsqu'on en a ainsi comblé quatre, on demande aux morts de la première fosse la place réclamée par de nouveaux venus.

Aux parois du cimetière, se trouvent quelques pierres tumulaires élevées à des sœurs et à des frères de nos hospices, à des majors, à des aumôniers, et à des bienfaiteurs. On en a concédé quelques-unes aussi à des personnes qui ont voulu, par modestie chrétienne, reposer près des pauvres qu'elles soulagèrent dans leurs misères. C'est ainsi que s'emplit ce triste enclos.

Il y a dans les archives de La Magdeleine un traité conclu le 5 vendémiaire an IV, entre les chefs de la municipalité lyonnaise et le citoyen Magnin. Celui-ci s'engageait à faire ou à faire exécuter, moyennant cent livres par jour, toutes les fosses nécessaires à l'inhumation des morts. Que signifie ce traité ? Était-ce l'accomplissement d'une pensée qui devrait aujourd'hui enfin préoccuper nos édiles ? Le gouvernement républicain était-il révolté de l'inconvenance d'une sépulture hâtive et commune ? Je ne sais, mais il exista, et reçut son exécution pendant quelque temps. Le trésor de notre ville, beaucoup plus riche qu'en 1795, ne pourrait-il supporter de nos jours une charge que supportait celui d'alors, et satisfaire à une mesure que réclament, d'ailleurs, tous les droits de l'humanité et de la raison ? Une ville, qui s'endette à la construction de théâtres, de palais et de quais, ne pourrait-elle acquérir un champ pour agrandir le cimetière des pauvres ?

Une telle amélioration serait urgente et noble, sans doute, mais le progrès ne devrait point se borner là. Ce serait peu de chose que la distinction des tombes, si les formes religieuses ne venaient consacrer les inhumations. Il faut que, par tous les moyens, les populations soient ramenées aux croyances chrétiennes, qui sont pour elles une caution de bonheur, et pour la société une puissante garantie. Est-ce que l'Eglise ne pourrait étendre sa sollicitude sur tous ses enfants, et prodiguer aux plus humbles des soins égaux, une sépulture pareille ? Ne serait-il pas bien de placer décemment les morts dans un ou deux corbillards qu'un prêtre accompagnerait sui-

vant le rite ecclésiastique, au lieu de transporter les dépouilles des morts comme, de nos abattoirs, on transporte dans la ville les chairs d'animaux dépecés? Or, les cérémonies religieuses font presque complètement défaut à La Magdeleine, et c'est pour cela que naguère quelques personnes pieuses avaient résolu d'organiser une société d'enterrement. Il est regrettable que ce projet ne se soit pas accompli, ou qu'il ait été contrarié peut-être; car, chez nous, c'est la destinée de beaucoup de pensées généreuses d'aller se heurter contre une incurie décourageante, et un prosaïsme invincible. Est-ce donc qu'il suffit que, sur le fronton intérieur de la porte d'entrée, on ait gravé en 1823 ces paroles du psalmiste : *Animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem*;—N'oubliez point à jamais, Seigneur, les ames de vos pauvres,—et plus loin d'avoir écrit, sur une grande croix de pierre, élevée au milieu de l'enceinte, ces deux vers de l'hymne paschale :

DA, CHRISTE, NOS TECUM MORI,
TECUM SIMUL DA SURGERE [1].

Ce ne sont pas quelques sentences qui peuvent faire oublier l'absence des choses, ou plutôt l'irréligieux caractère des choses mêmes.

Dans l'origine et jusqu'à l'époque de la Terreur, il existait au Cimetière une chapelle édifiée sous le vocable de sainte Magdeleine. Ce fut le nom de la douce et pieuse pécheresse qui inaugura le lieu d'éternelle dormition. Un prêtre desservait la chapelle, vivait des offrandes des fidèles, et payait à l'Hôtel-Dieu une modeste redevance. La chapelle fut fermée par la tourmente révolutionnaire, et plus tard transformée en habitations privées. Lorsque, le 15 juillet 1823, elle fut rachetée par les Recteurs de l'Hôtel-Dieu, chacun pensa qu'elle serait rendue à sa destination première, mais de mesquins intérêts l'emportèrent sur la foi; les locations subsistent et subsisteront en dépit de justes réclamations, ou des convenances les plus impérieuses. Beaucoup de choses, à Lyon, sont ainsi rétrécies par un étroit calcul, et les hommes religieux y acquiescent comme

[1] Donne-nous, ô Christ, de mourir avec toi,
Donne-nous de ressusciter avec toi aussi.

les incroyants. Dans quel lieu cependant le prêtre et l'autel du sacrifice seraient-ils mieux placés qu'auprès de ces morts si souvent oubliés, et pour lesquels la foi, du moins, aurait un pieux souvenir et des prières? Soulevez dans votre main un peu de cette poussière engraissée de la substance de tant de générations. Cette terre vile et méprisée, elle se lèvera glorieuse au dernier jour, car elle fut habitée par beaucoup de belles ames; car elle fut bénie, elle toujours vivement trempée de toutes les sueurs qui gagnent le ciel. Et c'est en raison surtout de cette pensée que nous voudrions pour les morts de La Magdeleine les rites pieux de l'Eglise. Ici encore s'en vinrent dormir les sanglantes hécatombes de 93; la mitraille ne faucha pas seule les rangs des héros; le fer de la guillotine trancha aussi bien des têtes. Ici encore reposent ceux qui furent, à l'hospice, les pères spirituels, les docteurs, les frères et les sœurs des pauvres, et c'est par toutes ces voix réunies que le Cimetière de La Magdeleine redemande son ancien caractère religieux. Ici, enfin, s'abrita quelques heures une grande infortune, Adolphe Nourrit, qui, revenant des rivages meurtriers de Naples, ne put trouver asile dans aucune de nos églises, ni recevoir sur son cercueil les prières dont il avait été entouré ailleurs par de plus intelligents interprètes de la discipline ecclésiastique.

A quelque distance de La Magdeleine, se trouve le cimetière particulier de la Guillotière; mais il n'entre pas dans notre plan de nous y arrêter; d'ailleurs, il n'a rien de remarquable, non plus que celui de Vaise et celui de la Croix-Rousse.

F.-Z. Collombet.

COLLÉGE[1].

I.

Il y avait à Lyon, au commencement du XVIe siècle, une société pieuse, instituée dès l'an 1306, sous le titre de Confrérie de la Trinité. Elle était devenue fort nombreuse ; et, grâce aux contributions volontaires de ses membres, elle avait fait plusieurs acquisitions. En descendant le Rhône, après avoir passé l'embouchure de l'ancien canal qui joignait les deux fleuves, et laissé à droite les vastes enclos dépendant de la directe de Saint-Pierre-les-Nonnains, on rencontrait une vigne au milieu de laquelle s'élevait une ferme ou *grange* comme on disait alors. C'était la plus considérable des propriétés de la Confrérie. C'est là que les pères de famille, qui en faisaient partie,

1 Cette histoire a été composée d'après les pièces originales conservées aux Archives de la ville de Lyon. M. Grandperret, alors archiviste, a bien voulu favoriser nos recherches avec cette obligeance et cette urbanité qui le caractérisent.

fondèrent, dit-on, en 1519, une école particulière où ils envoyaient leurs enfants. La prospérité de cet établissement d'instruction fit bientôt regretter au Consulat qu'un pareil bienfait ne fut qu'un privilége, et la ville de Lyon commença à sentir vivement le besoin d'un enseignement public.

En effet, les lettres renaissaient au souffle créateur de la Grèce et de l'Italiè. Lyon en avait accueilli les germes avec amour : les Pazzi, les Spina, les Capponi, illustres réfugiés, avaient apporté dans ses murs le goût et les arts de Florence. Les guerres d'Italie y avaient amené successivement les plus chevaleresques de nos rois et avec eux les fêtes les plus brillantes. La poésie française y florissait avec Clément Marot et ses jeunes admirateurs, avec Jehanne Gaillard, *femme de bon sçavoir*, avec Louise Labé, *la belle Cordière*, avec sa jolie et malheureuse amie, Clémence de Bourges. L'antiquité y était explorée par les patients travaux de Sanctes Pagninus et de l'infortuné Etienne Dolet. Elle commençait à y renaître dans les éditions des Trechsel et des Gryphe que corrigeait Jean Lascaris, le descendant des empereurs.

Une ville devenue l'un des foyers les plus actifs de la renaissance ne pouvait se passer plus longtemps d'un enseignement public. Déjà le savant Josse Bade d'Asc, qui fonda, depuis l'imprimerie, connue sous le nom de *prælum Ascensianum*, avait expliqué publiquement à Lyon les auteurs anciens, et répandu le goût de l'étude dans la jeunesse de cette ville. Mais de pareilles leçons, toujours subordonnées aux loisirs et à la volonté d'un homme, n'avaient ni la perpétuité ni la puissance d'une institution.

Enfin, en 1527, le Consulat se détermina à fonder un Collége public, et la Confrérie de la Trinité consentit à lui céder, pour cet usage, les vignes et bâtiments où elle avait établi son école. Trois hommes surtout contribuèrent par leur influence à aplanir tous les obstacles : ce furent François de Rohan, archevêque de Lyon, Claude de Bellièvre, ancien premier président du parlement de Dauphiné, échevin honoraire de Lyon, et Symphorien Champier, écrivain célèbre alors, mais contemporain de sa gloire, et dont la plume féconde a laissé jusqu'à cinquante-quatre ouvrages à la poussière des

bibliothèques. Par leurs soins fut dressé un acte de cession. On convint que le nouvel établissement porterait le nom de Collége de la Trinité ; et que si le Collége venait à être supprimé ou transféré ailleurs, la Confrérie rentrerait en possession de sa propriété.

Le prix que la pieuse société exigeait pour s'en dessaisir mérite de fixer notre attention. Tous les jours on devait *réciter au Collége, un* SALVE REGINA *pour les confrères vivants, un* DE PROFUNDIS *pour les morts : et s'il advenait qu'aucuns fissent fondations audit Collége pour faire nourrir et apprendre quelques pauvres enfants, l'élection desdits enfants, qui ne sera autrement réservée par les fondateurs appartiendra ezdits conseilliers et courriers* [1], *lesquels et chacun d'eux, à chacune élection, feront serment solennel d'élire les plus pauvres orphelins ou autres enfants ezquels ils connaîtront avoir plus grosse pitié, sans aucune affection, parenté ni affinité.* Paroles admirables dans leur touchante naïveté ! Ainsi ces pieux fondateurs n'imposaient pour conditions de leurs bienfaits que la prière et la justice.

L'acte fut rédigé en 1527, deux ans avant l'édit où François 1er ordonnait que les biens-fonds des Confréries fussent convertis en établissement d'instruction ou d'utilité publique. La date de cette donation en constate donc le mérite [2].

Une fois en possession du terrain, le Consulat s'occupa de la construction des classes et du choix des maîtres.

D'abord le Collége ne fut qu'un externat, où les écoliers étaient admis moyennant la modique rétribution de *deux sols six deniers* par mois. Mais, dès l'an 1536, on augmenta le nombre des classes et

[1] On nommait courriers (*correctores*) les chefs de la Confrérie.

[2] Nous avons rapporté la tradition reçue relativement à l'école qu'aurait fondée la Confrérie avant l'établissement du Collége. Nous devons dire que, dans les documents originaux, nous n'avons rien trouvé qui pût favoriser cette opinion. Il est dit même, dans l'acte de donation, que *les granges avaient été longtemps, et étaient encore occupées par l'artillerie du roi.* Or, nous avons peine à croire qu'on eût réuni dans le même local des exercices si divers ; et, supposé qu'il en eût été ainsi, dans un acte qui fondait un Collége, n'eût-on pas plutôt mentionné l'école que l'arsenal ?

on éleva les bâtiments nécessaires pour la *demeurance des commensaux.*

Le choix des régents était un point non moins essentiel. On chargea d'abord des fonctions de principal Guillaume Durand, lyonnais. Mais un étroit esprit de localité ne présida point, comme on aurait pu le craindre, à la nomination des maîtres. Les échevins appelèrent de toutes parts des hommes distingués, Christophe Milieu, excellent latiniste ; Gilbert Ducher, auteur de deux livres de spirituelles épigrammes ; Claude Bigotier, qui prodigua sa verve poétique au panégyrique des raves, et conquit le surnom de *poeta rapicius.* Tels étaient les hommes qui présidèrent à la naissance du Collége de Lyon ; brillante postérité d'Erasme, aimable et insoucieuse école, qui, sans trop s'occuper des sombres discussions qui agitaient alors l'Eglise, se réfugiaient dans leurs souvenirs classiques, se croyaient permis d'unir la gaité au savoir, et d'avoir de l'esprit en latin.

Mais le plus renommé, le plus brillant de tous fut l'infortuné Barthélemy Aneau, de Bourges. Désigné au choix du Consulat par quelques échevins ses compatriotes, il fut chargé de l'enseignement de la rhétorique et ouvrit sa classe en 1529. Onze ans après, il accepta les fonctions de principal, qu'il exerça d'abord pendant dix années : puis, en 1558, un de ses successeurs, Jacques Dupuy, ayant perdu l'estime publique par une conduite scandaleuse, *ayant même battu et déchassé sa femme d'avec lui*, le Consulat, d'après l'avis des gens de lettres et autres personnes notables de la ville, eut recours encore une fois à Barthélemy Aneau, qui fut de nouveau nommé principal régent pour quatre années.

Alors il fut stipulé que les classes destinées à l'enseignement de la grammaire seraient au nombre de quatre, et que le principal ne pourrait admettre aucun régent sans l'avoir soumis à l'examen du Consulat. Le corps de ville s'engagea de son côté à accorder à Barthélemy Aneau, pour son entretien et pour celui de ses collègues, une somme annuelle de cent livres, qui, bientôt sur sa requête, fut portée à quatre cents [1].

[1] Tout le monde sait que, pour apprécier la valeur d'une somme à une épo-

La prospérité du Collége de la Trinité semblait attachée à la personne d'Aneau : son retour amena la confiance; à dire vrai, il possédait au plus haut degré tout ce qui peut plaire aux familles dans un chef d'établissement. A une connaissance profonde des lettres grecques et latines, il joignait une élocution facile, un abord gracieux. Il faisait des vers latins durs *d'accord*, *mais ingénieux*, des vers français où l'esprit manquait bien moins que le naturel. Arrivait-il en ville un accident, Aneau le racontait[1]; un prince, Aneau le haranguait ; une sottise, Aneau s'en moquait ; une fête, Aneau en réglait les préparatifs. Il élevait dans son Collége un théâtre où les mères venaient pleurer de tendresse aux vers du principal, récités par leurs enfants ; où les Lyonnais venaient applaudir au jugement de *Dame Vérité* qui, dans la comparaison de *Paris*, *Rohan*, *Lyon*, *Orléans*, donnait naturellement la palme à *Lyon marchant*[2].

que quelconque, il faut connaître, non pas quel en était le rapport avec le marc d'argent, mais contre quelle quantité de nourriture ordinaire on pouvait l'échanger. Or, il résulte d'un calcul fait d'après des pièces authentiques déposées aux Archives de la ville de Lyon, et dont je dois la connaissance à M. Breghot du Lut, que, dans la première moitié du XVIe siècle, le prix moyen du bichet de blé, fournissant quarante-une livres de pain blanc, a été, à Lyon, de onze sous six deniers. En ajoutant à cette somme le prix de la façon, fixé, à la même époque, à quatre blancs, on obtient treize sous deux deniers pour prix de quarante-une livres de pain blanc, dont le prix moyen est aujourd'hui sept francs. Donc les quatre cents livres qu'Aneau recevait du Consulat équivalaient à près de quatre mille quatre cents francs que recevrait un fonctionnaire de nos jours.

[1] Il nous a raconté en vers l'accident arrivé, en 1552, sur la colline Saint-Sébastien, à François Peloux, puisatier, qui resta 7 jours enfoui sous un éboulement. (Voir la *Revue du Lyonnais*, tom. IV, pp. 251-255).

[2] *LYON MARCHANT. Satyre française, sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orléans, et sur les choses mémorables depuis l'an 1524, soubz allégories et énigmes, par personnages mysticques, iouée au Collége de la Trinité à Lyon*, 1541.

Le titre même de cette pièce est un jeu de mots qui peut faire pressentir le goût du poëte : *Lyon marchant* représente la cité *marchande* de Lyon.

Ces esquisses imparfaites étaient pourtant les germes d'un théâtre qui devait faire un jour une des gloires de la France.. Les Colléges furent le berceau de notre poésie dramatique. Barthélemy Aneau a même en ce genre une gloire particulière, c'est d'avoir donné la première idée de nos opéras comiques, dans la pièce intitulée : ***Mystère de la Nativité***, qui fut chantée en entier sur des airs en vogue de son temps.

Mais ces talents aimables servaient de parure à des connaissances plus solides, dignes du poste que Barthélemy occupait, dignes de l'école où il s'était formé.

L'Université de Bourges, dont Aneau avait été élève, ne comptait pas encore un siècle d'existence, et déjà elle l'emportait en plusieurs sciençes, même sur l'antique Université de Paris, tandis que le droit civil, proscrit par Honorius, avait cédé les chaires de la Capitale à l'enseignement exclusif du droit canon, l'école de Bourges retentissait des doctes leçons d'Alciat, de Duaren, de Baudoin, de Hotman, et enfin de l'illustre Cujas. A Paris, en 1530, la Faculté des Arts disait encore, quand elle rencontrait dans les explications quelque citation d'un auteur grec : ***Græcum est, non legitur***[1] ; et, dans le même temps, Melchior Wolmar, maître de Barthélemy Aneau, à l'Université de Bourges, disait au duc de Wirtemberg qu'il lui serait plus aisé de plaider une cause en grec que dans sa langue maternelle. La théologie seule était plus florissante à Paris. Dès lors, serait-il étonnant que les élèves de Bourges, préoccupés de fortes et solides études, eussent un peu dédaigné les débats de la scolastique ? Et, dédaigner les subtilités des théologiens, c'était alors s'approcher bien près de l'hérésie. Or, telle était, en effet, la manière de voir de Barthélemy Aneau. Humaniste, bel esprit, homme de bon sens, mais à vue un peu courte, prompt à saisir le petit côté des choses, il était choqué des disputes de l'école, et, dès lors, ***il sentait mal de la foi***.

En voici une preuve que me fournit l'un de ses écrits.

Un jour, il trouve dans l'atelier d'un imprimeur de petites plan-

[1] C'est du grec, cela ne se lit pas.

ches de gravures représentant divers sujets. L'artiste se plaint à lui de n'en pouvoir faire usage, parce qu'il manque d'un texte explicatif : l'occasion paraît excellente à notre poète : voilà une inspiration toute trouvée. Il fera des vers pour chacune de ces images, et son ouvrage s'appellera : *Picta poesis*. Or, parmi ces gravures, il en est une qui représente sur le second plan toute espèce de bêtes, un éléphant, un taureau, un dragon, une panthère ; et, sur le devant, deux animaux imaginaires, la Chimère et le Tragélaphus. Ecoutez Barthélemy développant son texte :

« Figurez-vous, dit-il, que vous voyez dans leurs frivoles débats, nos sophistes, troupes farouches et sauvages des bêtes les plus grandes qui existent sous le ciel. Ils disputent sur la Chimère et le Tragélaphus, c'est-à-dire sur des bagatelles qui n'existent point, ou qui sont inutiles dans l'usage de la vie ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne crient, qu'ils ne menacent, et n'en viennent souvent à des combats furieux [1]. »

De pareils sentiments, manifestés, sans doute, plus d'une fois, pouvaient devenir dangereux.

« Quand l'erreur du vulgaire triomphe par le nombre, avait-il dit lui-même, il faut céder, et ne pas vouloir être sage tout seul. Cela ne vaut-il pas mieux que de périr misérablement [2] ? »

On voit que l'infortuné avait peu l'ambition du martyre. Pauvre

1 Videre te puta simul nugantium
Turbam sophistarum ferocem et barbaram,
Grandissimarum bestiarum sub polo ;
Qui de Chimæra Tragelaphoque disputant,
His nempe de nugalibus, quæ sunt nihil
Vel inutilia communis ad vitæ statum,
Tamen supercilio gravi et clamoribus
Magnis, frequenter et pugnæ furoribus.

BARPT. ANULI *Picta poesis*. Lyon, 1552.

2 Sic, cum multorum numero sententia vincit
Cedatur, solum nec juvet esse Sophon :
An non hoc satius quam male malle mori?

Barthélemy, « Va donc, et cherche autre chemin, et n'espère plus aucun confort de ce magnanime Lyon, où tu te caches : car, lui-même à belles dents et pates te démembrera. » Telle est la surprenante prédiction que lui fit un auteur de son temps, Marc-Claude de Buttes [1], et qui s'accomplit sept ans après de la manière la plus déplorable, comme on le verra bientôt.

Un principal laïc, bel esprit, se tenant à l'écart des disputes religieuses, ne devait pas plaire à tout le monde. En 1560, « M. le révérendissime cardinal, archevêque et comte de cette ville [2], avait tenu propos aux échevins de mettre en leur Collége de la Trinité, certains prêtres religieux nommés *Jésuistes*, lesquels sont propres pour instruire ladite jeunesse en bonne mœurs et en religion chrétienne, sans prendre aucuns gages ni salaire [3]. »

La tentation était délicate. *Sans dot ! Il n'y a pas de réplique à cela.* Toutefois le Consulat en sut bien trouver une. « A été ordonné remontrer audit seigneur révérendissime que le principal qui est maintenant au Collége est homme de bien, de bonnes lettres, savoir et expérience, RELIGIEUX ET BON CATHOLIQUE, qui instruit si bien la jeunesse, que tous les habitants de ladite ville qui ont enfants audit Collége en ont grand contentement, et que ce serait un dommage grand et irréparable pour ladite jeunesse qui est à présent audit collége de le changer et y en mettre un autre [4]. »

Nous prions nos lecteurs de remarquer cette réponse authentique, ce démenti formel donné par l'autorité municipale, en face de

[1] M. Breghot du Lut, dans les *Archives du Rhône*, tom. XI, a fait remarquer le premier cette singulière prophétie, qui se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Apologie de la Savoie....* publié à Lyon, par Angelin Benoît, en 1554, c'est-à-dire sept ans avant l'évènement tragique qu'elle semblait annoncer.

[2] François de Tournon.

[3] Actes consulaires, 1560.

[4] *Ibid.* — Nous devons la connaissance de ce précieux document à M. Breghot du Lut, aussi inépuisable dans son obligeance que dans ses studieuses recherches. Qu'on nous permette aussi de remercier ici M. Péricaud, son beau-frère, qui a bien voulu que, dans le cours de notre travail, nous fissions de fréquents appels à sa complaisance et à son savoir.

toute la cité, aux calomnies qui, plus tard, ne cessèrent de poursuivre la mémoire de Barthélemy Aneau.

Pour prévenir toute démarche ultérieure de la part du cardinal, les conseillers échevins ajoutent que, d'ailleurs, ils ont fait, avec Maître Barthélemy, un bail qui ne doit expirer que dans trois ans.

Ce dernier obstacle devait disparaître l'année suivante. Une fanatique et féroce populace se chargea de résilier le bail. Laissons parler un historien contemporain, Claude de Rubys.

« En cette année 1561 [1], et le jour de la Fête-Dieu, survint un accident fort scandaleux à Lyon. Ce fut qu'un certain forcené, natif de Paris, comme il disait, et orfèvre de son métier, ainsi que ceux de Saint-Nizier faisaient la procession, selon l'usage accoutumé en ce jour-là en l'église catholique, se rua sur le prêtre qui était sous le poële, et lui arracha le précieux corps de Notre-Seigneur des mains, et, le jetant en terre, le foula aux pieds. Le misérable fut pris sur le champ et mis entre les mains de la justice; et le jour même, sur l'après-dînée, fut conduit en la place qui est au-devant de l'église Saint-Nizier; et là, après avoir eu le poing coupé, fut pendu et étranglé; et puis son corps fut brûlé et réduit en cendres; et, comme un grand scandale arrive rarement seul, le peuple irrité de cet acte si détestable, s'alla, au sortir de la procession, jeter de furie dans le Collége de la Trinité, où, ayant rencontré maître Barthélemy Aneau, natif de Bourges, qui avait été principal dudit Collége bien trente ans [2], et avait quelques lettres humaines, mais il sentait mal de la foi, ils le tuèrent, l'accusant, comme la vérité était bien telle, que c'était lui qui avait semé l'hérésie à Lyon. »

Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette dernière assertion. On fit quelques arrestations, mais on relâcha bientôt les prisonniers; et, tandis qu'on réunissait contre un seul homme la hache, le gibet et le bûcher pour châtier un acte de démence, le meurtre d'un inno-

[1] Date aujourd'hui vérifiée.

[2] Aneau était depuis trente-deux ans au Collége : mais il n'avait rempli les fonctions de principal que pendant treize ans. Rubys était aussi mal informé des services d'Aneau que de son orthodoxie.

cent, d'un vieillard, de l'instituteur de deux générations, demeura impuni.

Le révérendissime cardinal renouvela alors ses instances en faveur des *prêtres Jésuistes*. Mais le Consulat tint bon et les *prêtres Jésuistes* furent encore ajournés. Le capitaine Georges Regnard, qui se trouvait alors à Paris, fut chargé par les échevins de recruter un principal pour remplir le poste de Barthélemy Aneau ; et, après un examen dont nous avons encore le procès-verbal, il fixa son choix sur maître André Martin, et *arrêta le temps de sa retenue* à Noël 1561. Martin voulait différer davantage l'ouverture du Collége : il représentait qu'il avait pu à peine trouver quelques régents ; et que la peste qui venait de ravager Paris les en avait tous écartés. Mais le Consulat écrivait lettres sur lettres. Il y avait péril en la demeure : Catilina était aux portes : on se contenterait des régents que Martin avait pu réunir : qu'il vint seulement, et qu'il vint le plutôt possible. Pressé par ces instances, Martin écrivit qu'il serait à Lyon le 15 d'octobre.

Le lecteur sent bien que le nouveau Principal, qui fermait la porte du Collége à la société de Jésus, devait être encore un hérétique. Quand il mourut, quatre ans après, victime de la peste de 1565, un Jésuite de Lyon écrivait : « La peste a chassé la peste ; le fléau des corps a expulsé le fléau des ames, et a vidé pour nous cette maison [1]. »

En effet, sa mort ouvrit aux Jésuites le Collége de la Trinité. La résolution du Consulat, d'un corps renouvelé sans cesse et essentiellement mobile, devait s'user à la longue contre l'inébranlable volonté de cette Compagnie, dont les mille bras obéissent à une seule pensée, et a une pensée qui ne meurt point.

Ici commence pour le Collége de Lyon une période nouvelle. L'enseignement jusqu'alors abandonné à des maîtres indépendants de toute hiérarchie, et soumis seulement à la surveillance municipale, va passer désormais entre les mains des corporations. Nul doute que

1 Pestilentia pestilentiam ejecit ; luem animorum, corporum lues : quæ sedes has nobis vacuas fecit. — Perpin, *aliquot Epist.*

l'instruction proprement dite ne doive gagner au change. Quelle différence en effet, et pour le choix des maîtres et pour le plan des études ! Dans la période que nous venons de parcourir, un bon choix est un accident. Si l'on appelle Aneau, c'est que quatre de ses compatriotes se trouvent faire partie du Consulat ; si l'on désigne André Martin, c'est qu'il est tombé sous la main d'un capitaine dont la principale affaire n'était sûrement pas d'examiner des régents. Quant à la direction des études, quelle unité de plan pouvait exister entre le lyonnais Durand et le parisien Martin, entre le spirituel Aneau et le turbulent Dupuy, entre tant d'autres dont je n'ai point parlé ? Figurez tous les architectes de cette Babel enseignante se succédant presque au hasard et par bail, apportant chacun un nouveau plan, de nouvelles vues, un réglement nouveau ; et, au milieu de cette confusion, quel est le régulateur, le chef suprême, le centre d'unité? — Le corps des échevins, c'est-à-dire douze hommes, magistrats, nobles, marchands, réunis aussi au hasard, sans communauté de vues, et souvent sans connaissances spéciales.

Désormais, au contraire, nous verrons presque toujours dans le Collége de Lyon des maîtres unis par les liens d'une association, ayant tous un même plan et un même esprit. Nous sentirons l'action d'un chef permanent, d'un conseil suprême dont l'unique affaire est de voir et d'ordonner. Placé plus loin et plus haut, il découvre mieux l'ensemble et juge plus sainement les détails. Il tient dans sa main et les choses et les hommes. Il connaît tous ses instruments : d'un mot il les transporte d'un bout à l'autre de la France ou même de l'Europe. Il peut non seulement les choisir, mais les former. Il stimule le zèle par l'avancement, les talents par l'estime : et le corps entier marche avec la discipline, l'union et la force d'une armée.

Mais on conçoit qu'il en est de cette force comme de toutes les autres : elle n'est puissante qu'à condition d'être dangereuse.

La Société de Jésus était alors représentée à Lyon par un de ces hommes dont la vie, dévouée au triomphe d'une idée éphémère, brille dans la lutte, et s'éteint dans l'histoire. Emond Auger, qui jouait alors un si grand rôle, et que ses contemporains regardaient

comme l'homme le plus éloquent de son siècle, comme l'égal de saint Chrysostôme, nous est à peine connu de nom. C'est que chef de parti avant tout, ses écrits furent des ordres du jour, ses paroles des actions. Pourtant ce n'était pas un homme médiocre que ce prêtre qui, sans aucune autorité officielle, sans autre titre que celui d'Emond Auger, gouvernait à son gré la seconde ville de France, déjouait les conspirations, exilait ses adversaires, distribuait aux pauvres en une seule année la somme alors énorme de 80,000 écus d'or; qui, se multipliant pour ainsi dire, se montrait presque en même temps à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, fondait des colléges, soignait les pestiférés, convertissait les protestants; qui fut le premier de la puissante dynastie des Jésuites, confesseurs de rois, et changea, sur la tête d'Henri III, la couronne de France en capuce de pénitent.

La vie de ce Jésuite a quelque chose d'extraordinaire comme son esprit. Né en Champagne, il fait ses études à Lyon, et va chercher fortune à Rome. Il commence par mendier son pain sur la route. Il arrive : Le seul protecteur à qüi on l'a adressé vient de mourir. Après quelques jours de cruelles privations, le jeune Champenois a l'heureuse idée d'aller se placer parmi les copistes qui se réunissaient au Champ de Flore pour offrir leurs services au public. Là, il fit une rencontre assez semblable à celle qui, deux siècles après, sauva Jean-Jacques du danger de mourir de faim. Un jésuite vient à passer. Emond l'aborde, l'écritoire à la main. La jeunesse du copiste, sa physionomie heureuse, ses yeux vifs et pleins de feu intéressent le père. Il l'emmène dans son couvent, et le présente à Saint-Ignace. Ici s'arrête la ressemblance entre Auger et Rousseau. Le saint employa son protégé, non pas à copier de la musique, mais à écurer la vaisselle. Cependant Ignace se connaissait trop en homme pour laisser longtemps Emond dans ce modeste emploi. L'aide de cuisine devint bientôt novice, puis professeur de poésie, puis théologien, puis prêtre et en 1562, nous le trouvons à Valence luttant avec toute la force de son éloquence contre les progrès de l'hérésie.

Mais la lutte n'était pas égale. Le baron des Adrets n'argumentait pas ; il surprenait les villes et pendait les prédicateurs. C'est

ce qui arriva à Valence, et ce qui manqua d'arriver au P. Emond. Il fut conduit en grande pompe au lieu de l'exécution. Le ministre Viret l'assistait dans ce terrible instant. Il fallait choisir : l'apostasie ou la mort. Le Jésuite s'avance avec courage ; il monte lentement les degrés de l'échelle fatale. Tous les spectateurs étaient dans une douloureuse attente. Tout à coup le patient s'arrête et fait approcher le ministre protestant. Viret l'écoute avec attention ; Emond s'anime et parle avec chaleur.... Que disait-il? On l'ignore. Mais ces deux hommes redescendirent : l'exécution n'eut point lieu ce jour-là, et Auger reconduit en prison, trouva bientôt moyen de s'échapper.

Cependant Lyon aussi avait reçu la visite du baron des Adrets et à sa suite tous les fléaux des guerres de religion. Depuis treize mois, l'exercice du culte catholique y était suspendu, lorsque l'édit de pacification de 1563 arracha la ville au pouvoir des calvinistes. Auger y vint aussitôt. Là, comme partout, il déploya son zèle, son talent et, disons-le aussi, sa tolérance. Il avait compris à Valence qu'il ne faut pas pendre un homme, parce que nous ne pensons pas comme lui. Le triomphe du catholicisme fut celui du P. Emond. Vingt mille personnes se pressaient, tant dans l'église que sur la place Saint-Jean quand il célébrait la messe, ou quand il montait en chaire ; on se foulait sur son passage ; on touchait avec respect ses vêtements ; on se disputait chez les libraires les exemplaires de son catéchisme. L'habile Jésuite profita d'une occasion si favorable pour donner à sa compagnie le collége de la Trinité. Il ne s'agissait pas d'y introduire ses régents, aux mêmes conditions que leurs prédécesseurs. Il ne voulait pas qu'ils fussent *aux gages* des échevins, *tant que leur service agréerait à Messieurs.* Ce qu'il désirait c'était une donation perpétuelle. Mais il était trop adroit pour la demander en entrant : il savait qu'en affaires la ligne droite n'est pas la plus courte. On fit donc difficulté d'accepter les offres du Consulat : la province avait déjà plusieurs colléges de jésuites et plusieurs colléges voisins : la compagnie avait peu de sujets disponibles. Toutefois on consentait à se charger du Collége seulement pour deux ans et à titre d'essai.

Cependant arrivèrent à Lyon plusieurs Jésuites célèbres: Creighton, dont les savantes intrigues avait failli bouleverser l'Angleterre ; Passevin, homme d'une immense érudition, qui avait jugé, et même lu, dit-on, six mille auteurs ecclésiastiques; Perpinien, si habile à draper la phrase cicéronienne autour d'une idée vulgaire, et plusieurs autres moins connus aujourd'hui, mais également estimés de leurs contemporains. Creighton fut installé en qualité de recteur: mais Auger continua de régner sur le Collége comme il régnait sur la population catholique. « On ne saurait dire, écrivait Perpinien, qu'elle est l'influence du P. Emond sur tous les orthodoxes. Il impose à chacun l'accomplissement des bonnes œuvres avec une autorité qui tient du commandement. Dans la ville et surtout dans l'église rien ne se fait sans son avis. Aussi le titre commun de Jésuite, par lequel on nous désigne tous en France et en Allemagne est devenu pour lui un nom propre. J'étais un jour dans la cour du Collége avec un noble personnage de cette ville qui avait assisté à ma leçon d'Ecriture sainte. Voici qu'un jeune homme arrive avec une lettre et s'informe si *Monsieur le Jésuite* est là. Nous lui demandons, à notre tour, si c'était au P. Emond qu'il désirait parler. — Non, répondit-il ; je demande *Monsieur le Jésuite*. — Enfin nous comprîmes ce qu'il voulait dire, et le renvoyâmes en paix en l'assurant que nous remettrions sans faute sa lettre à *Monsieur le Jésuite*.

Il n'est pas sans intérêt de se faire une idée de l'aspect que présentait le Collége de Lyon à l'époque où la compagnie en prit possession. Ecoutons le même Père:

« Pour commencer ma description par le plus essentiel, l'office, la cuisine et la salle à manger sont contiguës et disposées dans l'ordre que je viens d'indiquer ; c'est-à-dire qu'entre l'office et la salle à manger se trouve la cuisine. C'est, on ne peut plus commode, comme vous voyez, ou plutôt, comme vous ne voyez pas, mais comme vous imaginez ; et vous l'imagineriez mieux encore si vous l'aviez vu [1].

[1] Ce morceau ne fait pas mieux connaître la cuisine de Perpinien que son style. Dès le commencement on y remarque ces lourdes prétentions à la légereté, cette plaisanterie pesamment armée des *Cicéroniens* du XVI[e] siècle.

« Ces trois pièces sont très vastes, fort belles et bien lambrissées, telles en un mot que je vous en souhaiterais à Rome. Le vin se garde dans une cave placée sous la salle à manger qu'elle égale en grandeur. Les chambres à coucher sont assez grandes et trop nombreuses pour nous : car nous ne sommes que douze avec un nombre à peu près égal de pensionnaires, dont plusieurs appartiennent aux premières familles de la ville. Dans chaque chambre à coucher est placée selon l'usage de France une bibliothèque fermée et couverte de boiserie, longue de 9 à 10 palmes, large de 7 à 8, et un peu plus haute que longue. On dirait une petite chambre enfermée dans la grande. Dans l'intérieur se trouve une table, et les parois sont garnis d'étagères bien disposées. En sorte que, dans un espace étroit, vous pouvez avoir un assez bon nombre de livres propres et bien écrits, vous pouvez lire, écrire, méditer à votre aise. C'est là que nous allons nous blottir pour conserver plus de chaleur pendant l'étude, non seulement à nos esprits, mais aussi à nos corps. Car ici, mon cher Barthélemy, il n'y a rien de plus essentiel que de se tenir non pas tant l'esprit que le corps bien chaud : vous pouvez m'en croire sur parole. Aussi, dans la chambre la plus vaste et la mieux décorée qu'habitait probablement le principal, et qu'occupe aujourd'hui le P. Emond (Auger), quand on fit peindre les parois, on plaça cette inscription : INTUS VINUM, FORIS IGNIS. *Au dedans, du vin*; *au dehors, du feu*. Mais l'auteur de cette devise était probablement un homme plongé dans la chair : nous, dont toutes les pensées doivent se diriger vers l'éternité, nous aurions substitué ces mots : INTUS PRECES, FORIS LABOR. *Au dedans, la prière*; *au dehors, le travail*. Ce sont là deux excellents préservatifs contre la rigueur du froid.»

Quoiqu'en dise le révérend Père, j'ai peine à croire qu'il se contentât d'échauffer le dehors avec *le travail*; et quant au dedans, nous avons vu sous la salle à manger, certain emplacement souterrain qui ne renfermait pas sans doute *des prières*.

« Les classes destinées à l'enseignement sont au nombre de cinq. Celle des rhétoriciens et des théologiens, me paraît mieux décorée

que les vôtres [1]. Il y a deux cours; dans l'une d'elles se trouve un puits d'excellente eau, alimenté sans doute par les infiltrations souterraines du fleuve voisin. Car une partie de la ville, s'allongeant entre deux grands courants d'eaux, le Rhône et la Saône, le Collége de la Trinité se trouva placé au milieu de la ligne qui en mesure la longueur, et à l'extrémité de celle qui en détermine la largeur sur la rive du Rhône. Aussi, de la cour, et à plus forte raison des chambres, jouit-on de la vue admirable du fleuve, qui coule avec tant de rapidité que, malgré l'aplanissement de son lit, on entend d'ici le bruit de ses flots. On aperçoit des barques qui descendent, et au-delà, une immense étendue de plaines terminée par la chaîne des Alpes. Du sommet de notre tour, qui s'élève à une grande hauteur, on découvre, outre ces objets, toutes les maisons et les rues de la ville : de sorte que, si vous venez un jour nous rendre visite vous manquerez plutôt de manger que de voir. »

Ce magnifique spectacle attendrissait même quelquefois l'ame assez peu poétique du vieux Perpinien. Exilé sous un climat brumeux, l'enfant du midi regrettait le beau ciel de l'Italie. On pouvait pressentir qu'il ne ferait pas un long séjour au Collége de Lyon.

« Que de fois en me promenant sur la terrasse, les regards fixés sur la chaîne des Alpes, je m'imaginais que l'Italie, nourrice des talents et des arts, que Rome, mère du christianisme, que la maison de nos pères, que votre Collége, qu'enfin vous tous étiez là sous mes yeux ! Que de fois je fus tenté de répéter ces vers du Mélibée de Virgile :

En unquam non pas *patrios*, mais *latios longo post tempore fines*
Non pas *Pauperis et tuguri congestum cespite tectum*,
Mais *Et veteris Romæ surgentia marmore tecta*
Post aliquot mea regna videns mirabor aristas [2] ?

Le nouveau Collége des Jésuites fut inauguré le 3 octobre 1565.

[1] Celles du Collége des Jésuites à Rome.

[2] Ne reverrai-je jamais, après un long exil, les champs, *je ne dis pas* de mes

La séance publique eut lieu dans le réfectoire qu'on avait disposé pour cette circonstance, et Perpinien prononça le discours d'ouverture. D'après l'avis du P. Emond, il prit pour sujet *la nécessité de conserver à Lyon l'ancienne foi*. Ce discours était un manifeste : il révélait l'esprit de lutte passionnée qui, comme le dit Perpinien dans ses lettres, allait transformer le Collége en place d'armes contre le calvinisme. Les réformés le comprirent bien. Ils réclamèrent; mais leur voix se perdit dans les acclamations qui accueillirent le triomphe des Jésuites.

Les classes s'ouvrirent bientôt. Quatre régents enseignèrent la grammaire : un cinquième fut chargé de la rhétorique. Perpinien nous a conservé le plan d'études que les Jésuites suivaient alors à Rome, et qu'ils importèrent sans doute à Lyon. Nous y remarquons un soin minutieux et intelligent pour les formes extérieures du langage, un amour fanatique pour la *pure élégance de la langue latine* [1] ; du reste, presque rien pour la pensée, presque rien pour le cœur. Ils semblaient croire que la force est indépendante de l'idée. Sans doute, il faut faire dans ce reproche la part de l'époque, mais même dans leur plus beau temps les Jésuites ne se corrigèrent pas entièrement de ce défaut.

Le P. Emond s'était engagé seulement à faire enseigner la grammaire et la rhétorique ; il fit plus : il érigea une chaire de cosmographie et une de théologie. Il fallait amorcer le Consulat ; il fallait surtout lutter corps à corps avec l'hérésie. Le cours de théologie fut donc ouvert au public, et le plus éloquent des pères, Perpinien en fut chargé. Cependant le succès ne répondit pas à son attente : il parla bien, fut loué, fut même interpellé par les Calvinistes; mais malgré tout, il fut peu suivi. Vingt-deux personnes formaient le maximum de son auditoire : encore est-ce lui-même qui fait ce calcul, et l'on sait que du haut de sa chaire un professeur public a quelquefois la vue un peu troublée.

pères, *mais* de l'Italie ; ne reverai-je plus, *non pas* le toit de chaume de ma pauvre cabane, *mais* les colonnes de marbre de l'ancienne Rome!

[1] Incorrupta latini sermonis integritas. Perpin. *Epist.*

Aussi n'est-il pas content des Lyonnais. « Ici le ciel est froid, écrit-il, et les hommes plus froids encore. La rareté des auditeurs est incroyable. Mon enseignement semblait devoir intéresser un peu les ecclésiastiques. Point du tout. Riches, ils jouissent de la vie ; pauvres , ils amassent du bien. Ils aiment bien mieux cela que d'entendre une discussion théologique. »

En compensation les autres parties de l'enseignement florissaient. La grammaire et la réthorique comptaient de jour en jour de plus nombreux disciples. Le père Gilles chargé de ce dernier cours, s'en acquittait d'une manière brillante. Même au dire des ennemis de la la Compagnie, c'était *un savant homme.*

Cependant les deux ans *d'essai* touchaient à leur fin, et le Consulat était fort content des Jésuites. Mais les Jésuites n'étaient pas encore contents du Consulat. Auger déclara que la Société ne pouvait plus se charger du Collége de la Trinité, que sous forme d'un don perpétuel. Le 14 septembre 1567, le corps municipal consentit à la cession. Il stipula toutefois que la jouissance des bâtiments reviendrait à la ville, *si la congrégation venait à défaillir, ou à délaisser, ce qu'à Dieu ne plaise, l'exercice dudit Séminaire.* A l'abandon de la propriété, le Consulat ajoutait une somme annuelle de 800 livres, au lieu de 400, que recevaient les maîtres séculiers, et de plus des indemnités d'octroi. Il imposait aux Jésuites, entre autres obligations, une espèce d'hommage féodal que nous ne devons point passer sous silence.

« Au jour de la Trinité, le recteur présentera un cierge de cire blanche avec les armoiries de la ville, durant le service divin auquel assisteront, si bon leur semble, les Seigneurs, Consuls et Echevins qui seront pour lors dûment appelés, et le même jour sera lu, en leur présence, le présent contrat de fondation. »

L'exécution de cette dernière clause excita bientôt d'aigres discussions entre les Echevins et les Jésuites. L'amour-propre des fondateurs exigea que la lecture du contrat fut faite à l'église et au milieu de la messe ; l'amour-propre des révérends Pères se révolta à l'idée d'une si profane interruption. On transigea : le cierge

fut offert à l'église, mais la lecture se fit *en la chambre du Recteur*, où l'acte de fondation demeura affiché.

A la munificence municipale se joignirent bientôt les dons des particuliers. L'archevêque promit 200 livres par an ; le chapitre s'engagea pour une pareille somme : enfin des legs considérables, de riches prieurés assurèrent la prospérité matérielle de l'établissement.

Quant à la prospérité des études, il semble qu'elle avait été ébranlée par le départ des hommes remarquables que nous avons nommés plus haut. Auger avait d'abord été banni de Lyon par les partisans de la maison de Lorraine, puis rappelé à Rome par son général ; Perpinien et Gilles avaient été envoyés à Paris. Nous avons entre les mains une pétition adressée au corps municipal (1574), où plusieurs notables habitants de Lyon se plaignent de la décadence des études. Nous avons aussi la réponse que firent les Jésuites. De la confrontation de ces deux pièces résultent les faits suivants.

Le cours complet d'études durait six ans. Les Jésuites de Lyon n'enseignaient avec quelque soin que la langue latine et la rhétorique. La langue grecque ne s'étudiait qu'en rhétorique, c'est-à-dire s'étudiait très peu. La philosophie (celle d'Aristote) se lisait avec la théologie en une seule année. Cet enseignement était donc également négligé, et peut-être n'était-ce pas un mal. Quant aux autres *arts libéraux*, il paraît d'après les plaintes des pétitionnaires, que ne contredit pas en ceci la réponse des Jésuites, qu'il n'en était nullement question.

Le personnel du professorat se composait de six jeunes Jésuites, sous la surveillance d'un docteur en théologie *bien versé en lettres humaines et philosophie, qui tous les jours, va visitant les classes pendant qu'on lit.*

En somme, le nombre des élèves n'avait pas diminué depuis l'installation des Jésuites. Mais les hautes classes étaient presque désertes. Les pétitionnaires en attribuent la cause à l'incapacité des maîtres ; les Jésuites à l'indifférence des Lyonnais pour l'instruction supérieure. Nous verrons bientôt la prospérité des mêmes classes démentir cette dernière interprétation.

Enfin, le pensionnat était entièrement supprimé. Les Jésuites déclarent dans leur réponse, qu'ils trouvent contraire à la charité de réduire par leur concurrence les maitres de pension à mourir de faim. Ils ajoutent que les embarras d'un établissement de cette nature ont quelque chose de *peu convenable à des personnes religieuses, que la charge des pensionnaires empêchait grandement leurs régents, et les détraquait de leurs dévotions, oraisons et autres exercices spirituels*. En un mot, les Jésuites ne voulaient plus se charger du pensionnat, comme le P. Emond n'avait pas voulu se charger du Collége.

En effet, on les pria si bien, qu'en 1583, ils consentirent à accepter 4860 écus d'or pour la construction d'un nouveau pensionnat. On ne dit pas si les régents furent désormais *détraqués*.

L'étude de la philosophie ne resta pas non plus en souffrance. En 1592, le général des Jésuites écrivit au Consulat que d'après ses désirs, *combien que la province se trouvât alors fort chargée de plusieurs cours de philosophie*, il permettrait qu'on en établit un à Lyon. En conséquence, trois nouveaux professeurs vinrent enseigner Aristote aux Lyonnais, et la ville obtint la faveur d'ajouter 2000 livres à ses précédentes allocations.

Cependant un établissement élevé avec tant de soins, et cimenté par vingt-neuf années de talents et de ruses, allait s'écrouler avec tous les autres Colléges des Jésuites, à l'occasion du crime d'un de leurs élèves. Le 29 décembre 1594, le parlement de Paris condamna Jean Châtel à la peine des parricides et ordonna que les membres de *la société de Jésus, comme étant corrupteurs de la jeunesse, pertubateurs du repos public, et ennemis du Roi et de l'Etat videraient dans trois jours leurs maisons et Colléges, et dans quinze tout le royaume*. Les Jésuites s'éloignèrent donc, accusés d'un forfait impossible, et coupables de leur puissance.

Le Consulat de Lyon n'avait pas toujours bien vécu avec les révérends Pères. Néanmoins, après leur départ, il se trouva embarrassé comme un empereur d'Autriche qui perdrait son Metternich. Il fallait donc encore avoir recours à des maitres séculiers, il fallait envoyer encore à Paris quelque *capitaine* de confiance. Cette

fois pourtant, on chargea de la liste du personnel un homme du métier nommé d'Alençon, à qui l'on offrit pour lui-même la *principauté.*

Mais ce n'était pas chose facile de déterminer de doctes hommes à s'éloigner de Paris. Quelque déplorable que fut alors l'état de l'Université grâce aux troubles de la Ligue, l'espoir de voir renaître ce corps illustre *retenait la plupart en ce lieu, voir avec tant de pertinacité qu'ils aimaient mieux pâtir et endurer d'assez étranges nécessités que choisir un honnête parti ailleurs* [1].

Pendant que d'Alençon cherchait des collaborateurs, un ancien Jésuite, le P. Jean Pourcent vint se présenter aux échevins. Il jurait ses grands dieux qu'il n'avait plus rien de commun avec la Société ; qu'il en était même l'ennemi. Le Consulat reçut avec bonté le *Sinon* des Jésuites, et l'installa au Collége. Mais le parlement de Paris craignit *les Grecs jusque dans leurs transfuges;* le nouveau principal fut décrété de prise de corps, et installé définitivement à la Conciergerie.

On essaya encore de plusieurs principaux et régents tant prêtres que laïcs, mais les choix étaient on ne peut plus difficiles, et le Collége dépérissait. Les régents mal payés menaçaient de suspendre leurs leçons ; les influences locales remplissaient l'administration d'hommes grossièrement incapables. Je trouve en 1603 un économe qui ne sait *ni lire ni écrire*, qui nourrit le Collége d'aliments corrompus, *qui emmène les écoliers par une porte de derrière sans l'aveu du principal.* Enfin le nombre des pensionnaires était tombé à *neuf.*

En présence de ces faits, on pardonnera au corps municipal d'avoir regretté le régime des corporations, et appellé de ses vœux le retour des Jésuites.

Ce fut le 2 septembre 1603, que le bon Henri céda aux obsessions du Père Cotton, son confesseur, et rouvrit la France aux confrères de ce Jésuite. La crainte les avait fait bannir, la crainte contribua à leur rappel. « Si je les réduis au désespoir,

[1] Lettre autographe de d'Alençon, aux Archives de Lyon.

disait le roi à Sully, ne pourront-ils pas attenter à ma vie? Ce qui me la rendrait si misérable et langoureuse, demeurant toujours ainsi dans la défiance d'être empoisonné ou assassiné (car ces gens-là ont des intelligences partout, et grande dextérité à disposer les esprits selon qui leur plaît), qu'il me vaudrait mieux être déjà mort [1]. »

Lyon était compris dans les villes où les Jésuites pouvaient rentrer. Le Consulat désirait leur rétablissement. Mais les difficultés de détail en retardaient l'époque. La Compagnie, impatiente de reconquérir un si beau poste, avait recours à ses moyens ordinaires. Elle déclarait qu'elle ne pouvait plus attendre *vu l'état incertain des régents et l'affluence des élèves*. Elle exposait qu'on l'appelait dans d'autres villes, et menaçait de leur donner la préférence. Le Consulat effrayé députa à Paris deux échevins qui revinrent bientôt avec le consentement du roi.

La Compagnie de Jésus reprit donc, en 1604, possession du Collége de la Trinité. Cette fois elle s'engagea à donner à Lyon une éducation *aussi complète que cela se pratique ez plus célèbres et meilleurs colléges de la société*, en ajoutant à son enseignement une classe d'humanités, un cours régulier de philosophie en trois années, et une chaire de mathématiques qui embrasserait l'astronomie, la géométrie et la géographie. Il faut observer que l'enseignement scientifique était rejeté à la fin du cours d'études, et attaché comme appendice à la philosophie. Tel fut le programme soumis au Consulat et consacré dans le traité qui intervint alors, et où je lis textuellement ce qui suit :

« Et parce que lesdits Pères doivent faire et accomplir ce que dessus gratuitement, selon leur institut, MM. du Consulat promettent pour eux et leurs successeurs, qu'outre la pension, don et aide que Monseigneur l'archevêque et MM. de Saint-Jean font annuellement auxdits Pères, et, outre les prieurés qui se trouvent dès à présent unis audit Collége, la ville et communauté leur fournira et fera valoir annuellement la somme de 6000 livres tournois. »

1 SULLY. *Economies royales* III. Chap. 30.

Outre ces profits de leur enseignement *gratuit*, les Jésuites possédaient encore d'autres revenus. Différentes donations en élevèrent bientôt le montant à 50,000 livres pour les deux Colléges [1]; sans compter les bénéfices du pensionnat et la jouissance de plusieurs maisons de ville et de campagne. Leur pharmacie, devenue célèbre surtout chez l'étranger, leur rapportait encore par an 20,000 livres, et huit confréries de laïcs, dont le Collége était le centre, en étendant sur toutes les classes de la société l'influence des Jésuites, contribuaient par leurs dons volontaires à la richesse de l'établissement.

Dès que le Collége de la Trinité eut recouvré ses anciens directeurs, le nombre des élèves devint si grand, que les bâtiments pouvaient à peine en recevoir la moitié. En vain on avait loué les maisons voisines, *même au-delà de la rue avec une très grande incommodité*, la place manquait encore. On sentit la nécessité de cons-

[1] En 1628, Mme Gabrielle de Gadagne, dame de Chevrières, veuve du marquis de Miolland (de Saint-Chamond), avait donné aux Jésuites de la Trinité une somme de 24,000 livres pour fonder, au bas de la colline de Fourvière, un second collége où l'on enseignerait trois basses classes, afin d'enlever aux jeunes enfants de ce quartier l'incommodité de traverser, quatre fois par jour, la ville dans toute son étendue et l'étroit pont du Change si dangereux par l'encombrement qu'on y trouvait toujours. Le Consulat approuva, le 17 septembre 1630, une fondation aussi utile, et la nouvelle école fut, sous le nom de Collége-de-Notre-Dame, établie, l'année suivante, dans la maison du sieur Loubat-Carles, maison qu'on avait achetée dans cette intention. Le Consulat porta, dans la suite, le nombre des classes à six, et accorda une pension annuelle de 2,000 livres pour subvenir à cette dépense. Le roi y ajouta aussi, en 1642, une somme de 2,000 livres par année.

Le célèbre P. de La Chaize, confesseur de Louis XIV, était le recteur de cet établissement en 1668; il le devint, plus tard, du collége de la Trinité.

Les Oratoriens succédèrent aux Jésuites en 1763.

Fermé pendant la Révolution, le Petit-Collége se rouvrit, en 1802, sous les auspices du cardinal Fesch, et fut confié à vingt-six frères de la Doctrine chrétienne. Les enfants de la classe ouvrière reçoivent dans ses écoles les notions de la religion et y apprennent à lire, à écrire et à compter.

truire un nouveau collége. Les Jésuites désiraient obtenir pour cet usage l'emplacement des *Terreaux*. Outre la commodité du lieu, ils trouvaient un certain plaisir à triompher ainsi des protestants, en bâtissant un collége sur le terrain concédé autrefois aux réformés pour la construction d'un temple. Mais l'opposition fut énergique et les Pères, ne pouvant renverser l'obstacle, se contentèrent de le tourner.

Il fut décidé qu'un nouveau Collége serait bâti, mais sur l'emplacement de l'ancien ; et la ville recommença à fournir avec une inépuisable générosité les sommes nécessaires aux nouvelles constructions. On a calculé que, jusqu'en 1732, elle avait donné pour le grand et le petit Collége 349,171 livres 1 sou 4 deniers.

La première pierre du nouveau Collége fut posée en 1607, et celle de l'église en 1617. Mais la totalité des bâtiments, tels qu'ils existent aujourd'hui, ne fut achevée que vers l'an 1660.

II.

DESCRIPTION CRITIQUE DES BATIMENTS DU COLLÉGE[1].

La lacune qu'il nous reste à remplir dans cette histoire du Collége se borne à une simple dissection artistique de ses bâtiments ; tâche bien stérile, puisqu'il en est, sous le rapport architectonique de cet édifice, comme de la plupart des édifices lyonnais, où le blâme trouve plus de prise que l'éloge. La première pierre en fut posée en 1607 et les constructions et additions continuèrent de siècle en siècle jusqu'à nos jours, quoique pourtant on n'ait jamais, dans ces travaux postérieurs, excédé les premières limites.

LE COLLÉGE.

Le Collége forme un quadrilatère légèrement irrégulier, borné au nord par la rue du Pas-Etroit, au sud par la rue Gentil, à l'est par le quai de Retz, au couchant par la place du Collége et la rue Treize-Pas. Il est divisé, en outre, de l'ouest à l'est, par la rue Mé-

[1] Nous avons laissé la partie critique de notre travail à un homme compétent, et nous la devons à l'architecte du collége, M. Raphaël Flachéron.

nestrier qui en fait deux parallélogrammes distincts, de grandeurs inégales, et communiquant ensemble au moyen de trois ponts ou voûtes. La longueur totale de l'édifice est de 120 mètres, sur une largeur moyenne de 80, sa forme étant un peu trapézoïde. La surface est, par conséquent, de 9,600 mètres carrés ou de près d'un hectare. Le terrain seul, en laissant de côté la valeur des constructions, à raison de 40 fr. le pied métrique, ou 360 fr. le mètre carré, prix moyen d'évaluation dans ce quartier, représente une valeur de trois millions quatre cent cinquante-six mille francs.

A très peu d'exceptions près, il est impossible de trouver dans cette immense agglomération de constructions, une forme heureuse, une distribution intelligente, rien qui satisfasse, je ne dirai pas le goût sévère et raisonné de l'artiste ou de l'architecte, mais encore le jugement le plus facile et le plus complaisant. Ce sont partout des lignes froides et sèches, un aspect lourd et disgracieux, une incohérence dans l'ensemble et une stérilité de détails qui attristent et repoussent. La division intérieure est au moins aussi incommode que les dehors sont nuds et repoussants ; nous ne parlerons donc pas de l'insuffisance du plan et de la distribution ; cent appartements s'enchevètrent, cent corridors se croisent, sans utilité, et même aux dépens de l'utilité du service ; nous nous contenterons de dire quelques mots des parties de l'édifice qui nous semblent devoir trouver grâce aux yeux de l'artiste.

La Bibliothèque de la Ville occupe une grande partie de l'espace des bâtiments du Collége donnant sur le quai ; nous n'en ferons donc pas d'autre mention, puisqu'elle a déjà été suffisamment décrite dans le courant de cet ouvrage. Le reste est une réunion indigeste de bâtiments où l'on a ménagé six cours principales, dont trois grandes réservées aux récréations des élèves, et trois plus petites formant les dépendances intérieures, telles que la cour de l'Académie universitaire, celle de la Faculté des Sciences, et celle des cuisines. La plus grande de ces cours, communiquant au sud avec un porche de plain-pied contre l'église, est appelée la cour des Classes ; elle offre une longueur de 47 mètres sur 26. Elle est ombragée par quelques platanes. La 2e n'a que 29 mètres de longueur sur 21 de largeur ; elle renferme

quelques arbres chétifs et souffrants. La troisième, plantée de jeunes arbres, y compris le petit portique au nord, a 25 mètres sur 16. Trois cent quarante élèves pensionnaires doivent se répartir dans ces trois cours. Nous avons dit plus haut que la masse des bâtiments du Collége était divisée en deux parallélogrammes inégaux par la rue Ménestrier ; la difficulté des communications entre ces deux portions de l'édifice nous fait supposer qu'ils n'étaient pas, d'abord, communs ni appropriés aux mêmes usages, ou peut-être qu'on avait tracé, dans le principe, une ligne de démarcation infranchissable entre les internes et les externes.

Il faut remarquer, en outre, que, sans parler des locations particulières qui occupent, presque en entier, trois des faces extérieures du Collége, on y trouve encore : les bureaux du poids-public, la justice-de-paix du 3me arrondissement, la Bibliothèque et de vastes salles publiques servant aux cours de la Faculté des Sciences. Que l'on ajoute à ce grand nombre de services étrangers, ceux qui sont nécessaires à l'exploitation d'une maison de ce genre, tels que : infirmerie, lingerie, église, cuisines, classes, 2 réfectoires, 10 quartiers de 35 élèves, avec dortoirs et vestiaires; logements des recteur et inspecteur de l'Université, des proviseur, censeur, économe, médecin, aumônier; bureaux, salle de théologie, école de commerce, salle de physique, et de chimie, deux salles de dessin, etc., et l'on aura une faible idée du dédale que renferme le Collége.

Il paraît que jadis ce Collége était d'une grande richesse tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; c'est au moins ce que l'on est en droit de conclure des éloges du P. Ménestrier [1].

[1] Le P. Ménestrier, dans son *Eloge historique de la ville de Lyon*, dit que cette vaste étendue de bâtiment, fait l'admiration des étrangers, et l'une des beautés de cette ville. Plus loin, il parle de la magnificence de ce monument, à propos de l'incendie qui avait consumé une partie des bâtiments du Collége attenant à la Bibliothèque, en 1644. Puis, au sujet de l'inscription d'une peinture de la cour des Classes : DOPO IL FUOCO, PIU BELLO, il ajoute : « Ce qui nous « a fait verser des larmes, fait le sujet de l'étonnement des étrangers, et au « lieu de dire avec le poëte, il ne reste que de la cendre où furent des tem-

LA COUR DES CLASSES.

La cour des Classes était anciennement décorée sur ses quatre faces de peintures à fresque [1] qui sont aujourd'hui tellement dégradées qu'il est impossible de reconnaître les sujets qu'elles représentaient ; cependant les faces exposées au levant et au sud laissent voir quelques figures dont l'exécution et la couleur ont dû être brillantes et soignées. Quatre ordres d'architecture : le toscan, le dorique, l'ionique et le corinthien, régnaient autour de la cour, superposés les uns au-dessus des autres ; les entrecolonnements étaient ornés de peintures symboliques, parmi lesquels brillaient les armoiries de la ville de Lyon. On aperçoit encore un lion au milieu de génies, des traces de médaillons, quelques parties de frises avec leurs trygliphes, un grand cadran solaire sur la face regardant le midi, et plusieurs traces d'inscriptions latines. Ces peintures, dit Menestrier, découvraient aux yeux, sous des images savantes, les mystères les plus secrets des sciences que l'on enseigne dans cette académie consulaire. Au midi, adossé contre l'église, se trouve un portique de cinq arcades à la Palladio, avec quatre entre-pilastres ; ce portique agrandit la cour et sert de refuge aux élèves pendant la pluie. Ce cloître, sous lequel se trouve une porte de dégagement pour l'é-

« ples et des palais, nous disons au contraire qu'il n'y a que magnificence, où « furent des cendres et de la fumée. »

On peut facilement juger de l'exagération de ces éloges, par un simple coup-d'œil, qui produira une conviction tout opposée, et qui ferait croire à la raillerie de la part de ce savant, ou à un jugement bien peu éclairé dans les arts.

[1] On peut consulter à ce sujet le *Temple de la Sagesse*, par le P. Claude-François Ménestrier, de l'ordre de Jésus ; on y trouvera une description très détaillée des sujets emblématiques que ces peintures représentaient, des cadrans solaires et inscriptions tracées sur les murs. Philippe Labbé exécuta ces compositions vers 1662, sous le consulat de Marc-Antoine du Sausay, prévôt des marchands.

glise, établit une communication à couvert, par l'entrée des externes sur la place, avec l'escalier correspondant à la partie supérieure des bâtiments et donne issue sur la nouvelle cour qu'occupaient autrefois les écuries des meuniers, du côté du quai.

L'ÉGLISE.

L'Église, commencée en 1617 sur les dessins du P. Martel-Ange, jésuite, est moins remarquable par son ordonnance architectonique que par le luxe des marbres qu'on y a déployé à l'intérieur, et qu'on ne retrouve dans nulle autre église de Lyon, si ce n'est dans celle des Chartreux. La façade principale, située sur la place du Collége et formant un des angles de la rue Ménestrier, est plus bizarre que belle, et ne se distingue par aucun ordre caractéristique d'architecture. Son style a quelques rapports avec celui de Borromini [1], c'est dire qu'il est tourmenté et de mauvais goût. L'ensemble de la façade, flanquée de deux tours en avant-corps très-saillants, présente cependant un mouvement et un aspect pittoresques qui, abstraction faite des détails, ne laisse pas que de captiver les regards : ces deux tours, découpées par de petites croisées en forme d'œils-de-bœufs, correspondent aux basses nefs, et renferment deux escaliers. Celui de gauche communique à la Bibliothèque et à l'Observatoire, bâti postérieurement au dessus de l'Église, en 1701, par le P. Saint-Bonnet qui en fut l'architecte, et y trouva la mort un an après, en tombant du haut d'un échafaudage dressé pour la construction. L'escalier de droite ne s'élève qu'à la hauteur d'un étage. Le surplus de la cour forme des salles de musique auxquelles

[1] Borromini, architecte romain, né en 1599, se suicida en 1697. Il a inventé le *rococo*, architecture de fantaisie et de mode qui a eu beaucoup de vogue à cette époque. On croit qu'il prenait pour modèles de ses ornements et moulures, des morceaux de parchemin présentés au feu pour leur faire subir toute espèce de contorsions.

Le *rococo*, en peinture et architecture, correspond en France au règne de Louis XV.

on arrive par le grand escalier dont la première voûte sur la rue Ménestrier supporte la cage.

La façade de l'Église en arrière-corps, qui correspond à la largeur de la grande nef, est percée de deux portes accouplées avec entablement supporté par des consoles et couronné par un fronton, surchargé de deux aiguilles ou petits obélisques. Ces portes donnent accès au public dans la portion de l'Église qui lui est réservée.

La partie supérieure de la façade est composée de trois croisées à frontons curvilignes et brisés, dont une, celle du milieu, est bouchée, et recevait une inscription actuellement effacée. Un grand cintre supérieur, et un fronton triangulaire, occupant encore la largeur de l'arrière-corps, terminent d'une façon peu harmonieuse cette singulière ordonnance d'architecture.

L'Observatoire de la Ville, s'élevant d'une hauteur de huit étages environ, domine tout cet ensemble qu'il écrase de sa pesanteur et de sa nudité calcaire. A trouver la mort sur ces murailles, il y avait assurément peu de gloire pour l'architecte qui les a fait construire. De cet Observatoire, dans lequel existe encore le méridien établi sur le carrelage par les Jésuites, on jouit d'une vue très variée ; d'un côté, l'immense étendue des plaines du Dauphiné, bornée à l'horizon par la chaîne des Alpes, exalte l'imagination et fait rêver; de l'autre, le panorama plus rapproché des collines de Fourvière et des Chartreux, sur lesquelles les maisons et les jardins sont étagés comme les gradins d'un amphithéâtre, et quelques échappées des montagnes du bassin lyonnais, ce spectacle vous plonge dans un ravissement, que peuvent seules diminuer les innombrables cheminées de nos maisons.

L'intérieur de l'Église est composé d'une grande nef divisée par six grandes arcades supportant la voûte d'arête dont les arcs doubleaux correspondent à l'aplomb des grands pilastres qui reçoivent un entablement d'ordre dorique, et dont les pénétrations ou lunettes correspondent aux croisées cintrées qui éclairent l'église de chaque côté. Ces grandes arcades sont découpées en deux par des tribunes à la naissance du cintre ; leur balustrade et leur entablement reposent sur deux colonnes ioniques, joignant les pilastres, espèce

de remplissage qui a l'air d'être fait après coup ; ces tribunes voûtées s'arrêtent à l'intersection du chœur, et couvrent autant de chapelles, pratiquées dans les bas-côtés, qu'il y a d'arcades ; les futs des colonnes sont en marbre rouge de Savoie, les chapiteaux en pierres blanches de Seyssel ; et les bases en marbre jaune ; les grands pilastres sont en brèches rougeâtres des Pyrénées, encadrées par des bordures ou frises en marbre noir, toutes en incrustation dans la pierre de taille.

C'est une vraie marqueterie de marbres de toutes couleurs assez harmonieusement assortis, mais de profils lourds. Leur goût manque en général de pureté, ce qui détruit un peu l'effet du coup-d'œil général.

La grande voûte qui se termine en calotte au-dessus de l'hémicycle du chœur, était couverte de peintures symboliques bien décolorées aujourd'hui et parmi lesquelles on n'aperçoit plus qu'un mélange confus d'ornements et de figures. « Ces peintures, qui flattaient également l'esprit et les yeux, dit le P. Ménestrier dans son livre le *Temple de la Sagesse*, faisaient voir l'établissement de l'Eglise de Lyon, par ses premiers prélats, sur les exemples des Apôtres et des Docteurs de l'Eglise, dont ils ont eu le zèle et la doctrine ; et son autel profane, si célèbre chez les païens, changé en un autel sacré, où les vertus viennent offrir des victimes plus innocentes que celles que l'impiété y faisait offrir à Minerve, en faveur d'Auguste César.

Le sanctuaire est orné de quatre niches qui renferment les statues en marbre blanc de Carrare, représentant les fondateurs ou patrons de l'ordre de Jésus. Ces statues sont d'une exécution très satisfaisante. A gauche, Ces trouve celle de saint Ignace de Loyola [1], tenant l'Evangile, sur un feuillet duquel est gravée la devise, *ad majorem Dei gloriam* et à la suite, celle de François de Salles ; à droite, celle de François Xavier [2] ; et, à la suite, celle de Louis de Gonzague, tenant un lys. Au-dessus des niches, et sur l'axe du maître-autel,

[1] Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre, né en 1491, mort en 1556.

[2] François Xavier, missionnaire espagnol, né en 1506, mort en Chine en 1556.

se trouve un tableau dont le sujet est la Trinité se dévoilant aux regards des bienheureux élus. La composition de ce tableau est bonne et sa couleur assez harmonieuse.

A gauche et à droite, il y a, dans des panneaux, deux sujets relatifs à l'ordre de Jésus. Deux autres panneaux attendent des toiles pour les remplir et remplacer le stuc provisoire.

Le maître-autel est en marbre blanc avec incrustations de divers marbres précieux ; il est couronné par deux génies également en marbre blanc qui soutiennent le tabernacle ; l'ensemble est d'une grande richesse, mais d'un dessin maniéré.

En regard du chœur, et au-dessus du porche se trouve une grande tribune. Elle devrait recevoir des jeux d'orgue, complément indispensable du style et de la décoration de l'Église, qui rappellent un peu la richesse de ces édifices religieux en Italie.

Derrière l'abside de l'Église se trouve la sacristie qui prend jour sur la cour de la Faculté des Sciences.

Indépendamment de cette Église, il existait dans l'intérieur des bâtiments du Collége, trois autres chapelles d'assez grande dimension, dont une actuellement forme le grand réfectoire situé au nord de la rue Ménestrier, éclairé par quatre croisées et couvert par une voûte d'arète ; sa longueur est de 19 mètres, sur une largeur de 10.

Les deux autres chapelles, qui étaient probablement destinées à des congrégations, et qui sont occupées actuellement par les salles de la Faculté des Sciences, forment les deux angles de la rue Ménestrier et du quai du Rhône. Leurs entrées sont pratiquées sous les voûtes de la bibliothèque, et se distinguent par deux portes d'une architecture plus remarquable que celle de tout le reste des bâtiments. La porte au midi est ornée de deux colonnes d'ordre ionique, engagées, aux deux tiers de leur circonférence, dans le mur et flanquées de pilastres découpés à refends et bossages avec chambranles ; le tout est surmonté d'un entablement complet et d'une niche.

Celle au nord, donnant accès dans l'ancienne salle des Actes, est d'une architecture plus historiée, et qui rappelle le passage de la re-

naissance au style français (XVIIe siècle). Elle a plus d'un rapport avec l'Hôtel-de-Ville de Lyon, dont la construction doit dater à peu près de la même époque (1646) ; tous les bâtiments du Collége n'ayant été achevés qu'en 1660. Ces deux chapelles avaient chacune 22 mètres de long, sur 11 mètres de large. Leurs plafonds sont ornées de fresques riches, mais fort dégradées.

La Bibliothèque occupe, au-dessus de ces voûtes, tout l'espace réuni de ces chapelles et de la rue, soit en longueur, soit en largeur.

Raphaël Flachéron.

Sur le quai, et près de la rue Gentil, se trouve l'entrée principale des cuisines et de la boulangerie; emplacement sur lequel M. Flachéron père, alors architecte en chef de la Mairie, avait projeté, pour conduire dans ce beau vaisseau, un escalier très grandiose dont la construction, y comprises les dépenses à faire pour le logement des concierge et gardiens, ne devait pas dépasser la somme de 22,000 francs.

Parmi les portions du Collége qui méritent une mention honorable, nous nous contenterons de citer, pour mémoire, un pont ou galerie en pierres de taille de Villebois, exécuté en 1836 sous la direction de M. Raphaël Flachéron, et qui réunit par leur centre les deux masses de bâtiments du Collége. Il a coûté 9,000 fr.

Nous terminerons enfin cette analyse par cette inscription latine qui surmonte la porte extérieure de la cour des Classes :

COLLEGIVM TRINITATI SACRVM

HENRICI MAGNI ET LVDOVICI JVSTI

REGVM CHRISTIANISS. MVNIFICA VOLVNTATE

CAROLI DE NEVFVILLE PRO REGIIS AVSPICIIS

ÆRE MVNICIPALI EXTRVXERVNT

EJVSD. COLL. AVTHORES PATRONI. PROPRIETARII

PRÆFECT. MERC. ET COSS. LVGD.

III.

Revenons à la partie historique.

La seconde époque de l'administration des Jésuites, époque qui s'étend entre leurs deux bannissements, fut le temps où leur enseignement jeta le plus d'éclat à Lyon. Ce fut alors qu'y brillèrent les professeurs les plus remarquables : le versificateur Antoine Milieu, auteur du *Moïse Voyageur*, les humanistes Pomey et Joubert, connus par leurs travaux lexicographiques, l'érudit Ménestrier, le littérateur Colonia, le P. Cotton, et plus tard le P. La Chaize, tous deux confesseurs de rois, comme leur prédécesseur Emond. Auger. C'est alors que le P. de Saint-Bonnet, astronome distingué, obtenait du Consulat la construction d'un Observatoire. Alors aussi se forma cette riche Bibliothèque, également remarquable par les ouvrages qui la composent et par le vaisseau qui les renferme.

Quant à la direction des études, dans cette période, nous pouvons

nous en faire une assez juste idée, grâce à un document précieux qui nous est tombé sous la main. Ce sont les *réglements pour MM. les pensionnaires des Pères Jésuites du Collége de Lyon*, publiés officiellement par la Compagnie en 1715. Il est vrai que ce manifeste a quelque air de parenté avec les prospectus modernes, où l'on donne, comme chacun sait, une si admirable éducation. Il est probable que les Pères Jésuites, tout en parlant à leurs pensionnaires, élèvent un peu la voix pour qu'on les entende au dehors. Cependant, en faisant la part de la réclame, il reste dans cet opuscule des détails positifs qui peuvent servir de base à notre appréciation.

Deux grands traits caractérisent à cette époque l'éducation donnée par les Jésuites. L'universalité un peu mondaine de leur enseignement, et leur habile industrie pour exciter l'émulation de leurs élèves.

En face des sévères leçons de l'Université de Paris qui, dédaignant l'agréable, ne visait qu'au solide, et n'atteignait parfois que le pédantesque, les Jésuites avaient élevé un système d'éducation plus en rapport avec la société actuelle, plus capable de séduire et l'imagination des élèves et l'amour-propre des parents. Souples à toutes les nécessités de l'ambition, ces religieux savaient complaire au monde pour l'asservir. Chose inouïe, jusqu'alors ils avaient ouvert les portes des Colléges à tous les arts d'agrément : la danse, l'escrime même n'en étaient point bannies. Tous les ans, la distribution des prix était précédée, non seulement d'une tragédie, mais souvent encore d'un ballet, composé par les révérends Pères , et dansé par les plus agiles de leurs élèves. Chez ces aimables maîtres, les études les plus graves perdaient une partie de leur austérité.—La physique n'était guère qu'une série d'expériences amusantes. L'histoire s'appuyait sur l'inspection des médailles. Cet enseignement, resserré en deux années, était bien imparfait sans doute, mais plus complet pourtant que dans l'Université de Paris, où Rollin appelait encore de ses vœux l'étude de l'histoire de France. « La grammaire et la latinité, est-il dit dans le *réglement*, sont des pays assez secs. Il faut égayer l'esprit, si l'on veut qu'il s'éveille : les buissons plaisent,

quand ils sont fleuris. » Aussi les régents de la Trinité semaient-ils à pleines mains, sous les pas de leurs élèves, les fleurs de la poésie, et les grâces quelquefois un peu légères du langage. Ils enseignaient même le blason : et il ne tenait pas à nos révérends Pères que les fils des bourgeois lyonnais ne fussent de jeunes et brillants gentilshommes. Il n'était pas jusqu'au christianisme qui n'eût adouci auprès d'eux l'austérité majestueuse de sa doctrine. La religion s'était changée en dévotion, la vertu en piété. Beaucoup d'élèves communiaient tous les huit jours. La plupart étaient membres des Congrégations dont nous avons vu que les Jésuites enlaçaient la population lyonnaise. On développait en eux cette tendresse de cœur si délicieuse, mais si fragile : on les exhortait vivement à ce culte de la Vierge, qui trace dans l'ame d'un jeune homme de si grâcieuses, mais, hélas ! de si fugitives impressions.

Des études présentées avec tant d'attraits devaient captiver facilement l'attention des élèves. Leurs habiles professeurs y soignaient tout ce que l'émulation a de plus puissant. Voulant énergiquement le but, peu prévoyants dans le choix des moyens, ils échauffaient par la vanité ces jeunes imaginations, pour leur faire produire des fruits précoces et insipides. De là ces théâtres, ces exercices publics et fréquents, ces éloges excessifs, ce besoin de célébrité, ces triomphes du collége qui préparent de cruelles déceptions dans le monde ; de là cet amour de la louange substitué à l'amour de la science ; de là, plus tard, le dégoût des études sérieuses. Tel était le résultat ordinaire de cette éducation : elle faisait des élèves brillants et des hommes médiocres. La société y trouvait peu son compte ; la Compagnie de Jésus y trouvait le sien : car toutes ces études tendaient *à sa plus grande gloire*, suivant l'aveu naïf du père Jouvency, *ad majorem Dei et societatis nostræ gloriam* [1]. Louis XI avait donné d'avance la traduction de cette phrase, qui serait impie si elle n'était ridicule : *Mon Dieu*, disait-il dans son oraison dominicale, *que votre volonté soit faite et la mienne aussi !*

[1] *De ratione discendi et doc.* Pars I. ch. III. art. 3.

Cependant l'établissement de Lyon allait être entraîné dans la ruine générale des Jésuites. Un procès commercial, la banqueroute d'un de leurs membres fut, comme l'on sait, le signal de leur destruction. Le parlement de Paris les condamna à payer, et ordonna l'examen de leurs constitutions. Ce fut pour eux un coup mortel. L'abbé Chauvelin, rapporteur de cette affaire, représenta leur société comme « un colosse redoutable, dont les bras embrassaient les deux mondes, et qui affectait l'empire de l'univers [1]. » Les Jésuites furent une seconde fois victimes de leur puissance, et, le 6 août 1761, le parlement, toutes les chambres assemblées, les supprima, et leur enjoignit de vider leurs colléges. Néanmoins on leur accordait un délai de huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er avril 1762, dans les villes où ils enseignaient seuls. Lyon était dans ce cas. Pendant tout l'hiver, les Jésuites de la Trinité s'effrayèrent peu de l'arrêt du parlement. Ils regardaient le projet de leur expulsion comme une chimère. Jusqu'au 31 mars au soir ils attendaient des lettres de cachet pour empêcher l'exécution de l'ordre du parlement. Enfin le jour fatal arriva. C'était le jeudi de la semaine de la Passion. Une foule nombreuse s'était portée à la chapelle du Collége. Les Jésuites y dirent la messe pour la dernière fois. Ce ne fut pas sans émotion qu'on entendit le célébrant prononcer ces paroles de *l'Introït : Omnia quæcumque fecisti nobis in vero judicio fecisti, quia peccavimus tuis non obedivimus* [2]. Mais quand, à l'issue de la messe, la sénéchaussée installa les nouveaux maîtres, l'attendrissement se changea en fureur ; les écoliers et la populace insultèrent les régents, assaillirent le principal, et le poursuivirent jusque chez lui avec de grandes huées ; des pierres furent lancées, des fenêtres brisées ; des corps de garde établis sur la place du Collége furent insuffisants pour maîtriser l'émeute. Le lendemain, le procureur du roi porta plainte au lieutenant-criminel, et l'on prit des mesures sévères pour prévenir le retour de semblables désordres.

[1] Dubarle, *hist. de l'Université*, tom. II.

[2] Tout ce que vous avez fait contre nous, vous l'avez fait avec justice, parce que nous avons péché, et désobéi à vos commandements.

Le procureur du roi pouvait bien protéger la personne des nouveaux régents, mais non leur donner des élèves. Ils restèrent isolés au milieu de leurs classes, et n'eurent tout au plus qu'une soixantaine d'auditeurs. Ces nouveaux maîtres étaient encore des séculiers. Aucune congrégation n'avait osé, du vivant des Jésuites, affronter leur ressentiment en acceptant une survivance douteuse. Un maître de pension laïc se chargea du collége, et on lui donna six précepteurs ou répétiteurs. Cet enseignement provisoire subsista encore dix-huit mois.

Cependant on s'occupait de la liquidation du temporel de la société. Les établissements qu'elle possédait à Lyon entrèrent dans son actif pour une somme de 250,000 livres. Elle essayait d'y faire comprendre la Bibliothèque et les bâtiments des deux colléges; mais un arrêt du parlement, rendu le 6 août, repoussa ces prétentions, et la ville rentra dans sa propriété d'après les actes de 1527 et 1567.

La retraite des Jésuites avait laissé un vide immense dans toutes les parties de France, où ils possédaient cent quarante-neuf colléges : l'enseignement séculier, sans unité, sans direction, était incapable de le combler. Le gouvernement le sentit. Un édit rendu en février 1763 essaya d'établir un peu d'ordre dans ce chaos, en créant des bureaux d'administration, premier essai de l'action gouvernementale sur l'instruction publique en France. Ce ne fut pas sans peine que le Consulat de Lyon, jusqu'alors suprême arbitre des destinées du Collége, vit passer en d'autres mains un patronage qu'il avait acheté si cher. Au reste, il se chargea bientôt de justifier lui-même la sagesse de cette mesure, et de prouver l'incompétence des corps municipaux en fait de système d'éducation.

Le parlement avait demandé aux officiers royaux et municipaux des mémoires sur les moyens de suppléer à l'enseignement des Jésuites. Le 8 février 1763 le prévôt des marchands et les échevins de Lyon adressèrent à la cour un plan d'études vraiment curieux pour l'inexpérience naïve, la soif ardente de réformes, et la crédule confiance qui s'y manifestent, et caractérisent cette époque enceinte d'une révolution.

D'après ce projet, le cours d'études aurait duré cinq ans, pendant lesquels on eût enseigné sept langues, le français, le latin, le grec, l'hébreu, l'allemand, l'italien et l'espagnol. « On y joindrait l'étude de la langue arabe », ajoute avec candeur le réformateur municipal, si l'on n'était instruit que l'on parle communément la langue franque dans toutes les échelles du Levant. » Ce n'est pas tout; en même temps les élèves devaient être instruits progressivement de toutes les parties des mathématiques : ils devaient apprendre l'anatomie, la physique, la chimie, l'astronomie : on ne devait pas négliger la navigation et le pilotage : on aurait enseigné l'histoire universelle, l'histoire de France, l'histoire de Lyon. La cinquième et dernière année était destinée à l'étude de l'histoire ecclésiastique, où l'on devait traiter spécialement des libertés de l'Eglise gallicane. — Dans ce projet, on n'avait oublié qu'une chose, c'est de déclarer qu'on n'admettrait pour élèves que des Pic de la Mirandole.

Au reste, s'il avait fait preuve d'incompétence en rédigeant son plan d'études, le Consulat donna bientôt une marque de haute sagesse en ne l'exécutant point; et, surtout, en appelant avec instance à la direction du Collége la savante et pieuse société des Oratoriens. En vain la sénéchaussée réclamait l'enseignement séculier : le corps de ville savait par expérience ce qu'il fallait attendre de cette éducation sans ensemble, de ce professorat sans tête, de *ce je ne sais quoi qui n'a pas même de nom*. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de paralyser par la présence d'une corporation l'autorité rivale de l'odieux *bureau*. Quoiqu'il en soit, il fit, le 3 février 1763, un concordat avec les oratoriens, qui s'engagèrent, entre autres choses, à offrir, tous les ans, au Consulat le cierge féodal. Chose étrange ! ce bizarre anachronisme avait encore lieu le samedi 5 juin 1790 !

Ce fut le 4 juillet 1763 que l'Oratoire prit possession des bâtiments de la Trinité. Il jouit dès lors de l'usufruit dans toute sa plénitude. Comme le personnel, qui, sous les Jésuites, avait été d'une quarantaine de maîtres, était alors réduit à seize; comme le nombre des élèves était diminué de moitié, le local se trouva trop grand, et les Oratoriens donnèrent les premiers l'exemple de louer à des particuliers un édifice destiné par la munificence municipale à une

institution publique. Ils changèrent mesquinement les classes en boutiques, les étages supérieurs en chambres particulières dans plusieurs desquelles les locataires ne pouvaient parvenir qu'en passant par les tribunes de la chapelle. Jamais les Jésuites, quel qu'eût été le nombre de leurs élèves, n'eussent imaginé cette mesure parcimonieuse, à laquelle les ennemis des nouveaux maîtres donnèrent un autre nom ; heureusement qu'ils apportèrent d'autres titres à la considération publique.

La Congrégation de l'Oratoire, fondée en 1611, par le cardinal de Bérulle, déjà célèbre par la direction du collége de Juilly, et par le grand nombre d'hommes remarquables qu'elle avait formés, était une critique vivante de l'Institut des Jésuites. Modeste comme société, aussi bien que prise individuellement, elle repoussait cet ambitieux esprit de corps qui n'est autre chose que l'égoïsme en plusieurs personnes, le *nous* au lieu du *moi*. « Notre politique, écrit l'un d'eux, est de n'en point avoir; et il n'y a rien de plus éloigné de notre esprit que d'établir et d'affermir cette maison par des moyens humains... Il nous importe peu que notre Corps subsiste, pourvu que l'Église triomphe, et si, en combattant pour elle, nous étions tous défaits, sans qu'il en restât un seul, nos espérances et nos souhaits seraient parfaitement accomplis [1]. »

Aucun vœu n'enchaînait les membres de l'Oratoire. » Notre compagnie a cet avantage que quand, par nos tiédeurs et nos péchés, nous obligerons Dieu de se retirer de nous, elle se dissipera tout d'un coup, et il n'en restera rien. Il n'y a que la charité qui nous lie : ce lien rompu, nous ne serons plus [2]. » Cette assemblée de sages ne pouvait longtemps subsister. La pure sagesse n'a jamais rien fondé de durable : son royaume n'est pas de ce monde.

Dès l'entrée des Oratoriens, le brillant Collége des Jésuites changea de face. Plus d'études frivoles, plus d'arts d'agrément, plus de mondaines solennités, plus de tragédies, plus de danses. Dans les exercices publics, les élèves développèrent des questions d'histoire

[1] Lamy; *Entretien sur les Sciences.*
[2] *Ibid.*

ou de littérature. On se proposa pour modèle l'Université de Paris : tout l'enseignement devint grave et sérieux. Il ne s'agissait plus de dresser des enfants, mais de former des hommes. « Quelle fin devons-nous avoir dans nos études, dit un Oratorien ? Est-ce de nous remplir la tête de latin, de grec, d'hébreu, d'histoire, de lignes, de figures de géométrie ? Notre esprit n'est pas fait pour l'érudition, mais l'érudition pour l'esprit : c'est-à-dire qu'on doit s'en servir pour le régler et le perfectionner. Or, sa perfection ne consiste qu'en deux choses, qu'il fuie l'erreur et le mal ; que ses jugements soient droits et ses affections réglées. » — Nous voilà loin du but que le P. Jouvency propose à ses jeunes poètes : *Ad majorem Dei et Societatis nostræ gloriam.*

Même contraste dans l'éducation religieuse. Au lieu de cette dévotion aimable qui ne s'adressait guère qu'à la sensibilité, les Oratoriens enseignaient une doctrine austère. On les accusait même de jansénisme, et la rigidité de leur morale fut un des arguments de la sénéchaussée, quand elle voulut combattre leur admission au Collége de la Trinité. A cette grave et sévère école se formèrent de bons citoyens et même des hommes illustres, parmi lesquels nous pouvons citer Monge, le créateur de la géométrie descriptive, et l'un des fondateurs de l'école polytechnique. Ce fut aussi d'un Oratorien de Lyon qu'Ampère reçut les seules leçons qu'il ne dut pas exclusivement à son génie.

Tel fut le Collége de la Trinité sous la direction des Oratoriens. Pendant l'espace de trente ans, depuis 1763 jusqu'en 1793, cette savante congrégation enseigna sans bruit, sans éclat, mais avec fruit. Comme son divin maître, elle *passa en faisant le bien.*

Le jour même du sanguinaire décret qui ordonnait le siége de Lyon, la Convention supprimait les académies et renversait les Colléges. La terreur et l'ignorance allaient asservir le pays [1]. Les bâti-

[1] Il paraît toutefois qu'entre la suppression des Oratoriens et le siége de Lyon, on imagina de remplacer l'enseignement classique par des cours publics, dont plusieurs attirèrent une grande affluence d'auditeurs. Le cours de Botanique fut professé avec succès par M. Gilibert, père d'un de nos mé-

ments du Collége et de la bibliothèque eurent le plus à souffrir du feu des batteries conventionnelles ; et après la Terreur, ils furent transformés en casernes[1]. En 1801, la *Consulta* de la République cisalpine tint ses séances dans la chapelle du Grand-Collége. C'est là que Ugo Foscolo prononça les dernières paroles que la liberté fit entendre à Bonaparte avant ses malheurs. Quand cette assemblée eut terminé ses travaux, l'école centrale, établie d'abord au palais Saint-Pierre, vint mourir dans les bâtiments de l'ancien Collége.

Ce nouvel enseignement n'était point né viable. Ses vices principaux étaient de n'offrir que l'instruction, et non l'éducation ; de donner aux savants professeurs qui remplissaient ses chaires des auditeurs et non pas des élèves ; de mettre l'assiduité et l'attention des étudiants au nombre des choses purement facultatives ; enfin, de ne point établir entre les écoles primaires et les écoles centrales cette gradation si nécessaire pour que l'enseignement soit utile.

Après sept ans d'existence, les écoles centrales, d'après le projet de Fourcroy, furent remplacées par les lycées. Un décret consulaire du 24 vendémiaire an XI ordonne qu'un lycée sera établi à Lyon et placé dans les bâtiments du Grand-Collége. L'ouverture du nouvel établissement eut lieu le 15 messidor de la même année.

Enfin, le 17 mars 1808, fut promulgué le décret qui, faisant un seul corps de ces membres épars, constituait l'Université nouvelle.

decins les plus distingués. Les salles étaient trop petites pour les leçons de littérature faites par M. Bérenger qui, plus tard, fut le premier proviseur du Lycée de Lyon. Mais le cours de morale, professé par un ministre protestant, comptait jusqu'à trois auditeurs. Ennuyé de prêcher dans le désert, le ministre imagina de placer sa harangue immédiatement après la leçon de M. Bérenger, dans l'espérance d'hériter de son auditoire. Ce calcul réussit mal : non seulement les amateurs de littérature ne voulurent pas entendre parler de morale, mais l'infortuné professeur perdit même le tiers de ses auditeurs habituels, et fut réduit au nombre strictement nécessaire pour pouvoir dire encore : *Messieurs*. Nous tenons ces détails de *la moitié* du fidèle auditoire, laquelle a été unanime dans son rapport.

[1] *Archives du Rhône*, tom. VII. Notice par M. Rabanis.

Ici s'arrête notre tâche. Nous laissons à l'avenir le soin de juger cette création de Napoléon, cette grande institution qui touche par ses racines aux plus humbles villages, et porte sa cime jusqu'aux pieds du trône. Abrité nous-même sous une de ses feuilles, nous verrions notre impartialité appellée tour à tour esprit de corps ou ingratitude. Disons seulement que jamais, même dans les plus beaux jours du Collége de Lyon, le nombre de ses élèves n'avait attesté une prospérité plus grande. Sept cents jeunes étudiants remplissent aujourd'hui ses classes désormais trop étroites. C'est le seul résultat que notre position nous permette de constater. Les chiffres ne flattent point; l'arithmétique est impartiale.

J. Demogeot.

CONDITION DES SOIES.

I.

Une loi du 9 décembre 1807 ordonna l'acquisition de différentes parties de terrain, dépendantes du jardin des Capucins, et la construction, sur ce local, d'un bâtiment spécialement destiné à la Condition des soies.

La façade principale de cet édifice se fait remarquer par une disposition architectonique d'un goût très pur. Le style de l'architecture florentine a heureusement inspiré l'artiste. Un soubassement d'une grande simplicité, exécuté en pierres de tailles divisées régulièrement par assises, avec traits d'appareils, et refends saillants aux angles, présente, au milieu de sa longueur, une belle porte cintrée, dont l'encadrement est exécuté en marbre noir, et formé de deux pilastres cannelés qui soutiennent une archivolte en même marbre ; la frise de cette archivolte est ornée d'une guirlande de feuilles de mûrier, entremêlée de vers à soie, et sculptée avec finesse, attributs qui conviennent parfaitement au frontispice de ce monument dont ils désignent la destination.

Ce soubassement est surmonté d'un premier étage éclairé par une série de neuf fenêtres cintrées, avec pilastres intermédiaires sup-

portant les architraves cintrées, le tout d'une bonne proportion, et produisant un effet qui contraste agréablement, par la multiplicité des ouvertures, avec la sévère simplicité du rez-de-chaussée.

Le deuxième et dernier étage, percé de cinq croisées de forme carrée, correspondantes, de deux en deux, aux arcades inférieures, et dont les trumeaux sont moins découpés, termine l'édifice, couronné, sur les quatre côtés, par un entablement, ou corniche à consoles, d'un profil très élégant. Toute cette façade plaît davantage au regard par l'unité et la noblesse harmonieuse dont elle est empreinte, que par le luxe de sa décoration.

La jolie porte en marbre noir, pratiquée, dans le soubassement, donne accès au rez-de-chaussée, dans un vaste portique traversant le bâtiment sur toute la profondeur de son axe perpendiculaire à la rue. Ce portique est couvert par une voûte surbaissée à lunettes, construite, à l'imitation des voûtes italiennes, sur une courbe très gracieuse; et, de chaque côté du portique, sont des magasins d'entrepôt également voûtés. Au centre, et à gauche en entrant, se présente un bel escalier à triple rampe et à double révolution, conduisant, au premier étage, dans un vestibule central éclairé par deux baies à ciel ouvert, et dont la voûte en berceau produisait, par sa régularité, un écho que l'on a fait cesser au moyen d'une toile tendue sur une de ses faces courbes. Ce vestibule dessert trois grandes salles voûtées avec d'autres pièces attenantes, dans lesquelles se fait la dessication des soies. Le deuxième étage est consacré à des magasins supplémentaires, et au logement du directeur de l'établissement.

En premier lieu, tout l'édifice était complètement isolé des maisons voisines, par une cour qu'on avait ménagée dans son parcours; mais, depuis trois ans, la Chambre du Commerce a profité d'une partie de cet espace libre à l'est de l'ancien bâtiment, pour y faire construire, d'après les plans de M. Ennemond Hotelard, architecte, qui s'est conformé sagement à la disposition primitive, une aile additionnelle, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, occupés aujourd'hui par les machines et appareils fonctionnant pour les épreuves du nouveau mode de conditionnement.

Les plans du bâtiment de la Condition des soies, ont été donnés par M. Gay, architecte de talent, qui en a dirigé l'exécution, mais qui n'a point su réunir la solidité à l'élégance. Si l'on n'a que des éloges à lui faire sous le rapport du goût, il n'en sera point de même sous celui de la structure et de la stabilité; la résistance des murs, comparativement à la poussée des voûtes, n'a point été combinée suivant les règles de l'art, de sorte que le bâtiment menaçait ruine avant d'être achevé. On a dû commencer par le fortifier au moyen de tirans et de clefs en fer, qui n'ont pu rémédier complétement à ce vice de construction; et comme les murs continuaient à se déverser, il a fallu, pour maintenir surtout les voûtes du grand portique, exécuter des travaux importants et difficultueux, dont M. L. Flachéron, alors architecte de la ville, fut chargé en 1827 et 1828.

Ce système de consolidation consiste principalement dans les ouvrages exécutés dans les caves, qui supportent au rez-de-chaussée, à chaque angle extrême du portique, des groupes de quatre colonnes et autant de piliers, unis par des plates-bandes, et formant un massif quadrangulaire qui offre la plus grande sécurité. On a dû aussi établir des contreforts correspondants à chaque retombée des lunettes de la voûte, partout où il n'existait point de murs de refend.

Au premier étage, un autre système de consolidation en charpente, très ingénieusement combiné, maintient l'équilibre entre toutes les voûtes dont les poussées agissaient dans des sens inverses sur les murs qui ne peuvent plus céder à la pression. Pour arriver à ce résultat, il a fallu dépenser des sommes considérables; mais cet édifice, actuellement très solide, est d'une distribution commode et facile à l'intérieur. Il présente, au dehors comme au dedans, une apparence tout à fait italienne, et des proportions étudiées avec finesse et sentiment. Il est placé au centre du quartier le plus animé du commerce de la soierie, dont il fait le plus bel ornement, et serait bien plus remarqué des curieux s'il était situé sur une place, ou sur l'axe d'une rue qui permettrait d'embrasser toute son étendue d'un seul coup-d'œil.

Raphaël Flachéron.

II.

On nomme Condition des soies, ou simplement Condition, un établissement public où la soie moulinée, avant d'être livrée au fabricant, séjourne un jour ou deux. Pendant ce temps, elle est soumise à une dessication plus ou moins absolue, dessication qui, en excluant l'humidité dont cette soie peut être chargée, en fixe le poids et la valeur exacte.

Le but du conditionnement consiste donc dans la détermination rigoureuse de la quantité vraie de la soie, par l'élimination de l'eau, dont, par une cause quelconque, elle peut être imprégnée.

Pour faire comprendre l'utilité de cette institution, disons d'abord que la soie, très hygrométrique de sa nature, se pénètre d'autant plus d'humidité, que l'air au milieu duquel elle se trouve en renferme davantage. Ainsi, dans une atmosphère saturée d'humidité, cette imprégnation peut aller jusqu'à l'énorme proportion de 25 p. 0|0; de telle sorte que 100 k^{os} de soie sèche pèseront, après cette absorption, 112 k^{os}, et cela sans altération sensible des propriétés physiques. Nous observerons ensuite que, à défaut de cette surcharge naturelle, il s'en présente une autre qui ne l'est guère; c'est celle qui résulte de l'imbibition que font des marchands, dans la pensée d'un bénéfice frauduleux.

On estime que, à Lyon seulement, la Condition des soies prévient un préjudice annuel de plus d'un million.

Dans toutes les villes où l'industrie de la soie a pris quelque activité, une Condition a été établie. Saint-Etienne, Saint-Chamond, Nîmes, Avignon, Aubenas se sont empressés d'imiter l'exemple de Lyon, et de se pourvoir d'une institution aussi simple qu'utile.

Ce genre d'établissement n'est pas très ancien. Ce fut d'abord une industrie libre, importée de Turin vers 1750, et qui s'exerça longtemps dans des ateliers particuliers. Un des ateliers les plus occupés

était celui de M. Rast; le gouvernement en fit l'acquisition pour servir de base à l'organisation de la Condition actuelle, qui fut arrêtée par un décret du 23 germinal an XIII; un emplacement fut acheté; un édifice spécial s'éleva pour recevoir un matériel approprié à tout le mouvement des soies sur la place ; le même décret fermait tous les ateliers particuliers, et réservait à l'établissement nouveau le monopole du conditionnement.

L'institution fonctionne sous la haute surveillance de la Chambre du Commerce, de qui elle relève immédiatement. La Chambre du Commerce exerce sa surveillance par l'intermédiaire d'une Commission administrative, prise dans son sein. Les opérations sont particulièrement suivies par deux commissaires choisis, l'un parmi les marchands de soie, l'autre parmi les fabriquants d'étoffes de soie. Chaque mois ils sont renouvelés.

A la tête de la Condition des soies est placé un directeur, comptable et responsable, nommé par le ministre du commerce, et à demeure dans l'établissement.

Si la Condition des soies est publique, elle n'est pas gratuite. Chaque ballot de soie acquitte un droit, en y passant, et paye assez cher la courte hospitalité qu'il y reçoit. C'est un impôt qui profite tout entier à la Chambre de Commerce, et lui constitue son meilleur revenu.

Bien que la Condition des soies ne constate pas toutes les transactions qui ont cette marchandise pour objet, son mouvement n'en est pas moins regardé, et avec raison, comme le thermomètre de l'activité de cette grande industrie. Ainsi, avec les chiffres que cet établissement nous fournit, nous suivons le progrès rapidement ascensionnel depuis ses premiers temps.

Citons seulement les quinze dernières années :

de 1825 à 1829	la moyenne de chaque année	a été de	559,000 k.
de 1830 à 1834	—	—	617,000
de 1835 à 1839	—	—	716,000

l'année 1838, qui a été la plus riche, a présenté le chiffre de 766,000 k. ; en 1806, il n'a été que de 335,000 k. Chaque mois on publie dans les journaux le nombre des ballots de soie qui sont présentés à la Condition.

Jusqu'à nos jours, l'opération du conditionnement a été conduite d'après une méthode vicieuse et sujette à erreur. La dessication des soies était souvent incomplète et fournissait des résultats disparates et mensongers ; de sorte que le commerce payait très cher une opération qui souvent lui apportait des chances de perte.

La Chambre du Commerce , frappée d'un tel état de choses, excitée par les plaintes des commerçants, résolut d'améliorer le procédé du conditionnement. En 1833, elle provoqua un concours de savants et d'industriels ; plusieurs répondirent à son appel. Nous citerons MM. Félissent, Andrieux, Ozanam, Renaux, Talabot. Pour apprécier le mérite des nouveaux systèmes présentés, une commission de commerçants et de savants fut créée, et, par nomination de M. le ministre des travaux publics, M. Darcet vint présider ses travaux.

Cette savante enquête dura plus d'un mois et démontra la supériorité du procédé de M. Talabot, sur ceux de MM. Andrieux et Félissent, seuls concurrents qui parurent. Nous allons dire deux mots de l'opération-Talabot, qui fonctionne actuellement à la Condition des soies, à la place du vieux et mauvais procédé qu'elle a détrôné.

Le procédé-Talabot repose sur une théorie diamétralement opposée à celle de l'ancien système. Il tend à réduire les soies à une dessication absolue. Il apprécie ensuite la proportion d'humidité qu'elles retiennent naturellement, et détruit de leur poids marchand tout ce qui excède cette quantité. Voilà pour la donnée théorique.

Pour opérer, on soumet chaque ballot à une première manipulation qui équilibre entr'elles, sous le rapport hygrométrique, toutes les parties de soie dont ce ballot est composé ; de sorte qu'une de ses parties, extraite et conditionnée, étant identique à toutes les autres, servira de régulateur pour connaître et constater le poids marchand de la totalité.

Le procédé-Talabot a démontré que, dans l'état ordinaire, la soie retient en moyenne 10 p. 0|0 d'eau, et que, dans certaines conditions, cette proportion peut aller jusqu'au tiers de son poids, sans modifier sensiblement son aspect extérieur.

Ainsi, un bon conditionnement ne dépend plus, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour, d'une forte dessication, mais d'un état conventionnel et normal d'humidité, qui, bien connu, établisse régulièrement et sans équivoque le poids marchand de la soie. Les fraudes et les erreurs n'étant plus possibles, la confiance reviendra aux transactions.

Un ballot de soie conditionnée est rendu à son propriétaire avec un bulletin qui indique le poids qui doit servir de base au prix.

Avant de terminer, nous hasarderons quelques observations critiques sur le système de conditionnement dans lequel on persévère.

Et, d'abord, le procédé-Talabot est-il le *nec plus ultra* de ce qu'on désire? N'a-t-il pas ses imperfections? Une pratique de quelques années le démontrera certainement. Nous n'avons pas à nous en occuper davantage. Mais, ce qu'il nous est impossible de ne pas signaler, c'est l'erreur dans laquelle persiste la Chambre de Commerce, en faisant rechercher, par la seule dessication, le poids vrai de la soie. Nous admettons que les surcharges d'eau deviennent impossibles; qui empêchera les fraudeurs d'ajouter à la soie de l'huile, de la gomme, des extraits de cocons, etc.; et alors que pourra le conditionnement actuel contre de pareilles substances? ne passeront-elles pas entières entre les doigts du conditionnement.

Les surcharges par matières autres que l'eau, ne sont ni hypothétiques ni même extraordinaires; celles qui sont dues à l'huile se rencontrent fréquemment et ont donné lieu, depuis peu d'années, à de nombreuses contestations.

Il serait donc à désirer que, à côté de l'atelier où le procédé-Talabot a été installé par les soins si habiles de T. Gamot aîné, s'élève un laboratoire où, par des procédés simples et prompts, l'état chimique de la soie fut reconnu, établi et mentionné au bulletin. J'énonce seulement l'idée sommaire de cette création complémentaire, dont la création serait aussi facile qu'économique, mais je suis convaincu qu'elle retiendrait, dans les achats de soie, cette sécurité qui s'en éloigne tous les jours, et investirait la Condition publique de cette

confiance générale et de cette grande utilité, qui sont ses bases les plus solides. Mais nous livrons ses réflexions aux lumières et aux sages intentions de la Chambre de Commerce de Lyon.

L.-V. Parisel.

Lyon Ancien et Moderne



PLACE DES CORDELIERS

LES

GRANDS CORDELIERS

ET

L'ÉGLISE DE SAINT-BONAVENTURE.



Il en est de certains monuments comme de certains hommes ; la célébrité va les chercher sans que les hommes aient rien fait pour la mériter, sans que les monuments la justifient par leur architecture ou leur destination. Les Cordeliers sont de ce nombre.

C'est d'abord la petite église d'un couvent obscur, mais qui grandira. La foi religieuse, un concile, la mort de Bonaventure, les visites des rois, l'affluence des corporations enrichiront le couvent et rendront l'église célèbre. Dans cette basilique, les riches de la cité creuseront leurs tombes ; la religion, la politique y agiteront leurs graves questions; sa position centrale en fera le quar-

tier-général des insurrections, elle aura ses dévastations et ses martyrs.

Il est en France peu de monuments célèbres à tant de titres.

Les Cordeliers doivent donc être considérés sous trois rapports : l'art archéologique, la religion, l'histoire; mais, c'est, sans contredit, sous le rapport historique qu'ils offrent le plus d'intérêt, car ils se lient intimément aux fastes lyonnais depuis le commencement du XIII[e] siècle.

L'église des Cordeliers, d'un style ogival intermédiaire et un peu froid. date de 1326. Plus grande qu'aux premiers siècles de sa fondation, elle a aujourd'hui 70 mètres de longueur sur 36 de largeur. Son architecture porte les caractères parfaitement déterminés du XIV[e] et du XV[e] siècle.

La façade, la partie la plus gracieuse du monument, est percée de trois portes d'un style uniforme, surmontées d'un fronton aigu, orné de feuilles de choux, avec des clochetons à droite et à gauche. Chaque porte est couronnée d'une rose; la belle rose qui surmonte celle du milieu est encadrée dans les bords d'une ogive surhaussée, mais les vitraux coloriés n'y sont plus, et tout l'effet en est perdu.

Le renfoncement de la porte principale, qui a été refait, semble dater du XVI[e] siècle; c'est une ouverture carrée entourée d'un chambranle portant une table saillante et une corniche curviligne; il contraste désagréablement avec le reste de la façade. Cette façade porte six écussons, quatre au-dessus de l'entrée principale, deux aux extrémités, mais ils sont presque frustes ; les nervures du fronton de la porte de droite n'existent plus et au milieu se trouve un écusson de 1619 portant une pensée et la truie que l'on retrouve à la cathédrale de Laon.

L'intérieur de l'église a la forme des anciennes basiliques ; c'est un temple nu à trois nefs avec des chapelles sur les bas côtés, mais sans transepts, ce qui augmente à l'œil la grandeur réelle. Huit arcades supportent, à l'aide de colonnes à chapiteaux sans ornements, la voute de la grande nef en ogive surbaissée. Elevé de deux marches, le chœur enferme deux de ces arcades; son effet est grandiose. Douze fenêtres de styles divers jettent la lumière dans la grande nef ; trois

fenêtres divisées en double ogive trilobée et surmontée d'un trèfle, sont percées dans l'abside demi-hexagone, et éclairent par des vitraux blancs le chœur au milieu duquel s'élève le grand autel composé de divers marbres.

Huit chapelles qui n'ont rien d'uniforme, qui ne sont ni du même temps, ni du même style, garnissent irrégulièrement les bas côtés et partagent avec les deux petites nefs le jour qu'elles reçoivent par des fenêtres de toutes les époques, où la vitre est encadrée tantôt dans la pierre, tantôt dans le fer. Quelques chapelles gardent encore des souvenirs des temps anciens; la dernière à droite offre dans sa voute à nervures brisées un travail d'une bonne composition; celle du fond du même côté garde sur ses parois deux blasons, portant: l'un, quatre fleurs de lys, et l'autre, trois roses. A l'entrée sont des piédestaux fuselés, octangulaires, riches, élégants, chargés d'arabesques, de dentelures d'un charmant travail, et couronnés d'un dais en cul de lampe surmonté d'une aiguille. Ces niches devaient porter des statuettes. On retrouve, à l'entrée de la première chapelle à gauche, ce même piédestal chargé de coquillages, mais presque fruste; enfin, la chapelle de la vierge a conservé un caractère gothique, bien qu'elle soit de deux époques.

Tout dans ce temple a un aspect de misère et de dégradation. Une teinte jaunâtre, du plus triste effet, revêt ses murailles où la poussière est largement sillonnée par la pluie. Les inondations de 1840 ont produit des affaissements dans le sol pauvrement recouvert de petits carreaux. Une tribune qui remplit la grande nef jusqu'au premier pilier appelle un buffet d'orgue. Une chaire de marbre rouge, noir et blanc, sans style, sans goût, en désharmonie avec l'édifice, contraste avec une autre pauvre chaire de sapin ; et, comme pour diminuer la beauté du chœur, on l'a fermé avec des dalles debout liées ensemble par des tenons de fer ; c'est triste et froid. Voilà pour l'intérieur.

A l'extérieur, hélas ! les marchands ont envahi tous les abords. Il n'y a point d'aspect monumental. La façade est engagée à droite et à gauche dans des maisons: tout le côté de la place est garni de petites boutiques occupées par de petits marchands; l'abside elle-même,

qui est d'un très-bon style, est enfermée entre un mur, une maison et une baraque. L'église nouvelle a suivi l'exemple des vieux Cordeliers qui préféraient la richesse à la beauté et à l'élégance.

Vers 1220, sous le règne de Philippe-Auguste, le sénéchal de Grolée donna à des religieux cordeliers un magnifique hôtel qu'il possédait sur les bords du Rhône et qui s'étendait en longueur sur la ligne comprise aujourd'hui entre le pont Lafayette et la rue Port-Charlet, et en profondeur, entre le Rhône et la rue Grenette et la rue Blanchère. Il leur éleva, à ses frais, une petite église située dans la rue Bon-Rencontre d'aujourd'hui, et ils commencèrent à bâtir leur couvent.

L'esprit religieux n'exclut pas la jalousie, et les autres ordres, qui étaient en possession des charités lyonnaises, virent avec peine un concurrent en demander sa part; ils mirent d'assez grands obstacles à l'établissement des Cordeliers. Un pape fut obligé d'intervenir; il accorda aux Cordeliers le droit de vendre de grandes indulgences à ceux qui feraient quelques dons au couvent; la richesse croyante échangea ses trésors contre ceux de l'église, et l'édifice s'acheva. Il y eût pour les religieux une habitation riche et commode, un large réfectoire, un beau dortoir avec quarante cellules, des jardins spacieux, un verger bien fourni, un cloître commode. L'église demeura petite; mais Dieu a le monde pour temple.

Le cloître servit de sépulture au seigneur de Grolée et à d'autres Lyonnais qui avaient été les bienfaiteurs du couvent; déjà les Cordeliers possédaient, en 1253, la seigneurie de Francheville et d'Irigny. La fortune avait été rapide.

La mort du Cardinal Fidenza St-Bonaventure, arrivée pendant la tenue du deuxième concile de Lyon, son inhumation faite dans l'église des Cordeliers en présence d'un pape, de cinq cents évêques, du roi d'Arragon, des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Sicile, des ambassadeurs grecs et tartares, vinrent jeter un éclat inespéré sur le couvent, où, pendant la durée du concile, en 1274, les Cordeliers firent représenter devant les prélats le mystère de la Passion. Bientôt la petite église ne put contenir ceux qui s'y présentaient; alors fut bâtie celle d'aujourd'hui, mais la façade s'arrêta au septième arceau.

Dans la prévision d'un futur agrandissement, les murs extérieurs furent prolongés jusqu'à la façade actuelle, mais sans toiture; c'étaient des pièces d'attente. Les noms des bienfaiteurs furent blasonnés sur les murs, et on retrouve dans cette ancienne portion de l'église les armes des Grolée, gironnées d'or et de gueules; la croix blanche de Savoie, et d'autres écus sont sculptés sur les clés de voûte. L'église fut d'abord consacrée à saint François d'Assises (1328).

La piété des particuliers et des corporations se charge des chapelles. Les marchands de Troyes y bâtissent la leur en 1345, chapelle gothique fort remarquable consacrée à saint Fortunat; les tailleurs en élèvent une à saint Jacques et à saint Philippe, et y gravent leurs armoiries, des ciseaux surmontés d'une coquille. Les vitriers et les peintres s'associent pour en fonder une où les vitriers prieront saint Clair, les peintres saint Luc. Les hôteliers et les taverniers consacrent la leur à saint Antoine de Padoue, dont la superstition fait encore aujourd'hui un tireur de cartes et un sorcier, et que l'abolition de la loterie a privé de ses mille cierges piqués de petites épingles qu'y plantaient les cabaleuses pour obtenir de lui qu'il se penchât sur la roue de la loterie, et en fît sortir les combinaisons qu'elles avaient rêvées. Les sergents royaux y placèrent leur confrérie dans une chapelle dont saint Bonaventure déshérita saint François d'Assises, avant d'en être lui-même exilé par saint Louis, qui la lui rendit plus tard. Les tisseurs de soie y élevèrent une chapelle à Notre-Dame de l'Assomption, et les bateliers une autre au grand saint Nicolas.

L'église nouvelle était, comme la première, dans l'enceinte de l'hôtel de Grolée, mais la maison de Dieu était devenue plus grande, celle de ses serviteurs devait s'agrandir aussi ; un nouveau couvent fut élevé ; une grande partie de ces deux édifices resta longtemps inhabitée.

C'est en 1425 que le cloître entre dans l'histoire. Pour la première fois une assemblée de Lyonnais est convoquée aux Cordeliers. On se réunit dans le réfectoire; quarante-cinq députés des villes et des villages du Lyonnais y nomment deux mandataires chargés d'aller prier le roi de diminuer la taxe imposée à Lyon par l'édit de Poitiers. D'autres scènes plus orageuses succéderont à celles-ci.

La fortune des Cordeliers grandit ; un Lyonnais, dont une de nos rues porte le nom, Simon de Pavie, fait, à ses frais, achever l'église; elle est, dès lors, (1468) telle que nous la retrouvons aujourd'hui.

Mais — instabilité qui atteint les choses divines quand elles touchent à l'humanité par quelque côté — la canonisation de Bonaventure amena la déchéance de saint François ; la vanité des Cordeliers obtint un éclatant triomphe, leur église prit le nom du nouveau saint.

Les fromagiers et les chandeliers firent une chapelle à saint Michel; les corroyeurs une à saint Simon et saint Jude; les tondeurs de draps à saint Matthieu, le receveur d'octroi, allusion qui n'a pas cessé d'être juste; l'espace ne suffit plus, et chaque pilier eut sa chapelle, sa confrérie, sa bannière, sa statue ; au XVIIe siècle, l'église comptait trente chapelles. Il n'y avait rien là de grandiose, de beau; c'était joli, c'était coquet; rien d'égal, tout était disparate, parce que tout était individuel ; l'église reflétait la société. Les Cordeliers ne négligeaient aucun moyen d'attirer la foule; tout y contribue; les princes, les rois, le peuple. Le duc d'Orléans, pris à la bataille d'Azincourt vient y faire, au pied des autels, des actes religieux que sa conduite démentira; Charles VIII, marchant sur Naples, en 1495, s'y agenouille et y fait exécuter un oratoire; Bonaventure est proclamé le patron des enfants de Lyon.

Les religieux eux-mêmes tourmenteront l'écriture pour écrire plus tard sur la petite porte de l'église cette inscription qu'on y voit encore : « Mes yeux seront ouverts et mes oreilles attentives à la prière de celui qui priera dans ce lieu, dit le Seigneur. » La foule crut à l'inscription, les richesses des Cordeliers devinrent immenses, le luxe de leur église inouï, les pompes de leurs cérémonies splendides.

Bientôt, en 1529, les Cordeliers sont témoins d'une révolte populaire. Les historiens sont peu d'accord sur les causes immédiates de cette triste *rebeyne*. L'un prétend que François Ier ordonna que, pour parer aux éventualités de la guerre, les fortifications de Lyon fussent continuées aux frais de la Commune qui, n'étant pas assez riche pour subvenir à cette dépense, établit un impôt sur le vin.

Un autre dit que la ville fut taxée à payer trente-cinq mille livres

pour la rançon des fils du roi après la bataille de Pavie, et que malgré les remontrances du Consulat, le gouverneur, monseigneur de Trivulce, ne voulut rien en diminuer. Dans cette incertitude, un fait seul reste bien établi, c'est que la disette était extrême; les blés des provinces voisines n'étaient pas arrivés; le bichet de blé qui valait d'ordinaire de 8 à 10 sous tournois, en valait alors 26; beaucoup de familles manquaient de pain; l'hôpital regorgeait de malades; la charité publique n'était point organisée. Les magistrats firent visiter les greniers des vendeurs de blé et des boulangers ; on y trouva à peine de quoi nourrir la ville pendant huit jours; déjà les fours ne pouvaient plus cuire; les grains achetés par le Consulat pour les greniers d'abondance de la ville étaient en petite quantité, et l'on se voyait forcé de les distribuer au peuple qui en avait grand besoin. On essaya de réorganiser la milice bourgeoise pour maintenir la tranquillité, mesure d'ordre, sans doute, mais impuissante à guérir le mal. Une partie des quarteniers ne répondit pas à l'appel. Le peuple s'émeut, des placards sont apposés dans les différents quartiers ; on lui donnait rendez-vous aux Cordeliers pour s'entendre, et empêcher de lever la taxe, disent les uns; pour aviser à la cherté du blé et y mettre ordre, disent les autres, dans le but d'utilité et profit du populaire. Les placards sont signés: LE PAUVRE. Le peuple ne manqua point au rendez-vous; mais sans organisation, sans but arrêté, il ne sut qu'enfoncer la porte de l'église des Cordeliers, sonner le tocsin, et piller les maisons des conseillers de la Commune, entre autres celle de Symphorien Champier aux Cordeliers. Quelques jours après, la potence se dressait sur cette même place, et quatre jours durant, le soleil se levait sur des cadavres pendus au gibet; c'était en avril 1529. Le Consulat cependant fit vendre à 16 sous le blé, qui monta ensuite à 35 sous.

Deux ans plus tard, la famine ravage le royaume et surtout le Lyonnais ; de tous côtés les pauvres affluent à Lyon; c'est aux Cordeliers que tous ceux qui sont étrangers sont convoqués pour recevoir des distributions et être répartis dans des baraques élevées, à cet effet, dans divers quartiers, où la charité publique, organisée par les magistrats, les nourrit pendant cinquante-deux jours au nombre

de cinq mille cinquante-six, et au prix de neuf deniers tournois par jour. C'est là que se réunit l'assemblée des notables, des marchands et des bourgeois pour entendre le rendement des comptes. C'est à cette réunion que fut émise l'idée d'élever, avec les fonds restant et les dons volontaires, un établissement pour subvenir à l'indigence et abolir la mendicité. Ainsi fut créée l'Aumône générale. Les pauvres étrangers, qui passaient à Lyon, pouvaient se retirer aux Cordeliers où ils recevaient une aumône pour un jour et une fois; ils ne pouvaient mendier dans la ville sous peine du fouet et du bannissement. Les quêtes, les souscriptions pourvoyaient aux frais.

En 1557, les Cordeliers changent d'aspect à l'extérieur. Les magistrats qui sentaient le besoin d'établir dans des quartiers populeux des voies de communication, achetèrent, au prix d'une rente annuelle de cent livres, le cimetière qui devint la place actuelle de ce nom[1].

Tout à coup va cesser la prospérité matérielle des Cordeliers. Le catholicisme a eu ses victoires, il a maintenant ses défaites. Le 30 avril 1562, les protestants, commandés par le baron des Adrets, entrent à Lyon; ils attaquent l'Hôtel-de-Ville, ils s'emparent des Cordeliers. Les portes de l'église sont enfoncées, les statues renversées, les tableaux mis en pièces. La dévastation est partout. La terre est fouillée, les trésors que les religieux y avaient enfouis sont pillés ; on trouve le corps de saint Bonaventure, on le brûle, et on jette les cendres dans le Rhône. Les religieux sont congédiés ; un seul d'entre eux, le père

[1] En 1784, le Consulat fit ériger, à ses frais, sur cette place, une belle croix de pierre en remplacement de celle qui tombait de vétusté. C'est au pied de cette croix que deux fois pendant la peste de 1581-82, le Chapitre de Saint-Nizier vint s'agenouiller dans sa procession du dimanche des Rameaux, procession qui se faisait d'ordinaire, comme avant 1630, à la croix de l'Hôtel-Dieu. Pendant ces mauvais jours, le zèle des Cordeliers fut à la hauteur du fléau. Beaucoup périrent victimes de leur dévouement.

En 1765, une grande colonne cannelée, haute de 65 pieds, remplaça la croix élevée en 1748, et le 18 novembre 1768, on y plaçait une statue colossale indiquant le méridien, une Uranie due à Clément Jayet. Dans le soubassement de la colonne, on pratiqua une fontaine qui alimente encore de son onde ce populeux quartier.

Gaïette, que l'on conduisait à la prison de Roanne, tombe victime de la brutalité des soldats; il est percé de coups, et son corps roule sur les roches du Pont-de-Pierre jusque dans la Saône. La réforme établit sa chaire dans l'église des Cordeliers, où Rome a été vaincue par Genève.

Cet état de choses dura deux ans. En 1564, les protestants cédèrent les Cordeliers au maréchal de la Vieuville, au nom du roi. A cette époque, le feu consuma une partie du couvent. Bientôt les religieux obtinrent d'y rentrer, et avec eux le temple vit renaître son luxe; le consulat de Lyon fit don au couvent de cent écus d'or au soleil pour acheter des orgues; une superbe sonnerie fut organisée; le chœur de l'église fut refait, décoré de chaque côté de quarante-deux stalles ornées d'écussons et surmontées d'une magnifique boiserie.

Dix ans après la dévastation protestante, la religion catholique faisait à son tour ses massacres. Charles IX avait donné le signal; la Saint-Barthélemy marchait en conquérante à travers le royaume, et dans ce même couvent des Cordeliers dévasté par le baron des Adrets, on massacrait les protestants qu'on y tenait enfermés traîtreusement depuis deux jours, sous prétexte de les soustraire à la mort.

Les Cordeliers grandissaient toujours; leur temple avait des saints pour tous les besoins, des autels pour tous les désirs, comme le paganisme a eu des dieux pour toutes les passions. Les jeunes filles invoquent aux Cordeliers sainte Catherine qui doit les marier; les veuves, sainte Anne qui leur promet de nouvelles noces; les époux, saint Joseph; les femmes enceintes, Notre-Dame de Délivrance.

C'est dans le cloître des Cordeliers, que Henri IV pardonne une première fois à Biron ses intelligences avec le duc de Savoie et les Espagnols.

L'industrie vient encore augmenter les ressources de l'église. Elle a vendu un emplacement à une confrérie; elle en cède d'autres aux Confalons moyennant des redevances considérables; elle bâtit des échoppes [1] autour du temple et les loue à des marchands; elle loue des

[1] En 1649 eut lieu cette vile spéculation, cet attentat contre le bon goût,

chambres dans le nouveau couvent, des portions de l'ancien à des teinturiers dont les ateliers existent encore aujourd'hui; elle afferme sept ares de son cloître à des libraires[1], et au moins dans ces spéculations la science va se mettre à l'ombre du couvent.

Aussi, la sacristie est-elle riche d'ornements et de vases d'or; aussi le temple brille-t-il de somptuosité, et cet ordre de *mendiants* est-il dans l'opulence!

La France arrive à ce moment où son sort va changer, où la monarchie usée va tomber devant la nation. Les États-Généraux sont convoqués pour la dernière fois. Les provinces vont nommer leurs députés. Les ordres à Lyon s'assemblent aux Cordeliers. Le clergé est aux Confalons, la noblesse au Concert; le tiers-état est dans l'église; Dieu est avec lui. Deux assemblées générales furent tenues; il y avait 335 députés du clergé; 281 de la noblesse; 729 du tiers-état.

La première assemblée eut lieu le 14 mars 1789; les dispositions des électeurs auraient pu faire présager quelles seraient celles de la grande réunion des députés de la France. Là, en effet, se passa dans l'ombre et sans écho une scène qui se reproduira à l'Assemblée nationale, dans une nuit mémorable, aux applaudissements de toute la France. Un jeune noble, M. Deschamps, s'élance dans la chaire, et, en considération des besoins de la France, proclame au nom de la noblesse de la sénéchaussée l'abandon de tous ses priviléges à l'égard de l'exemption des charges et des impôts. Le clergé, entraîné par l'exemple, fait une déclaration semblable; le tiers-état remercie.

Le curé de St-Genis-l'Argentière paraît à son tour dans la chaire; les nobles et les prêtres qui redoutent l'expression des vœux avancés que le curé a exprimés plus d'une fois, veulent l'empêcher de

attentat malheureusement reproduit à Saint-Nizier. Les échoppes des Cordeliers furent reconstruites en 1732, sur les dessins du sieur Perret.

1 Les veuves Aumel, les Duplain, les Journel se succédèrent pendant plus de cent ans dans cette location. Une cloison de planche les séparait du couvent. Ils ne pouvaient entrer dans leurs magasins avant six heures du matin, ni y rester plus tard que sept heures du soir.

parler ; le tiers, au contraire, veut l'entendre; le curé tient ferme dans sa chaire, résiste aux menaces, fait tête aux interrupteurs, et enfin s'élève contre le célibat des prêtres, et demande que, dans les graves circonstances où le pays se trouve, l'Etat s'empare des biens du clergé.

On peut le dire avec raison, la révolution était dans les idées des électeurs lyonnais.

La seconde assemblée eut lieu le 4 avril suivant; les députés furent proclamés; on leur remit leurs cahiers. On n'a jamais parlé du cahier du tiers-état de la sénéchaussée de Lyon, et il est vraiment remarquable sous tous les rapports. Dès les premiers mots, il pose en principe les droits imprescriptibles du peuple. La constitution, il la demande telle à peu près qu'elle a été plus tard proclamée par la Constituante. Quand il parle de la législation, il demande un code national, un code de commerce, un code de lois agraires qui encouragent l'agriculture, veillent à l'éducation dans les campagnes, protègent les cultivateurs, détruisent les abus de la chasse, prohibent toute servitude rurale, etc. Il demande que, dans un code crimiuel, les délits et les peines soient classés, et que les coupables, sans distinction, subissent les peines dues aux délits qu'ils auront commis; les droits féodaux, il les abolit sans indemnité. Enfin, sur l'église, sur la police générale, sur le commerce, l'agriculture, le domaine, les finances, les impôts, il exprime des idées heureuses, vulgarisées sans doute par les discussions des économistes, mais tout-à-fait neuves en France dans l'application gouvernementale.

Le rôle du cloître va finir; les décrets successifs de l'assemblée nationale abolissent les vœux monastiques, réunissent les biens du clergé à ceux de l'état, ouvrent les couvents. Il y avait alors dix-huit religieux aux Cordeliers ; quatorze abandonnèrent le couvent, quatre y demeurèrent, mais quittèrent l'habit.

L'église des Cordeliers est encore l'église de la révolution; c'est là que le 11 avril 1791, on célèbre un service pour Mirabeau qui vient de mourir.

La Convention va commencer sa grande et terrible mission; c'est aux Cordeliers que s'assemblent encore les électeurs.

Maintenant tout est fini. Ce ne sera plus une *rebeyne* qui brisera les portes de l'église ; ce ne sera plus un capitaine protestant qui viendra y établir sa chaire nomade pour y prêcher un jour en passant. C'est la loi qui parle et qui baisse le rideau après le rôle étrange et brillant que les Cordeliers ont joué à Lyon. L'église est dévastée en 1793; en 1796 le couvent est vendu, le cloître tombe sous le marteau et des rues sont ouvertes au travers de ces immenses constructions. Le couvent n'est plus, l'église n'a plus d'autel; les saints qui se disputaient les piliers de l'église avaient disparu depuis 1760; il ne restait plus que quatre chapelles qui venaient de tomber; l'édifice devint tour à tour une école d'équitation, une ménagerie de passage, un grenier à foin, une remise où les rouliers abritèrent leurs voitures, et enfin une halle.

Le culte fut rétabli, et un décret de 1803 constitua l'église en paroisse; mais des différends s'élevèrent, l'Etat qui l'avait affectée à la légion d'honneur, la revendiquait; ce ne fut qu'en 1807 que le clergé en prit possession; elle servait alors de marché aux blés.

Les quêtes recommencèrent ; les richesses revinrent en partie, mais on se garda cette fois de les montrer, pour laisser à la ville le soin de réparer l'édifice.

Les derniers actes passés aux Cordeliers appartiennent aux troubles politiques de la cité. Le 22 novembre 1831, la place des Cordeliers, occupée par les ouvriers, est emportée par la troupe et reprise sur elle après un long combat.

Le 9 avril 1834, un combat s'engagea dans les rues de Lyon entre le pouvoir et un parti politique. Ce fut sur la place des Cordeliers que se passèrent les principales scènes de ce terrible drame[1]. Encore trop près de ces événements, nous ne décrirons qu'un seul fait; il honore aux yeux de tous les partis le caractère de l'homme que les insurgés regardaient comme leur chef, et qui, plus tard, fut honteusement livré, lui qui avait montré une si noble générosité. L'agent de police Cortès s'était mêlé aux combattants pour con-

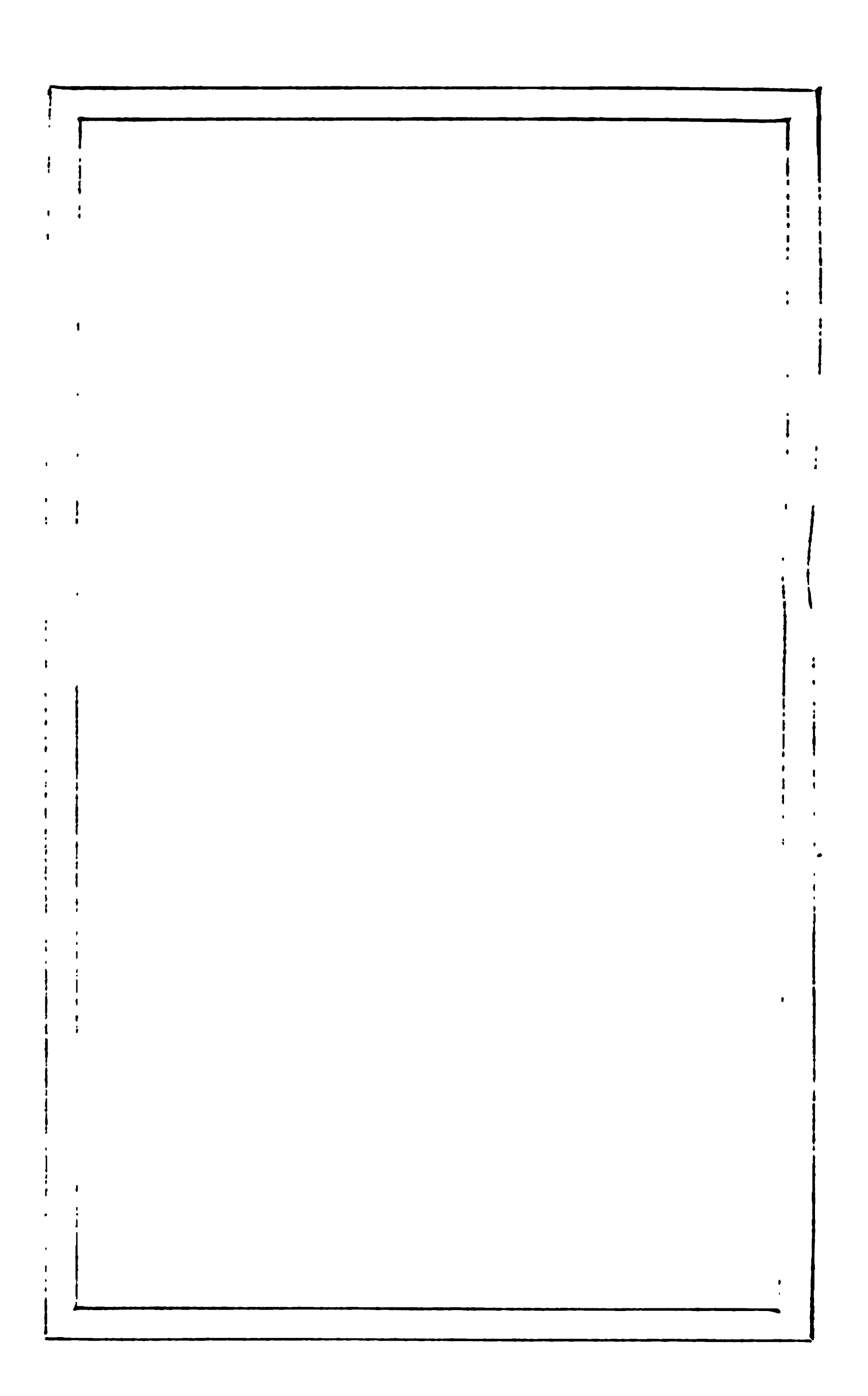
1 Voir, pour de plus amples détails, l'intéressante monographie publiée par M. l'abbé Pavy sur les Grands-Cordeliers de Lyon; un vol. in-8°, 1835.

naître leurs forces et leurs noms et trahir leurs desseins. On parvint à découvrir en lui un espion, et tous demandaient sa mort. Lagrange lui sauva la vie et se contenta de lui ôter les moyens de nuire en le retenant prisonnier. On sait que, quelques jours après, ce malheureux, poursuivant son ignoble rôle d'agent provocateur, essaya, dans la nuit, de désarmer, au pont du Concert, un factionnaire qui lui répondit par un coup de baïonnette. Cortès mourut, à l'Hôtel-Dieu, des suites de sa blessure.

Nul événement de quelque importance n'a, depuis cette douloureuse époque, mis en relief l'église des Cordeliers. Seulement chaque année, au mois d'avril, un prêtre dit une messe des morts; il ne mêle aucun nom à ses prières, mais on pourrait voir dans le fond d'une chapelle de pauvres mères qui pleurent et des amis qui se recueillent.

KAUFFMANN.

FIN DU TOME PREMIER.

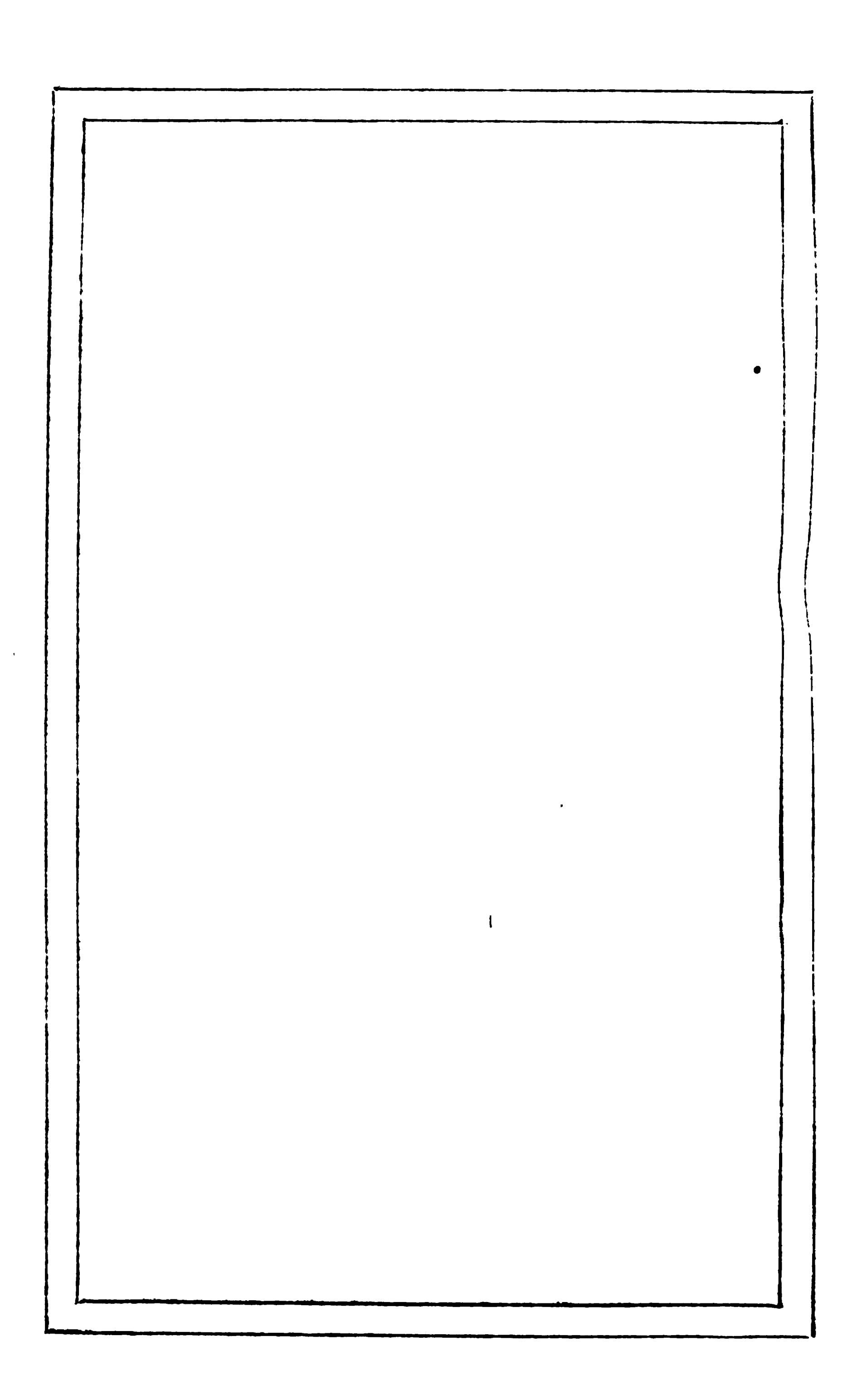


TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE.

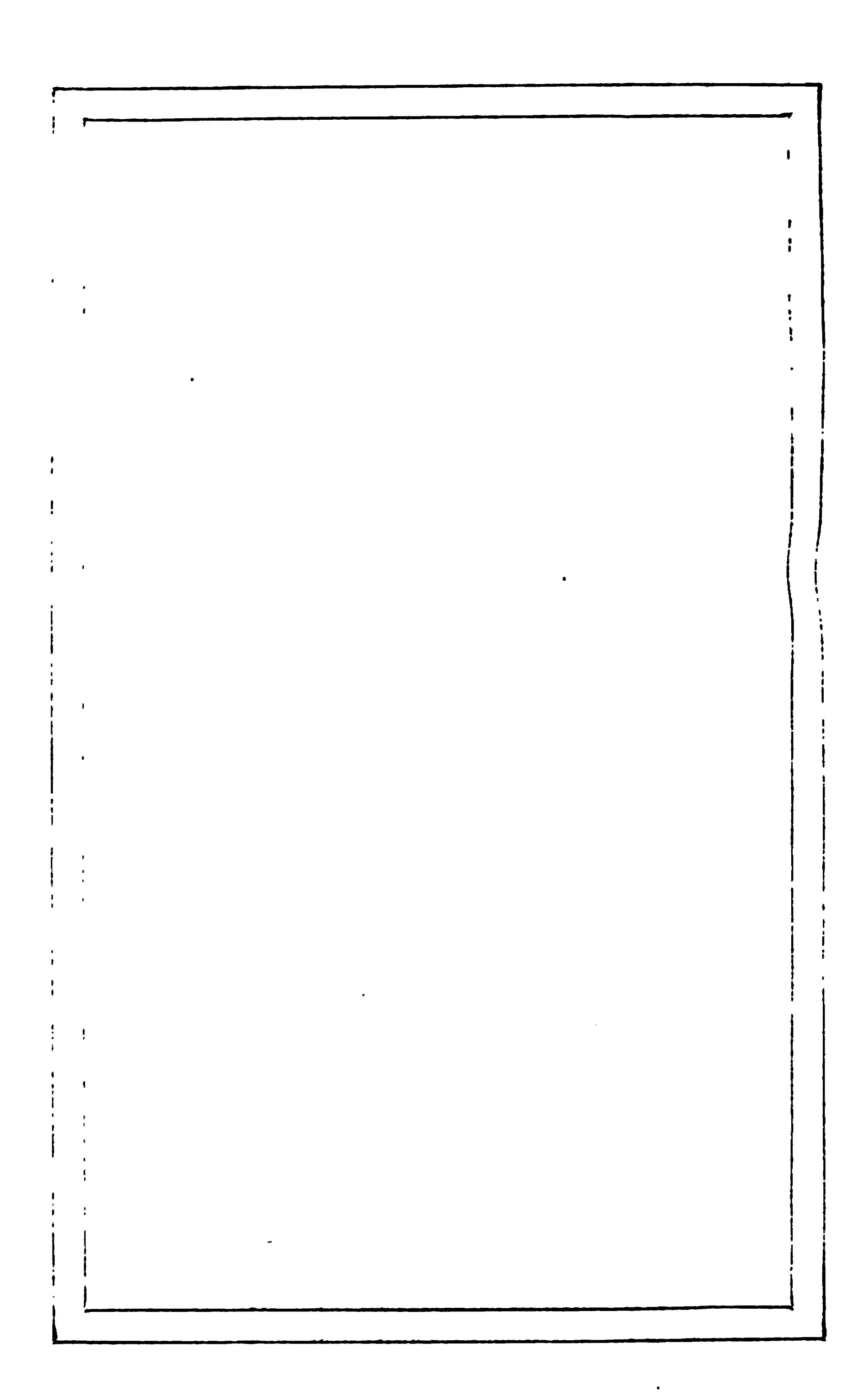


TABLE

DES

VIGNETTES SUR BOIS CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

Nos.	PAGES.	VIGNETTES.	DESSINATEURS.	GRAVEURS.
1	V.	Armes de Lyon.	H. Leymarie.	Andrew, Best et Leloir.
2	1	Tête de page. — Sculpture romane tirée du Baptistère d'Ainay.	»	Atelier de gravures de M. Desrosiers, à Moulins.
3	1	Lettre A.—Médaille d'Auguste avec l'autel d'Ainay. — Eglise d'Ainay.	»	Andrew, Best et Leloir.
4	61	Tête de page.—Sculpture romane à Ainay.	»	Noyé, à Lyon.
5	69	Lettre M. — Byzantine.	»	»
6	83	Portique de l'église de Saint-Pierre.	»	Porret.
7	97	L'Antiquaille.	»	»
8	134	Cul-de-lampe.—Chapiteau du portique de l'église Saint-Pierre.	»	Noyé.
9	135	Lettre I.—Aqueducs de Beaunan.	»	Desrosiers.
10	145	Aqueducs d'Écully en 1820.	»	Porret.
11	154	Aqueducs de Saint-Irénée.	»	»
12	135	Entrée de l'Archevêché.	Fonville.	»
13	193	Lettre L.—XVe siècle.	H. Leymarie.	Desrosiers.
14	214	Cul-de-lampe du XVe siècle, tiré de la chapelle Saint-Louis, à Saint-Jean.	»	Noyé.
15	223	Cul-de-lampe. Lion avec légende de Marot.	»	Lacoste.
16	242	Cul-de-lampe tiré des galeries de l'église Saint-Nizier.	»	Noyé.
17	243	Lettre U. — La Charité.	»	»
18	302	Tête de page. — Tête de lion.	»	»
19	302	Lettre L, antique.	»	»
20	329	Cul-de-lampe. — Imprimeurs célèbres de Lyon.	»	Porret.
21	342	Cul-de-lampe.—Bas relief du bas Empire, conservé au palais Saint-Pierre.	»	Noyé.
22	343	Lettre C.—Fin du XVe siècle.	»	»
23	368	Cul-de-lampe du XVe siècle, tiré de la chapelle Saint-Louis, à Saint-Jean.	»	»
24	369	Lettre S, tirée du manuscrit de Prudence, XIIe siècle. Bibliothèque royale de Saint-Pierre.	»	Noyé.
25	461	Lettre I.— Cul-de-lampe du XVe siècle à Saint-Bonaventure.	»	Desrosiers.



ORDRE

DES GRAVURES DU TOME PREMIER

DE

Lyon ancien et moderne.

—

